

Visibles mais sans voix

Les Autochtones dans la ville



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada



3 0163 00090304 7

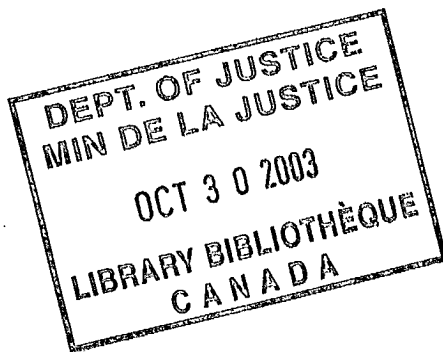
E 98 .C87 L11 F

c.3

La Prairie, Carol.

Visibles mais sans voix :
les autochtones dans la
ville.

VISIBLES MAIS SANS VOIX
LES AUTOCHTONES DANS LA VILLE



PAR
CAROL LA PRAIRIE
1994

E
98
.C87
L11
F
c. 3

Les Autochtones dans la ville

de catalogage avant publication (Canada)

Carol

Visibles mais sans voix : les autochtones dans la ville

Publ. aussi en anglais sous le titre : Seen but not heard.

« Projet de la Direction de la justice applicable aux autochtones. » -- CF ii.

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 0-662-80110-5

N° de cat. J2-132/1995F

I. Autochtones -- Canada -- Conditions sociales. 2. Autochtones -- Canada -- Droit. 3. Justice pénale -- Administration -- Canada. I. Canada. Ministère de la Justice. II. Direction de la justice applicable aux autochtones (Canada). III. Titre. IV. Titre : Les autochtones dans la ville.

E78.C2L3614 1995

971¹.00497

C95-980107-3

Projet de la Direction de la justice applicable aux autochtones.

Publié en vertu de l'autorisation du ministre de la Justice
et procureur général du Canada

par la

Direction des communications et de la consultation

Ministère de la Justice du Canada

Ottawa (Ontario)

K1A 0H8

(613) 957-4222

Also available in English under the title

Seen but not Heard

Native People in the Inner City

Directeur, Édition : Marie-Claire Wallace

Rédacteur : Francine Courtemanche

Conception graphique : Mark Fisher et Line Routhier

Couverture : Leo Yerxa

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 1995

Imprimé au Canada

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur et ne correspondent pas nécessairement à celles du ministère de la Justice ou des personnes qui ont pris part au projet.

Chef de recherche

Carol La Prairie

Adjoint supérieur de recherche

Bruno Steinke

Adjointes de recherche - Analyse des données

Deborah Whitehead

Iris Tetford

Adjoints de recherche - Interviews

Audra Simpson - Montréal

Kevin Ward - Edmonton

Sherri Thomas - Toronto

Deborah Whitehead - Regina et Toronto

Deborah Frances - Regina

Personnes-ressources - Interviews dans la rue

Fred Weller

Gary Williams

Ken Williams

Programmeurs

Robert Hann and Associates, Toronto

John Ranson, Section de la statistique, ministère de la Justice, Ottawa

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

REMERCIEMENTS	VII
DÉDICACE	IX
INTRODUCTION	XI

PARTIE I

L'ÉCHANTILLON DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS, LES STRATES SOCIALES ET LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE	3
--	---

PARTIE II

VARIATIONS D'UNE VILLE À L'AUTRE : LES QUARTIERS DÉFAVORISÉS ET LE SYSTÈME PÉNAL	209
---	-----

PARTIE III

VICTIMISATION ET VIOLENCE FAMILIALE	465
---	-----

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à Don Avison, ancien directeur général, Direction de la justice applicable aux autochtones du ministère de la Justice, pour son soutien pendant le travail de recherche. J'aimerais aussi remercier David Arnot, actuel directeur général, pour avoir encouragé cette publication, ainsi que d'autres membres de la Direction de la justice applicable aux autochtones et de la Section de la recherche du ministère de la Justice pour les ressources et l'aide précieuse qu'ils nous ont apportées, notamment Joanne Archambault, Theresa Thivierge et Scott Clark.

Je voudrais remercier Bruno Steinke, mon assistant de recherche principal, pour son travail compétent et consciencieux; Iris Tetford, Deborah Whitehead, Audra Simpson, Kevin Ward, Sherri Thomas et Deborah Frances qui ont été des assistants de recherche et des interviewers dynamiques et efficaces; Fred Weller, Gary Williams et Ken Williams pour leur efficacité dans les entrevues sur le terrain, et Robert Hann, Hann and Associates et John Ranson, de la Section de la statistique du ministère de la Justice pour leurs services de programmation essentiels.

Marie-Claire Wallace, directrice, Édition et communications intégrées, Direction des communications et de la consultation du ministère de la Justice, a consacré beaucoup de temps et d'efforts pour mener à bien cette publication. Je suis particulièrement reconnaissante à Ralph Deans pour son travail d'édition remarquable. Dominique Bonello a mis en forme les rapports originaux. D'autres personnes m'ont aidée et méritent ma reconnaissance, notamment David Gullickson, Betty-Ann Potruff, Jan Turner, Hal Pruden, Ab Currie, Jonathan Murphy, Paule Morin, Allen Phibbs, Diane McDonald, Ruth Pitman, Janice Russell et Hope Hunter.

Des directeurs et dirigeants d'organismes sociaux, judiciaires et locaux ont facilité la recherche en apportant leur soutien et en fournissant les installations pour les entrevues. Les services de police municipaux d'Edmonton, de Regina, de Toronto et de Montréal m'ont fait bénéficier de leur aide et de leur soutien pour délimiter les quartiers défavorisés dans chacune des villes. Je tiens à exprimer

toute ma reconnaissance aux personnes et aux organismes qui ont été mis à contribution.

Enfin, je tiens à remercier avant tout les autochtones des quatre villes qui nous ont permis de les interviewer et qui ont bien voulu nous donner des détails sur leur vie. Les entrevues n'étaient pas toujours faciles, et des souvenirs douloureux ont souvent été évoqués. J'espère avoir rendu justice à ces personnes et à leur témoignage, et leur avoir ainsi permis de se faire entendre, du moins un peu, dans le cadre de ce rapport.

Carol La Prairie

DÉDICACE

À tous les autochtones des quartiers défavorisés
qui ont si spontanément donné de leur temps et
qui ont bien voulu partager des aspects de leur
vie avec nous.

À Peter, Mark, Gillian et Douglas.

À Philip.

INTRODUCTION

La présente recherche a été réalisée sous l'égide de la Direction de la justice applicable aux autochtones du ministère de la Justice. Outre l'étude du problème de la surreprésentation persistante des autochtones, en tant que délinquants, dans le système de la justice pénale, cette recherche vise à donner une «voix» à un groupe d'autochtones particulièrement désavantagé qui vit en milieu urbain - un groupe généralement «visible, mais sans voix». Elle porte sur un groupe d'autochtones bien précis, plus précisément ceux des quartiers défavorisés ou du centre-ville (on parle aussi parfois de «quartiers malfamés») et ceux qui utilisent les services offerts dans ces quartiers. Nous nous sommes intéressés à la vie que mènent ces autochtones pour mettre en évidence les causes de la surreprésentation persistante de ces autochtones dans le système de la justice pénale.

Notre recherche a suivi trois grands axes. Le premier, la surreprésentation des autochtones, en tant que délinquants, dans les établissements correctionnels canadiens; le deuxième, la nécessité qu'il y a à mieux comprendre ce phénomène en comparant les populations autochtones de l'Est et de l'Ouest du pays, dans les grands et les petits centres urbains, selon leurs origines, leurs expériences en milieu urbain, dans leur collectivité et dans le système de la justice pénale; et le troisième, la volonté de donner aux autochtones des quartiers défavorisés la possibilité de se faire entendre dans le cadre des Projets de la justice applicable aux autochtones du ministère de la Justice fédéral. Le fait de choisir des villes dans les régions ouest et est du Canada, nous a permis de mettre en évidence les écarts possibles dans le nombre et la gravité des infractions, dans la migration et l'urbanisation, ainsi que les différences entre les villes et les collectivités.

Si, comme la documentation le laisse entendre, certaines personnes particulièrement désavantagées sont surreprésentées dans le système de la justice pénale, le taux de criminalité et de désorganisation des quartiers défavorisés devrait nous le confirmer. Le cadre théorique adopté dans cette recherche sur les quartiers défavorisés intègre des facteurs tant structurels que culturels pour nous permettre de comprendre les différences entre les quatre villes. Il ne s'agit pas d'une recherche comparative sur les autochtones et les non-autochtones. Cette

recherche n'est comparative que dans la mesure où elle étudie les différences entre des groupes d'autochtones de quartiers défavorisés de deux villes de l'Ouest et de deux villes de l'Est du pays. L'autre aspect comparatif est la taille des centres urbains, ceux de l'Est sont plus grands que ceux de l'Ouest.

La présente recherche ne s'appuie pas sur des renseignements recueillis auprès d'un échantillon représentatif de *tous* les autochtones qui vivent à Edmonton, à Regina, à Toronto et à Montréal. Elle se concentre plutôt sur le groupe le plus susceptible de commettre des crimes, d'être victimisé et d'être confronté au système de la justice pénale, autrement dit, les personnes au bas de l'échelle socio-économique qui vivent dans les quartiers défavorisés. La méthodologie utilisée consistait à délimiter les quartiers défavorisés dans les quatre villes à l'étude; à sélectionner un groupe de personnes par le biais d'organismes locaux (notamment les refuges et les soupes populaires à l'intention des marginaux dans la rue), et des services sociaux des quartiers défavorisés (afin d'inclure les autochtones qui habitent dans ces quartiers, mais qui ne sont pas nécessairement dans la rue); et de façon systématique, à établir un échantillon d'un nombre identique de personnes dans les quatre villes et à les interviewer.

En tout, nous avons terminé, codé et analysé 621 protocoles d'interviews. L'analyse consistait à subdiviser l'échantillon des quartiers défavorisés selon les critères suivants : Centre 1, où les personnes étaient sélectionnées dans la rue et habitaient le quartier défavorisé; Centre 2, où les personnes étaient sélectionnées par le biais d'organismes sociaux et judiciaires et donnaient une adresse dans le quartier défavorisé; et Hors-centre, où les personnes étaient sélectionnées par une procédure d'échantillonnage dans le quartier défavorisé mais habitaient à l'extérieur du quartier défavorisé.

Le groupe Centre 1 compte plus d'hommes que de femmes, et les hommes du groupe sont les plus désavantagés et les plus marginalisés de tout l'échantillon. Leur vie n'est que découragement et désespoir, et bon nombre d'entre eux ont de graves problèmes d'alcoolisme. Ils sont les moins instruits, les plus nombreux à ne pas avoir de travail, et les plus susceptibles de ne pas en trouver, et ce sont eux qui ont été les plus maltraités pendant leur enfance. Ils (en particulier, les hommes) sont les plus représentés dans le système de la justice pénale, et ils ont eu des démêlés avec le système de la justice pénale à un très jeune âge. Ils se sont retrouvés sous garde plus souvent et pour de plus longues périodes que les autres

groupes. Pour eux, la violence est la norme. Les membres de ce groupe se sentent marginalisés, tant dans la société autochtone que dans la société non autochtone.

Les personnes du groupe Centre 2 sont en période de transition et elles vont soit continuer sur une pente descendante jusqu'à ce qu'elles aient les caractéristiques du groupe Centre I, soit remonter au niveau du groupe Hors-centre. Elles ont aussi vécu une enfance désavantagée et des antécédents de privation et de violence, mais elles ont tout de même reçu une éducation plus stable que les répondants du groupe Centre I. Surtout les hommes du groupe Centre 2 ont eu des démêlés avec les systèmes de justice pénale et correctionnel, mais à un degré moindre que les hommes du groupe Centre I. Les personnes du groupe Centre 2 sont non seulement moins fatalistes que celles du groupe Centre I, mais elles sont également moins dépendantes de l'alcool. Relativement plus jeunes et plus instruites, elles sont plus vindicatives et plus conscientes de leurs droits; elles tendent donc à être moins passives dans leurs relations avec la police et les autres. Elles ne sont pas étroitement liées à une réserve, mais elles sont plus nombreuses à vouloir renforcer ces liens et à chercher les solutions à leurs problèmes dans la culture autochtone que dans le groupe Centre I.

Le groupe Hors-centre compte plus de femmes que d'hommes. Les répondants sont généralement plus avantagés, comme le montrent les indices socio-économiques et de scolarité, et leur engagement dans les systèmes de contrôle social. Toutefois, la représentation de ce groupe dans le système de la justice pénale est aussi extrême. En tant que groupe, il compte le pourcentage le plus élevé de personnes instruites et de personnes qui travaillent même s'il se situe encore très en-deçà de la norme de la population canadienne ou des populations autochtones en général. Il est très lié à la famille, aux réserves et ses membres ont connu une enfance et une vie adulte plus stable. Plus de personnes dans ce groupe ont la garde de leurs enfants, veulent s'en sortir et réaliser des projets dans leur vie.

Les hommes de cet échantillon ont eu des démêlés avec le système de la justice pénale plus tôt que les femmes, ils ont été l'objet de plus d'accusations à l'extérieur des réserves ou collectivités ou dans celles-ci, ils ont été surreprésentés dans à peu près toutes les infractions, et dans tous les types de maintien en incarcération. Les hommes sont surtout surreprésentés dans les établissements

de détention provinciaux et fédéraux, et encourrent des peines plus longues que les femmes. Bien que les infractions ne soient pas nécessairement graves, s'ils ont plus souvent des démêlés avec la justice, ils sont plus vulnérables à la détention prolongée.

La plupart des personnes interrogées ont rapporté des cas de violence durant l'enfance. Chez les femmes, les cas de violence sexuelle durant l'enfance étaient plus graves que chez les hommes, mais ces derniers ont rapporté plus de cas. Toutefois, pour la plupart, les mauvais traitements et la violence faisaient partie intégrante de leur enfance et de leur vie d'adulte. Ceux qui avaient été victimes de violence familiale, et plus particulièrement de mauvais traitements graves, avaient une vie familiale plus instable, ils déménageaient plus souvent et avaient des démêlés avec le système de la justice pénale à un plus jeune âge. L'éducation, l'alcoolisme chez les parents (et la gravité du problème d'alcool), le chômage des parents, l'instabilité et la mobilité sont autant de facteurs liés à la violence domestique. L'instabilité et les traumatismes de l'enfance se reflètent dans l'instabilité et dans les autres problèmes de la vie adulte. Les hommes tendent à «passer à l'acte» (comme le démontre leur représentation dans le système judiciaire pour les jeunes), tandis que les femmes intériorisent la victimisation dont elles ont été l'objet durant l'enfance.

La vie des adultes qui, durant l'enfance ont subi des graves traumatismes, des déplacements fréquents et de l'instabilité, est caractérisée, de façon disproportionnée, par des problèmes d'alcool, de chômage, de victimisation, de démêlés avec le système de la justice pénale et d'instabilité générale. Ceux qui ont été le plus durement touchés se retrouvent aux soupes populaires, dans les refuges, les centres pour itinérants ou dans la rue, et ils se déplacent sans cesse, à la recherche de nourriture, de vêtements ou d'un lit pour la nuit.

La plupart des répondants estiment avoir été traités équitablement par la police, les tribunaux et le système de la justice pénale, au moment de leur accusation, cependant, les différences entre les villes, les réserves et les collectivités sont grandes. Dans les villes, les répondants perçoivent le traitement des tribunaux comme étant plus équitable que celui de la police. Dans les collectivités et les réserves, l'image de la police est plus favorable que dans les villes, et le traitement par la police, les tribunaux et le système de la justice pénale y est généralement mieux perçu que dans les villes.

Le traitement par la police est perçu de façon contradictoire. L'écart de traitement que réserve la police, d'après les trois groupes, à l'ensemble des autochtones et aux groupes d'autochtones et de blancs, démontre que la classe sociale peut mitiger l'importance de la race (autrement dit, plus les répondants se situent au bas de l'échelle socio-économique, moins ils sont susceptibles d'attribuer les démêlés avec la police au facteur racial). La perception générale peut aussi être différente des expériences personnelles. Des cas de violence physique ont été rapportés dans un quart des expériences personnelles avec la police. Toutefois, le ratio respectueux/correct était plus élevé que prévu, vu l'image généralement négative que les personnes ont de la police.

La conclusion la plus importante que l'on puisse tirer de l'écart entre les taux d'incarcération des autochtones à l'Est et à l'Ouest du pays est que les réponses sont beaucoup plus complexes que nous ne l'avions prévu. Il ressort clairement que cet écart ne peut s'expliquer par un facteur unique, comme les habitudes criminelles ou l'attitude du système de la justice pénale. C'est l'*interaction* entre certains facteurs qui induit le degré de représentation dans le système de la justice pénale.

Dans les villes de l'Ouest, plus de personnes des groupes Centre 1 et Centre 2 avaient des démêlés avec la justice; ils vivaient plus longtemps dans les villes, ils étaient plus marginalisés, peu instruits, peu qualifiés et souvent sans emploi. Ils étaient aussi issus des familles les plus éclatées. Ces facteurs font penser qu'ils sont plus susceptibles de commettre des crimes et d'être confrontés au système de la justice pénale. Les statistiques sur les accusations et la détention soutiennent cette conclusion. Le plus jeune âge des populations des villes de l'Ouest, combiné à un niveau d'instruction peu élevé et un taux de chômage élevé, laisse craindre un problème de justice pénale qui prend de l'ampleur.

Ces conclusions donnent une image peu encourageante de la vie des autochtones dans les quartiers défavorisés, surtout pour les hommes autochtones puisqu'ils sont les plus visibles dans les rues et les moins liés à leur famille et à leur collectivité. Ils sont, en outre, plus enclins à avoir des démêlés avec le système de la justice pénale et à être poursuivis dans le cadre de ce système. Les personnes des quartiers défavorisés qui font partie de l'échantillon sont plus pauvres, moins qualifiées et moins instruites que les autres Canadiens, autochtones ou non-

autochtones. Le groupe des quartiers défavorisés avait été confronté, à un plus jeune âge et plus souvent, aux systèmes de contrôle social, et il avait été victime d'actes criminels plus nombreux et plus graves que les autres Canadiens. Les conclusions indiquent aussi le manque de «juste milieu» dans les réserves; ceux qui y vivent sont soit très aisés soit très pauvres, ce qui est probablement dû à la concentration du pouvoir local. Le défi pour les réserves est de créer des collectivités où les chances sont réparties de façon plus équitable et où ceux qui ne font pas partie du courant principal sont mieux intégrés dans la vie communautaire.

Les hommes des groupes Centre 1 et Centre 2 posent, dans les villes, le problème le plus aigu du système de la justice pénale et sociale. Ils sont les plus marginalisés : ce qui est normalement considéré comme un «crime» dans le monde extérieur est chose courante dans les quartiers défavorisés. La vie est une lutte pour la survie, caractérisée par le désespoir, la violence, l'alcool et la drogue. Le recours au système de la justice pénale pour répondre à des problèmes sociaux d'une telle ampleur permet de mieux comprendre le problème de l'incarcération. La proportion d'autochtones du groupe Centre 1 et Centre 2 dans les villes est fonction de l'ampleur du «problème» de la justice autochtone et du «problème» correctionnel.

Le système de la justice pénale traite les autochtones des quartiers défavorisés et, en particulier, les personnes les plus marginalisées, comme tout autre groupe désavantagé du même type, c'est-à-dire comme de nouvelles ressources à exploiter. Puisque les personnes manquent de débouchés et de possibilités, les démêlés avec le système de la justice pénale deviennent une réalité quotidienne pour elles. Les nouvelles techniques de surveillance policière (c'est-à-dire la sensibilisation aux diverses cultures, les unités autochtones) ne semblent pas avoir d'incidence sur ceux qui sont aux plus bas échelons sociaux des quartiers défavorisés. Comme beaucoup d'habitants des quartiers défavorisés sont délinquants un jour et victimes le lendemain, leur relation avec la police est souvent dérisoire. Bon nombre d'entre eux pensent que la police n'est pas là pour les aider ou qu'ils n'ont pas un accès légitime à la protection de la police.

Il se peut que, dans certaines villes, le système de la justice pénale, en particulier la police et les tribunaux, agisse plus durement à l'égard des autochtones des quartiers défavorisés. Toutefois, ce sont la marginalisation et l'aliénation qui

découlent d'une enfance instable et violente, associée à un manque d'instruction, d'opportunités, d'options et une dépendance de type alcoolique, qui rendent les personnes plus susceptibles de commettre un crime et d'avoir affaire à la justice pénale. Pour réduire ce phénomène, il faut établir avec plus de précision les besoins des autochtones des quartiers défavorisés et améliorer les conditions de vie physiques, spatiales et émotionnelles ou spirituelles, des enfants et des adultes.

Il est aussi primordial de réduire le nombre de jeunes autochtones qui sont entraînés dans le système de la justice pénale. Des recherches ont démontré que l'éclatement de la famille et les démêlés avec le système judiciaire pour les jeunes sont des signes précurseurs d'une confrontation prolongée au système adulte, ainsi que d'une marginalisation dans la vie adulte. Pour réduire les démêlés avec le système de la justice pénale, il est essentiel d'améliorer les conditions des enfants et des jeunes à risque.

La documentation portant sur la récidive recommande d'explorer la combinaison des méthodes de traitement *et* de surveillance pour déterminer l'efficacité à réduire le taux de récidive. Il est important d'évaluer les programmes axés sur la culture qui sont destinés aux détenus autochtones dans un milieu correctionnel, ainsi que leur efficacité pour réduire le taux de récidive. La «culture» était le point de départ de la plupart de ces programmes et le principal élément de la réadaptation des détenus autochtones et de la fin de leur confrontation au système de la justice pénale et au système correctionnel. Il faudrait évaluer cette méthode seule, et en combinaison avec d'autres méthodes de traitement et de réadaptation. La déjudiciarisation et d'autres méthodes d'approche à la récidive sont nécessaires, que ce soit par des solutions de rechange à l'incarcération ou des programmes correctionnels. Il n'y a pas de programmes «modèles» pour tous les détenus et toutes les infractions. Il est indispensable de se fixer un objectif précis, d'expérimenter et d'évaluer les différentes méthodes qui existent afin de déterminer si elles conviennent à certains délinquants, certaines infractions et certaines circonstances. Il ne faudrait pas oublier le recours à la déjudiciarisation et à la réadaptation qui sont habituellement des solutions pour les délinquants autochtones, jeunes ou adultes, tout comme d'ailleurs, le recours à des techniques autochtones sur les délinquants non autochtones.

Les autochtones des quartiers défavorisés ont les mêmes aspirations que les autres Canadiens, pour eux-mêmes et pour leurs enfants, mais leur espoir de les réaliser est nettement moindre. Leurs connaissances et leur dépendance de la culture autochtone varient d'un groupe à l'autre. La plupart des répondants pensaient qu'eux-mêmes ou d'autres autochtones devaient se charger de l'amélioration des conditions de vie des autochtones. L'absence de «voix» politique est ressorti puisque la majorité des personnes était incapable d'identifier une entité politique autochtone qui représentait leurs intérêts, ou ne voulait pas le faire.

Le fait de concrétiser des possibilités ou d'utiliser des services dépend de la capacité des personnes à y avoir accès et à les utiliser. La plupart d'entre elles veulent la «belle vie», mais elles sont peu nombreuses à avoir les ressources pour y arriver. Le potentiel de «réadaptation» des personnes varie une fois qu'elles ont adopté le mode de vie des quartiers défavorisés. Nombre d'entre elles sont influencées par leur milieu : la solitude les pousse dans un train de vie, et l'alcool ou la drogue les empêche d'en sortir. Elles souffrent de souvenirs qui ne s'effacent pas; elles sont soumises à des systèmes de contrôle social (la justice pénale, en particulier); elles ont une dépendance vis-à-vis des services (comme le bien-être social, les soupes populaires, les centres pour itinérants, les centres de consultation); elles manquent d'instruction et de qualifications et elles recherchent la compagnie de ceux qui partagent le même mode de vie. La réadaptation ne porte en général que sur un seul aspect de leur vie.

Les recherches montrent qu'il est nécessaire d'encourager le développement *communautaire*, en commençant par des logements sûrs et sécuritaires, qui traduisent la relation des habitants des quartiers défavorisés avec la ville et leurs relations entre eux. Les nouvelles approches en matière de logement visent principalement la stabilisation des populations des quartiers défavorisés pour que d'autres types de développement communautaire, comme la relance économique et l'organisation sociale, puissent voir le jour. Les populations itinérantes qui vivent dans des logements pauvres, instables et inappropriés ont peu de chances de changer la vie de leur collectivité.

Les politiques et les programmes doivent s'adresser à ceux dont les besoins sont les plus grands. Lorsque l'on impose des solutions globales, ceux qui ont le plus de besoins et ceux qui en ont le moins sont traités de la même manière. Il est

capital de mener des recherches fondamentales sur la nature et la portée des problèmes avant d'élaborer et d'appliquer des politiques et d'évaluer ces politiques et programmes après leur mise en oeuvre. Il importe moins de savoir qui doit contrôler le système de la justice pénale des autochtones dans les quartiers défavorisés, qu'il s'agisse d'autochtones ou non-autochtones, que de modifier les conditions qui amènent les personnes à adopter certaines conduites de vies, pour commencer. L'une des conclusions les plus importantes de la recherche est que le système de la justice pénale ne fait pas fi de l'ensemble des autochtones tout comme il ne néglige pas l'ensemble des non-autochtones. Mais il les néglige un peu tous les deux. La difficulté provient du fait qu'un plus grand nombre d'autochtones ne sont pas soutenus, tout simplement parce qu'ils ont une plus grande propension à adopter ces conduites.

Le présent volume est divisé en trois parties. La première partie, *L'échantillon des quartiers défavorisés, les strates sociales et le système de justice pénale*, décrit les caractéristiques des trois groupes des quartiers défavorisés et leurs démêlés avec le système de la justice pénale. Elle établit aussi le cadre théorique de la recherche. La deuxième partie, *Variations d'une ville à l'autre : les quartiers défavorisés et le système pénal*, décrit les conditions de chacun des quartiers défavorisés des quatre villes et compare les groupes Centre 1, Centre 2 et Hors-centre, ainsi que leurs relations avec le système de la justice pénale. Cette partie constitue un développement de la première partie; elle contient des explications sur la désorganisation sociale et l'apprentissage social et s'inspire de documents américains sur les quartiers défavorisés. La dernière partie, *Victimisation et violence familiale*, renferme une analyse des documents sur la violence familiale et sur la victimisation qui sont placés dans les perspectives théoriques posées dans les deux premières parties. On y étudie la victimisation du groupe des quartiers défavorisés à l'âge adulte et pendant l'enfance et on y énonce les conclusions de recherches ayant porté sur la violence familiale, en général, ainsi que sur la violence conjugale et la violence faite aux enfants.

I



VISIBLES MAIS SANS VOIX
LES AUTOCHTONES DANS LA VILLE

PARTIE I

L'ÉCHANTILLON DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS,
LES STRATES SOCIALES ET LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

PAR
CAROL LA PRAIRIE

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I

L'ÉCHANTILLON DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS, LES STRATES
SOCIALES ET LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

CHAPITRE I

Délimitation du cadre de la recherche	13
1.1 Le contexte	13
1.2 Le problème	16
1.2.a Les anciennes hypothèses	16
1.2.b Les nouvelles orientations	17
1.2.c Migration	19
1.2.d Urbanisation et acculturation	21
1.2.e Les quartiers défavorisés	23
1.3 Définition des problèmes	25
1.4 Méthodes de recherche	26
1.5 Limites des méthodes	29
1.6 Organisation du rapport	30

CHAPITRE II

Les caractéristiques de l'échantillon	31
II.1 L'échantillon	31
II.1.a Caractéristiques de l'échantillon global.....	31
II.1.b Aperçu de l'échantillon	31
II.2 Le passé des répondants	32
II.2.a Réserves et collectivités d'origine	35
II.3 La vie en milieu urbain.....	37
II.3.a Crime et victimisation	39
II.3.b Les aspirations	42
II.4 Résumé	44

CHAPITRE III

La stratification sociale des quartiers défavorisés	47
Introduction	47
III.1 Brève description des trois groupes	47
III.2 Le passé des répondants	48
III.2.a Enfance	49
III.2.b Âge adulte	55
III.3 L'arrivée et la vie en ville	59
III.4 Criminalité et victimisation	65
III.5 Résumé	69
III.5.a Répondants du Centre 1	69
III.5.b Répondants du Centre 2	71
III.5.c Répondants Hors-centre	72

CHAPITRE IV

Le système de justice pénale et les quartiers défavorisés	75
IV.1 Les recherches sur les autochtones et la justice pénale	75
IV.2 Le système de justice pénale face aux accusés et aux victimes	79
IV.2.a Attitude de la police à l'endroit des accusés	79
IV.2.b Victimisation et plaintes portées	82
IV.3 Perceptions à l'égard du système de justice pénale	84
IV.3.a Attitude de la police à l'égard des autochtones	84
IV.3.b Perceptions à l'égard de la justice	87
IV.4 Généralités	88
IV.4.a Représentation par avocat et services des travailleurs auprès des tribunaux	88
IV.4.b Culpabilité	88
IV.5 Résumé	89

CHAPITRE V

Commentaires et conclusions	93
V.1 Commentaires généraux	94
V.1.a Stratification sociale des quartiers défavorisés	96
V.1.b Les expériences durant l'enfance et la vie à l'âge adulte	99
V.1.c Les réserves	101
V.1.d L'arrivée et la vie en ville	102
V.1.e Le système de justice pénale	103
V.1.f Services offerts et aspirations	105
V.2 Conclusions	106

CHAPITRE VI

Répercussions des résultats de la recherche.....	111
VI.1 Généralités	112
VI.2 Prévention	116
VI.3 Le système de justice pénale	118
VI.3.a Maintien de l'ordre dans les quartiers défavorisés	118
VI.3.b Déjudiciarisation.....	120
VI.3.c Réduction de la récidive	120
VI.4 Résumé	121
Renvois	123
Bibliographie.....	131
Annexe I - Différences à l'égard de certaines variables	141
Annexe II - Types d'infraction par ordre décroissant de gravité	159
Annexe III - Graphique et tableaux	163

GRAPHIQUE ET TABLEAUX*

Tableau II.1	Types d'infractions commises	165
Tableau II.2	Types d'incarcération et durée	166
Tableau III.1	Âge selon le lieu d'habitation et le sexe	167
Tableau III.2	Statut selon le lieu d'habitation et le sexe	168
Tableau III.3	Collectivité d'origine selon le lieu d'habitation et le sexe ...	169
Tableau III.4	Milieu familial d'origine selon le lieu d'habitation et le sexe	170
Tableau III.5	Violence familiale selon le lieu d'habitation et le sexe	171
Graphique III.1	Les dix variables présentant le niveau de signification le plus élevé, selon le lieu d'habitation actuel des répondants	172
Tableau III.6	Niveau de scolarité selon le lieu d'habitation et le sexe	173
Tableau III.7	Âge au moment du premier contact avec le système de justice pénale selon le lieu d'habitation.....	174
Tableau III.8	Délinquance juvénile selon le lieu d'habitation	175
Tableau III.9	État civil selon le lieu d'habitation et le sexe	176
Tableau III.10	Garde des enfants selon le lieu d'habitation et le sexe	177
Tableau III.11	Source de revenu selon le lieu d'habitation et le sexe.....	178

Tableau III.12	Problèmes d'alcool selon le lieu d'habitation et le sexe.....	179
Tableau III.13	Préférence à l'égard de la vie dans une réserve selon le lieu d'habitation et le sexe	180
Tableau III.14	Emplacement géographique de la collectivité d'origine/ réserve selon le lieu d'habitation et le sexe	181
Tableau III.15	Âge au moment de l'arrivée en ville selon le lieu d'habitation et le sexe	182
Tableau III.16(a)	Accusations selon le lieu d'habitation et le sexe	183
Tableau III.16(b)	Accusations portées en application du <i>Code criminel</i> selon le lieu d'habitation et le sexe	184
Tableau III.17	Nombre d'accusations portées en application du <i>Code criminel</i> selon le lieu d'habitation et le sexe	185
Tableau III.18	Types d'infractions selon le lieu d'habitation et le sexe	186
Tableau III.19	Types d'incarcération selon le lieu d'habitation.....	187
Tableau III.20	Nombre de séjours en prison selon le lieu d'habitation	188
Tableau III.21	Durée totale des périodes d'incarcération selon le lieu d'habitation	189
Tableau III.21A	Accusations et incarcération selon le lieu d'habitation	190
Tableau III.22	Victimisation selon le lieu d'habitation et le sexe.....	191
Tableau III.23	Nombre de fois où les personnes ont été victimisées selon le lieu d'habitation et le sexe (total)	192
Tableau III.24	Blessures subies par les victimes en milieu urbain selon le lieu d'habitation et le sexe	193

Tableau IV.1	Attitude de la police selon le sexe - ville et collectivité d'origine/réserve.....	194
Tableau IV.2	Attitude de la police selon le lieu d'habitation - ville et collectivité d'origine/réserve	195
Tableau IV.3	Cas de victimisation non signalés selon le lieu d'habitation -ville et collectivité d'origine/réserve (%)	196
Tableau IV.4	Attitude de la police envers tous les autochtones selon le lieu d'habitation	197
Tableau IV.5	Attitude de la police envers les autochtones et les Blancs selon le lieu d'habitation	198
Tableau IV.6	Attitude de la police envers les autochtones et les Blancs impolis, selon le lieu d'habitation.....	199
Tableau IV.7	Réponse à la question «Les policiers ont-ils tous la même attitude?» selon le lieu d'habitation et le sexe	200
Tableau IV.8	Perceptions à l'égard de l'attitude de la police dans la collectivité d'origine et dans la ville selon le lieu d'habitation et le sexe	201
Tableau IV.9	Perceptions à l'égard du système de justice dans la collectivité d'origine et dans la ville selon le lieu d'habitation et le sexe	202
Tableau IV.10	Perceptions à l'égard des tribunaux dans la collectivité d'origine et dans la ville, selon le lieu d'habitation et le sexe.....	203
Tableau IV.11	Répondants représentés par un avocat dans la ville et la collectivité d'origine/réserve, selon le lieu d'habitation et le sexe (%)	204

Tableau IV.12	Répondants ayant reçu les services d'un travailleur auprès des tribunaux dans la ville et la collectivité d'origine/réserve, selon le lieu d'habitation et le sexe (%) ...	205
Tableau IV.13	Culpabilité selon le lieu d'habitation et le sexe	206

* Seuls les tableaux dont il est fait mention dans le texte sont présentés dans les annexes. Les tableaux auxiliaires qui reflètent les autres résultats indiqués dans le rapport seront rassemblés dans un volume séparé qui comprendra le questionnaire, le guide de codage et les tableaux auxiliaires des trois parties.

CHAPITRE I

Délimitation du cadre de la recherche

1.1 *Le contexte*

Trois principaux problèmes ont motivé cette recherche. Le premier était celui de la surreprésentation des autochtones¹ dans les établissements correctionnels canadiens, un problème qui persiste et qui semble insoluble (Depew, 1993:1; Moyer, 1985; Muirhead, 1983; Jackson, 1988). Le deuxième problème était la nécessité de mieux comprendre cette surreprésentation, but que nous avons cherché à atteindre en comparant les autochtones vivant dans l'Est avec ceux vivant dans l'Ouest, et ceux habitant dans une petite ville avec ceux habitant dans une grande ville, à l'égard d'un certain nombre de dimensions : leur passé, leurs expériences en milieu urbain et dans leur collectivité d'origine et leurs contacts avec le système de justice pénale. Le troisième problème consistait à permettre aux autochtones des quartiers défavorisés de se faire entendre dans le cadre de l'Initiative sur la justice applicable aux autochtones du ministère fédéral de la Justice. Un grand nombre de personnes se sont exprimées dans le cadre de cette initiative, mais les autochtones des quartiers défavorisés ont été remarquablement absents des discussions. Pourquoi est-il important que ce groupe se fasse entendre?

Les publications en criminologie font abondamment mention de la surreprésentation de certains groupes d'individus au sein de la population délinquante. Au cours des vingt dernières années, les jeunes, les sans-emploi et les hommes de race noire non qualifiés ont fait l'objet de nombreuses recherches aux États-Unis et en Grande-Bretagne (Miller, 1992; Waddington, 1983). Plus récemment, en Australie et en Nouvelle-Zélande, tout comme au Canada d'ailleurs, les autochtones ont été au premier rang des groupes visés par les recherches et les politiques (Hazelhurst, 1987, 1988; Wilson et Lincoln, 1991). Les chercheurs se sont demandé dans quelle mesure le système de justice pénale, surtout la police (Norris *et al.*, 1993; Ericson, 1982), ainsi que les tribunaux et le système correctionnel (Christie, 1993; Mathiesen, 1990; Hazelhurst, 1987), contribuaient à favoriser et à maintenir la disproportion dont nous avons parlé précédemment. Les taux de suicide et d'homicide au sein de ces groupes ont retenu l'attention de bien des chercheurs (Doob, Grossman et Auge, 1994; Moyer, 1992; Greene, 1993; Kennedy *et al.*, 1991) et ont été utilisés pour décrire la

marginalité et les conditions de vie de ces groupes. Qu'ont en commun les groupes qui entretiennent l'«industrie de la justice pénale» (Christie, 1993) et qui alimentent les reportages sur le désespoir qui sévit dans certains milieux? La race et la culture sont-elles des facteurs prépondérants qui déterminent la probabilité qu'un individu commette un crime et soit traduit en justice? La colonisation est-elle au coeur du phénomène de la surreprésentation et de la persistance de ce phénomène?

En ce qui concerne les autochtones, Doob et ses collaborateurs soutiennent qu'au Canada :

les facteurs qui sont à l'origine des taux élevés d'homicide chez les autochtones sont reliés à la situation générale des autochtones au sein de la population canadienne (1994:20).

Il a été établi que la colonisation sous toutes ses formes est à l'origine d'un grand nombre des problèmes contemporains avec lesquels sont aux prises les autochtones du Canada et d'autres pays (Pratt, 1993; Morse, 1989)².

La race et la culture sont apparues comme les facteurs les plus évidents à ceux qui ont cherché à comprendre et à expliquer une grande partie des problèmes de justice pénale touchant les Noirs en Angleterre et aux États-Unis, et les populations autochtones ailleurs dans le monde. Au Canada, nous avons assisté à l'émergence d'une «industrie» de la justice pénale applicable aux autochtones, une industrie en pleine expansion. L'idée que le conflit culturel serait le facteur prépondérant dans le phénomène de la surreprésentation des autochtones au sein du système de justice pénale a donné du poids à l'opinion que «seuls des autochtones peuvent aider d'autres autochtones» et que les autochtones eux-mêmes doivent offrir des services qui reflètent vraiment les différences et les aspirations des autochtones. Cette «industrie» ne se limite pas aux services offerts par des autochtones. La justice pénale applicable aux autochtones est devenue le nouveau secteur d'avenir pour ceux qui élaborent les principaux projets et programmes en matière de justice dans lesquels sont engagés les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que des organismes de justice privés de différentes régions du pays.

Depew décrit l'habitude profondément enracinée de recourir à la théorie du conflit culturel pour expliquer la surreprésentation des autochtones dans le système de justice pénale, mais affirme que :

les différences culturelles ne constituent pas un aspect fondamental du problème, car il s'agit avant tout d'une question politique reliée à la distribution inégale des pouvoirs politiques et économiques et des ressources au sein de la société canadienne (1993:19).

Il ajoute que :

plusieurs auteurs ont soutenu que les affirmations relatives à l'existence d'un «conflit culturel» dans le domaine de l'administration de la justice ne font que masquer le problème plus fondamental de la marginalité des peuples autochtones sur les plans politique et économique (1993:19).

L'analyse de Muirhead (1983) portant sur les détenus des établissements correctionnels de la Colombie-Britannique corrobore la conclusion de Depew. Dans l'analyse de Depew comme dans celle de Muirhead, le conflit culturel découle de la marginalité des autochtones sur les plans social, politique et économique.

Bien qu'elles corroborent et justifient l'argument du conflit culturel, les recherches menées en Australie et en Nouvelle-Zélande révèlent néanmoins la marginalité des peuples autochtones de ces pays sur les plans économique et social. Au Canada, l'argument du conflit culturel semble polariser la réflexion parce que la culture est au coeur des revendications des autochtones relatives à l'autonomie gouvernementale, de leurs revendications territoriales et autres prétentions. En appliquant l'argument du conflit culturel à d'autres problèmes, comme celui de la surreprésentation des autochtones dans le système de justice pénale, on a intégré cet aspect aux questions politiques à l'ordre du jour tout en donnant une plus grande ampleur et une plus grande légitimité à l'infrastructure de plus en plus importante qui soutient les «services fournis aux autochtones par des autochtones».

Cependant, il ressort des différentes publications sur la question que la marginalité culturelle et la marginalité socio-économique, qu'il s'agisse des Noirs de Grande-Bretagne et des États-Unis ou des populations autochtones du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, sont souvent interchangeables. Les faits historiques peuvent être différents, mais les résultats observés de nos jours sont semblables. Les personnes qui sont le plus susceptibles de faire partie des populations carcérales font partie des couches les plus défavorisées de la société (Schwendinger et Schwendinger; 1993; Christie, 1993; Mathiesen, 1990; Comack, 1993). Au Canada, il s'agit de la classe sociale très défavorisée que forment les autochtones (Muirhead, 1983; Edmon-

ton *Inner City Task Force Report*, 1992; Dosman, 1972; Brody, 1971) et, aux États-Unis, de la population noire, qui forme elle aussi une classe sociale très défavorisée (Blau et Blau, 1982; Sampson, 1993; Wacquant et Wilson, 1989; Wilson, 1991).

1.2 *Le problème*

1.2.a *Les anciennes hypothèses*

Jusqu'à tout récemment, deux hypothèses très répandues ayant marqué profondément l'élaboration des politiques et des programmes ont dominé la réflexion dans le domaine de la justice pénale applicable aux autochtones au Canada. La première est que la plupart des infractions pour lesquelles des autochtones ont été incarcérés ont été commises dans des réserves. La seconde est que le risque de commettre un crime et d'être traduit en justice est le même pour tous les autochtones.

La première de ces hypothèses tire son origine de ce que beaucoup considèrent comme l'interchangeabilité des peuples autochtones et des réserves et du fait que les groupes autochtones ayant le plus d'influence politique et étant les plus faciles à distinguer sont ceux qui vivent dans les réserves. Les efforts déployés vers la fin des années 60 dans le domaine de la justice pénale, et notamment dans l'élaboration des politiques, qui visaient au départ à réduire le nombre d'autochtones devant faire face au système de justice pénale, reflétaient cette opinion. Ce n'est que récemment qu'on a reconnu la valeur des résultats de recherche indiquant que les autochtones des régions urbaines étaient les plus susceptibles de faire partie de la population délinquante soumise au système correctionnel (La Prairie, 1992; McCaskill, 1970, 1985; CCSJ, 1993; *Edmonton Inner City Task Force*, 1992). Bien qu'on ait reconnu ce fait, la question des autochtones vivant en milieu urbain n'a pas nécessairement suscité autant d'intérêt qu'elle aurait dû selon certains. En effet, Kastes (1993) a constaté, en examinant la documentation sur ce sujet pour la Commission royale sur les peuples autochtones, que peu d'études valables avaient été réalisées sur les autochtones vivant en milieu urbain.

L'hypothèse du «risque égal» que présenteraient tous les autochtones repose sur deux facteurs. Le premier est l'abondance des données socio-économiques sur les autochtones et la façon dont ces données sont utilisées. Les données sont rarement différenciées de façon à révéler la stratification sociale de la société autochtone. Elles sont plutôt présentées comme si les autochtones formaient, socialement et économiquement, un groupe homogène³. L'une des rares recherches visant à saisir les différences entre les autochtones des milieux urbains a été menée par Dosman en 1972, bien que Brody (1971) et Morinis

(1982) au Canada, et Guillemain (1979) aux États-Unis, aient réalisé des études ethnographiques sur les populations autochtones des quartiers pauvres de différentes villes. Ce n'est que tout récemment que les différences entre les autochtones des quartiers défavorisés et ceux vivant à l'extérieur de ces quartiers ont été établies et étudiées (La Prairie, 1992; Ma Mawi Wi Chi Itata Centre n.d., Conseil de planification sociale de Winnipeg, 1989).

La seconde hypothèse est que les autochtones sont tous des victimes au même degré. Cette opinion très répandue tient à ce que les autochtones aussi bien que les non-autochtones considèrent la colonisation comme étant une injustice faite historiquement aux autochtones et à l'idée qu'il faut corriger cette injustice en accordant aux autochtones l'autonomie gouvernementale. L'argument de la victimisation renforce la nécessité de systèmes administrés par les autochtones - un pilier de l'autonomie gouvernementale. On se garde de distinguer différents niveaux de victimisation, car cela aurait pour effet d'affaiblir l'argument en faveur de la prise en charge par les autochtones des services destinés aux autochtones.

1.2.b *Les nouvelles orientations*

La recherche sur la justice administrée au sein de la collectivité qui a été effectuée à l'égard des Cris de la Baie James (Québec) nous a fourni des indications importantes pour comprendre la prise en charge de la criminalité par la collectivité (La Prairie, 1991) et elle a stimulé la recherche sur les autochtones des quartiers défavorisés. Les résultats de ces recherches sont importants car ils nous ont permis de comprendre non seulement le comportement de la collectivité et la réaction du système de justice pénale, mais aussi la façon dont ce système réagissait lorsque des autochtones commettaient des crimes semblables à l'extérieur des réserves.

La recherche menée à la Baie James a révélé qu'un nombre considérable d'infractions n'étaient pas dévoilées à la police, ni consignées par celle-ci dans les dossiers officiels, ne donnaient pas lieu à des mises en accusation et n'étaient pas soumises à l'attention d'un tribunal. Cette situation existe également dans les collectivités non autochtones, mais à un degré moindre. Ce qui diffère dans les collectivités autochtones comme celle de la Baie James, ce sont le réseau de liens de parenté, la familiarité et la proximité physique des gens. Les membres de ces collectivités font appel à la police pour mettre fin aux troubles dans l'immédiat, mais ils hésitent à recourir aux voies officielles à cause de la familiarité et de la parenté⁴. Il y a parfois dans les systèmes de justice locaux des policiers faisant partie de la collectivité, ou des policiers qui connaissent bien les gens et

dont le rôle consiste davantage à fournir des services sociaux qu'à combattre le crime (Singer et Moyer, 1981). Cependant, lorsque des autochtones adoptent des comportements semblables à l'extérieur du milieu «sûr» que constitue leur collectivité, ils ne bénéficient pas du même degré de tolérance; le système de justice pénale considère l'infraction, non le délinquant.

Des recherches récentes révèlent que la majeure partie des autochtones incarcérés dans des établissements correctionnels ont commis le crime pour lequel ils ont été incarcérés en milieu urbain⁵ (Cawsey, 1991; McCaskill, 1985, 1981; Peat Marwick *et al*, 1990; CCSJ, 1993; *Edmonton Inner City Violent Task Force*, 1992). Cette constatation ainsi que le fait que la criminalité soit prise en charge par la collectivité nous ont amenés à nous intéresser au groupe vivant en milieu urbain, qui est le plus susceptible de se heurter au système de justice pénale.

L'autre question importante en matière de justice pénale qui ressort des recherches antérieures est la disparité entre l'Est et l'Ouest du Canada à l'égard de la surreprésentation des autochtones dans les établissements correctionnels. Le nombre d'autochtones incarcérés dans l'Ouest est hors de proportion avec les populations autochtones de cette région du pays (Moyer *et al*, 1985; La Prairie, 1992; Service correctionnel du Canada, 1990). En Ontario, par exemple, la proportion des détenus autochtones est deux fois supérieure à la proportion que représentent les autochtones dans cette province; en Saskatchewan, comparativement, la première proportion est quatre ou cinq fois supérieure à la seconde.

Dans la présente recherche, nous établissons un lien entre le problème de la surreprésentation des autochtones dans le système de justice pénale, les infractions commises par les autochtones habitant dans les grandes villes et la stratification sociale et économique, car les autochtones vivant dans certains secteurs géographiques, par exemple dans les quartiers défavorisés des grandes villes, sont plus susceptibles de commettre des crimes et d'être traduits en justice. Le fait de choisir certaines villes de l'Ouest et de l'Est du Canada nous permettait de discerner les variations possibles dans le nombre et le degré de gravité des infractions, la migration et l'urbanisation et d'établir des distinctions selon les villes et les collectivités d'origine.

Il est question ci-après de la migration et de l'urbanisation. Ces deux facteurs sont essentiels pour comprendre pourquoi les autochtones viennent s'établir en ville et comment ils s'adaptent à la vie en milieu urbain. Pour certains, la migration vers la ville offre la possibilité de réaliser des aspirations personnelles, c'est-à-dire s'instruire et se

trouver un emploi. Pour d'autres, c'est la voie qui conduit à la prise en charge par un système de protection ou de contrôle social, soit le système de justice pénale, l'aide sociale ou la protection de l'enfance.

1.2.c Migration

Au Canada, la migration constante des autochtones des réserves vers la ville est au coeur du problème. En 1966, 80 % des autochtones vivaient dans des réserves et 20 %, à l'extérieur des réserves; en 1990, les taux étaient de 60 % et de 40 %, respectivement (Kastes, 1993), et la majorité de ceux qui avaient quitté leur réserve s'étaient installés dans une petite ville composée principalement de non-autochtones ou dans une grande ville (Depew, 1993:6). En 1986, 31 % des autochtones vivaient dans de grands centres urbains de 100 000 habitants ou plus, comparativement à 54 % de la population non autochtone (Siggner, 1992). En cinq ans, la population autochtone de Winnipeg est passée de 16 000 à plus de 27 000 (Conseil de planification sociale de Winnipeg, 1989). Le président du Conseil national des autochtones du Canada a indiqué récemment que la population autochtone avait augmenté en moyenne de 41 % dans les vingt-cinq plus grandes villes du Canada entre 1986 et 1991 (*The Ottawa Citizen*, 5 novembre 1993:6). Il est possible que cette migration soit en train de se stabiliser. Kastès (1993:57) a fait remarquer que :

les auteurs laissent entendre que les mouvements de population importants vers les centres urbains ont commencé au début des années 60 et se sont poursuivis presque vers la fin des années 70. Cependant, au début des années 80, les chercheurs ont commencé à parler d'un «ralentissement» de la tendance à la migration.

Contrairement aux populations autochtones des réserves, les populations de Métis et d'Indiens non inscrits sont concentrées principalement dans les centres urbains, notamment à Toronto, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton et Vancouver (Depew, 1993:8).

Les raisons de la migration hors des réserves sont variées. Hawthorne (1966) a relié cette tendance au fait que le système des réserves ne pouvait plus supporter la croissance de la population. Depuis, les problèmes économiques et autres problèmes des autochtones vivant dans les réserves ont dominé la recherche (Monu, 1976; Denton, 1972; Morinis, 1982; Nagler, 1970; Yewbury, 1980; McCaskill, 1981). Ces problèmes sont, notamment, le chômage, l'isolement, le peu de possibilités qu'ont les

habitants des réserves de s'instruire et d'améliorer leur sort, les mauvaises conditions de logement et un niveau de vie peu élevé. Johnston (1979) adhère à cette thèse générale, mais définit plus à fond le contexte en décrivant la migration comme un phénomène à deux dimensions. Il soutient que la migration se produit soit parce que les gens sont incités à quitter les réserves (à cause du chômage, du manque de ressources, etc.), ou parce qu'ils sont attirés par la ville (parce qu'ils espèrent se trouver un emploi, s'instruire, devenir indépendants, etc.).

Nous possédons peu de données qui pourraient nous éclairer sur les raisons pour lesquelles certains individus ou groupes quittent les réserves et pourquoi d'autres ne le font pas. Peters (1992) croit que les hommes et les femmes ont différents objectifs lorsqu'ils décident d'aller s'installer en ville. Dans le cadre de la recherche qu'elle a menée à Saskatoon, Peters a constaté que l'emploi et l'instruction étaient des objectifs plus importants pour les Indiens, alors que les Indiennes faisaient le plus souvent mention des problèmes vécus dans les réserves, comme le manque de logements et les perspectives très limitées. Ainsi, l'attraction des villes semble plus importante chez les hommes, alors que les femmes cherchent avant tout à sortir des réserves. Nagler (1970) et Dosman (1972) ont axé leur analyse sur les classes sociales dans leur description des autochtones qui migrent vers la ville. Les résultats de leurs recherches donnent à penser que les nantis et les pauvres qui quittent leur réserve conservent le même statut social lorsqu'ils vivent en ville, et que ces deux groupes s'installent en ville pour des raisons différentes. Cependant, comme l'a fait remarquer Kastes (1993), le peu de recherches méthodiques et complètes sur la question des autochtones vivant en milieu urbain ouvre la voie aux hypothèses.

La frustration des autochtones des réserves face à leurs aspirations (Monu, 1976) et l'économie déficiente dans les réserves (Falconer, 1985) sont les raisons qui ont été invoquées jusqu'à tout récemment pour expliquer la migration vers les villes. Kastes soutient cependant qu'il ne s'agit plus des raisons les plus importantes, puisque le développement économique a été amorcé dans les réserves (1993:20). Bien que les travaux de Gerber remontent à la fin des années 70, ils peuvent quand même nous être utiles pour formuler des hypothèses sur la migration actuelle (Gerber, 1979). Dans une analyse raffinée de la migration vers la ville, Gerber utilise les notions de «complétude institutionnelle» et de «développement des ressources personnelles» pour expliquer l'adaptation des autochtones au monde moderne. Son travail révèle qu'il n'y a pas un seul facteur, l'emploi par exemple, qui détermine la décision de demeurer dans la réserve ou de la quitter, mais une interaction complexe entre plusieurs facteurs, à savoir la situation géographique et la taille de la réserve, l'accessibilité des services, la proximité

de la ville, l'adhésion au mode de vie de la majorité, le travail à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, la conservation de la langue, l'intégration scolaire et le revenu. Ce sont ces facteurs combinés qui déterminent la viabilité des groupes et des individus et qui influent sur la décision de quitter ou non la réserve.

Un résultat de la recherche de Gerber qui s'avère particulièrement important pour notre recherche concerne les différences entre les réserves situées dans les Prairies et celles situées à l'extérieur de cette région, et la propriété foncière. Gerber (1979:416) a tenté d'expliquer d'autres différences plus générales entre les autochtones des provinces des Prairies et les autres et a constaté, notamment, que :

dans la vaste majorité des bandes des provinces des Prairies, la vie collective occupait une place importante, alors que dans les autres provinces, les bandes indiennes étaient en quelque sorte plus «individualistes». Dans les provinces des Prairies, la bande et ses chefs décidaient habituellement de l'utilisation des terres et de la répartition des ressources du groupe, alors que dans les autres provinces, les biens étaient parfois attribués à des individus qui pouvaient léguer leurs biens à un enfant ou les «vendre» à un autre membre de la bande.

Ces faits ont des répercussions considérables du point de vue de la migration et ils peuvent expliquer l'un des résultats de notre recherche, soit le fait que les populations autochtones soient plus concentrées dans les villes de l'Ouest et y demeurent plus longtemps. Les autochtones qui se sentent impuissants et qui n'ont pas d'espoir d'accéder à la propriété foncière ou à des ressources collectives sont peut-être davantage incités à établir leur domicile permanent en ville que ceux qui ont la certitude d'avoir accès à des ressources. Il se peut que les différences entre l'Est et l'Ouest relativement à l'ampleur de la migration soient attribuables aux différences entre ces deux coins du pays à l'égard de l'organisation du pouvoir et des niveaux de pauvreté⁶.

1.2.d *Urbanisation et acculturation*

Selon Denton (1972), les autochtones décident de rester en ville à cause de leur emploi, d'un mariage mixte, des enfants qui ont grandi en milieu urbain ou des conflits à l'intérieur de la réserve. Cependant, Nagler (1970), qui a étudié l'urbanisation à Toronto, et McCaskill (1981), qui s'est penché sur la question de la migration et de l'urbanisation à Winnipeg, soutiennent que, même si les autochtones demeurent en ville pour ces raisons, ils ne deviennent pas nécessairement des citoyens. Selon Nagler, ce fait tient aux différences culturelles, alors que McCaskill explique les niveaux peu élevés d'adaptation par le fait que les migrants n'adoptent pas le mode de vie des

citadins. McCaskill croit que les Indiens viennent s'établir en ville dans le but d'y trouver un emploi et non parce qu'ils sont insatisfaits de la vie dans leur réserve⁷. Les recherches limitées portant sur les écarts entre les degrés d'acculturation des autochtones de différentes couches sociales qui vont s'établir en ville ont conduit à l'hypothèse d'un «problème» d'urbanisation homogène. Kerri (1976) et Peters (1987) ont souligné l'importance des contacts avec la famille et les amis dans les stratégies d'adaptation à la vie en milieu urbain. Price (1978) a soutenu que les Indiens se protégeaient contre l'anonymat de la ville en formant des enclaves sociales et des associations d'Indiens. Graves (1973), qui s'est intéressé à la proportion des migrants qui sont retournés dans leur réserve de Navaho, a constaté que, chez les personnes qui croyaient en leurs capacités personnelles et en la possibilité d'améliorer leurs conditions économiques, la proportion de ceux qui retournaient dans leur réserve et de ceux qui étaient arrêtés pour ivresse publique était relativement faible. Lorsque les chercheurs établissent des distinctions (voir Gurstein, 1977; Clatworthy, 1983; McCaskill, 1981; Kerri, 1976), ils associent habituellement la capacité des personnes de s'adapter au milieu urbain au nombre d'années passées en ville, aux valeurs propres au milieu rural et au milieu urbain et au soutien familial, et ils ne différencient pas les groupes en fonction de la classe sociale.

Dosman (1972) et Peters (1987) ont adopté un point de vue différent, qui va à l'encontre de l'idée d'une acculturation homogène. Dosman décrit la façon dont les autochtones des réserves, qui appartiennent à différentes classes sociales (il distingue quatre groupes : les autochtones qui appartiennent à une famille dominante, ceux qui jouissent d'une autonomie financière, ceux qui sont partiellement dépendants et les indigents invétérés), apportent avec eux leurs expériences lorsqu'ils viennent s'installer en milieu urbain et il soutient que ces expériences déterminent leur degré d'adaptation. Peters met en question les conclusions et les hypothèses formulées dans les recherches antérieures selon lesquelles les Indiens qui migrent vers la ville y mènent une vie désorganisée. Elle a recueilli des données indiquant que les membres de la famille et de la parenté se mobilisent pour faire face au chômage et à la pauvreté. Selon elle, c'est l'emploi et non l'adaptation qui est au coeur des problèmes des autochtones qui migrent vers la ville.

Le point important qui ressort de tous ces résultats est que les autochtones qui quittent leur réserve pour s'établir en ville disposent, pour s'adapter au milieu urbain, d'un «bagage» scolaire, professionnel, social et émotionnel différent. Ils ont un réseau de relations et de soutien différent. Ils quittent leur réserve pour différentes raisons. Comme Gurstein (1977) l'a souligné, beaucoup d'entre eux sont mal préparés à la vie en milieu urbain et ne disposent pas des outils nécessaires pour s'y adapter. Beaucoup

d'autres ont, en revanche, les moyens de s'adapter (Dosman, 1972:56). Le fait de ne pas disposer de ces moyens ne signifie pas, cependant, qu'on ne puisse pas aspirer à la classe moyenne. Mais la réalisation de ces aspirations est plus difficile pour certains groupes, comme Greene (1993:107) l'a fait remarquer en parlant de ceux qui vivent dans la pauvreté aux États-Unis :

L'ambition d'accéder à la classe moyenne, un rêve partagé par la plupart des personnes vivant dans la pauvreté dans ce pays, apparaît comme un objectif lointain et difficilement réalisable pour les adolescents qui se sentent emprisonnés dans l'univers de la pauvreté.

L'adaptation à la vie en milieu urbain peut être particulièrement difficile pour les autochtones qui ont un faible niveau socio-économique parce que la distance qui les sépare des valeurs de la classe moyenne est plus grande. Graves (1973) indique que l'adhésion aux valeurs de la classe moyenne alors que les buts propres à cette classe ne peuvent être atteints crée des problèmes aux personnes des classes inférieures. Pour les autochtones des classes inférieures, les conflits de classe, de culture et de valeurs sont considérables, comme l'indiquent les données sur la criminalité et les désordres dans les quartiers défavorisés (voir *Edmonton Inner City Violent Crime Task Force*, 1992; Brody, 1971; Morinis, 1982; Ma Mawi Wi Chi Centre, n.d.). Pour ceux qui ont des ressources, le fait de venir s'établir en ville signifie essentiellement échanger un système de valeurs de la classe moyenne contre un autre système de valeurs du même ordre.

1.2.e Les quartiers défavorisés

Bien qu'on ne dispose que de données limitées à ce sujet, les observations recueillies indiquent que les Indiens inscrits (qu'on peut distinguer des autres à cause des renseignements officiels consignés à leur sujet), les autochtones des quartiers défavorisés et ceux qui habitent à l'extérieur de ces quartiers diffèrent à l'égard d'un certain nombre de dimensions socio-économiques. Des données démographiques récentes sur les Indiens inscrits et l'ensemble des populations autochtones des villes de l'Est et de l'Ouest révèlent des différences évidentes entre ces groupes. Les Indiens inscrits des villes de l'Ouest, surtout Winnipeg, Saskatoon, Regina et Edmonton, avaient, en 1991, plus d'enfants, moins d'instruction, un taux moins élevé de participation au marché du travail et un taux de chômage plus élevé que les Indiens inscrits vivant à Halifax, Montréal et Toronto. De plus, les Indiens inscrits ont, en général, de moins bonnes conditions de vie que l'ensemble de la population autochtone à l'égard de ces dimensions (La Prairie, 1992: 11-14). Les données recueillies dans certaines villes indiquent qu'il existe des différences semblables entre les autochtones vivant dans

les quartiers défavorisés et ceux vivant à l'extérieur de ces quartiers. Par exemple, des études réalisées à Winnipeg et à Edmonton ont révélé que, selon un certain nombre d'indicateurs socio-économiques, les conditions de vie des autochtones vivant dans les quartiers défavorisés sont beaucoup moins bonnes que celles des autochtones vivant à l'extérieur de ces quartiers (Ma Mawi Wi Chi Centre, n.d.; *Edmonton Inner City Violent Crime Task Force*, 1992).

De façon générale, les recherches indiquent que la stratification sociale et les expériences que les autochtones vivent au sein de leur famille et de leur collectivité déterminent les rôles qu'ils jouent dans les villes. Ce sont ceux qui sont démunis sur tous les plans qu'on voit le plus souvent dans les rues des quartiers défavorisés. McDonnell (1993:29) affirme que :

les villes canadiennes sont remplies de «réfugiés» qui ont fui la négligence, la violence familiale et la violence sexuelle qui sévissent dans de nombreuses réserves.

Les niveaux élevés de violence familiale et d'autres formes de violence enregistrés dans les collectivités autochtones ont fait l'objet au cours des dernières années d'un nombre de plus en plus important de recherches en criminologie au Canada et aux États-Unis (*B.C. Task Force on Family Violence*, 1992; Carter et Parker, 1991; Fischler, 1985; Piasecki *et al.*, 1989; Hodgson, 1990; Lujan *et al.*, 1989; Doob *et al.*, 1994; Comack, 1993; Moyer, 1992; Frank, 1992). Hull (1983:35) indique que :

Les réserves sont rarement des collectivités stables; elles ressemblent le plus souvent à des colonies dont les habitants se libèrent de leurs frustrations accumulées sur les autres.

L'alcoolisme et les autres toxicomanies, la difficulté des parents à remplir leur rôle, les troubles et l'instabilité émotionnels des enfants, la délinquance et les désordres en général sont souvent cités dans les recherches sur les collectivités autochtones contemporaines (Condon, 1992; La Prairie, 1991; McDonnell, 1993). Ainsi, un grand nombre des autochtones qui quittent leur réserve vivaient depuis longtemps, et donc avant même leur arrivée en ville, dans des conditions difficiles.

Si, comme semblent l'indiquer les résultats des recherches, les groupes particulièrement défavorisés sont surreprésentés dans le système de justice pénale, cette situation devrait se traduire dans les niveaux de criminalité et de désordre enregistrés dans les quartiers défavorisés. Fait digne de mention, les recherches portant sur les quartiers défavorisés

sont inexistantes au Canada. Cependant, une étude réalisée à Edmonton révèle que 33 à 45 % de tous les crimes signalés à la police dans les quartiers défavorisés étaient des crimes avec violence, comparativement à 12,7 % dans le reste de la ville. Le même rapport indique que 50 à 60 % des délinquants autochtones incarcérés en Alberta viennent d'un milieu urbain (*Edmonton Inner City Violent Crime Task Force*, 1992:23-26). Aux États-Unis, de nombreux chercheurs se sont intéressés à la relation entre la vie dans les quartiers défavorisés et la criminalité (Skogan, 1990; Schwendinger et Schwendinger, 1993; Blau et Blau, 1982; Byrne et Sampson, 1986; Wacquant et Wilson, 1989). Ce qui distingue les quartiers défavorisés, ce sont les degrés de désorganisation sociale, les logements insalubres, la désagrégation familiale, le chômage, l'alcoolisme, la toxicomanie et le désespoir.

1.3 Définition des problèmes

L'étude de la question de la surreprésentation des autochtones dans le système de justice pénale suppose un certain nombre d'hypothèses : il y a des différences dans les circonstances qui amènent les autochtones à s'établir en ville, il y a des différences dans la façon dont les autochtones sont traités dans les systèmes de justice pénale des milieux urbains et il y a des différences entre les quartiers défavorisés et entre les villes elles-mêmes. Ces explications ne s'excluent pas mutuellement et nous nous attendions à ce que la réponse à la question de la surreprésentation intègre ces trois explications. Jusqu'à présent, les chercheurs ont mis l'accent sur les activités du système de justice pénale, de sorte que la question a déjà été approfondie. Cependant, il importait de dépasser l'étude du système de justice pénale pour examiner d'autres aspects de la vie des autochtones afin d'essayer d'expliquer les nombreux contacts des autochtones des quartiers défavorisés avec ce système.

Pour expliquer la persistance du phénomène de la surreprésentation, nous avons posé comme hypothèse que, pour un certain nombre de raisons, l'acculturation n'atteint pas le groupe qui est le plus susceptible de se heurter au système de justice pénale. Ces raisons sont, notamment, l'incapacité des personnes qui se trouvent au bas de l'échelle sociale de s'intégrer à la population active et d'avoir un emploi stable (Clatworthy, 1983; McCaskill, 1981; Kastes, 1993), l'intériorisation de l'ethos qui sépare les cultures (Phinney *et al*, 1992) et la conservation des valeurs culturelles (Callan et St. John, 1984). Il était essentiel d'étudier la nature des villes et la place que les autochtones occupent dans ces villes pour comprendre la migration, l'acculturation et la privation. Bien que certaines recherches sur les autochtones des milieux urbains semblent indiquer que les résultats peuvent être extrapolés d'une ville à une autre (voir Dosman, 1972; Peters, 1987, 1992), nous avons posé comme hypothèse que ce sont

les *différences* qui existent entre les villes qui expliquent une partie de l'écart constaté à l'égard de la surreprésentation.

Nous avons examiné ces hypothèses à la lumière des expériences vécues par les autochtones des quartiers défavorisés de quatre grandes villes. Nous utilisons les strates sociales des quartiers défavorisés comme principale unité d'analyse dans les trois rapports découlant de la recherche. Dans notre tentative d'expliquer le phénomène de la surreprésentation et les variations observées à cet égard, nous avons étudié les expériences vécues durant l'enfance et au sein de la famille, la victimisation durant l'enfance et à l'âge adulte, les expériences reliées à la migration vers la ville et à la vie en ville, le contact de ces autochtones avec le système de justice pénale et la façon dont ce système est perçu par les autochtones dans les villes et les collectivités d'origine, ainsi que les espoirs et les rêves passés et présents.

1.4 *Méthodes de recherche*

La présente étude n'est pas une étude comparative sur les autochtones et les non-autochtones. Elle est comparative uniquement en ce sens que nous étudions les différences entre trois groupes d'autochtones distincts vivant dans des quartiers défavorisés de deux villes de l'Ouest du pays et deux villes de l'Est. L'autre élément de comparaison est la taille des villes - celles de l'Est sont considérablement plus grandes que celles de l'Ouest. Les questions que nous soulevons dans cette recherche s'appliqueraient probablement à un groupe semblable de non-autochtones. Notre recherche avait cependant pour but de définir et d'expliquer des différences entre des groupes d'autochtones. Une comparaison entre autochtones et non-autochtones serait logiquement l'étape suivante et pourrait fournir des indications importantes pour l'élaboration de programmes et de politiques en matière de justice pénale.

L'étude portait principalement sur le groupe qui se trouve en général au dernier rang de l'échelle sociale : les autochtones qui ont recours aux services offerts dans les quartiers défavorisés et qui font appel aux organismes de ces quartiers, ainsi que les autochtones de la rue. Les données nationales indiquent que les niveaux socio-économiques des autochtones sont inférieurs à ceux de la population canadienne en général. Ces données révèlent également des niveaux différents de richesse au sein de la population autochtone. Ces différences ne sont pas souvent mentionnées dans le discours sur la justice pénale et les autochtones; la population autochtone est habituellement décrite comme un groupe homogène sur les plans social et économique, et on semble considérer que le risque de commettre un crime et d'être traduit en justice est le même pour tous les autochtones. Ainsi, une prémisse fondamentale de la recherche était que

la société autochtone n'est pas homogène et qu'elle présente une stratification semblable à celle de la société non autochtone.

La méthode de recherche a comporté les étapes suivantes : la délimitation des quartiers défavorisés des quatre villes, la sélection des individus auprès des organismes que fréquentent les «gens de la rue» (comme les refuges et les «soupes populaires») et des organismes de services sociaux des quartiers défavorisés (de façon que les autochtones qui vivent dans les quartiers défavorisés et qui ne sont pas nécessairement des gens de la rue soient inclus dans l'échantillon), l'échantillonnage systématique et, enfin, les interviews menées auprès d'un même nombre de répondants dans les quatre villes⁸. Comme les données de recensement ne fournissent pas d'indications sur la taille des populations autochtones des quartiers défavorisés de ces quatre villes, nous avons sélectionné le même nombre de répondants dans chaque ville. Les intervieweurs autochtones ont reçu une formation qui les a préparés à interroger les autochtones faisant appel aux organismes de services sociaux, et le chef de recherche a mené les interviews auprès des gens de la rue. Tous les intervieweurs ont utilisé le même questionnaire et les cinq intervieweurs autochtones ont reçu une formation identique pour pouvoir mener les interviews de la même façon.

Nous avons communiqué avec les organismes offrant des services aux gens de la rue et les organismes de services sociaux pour leur expliquer la recherche et solliciter leur aide pour trouver des répondants. Dans la mesure du possible, nous avons fait appel à des organismes semblables dans les quatre villes et avons interrogé le même nombre de personnes. Cependant, cette démarche a présenté des difficultés, car le nombre d'organismes de ce genre n'est pas le même dans les quatre villes et il existe des organismes réservés aux autochtones et d'autres pour les non-autochtones. Par exemple, à Regina et à Toronto, il y a plus d'organismes autochtones qu'à Edmonton et Montréal. Nous donnons plus loin une description de l'échantillon et nous en indiquons les limites. Dans chaque ville, le service de police nous a aidés à délimiter les quartiers défavorisés, ainsi que les quartiers habités ou fréquentés par des autochtones. Lorsque le service de police pouvait nous fournir des données sur les délinquants autochtones et non autochtones, nous les examinions en concentrant notre attention sur celles se rapportant aux quartiers défavorisés.

Les répondants ont été interrogés à l'endroit où ils se trouvaient et nous n'avons pas tenté de fixer des rendez-vous ou d'interroger les gens dans des bureaux. Nous avons engagé des personnes-ressources bien connues des gens de la rue pour entrer en contact avec ces derniers, leur expliquer le but de la recherche, leur présenter le chef de recherche et négocier les interviews. Les interviews avec les autochtones de la rue ont

eu lieu dans la rue, dans des haltes-accueil, des parcs, des «soupes populaires», des refuges ou des restaurants rapides. Des interviews ont été menées dans les locaux des organismes de services sociaux et des organismes de justice lorsque l'espace nécessaire nous était fourni. Chaque répondant a reçu 10 \$ pour le temps qu'il nous a consacré⁹. Les interviews duraient une ou deux heures, la confidentialité était assurée et aucun nom ne figurait sur le questionnaire de l'interview.

Au total, 621 questionnaires ont été remplis, codés et analysés. Nous avons envisagé plusieurs façons d'organiser les données, mais la méthode qui a fourni les résultats les plus cohérents et les plus significatifs consistait à séparer l'échantillon selon les critères suivants : les personnes ayant été sélectionnées dans la rue et vivant dans un quartier défavorisé, les personnes ayant été sélectionnées par l'entremise d'un organisme de services sociaux et ayant donné une adresse dans un quartier défavorisé et les personnes ayant été sélectionnées par la méthode d'échantillonnage appliquée dans la zone des quartiers défavorisés mais qui habitaient dans un autre quartier de la ville. Étant donné que les interviews étaient complètes et détaillées, chaque interview est devenue «l'histoire d'une vie». La vie des répondants, leur passé et leurs contacts avec le système de justice pénale en tant que victimes ou délinquants, dans les villes où ils ont vécu et dans leur collectivité d'origine ou leur réserve, ont été explorés. Les résultats sont basés sur les opinions exprimées par les répondants et constituent une synthèse des renseignements obtenus et analysés.

Il importe, sur le plan méthodologique, de définir certaines variables. Par exemple, on entend par «violence familiale» uniquement le fait d'être témoin de voies de faits contre une conjointe, un conjoint, un frère ou une soeur, ou d'être une victime immédiate durant l'enfance, ainsi que la violence sexuelle. La violence verbale ou psychologique n'est pas incluse dans cette définition. Le degré de violence était évalué à l'aide d'une échelle de cinq points allant du degré le moins élevé au degré le plus élevé et tenant compte de la fréquence des voies de fait et du degré de gravité des blessures. Les données comprennent quatre variables relatives à la violence familiale : une variable générale et une pour chaque type de voies de fait - voies de fait contre la conjointe ou le conjoint, voies de fait contre un enfant et agression sexuelle.

Sept types d'infractions ont été définis. Les infractions du type 1 sont les plus graves : homicide, voies de fait graves et agression sexuelle grave. Les infractions du type 2 sont principalement les voies de fait et certaines infractions reliées au trafic des stupéfiants. Les infractions du type 3 sont principalement la conduite avec facultés affaiblies et l'introduction par effraction. Les infractions du type 4 sont principalement les vols et les vols à l'étalage, mais aussi la possession de marijuana et la prostitution. Les infrac-

tions du type 5 sont les infractions de nature administrative - défaut de se conformer et défaut de comparaître, manquement aux conditions de la probation et défaut de paiement des amendes. Les infractions du type 6 sont les accusations d'ivresse qui ne sont pas prévues par le *Code criminel*. Les infractions du type 7 sont les infractions visées par la *Loi sur les jeunes contrevenants (LJC)*.

Toutes les données, sauf celles relatives à la violence familiale et aux infractions, ont été codées par une personne qui n'avait pas participé à la recherche avant l'étape du codage. Les données relatives à la violence familiale et aux infractions ont été codées uniquement par le chef de recherche. Les analyses des distributions de fréquence et des croisements de données (et notamment des valeurs de la variable chi carré, qui ont permis d'obtenir les niveaux de «signification statistique», appelés simplement niveaux «significatifs» dans le rapport) et une méthode statistique permettant de distinguer les facteurs de groupe et les variables prédictives de certains résultats ont permis d'effectuer les analyses plus approfondies sur lesquelles reposent la plupart des résultats.

1.5 *Limites des méthodes*

La méthode de l'interview a eu pour effet de limiter les données aux événements que les répondants pouvaient se rappeler. Les renseignements relatifs aux contacts avec le système de justice pénale ont donc été particulièrement difficiles à obtenir, car les gens ont souvent de la difficulté à se souvenir des événements qui se sont produits il y a longtemps et de l'ordre dans lequel ces événements sont survenus¹⁰. Par conséquent, nous n'avons pas cherché à établir de liens entre l'infraction et l'incarcération ou la durée de l'incarcération, ni à connaître l'issue des accusations. De même, les renseignements sur les contacts avec la police ne comprennent pas les facteurs reliés à ces contacts, sauf d'une façon très générale. Nous avons cherché à dresser un résumé général des contacts avec la police, les tribunaux et le système correctionnel du point de vue des répondants.

Les renseignements au sujet de l'enfance et de la violence familiale en général ne comprennent pas non plus les facteurs reliés à chaque événement. Un grand nombre des faits rapportés s'étaient produits il y a longtemps et les répondants avaient de la difficulté à se souvenir des détails. Le but visé en demandant des renseignements au sujet de la violence familiale et des renseignements sur d'autres aspects, comme les contacts avec le système judiciaire pour les jeunes, était de dresser un tableau général des expériences vécues durant l'enfance, au sein de la famille et de la collectivité.

Les données manquantes (le lecteur constatera que le nombre de répondants n'est pas identique pour toutes les variables) sont imputables à plusieurs facteurs. Parfois, la variable ne s'appliquait pas, la personne interrogée ne voulait pas répondre à la question ou n'arrivait pas à se souvenir de certains détails, ou il n'était pas possible de poser la question en raison de la façon dont l'interview évoluait. Les conditions dans lesquelles les interviews ont été réalisées n'étaient pas toujours idéales, et certaines interviews ont été plus faciles que d'autres. Le nombre d'interviews terminées était inférieur à celui prévu à l'origine (621 plutôt que 800) pour un certain nombre de raisons d'ordre logistique ou d'autre nature, de sorte que l'analyse n'est pas aussi détaillée qu'elle aurait pu l'être. Par exemple, les résultats des tests de signification ne sont pas indiqués dans certains tableaux parce que les nombres des cellules sont trop petits pour que les données soient fiables.

1.6 *Organisation du rapport*

Le présent rapport comprend trois parties dans lesquelles sont présentés les résultats de la recherche. La présentation générale des trois parties est la même : nous décrivons le problème à l'étude, puis nous examinons les questions théoriques qui s'y rapportent à la lumière des résultats de recherche publiés sur le sujet. Nous présentons dans chaque partie des résultats qui jettent un peu plus d'éclairage sur le problème et nous indiquons de quelle façon les hypothèses ont été vérifiées. Chaque partie comporte un certain nombre de conclusions et de recommandations et diverses annexes.

Dans la première partie, nous décrivons l'échantillon global et nous étudions les différences selon le sexe, le groupe d'âge, la collectivité d'origine et la stratification sociale (que reflète la catégorisation selon le lieu d'habitation - quartiers défavorisés/ autres quartiers). Nous examinons aussi le rôle du système de justice pénale dans la vie des autochtones des quartiers défavorisés.

CHAPITRE II

Les caractéristiques de l'échantillon

Le présent chapitre décrit les caractéristiques de l'échantillon global. Il donne des renseignements de nature générale sur les répondants des quartiers défavorisés des quatre villes. Lorsque les déclarations de certains répondants sont pertinentes et représentatives des opinions exprimées par les autres, nous en citons des extraits pour illustrer des problèmes ou des résultats particuliers.

II.1 *L'échantillon*II.1.a *Caractéristiques de l'échantillon global*

Le lecteur devrait prendre connaissance du rapport en ayant à l'esprit les renseignements donnés au sujet de l'échantillon global. Lorsque les individus sont classés selon l'âge, le sexe ou la strate sociale, les résultats (et les opinions) peuvent varier considérablement. Elles révèlent que les individus qui se sentent le plus marginalisés tant dans la société autochtone que dans la société non autochtone expriment des opinions fort différentes de ceux qui forment les strates sociales les moins marginalisées.

II.1.b *Aperçu de l'échantillon*

L'échantillon global comprenait 621 répondants également répartis entre les quatre villes. Il comprenait plus d'hommes que de femmes (60 % - 40 %), ce qui est étonnant car les données démographiques indiquent que les femmes autochtones sont généralement surreprésentées dans les milieux urbains (Kastes, 1993:69)¹¹. Les deux tiers des répondants étaient des Indiens inscrits, 15 % étaient des Indiens non inscrits, 12 % étaient des Métis et 7 %, des Inuit - trois fois plus de femmes inuit que d'hommes.

La majorité des répondants avaient entre 25 et 44 ans. L'âge moyen des hommes et des femmes était le même : 32,1 ans. Les milieux d'origine des répondants comprenaient 176 réserves et un certain nombre de grandes villes et de petites villes du pays; les deux

territoires et toutes les provinces, sauf l'Île-du-Prince-Édouard, étaient représentés. Parmi les répondants venant d'une réserve, un nombre plus élevé venaient des mêmes réserves de la Saskatchewan. Compte tenu des villes choisies, 29 % des répondants ont désigné la Saskatchewan comme province d'origine, 24 % ont désigné l'Ontario, 16 % le Québec, 16 % l'Alberta et 14 % une autre province ou un territoire¹². Seulement quelques répondants (3 %) étaient originaires des États-Unis. Les Cris représentaient le groupe autochtone le plus important de l'échantillon (46 %), suivis des Ojibwas (17 %), des Inuit (9 %), des Micmacs (5 %), des Sauteaux (4 %), des Mohawks (4 %) et des Algonquins (2 %). Le reste des répondants représentaient 28 autres groupes autochtones. La majorité des répondants (71 %) ont déclaré que leurs deux parents étaient autochtones et, lorsqu'un seul parent était autochtone, c'était le plus souvent la mère. Plus de la moitié (51 %) avaient l'anglais comme langue maternelle, 39 % avaient une langue autochtone, 6 % avaient l'inuktitut et 4 %, le français.

II.2 *Le passé des répondants*

Les personnes interrogées devaient répondre à un certain nombre de questions concernant leur passé; elles devaient indiquer, notamment, leur lieu de naissance, le nombre d'années passées dans une réserve, la situation géographique de leur réserve ou collectivité d'origine et elles devaient énumérer par ordre chronologique les différents endroits où elles avaient habité jusqu'ici. Elles devaient aussi fournir des renseignements sur leurs parents, leur éducation, le degré de stabilité et de violence au sein de leur famille, l'instruction qu'elles avaient reçue et préciser si elles avaient fréquenté ou non un pensionnat. Elles devaient donner des renseignements personnels relatifs à leur état civil, leurs enfants et leurs relations. On leur a demandé pourquoi elles étaient venues s'établir en ville, quelle expérience ou connaissance elles avaient de la ville, quels problèmes elles avaient éprouvés à leur arrivée en ville et par la suite, notamment les problèmes liés à l'emploi, à l'alcool et leurs problèmes actuels. Enfin, on leur a demandé si la vie en ville leur plaisait ou si elles souhaitaient retourner dans leur réserve pour y demeurer ou y travailler.

La majorité des répondants étaient nés dans une réserve (54 %), le tiers étaient nés en milieu urbain et le reste, dans une région rurale ou une petite ville. Près de 75 % d'entre eux avaient appartenu à une bande. Seulement 37 % avaient passé leur enfance dans une réserve et environ 25 % venaient d'une collectivité éloignée. La plupart (66 %) de ceux qui ne venaient pas de la ville étaient originaires d'une collectivité de moins de 3000 habitants située à plus de 500 kilomètres de la ville qu'ils habitaient au

moment de l'enquête. Un peu plus du tiers des répondants ont déclaré avoir été élevés par leurs deux parents, 27 % par un seul parent, 21 % par des parents de familles d'accueil ou des parents adoptifs et 15 % avaient été élevés dans un autre genre de famille ou avaient donné plusieurs de ces réponses. Près de 40 % avaient sept frères et soeurs ou plus, et plus de 71 % avaient quatre frères et soeurs ou plus.

Moins de la moitié des répondants ont déclaré avoir grandi dans un milieu familial stable, et 72 % ont déclaré avoir connu une forme ou une autre de violence familiale (de ce nombre, 49 % ont connu plus d'une forme de violence familiale - violence conjugale, violence envers un enfant ou violence sexuelle, et 28 % ont vécu une forme très grave de violence). Dans la majeure partie des cas de violence familiale (60 %), les parents biologiques étaient les auteurs des actes de violence, suivis de la famille élargie (11 %), des parents de familles d'accueil ou des parents adoptifs (11 %) et du beau-père ou de la belle-mère (8 %). Près du quart des répondants ont déclaré avoir consommé de l'alcool à l'âge de douze ans ou avant. Près de 69 % ont dit que leur père et leur mère avaient un problème d'alcool.

La moitié de tous les répondants avaient une neuvième année ou un niveau de scolarité inférieur, et 76 % recevaient des prestations d'aide sociale ou une autre forme d'aide sociale au moment de l'enquête (allocations d'invalidité, prestations versées à la mère, etc.). Seulement 11 % avaient un emploi, le plus souvent un emploi à temps partiel. Un homme de 35 ans a déclaré que le manque de travail était un facteur qui jouait contre les autochtones, car selon lui les autochtones se découragent facilement et le découragement devient un mode de vie.

La majorité des répondants étaient célibataires (la plupart des répondants avaient cependant eu deux relations ou plus depuis qu'ils avaient atteint l'âge adulte), et le quart étaient des conjoints de fait. Une très faible proportion d'entre eux étaient mariés. Les deux tiers s'étaient liés avec des autochtones dans le cadre de leurs diverses relations, et la majorité avaient des enfants, même si 41 % seulement des parents avaient la garde de leurs enfants. Près du quart avaient fréquenté un pensionnat; de ce nombre, un peu moins de la moitié ont déclaré que cette expérience avait été agréable, 38 %, que cette expérience avait été désagréable et 17 % ont déclaré avoir eu autant d'expériences agréables que d'expériences désagréables durant leurs années passées au pensionnat. Lorsqu'on leur a demandé dans quelle mesure ils avaient été en contact avec la culture autochtone, c'est-à-dire les cérémonies, légendes, enseignements et activités traditionnelles, un peu plus de la moitié (54 %) ont déclaré «jamais», 22 % «souvent» et 24 % «parfois».

Lorsqu'on a demandé aux répondants où ils avaient passé la majeure partie de leur vie, la moitié ont indiqué la ville, 20 % ont indiqué une réserve, 16 % ont indiqué une petite ville ou une région rurale et le reste des répondants ont déclaré avoir changé souvent de lieu d'habitation. Moins du quart avaient habité en ville trois ans ou moins, et 35 % y avaient habité 15 ans ou plus. Un nombre plus élevé de répondants ont déclaré s'être installés en ville entre 15 et 24 ans, et les raisons invoquées étaient principalement les problèmes d'emploi, les problèmes familiaux, les problèmes personnels ou les problèmes au sein de la collectivité.

Même si la plupart des répondants connaissaient peu la ville avant de venir s'y installer, ils y avaient des parents ou des amis. La grande majorité des répondants (82 %) ont déclaré aimer la vie en ville, bien que près de 40 % aient déclaré s'être sentis des étrangers ou avoir eu le sentiment de n'être pas à leur place durant les premiers temps. La solitude et la confusion étaient les problèmes les plus graves. Seulement 7 % ont déclaré que le racisme était le problème le plus important auquel ils s'étaient heurtés¹³. Un nombre plus élevé d'hommes que de femmes sont venus s'établir en ville pour trouver un emploi. Le tiers des personnes venant des réserves n'y étaient pas retournées pour visiter quelqu'un, et seulement le cinquième de tous les répondants souhaitaient aller vivre ou travailler dans une réserve. Les autochtones qui avaient été élevés à l'extérieur de leur réserve pour diverses raisons ont déclaré avoir connu des moments difficiles lorsqu'ils y étaient retournés, qu'ils s'y étaient sentis étrangers et rejetés parce qu'ils avaient quitté la réserve ou étaient accusés d'être des «Blancs». Un répondant de 22 ans qui avait été élevé à l'extérieur de sa réserve a déclaré, à ce propos :

Le plus gros problème des autochtones est la vie protégée qu'ils mènent dans les réserves et qui les amène à classer les gens en deux catégories - les «autres» et «nous». Nous sommes nos pires ennemis. Les autochtones veulent que les autres autochtones soient aussi misérables qu'eux et, lorsque certains essaient de s'en sortir, ils les accusent de se ranger du côté des Blancs.

L'alcoolisme est un sujet de discussion constant parmi les autochtones des quartiers défavorisés, et la majorité des répondants ont déclaré avoir actuellement ou avoir déjà eu un problème d'alcool. Ils parlent facilement de leur propre problème d'alcool ou de celui des autres, car il s'agit d'une «activité sociale» importante et d'un problème majeur. C'est un problème qui les lie tout en les divisant, qui cause des ennuis tout en créant des amitiés solides. Ils passent des années à essayer de régler ce problème pour s'enliser à nouveau dans ce mode de vie lorsqu'ils se sentent seuls, subissent une perte ou doivent faire face à une crise. L'alcoolisme amène certains autochtones à quitter leur

collectivité pour aller s'établir en ville. Beaucoup d'entre eux sont confinés dans des quartiers défavorisés à cause de ce problème, qui est à l'origine de disputes et d'actes de violence. Le besoin d'«oublier» la réalité est une raison souvent mentionnée. Un répondant a déclaré que la consommation d'alcool est un moyen de fuir la réalité, c'est un peu, a-t-il dit, comme s'enfouir la tête sous les couvertures pour se couper du monde extérieur. Un autre a dit : «Les gens boivent lorsqu'ils sont sans emploi et qu'ils n'ont rien à faire». Les difficultés auxquelles ils se heurtent lorsqu'ils essaient d'arrêter de boire sont presque aussi grandes que celles reliées au fait de boire. Une femme a déclaré :

J'ai essayé d'arrêter une fois, mais mon mari s'est fâché contre moi. Il avait des amis à la maison et je voulais boire du ginger ale. Ils disaient constamment «buvons ensemble en souvenir du bon vieux temps». Chaque fois que je quittais la pièce, il remplissait mon verre d'alcool. Il a dit que j'essayais d'arrêter de boire parce que je voulais être meilleure que lui.

II.2.a Réserves et collectivités d'origine

Les personnes interrogées ont été invitées à répondre à un certain nombre de questions au sujet de la vie dans leur réserve. Le but visé était de connaître leur opinion à l'égard des réserves afin de savoir si cette opinion avait influencé leur décision de s'établir en ville. Les questions concernaient les structures sociales et économiques des réserves, le statut social que les répondants s'attribuaient à eux-mêmes et à leur famille au sein de cette collectivité et l'idée qu'ils se faisaient de l'organisation du pouvoir dans la réserve. On leur a aussi posé des questions sur la stratification sociale et on leur a demandé si certaines personnes ou familles étaient «regardées de haut». Enfin, on leur a demandé qui assurait le maintien de l'ordre dans leur réserve, si les agents de police traitaient tout le monde de la même façon et quels étaient les niveaux de violence dans la réserve.

Pour certains, vivre dans une réserve signifie échapper à la vie des quartiers défavorisés. Pour d'autres, vivre en ville signifie échapper à la vie dans les réserves. Comme nous l'expliquons plus loin au chapitre III, le point de vue des répondants au sujet des réserves est souvent façonné par leurs expériences personnelles et par les possibilités qui leur ont été offertes dans leur réserve. Plus des trois quarts des répondants qui avaient vécu dans une réserve étaient d'avis que certaines personnes (par exemple, le chef et les membres du conseil de bande) et certaines familles détenaient le pouvoir et le détenaient pendant longtemps, car ils avaient les meilleurs emplois et étaient les plus fortunés. Une femme a déclaré, sans ménagements :

Les gens partent pour fuir le favoritisme et parce qu'on peut passer là toute sa vie sans jamais rien avoir. Si vous n'avez pas le bon nom de famille, ne pensez pas obtenir quelque chose... si j'étais la fille du chef et que je voulais une voiture, je n'aurais qu'à demander au conseil de bande de m'appuyer et je l'aurais.

Un homme de 23 ans, en chômage, s'est plaint que dans sa réserve tous les enfants du chef avaient terminé leurs études secondaires et étaient maintenant à l'université - on leur avait donné la chance de s'en sortir. Plus de la moitié des répondants (56 %) étaient d'avis qu'on peut obtenir un emploi et une maison dans une réserve seulement si on a des relations. Près de 80 % considéraient que leur propre famille était au milieu ou au bas de l'échelle sociale, et 60 % croyaient que certaines personnes ou familles étaient «regardées de haut» (fait étonnant, plus de femmes que d'hommes partageaient cette opinion). Plus de la moitié des répondants (55 %) croyaient que leur famille faisait partie de cette catégorie. Les principales raisons de ce rejet étaient, selon eux, le fait d'«être différents» ou la «mauvaise conduite des parents». Un Cri de 41 ans a fait un rapprochement entre le rejet social et le pouvoir :

Les autochtones qui ne font pas partie du «pouvoir» sont regardés de haut, de même que leur famille. Certaines personnes veulent vous voir partir si vous ne détenez aucun pouvoir

Une autre raison de la non-acceptation sociale est ce qu'on peut considérer comme étant le rejet de la culture. Un homme de 34 ans élevé par des Blancs dans une famille d'accueil a décrit ainsi son expérience auprès des membres de sa propre réserve :

Je ne me suis jamais senti aussi bien accepté que lorsque j'allais à l'école à Vermilion et que j'y étais le seul autochtone. Je ne veux pas retourner dans ma réserve parce qu'aucun autochtone ne veut entendre parler d'un autre autochtone qui n'a pas de préjugés envers les Blancs. Les membres de ma réserve ne m'acceptent pas à cause de ça et parce que j'ai été élevé par des Blancs.

D'autres avaient vécu des expériences différentes et se sont plaints de la discrimination et de l'hostilité dont ils avaient fait l'objet dans de petites et de grandes villes et dans des régions rurales du fait qu'ils y étaient les seuls autochtones. Pour eux, la vie dans la réserve était un soulagement, après la tension qu'ils avaient vécue dans le monde des non-autochtones. Il semble que ceux qui sont bien acceptés au sein de la réserve peuvent y mener une vie agréable, mais que ce n'est pas le cas pour ceux qui sont «différents»¹⁴.

La GRC assurait le maintien de l'ordre dans environ la moitié des réserves et des collectivités d'origine des répondants, et des agents étaient postés dans la plupart des collectivités. Seulement 23 % des répondants ont déclaré que les policiers ne traitaient pas tous les autochtones de la même façon dans leur collectivité d'origine; en comparaison, 65 % étaient d'avis que les policiers ne traitaient pas tous les autochtones de la même façon dans les villes. Près de 60 % des autochtones venant des réserves qui ont répondu à la question estimaient que le niveau de violence dans leur réserve était moyen ou élevé, et la plupart étaient d'avis qu'il ne s'agissait pas de violence familiale.

II.3 *La vie en milieu urbain*

Une série de questions de nature générale portaient sur la vie des autochtones dans les quartiers défavorisés. Ces questions portaient, notamment, sur les problèmes éprouvés par les autochtones lorsqu'ils arrivent en ville, sur la façon dont ils adoptent le «mode de vie» des habitants des quartiers défavorisés ou dont ils arrivent à s'en sortir; sur les possibilités qu'offre la ville, sur les services qui y sont offerts et sur la manière dont ces services sont utilisés, sur la fréquentation des centres d'accueil autochtones, sur la façon dont les gens sont mis au courant des services offerts et sur le genre de services dont les autochtones qui sortent des prisons ont le plus besoin.

Lorsqu'on a demandé aux répondants d'indiquer les problèmes qu'éprouvent les autres autochtones qui viennent s'installer en ville, les seules différences par rapport aux problèmes qu'ils avaient dit avoir eux-mêmes éprouvés résidaient dans l'ampleur de ces problèmes. En général, ils indiquaient un degré de gravité plus élevé lorsqu'ils parlaient des problèmes des autres. Bien que 12 % des répondants aient déclaré qu'ils n'avaient eu aucun problème, aucun n'a mentionné cette possibilité à l'égard des autres autochtones. Un grand nombre de répondants étaient d'avis que les autochtones adoptent le mode de vie des habitants des quartiers défavorisés à cause de la solitude (une personne a indiqué que c'est la solitude qui amène les gens à adopter ce mode de vie et une autre a dit qu'elle buvait parce qu'elle n'avait rien trouvé de mieux à faire), de l'oisiveté ou parce qu'ils conservent le mode de vie qu'ils avaient dans leur réserve. Une femme de 46 ans, qui avait vécu toute sa vie à Edmonton, a déclaré :

Les autochtones viennent s'installer dans les quartiers défavorisés parce qu'ils trouvent là le genre de vie auquel ils ont été habitués dans la petite ville ou la réserve d'où ils viennent.

La majorité des répondants étaient d'avis que, pour s'en sortir, il fallait avant tout de la détermination et la volonté de changer. Moins du tiers croyaient qu'on pouvait s'en sortir si on recevait de l'aide des autres, si on avait un emploi ou si on suivait un traitement contre la toxicomanie. Certains étaient d'avis que les expériences vécues changent inévitablement les gens. Une femme de 30 ans, mère de quatre enfants, a déclaré que la violence et les disputes entre les parents changent considérablement les enfants. Un Métis de 42 ans, qui s'exprimait clairement, a déclaré que les gens qui avaient vécu des expériences difficiles durant l'enfance étaient ceux qui avaient le plus de difficulté à changer de mode de vie. Il se sentait lui-même obligé de rester dans le quartier défavorisé qu'il habitait parce qu'il n'avait pas d'emploi et qu'il ne se sentait pas accepté ailleurs. Une autre personne a dit : «Les gens qui vivent dans les quartiers défavorisés sont modelés par le mode de vie de ces quartiers et croient qu'ils ne peuvent rien faire d'autre.» Un prostitué de 25 ans voyait les choses différemment; selon lui, si on demande de l'aide dans un quartier défavorisé, il y a toujours quelqu'un qui nous vient en aide.

La majorité des répondants croyaient que la ville offrait suffisamment de possibilités aux autochtones. Ceux qui n'étaient pas de cet avis souhaitaient qu'il y ait plus de possibilités en matière d'emploi (42 %), de scolarité (25 %) et de développement communautaire (25 %). Près des deux tiers des répondants croyaient que la plupart des autochtones ou certains d'entre eux profitaient des possibilités qui leur étaient offertes. Plus de la moitié (56 %) croyaient qu'il y avait suffisamment de services offerts. Une personne a même dit qu'il y avait trop de services, que les autochtones abusaient de ces services et ne faisaient pas d'efforts. Une autre personne croyait, au contraire, que les organisations politiques et les organismes de services sociaux absorbaient les ressources et que les gens ne pouvaient pas bénéficier de ces ressources. Ceux qui jugeaient les services offerts insuffisants auraient voulu qu'il y ait davantage de logements et de refuges (30 %), que les services offerts soient plus appropriés (31 %), qu'il y ait davantage d'haltes-accueil (28 %), de centres culturels (7 %) et de services juridiques (4 %). Dans toutes les villes, des répondants se sont plaints que la plupart des services n'étaient pas offerts durant les fins de semaine et après les heures d'ouverture des bureaux. Une autre personne a protesté contre les règlements actuels en matière de services qui, selon elle, ne tiennent pas compte du mode de vie des habitants des quartiers défavorisés :

Nous avons besoin de renseignements et de services après les heures d'ouverture - dans le centre-ville, la journée commence à la tombée de la nuit.

La plupart des répondants étaient d'avis que la publicité était la meilleure façon d'informer les gens des services offerts. Cependant, un Sioux de 35 ans croyait que le contact direct était plus approprié parce que, selon lui :

Les Indiens ne demandent rien, on leur apprend lorsqu'ils sont jeunes à ne rien demander; lorsqu'ils ont besoin de quelque chose, ils ne le disent pas.

Un peu moins de la moitié des répondants croyaient que les services étaient bien utilisés. Un Cri de 27 ans, célibataire, a déclaré :

Les gens sont si profondément submergés par les problèmes d'alcool et de drogue qu'ils ne pensent pas à recourir aux services ou à changer de vie.

En ce qui concerne les centres d'accueil autochtones, 46 % des répondants ont dit ne pas avoir fréquenté celui de la ville où ils habitaient au moment de l'enquête, comparativement à 44 % qui ont dit l'avoir fréquenté (le pourcentage varie selon les villes). La principale raison invoquée pour expliquer la non-fréquentation de ces centres était qu'il n'y avait «rien là pour eux» ou, selon d'autres, que les gens n'étaient pas au courant des services offerts. Plus de 18 % ne se sentaient pas les bienvenus dans ces centres, et 15 % ont déclaré que le centre était «trop loin». Un Métis de 46 ans a dit : «Si on ne fait pas partie du groupe des autochtones «branchés», ça ne sert à rien de fréquenter le centre d'accueil». Un autre homme a dit, lorsqu'on lui a demandé pourquoi il ne fréquentait pas les centres d'accueil, que les gens qui ne boivent pas croient qu'ils sont meilleurs que ceux qui boivent.

Fait intéressant, bien que les répondants n'aient pas mentionné les services de «counseling» parmi les services dont ils avaient eux-mêmes besoin, plus du quart d'entre eux estimaient que ces services étaient ceux dont les détenus avaient le plus besoin à leur sortie de prison¹⁵.

II.3.a *Crime et victimisation*

On a demandé aux répondants s'ils avaient peur d'être victimes d'une infraction et s'ils avaient déjà été victimes d'une infraction (contre la personne ou contre les biens) dans leur réserve ou leur collectivité d'origine et dans la ville. On leur a posé des questions sur le degré de gravité des blessures qu'ils avaient subies en tant que victimes. On leur a demandé si des accusations avaient été portées contre eux pour des infractions commises durant leur jeunesse ou à l'âge adulte dans leur collectivité d'origine ou leur

réserve, dans la ville où ils habitaient au moment de l'enquête ou dans d'autres endroits, s'ils avaient dû comparaître devant un tribunal et quelle avait été l'issue des accusations portées contre eux. Il n'a pas été possible de recueillir des renseignements précis sur l'issue de chaque accusation parce qu'un bon nombre de répondants ne pouvaient se rappeler de façon précise les événements en cause, surtout lorsque l'accusation remontait à de nombreuses années. Comme l'incarcération est un aspect fondamental de la justice applicable aux autochtones, les répondants devaient indiquer le temps qu'ils avaient passé dans les différents établissements où ils avaient été incarcérés.

Un peu plus de la moitié des répondants ont indiqué qu'ils vivaient dans une partie assez tranquille de la ville. Peu de répondants croyaient qu'il y avait beaucoup de crimes commis dans leur quartier, et ces personnes craignaient surtout les crimes avec violence. En expliquant sa propre peur du crime, une femme inuk venant d'une collectivité éloignée a déclaré :

J'ai peur du crime et j'ai peur de me faire attaquer. J'ai peur lorsque je regarde la télévision à la maison à cause de ce que mes amis m'ont dit au sujet de la ville. Rien ne m'est jamais arrivé ici... mais j'ai peur quand même.

Selon les répondants, les personnes âgées, les buveurs et tous les gens autres que les Blancs sont ceux qui sont le plus susceptibles d'être victimes d'un acte criminel.

En ce qui concerne la victimisation réelle, près des deux tiers des répondants ont dit avoir été victimes d'une infraction à l'extérieur de leur collectivité d'origine et, de ce nombre, 84 % ont déclaré qu'il s'agissait d'un crime avec violence. Pour beaucoup, la violence est un mode de vie. Un homme de 36 ans a déclaré qu'il voyait de la violence partout - dans les haltes-accueil, dans la rue, dans la maison de chambres où il habitait. Une femme a déclaré que, dans le quartier où elle habitait, les gens se querellaient habituellement à cause de l'argent, de problèmes reliés à l'alcool et de la jalousie de certains hommes envers leur femme ou leur amie. Une autre personne a déclaré que les femmes se querellaient plus que les hommes, et souvent à cause des hommes. La majeure partie (52 %) des victimes d'actes de violence avaient subi des blessures graves, mais 74 % des victimes n'avaient pas porté plainte au service de police de la ville. Dans les collectivités d'origine et les réserves, 75 % des victimes n'avaient pas porté plainte.

Les personnes qui n'avaient pas porté plainte avaient omis de le faire soit parce qu'elles estimaient qu'il s'agissait d'une infraction peu importante, qu'elles ne voulaient pas jouer le rôle de «dénoncateur», qu'elles voulaient «régler son compte» à l'auteur du

crime (une mère de quatre enfants a indiqué que, si un père savait que sa fille avait été molestée, il ne signalerait pas l'affaire à la police, il tuerait le responsable ou le battrait presque à mort), ou parce qu'elles craignaient une vengeance. Un homme de 46 ans qui avait subi des blessures graves à maintes reprises a expliqué ainsi pourquoi il ne portait pas plainte :

Si vous portez plainte à la police, on vous considère comme un dénonciateur et vous n'êtes pas mieux que mort. Si je portais plainte, ce serait pire. Vous savez ce qu'on pense des dénonciateurs? Je risquerais d'être retrouvé noyé.

Bien que les répondants aient déclaré, en général, avoir été moins souvent victimes d'infractions dans les réserves que dans les villes, un plus grand nombre de personnes ont dit avoir été victimes de plusieurs infractions dans les réserves et moins de personnes y ont été victimes d'une seule infraction.

La grande majorité des répondants (83 %) avaient été accusés d'une infraction (une infraction visée par le *Code criminel* ou par la *LJC* ou une accusation d'ivresse publique), et 81 % avaient été accusés d'une infraction visée par le *Code criminel*. En comparaison, seulement 44 % avaient été accusés d'une infraction dans leur réserve ou leur collectivité d'origine (cela ne signifie pas cependant qu'ils n'y aient pas commis d'infraction), mais un grand nombre d'entre eux ont quitté ces endroits lorsqu'ils étaient très jeunes. Cinquante-cinq pour cent des répondants ont déclaré que cinq accusations ou plus avaient été portées contre eux dans la ville où ils ont été interrogés. La moitié d'entre eux avaient commis une infraction visée par la *LJC*, et 81 % avaient commis une infraction visée par le *Code criminel* à l'âge adulte. Les infractions du type 4 (vol, vol à l'étalage et sollicitation) constituent la catégorie la plus importante des infractions commises en ville, suivies au deuxième rang des infractions du type 3 (introduction par effraction, conduite avec facultés affaiblies). Les infractions graves (types 1 et 2) représentent 29 % du total des infractions commises (tableau II.1 *Types d'infractions commises*).

En ce qui concerne l'incarcération, 63 % des répondants ont déclaré avoir dû passer quelque temps dans un établissement correctionnel, soit un établissement pour jeunes contrevenants, un établissement où ils avaient été placés avant de subir leur procès ou dans un établissement provincial ou fédéral (78 % des hommes faisant partie de l'échantillon et 43 % des femmes). De toutes les personnes incarcérées, 21 % l'ont été dans des établissements pour jeunes contrevenants, 38 % l'ont été avant de subir leur procès, 35 % l'ont été dans des établissements provinciaux et 7 %, dans des

établissements fédéraux¹⁶ (tableau II.2 *Types d'incarcération et durée*). Le tiers des personnes incarcérées dans des établissements pour jeunes contrevenants l'ont été pendant trois mois ou moins, comparativement à 55 % dans le cas des personnes incarcérées avant leur procès et à 24 % dans le cas des personnes incarcérées dans un établissement provincial.

Fait étonnant, 39 % des personnes incarcérées l'avaient été pour la première fois à l'âge de 15 ans ou avant. Pour certains, les incarcérations successives sont devenues un mode de vie, de sorte que leur conception du monde réel peut en être faussé. Un homme qui avait passé dix-huit ans de sa vie dans des établissements correctionnels a décrit ainsi son expérience :

Lorsqu'on est en prison, on fait des voyages imaginaires, on imagine toutes les bonnes choses qui nous attendent «dehors». Quand on sort de prison, la réalité est tout autre.

Lorsqu'on a demandé aux répondants comment le système de justice pénale devrait traiter les personnes qui commettent des infractions graves avec violence, près de la moitié ont déclaré que les peines devraient être plus sévères, 34 % estimaient que les peines infligées étaient appropriées et seulement 13 % croyaient que les peines étaient trop sévères. Cependant, les résultats étaient inversés dans le cas des infractions moins graves (infractions contre les biens, crimes sans victime), car 62 % croyaient que le système de justice devrait être moins sévère. Un Cri de 36 ans, qui a dit avoir été incarcéré au total pendant trente ans dans divers types d'établissement, a déclaré que le système de justice inflige des peines sévères pour des infractions qui ne sont pas très graves et est trop indulgent envers ceux qui ont commis des crimes graves.

II.3.b *Les aspirations*

Pendant une partie importante de l'interview, on a demandé aux répondants ce qu'ils désiraient dans la vie pour eux-mêmes et pour leurs enfants, et à quoi ils rêvaient durant leur enfance. On leur a aussi demandé qui, selon eux, avait la responsabilité d'améliorer le sort des autochtones, aussi bien les autochtones bien nantis que les pauvres, et en quelles personnes ils voyaient leurs «porte-parole» politiques.

Lorsqu'on a demandé aux répondants ce qu'ils désiraient dans la vie à court et à long terme, les réponses qui sont revenues le plus souvent sont l'emploi et l'instruction. Certains ont dit, en termes plus précis, qu'ils désiraient se marier et avoir des enfants,

avoir une maison - c'est-à-dire «une vie décente» - et régler leur problème de toxicomanie. Une faible proportion des répondants ont mentionné des buts d'ordre culturel ou spirituel. Plus de la moitié souhaitent que leurs enfants aient «une vie décente» (58 %), et 26 % désiraient que leurs enfants reçoivent une bonne instruction. Cependant, une personne a fait remarquer que les gens qui habitent les quartiers défavorisés n'ont pas les compétences ni l'argent nécessaires pour réaliser leurs ambitions. Une autre a déclaré :

Lorsqu'on est pauvre depuis longtemps, on n'a même pas de vêtements convenables pour aller se chercher un emploi. Si on reçoit de l'argent du bien-être social pour s'acheter des vêtements en vue de se trouver un emploi, le montant est retranché de notre chèque.

Un aspect important du problème est que les autochtones qui souhaitent avoir une vie plus décente n'ont pas nécessairement l'impression qu'ils seraient acceptés dans un autre quartier de la ville. Un homme de 28 ans, célibataire et assisté social, a résumé ainsi cet aspect du problème :

Tout le monde aimerait vivre dans un quartier riche de la ville, mais on ne s'y sentirait pas à l'aise. On se sent à l'aise parmi les siens.

En ce qui concerne leurs rêves d'enfant, les répondants ont déclaré qu'ils avaient rêvé de devenir agent de police (13 %, cette catégorie est la plus importante même si elle ne contient qu'une seule réponse), conseiller, enseignant ou infirmière (12 %), d'exercer un autre genre de profession (médecin, avocat, architecte, pilote, dentiste, acteur, etc.), ou un métier (joueur de hockey, joueur de base-ball, propriétaire de ranch, chanteur rock, garde du corps), et 7 % désiraient exercer des activités traditionnelles chez les autochtones (trappeur, chef ou membre du conseil de bande, etc.). Seulement 11 % ont répondu ne pas avoir fait de rêve de ce genre. Une proportion étonnante de tous les répondants (36 %) n'ont pu nommer une personne ayant exercé une influence favorable sur eux dans leur vie. Parmi ceux qui ont pu nommer quelqu'un, 34 % ont mentionné des parents et 28 % ont mentionné leurs propres parents. Une femme de la nation des Ojibwas, âgée de 40 ans, qui avait été gravement maltraitée durant son enfance, a déclaré :

L'influence la plus favorable dans ma vie a été celle de mon titulaire de classe et aussi le film «Mary Poppins». En voyant ce film, j'ai appris que l'enfance n'était pas nécessairement une période triste.

La majeure partie des répondants estimaient que les autochtones (aussi bien les autres qu'eux-mêmes) étaient responsables de l'amélioration de leur sort. La moitié des répondants étaient d'avis que les autochtones bien nantis n'étaient pas disposés à aider les pauvres et seulement 26 % ont répondu à cette question par un «oui» catégorique. La majeure partie des répondants (56 %) ont déclaré qu'aucun organisme ne constituait pour eux un porte-parole politique, ou qu'ils ne pouvaient mentionner un organisme remplissant ce rôle. Seulement 21 % ont mentionné un organisme politique autochtone, soit un organisme politique national ou provincial, un organisme tribal ou régional, un chef ou une bande. Un autochtone vivant le plus souvent dans la rue a fait remarquer :

Les autochtones des quartiers défavorisés n'ont personne qui parle en leur nom. Les autochtones bien nantis aiment prétendre qu'ils sont des victimes, mais en faisant cela ils font des leurs des victimes.

II.4 Résumé

Les points importants à retenir au sujet de l'échantillon global sont les suivants : l'échantillon représente un grand nombre de groupes autochtones et de réserves de l'ensemble du pays; les autochtones sont relativement à l'aise dans les villes même si leur vie n'y est pas toujours facile et que la plupart ont de la difficulté à s'adapter à cette vie; les autochtones quittent les réserves et viennent s'installer en ville pour avoir une vie meilleure, fuir une situation pénible ou se fondre dans un groupe où ils se sentent acceptés. La plupart des répondants voulaient demeurer en ville pour y vivre et y travailler.

La majeure partie des répondants (72 %) ont déclaré avoir connu la violence familiale, et 49 % plus d'une forme de violence familiale - violence conjugale, violence envers les enfants et violence sexuelle. Beaucoup ont eu une vie perturbée et déçue durant leur enfance. L'alcoolisme et l'instabilité des parents a aussi marqué l'enfance d'un bon nombre d'entre eux. À l'âge adulte, le chômage, les problèmes reliés à l'alcool ainsi que le manque d'instruction et de compétences leur rendent la vie difficile et limitent leurs choix. Plus des trois quarts des répondants recevaient des prestations d'aide sociale ou une autre forme d'aide sociale. La majeure partie des répondants qui venaient des réserves estimaient que l'organisation du pouvoir dans leur collectivité et leur statut social (ou celui de leur famille) les avaient désavantagés au départ.

Leurs contacts avec les systèmes de contrôle social, surtout la police, les tribunaux et le système correctionnel, font partie des réalités de la vie pour beaucoup d'entre eux. De toutes les personnes interrogées, 81 % avaient été accusées d'une infraction prévue par le *Code criminel*, 41 % avaient été accusées de 11 infractions ou plus, et 76 % des personnes contre qui des accusations avaient été portées avaient été incarcérées pendant une période plus ou moins longue - 85 % des hommes et 61 % des femmes. Parmi les personnes ayant été victimes de violence dans une ville (les deux tiers des répondants), 74 % n'ont pas porté plainte à la police. La reconnaissance de leur marginalité reflète davantage leurs opinions sur la façon dont la police traite les autochtones que la façon dont ils sont traités en réalité. La majorité des répondants avaient au moment de l'enquête ou avaient eu auparavant un problème relié à l'alcool, et l'alcool était un facteur toujours ou presque toujours présent dans 77 % des infractions.

Les aspirations des répondants des quartiers défavorisés sont semblables à celles des autres Canadiens. Ils aspirent à une vie meilleure et veulent des emplois et de l'instruction pour eux-mêmes et les membres de leur famille. Ils ne savent pas très bien que faire pour atteindre ces buts et ils ont de la difficulté à faire le lien entre ces buts et les possibilités ou services existants. Certains ont un problème d'alcool si grave qu'ils ne se rattachent à presque rien. D'autres subissent une colère réprimée reliée à leur exclusion de la société majoritaire et de la société autochtone, ainsi qu'au fait de ne pouvoir avoir une vie décente. D'autres luttent pour changer de vie, pour participer à la réalisation du «rêve canadien». La majeure partie d'entre eux ne croient pas avoir de «porte-parole» ou estiment que les organismes autochtones ne parlent pas en leur nom. Un grand nombre d'entre eux ne se sentent pas acceptés même dans les organismes qui offrent des services aux autochtones en milieu urbain, comme les centres d'accueil autochtones, et estiment qu'ils sont marginalisés même dans ces endroits.

CHAPITRE III

La stratification sociale des quartiers défavorisés

Introduction

À certains égards, les résultats présentés dans le présent chapitre représentent le cœur de la recherche. En divisant l'échantillon selon l'endroit où les individus avaient été sélectionnés et selon le quartier de la ville où ils habitaient, et en comparant ces groupes, nous avons distingué des strates sociales¹⁷. Cette stratification sociale est importante car elle signifie que les membres d'un groupe particulier, comme celui des autochtones des quartiers défavorisés, ne possèdent pas tous les mêmes caractéristiques. Cette constatation confirme une hypothèse qui est au centre de notre recherche, selon laquelle le risque de commettre un crime et d'être traduit en justice n'est pas le même pour tous les autochtones et ce risque est proportionnel au degré de marginalisation dans la société en général et dans la société autochtone.

III.1 *Brève description des trois groupes*

Comme nous l'avons indiqué au chapitre I, les répondants ont été répartis en trois groupes (Centre 1, Centre 2 et Hors-centre) selon certains critères. Ceux qui ont été sélectionnés parmi les gens de la rue (dans des «soups populaires», des refuges, des haltes-accueil et dans la rue) et qui avaient une adresse dans un quartier défavorisé ont été classés dans le Centre 1; ceux qui ont été sélectionnés par l'entremise d'un organisme de services sociaux ou d'un organisme de justice et qui avaient une adresse dans un quartier défavorisé ont été classés dans le Centre 2, alors que ceux qui avaient une adresse à l'extérieur des quartiers défavorisés ont été classés dans le groupe Hors-centre¹⁸.

Le groupe Centre 1 comprend 35 % du total des répondants (N=213), le groupe Centre 2 en comprend 40 % (N=245) et le groupe Hors-centre en comprend 25 % (N=153). Les deux premiers groupes comprennent plus d'hommes que de femmes, alors que les femmes représentent une proportion plus élevée du troisième groupe. Soixante-deux pour cent des individus du groupe Centre 1 sont des hommes, comparativement à 64 % pour le groupe Centre 2 et à 47 % pour le groupe Hors-

centre; pour les femmes, les taux comparatifs sont de 37 %, 36 % et 52 %, respectivement¹⁹. Il n'y a pas de différence significative entre la proportion de femmes dans les trois groupes, ni entre le total des hommes et des femmes par groupe d'âge²⁰. Il y a cependant des différences entre la proportion d'hommes selon le lieu d'habitation (tableau III.1 *Âge selon le lieu d'habitation et le sexe*).

Une plus grande proportion des répondants du Centre 2 habitaient en ville depuis peu (0 à 3 ans), alors qu'une plus grande proportion des répondants du Centre 1 habitaient en ville depuis plus longtemps (9 ans ou plus). Une plus grande proportion des répondants Hors-centre étaient nés en ville. Les trois groupes comportent à peu près la même proportion d'Indiens inscrits, mais il y a un plus grand nombre de Métis dans le Centre 2 et une plus grande proportion d'Indiens non inscrits dans le groupe Hors-centre. Un plus grand nombre de femmes que d'hommes sont des Inuit (tableau III.2 *Statut selon le lieu d'habitation et le sexe*).

Un plus grand nombre d'individus du Centre 1 ont répondu «varié» lorsqu'on leur a demandé d'indiquer leur collectivité d'origine, ce qui signifie qu'ils avaient déménagé souvent dans leur vie. Dans les deux autres groupes, un plus grand nombre ont indiqué que la ville était leur collectivité d'origine, et une proportion semblable d'individus dans chaque groupe ont indiqué que leur collectivité d'origine était une réserve. Les différences à l'égard de la collectivité d'origine sont significatives dans le cas des hommes, mais elles ne le sont pas dans le cas des femmes (tableau III.3 *Collectivité d'origine selon le lieu d'habitation et le sexe*).

Les caractéristiques relatives à l'âge, au statut et au sexe étant établies, nous allons examiner dans le reste du chapitre les résultats fondamentaux obtenus à l'égard des trois groupes, en distinguant les hommes et les femmes. Les données sont organisées de façon à distinguer l'enfance et l'âge adulte, le crime et la victimisation, l'arrivée en ville et la vie en ville. Nous terminerons le chapitre en commentant les différences entre les aspirations des répondants des trois groupes. Nous soulignerons les différences entre les hommes et les femmes de ces trois groupes lorsqu'elles sont significatives.

III.2 *Le passé des répondants*

L'un des aspects les plus importants de la recherche est la relation entre les expériences vécues durant l'enfance et la vie à l'âge adulte. Les résultats significatifs constatés à cet égard sont présentés ci-dessous.

III.2.a *Enfance*

Le groupe Centre 1 comporte la plus grande proportion d'individus nés dans une réserve - près des deux tiers, par rapport à la moitié pour les deux autres groupes. La proportion la plus élevée d'individus nés en ville se trouve dans le groupe Hors-centre, alors que le groupe Centre 2 comporte la proportion la plus élevée d'individus nés dans une région rurale ou une petite ville. Il n'y a pas de différence significative entre les groupes concernant le lieu d'habitation durant l'enfance, mais bien que 63 % des répondants du Centre 1 étaient nés dans une réserve, seulement 42 % d'entre eux y avaient passé les seize premières années de leur vie. Les individus de ce groupe venaient le plus souvent d'une famille nombreuse - près du quart d'entre eux venaient d'une famille de dix enfants ou plus, comparativement à 15 % environ dans les deux autres groupes.

En examinant les différences entre les groupes à l'égard du milieu familial d'origine, nous commençons à comprendre la dégradation de la vie de ces autochtones, surtout ceux du Centre 1. Un jeune Pied-Noir du Centre 1 dont la mère était une prostituée a fait les commentaires suivants sur sa vie et celle de ses frères et sœurs :

Lorsque j'avais 13 ou 14 ans, la vie avec ma mère était un enfer.. mais je la suivais quand même dans les rues. C'est elle qui a amené ma soeur à la prostitution. J'ai eu l'impression que c'était sa faute si mes frères se sont mis à consommer de la coke parce que c'est elle qui les a initiés. Je n'ai pas souvent consommé. Je sais que c'est ma mère qui les a entraînés là dedans. Je m'attends à ce qu'elle meure d'ici la fin de l'année d'une crise cardiaque ou d'un accident cérébro-vasculaire.

Une proportion significativement plus élevée d'hommes et de femmes du Centre 1 ont été élevés dans des familles d'accueil, alors qu'on retrouve dans les deux autres groupes une proportion plus élevée d'hommes ayant été élevés par un seul parent et une proportion plus élevée de femmes ayant été élevées par les deux parents (tableau III.4 *Milieu familial d'origine selon le lieu d'habitation et le sexe*). Certains ont dit avoir changé constamment de milieu lorsqu'ils étaient enfants, passant de leur milieu familial à une famille d'accueil et revenant ensuite dans leur milieu familial. Certains ont dit que les différents amis de leur mère faisaient des séjours périodiques chez eux et d'autres ont été gardés par des membres de la parenté lorsqu'ils n'avaient pas d'endroit où aller. Certains ont indiqué qu'ils avaient le sentiment de n'avoir jamais vraiment connu leurs vrais parents parce qu'ils avaient été victimes de violence lorsqu'ils n'étaient encore que des bébés, et qu'ils ressentaient encore aujourd'hui des sentiments de colère

et d'abandon. Un Mohawk de 21 ans, qui avait passé son enfance dans des familles d'accueil, faisait partie d'une bande de jeunes autochtones ayant un passé semblable au sien. Il a déclaré en parlant de son groupe :

On traîne ensemble dans les rues. Lorsqu'on voit des gens qui nous rappellent nos parents, on déverse notre colère sur eux.

Un Indien non inscrit de 24 ans, portant au visage les cicatrices de blessures qui lui avaient été infligées, a déclaré avoir été abandonné par sa mère lorsqu'il était un très jeune enfant, mais que sa mère était entrée en relation avec lui à la mort de son père :

Ma mère est venue nous chercher, mes soeurs et moi, pour nous emmener à Regina. Elle a dit qu'elle nous amenait prendre un café mais on a finalement abouti à Regina. Une fois arrivés là, ma mère m'a remis une caisse de bière et un paquet de cigarettes et m'a dit : «Allez, amuse-toi.» J'avais 11 ans.

Ce sont les hommes du Centre 1 qui, en plus grand nombre, ont parlé de leur vie instable et de déménagements fréquents durant leur enfance. Il n'y a pas de différences significatives entre les femmes des trois groupes à cet égard. Un homme de 19 ans du Centre 1, qui avait été pris en charge par sept familles d'accueil différentes parce que sa grand-mère ne savait pas comment s'y prendre avec lui, s'est plaint qu'il avait le sentiment de n'être nulle part à sa place :

Je voulais vivre avec des parents normaux, aller à l'école, avoir ma propre chambre, ma radio-cassette et pouvoir appeler des amis qui seraient venus à la maison. Je n'ai jamais eu ça.

En ce qui concerne la fréquentation d'un pensionnat, il n'y a que de légères différences significatives entre les groupes; comme une plus grande proportion des répondants Hors-centre habitaient en ville depuis leur enfance, une moins grande proportion d'entre eux ont fréquenté un pensionnat. Il n'y avait aucune différence entre les groupes Centres 1 et 2 à cet égard. Cependant, les répondants du Centre 1 ont passé *moins* de temps dans les pensionnats que ceux des deux autres groupes et cette différence était significative. La plainte la plus fréquente au sujet des pensionnats avait trait à la sévérité et à la solitude; la remarque positive la plus fréquente était qu'on s'y était fait de bons amis. La majorité des personnes qui avaient fréquenté un pensionnat n'avaient pas d'opinion ou avaient généralement une opinion favorable. Un homme de 50 ans du groupe Hors-centre a dit en parlant de l'expérience de son père :

Il n'aimait pas les pensionnats. Les frères avaient l'habitude de donner des coups de pied aux enfants dans le ventre jusqu'à ce qu'ils saignent. Mon père ne voulait pas qu'on aille au pensionnat, alors il a éteint nos droits en tant qu'Indiens.

Il n'y a pas de différences entre les groupes quant à l'enseignement des traditions culturelles, mais la provenance de cet enseignement diffère quelque peu. La majeure partie des personnes ayant reçu un tel enseignement ont dit l'avoir reçu de leurs parents, mais une plus grande proportion des répondants du Centre 1 ont dit l'avoir reçu de leurs grands-parents ou de parents, alors qu'une plus grande proportion des répondants des deux autres groupes ont dit l'avoir reçu des anciens.

Les résultats sur la violence familiale sont importants. Bien qu'il n'y ait pas de différences significatives entre les trois groupes en général, on constate des différences chez les hommes. Une proportion plus élevée des hommes et des femmes du Centre 1 ont déclaré avoir subi de la violence, et ce sont les répondants de ce groupe qui ont subi la violence la plus grave au sein de leur famille (tableau III.5 *Violence familiale selon le lieu d'habitation et le sexe*).

Un homme de 26 ans du Centre 1 a dit avoir été victime de violence tant dans sa propre famille que dans la plupart des familles d'accueil auxquelles il avait été confié (parce qu'il était constamment victime de la violence de son père). Il a déclaré en parlant des familles d'accueil :

C'était dur - on nous traitait de tous les noms, on nous administrait des corrections avec des ceintures, on nous frappait jusqu'à ce qu'on tombe inconscients. Un jour, je me suis introduit chez un voisin pour voler des fusils parce que je voulais me protéger - on m'a enfermé dans une cellule.

L'intensité de la violence était souvent extrême. Un Cri de 36 ans, célibataire et originaire de la région des Prairies, a déclaré :

J'ai encore des cicatrices au poignet et au dos. J'avais 4 ou 5 ans lorsqu'une de mes tantes m'a infligé des blessures avec une paire de ciseaux. Elle me faisait dormir sous une table plutôt que dans un lit.

Certains ont aussi parlé de la violence intense dont ils ont été témoins. Un Sioux de 18 ans venant d'un milieu urbain a raconté l'histoire suivante :

Je pouvais avoir 6 ou 7 ans quand j'ai vu mon grand-père commencer à taper ma grand-mère et à la frapper à la tête. Lorsqu'elle s'évanouissait, il lui jetait de l'eau à la figure pour la ranimer. Un jour, il l'a jetée en bas de l'escalier, puis l'a tirée par les cheveux et l'a assise dans la chaise, il l'a frappée de nouveau puis l'a jetée par terre et a commencé à lui donner des coups de pied. Il n'avait pas bu.

Il n'y a pas que les hommes qui aient été victimes ou témoins d'actes de violence dans leur enfance. Une Crie de 21 ans, du Centre 1, a parlé de l'omniprésence de la violence au sein de sa famille. Son père battait sa mère jusqu'à ce qu'elle perde connaissance et, d'autant qu'elle s'en souvienne, il battait tous les enfants. Un jour, il l'a battue au point qu'elle a dû aller à l'hôpital. Des oncles et une tante l'ont agressée sexuellement. Elle a été retirée de son foyer lorsqu'elle n'avait que quelques semaines parce que son père avait essayé de la tuer en la jetant dans un feu. Son arrière-grand-mère l'a prise alors sous sa protection et l'a tenue éloignée de son père pendant un certain nombre d'années.

Une femme inuk ayant un bras tordu portant une cicatrice a déclaré :

Mon père se fâchait contre moi - je ne sais pas pourquoi, mais il se fâchait toujours contre moi. J'avais 5 ans, lorsqu'il a mis ma main dans le tordeur de la machine à laver et m'a laissée là toute la nuit²¹.

Les femmes des trois groupes ont parlé de la violence sexuelle dont elles avaient été victimes au sein de leur famille, de familles d'accueil ou de la part d'un beau-père. Une Ojibwa de 39 ans a expliqué pourquoi elle avait quitté sa famille à 15 ans pour venir s'établir en ville :

J'avais 5 ans lorsque mon père m'a violée et m'a fait une longue entaille au front. Il m'a violée très souvent et m'a blessée. J'ai quitté la maison à l'âge de 15 ans.

Les répondants du Centre 1 ont été placés plus jeunes dans des familles d'accueil et y sont restés plus longtemps que les répondants des deux autres groupes. Un Odawa de 42 ans, interrogé dans une halte-accueil, a déclaré :

À l'âge de 2 ans, j'ai été placé dans une famille d'accueil. Je ne sais pas pourquoi j'ai été placé dans des familles d'accueil. Je ne connaissais pas ma

mère à ce moment-là. Je l'ai rencontrée plus tard et je voudrais ne l'avoir jamais rencontrée. J'ai passé par une dizaine de familles d'accueil. J'ai été battu dans deux de ces familles - l'une était une famille autochtone et l'autre une famille de Blancs. Tout le monde me battait et on me battait tous les jours. J'ai même été battu à l'école par des enfants parce que je n'étais pas de l'endroit. Le prêtre m'a battu une fois - il a pensé que j'étais entré par effraction dans sa maison. Chaque fois que je faisais une fugue, un agent de la SAE me ramenait au même endroit et je me faisais battre encore.

Un homme de 29 ans, du Centre 2, a relaté ainsi son expérience au sein de familles d'accueil :

Mon père est mort et ma mère ne voulait pas de moi. J'ai été placé très jeune dans une famille d'accueil, je devais avoir un ou deux ans. Je suppose que je n'étais pas facile parce que j'ai dû être placé dans environ huit familles différentes. Dans une de ces familles, le père agressait sexuellement les autres enfants placés là mais pas moi - il se contentait de m'engueuler tout le temps.

Une méthode plus perfectionnée²² appliquée pour distinguer les différences entre les trois groupes a révélé qu'une proportion plus élevée des répondants du Centre 1 avaient été gravement maltraités par des parents de familles d'accueil, des membres de leur famille élargie et d'autres personnes. Par contre, les répondants des deux autres groupes qui avaient été maltraités l'avaient été le plus souvent par leurs parents biologiques ou par un beau-père ou une belle-mère. Ce résultat, conjugué avec le fait qu'il n'y a pas vraiment de différences entre les groupes à l'égard de la fréquence ou de la gravité de la violence familiale, donne à penser que l'auteur de l'acte de violence est peut-être aussi important que l'acte lui-même.

Les hommes et les femmes des Centres 1 et 2 ont un niveau de scolarité inférieur à celui des répondants Hors-centre (tableau III.6 *Niveau de scolarité selon le lieu d'habitation et le sexe*). Il apparaît que les personnes qui ont changé fréquemment de foyer dans leur enfance ont un niveau de scolarité moins élevé. Un homme de 30 ans qui avait eu ce genre d'enfance a déclaré en parlant de l'école :

Je changeais constamment de foyer; j'étais pendant un certain temps avec ma mère puis dans des familles d'accueil, puis de nouveau chez ma mère. J'avais 11 ans environ quand ma mère n'est pas revenue à la maison pendant un mois et je ne suis pas allé à l'école durant ce temps. J'ai manqué l'école très souvent.

En général, les femmes ont commencé à boire régulièrement à un âge plus avancé que les hommes, mais ce sont les hommes du Centre 1 qui ont commencé le plus tard, ce qui concorde avec les données relatives à la proportion des répondants ayant passé leur enfance dans une réserve. Les répondants Hors-centre ont commencé plus jeunes à consommer de la drogue, probablement parce qu'une plus grande proportion d'entre eux ont passé leur enfance en ville. Ce sont les répondants du Centre 1 qui, en moyenne, ont connu le plus tôt leur premier contact avec le système de justice pénale, et ce sont les répondants Hors-centre qui ont eu ce premier contact le plus tard (tableau III.7 *Âge au moment du premier contact avec le système de justice pénale selon le lieu d'habitation*).

Une Chipewyan de 41 ans qui avait passé des années dans des établissements correctionnels, dont la Prison des femmes, a expliqué ainsi son premier contact avec le système de justice pénale :

J'avais 15 ans lorsque ma vie a été ruinée. Ma mère m'a dénoncée à la GRC parce que je buvais et j'ai été placée dans un établissement pour délinquantes juvéniles. Je n'ai jamais dit à ma mère à quel point j'étais en colère contre elle parce que je ne voulais pas la blesser.

Ce sont les répondants du Centre 1 qui ont commis le plus d'infractions durant leur jeunesse; 51 % d'entre eux ont commis 5 infractions ou plus avant l'âge adulte, comparativement à 39 % pour le Centre 2 et à 33 % pour le groupe Hors-centre (tableau III.8 *Délinquance juvénile selon le lieu d'habitation*). La même proportion de répondants des Centres 1 et 2 ont été incarcérés dans des établissements pour jeunes contrevenants, mais les répondants du Centre 1 y ont purgé de plus longues peines. Les répondants Hors-centre sont ceux qui ont commis le moins d'infractions durant leur jeunesse et qui ont passé le moins de temps dans des établissements pour jeunes contrevenants.

Bien que la majeure partie de toutes les infractions commises durant la jeunesse étaient des infractions contre les biens (46 %), les répondants du Centre 1 ont commis un nombre significativement plus élevé d'infractions prévues par la *LJC*, alors qu'une proportion plus élevée de répondants du Centre 2 ont commis des infractions des deux types (contre la personne et contre les biens). Le fait que les répondants du Centre 1 soient demeurés incarcérés plus longtemps et qu'ils aient commis un plus grand nombre d'infractions prévues par la *LJC* donne à penser que leur statut social, conjugué à leur situation durant l'enfance, a joué contre eux très tôt dans leur vie, les rendant ainsi particulièrement vulnérables face aux systèmes de protection ou de

contrôle social, comme l'aide sociale à l'enfance et le système judiciaire pour les jeunes. Lorsqu'on a interrogé les répondants au sujet des influences favorables dans leur vie, une proportion moins élevée des hommes du Centre 1 que des hommes des deux autres groupes ont mentionné celle de leurs parents, mais il n'y avait aucune différence entre les femmes à cet égard. Une différence analogue (bien que moins significative) a été constatée concernant les influences défavorables : une plus grande proportion des répondants du Centre 1 ont mentionné celle des parents. Une plus grande proportion des hommes du Centre 1 ont dit qu'ils n'étaient pas acceptés dans leur réserve à cause du comportement de leurs parents. Il n'y avait pas, là non plus, de différence entre les femmes. Un grand nombre de répondants, surtout ceux des groupes Centre 2 et Hors-centre, ont souligné l'importance du temps passé avec leurs grands-parents.

Bien qu'il n'y ait pas là de différence statistiquement significative, la moitié des répondants du Centre 1 considéraient que la forme de violence la plus courante dans les réserves était les voies de fait contre la conjointe ou le conjoint, comparativement à moins de 40 % dans les deux autres groupes. Une plus grande proportion des répondants du Centre 1 estimaient que le pouvoir dans les réserves était une question de «classe sociale». Les deux tiers des répondants de ce groupe estimaient avoir été «regardés de haut» dans leur réserve, comparativement à environ la moitié des répondants des deux autres groupes. En ce qui concerne les aspirations, une plus grande proportion des répondants du Centre 2 ont déclaré qu'ils voulaient, enfants, devenir des policiers, et la proportion de ceux qui voulaient exercer une profession était un peu moins élevée parmi les répondants du Centre 1 que parmi les répondants des deux autres groupes.

III.2.b *Âge adulte*

Les résultats relatifs à la vie à l'âge adulte révèlent que les différences entre les trois groupes au sujet de l'enfance se manifestent à l'âge adulte. Une femme de 23 ans, originaire des T. N.-O. et faisant partie du groupe Hors-centre a déclaré :

Je pense que les gens qui commettent des infractions ou qui sont victimes de violence sont des gens qui ont grandi dans un milieu déficient - je pense que c'est là que le problème commence.

Une plus grande proportion des hommes du Centre 1 que de ceux des deux autres groupes sont célibataires. Il n'y a pas de différences significatives à cet égard concernant les femmes (tableau III.9 *État civil selon le lieu d'habitation et le sexe*). Les répondants du Centre 1 ont eu, en général, plus d'enfants et plus de relations au cours de leur vie

(cette différence est due, en partie, au fait que la moyenne d'âge de ce groupe est un peu plus élevée). Cependant, 73 % des répondants de ce groupe n'avaient pas la garde de leurs enfants, comparativement à 58 % des répondants du Centre 2 et à 41 % des répondants Hors-centre. La proportion la moins élevée des répondants ayant la garde de leurs enfants se trouve chez les hommes du Centre 1, et la plus élevée se trouve chez les femmes Hors-centre, mais le sexe est aussi en corrélation avec la classe, car une plus faible proportion des femmes du Centre 1 que des femmes des deux autres groupes avaient la garde de leurs enfants (tableau III.10 *Garde des enfants selon le lieu d'habitation et le sexe*).

Il y a une corrélation entre le fait d'être assisté social et le statut social, ou la «classe» au sens où nous l'entendons ici. Une proportion beaucoup plus élevée des répondants du Centre 1 étaient des assistés sociaux et, dans le cas des femmes, ce facteur est aussi en corrélation avec la classe sociale (tableau III.11 *Source de revenu selon le lieu d'habitation et le sexe*). Seulement 6 % des répondants qui avaient une neuvième année ou un niveau de scolarité inférieur avaient un emploi, comparativement à 15 % de ceux qui avaient au moins un diplôme d'études secondaires; les niveaux de scolarité inférieurs sont en corrélation avec les strates sociales. Les répondants qui venaient d'une réserve étaient surreprésentés à la fois dans la catégorie des personnes ayant un faible niveau de scolarité (neuvième année ou moins) et dans la catégorie de celles ayant un diplôme d'études secondaires, ce qui confirme la thèse selon laquelle la vie dans les réserves est soit très favorable ou très défavorable, le statut social étant déterminant comme nous l'avons indiqué précédemment. Comme l'a fait remarquer un jeune homme du Centre 2, les gens peu instruits ne sont pas motivés à chercher un emploi :

Les gens ne prennent même pas la peine de chercher un emploi - ils savent qu'ils n'en trouveront pas parce qu'ils n'ont pas d'instruction... ils n'ont aucune compétence. Parfois, tout ce qu'ils peuvent faire est sortir la nuit pour trouver des bouteilles à ramasser ou ... peut-être mendier²³.

Un Sioux de 18 ans, qui a grandi en ville et qui était un assisté social, a fait remarquer :

Le bien-être social détruit tout ce qui a de la valeur aux yeux des Indiens. Si on est assisté social, tous les amis le sont aussi. On vit tous de la même façon, on attend que le chèque arrive pour faire la fête.

Les répondants du Centre 1 étaient les moins nombreux à avoir un emploi à temps plein : 4 % seulement en avaient un, comparativement à 6 % pour le Centre 2 et à 16 % pour le groupe Hors-centre. Seulement 1 % des répondants du Centre 1 avaient un prêt ou une bourse d'études comme source de revenu, comparativement à 16 % des répondants du Centre 2 et à 18 % des répondants Hors-centre. La proportion des personnes «presque toujours en chômage» était beaucoup plus élevée pour le Centre 1 que pour les deux autres groupes (48 %, comparativement à 24 % et à 28 % pour les groupes Centre 2 et Hors-centre, respectivement). Un homme du Centre 2 a prétendu que, pour une grande partie des autochtones de la «rue», un emploi ne changerait rien parce que, dans les quartiers défavorisés, «tout le monde dépend de l'alcool, de la drogue et de la prostitution». Cependant, un Cri de 21 ans, qui était étudiant et avait grandi en milieu urbain, était d'avis que «les gens n'ont plus le même mode de vie lorsqu'ils ont un emploi ou lorsqu'ils vont à l'école.» Un homme un peu plus âgé qui avait grandi en ville partageait cette opinion : «Les gens se sentent inutiles lorsqu'ils n'ont pas de travail et qu'ils n'ont rien de constructif à faire.»

Les conséquences du manque d'instruction et de compétences vont encore plus loin. Un homme de 19 ans (du Centre 1), non qualifié et sans emploi, ayant commis à plusieurs reprises des introductions par effraction et des voies de fait, a déclaré :

Lorsque j'ai quelque chose à faire tous les jours, je ne parle pas de m'asseoir devant la télévision dans une halte-accueil, je n'ai pas d'ennuis.

Les répondants du Centre 1, et encore plus ceux du Centre 2, ont déménagé plus souvent que les répondants Hors-centre, probablement parce que ces derniers sont plus stables. Au moment de l'enquête, une proportion plus élevée des répondants du Centre 1 et, en général, plus d'hommes que de femmes, ont dit avoir des «problèmes», et un plus grand nombre d'entre eux avaient des problèmes personnels, des problèmes reliés à l'alcool et à la drogue. Près du quart des répondants des groupes Centre 2 et Hors-centre ont dit n'avoir aucun problème, mais ceux qui ont dit en avoir parlaient surtout de problèmes d'emploi (hommes) et de problèmes sociaux (femmes). Une plus grande proportion des hommes du Centre 1 n'avaient pas de domicile fixe (12 %, comparativement à 7 % pour le Centre 2 et à zéro pour le groupe Hors-centre), et vivaient seuls. Les répondants du Centre 1 ont mentionné, plus souvent que ceux des deux autres groupes, l'éviction comme étant la raison de leur changement de domicile, bien que le problème de logement soit la principale raison invoquée par les répondants des trois groupes.

Les problèmes d'alcool étaient reliés aux accusations portées contre les répondants des Centres 1 et 2, mais non à celles portées contre les répondants Hors-centre. Les répondants du Centre 1 étaient ceux qui avaient, en général, le plus de problèmes d'alcool (tableau III.12 *Problèmes d'alcool selon le lieu d'habitation et le sexe*). Les hommes des Centres 1 et 2 et les femmes du Centre 1 étaient ceux qui avaient commis le plus d'infractions dans une réserve. Lorsqu'on a demandé à une femme de 34 ans, Pied-Noir, comment les gens qui commettaient une infraction dans une réserve étaient traités, elle a fait une distinction fondée sur le degré de gravité de l'infraction :

Les gens ayant un casier judiciaire chargé sont traités différemment de ceux qui ne font rien de grave.

Une femme de 25 ans ayant été incarcérée dans un établissement fédéral voyait les choses autrement :

Ceux qui ont des ennuis dans la collectivité sont ceux qui viennent «d'ailleurs».

Lorsqu'on a demandé aux répondants s'ils préféreraient travailler et vivre dans une réserve ou en ville, une plus grande proportion des répondants des groupes Centre 2 et Hors-centre avaient une opinion favorable à l'égard des réserves, même si la majeure partie des répondants des trois groupes voulaient continuer d'habiter en ville. Les hommes et les femmes du Centre 1 étaient ceux qui étaient le *moins* disposés à vivre ou à travailler dans une réserve (tableau III.13 *Préférence à l'égard de la vie dans une réserve selon le lieu d'habitation et le sexe*).

Un homme du Centre 1 a justifié ainsi sa décision de ne pas retourner vivre dans une réserve :

Les réserves sont bonnes seulement pour certaines personnes. Les pauvres des réserves aboutissent un jour ou l'autre en ville - nous sommes traités comme des citoyens de seconde zone dans nos propres collectivités. C'est comme ça dans toutes les réserves. Avec un gouvernement autonome, les riches s'enrichiraient et les pauvres s'appauvriraient.

Mais d'autres, surtout des répondants des groupes Centre 2 et Hors-centre, avaient une autre opinion au sujet des réserves et de l'autonomie gouvernementale, et étaient généralement plus favorables à l'idée de vivre et travailler dans une réserve. Un Ojibwa

de 38 ans, originaire du Nord de l'Ontario, a expliqué ainsi son sentiment de solitude en milieu urbain :

Même si je suis avec ma femme et mes enfants, ce n'est pas la même chose. Dans les réserves, la famille inclut les tantes, les cousins, les grands-parents; tout le monde vous accepte et s'intéresse à vous.

La majeure partie des répondants qui avaient déjà vécu dans une réserve étaient d'avis que le pouvoir, dans les réserves, était entre les mains de certaines personnes et de certaines familles. Un Sioux de 23 ans du Centre 2 a affirmé que «les gens qualifiés doivent quitter les réserves parce qu'on ne leur donne pas la possibilité de travailler».

En ce qui concerne les aspirations actuelles, la proportion des répondants souhaitant mettre fin à leur consommation d'alcool et de drogue était significativement plus élevée dans le groupe Centre 1 que dans les deux autres groupes. Les répondants Hors-centre souhaitaient avoir plus d'instruction, et tant les répondants du Centre 2 que les répondants Hors-centre ont mis l'accent sur l'emploi. Quant aux aspirations à long terme, une plus grande proportion des répondants du Centre 1 ont mentionné «une vie décente» (probablement parce que les répondants de ce groupe sont ceux qui sont dans la pire situation) et, encore une fois, les répondants des groupes Centre 2 et Hors-centre ont mis l'accent sur l'instruction et l'emploi. Soixante pour cent des répondants du Centre 1 (et plus de femmes que d'hommes) estimaient que les autochtones bien nantis ne venaient pas en aide aux plus démunis, comparativement à environ 46 % pour chacun des deux autres groupes.

III.3 *L'arrivée et la vie en ville*

La majeure partie des répondants (qui n'étaient pas nés en ville) venaient d'une réserve ou d'une collectivité située près d'un centre urbain (une petite ou une grande ville). Une plus grande proportion de femmes que d'hommes venaient d'une collectivité éloignée - environ un tiers des femmes, comparativement à un cinquième des hommes (tableau III.14 *Emplacement géographique de la collectivité d'origine/réserve selon le lieu d'habitation et le sexe*). Ainsi, une plus grande proportion de femmes des groupes Centre 1 et Hors-centre venaient d'une collectivité éloignée de la ville qu'elles habitaient au moment de l'enquête.

Il y avait des différences entre les trois groupes quant à l'âge au moment de l'arrivée en ville. Une plus grande proportion des répondants du Centre 1 sont arrivés en ville lorsqu'ils avaient entre 15 et 24 ans et, comme nous l'avons mentionné

précédemment, une plus grande proportion des répondants Hors-centre étaient nés en ville. Les répondants des groupes Centre 2 et Hors-centre étaient ceux qui avaient passé le moins de temps en ville (tableau III.15 *Âge au moment de l'arrivée en ville selon le lieu d'habitation et le sexe*). En ce qui concerne les raisons pour lesquelles les répondants sont venus s'installer en ville, il y a certaines différences entre les groupes. Une plus grande proportion des répondants des groupes Centre 2 et Hors-centre y sont venus pour s'instruire et se trouver un emploi, alors qu'une plus grande proportion des répondants du Centre 1 y sont venus à cause de la famille, des amis ou pour des raisons personnelles. La majorité des répondants des trois groupes avaient l'intention de demeurer en ville, et il n'y avait pas de différences entre les groupes concernant les relations ou la famille qu'auraient eu les répondants dans la ville avant de venir s'y établir. Les attentes n'étaient cependant pas les mêmes. Bien que la plupart des répondants aient indiqué que la ville répondait à leurs attentes, une plus grande proportion des répondants des groupes Centre 2 et Hors-centre ont trouvé la vie en ville *meilleure* que ce à quoi ils s'attendaient. La proportion des répondants qui ont trouvé la vie en ville pire que ce à quoi ils s'attendaient était plus élevée chez les femmes des Centres 1 et 2 que chez l'ensemble des hommes et que chez les femmes Hors-centre.

Un grand nombre de répondants, surtout ceux du Centre 1, ont dit se sentir chez eux en ville. Un Chipewyan de 32 ans a déclaré :

Je me sens bien ici, je ne voudrais pas vivre ailleurs, c'est comme une grande famille. Quand j'ai de l'argent, je paie de la bière à mes amis et, quand je n'en ai pas, ils s'occupent de moi à leur tour.

Certains ont dit se sentir acceptés dans leur quartier. Une personne a dit à ce sujet :

La vie est plus facile ici parce qu'on ne sent pas de pressions - on est accepté pour ce qu'on est. Les gens se sentent plus en sécurité et mieux compris.

Le centre-ville (où se situent les quartiers défavorisés) est aussi l'endroit où la plupart d'entre eux veulent s'installer lorsqu'ils arrivent en ville - «les gens viennent s'installer immédiatement dans le centre-ville. Tout le monde sait que c'est ici que c'est le plus excitant.»

Un Micmac de 29 ans a expliqué ainsi sa décision de quitter sa réserve pour s'installer dans un quartier du centre-ville :

Les gens viennent s'installer en ville parce qu'ils tournent en rond dans les réserves et savent qu'il n'y aura pas de nouveaux emplois. Ils entendent parler des bons côtés de la vie en ville, les distractions de toutes sortes; ils ne savent pas ce que c'est que de vivre dans la rue et d'avoir un problème d'alcool.

Pour certains, le quartier défavorisé où ils vivent représente une menace constante :

Il ne faut rien acheter de cher avant de s'être trouvé un lieu sûr pour le garder. Les gens ont peur - ils n'ont pas beaucoup d'argent et de biens et ils ont peur de perdre ce qu'ils ont.

Une autre personne a déclaré :

L'argent circule beaucoup lorsque les chèques de bien-être social arrivent.

Pour d'autres, la vie dans les quartiers défavorisés suscite un désespoir encore plus grand :

Les gens deviennent trop intimes, ils se voient dans les autres. On abandonne assez vite lorsqu'on est entouré de gens qui ont les mêmes problèmes que soi - c'est comme se regarder dans un miroir et voir sa propre image.

Un autre a dit :

J'avais entendu parler de la vie des gens de la rue, mais je ne savais pas que des gens se droguaient, vomissaient dans les rues et en mouraient.

Un homme a déclaré, au sujet du comportement à adopter pour se faire accepter :

Il faut tasser les autres pour se faire une place mais pas se conduire en lâche ni en salaud, il faut se tenir debout et se battre si on veut survivre. Beaucoup de gens n'y arrivent pas et se font écraser.

Les répondants du Centre 1 sont ceux qui se sentent le plus enracinés en ville, même s'ils forment le groupe le plus marginal. Les hommes de ce groupe font des visites dans leur réserve moins souvent que les répondants des autres catégories. En général, les hommes des groupes Centre 2 et Hors-centre font des visites dans leur réserve plus souvent que les femmes des trois groupes. Les répondants Hors-centre veulent en

général demeurer dans le même quartier, alors qu'une plus grande proportion des répondants du Centre 2 souhaitent déménager dans un autre quartier. Une plus grande proportion des répondants du Centre 1 décident d'aller vivre dans certains quartiers de la ville parce qu'ils y ont des amis, alors que les répondants du Centre 2 disent que c'est par choix personnel ou pour avoir plus facilement accès à des services. Ce sont les répondants Hors-centre qui mentionnent le moins souvent des raisons liées au logement lorsqu'on leur demande pourquoi ils aimeraient déménager.

Lorsqu'on leur a demandé pourquoi ils aimeraient vivre là où ils vivaient, les répondants du Centre 1 ont surtout parlé de leurs «amis», alors que les répondants des deux autres groupes ont parlé des services. Une plus grande proportion des répondants Hors-centre ne voient pas d'inconvénient majeur dans le milieu où ils vivent. Une plus grande proportion des répondants du Centre 1 se sont plaints des problèmes liés à l'alcool et à la drogue dans leur quartier. Huit pour cent des répondants du Centre 2 se sont plaints du racisme, comparativement à 2 % des répondants du Centre 1 et à 1 % des répondants Hors-centre. Les répondants du Centre 2 ont aussi mentionné que la criminalité et la violence étaient des aspects négatifs de leur quartier. La stabilité du quartier dans lequel les répondants habitaient a aussi été perçue différemment. Une plus grande proportion des répondants du Centre 1 étaient d'avis que leur quartier était «plutôt instable», alors qu'une plus grande proportion des répondants Hors-centre jugeaient leur quartier «plutôt stable». Un homme de 30 ans, du Centre 1, a expliqué ainsi pourquoi il estimait que son quartier était instable :

On ne sait jamais ce qui va arriver dans l'heure qui suit ou le lendemain. Il y a beaucoup de gens qui abusent des solvants et qui boivent du lysol.

Les opinions varient cependant selon l'expérience de chacun. Un homme du Centre 2 a dit, en parlant du même quartier :

Ici c'est stable. C'est un bon endroit pour vivre si on connaît les bonnes personnes.

Une plus grande proportion des répondants du Centre 2 estimaient qu'il y avait beaucoup de criminalité dans leur quartier, mais les différences ne sont pas significatives. Les répondants des groupes Centre 1 et Hors-centre ont donné des réponses semblables au sujet du niveau de criminalité, ce qui est étonnant si on considère qu'ils habitent dans des quartiers très différents. Le sens qu'on donne au mot «crime» peut varier selon le statut socio-économique et les expériences de chacun.

De façon générale, les hommes et les femmes du Centre 1 ont moins peur d'être victimes d'un acte criminel même si ce sont eux qui ont été le plus souvent victimisés. Les femmes des groupes Centre 2 et Hors-centre forment la catégorie de répondants qui ont le plus peur d'être victimes d'un acte criminel. Une plus grande proportion des répondants du Centre 1 sont d'avis que ce sont les gens qui boivent qui sont le plus vulnérables face aux criminels dans les villes, alors que les répondants des groupes Centre 2 et Hors-centre croient que les gens autres que les Blancs ainsi que les femmes sont les plus vulnérables à cet égard. Les femmes Hors-centre sont plus portées que les autres répondants à penser que les femmes sont les plus vulnérables, même si les femmes de ce groupe ont été moins souvent victimisées que les femmes des deux autres groupes. Une Crie de 30 ans, du Centre 1, a dit que les gens qui viennent d'une autre province sont parfois plus vulnérables à cet égard :

Si on n'est pas de l'Alberta, les gens veulent savoir si on se défend bien. J'ai eu à me battre souvent et il m'est arrivée d'être gravement blessée. J'avais l'habitude de me battre avec des hommes plus vieux que je connaissais, mais pas avec des étrangers. Les gens qui ne se battent pas sont considérés comme des «bons à rien».

Lorsqu'on a demandé aux répondants quels problèmes les autres autochtones peuvent éprouver lorsqu'ils arrivent en ville, tous ont répondu la solitude, suivie des problèmes reliés à l'alcool et à la drogue. Les répondants du Centre 1 ont surtout mentionné les problèmes reliés à l'alcool et à la drogue, ceux du Centre 2 ont surtout mentionné le racisme, alors que les répondants Hors-centre ont parlé davantage de la solitude. Il y avait aussi des différences de perceptions quant à la façon dont les autochtones s'adaptent au mode de vie associé aux quartiers défavorisés. Une plus grande proportion des répondants du Centre 1 croyaient que les nouveaux arrivants subissaient l'influence de leurs «amis», une plus grande proportion des répondants du Centre 2 étaient d'avis que l'ennui, le fait de n'avoir rien à faire et l'influence des amis amenaient les autochtones à adopter ce mode de vie, alors que les répondants Hors-centre étaient divisés à peu près également entre ces raisons et l'influence du passé. Une femme du Centre 2 a expliqué ainsi le problème qu'éprouvent un grand nombre d'autochtones lorsqu'ils arrivent en ville :

Lorsque les autochtones viennent s'installer dans les quartiers défavorisés, ils ne savent pas comment les choses se passent et ils sont naïfs à ce sujet. Il se peut que ce soit différent pour ceux qui sont qualifiés, mais pour tous les autres, c'est la même chose. Une fois qu'ils sont ici, ils deviennent semblables

aux autres. Les autochtones des quartiers défavorisés sont très convaincants et ils entraînent les nouveaux arrivants dans la drogue.

Les répondants s'entendaient généralement pour dire que la «volonté de changer» permet aux gens de changer de mode de vie. Une proportion significativement plus élevée des répondants du Centre I (surtout des hommes) estimaient que les services offerts en ville étaient appropriés et que les autochtones étaient au courant de l'existence de ces services mais qu'ils n'en tiraient pas profit. Une personne a déclaré qu'il y avait beaucoup de possibilités et de ressources mais que les gens avaient peur d'utiliser ces ressources, peur d'être rejetés ou d'échouer. Une plus grande proportion des répondants du Centre I que des deux autres groupes étaient d'avis que le contact direct était le meilleur moyen d'informer les gens de l'existence de ces services. Une femme a déclaré à ce sujet :

Personne ne sait comment obtenir de l'information. Les jeunes traînent dans les rues, ils boivent et s'attirent des ennuis, mais ils ne demanderont jamais à personne de les aider. Ils ne lisent pas ce qui est écrit sur les affiches.

D'autres se sont plaints de la disparition de programmes utiles :

«Beat the Street» était un bon programme - il y avait des cours de recyclage, des ordinateurs, des garderies... mais on a manqué d'argent.

Une personne a dit que le fait de n'avoir personne à qui s'adresser pour avoir de l'aide et des conseils était un problème majeur pour les gens des quartiers défavorisés :

Il faut prendre un rendez-vous pour parler à un conseiller du bien-être social et, parfois, ça prend beaucoup de temps et on finit par s'adresser à ses amis, mais ils n'en savent pas plus que nous. Quand les gens vont consulter les services sociaux pour avoir des renseignements ou des conseils, ils ont l'impression qu'on les envoie promener. Il n'y a personne pour nous aider.

Les gens sont souvent peu motivés à changer de mode de vie à cause des expériences qu'ils ont vécues durant l'enfance et ultérieurement. Un musicien de 41 ans a déclaré :

Si les autochtones demandaient de l'aide, ils en obtiendraient mais ils n'en demandent pas. Ils passent leur temps à penser aux mêmes problèmes. La réalité est agréable seulement si vous faites partie de la bonne catégorie de gens.

Les répondants du Centre 1 sont ceux qui fréquentaient le moins les centres d'accueil autochtones; 60 % d'entre eux ne les fréquentaient pas, comparativement à 41 % pour le groupe Centre 2 et à 36 % pour le groupe Hors-centre.

III.4 *Criminalité et victimisation*

Les résultats relatifs à la criminalité et à la victimisation, comme ceux relatifs à l'enfance et au statut socio-économique, révèlent que les répondants du Centre 1 commettent plus souvent des infractions et sont plus souvent victimes d'infractions que les autres. Une proportion plus élevée des répondants de ce groupe ont été accusés d'une infraction et, comme nous l'avons mentionné précédemment à l'égard d'autres variables, la fréquence des accusations chez les hommes et chez les femmes est reliée à la classe sociale. On constate que 96 % des hommes du Centre 1 et 85 % des femmes de ce groupe ont été accusés d'une infraction (soit une infraction prévue par le *Code criminel* ou la *LJC*, ou une accusation d'ivresse publique). En comparaison, 91 % des hommes et 69 % des femmes du Centre 2, et 83 % des hommes et 56 % des femmes Hors-centre ont été accusés d'une infraction. Les proportions sont un peu moins élevées si on considère uniquement les infractions prévues par le *Code criminel*. Les répondants du Centre 1 sont aussi ceux contre qui le plus grand nombre d'accusations ont été portées (tableau III.16a *Accusations selon le lieu d'habitation et le sexe*; tableau III.16b *Accusations portées en application du Code criminel selon le lieu d'habitation et le sexe*; tableau III.17 *Nombre d'accusations portées en application du Code criminel selon le lieu d'habitation et le sexe*).

Une proportion significativement plus élevée des répondants du Centre 1 ont dit avoir été accusés d'infractions dans leur réserve ou collectivité d'origine. Les délinquants des groupes Centre 1 et Hors-centre avaient commis plus d'infractions multiples dans ces endroits que les répondants du Centre 2. Fait intéressant, 50 % des répondants du Centre 1 s'étaient sentis poussés à quitter leur collectivité à cause de ces infractions, comparativement à seulement 32 % des répondants Hors-centre. En ce qui concerne les infractions commises dans les réserves, les voies de fait et l'introduction par effraction sont des infractions qui ont été commises plus souvent par les répondants du Centre 2, alors que les répondants du Centre 1 avaient commis un plus grand nombre d'infractions plus graves (voies de fait graves) et d'infractions mineures (vols, infractions de nature administrative). Les infractions commises par les répondants Hors-centre comprenaient les voies de fait simples, l'introduction par effraction et le vol mais, dans l'ensemble, une plus faible proportion des répondants de ce groupe avaient commis des infractions.

Un homme de 27 ans, qui avait purgé sept des quatorze années d'emprisonnement auxquelles il avait été condamné pour une agression sexuelle commise dans sa réserve, a décrit ainsi la honte qu'il ressentait et sa peur d'être vu par quelqu'un de sa collectivité :

J'ai changé plusieurs fois d'établissement pour que personne de mon milieu ne puisse me voir. J'ai vraiment peur de rencontrer quelqu'un de mon milieu qui pourrait me voir et j'ai honte.

Quant aux infractions commises à l'extérieur des réserves et des collectivités d'origine, les répondants des Centres 1 et 2 avaient commis leurs infractions dans un nombre d'endroits significativement plus élevé, et le nombre d'infractions commises en milieu urbain était le plus élevé chez les répondants du Centre 1. Par exemple, près de 39 % des répondants du Centre 1 avaient commis onze infractions ou plus dans la ville qu'ils habitaient au moment de l'enquête, comparativement à 33 % des répondants du Centre 2 et à 20 % des répondants Hors-centre. Cependant, les deux tiers des infractions déclarées avaient été commises à l'extérieur de la réserve ou de la collectivité d'origine, et la plupart de ces infractions (89 %) avaient été commises en ville. Il n'y avait pas de différences entre les groupes concernant les infractions liées à la consommation d'alcool en milieu urbain ou dans la collectivité d'origine. Dans l'ensemble, il y avait peu de différences entre les trois groupes pour ce qui est des types d'infractions commises. Cependant, on constate qu'une proportion plus élevée des hommes et des femmes du Centre 1 ont commis des infractions graves (type 1) et des infractions moins graves (vol, vol à l'étalage, ivresse publique, infractions prévues par la LJC), alors que les hommes et les femmes du Centre 2 sont surreprésentés dans le groupe des répondants ayant commis un plus grand nombre d'infractions du type 2 - voies de fait simples et autres genres de voies de fait, vol qualifié. Les femmes Hors-centre sont sous-représentées dans le groupe des répondants ayant commis certains types d'infractions, comme celles des types 2, 3 et 5, mais elles sont légèrement surreprésentées dans le cas des infractions d'ivresse publique (tableau III.18 *Types d'infractions selon le lieu d'habitation et le sexe*).

Pour expliquer la criminalité enregistrée dans les quartiers défavorisés, un Métis de 46 ans ayant un long passé criminel a déclaré :

Il y a beaucoup de criminalité ici. Quand on a seulement 400 \$ par mois, qu'est-ce qu'on peut faire d'autre? Beaucoup de gens se contentent de ça pendant un certain temps mais un jour ils explosent - la violence entraîne des emprisonnements et fait des morts.

Un homme qui s'exprimait bien et qui se considérait comme le protecteur des individus sans défense vivant dans les quartiers défavorisés a réagi avec colère lorsqu'il a été question de la criminalité dans les quartiers défavorisés :

Tout dépend de la façon dont vous définissez le problème. Selon moi, c'est la façon de vivre des gens d'ici; selon les journalistes et les politiciens, c'est de la criminalité. Voyez-vous, c'est une industrie; ceux qui sont pauvres et qui n'ont pas de pouvoir font marcher l'industrie. La police n'a pas besoin de fusils et de matraques pour parler aux gens mais elle s'en sert. Plutôt que d'investir dans la police et dans les tribunaux, on devrait se servir de cet argent pour aider les gens.

Il y a aussi des différences entre les groupes quant aux genres d'établissements dans lesquels les délinquants ont été incarcérés. Les répondants du Centre 1 étaient surreprésentés dans les établissements provinciaux et fédéraux, les répondants du Centre 2 étaient surreprésentés dans les établissements pour jeunes contrevenants et les établissements où sont placés les prévenus qui attendent leur procès, alors que les répondants Hors-centre étaient sous-représentés à l'égard de tous les types d'incarcération. Les répondants des Centres 1 et 2 étaient ceux qui avaient été le plus longtemps incarcérés, alors que les répondants du Centre 1 étaient ceux qui l'avaient été le plus souvent (tableau III.19 *Types d'incarcération selon le lieu d'habitation*; tableau III.20 *Nombre de séjours en prison selon le lieu d'habitation*; tableau III.21 *Durée totale des périodes d'incarcération selon le lieu d'habitation*). On constate assez facilement, à la lumière de ces données, qu'il y a un effet d'entraînement. Du total des répondants qui avaient été accusés d'infractions, 76 % avaient été incarcérés pendant une période plus ou moins longue. Même dans le cas où les infractions commises n'étaient pas nécessairement graves, on constate une relation entre le nombre de fois où les gens ont été incarcérés et le risque qu'ils soient incarcérés à nouveau.

En parlant de son expérience en tant que détenu, un Métis de 18 ans du Centre 2, qui avait été incarcéré pendant quatre mois pour voies de fait et introduction par effraction, a déclaré :

Quand j'étais en dedans... j'en ai appris plus sur le crime que jamais auparavant. J'ai appris comment commettre un crime. On discutait ensemble de la façon de commettre des crimes. Après ça, les accusations se sont succédées.

Un autre homme du Centre 2 s'est moqué de la façon dont les prisons étaient utilisées : «la façon de vivre en prison est semblable à la façon de vivre dans la rue», et il a parlé du manque de respect dont font l'objet les autochtones :

Les autochtones commettent des crimes parce qu'ils ne sont pas respectés. Du respect, c'est tout ce que je demande. Je pense que le respect devrait faire partie du système de justice, surtout le système pour les jeunes. Chaque culture est différente. Il faut en tenir compte.

Les résultats de l'enquête ont aussi révélé des différences significatives entre les groupes à l'égard de la proportion des personnes ayant été victimes d'une infraction contre la personne et du nombre de fois où les répondants ont été victimes de ce genre d'infraction. C'est chez les femmes du Centre 1 que se trouve la proportion la plus élevée des personnes victimisées; les femmes Hors-centre venant au second rang et les hommes des Centres 1 et 2, au troisième rang. Les groupes où le taux de victimisation était le moins élevé étaient celui des hommes Hors-centre et celui des femmes du Centre 2. Des différences semblables ont été observées à l'égard du nombre de cas de victimisation par répondant, bien que les hommes du Centre 2 soient, parmi les répondants de sexe masculin, ceux qui ont été le plus souvent victimisés. Les proportions les plus élevées d'hommes et de femmes ayant été victimes de plusieurs infractions se trouvaient chez les répondants du Centre 1 (tableau III.22 *Victimisation selon le lieu d'habitation et le sexe*); tableau III.23 *Nombre de fois où les personnes ont été victimisées selon le lieu d'habitation et le sexe*).

Un grand nombre de femmes du Centre 1 ont dit avoir si souvent été victimes de leur mari ou de l'homme avec qui elles vivaient qu'elles ne pouvaient pas se rappeler combien de fois. Une femme de 30 ans a déclaré à ce sujet :

Je ne sais plus combien de fois cet homme m'a battue - le père de certains de mes enfants. Il prenait de la cocaïne et me battait tout le temps. Il menaçait de me tuer si j'essayais de le quitter. C'était un souteneur et il se droguait.

Les données révèlent aussi une différence dans le degré de gravité des blessures subies par les victimes, mais les mêmes tendances se dessinent. Les femmes du Centre 1 sont celles qui ont subi les blessures les plus graves, suivies des hommes du même groupe (tableau III.24 *Blessures subies par les victimes en milieu urbain selon le lieu d'habitation et le sexe*).

Ces résultats sont importants, car ils indiquent que le risque d'être victime d'une infraction n'est pas le même pour toutes les femmes, comme le laissent croire souvent la presse populaire et les rapports gouvernementaux (Statistique Canada, 1993).

III.5 *Résumé*

Nous avons examiné dans ce chapitre les différences entre les groupes qui constituent les strates sociales des quartiers défavorisés. Nous avons vu que des différences significatives distinguent ces groupes. À la lumière des données socio-démographiques et des données relatives à la victimisation et aux contacts avec le système de justice pénale, il apparaît que les hommes du Centre 1 sont les plus désavantagés de tous - 96 % des hommes et 85 % des femmes de ce groupe ont été accusés d'une infraction, les femmes du Centre 2 venant au second rang. Les contacts avec le système de justice pénale sont aussi très importants dans le cas des répondants du Centre 2. Les répondants Hors-centre sont les moins désavantagés à cet égard, bien que leurs contacts avec ce système soient néanmoins importants. Les deux tiers des accusations déclarées ont été portées lorsque les délinquants habitaient à l'extérieur de leur réserve ou de leur collectivité d'origine, et 89 % des infractions en question ont été commises dans les quatre villes visées par l'enquête.

III.5.a *Répondants du Centre 1*

Bien qu'une plus grande proportion des répondants du Centre 1 soient nés dans une réserve et que les réserves offrent une plus grande stabilité durant l'enfance (comme l'ont révélé les résultats présentés dans le chapitre précédent), les répondants de ce groupe ne semblent pas avoir été favorisés durant leur enfance. Chez ces répondants, l'enfance correspondait à l'un des tableaux suivants : ceux qui étaient demeurés dans leur réserve faisaient partie des familles les plus exclues ou des familles «problèmes», et ceux qui avaient quitté leur réserve avaient souvent été pris en charge par le système de protection de l'enfance. Dans un cas comme dans l'autre, la vie des répondants du Centre 1, de l'enfance à l'âge adulte, s'est dégradée. Leurs contacts fréquents et intenses avec le système de justice pénale témoignent de leur marginalisation et de leur problème d'intégration sociale. Les répondants du Centre 1 ont la moyenne d'âge la plus élevée des trois groupes et ce sont ceux qui se sentent le moins acceptés dans les réserves.

Les répondants de ce groupe sont ceux qui ont eu l'enfance la plus perturbée et la plus instable, ceux qui ont été le plus souvent victimes de violence au sein d'une famille

d'accueil et de leur famille élargie, et un plus grand nombre d'entre eux ont été placés dans une famille d'accueil ou même dans plusieurs familles d'accueil. Les individus de ce groupe sont issus des familles les plus nombreuses. Leurs parents étaient plus souvent en chômage et déménageaient plus souvent. Ce sont ceux qui sont le plus désavantagés et qui vivent le plus d'instabilité à l'âge adulte et ce sont ceux qui sont le plus susceptibles d'avoir une vie instable. Ils présentent aussi les caractéristiques suivantes : ils ont plus souvent de problèmes d'alcool, ils sont assistés sociaux et sans emploi plus longtemps durant leur vie, ils ont plus souvent des relations multiples, ils ont plus d'enfants mais moins souvent la garde de leurs enfants que les répondants des autres groupes, ils se sentent davantage seuls et ils ont trouvé la vie en ville plus difficile que ce à quoi ils s'attendaient, bien que ce soit eux qui se sentent le plus à l'aise en ville actuellement. Cette dernière caractéristique s'explique en partie par le fait que leurs amis sont très importants pour eux et que le fait de boire rapproche les gens. Les répondants de ce groupe déménagent plus souvent pour aller vivre près de leurs amis et ils répondent plus souvent que les répondants des autres groupes qu'ils boivent pour avoir du plaisir.

Les répondants du Centre I sont aussi ceux qui ont le plus souvent été assujettis aux systèmes de protection ou de contrôle social, surtout le système de protection de l'enfance et le système de justice pénale. Ils ont aussi commis le plus grand nombre d'infractions criminelles, subi le plus grand nombre d'accusations et été le plus longtemps incarcérés. Ils ont été, plus souvent que les répondants des deux autres groupes, victimes d'actes criminels graves. Ce sont eux qui ont le moins peur d'être victimes d'actes criminels et ils considèrent que les gens comme eux, c'est-à-dire ceux qui sont plus vieux, qui boivent et qui sont démunis, comme étant les plus vulnérables face au crime. Ce sont eux qui souhaitent le plus que le système de justice pénale soit moins « punitif » à l'égard des délinquants ayant commis un crime grave.

Les hommes et les femmes du Centre I ont en commun un grand nombre de caractéristiques, bien qu'un des deux sexes soit représenté dans une plus grande proportion à l'égard de certaines variables. Seuls les hommes ou les femmes de ce groupe dominent dans le cas de certaines variables. Par exemple, les problèmes d'alcool ressortent davantage dans le cas des hommes (y compris les raisons invoquées - la sociabilité et l'amitié); de même, les hommes de ce groupe ont déclaré plus souvent que les femmes avoir un grand nombre de relations, avoir l'impression de mener une vie instable et avoir des amis dans le quartier défavorisé où ils vivent. Parmi les facteurs qui sont significatifs *seulement* pour les hommes, mentionnons le fait de se sentir seul, l'instabilité durant l'enfance, la violence familiale, la durée de l'incarcération dans un établissement provincial, la durée totale des périodes d'incarcération, une adaptation à

la vie en ville plus difficile que prévu, le fait de se sentir bien en ville actuellement et le fait de ne pas vouloir faire de visites dans les réserves ou y vivre.

Parmi les facteurs significatifs *seulement* pour les femmes, mentionnons la durée de l'incarcération avant le procès, le nombre de vols commis (vols à l'étalage et fraudes), la victimisation, le fait d'avoir été victimisée par un autre autochtone et le fait d'avoir été victimisée par un conjoint ou un partenaire. Bien que les accusations portées ne permettent pas de différencier les hommes des trois groupes, cette variable permet de différencier les femmes. En général, les hommes sont plus susceptibles que les femmes d'être accusés d'une infraction, et l'alcool est plus souvent en cause dans le cas des infractions commises par des hommes (exception faite des infractions commises par les femmes du Centre 1).

III.5.b Répondants du Centre 2

Les répondants du Centre 2 forment le groupe le plus jeune. Bien qu'ils ne soient pas aussi instruits que les répondants Hors-centre, ils le sont légèrement plus que les répondants du Centre 1. Ils sont plus nombreux à recevoir une aide sociale ou une aide financière pour leurs études et moins nombreux à recevoir des prestations d'aide sociale. Ils sont moins satisfaits de leur lieu d'habitation que les répondants du Centre 1 et souhaiteraient un changement. Ils sont satisfaits des services offerts dans les quartiers défavorisés, mais s'inquiètent de la criminalité et ont davantage peur d'être victimes d'actes criminels que les répondants du Centre 1. Ils considèrent que les femmes et les gens autres que les Blancs sont plus susceptibles d'être victimes d'un acte criminel. Ils souhaitent que le système de justice soit plus punitif à l'égard des délinquants ayant commis une infraction grave. Contrairement aux répondants du Centre 1, une plus grande proportion des répondants de ce groupe ont travaillé pendant la moitié de leur vie adulte, ont moins d'enfants que les répondants du Centre 1 mais plus que les répondants Hors-centre, ils ont la garde de leurs enfants dans une plus grande proportion que les répondants du Centre 1 (mais dans une moins grande proportion que les répondants Hors-centre), le nombre d'accusations portées contre eux est légèrement moins élevé que pour les autres groupes, ils ont moins de problèmes d'alcool et ils considèrent l'alcoolisme comme une maladie.

Une plus grande proportion des répondants de ce groupe ont été élevés par un parent unique dans divers endroits. Une plus grande proportion d'entre eux ont été témoins de violence conjugale. Dans le cas de ceux qui ont été victimes de violence pendant leur enfance, une plus grande proportion l'ont été par leurs parents biologiques ou leur beau-père ou belle-mère, mais ils affirment [dans une plus grande proportion que les

répondants du Centre 1] avoir eu une enfance stable et mener une vie stable. Ils sont plus nombreux que les répondants des deux autres groupes à vouloir vivre et travailler dans une réserve, mais ils sont moins nombreux à avoir passé leur enfance dans une réserve. Ils ont commencé à boire à un âge plus jeune que les répondants des deux autres groupes, mais ils ne semblent pas pour autant s'être heurtés plus tôt que les autres répondants au système de justice pénale. Une plus grande proportion des hommes du Centre 2 que des répondants des deux autres groupes ont été souvent en contact avec la culture autochtone durant leur enfance, ce qui n'est pas le cas cependant des femmes du même groupe.

Les répondants du Centre 2 ont un grand nombre de caractéristiques socio-économiques en commun avec les répondants du Centre 1, mais à un degré moindre. Ils ont plus souvent des problèmes d'alcool «passagers», alors qu'une plus grande proportion des répondants du Centre 1 ont des problèmes d'alcool «permanents». Les répondants du Centre 2 n'ont pas été accusés d'infractions aussi souvent et ont passé moins de temps en prison, mais cela est dû en partie à leur âge moins avancé. Ils sont plus nombreux à avoir commis des voies de fait. Ils ont aussi été très souvent en contact avec le système de justice pénale. Cependant, sur le plan individuel, ils sont moins souvent rejetés par leur famille et leur collectivité, et leur vie est moins dominée par l'alcool.

III.5.c *Répondants Hors-centre*

Les répondants Hors-centre sont plus avantagés que ceux des Centres 1 et 2 à l'égard d'un certain nombre de dimensions, mais ils sont néanmoins désavantagés par rapport à la population canadienne non autochtone et aux autochtones mieux nantis. Aussi est-il important de situer les résultats de l'enquête dans leur contexte - tous les répondants ont été sélectionnés au hasard à l'intérieur des limites des quartiers défavorisés.

La moyenne d'âge des répondants Hors-centre se situe entre celle des groupes Centre 1 et Centre 2. Les répondants Hors-centre sont ceux qui sont les plus instruits, et ils ont plus souvent que les autres un emploi, et plus souvent aussi un emploi à temps plein, et ce sont eux qui ont été le moins assujettis aux systèmes de protection ou de contrôle social, qu'il s'agisse du système de protection de l'enfance ou du système de justice pénale. Une plus grande proportion des répondants de ce groupe sont nés en ville, mais la proportion de ceux ayant passé leur enfance dans une réserve est semblable à celle des deux autres groupes. Une plus grande proportion d'entre eux venaient d'une collectivité éloignée de la ville qu'ils habitaient au moment de l'enquête. Une moins

grande proportion des répondants de ce groupe ont été élevés dans une famille d'accueil, et une plus grande proportion ont été élevés par un parent unique ou les deux parents. Ils sont issus en général d'une famille moins nombreuse que les répondants des deux autres groupes, et une plus grande proportion d'entre eux estiment que leur enfance a été stable et que leur vie à l'âge adulte l'est également. Les hommes Hors-centre ont moins souvent été en contact avec la culture autochtone durant leur enfance, mais il n'y a pas de différences entre les femmes des trois groupes à cet égard.

Une plus grande proportion des répondants Hors-centre sont mariés, ils ont moins d'enfants en général que les répondants des autres groupes, ils ont plus souvent la garde de leurs enfants et ils ont eu un moins grand nombre de relations que les répondants des autres groupes. Comme les répondants du Centre 2, une plus grande proportion d'entre eux aimeraient vivre et travailler dans une réserve et faire plus souvent des visites dans les réserves. Une plus grande proportion d'entre eux sont venus en ville pour s'instruire et avoir un emploi et ont trouvé que la ville répondait à leurs attentes ou les dépassait. Une plus grande proportion d'entre eux aiment leur quartier principalement à cause des services offerts et de la stabilité, n'ont pas l'intention de déménager et considèrent que l'emploi est le principal problème auquel ils se heurtent au sein de la ville. Ce sont eux qui ont le moins de problèmes d'alcool. Tout comme les répondants du Centre 2, ils estiment que les femmes et les gens autres que les Blancs sont plus susceptibles d'être victimes d'une infraction. Les hommes Hors-centre ont moins souvent été victimes d'une infraction que les hommes des autres groupes, mais les femmes de ce groupe l'ont plus souvent été que les hommes. Les auteurs des infractions étaient le plus souvent d'autres autochtones (habituellement un partenaire ou un conjoint dans le cas des femmes). Les répondants Hors-centre ont le moins grand nombre d'accusations à leur dossier, le moins grand nombre d'accusations pour des infractions commises en ville et ils ont été en général moins souvent et moins longtemps incarcérés que les répondants des autres groupes, indépendamment du type d'incarcération. Ils ont généralement une attitude plus punitive que les répondants du Centre 1 à l'égard des délinquants ayant commis une infraction grave, mais moins que les répondants du Centre 2.

Une des raisons pour lesquelles les répondants Hors-centre paraissent moins désavantagés est que ce groupe comprend un plus grand nombre de femmes, et que celles-ci semblent réagir différemment des hommes aux expériences vécues durant l'enfance et cherchent à s'instruire et à améliorer leur sort en général. Même si les femmes semblent avoir moins de problèmes et, notamment, moins de problèmes personnels que les hommes (sauf pour la violence subie, venant le plus souvent des

conjoints ou des partenaires), il y a de très nettes différences de «classe» entre les femmes des trois groupes. Les femmes du Centre 1 sont plus désavantagées à l'égard d'un certain nombre de dimensions que les femmes du Centre 2, et encore plus que les femmes Hors-centre.

La fréquentation d'un pensionnat n'est pas une variable qui permet de différencier les trois groupes, comme on aurait pu s'y attendre. Cette variable n'est pas non plus en corrélation avec d'autres variables importantes concernant la vie à l'âge adulte, c'est-à-dire les problèmes d'alcool, le fait d'être assisté social, le fait d'avoir été sans emploi le plus souvent dans sa vie, les contacts avec le système de justice pénale et la victimisation (pendant l'enfance ou à l'âge adulte). Cependant, nous examinerons dans le prochain rapport les variations de ville en ville à l'égard de ces variables. Il n'y avait pas de corrélation positive entre les contacts avec la culture autochtone durant l'enfance et l'une de ces variables.

CHAPITRE IV

Le système de justice pénale et les quartiers défavorisés

Les sociétés du type occidental sont aux prises avec deux problèmes majeurs : la répartition inégale des richesses et l'accès inégal au travail rémunéré. Ces deux problèmes créent un climat propice aux troubles sociaux. L'industrie de la répression du crime est conçue en fonction de ces deux problèmes. D'une part, elle génère des profits et fournit du travail et, d'autre part, elle veille à ce que le processus social ne soit pas perturbé (Christie, 1993:11).

Le rôle du système de justice pénale à l'égard de la disproportion des délinquants autochtones par rapport à l'ensemble de la population autochtone est au coeur de plusieurs enquêtes menées récemment dans des provinces (Hamilton et Sinclair, 1991; *Indian Justice Review Committee*, 1992; Linn, 1992; Cawsey, 1991) et constitue le thème d'une grande partie des discours politiques sur les autochtones. Ce sujet est aussi au coeur de notre recherche. En traitant d'autres aspects de la vie des autochtones des quartiers défavorisés, nous n'avons pas cherché à minimiser l'importance du rôle du système de justice pénale.

Dans le présent chapitre, nous présentons les opinions des répondants des trois groupes au sujet de la police, de la façon dont ils sont traités par la police en tant que victimes et délinquants et du degré de justice dont font preuve en général à leur endroit la police, les tribunaux et le système de justice pénale. Avant de présenter les résultats de notre étude sur ces questions, nous présentons les conclusions auxquelles sont arrivés d'autres chercheurs qui se sont intéressés à ces questions.

IV.1. *Les recherches sur les autochtones et la justice pénale*

Au cours des dernières années, la justice pénale est devenue une question importante au chapitre des affaires des autochtones. Cependant, les données des recherches empiriques n'ont pas eu une grande influence sur le discours portant sur la justice pénale et les autochtones, ni permis d'évaluer le rôle du système de justice pénale en

tant que facteur causal de la surreprésentation des autochtones au sein de ce système. Par exemple, lorsqu'il évalue la façon dont les autochtones sont traités par la police, par rapport aux non-autochtones, Depew fait la mise en garde suivante :

... dans le cadre d'une recherche, on ne peut rejeter les allégations des autochtones au sujet du racisme et de la discrimination dont ferait preuve la police à leur égard simplement parce que les preuves existantes sont surtout de nature anecdotique et consistent principalement en des perceptions, des opinions et des hypothèses non vérifiées sur cette question importante. Pour corroborer de façon valable la thèse selon laquelle la façon dont les autochtones sont traités par la police permettrait d'expliquer leur surreprésentation dans les établissements correctionnels, il faut une documentation plus complète et plus fiable. Il faut, plus précisément, des comparaisons scientifiques entre, premièrement, les différentes administrations policières, de façon à pouvoir cerner les différences possibles au chapitre des accusations et des arrestations et, deuxièmement, entre les délinquants, les victimes et les plaignants des deux groupes afin de voir si la police traite les autochtones différemment et, notamment, si elle manifeste du racisme ou de la discrimination à leur endroit (Depew, 1993:56).

Cependant, la plus grande partie des publications en criminologie, surtout celles qui portent sur la police (car les policiers sont les «gardiens» du système de justice pénale) et, à un degré moindre, celles qui portent sur les tribunaux et les systèmes correctionnels, sont utiles pour définir certaines questions importantes.

Les résultats des études sur les tribunaux, le système correctionnel et la police, ainsi que sur leur rôle dans le phénomène de la surreprésentation, nous embrouillent autant qu'elles nous éclairent. Il y a peu de recherches systématiques et comparatives qui portent sur les plaidoyers de culpabilité, la représentation par avocat et la détermination des peines et, lorsque des recherches ont été effectuées, les analyses sont souvent limitées. Certaines recherches indiquent que les accusés autochtones bénéficient généralement de peines d'emprisonnement plus courtes, mais que les tribunaux ont davantage recours à l'incarcération à leur endroit (Clark, 1992; Cawsey, 1991). Certains résultats démontrent qu'il y a des différences entre les autochtones et les non-autochtones concernant les libérations conditionnelles accordées, mais les raisons de ces différences n'ont pas été étudiées en profondeur (Cawsey, 1991).

L'attitude de la police à l'égard des groupes sans pouvoir (il s'agit souvent dans les faits des minorités raciales, comme les Noirs et les autochtones, mais aussi de plus en plus

des sans-abri et des gens de la rue) a attiré l'attention de certains universitaires (Bayley, 1994; Stenning, 1993) et des médias, et a constitué aussi le sujet d'études spéciales sur les gens de la rue (Ambrosio *et al.*, 1992). Certaines recherches indiquent que le comportement d'une personne est souvent un facteur qui a plus d'influence sur l'attitude de la police que le statut social, mesuré à l'aide des facteurs âge, race, sexe ou classe sociale (Norris *et al.*, 1993), mais d'autres résultats de recherche donnent à penser que :

la quantité et la qualité des services que les citoyens reçoivent en matière d'application de la loi, aussi bien en tant que victimes qu'en tant que suspects, reflètent les différentes couches de la société (Norris et al., 1993:4).

À la lumière des différentes études sur le sujet et des résultats de sa propre étude expérimentale sur le recours de la police à la force et à la violence contre les minorités visibles, Stenning (1993:III.1) en est arrivé à la conclusion suivante :

Il n'y a pas à l'heure actuelle de preuves crédibles et systématiques de l'usage discriminatoire de la force ou de la violence par la police à l'égard des membres des minorités visibles dans les territoires administratifs visés par l'enquête, mais il existe néanmoins des preuves crédibles et systématiques de violence verbale à l'endroit de ces minorités.

Comme c'est le cas pour beaucoup de sujets litigieux en criminologie, le débat entourant l'attitude de la police à l'égard de certains groupes raciaux ou de certaines classes sociales se poursuit. Peut-être n'est-ce pas tant, cependant, une question de race ou de classe sociale qu'une question de perception chez les policiers quant à leur rôle face à des individus qui défient leur autorité soit par leur comportement irrespectueux ou par un affrontement direct. Cette question revêt une importance particulière dans le cas des gens de la rue et des habitants des quartiers défavorisés, qui représentent, parmi tous les groupes de la société, le groupe le plus faible sur les plans social, politique et économique. Comme nous l'avons laissé entendre précédemment dans le présent rapport (chapitre I) et comme le fait remarquer Comack (1993:32) :

Lorsqu'un individu a très peu de chances d'améliorer son sort, la probabilité qu'il doive faire face au système de justice est plus élevée.

Le dysfonctionnement dont souffrent un grand nombre d'individus qui aboutissent dans les quartiers défavorisés des grandes villes rend ces derniers encore plus démunis socialement et économiquement. Les études limitées qui portent sur les autochtones

des quartiers défavorisés indiquent que les problèmes d'alcool et de drogue, ainsi que la violence subie tant durant l'enfance qu'à l'âge adulte, sont choses courantes au sein de ce groupe (Brody, 1971; Dosman, 1972). La colère, la frustration et le sentiment de désespoir qui découlent du fait d'être rejetés et non protégés par la société (et souvent aussi par la famille) déterminent en grande partie la vie de tous les jours et les activités. Aussi n'est-il pas étonnant que les relations avec la police, qui représente l'autorité suprême, causent souvent des frictions. Mais ces relations ne sont pas nécessairement sans conséquences pour ceux qui, de l'avis des policiers, résistent à leur autorité. Norris et ses collaborateurs (1993:27) indiquent que :

En rabaisant les personnes qui défient leur autorité et en se montrant brusques avec eux, les policiers cherchent à leur montrer que c'est ce à quoi ils s'exposent lorsqu'ils résistent.

Bayley a traité de la même question, mais dans le contexte de la police aux États-Unis. Il a fait une étude plus générale des motifs qui sous-tendent les agissements de la police dans certaines situations :

Les individus irrespectueux doivent «se faire donner une leçon»; ils ne peuvent s'en tirer «comme si de rien n'était». Cela est particulièrement vrai dans le cas des personnes qui correspondent au stéréotype du délinquant chronique : un individu jeune, de race noire et de sexe masculin. Les policiers parlent ouvertement des individus qui «échouent au test de l'attitude». Les gens ayant une «mauvaise attitude» sont non seulement menaçants pour les policiers individuellement, mais leur comportement représente aussi, symboliquement, une atteinte à la loi elle-même²⁴.

De même, au Canada, les services de police ont reconnu en général la nécessité de mieux comprendre et refléter la population qu'ils desservent. Ainsi, un grand nombre de services de police ont pris différentes initiatives, notamment l'adoption de politiques relatives à des services de police communautaires, la prestation de services de police axés sur la résolution des problèmes, l'embauche de membres de groupes minoritaires - le but de cette mesure étant que la composition de la police soit représentative de la composition de la collectivité, la sensibilisation des agents de police aux différences culturelles et la création d'unités autochtones ou multiculturelles. L'efficacité de ces «nouvelles» approches est souvent matière à débat (Weatheritt, 1986; Greene et Mastrofski, 1988). Cependant, on n'a pas accordé une aussi grande attention au travail de la police dans les quartiers défavorisés. Certains services de police,

notamment ceux de Vancouver et d'Edmonton, ont mis en oeuvre des initiatives de ce genre, peut-être davantage à cause de l'importance de la population autochtone dans ces villes que des besoins particuliers des autochtones des quartiers défavorisés (la question de la justice applicable aux autochtones suscitant plus d'intérêt que la question des autochtones vivant dans les quartiers défavorisés). Comme nous n'avons pas au Canada de ghettos du genre de ceux qu'on retrouve aux États-Unis et en Grande-Bretagne et que nous n'avons pas les mêmes préoccupations que ces pays à cet égard, nos quartiers défavorisés ne présentent peut-être pas le même genre de «problèmes» ni ne suscitent le même intérêt.

IV.2 *Le système de justice pénale face aux accusés et aux victimes*

Dans le cadre de notre recherche, nous avons examiné un certain nombre de questions liées à l'administration de la justice pénale dans les collectivités d'origine ou les réserves des répondants et dans divers autres endroits, mais surtout dans les villes où les répondants habitaient au moment de l'enquête. Nous avons établi une distinction entre ces endroits afin de voir s'il y avait des différences de perception parmi les répondants quant à la façon dont ils avaient été traités par la police dans ces différents endroits. Comme nous l'avons mentionné au chapitre I, certains résultats de recherche donnent à penser que la tolérance à l'égard de la criminalité et du désordre est parfois liée à la familiarité et aux liens de parenté existant dans certaines collectivités; aussi était-il important d'examiner la façon dont la justice est administrée dans les collectivités d'origine et dans les villes. Nous avons demandé aux répondants comment ils avaient été traités par la police en tant qu'accusés et en tant que victimes.

IV.2.a *Attitude de la police à l'endroit des accusés*

Nous avons demandé aux répondants comment ils avaient été traités *en général* par la police en tant que délinquants, tant dans leur collectivité d'origine que dans la ville qu'ils habitaient au moment de l'enquête. Il y avait cinq réponses possibles : attitude respectueuse, attitude neutre, impolitesse (attitude brusque, négative), violence verbale (propos racistes, injures) et violence physique²⁵. Il est important de souligner que les réponses reflètent uniquement les propos des répondants au sujet de leurs relations avec la police et qu'elles ne sont pas fondées sur les faits ou circonstances entourant ces relations.

En ce qui concerne les villes, 41 % de toutes les réponses reflétaient une attitude respectueuse ou neutre, 18 % des réponses indiquaient une attitude impolie, 17 %

faisaient état de violence verbale et 24 % faisaient état de violence physique. Le fait de tenir compte du nombre d'années passées en ville n'a permis de déceler qu'une légère différence, ce qui donne à penser que les innovations au sein des services de police n'ont pas eu d'effet sur les personnes interrogées²⁶. Pour ce qui est des collectivités d'origine ou des réserves, les données comparatives sont les suivantes : 55 % des réponses indiquaient une attitude respectueuse ou neutre, 14 % indiquaient une attitude impolie, 13 % faisaient état de violence verbale et 18 %, de violence physique. Les opinions des répondants au sujet de l'attitude de la police étaient plus favorables dans le cas des relations avec la police au sein des collectivités d'origine et des réserves. Une femme a résumé ainsi ce qu'un grand nombre de répondants ont dit :

Nous sommes mieux traités dans nos collectivités. Ils nous connaissent et nous traitent bien. Ici, ils pensent que tout le monde est mauvais et lorsqu'ils nous voient, ils pensent qu'on a fait quelque chose de mal. Les agents de la GRC qui travaillent dans nos collectivités sont bons pour nous.

Dans les villes, les hommes ont déclaré plus souvent que les femmes avoir été victimes de violence physique (29 % comparativement à 13 %) et de violence verbale (18 % comparativement à 13 %) dans leurs relations avec la police²⁷. De même, une plus grande proportion d'hommes s'étaient montrés agressifs envers des policiers et, pour certains, surtout des répondants du Centre 1, le fait de se faire donner une raclée par la police n'avait rien d'exceptionnel compte tenu de la violence qu'ils avaient subie tout au long de leur vie.

Certains ont fait mention de problèmes remontant à plusieurs années. Un Cri de 41 ans du Centre 1 a déclaré :

Il y a plusieurs années, les flics m'ont ramassé dans la rue et voulaient que je batte un autre autochtone. J'ai couru vers l'hôtel et je me suis caché mais ils m'ont trouvé et m'ont dit que, si je ne le battais pas, ils me mettraient en prison. Ils nous ont amenés près de la rivière et nous nous sommes battus, mais c'est moi qui ai reçu une bonne raclée.

Cependant, il semble que les répondants aient l'impression en général que la police s'est améliorée au cours des dix ou quinze dernières années, bien qu'il y ait toujours des problèmes. Toutefois, le fait qu'il n'y ait pas de différences significatives entre les opinions de ceux qui demeurent en ville depuis longtemps (et qui ont parlé de la violence que la police leur avait fait subir dix ou vingt ans auparavant) et ceux qui

demeurent en ville depuis huit ans ou moins nous amène à nous demander si cette impression est fondée. Par exemple, un Séneca de 31 ans du Centre I a dit :

Il y a environ un mois et demi, vers dix heures et demie du soir, des policiers m'ont interpellé, soi-disant pour une vérification. Ils m'ont emmené... - ils ont interrogé le système du CIPC et là, ils m'ont tordu la jambe et rupturé des ligaments du genou.

Un homme inuk de 31 ans du Centre I a relaté une expérience vécue quatre ans auparavant :

Des policiers m'ont arrêté près d'ici. Ils m'ont emmené dans le dépôt d'une gare. Ils étaient deux, l'un d'eux avait l'air d'un débutant. Ils m'ont mis les mains derrière le dos et m'ont passé les menottes. Puis ils m'ont sorti de la voiture et ils ont commencé à me battre. Ils m'ont poussé contre le capot de la voiture avec leurs matraques et m'ont donné des coups de poing dans les côtes. Puis ils sont partis et m'ont laissé là. J'étais simplement en état d'ivresse publique... je n'ai jamais répliqué à des policiers après ça.

Selon un Ojibwa de 40 ans du Centre I, ce sont les recrues qui causent maintenant des problèmes :

Les recrues essaient de se faire un nom et ne comprennent pas les gens de la rue. S'ils avaient à vivre dans la rue sans argent pendant un certain temps, ils apprendraient à nous connaître et verraient comment les choses se passent pour les gens de la rue.

Dans les villes, une plus grande proportion de femmes que d'hommes ont déclaré que des policiers avaient été impolis à leur endroit (24 % comparativement à 15 %). Trente-sept pour cent des hommes ont déclaré que les policiers avaient eu une attitude respectueuse ou neutre envers eux, comparativement à 50 % pour les femmes. Cependant, pour ce qui est des réserves et des collectivités d'origine, les déclarations des hommes étaient généralement plus favorables à la police que celles des femmes, surtout dans le groupe Centre I. Il y avait une différence significative entre les hommes et les femmes concernant l'attitude des policiers de la ville à leur endroit, mais il n'y avait pas de différence entre les deux sexes concernant l'attitude des policiers dans les collectivités d'origine (tableau IV.1 *Attitude de la police selon le sexe - ville et collectivité d'origine/réserve*).

Lorsque nous avons tenu compte des groupes qui composaient les strates sociales, les répondants du Centre 2 se sont révélés être ceux qui avaient subi le plus de violence physique de la part de la police dans les villes. Cependant, lorsque nous avons tenu compte du nombre d'années passées en ville (en tenant compte uniquement de ceux qui y avaient vécu huit années ou moins), il n'y avait pas de différence entre les Centres 1 et 2 (25 % dans les deux cas), mais la violence physique avait diminué dans le cas du groupe Hors-centre (11 %). La seule véritable différence concernait le groupe 3²⁸. En ce qui concerne l'attitude de la police dans les collectivités d'origine et les réserves, les répondants du Centre 2 se révèlent être ceux qui ont subi le plus de violence physique. Les répondants Hors-centre ont répondu plus souvent que les autres que la police avait eu une attitude respectueuse ou neutre à leur endroit dans les villes, les répondants du Centre 1 venant au second rang, mais les répondants de ces deux groupes ont aussi déclaré dans une plus grande proportion que ceux du Centre 2 que la police avait eu une attitude respectueuse envers eux dans leur collectivité d'origine ou réserve (en ce qui concerne les collectivités d'origine et les réserves, les différences ne sont pas significatives) (tableau IV.2 *Attitude de la police selon le lieu d'habitation - ville et collectivité d'origine/réserve*).

Certains répondants ont parlé de la gentillesse de certains agents de police qui, selon eux, comprennent les gens de la rue et les conditions dans lesquelles vivent les habitants des quartiers défavorisés. Un homme plus âgé a déclaré : «Les plus vieux sont bons pour nous, ils nous comprennent mieux que les jeunes.» D'autres ont admis avec franchise qu'ils causaient des problèmes aux policiers et que ces derniers «faisaient simplement leur travail».

IV.2.b *Victimisation et plaintes portées*

Les personnes interrogées devaient répondre à deux questions au sujet de la victimisation, à savoir s'ils portaient plainte lorsqu'ils étaient victimes d'une infraction et comment ils étaient traités par la police à ce moment-là. Les données révèlent des différences entre les hommes et les femmes et entre les trois groupes à cet égard.

En ce qui concerne les villes, 81 % des répondants qui n'ont pas porté plainte à la police étaient des hommes et 64 %, des femmes (74 % au total)²⁹. Deux fois plus de femmes que d'hommes ont dit avoir été traités avec respect et pris au sérieux lorsqu'ils ont déclaré à la police avoir été victimes d'une infraction. Une proportion plus élevée des répondants Hors-centre que de ceux des autres groupes ont déclaré avoir été bien traités par la police. Plus des trois quarts des répondants des Centres 1 et 2 ont dit ne pas avoir porté plainte après avoir été victimes d'une infraction, comparativement à

61 % des répondants Hors-centre (tableau IV.3 *Cas de victimisation non signalés selon le lieu d'habitation - ville et collectivité d'origine/réserve (%)*).

Dans les collectivités d'origine et les réserves, la proportion des cas de victimisation signalés à la police était presque identique à celle enregistrée dans les villes - 75 % des cas n'étaient pas signalés. Une plus grande proportion des répondants Hors-centre n'ont pas porté plainte - 84 %, comparativement à 76 % pour le groupe Centre I et à 67 % pour le groupe Centre 2. Ce résultat peut s'expliquer par le fait que le groupe Hors-centre se compose d'un plus grand nombre de femmes que d'hommes et que, chez un grand nombre de ces femmes, les actes de violence avaient été commis par un conjoint ou un partenaire, dans la collectivité d'origine ou la réserve. Une femme interrogée dans un refuge a parlé de la violence répétée qu'elle avait subie et de sa peur de porter plainte :

Combien de fois il m'a battue? Je ne pourrais pas vous le dire. Très souvent au cours des 14 dernières années - avec des bâtons, des poêles à frire, des chaussures à embout d'acier. Je ne l'ai jamais dit à la police parce que j'avais peur de lui.

Lorsqu'on a demandé aux répondants pourquoi ils n'avaient pas porté plainte, environ le tiers d'entre eux ont répondu, au sujet des faits survenus en ville, qu'ils voulaient «régler eux-mêmes leur compte» aux individus en question et qu'ils ne voulaient pas dénoncer ces individus (ces réponses ont été le plus souvent mentionnées par les répondants du Centre I et le moins souvent mentionnées par les répondants du groupe Hors-centre), et 30 % des répondants ont dit que les actes de violence en question n'étaient pas suffisamment importants pour qu'ils soient signalés à la police (même si dans la plupart des cas des blessures graves avaient été subies)³⁰. Treize pour cent craignaient une vengeance, et 12 % ont déclaré que la police ne ferait rien pour eux de toute façon. Une femme de 36 ans du Centre 2 a dit qu'elle avait décidé de ne plus jamais porter plainte à la police à cause d'une mauvaise expérience vécue dans le passé :

J'avais un emploi à temps partiel. J'ai encaissé mon chèque... puis j'ai perdu l'argent. Je suis allée à la police et ils m'ont donné une formule à remplir. Mais ils ne m'ont pas crue et j'ai été accusée de méfait public. J'étais innocente.

Les hommes et les femmes invoquent des raisons différentes lorsqu'ils indiquent pourquoi ils n'ont pas porté plainte à la police. Chez les hommes, la décision de ne pas dénoncer ou de «régler son compte» à l'auteur de l'infraction étaient en général les raisons les plus souvent mentionnées - 42 % des répondants. Chez les femmes, la peur de la vengeance était la principale raison invoquée (29 %), ce qui s'explique probablement par le fait que les femmes sont beaucoup plus souvent victimes d'actes de violence commis par leur conjoint ou leur partenaire. Cependant, près de 30 % des hommes et des femmes estimaient que l'acte dont ils avaient été victimes n'était pas suffisamment grave pour qu'il soit signalé à la police. Les hommes étaient en quelque sorte plus cyniques que les femmes face aux interventions de la police - 14 % des hommes croyaient que la police n'interviendrait pas de toute façon, comparativement à 9 % des femmes.

IV.3 *Perceptions à l'égard du système de justice pénale*

IV.3.a *Attitude de la police à l'égard des autochtones*

Un certain nombre de questions visaient à connaître l'opinion des répondants sur l'attitude générale de la police à l'égard des autochtones. Ainsi, les répondants devaient indiquer si, à leur avis, la police traitait tous les autochtones de la même façon, si elle traitait les autochtones et les Blancs de la même façon, si elle traitait de la même façon les autochtones et les Blancs qui se montraient impolis ou belliqueux et si tous les policiers se conduisaient de la même façon. Ils devaient aussi indiquer s'ils croyaient qu'ils étaient coupables de toutes les infractions dont ils avaient été accusés, de la plupart, de certaines ou d'aucune de ces infractions. Enfin, on leur a demandé s'ils estimaient avoir été traités d'une manière juste par la police, les tribunaux et le système de justice lorsqu'ils avaient été accusés d'une infraction.

À la première question générale, c'est-à-dire si la police traite tous les autochtones de la même façon, la majorité des répondants ont répondu «non», mais une proportion significativement plus élevée des répondants du Centre I ont répondu «oui» (tableau IV.4 *Attitude de la police envers tous les autochtones selon le lieu d'habitation*).

Certains (21 %) étaient d'avis que les différences d'attitude tenaient aux différences individuelles entre les agents, mais près de la moitié (48 %) attribuaient ces différences aux différences de comportement entre les autochtones dans leurs relations avec la police. Les autres (31 %) estimaient qu'il s'agissait d'une question de classe, les autochtones plus riches et mieux vêtus étant selon eux traités avec plus de respect. Alors qu'une proportion plus élevée des répondants des groupes Centre I et Hors-

centre attribuaient les différences d'attitude au comportement des autochtones, une proportion significativement plus élevée des répondants du Centre 2 les attribuaient à la classe sociale. Une Métisse de 30 ans du Centre 2 a dit à ce sujet :

La police traite mieux les autochtones qui sont instruits et qui ont un emploi, ou si on vient d'une réserve... parce que ceux des réserves ont plus d'argent.

Un homme de 21 ans du Centre 2 a déclaré :

... ça dépend de la classe à laquelle il croit que vous appartenez... si vous avez l'air de faire partie d'une classe inférieure, il vous traite comme un moins que rien.

Un homme du Centre 1 était cependant d'avis que «l'attitude de la police à l'égard d'une personne dépend de l'identité de cette personne et de la façon dont elle se conduit dans la rue.»

Les hommes du Centre 1 croyaient, dans une proportion plus élevée que les hommes et les femmes des deux autres groupes, que les différences étaient attribuables aux différences de comportement entre les autochtones. Un homme du Centre 1 a déclaré à ce sujet :

J'ai vu beaucoup de cas où les flics ont été durs parce que les gars étaient bêtes avec eux. Certains gars pensent qu'ils peuvent impressionner les policiers en faisant les «durs».

Lorsqu'on a demandé aux répondants s'ils croyaient que la police traitait les autochtones et les Blancs de la même façon, 75 % ont répondu que les Blancs étaient mieux traités, mais une proportion significativement *moins élevée* des répondants du Centre 1 ont donné cette réponse (tableau IV,5 *Attitude de la police envers les autochtones et les Blancs selon le lieu d'habitation*). Un homme de 25 ans du Centre 1 a déclaré :

Que vous soyez un Blanc ou un autochtone, si vous faites partie des gens de la rue, vous n'êtes pas mieux que mort.

Une femme de 30 ans du Centre 2 a expliqué que le problème était plutôt le fait d'avoir un casier judiciaire :

Même si on ne dit rien, ils vérifient si on a un casier et, si on en a un, ils sont durs avec nous. Une fois que la police vous a étiqueté, vous avez toujours des ennuis.

Un homme de 26 ans du Centre 1 ayant un long passé criminel a dit : «Les policiers sont toujours durs avec moi, que j'aie fait ou non quelque chose».

Seulement 58 % des répondants du Centre 1, comparativement à 83 % pour chacun des deux autres groupes, ont dit que la police traitait mieux les Blancs que les autochtones. Les proportions sont semblables pour les hommes et les femmes des trois groupes. Une femme de 38 ans, chef d'une famille monoparentale de cinq enfants, estimait que le fait d'être plus âgé constituait une protection contre les abus de pouvoir des policiers :

Si vous êtes plus âgé, les policiers vous traitent mieux - ils supposent que vous connaissez mieux vos droits.

À la dernière question posée au sujet de l'attitude de la police, c'est-à-dire si la police traite différemment les autochtones et les Blancs qui se montrent belliqueux et impolis, près de la moitié des répondants (47 %) estimaient que la police traitait les deux groupes de la même façon, alors que 25 % des répondants avaient répondu, à la question précédente, que les autochtones et les Blancs n'étaient généralement pas traités de la même façon. Ici encore, les répondants du Centre 1 se distinguaient des autres. Soixante pour cent d'entre eux, comparativement à 37 % pour le Centre 2 et à 46 % pour le groupe Hors-centre, considéraient que la police traitait de la même façon les deux groupes de gens «belliqueux et impolis» (tableau IV.6 *Attitude de la police envers les autochtones et les Blancs impolis, selon le lieu d'habitation*). La plus grande partie de l'écart était imputable aux femmes du Centre 1.

Lorsqu'on a demandé aux répondants si tous les policiers se comportaient de la même façon, seulement 10 % ont répondu «oui», 24 % ont répondu «la plupart sont durs», 32 % ont répondu «la plupart sont gentils» et 32 % également ont répondu «il y a autant de policiers durs que de policiers gentils» - 64 % de l'échantillon global. Il n'y avait pas de différences significatives entre les trois groupes, mais il y en avait entre les hommes des trois groupes. Les hommes du Centre 1 ont répondu dans une plus grande proportion «la plupart sont durs» (34 %), alors que les hommes Hors-centre ont été plus nombreux à répondre «la plupart sont gentils» (38 %). Il n'y avait pas de différences entre les femmes des trois groupes (tableau IV.7 *Réponse à la question «Les policiers ont-ils tous la même attitude?» selon le lieu d'habitation et le sexe*).

IV.3.b *Perceptions à l'égard de la justice*

On a demandé aux répondants comment ils avaient été traités *en général* par la police, les tribunaux et le système de justice pénale lorsqu'ils avaient été accusés d'une infraction dans une ville et dans leur réserve ou collectivité d'origine. Il y avait trois réponses possibles : d'une manière juste, d'une manière injuste et parfois d'une manière juste et parfois d'une manière injuste. Les résultats sont présentés ci-dessous par groupe et par sexe.

En ce qui concerne la ville, la police était considérée comme l'organisation la moins juste des trois, surtout par les répondants du Centre 2. Les tribunaux étaient généralement mieux perçus, et le «système de justice» se situait entre les deux, mais les opinions étaient généralement semblables à celles exprimées concernant la police. Un Sauteux de 23 ans du Centre 2 a déclaré : «Quand on passe devant le système de justice, on a l'impression de passer à la caisse d'un supermarché.» Les répondants Hors-centre considéraient, dans une plus grande proportion que ceux des deux autres groupes, être traités avec justice, mais il est important de souligner que la majorité des répondants des trois groupes (sauf les répondants du Centre 2, qui n'estimaient pas être traités avec justice par la police) considéraient qu'ils avaient été traités d'une manière juste. Fait intéressant, une plus grande proportion des femmes du Centre 1 que des répondantes Hors-centre jugeaient avoir été traitées avec justice par la police (tableaux IV.8, 9, 10 *Perceptions à l'égard de la police, du système de justice et des tribunaux selon le lieu d'habitation et le sexe - ville et collectivité d'origine/réserve*).

En ce qui a trait aux réserves et aux collectivités d'origine, les répondants estimaient en général y avoir été mieux traités que dans les villes, cela étant particulièrement vrai dans le cas de la police, bien que le nombre de réponses était beaucoup plus petit que pour les villes. Les femmes Hors-centre sont celles qui ont donné en général les réponses les plus favorables. Les femmes des Centres 1 et 2 ont donné les réponses les moins favorables à l'égard de la police. Ce sont les femmes du Centre 1 qui ont donné dans l'ensemble les réponses les moins favorables (surtout au sujet des tribunaux dans les collectivités d'origine), ce qui corrobore la conclusion formulée précédemment selon laquelle ce groupe serait particulièrement désavantagé dans les collectivités d'origine et les réserves.

IV.4 Généralités

IV.4.a *Représentation par avocat et services des travailleurs auprès des tribunaux*

La vaste majorité des répondants (81 %) avaient, en ville, été représentés par un avocat (en général un avocat de l'aide juridique)³¹. Il n'y avait pas de différences entre les hommes des trois groupes, mais une plus grande proportion des femmes du Centre 1 que de celles des deux autres groupes ont dit avoir été représentées par un avocat. Dans les collectivités d'origine et les réserves, seulement 68 % des répondants avaient été représentés par un avocat et il n'y avait pas de différences entre les hommes et les femmes à cet égard. Fait intéressant, un plus grand nombre d'hommes que de femmes (dans les villes et les collectivités d'origine) avaient été représentés par un avocat, probablement parce qu'ils avaient commis un plus grand nombre d'infractions et des infractions plus graves, et avaient davantage besoin des services d'un avocat (tableau IV.11 *Répondants représentés par un avocat dans la ville et la collectivité d'origine/réserve, selon le lieu d'habitation et le sexe (%)*).

Environ 25 % seulement des répondants ayant été accusés d'une infraction avaient bénéficié des services d'un travailleur auprès des tribunaux dans les villes; il n'y avait pas de différences entre les groupes ni entre les hommes et les femmes. Dans les collectivités d'origine et les réserves, 27 % des hommes et 13 % des femmes avaient bénéficié des services d'un travailleur auprès des tribunaux. Un grand nombre de répondants ne semblaient pas être au courant de l'existence de ces services (tableau IV.12 *Répondants ayant reçu les services d'un travailleur auprès des tribunaux dans la ville et la collectivité d'origine/réserve, selon le lieu d'habitation et le sexe (%)*).

IV.4.b *Culpabilité*

La majorité des répondants ayant été accusés d'infractions ont dit qu'ils étaient coupables du total ou de la plupart de ces infractions. Une plus grande proportion des répondants des groupes Centre 1 et Hors-centre (tant les hommes que les femmes) ont dit qu'ils étaient coupables, et une plus grande proportion des répondants du Centre 2 ont dit qu'ils n'étaient pas coupables des infractions dont ils avaient été accusés à l'extérieur de leur réserve ou collectivité d'origine (tableau IV.13 *Culpabilité selon le lieu d'habitation et le sexe*). Il n'y avait pas de différences entre les opinions des répondants quant à leur culpabilité concernant les infractions commises dans les réserves et les collectivités d'origine, mais la proportion de ceux qui ont admis leur

culpabilité était généralement plus élevée dans le cas des infractions commises dans ces endroits que dans le cas de celles commises en ville.

IV.5 *Résumé*

Les résultats portant sur l'échantillon global nous révèlent les faits suivants : lorsqu'elles sont accusées d'une infraction, les femmes déclarent être mieux traitées par la police que les hommes dans les villes, mais 41 % de tous les répondants déclarent que la police a eu à leur égard une attitude respectueuse ou neutre, alors que 24 % déclarent avoir été victimes de violence physique; les répondants disent en général avoir été mieux traités par la police dans leur collectivité d'origine ou leur réserve que dans les villes; les deux tiers croient que la police ne traite pas tous les autochtones de la même façon; la moitié estiment que ces différences sont attribuables à la façon dont certains autochtones se comportent; les trois quarts sont d'avis que les Blancs sont généralement mieux traités par la police que les autochtones, mais seulement 53 % croient que les Blancs qui se montrent impolis sont mieux traités que les autochtones qui ont le même comportement.

La plupart des répondants ayant été victimes d'actes de violence n'ont pas porté plainte à la police parce qu'ils estimaient que l'incident n'était pas suffisamment important ou parce qu'ils voulaient régler le problème eux-mêmes. Une plus grande proportion de femmes que d'hommes n'ont pas porté plainte par crainte d'être victimes de vengeance.

La vaste majorité des accusés avaient été représentés par un avocat (la proportion était plus élevée pour les villes que pour les collectivités d'origine), mais seulement le quart environ des répondants avaient bénéficié des services d'un travailleur autochtone auprès des tribunaux pour des infractions commises en ville. La majeure partie des répondants estimaient qu'il étaient coupables du total ou de certaines des infractions dont ils avaient été accusés et qu'ils avaient été traités avec justice par le système judiciaire, la police et les tribunaux. En ce qui concerne les perceptions à l'égard de la justice dans les villes, les tribunaux venaient au premier rang et la police, au dernier rang; dans les collectivités d'origine, les tribunaux venaient encore au premier rang (sauf pour le Centre 1), même si une plus faible proportion des répondants étaient représentés par un avocat, et la police venait au second rang. En général, la proportion des répondants ayant déclaré avoir été traités avec justice était plus faible pour la ville que pour les collectivités d'origine, surtout dans le cas de la police. Le fait d'être une femme et d'appartenir au groupe Hors-centre semble présenter des avantages par rapport à l'attitude de la police, aussi bien en tant que victime qu'en tant que délinquant.

Les résultats présentés dans le présent chapitre confirment les différences entre les trois groupes dont il est fait mention au chapitre III. Ces résultats sont intéressants, car ils indiquent que les répondants du Centre I, qui ont été le plus souvent en contact avec la police, ont moins tendance que les répondants des autres groupes à attribuer au racisme ou à la classe sociale le fait que, selon eux, la police ne traite pas tous les autochtones de la même façon, ou ne traite pas les Blancs et les autochtones de la même façon. Les répondants du Centre I sont d'avis que le comportement ou les agissements des autochtones ont plus d'influence que la classe ou la race sur la façon dont la police traite ces derniers. Cependant, une plus grande proportion des hommes du Centre I que des hommes des autres groupes croient que les policiers sont «durs pour la plupart». En général, les répondants estiment que la police traite mieux les Blancs que les autochtones, mais lorsqu'on leur pose une question précise au sujet des autochtones et des Blancs qui se montrent impolis avec la police, la proportion de ceux qui croient que les Blancs sont mieux traités diminue. Un nombre légèrement plus élevé de répondants étaient d'avis que les policiers étaient plutôt gentils que durs, et le tiers croyaient qu'il y avait autant de policiers gentils que de policiers durs.

Ces résultats sont intéressants de deux points de vue. Premièrement, il apparaît que la classe sociale, mesurée par le niveau socio-économique, a une influence sur les perceptions à l'égard de l'attitude de la police, alors que la race semble avoir moins d'importance. Par exemple, lorsqu'on a posé la question «La police traite-t-elle tous les autochtones de la même façon?» la plupart des répondants ont répondu par la négative, mais près du tiers attribuaient cette différence à la classe sociale - selon eux, les autochtones mieux vêtus et plus riches étaient mieux traités. Cependant, lorsque les répondants estimaient que la police traitait mieux les Blancs que les autochtones, ils attribuaient cette différence à la race. Les répondants Hors-centre se considéraient mieux traités par la police dans les villes que les répondants des autres groupes. Cette différence s'explique soit par le fait que l'attitude de la police est différente selon la classe à laquelle appartient l'individu, ou par le fait que les répondants Hors-centre se comportent différemment des autres répondants lorsqu'ils ont affaire à la police.

Deuxièmement, il est possible que les perceptions générales ne soient pas le reflet des expériences vécues. Par exemple, alors que les trois quarts des répondants ont déclaré que la police traitait mieux les Blancs que les autochtones, 42 % ont dit que l'attitude de la police à leur endroit dans les villes était habituellement respectueuse ou neutre. Lorsqu'on a demandé aux répondants ce qu'ils pensaient de l'attitude de la police envers les autochtones, ils ont souvent tiré des conclusions à partir de ce qu'ils avaient «entendu dire» plutôt qu'en se basant sur leur propre expérience.

Le fait que les répondants du Centre 2 aient fait état, dans une plus grande proportion, de violence physique de la part des policiers tant dans les villes que dans les collectivités d'origine, indique peut-être qu'ils ont une attitude plus agressive ou moins soumise. Les répondants de ce groupe croient également que la police traite mieux les Blancs que les autochtones, ils étaient plus nombreux à croire qu'ils n'étaient pas coupables des infractions dont ils avaient été accusés ou qu'ils étaient coupables d'une partie seulement de ces infractions et, particulièrement dans les villes, ils estimaient, dans une plus grande proportion que les répondants des autres groupes, que la police, les tribunaux et le système de justice pénale étaient moins justes à leur endroit. Cependant, leurs opinions au sujet de la façon dont ils avaient été traités dans leur réserve ou leur collectivité d'origine étaient beaucoup plus favorables. Dans le cas des répondants du Centre 1, il se peut que les abus de pouvoir des policiers soient reliés à leur comportement agressif et à leur insoumission lorsqu'ils sont en état d'ivresse.

Les problèmes d'alcool des répondants du Centre 1 les rendent plus vulnérables lorsqu'ils ont des affrontements avec la police, car ils sont plus susceptibles d'être agressifs lorsqu'ils sont ivres. Ils sont aussi plus vulnérables parce qu'ils sont soumis et qu'ils ne portent pas plainte habituellement lorsqu'ils sont victimes d'abus de pouvoir de la part d'un policier ou d'autres actes de violence. Mais même s'ils se sentent plus marginalisés dans les villes et non protégés par la police, les répondants de ce groupe ont moins tendance que les répondants des deux autres groupes à attribuer leurs problèmes avec la police au facteur race, comme le révèlent les résultats sur les perceptions à l'égard de la police.

La proportion des répondants qui ont porté plainte après avoir été victimes d'une infraction diffère selon le sexe et la classe sociale. Les hommes ont moins tendance que les femmes à porter plainte dans ce genre de situations. Les répondants Hors-centre ont davantage tendance que les répondants des deux autres groupes à porter plainte. Le fait que plus de 40 % ne portent pas plainte parce qu'ils croient que la violence dont ils ont été victimes n'est pas suffisamment grave (même si les blessures subies étaient importantes) ou que la police ne fera rien pour les aider donne une idée des rapports difficiles que beaucoup entretiennent avec la police. Ces données révèlent aussi à quel point un grand nombre des autochtones des quartiers défavorisés acceptent la violence dont ils sont victimes comme s'il s'agissait d'une chose normale ou d'un châtement qu'ils méritent.

CHAPITRE V

Commentaires et conclusions

Les résultats présentés aux chapitres II, III et IV fournissent des renseignements sur les autochtones vivant en milieu urbain, en particulier ceux qui habitent dans le centre de quatre grandes villes canadiennes et ont recours aux services offerts dans les quartiers défavorisés de ces centres-villes. Dans la présente partie, nous décrivons l'échantillon, les strates sociales des quartiers défavorisés, la façon dont le système de justice pénale traite les délinquants et les victimes autochtones ainsi que les opinions des autochtones des quartiers défavorisés à l'égard de ce système. Nous traitons de certaines des questions fondamentales de la recherche, notamment les différences dans les circonstances qui amènent les autochtones à venir s'établir en ville, les différences dans la façon dont les autochtones de la ville sont traités par le système de justice pénale et les différences entre les autochtones des quartiers défavorisés. Les différences entre l'Est et l'Ouest du Canada et entre les villes sont présentées dans la deuxième partie du rapport.

Les données nationales indiquent que les niveaux socio-économiques des autochtones sont inférieurs à ceux de la population canadienne en général³². Ces données nous révèlent aussi les différents niveaux de richesse des autochtones³³. Le discours sur la justice pénale et les autochtones ne fait pas souvent état des différences entre les autochtones, qui sont habituellement décrits comme un groupe homogène sur les plans social et économique et considérés comme étant également susceptibles de commettre un crime et d'être traduits en justice. Nous avons tenté dans le cadre de notre recherche de cerner certaines des différences existant au sein même de la population autochtone des quartiers défavorisés.

La connaissance des différences existant au sein de la société autochtone nous permet de mieux comprendre les besoins des autochtones. Le mérite de notre recherche réside, essentiellement, dans le fait qu'elle permet à un groupe qui prend rarement la parole de s'exprimer. Elle permettra aussi aux décideurs de distinguer ceux qui sont les plus vulnérables et d'affecter les ressources en conséquence. Il y a une tendance persistante à

considérer que les gens faisant partie d'un même groupe (par exemple, les autochtones ou les habitants des quartiers défavorisés) ont les mêmes caractéristiques et les mêmes besoins. Nous voulons faire ressortir ici l'idée que, pour trouver des solutions valables aux problèmes, il est essentiel de bien comprendre ces problèmes. Il est particulièrement important, dans un contexte de restrictions financières, de distinguer les personnes qui ont les plus grands besoins. Un obstacle majeur au changement tient à ce que les personnes qui ont les plus grands besoins sont souvent celles qui sont le moins capables d'acquiescer des ressources. Une roue gringante attire l'attention, une roue silencieuse passe inaperçue.

Dans le cadre de notre recherche, nous avons étudié un certain nombre d'aspects du phénomène de la surreprésentation des autochtones en partant du principe que les membres de certains groupes sont plus susceptibles que d'autres de commettre un crime et d'être traduits en justice. Nous avons classé les individus de notre échantillon, en l'occurrence les autochtones vivant dans des quartiers défavorisés, selon certains critères et avons examiné les caractéristiques de chaque groupe de façon à distinguer les différences entre les groupes³⁴. Nous avons constaté que les autochtones des quartiers défavorisés sont différents à l'égard d'un certain nombre de dimensions sociales et économiques et qu'il existe des strates sociales même à l'intérieur des quartiers défavorisés. Ces résultats démentent une thèse entretenue depuis longtemps par de nombreux discours et rapports de recherche sur la justice pénale et les autochtones, selon laquelle le risque de commettre un crime et d'être traduits en justice serait le même pour tous les autochtones.

Dans le présent chapitre, nous commentons les résultats présentés dans les chapitres précédents et nous tirons des conclusions. Soulignons que la présente partie est suivie de deux autres dans lesquelles sont décrits les résultats de notre recherche sur les autochtones des quartiers défavorisés. Il est nécessaire de lire les trois parties pour bien comprendre les résultats de la recherche et la situer dans son contexte.

VI.1 *Commentaires généraux*

Qui sont exactement les autochtones des quartiers défavorisés? Comment se différencient-ils des autres Canadiens et des autres autochtones du Canada? Les autochtones des quartiers défavorisés, parmi lesquels nous avons prélevé notre échantillon, sont plus pauvres, moins qualifiés et moins instruits que les autres Canadiens, aussi bien les autres autochtones que les non-autochtones. Par exemple, seulement 9 % des répondants de 15 à 49 ans avaient fait des études postsecondaires,

comparativement à 33 % des autochtones et à 50 % des Canadiens du même groupe d'âge. Les autochtones des quartiers défavorisés ont aussi le plus haut taux de chômage : 63 % en général, comparativement à 25 % pour l'ensemble des autochtones et à 10 % pour l'ensemble des Canadiens³⁵. Ces différences sont encore plus marquées lorsqu'on distingue les strates sociales des quartiers défavorisés; par exemple, 85 % des répondants du Centre 1 étaient en chômage et 51 % d'entre eux avaient une neuvième année ou un niveau de scolarité inférieur.

Les autochtones des quartiers défavorisés ont été en contact avec les systèmes de protection ou de contrôle social à un âge plus jeune et l'ont été plus souvent, ils ont été plus souvent victimes d'une infraction que les autres Canadiens et il s'agissait généralement d'infractions plus graves. Quarante-vingt-douze pour cent des hommes et 68 % des femmes de l'échantillon des quartiers défavorisés avaient été accusés d'une infraction prévue par le *Code criminel* à un moment ou à un autre de leur vie, onze accusations ou plus avaient été portées contre 41 % d'entre eux, et seulement 21 % n'avaient subi qu'une ou deux accusations. Bien qu'il n'existe pas de données comparatives, une étude sur la récidive, basée sur des données recueillies par la GRC au milieu des années 80, révèle qu'une seule accusation avait été portée contre 40 % des non-autochtones faisant partie de l'échantillon (Campbell, 1993). Soixante-trois pour cent des répondants des quartiers défavorisés avaient déjà été incarcérés.

Une plus grande proportion des accusations portées contre les répondants des quartiers défavorisés avaient trait à des infractions contre la personne - environ 30 % de toutes les infractions, comparativement à 10 % au sein de la population des accusés non autochtones et à 14 % au sein de la population des accusés autochtones (selon des données recueillies en 1990 à Calgary et à Regina). L'alcool est un facteur qui est plus souvent présent dans les infractions commises par les autochtones des quartiers défavorisés : 64 % des infractions commises par eux étaient reliées à la consommation d'alcool; en comparaison, à Calgary et à Regina, 34 % et 38 % des accusés autochtones de ces villes, respectivement, et 14 % et 23 % des accusés non autochtones de ces deux villes, respectivement, étaient en état d'ébriété au moment où ils avaient commis leur infraction (CCSJ, 1993).

Soixante-dix pour cent (70%) des femmes et 60 % des hommes de l'échantillon des quartiers défavorisés avaient été victimes d'une infraction contre la personne et avaient subi des blessures à cette occasion. Les taux de victimisation chez les femmes autochtones de notre échantillon sont beaucoup plus élevés que les taux enregistrés récemment à l'égard de l'ensemble des Canadiennes, car les données indiquent que la

moitié de toutes les Canadiennes ont été victimes de violence, y compris le fait d'avoir été poussée ou menacée (Statistique Canada, 1993). Les résultats relatifs à l'échantillon des quartiers défavorisés comprenaient uniquement les cas de violence physique. Il n'y a pas de données comparables pour les hommes, mais il est probable que les hommes autochtones des quartiers défavorisés soient plus souvent victimes de violence que les autres autochtones et que les non-autochtones.

Ces résultats nous amènent à brosser un tableau sombre de la vie des autochtones des quartiers défavorisés, surtout les hommes, qui sont les plus visibles dans les rues, qui ont le moins de liens avec leur famille et la collectivité et qui sont le plus susceptibles de commettre des crimes et d'être traduits en justice. Pour bien comprendre tous les aspects de la situation des autochtones des quartiers défavorisés, il est important de commenter les résultats de la recherche en distinguant les strates sociales des quartiers défavorisés.

V.I.a *Stratification sociale des quartiers défavorisés*

Les chapitres précédents nous ont indiqué que les trois groupes des quartiers défavorisés se distinguent par des caractéristiques importantes sur les plans social et économique ainsi que par leur passé. Il y a des différences non seulement entre les groupes, mais aussi entre les hommes et les femmes de ces groupes. Certaines de ces différences se rapportent à l'enfance et d'autres, à l'âge adulte. Cependant, il apparaît clairement que la vie à l'âge adulte est étroitement reliée à la vie menée dans l'enfance. Les différences entre les groupes sont plus marquées chez les hommes que chez les femmes, mais le facteur «classe sociale» entre aussi en jeu dans le cas des femmes.

Le groupe Centre I comprenait un plus grand nombre d'hommes que de femmes, et les hommes de ce groupe étaient, de tous les répondants, ceux qui étaient le plus désavantagés et le plus marginalisés³⁶. Leur vie est profondément marquée par le découragement et le désespoir; et un grand nombre d'entre eux sont des alcooliques invétérés. Ce sont eux qui sont le moins instruits, qui ont le taux de chômage le plus élevé et qui sont le moins aptes au travail; ils sont plus nombreux à avoir été placés dans des familles d'accueil, à avoir été victimes de violence familiale et d'instabilité au sein de leur famille; ce sont eux qui ont reçu de leurs parents le moins d'influence positive et ceux qui ont le moins de liens avec leur famille, leur réserve et les autres autochtones (sauf ceux qui se trouvent dans la même situation qu'eux) à l'âge adulte. Les répondants du Centre I (et surtout les hommes) sont ceux qui se heurtent le plus souvent au système de justice pénale. Un plus grand nombre d'accusations ont été portées contre eux en moyenne, et dans un plus grand nombre d'endroits.

Les répondants du Centre 1 se sont heurtés au système de justice pénale à un âge plus jeune que les autres répondants. Ils ont été incarcérés plus souvent et plus longtemps. La violence fait partie de leur vie et ils (surtout les hommes) semblent considérer la violence qu'ils ont subie, qu'il s'agisse des actes de violence commis par leur famille, des étrangers ou la police, comme la confirmation de leur «méchanceté»³⁷. Cependant, ils ont plus tendance que les répondants des autres groupes à dire que la police traite les autochtones et les Blancs de la même façon. Les répondants du Centre 1 sont ceux qui ont le moins peur du crime, bien que la violence leur soit plus familière. Ils sont aussi ceux qui ont le plus tendance à croire que les peines infligées aux délinquants devraient être moins sévères, peut-être parce qu'ils se heurtent plus souvent au système de justice pénale.

Bien qu'ils aient été en contact avec la culture autochtone dans leur enfance dans la même proportion que les répondants des autres groupes, les répondants du Centre 1 ont moins de liens avec les réserves et ont moins tendance que les répondants du Centre 2 à croire que les solutions à leurs problèmes sont d'ordre culturel. Les femmes de ce groupe ont un grand nombre de caractéristiques en commun avec les hommes, mais à un degré moindre. Une plus grande proportion des femmes du Centre 1 viennent d'une collectivité éloignée, mais ce n'est pas le cas des hommes de ce groupe. Les répondants de ce groupe ont tendance à se sentir marginalisés tant dans la société autochtone que parmi les non-autochtones.

Les répondants du Centre 2 se situent entre les deux autres groupes, en ce sens qu'ils pensent soit continuer à descendre la pente pour se joindre aux répondants du Centre 1, ou remonter la pente pour se joindre au groupe Hors-centre. Ils ont eux aussi été désavantagés, privés et victimes de violence durant leur enfance, mais ont grandi dans un milieu plus stable. Une plus grande proportion des répondants de ce groupe viennent d'un milieu rural et ont vécu dans plusieurs «types de milieu» durant leur enfance. Ceux qui ont grandi dans plusieurs types de milieu sont ceux qui ont eu l'enfance la plus instable. Les répondants du Centre 2, surtout les hommes, ont eu un très grand nombre de contacts avec le système de justice pénale et ont été incarcérés très souvent, mais dans une moins grande proportion que les répondants du Centre 1. Ils sont moins résignés à leur sort que les répondants du Centre 1, mais aussi moins esclaves de l'alcool. Comme ils sont un peu plus jeunes et un peu plus instruits, ils ressentent davantage de colère et connaissent mieux leurs droits, de sorte qu'ils sont moins passifs dans leurs relations avec la police et avec les autres.

En général, les répondants du Centre 2 ont moins tendance que les répondants du Centre 1 à se sentir coupables des infractions dont ils ont été accusés. Ils parlent davantage que les répondants du Centre 1 de leur désir d'être traités «équitablement» et ils ont moins tendance à croire qu'ils ont «mérité» la violence dont ils ont été victimes; ils ont tendance à se «défendre» davantage, en partie parce qu'ils ont moins de problèmes d'alcool. Ils sont ceux qui ont le moins tendance à considérer que la police, les tribunaux et le système de justice au sein des villes sont justes. Ils ont davantage tendance que les répondants des autres groupes à dire que la police traite mieux les Blancs que les autochtones et d'attribuer au racisme les problèmes qu'ils ont avec la police. Les femmes de ce groupe sont celles qui ont le plus peur de la violence.

Les répondants du Centre 2 n'ont pas de liens étroits avec leur réserve, mais une plus grande proportion des répondants de ce groupe voudraient y vivre et ils sont plus nombreux [que les répondants du Centre 1] à chercher dans la culture autochtone des solutions à leurs problèmes. L'identification à la culture autochtone leur donne une impression de pouvoir qui leur permet de fuir en quelque sorte une partie de leurs problèmes. Les répondants de ce groupe adoptent en plus grand nombre la spiritualité autochtone du «nouvel âge». Comme le groupe Centre 1, le groupe Centre 2 comprenait un plus grand nombre d'hommes que de femmes, mais il y avait plus de Métis dans ce groupe que dans le groupe Centre 1.

Le groupe Hors-centre comprenait, au contraire, un nombre plus élevé de femmes que d'hommes. Les répondants de ce groupe sont généralement plus avantagés sous l'angle du statut socio-économique, de l'instruction et de la prise en charge par les systèmes de protection ou de contrôle social. Les répondants de ce groupe sont ceux qui sont le plus instruits et qui ont le taux de chômage le moins élevé, mais ils se situent cependant loin derrière les Canadiens ou l'ensemble des autochtones à cet égard³⁸. Ce sont ceux qui ont le plus de liens avec leur famille et leur réserve et qui ont eu la vie la plus stable tant durant leur enfance qu'à l'âge adulte. Une plus grande proportion des répondants de ce groupe ont la garde de leurs enfants et ambitionnent de se développer et d'améliorer leur sort.

La plupart des répondants du groupe Hors-centre n'ont pas de problèmes d'alcool. Ils ont aussi moins de contacts avec le système de justice pénale, si on considère la proportion de ceux qui ont été accusés d'une infraction, le nombre d'accusations portées ainsi que l'incarcération, et ils ont moins souvent été victimes d'une infraction. Ils ressentent généralement moins de colère que les répondants du Centre 2 et sont certainement beaucoup moins désespérés que les répondants du Centre 1. Une plus grande propor-

tion des répondants de ce groupe considèrent qu'ils ont été traités avec justice par la police, les tribunaux et le système de justice dans la ville et dans leur collectivité d'origine. Tout comme les répondants du Centre 2, ils croient que les Blancs sont mieux traités que les autochtones même si une plus grande proportion d'entre eux considèrent que la police a été juste à leur endroit. Les répondants de ce groupe se sentent acceptés au sein de la collectivité autochtone, mais ils ont aussi des racines dans la ville, car une plus grande proportion d'entre eux sont nés dans une ville (bien que la majorité d'entre eux soient nés dans des réserves). Comparativement aux répondants des deux autres groupes, ils ont une attitude plus punitive tant à l'égard des délinquants qui commettent des infractions peu graves qu'à l'égard de ceux qui commettent des infractions graves.

La fréquentation d'un pensionnat n'est pas un facteur qui permet de différencier les trois groupes, et n'est en corrélation avec aucune des variables importantes, comme le fait d'avoir été accusé d'une infraction, le nombre d'accusations portées, le fait d'avoir été incarcéré dans un établissement correctionnel, quel qu'il soit, le fait d'être assisté social, d'avoir des problèmes d'alcool, d'avoir été victime d'une infraction ou d'avoir été plusieurs fois victime d'une infraction. Cependant, il est possible qu'il y ait des différences entre les villes à cet égard; cet aspect sera examiné dans la deuxième partie du rapport. Le contact avec la culture autochtone durant l'enfance permet uniquement de différencier les hommes du Centre 2 des autres répondants, mais comme dans le cas de la fréquentation d'un pensionnat, il n'y a pas de corrélation positive entre ce facteur et l'une des variables.

VI.1.b Les expériences durant l'enfance et la vie à l'âge adulte

La majorité des répondants ont déclaré avoir été victimes de violence dans leur enfance. Les femmes ont davantage été victimes de violence sexuelle que les hommes, mais pour la plupart des répondants, la violence sous une forme ou une autre était une réalité de la vie quotidienne. Les répondants qui avaient été victimes de violence familiale dans leur enfance, et surtout d'actes de violence graves, ont indiqué dans une plus grande proportion avoir eu une vie familiale instable, avoir déménagé plus souvent et s'être heurtés plus jeunes au système de justice pénale. Les problèmes d'alcool chez les parents ou dans le milieu d'origine (et la gravité de ces problèmes), ainsi que les problèmes de chômage, d'instabilité et de mobilité des parents étaient reliés à la violence familiale. Lorsque les répondants déclaraient que leurs parents avaient un problème d'alcool, que ce problème était grave et touchait leurs deux parents, ils déclaraient aussi, dans la plupart des cas, avoir connu la violence familiale. Le degré de gravité de cette violence

était proportionnel au degré de gravité des problèmes d'alcool des parents. Dans la plupart des cas de violence familiale, les auteurs étaient les parents biologiques, mais les enfants qui avaient connu d'autres situations, par exemple ceux qui avaient été placés dans une famille d'accueil ou ceux qui avaient été élevés par un beau-père ou une belle-mère, de même que ceux qui avaient connu plusieurs de ces situations, avaient été plus souvent victimes de violence familiale et plus souvent victimes de violence grave. Une proportion beaucoup plus élevée des répondants du Centre 1 avaient été élevés dans une famille d'accueil ou avaient grandi dans plusieurs types de milieu. Un résultat important est le fait qu'une moins grande proportion des répondants du Centre 1 ont dit avoir subi des influences favorables dans leur vie. De même, une plus grande proportion des répondants de ce groupe ont exprimé des perceptions négatives à l'égard de leurs parents et des membres de leur parenté.

L'instabilité et les traumatismes subis durant l'enfance se traduisent par de l'instabilité et d'autres problèmes à l'âge adulte. Les adultes qui ont subi des traumatismes graves, des bouleversements et une instabilité chronique durant leur enfance sont surreprésentés parmi ceux qui ont des problèmes d'alcool, ceux qui sont en chômage, ceux qui ont été victimes d'infractions, ceux qui ont été en contact avec le système de justice pénale et ceux dont la vie est généralement instable. Ceux qui sont le plus gravement touchés par ces problèmes se retrouvent dans les «soupes populaires», les refuges, les haltes-accueil ou dans la rue, se déplaçant constamment à la recherche de nourriture, de vêtements ou d'un abri pour dormir.

Les hommes et les femmes semblent réagir différemment aux traumatismes subis durant l'enfance. Ces différences sont le plus évidentes lorsqu'on considère la fréquence des contacts avec le système de justice pénale et, dans de nombreux cas, les liens avec la famille et les enfants. Beaucoup plus de femmes que d'hommes ont la garde de leurs enfants, mais, tant chez les hommes que chez les femmes, la proportion des répondants ayant la garde de leurs enfants dépend de la «classe sociale» (c'est-à-dire l'endroit où ils se situent dans les strates sociales des quartiers défavorisés). Ce résultat est important, car il permet de croire que la classe sociale est un facteur plus important que le sexe dans un domaine où le sexe est habituellement considéré comme le facteur le plus important. Il révèle aussi des différences entre les deux sexes à l'égard des revenus et des rôles. Nous discuterons de ces deux aspects plus loin.

V.I.c *Les réserves*

Un grand nombre d'autochtones ont quitté les réserves; ceux qui les ont quittées y font peu souvent de visites. La plupart des répondants ont dit vouloir vivre et travailler en ville, et ceux qui voulaient vivre et travailler dans une réserve faisaient des visites dans les réserves plus souvent que les autres répondants³⁹. Les données au sujet des réserves sont complexes et parfois contradictoires. La stabilité apparente qu'on associe à ceux qui ont vécu pendant longtemps dans une réserve ne semble pas se traduire par une meilleure qualité de vie, surtout dans le cas des répondants du Centre I. Il est possible que certains facteurs, comme les problèmes d'alcool et de chômage des parents, la violence familiale, le statut social dans la collectivité et l'acceptation sociale, fassent contreponds aux effets positifs de la stabilité. Une plus grande proportion des répondants du Centre I ont déclaré ne pas avoir de liens avec leur réserve, y avoir commis un plus grand nombre d'infractions, être issus d'une famille nombreuse, avoir eu des parents en chômage et s'être sentis «regardés de haut» dans leur réserve. Les répondants du Centre I nés dans une réserve semblent avoir connu l'une des deux situations suivantes dans leur enfance : ou bien ils sont demeurés dans leur collectivité, au sein d'une famille dysfonctionnelle, ou bien ils ont quitté leur collectivité et ont été pris en charge par le système de protection de l'enfance.

L'endroit où les individus ont été élevés ou l'endroit où ils ont passé la majeure partie de leur vie n'est pas le seul facteur important, bien que l'absence de racines dans une collectivité semble être en corrélation avec le sentiment de ne pas avoir de racines à l'âge adulte. Pour certains de ceux qui ont des racines, le fait d'appartenir à une collectivité peut aussi avoir des conséquences défavorables. Par exemple, les résultats donnent à penser qu'il n'y a pas de «juste milieu» dans les réserves; pour les autochtones qui ont vécu dans une réserve, ou bien la vie était très agréable ou bien elle était très désagréable, sans doute à cause de la concentration du pouvoir local, comme l'ont mentionné 77 % des répondants ayant vécu dans une réserve ou ayant des relations avec des habitants des réserves. Certains autochtones se sont heurtés à du ressentiment et se sont fait refuser des emplois lorsqu'ils ont tenté de retourner vivre dans leur réserve et, selon eux, on a cherché à les punir parce qu'ils avaient quitté leur réserve. Pour les autochtones qui vivent hors de leur réserve, le fait de ne pas avoir le droit de voter aux élections tenues dans la réserve restreint leurs possibilités quant aux changements qu'ils voudraient voir apporter à la structure du pouvoir dans la réserve et accroît leur sentiment d'isolement par rapport aux réserves.

VI.1.d L'arrivée et la vie en ville

La majorité des autochtones qui ont vécu pendant longtemps en ville y sont bien et y ont pris racine, ils préfèrent demeurer en ville plutôt que retourner dans une réserve. Ils viennent s'établir en ville pour différentes raisons et ils disposent de différents «outils» pour survivre. Certains viennent en ville pour se trouver un emploi ou pour poursuivre leurs études, comme c'est le cas pour une bonne partie des répondants du Centre 2 et une proportion encore plus élevée des répondants Hors-centre. D'autres y sont venus avec leur famille ou parce qu'ils ont été placés dans une famille d'accueil vivant en ville, ou encore dans le but de fuir leur passé. Certains ont été poussés à quitter leur collectivité parce qu'ils étaient différents, parce qu'ils causaient des problèmes ou n'y étaient pas acceptés. D'autres ont été attirés par la ville à cause de l'agitation qui y règne, de l'accès plus facile aux boissons alcoolisées et des amis qui s'y trouvent.

Certaines de ces circonstances caractérisent davantage un groupe. Par exemple, la proportion des répondants du Centre 1 ayant quitté leur réserve pour venir vivre en ville est semblable à celle des deux autres groupes, mais les répondants du Centre 1 ont vécu plus souvent dans des milieux instables lorsqu'ils étaient enfants, ils ont plus souvent changé de lieu d'habitation et ont plus souvent vécu dans des milieux caractérisés par la violence. Pour un grand nombre des répondants de ce groupe, le désespoir s'est manifesté à un âge très jeune. Une grande partie de leur vie est dominée par une quête d'amour et d'acceptation et, pour beaucoup, la rue, et en particulier les amis et leur «famille» de la rue, sont essentiels pour survivre. Certains ont parlé de la générosité des autres, de ceux qui sont «dans le même bateau» qu'eux⁴⁰. Pour certains, le quartier défavorisé où ils habitent représente un refuge et leur permet de s'évader de leur passé. C'est aussi un lieu où ils se sentent acceptés. Le besoin d'avoir des amis est plus prononcé chez les répondants du Centre 1, et leur vie sociale est centrée en grande partie sur l'alcool.

La plupart des répondants ont une relation d'amour et de haine avec leur quartier. Ils reconnaissent l'emprise que l'alcool a sur leur vie, mais ils ont peu de possibilités de fuir leur quartier ou de réaliser leurs aspirations.

Une proportion plus grande des répondants du Centre 2 ont hâte de quitter leur quartier, de vivre dans un meilleur environnement et de fuir la criminalité et l'instabilité qui règnent dans leur quartier, mais leurs moyens sont limités car ils ont peu de compétences, sont souvent sans emploi et ont peu d'argent. Les répondants Hors-centre vivent en marge des quartiers défavorisés, ils sont relativement satisfaits du

quartier où ils vivent mais ils veulent eux aussi améliorer leur sort. Les quartiers défavorisés représentent une «menace imminente» même pour les répondants de ce groupe et, pour beaucoup d'entre eux, ces quartiers exercent une forte attraction. La principale préoccupation des répondants des groupes Centre 2 et Hors-centre est de se trouver un emploi et de poursuivre leurs études. Les problèmes auxquels ils se heurtent lorsqu'ils essaient de sortir des quartiers défavorisés sont identiques à ceux qui les ont amenés dans ces quartiers, c'est-à-dire le manque de compétences, le peu d'instruction et l'absence d'expérience professionnelle. Pour beaucoup, les quartiers défavorisés sont à la fois un piège et un refuge.

VI.e Le système de justice pénale

Au cours des dernières années, la présence des femmes autochtones au sein de la population délinquante a suscité de l'intérêt chez les chercheurs. Cependant, le problème majeur est la surreprésentation des hommes autochtones au sein du système de justice pénale, comme l'indiquent les taux d'incarcération et les résultats de notre recherche. Les hommes de l'échantillon ont été en contact avec le système de justice pénale à un âge plus jeune que les femmes, un plus grand nombre d'accusations ont été portées contre eux à l'intérieur et à l'extérieur de leur réserve ou collectivité d'origine et ils sont surreprésentés à l'égard de presque toutes les catégories d'infraction et de tous les types d'établissement correctionnel. Ils sont particulièrement surreprésentés dans les établissements correctionnels provinciaux et fédéraux et ont purgé des peines plus longues que les femmes de l'échantillon⁴¹.

Les autochtones de l'échantillon avaient commis un plus grand nombre d'infractions et avaient été victimes d'une infraction plus souvent à l'extérieur de leur collectivité d'origine ou de leur réserve, car ils avaient passé la majeure partie de leur vie en ville. Les accusés avaient généralement bénéficié de l'assistance d'un avocat devant la cour, mais la faible proportion de ceux qui avaient bénéficié des services d'un travailleur auprès des tribunaux est étonnante. Les autochtones des quartiers défavorisés ont probablement plus de contacts avec le système de justice pénale que tout autre groupe de la société, et on peut se demander pourquoi les services des travailleurs auprès des tribunaux sont si peu utilisés.

Les points de vue exprimés par les répondants quant à l'attitude de la police sont révélateurs. Il semble que la classe sociale à laquelle on appartient (déterminée par le statut socio-économique) soit plus importante que la race. Les différences entre les opinions générales exprimées peuvent aussi être attribuables aux expériences personnelles. Le quart des répondants ayant eu affaire à la police ont dit avoir été

victimes de violence physique de la part des policiers; cependant, la proportion de ceux ayant indiqué que la police avait eu une attitude respectueuse ou neutre à leur endroit était supérieure à ce à quoi on pouvait s'attendre, eu égard aux opinions exprimées par les répondants lorsqu'on leur a demandé si la police traitait tous les autochtones de la même façon et si elle traitait les autochtones et les non-autochtones de la même façon. Lorsqu'on leur a donné un exemple d'une situation particulière où des autochtones et des Blancs s'étaient montrés impolis envers la police, leurs perceptions étaient beaucoup plus positives que lorsqu'ils ont répondu aux questions générales.

La majeure partie des répondants ont dit avoir été traités avec justice par la police, les tribunaux et le système de justice pénale lorsqu'ils avaient été accusés, mais il y avait des différences importantes selon que les accusations avaient été portées dans une ville ou dans leur collectivité d'origine ou leur réserve. Lorsqu'on a demandé aux répondants s'ils avaient été traités avec justice par la police et les tribunaux dans les villes, les opinions favorables se rapportaient le plus souvent aux tribunaux et les opinions défavorables se rapportaient le plus souvent à la police. En ce qui concerne les collectivités d'origine et les réserves, la police était en bien meilleure position, et les opinions quant à la façon dont les répondants avaient été traités par la police, les tribunaux et le système de justice pénale étaient généralement plus favorables que les opinions exprimées à cet égard concernant les villes. Nous voyons ici deux explications possibles. Premièrement, il se peut que, vu la familiarité entre les policiers et les membres de la collectivité, les policiers exercent davantage leur pouvoir discrétionnaire. Deuxièmement, il se peut que les services de police qui desservent les réserves, les petites villes et les régions rurales aient des méthodes de sélection et de formation différentes.

Dans les quartiers défavorisés, la peur du crime et d'être victime d'un acte criminel est un problème qui touche surtout les femmes, ou du moins une préoccupation que les femmes sont plus disposées à admettre que les hommes. Les hommes ont vécu plus souvent des expériences personnelles reliées aux types de crimes qu'ils craignent, mais les femmes sont généralement plus craintives. Cela est particulièrement vrai pour les femmes des groupes Centre 2 et Hors-centre, même si les femmes du Centre 1 ont plus souvent été victimes de violence au cours de leur vie. Fait intéressant, les personnes qui ont été le plus souvent victimes d'actes criminels et de violence dans leur vie sont souvent celles qui ont le moins peur des crimes. Les autochtones originaires d'une réserve avaient généralement plus peur des crimes que les répondants venant d'une autre collectivité.

V.I.f Services offerts et aspirations

La majorité des répondants étaient d'avis qu'il y avait suffisamment de possibilités offertes aux autochtones dans les villes, mais ceux qui estimaient que ces possibilités étaient insuffisantes voulaient un plus grand nombre d'emplois, de meilleures chances de s'instruire et un plus grand développement communautaire. La majorité des répondants croyaient également que les autochtones profitaient des possibilités qui leur étaient offertes. Cependant, une proportion moins élevée jugeaient que les services étaient appropriés, et une plus grande proportion des répondants du groupe Hors-centre que de ceux des autres groupes jugeaient que les services n'étaient pas appropriés. Les besoins les plus souvent mentionnés avaient trait à l'amélioration des logements et des refuges, à l'amélioration des services offerts et à l'augmentation des haltes-accueil⁴². La connaissance des services offerts était considérée comme un problème; seulement la moitié des répondants croyaient que les autochtones étaient au courant de l'existence de ces services. La plupart des répondants estimaient que la publicité était le moyen le plus approprié d'informer les autochtones de l'existence de ces services, mais une plus grande proportion des répondants du Centre I considéraient que le contact direct était essentiel à cet égard. Ces résultats nous incitent à croire qu'il faudrait peut-être des stratégies différentes pour transmettre l'information.

Les autochtones des quartiers défavorisés ont les mêmes aspirations que les autres Canadiens pour eux-mêmes et leurs enfants, mais une moins grande proportion d'entre eux ont l'espoir de pouvoir réaliser ces aspirations. La connaissance de la culture autochtone et l'intérêt manifesté à l'égard de cette culture variaient d'un groupe à l'autre; les répondants des groupes Centre 2 et Hors-centre étaient les plus intéressés à cette culture. Bien que les aspirations des autochtones soient les mêmes que pour l'ensemble de la société canadienne, la plupart d'entre eux aimeraient conserver leurs traits culturels distinctifs et avoir des services qui reflètent leur culture, mais non au détriment des autres buts qu'ils désirent atteindre. La majorité des répondants étaient d'avis qu'eux-mêmes ou les autres autochtones étaient responsables de l'amélioration du sort des peuples autochtones, mais une plus grande proportion des répondants du Centre I estimaient que le gouvernement avait des responsabilités à cet égard. Les perceptions positives quant à la générosité des autochtones mieux nantis à l'égard des pauvres étaient plus fréquentes chez les autochtones d'une classe supérieure : une plus grande proportion des répondants du groupe Hors-centre que de ceux du Centre I estimaient que les autochtones riches venaient en aide aux autochtones pauvres. Les résultats indiquent très clairement que les répondants considèrent avoir peu de «porte-parole» politiques, car la majorité d'entre eux ne pouvaient nommer ou n'ont pas

nommé d'organisme politique autochtone représentant leurs intérêts. Il semble aussi que la fréquentation des centres d'accueil autochtones soit assez limitée; près de la moitié des répondants ont dit ne pas avoir fréquenté ces centres soit parce qu'ils ne les trouvaient pas utiles, parce qu'ils ne s'y sentaient pas les bienvenus ou parce que ces centres étaient trop éloignés.

On constate des différences entre les répondants quant aux changements qu'ils voudraient apporter dans leur vie. Les hommes du Centre 1 souhaitaient surtout résoudre leur problème d'alcool et de drogue; les hommes des groupes Centre 2 et Hors-centre voulaient surtout se trouver un emploi. Les femmes voulaient généralement s'instruire et se trouver un emploi. Il semble y avoir peu de «concordance» entre les aspirations des répondants et les moyens dont ils disposent pour les réaliser, en particulier dans le cas des répondants des Centres 1 et 2. Une plus grande proportion des répondants des groupes Centre 2 et Hors-centre (surtout les femmes) cherchaient des solutions à leurs problèmes dans la culture autochtone. Pour certains, surtout les hommes jeunes, la découverte de leurs racines autochtones (s'ils avaient été adoptés, cela voulait dire trouver la réserve où ils étaient nés et y retourner) était considérée comme la véritable solution à leurs problèmes, même s'ils n'avaient jamais vécu dans une réserve et ne savaient rien au sujet des réserves.

V.2 *Conclusions*

Quelles conclusions pouvons-nous tirer des résultats de notre étude sur les autochtones des quartiers défavorisés? En quoi ces conclusions pourraient-elles être utiles à l'élaboration de politiques et de programmes, tant pour les gouvernements que pour les organismes qui offrent des services aux autochtones des quartiers défavorisés?

Comme l'indiquent les résultats de notre recherche, les autochtones des quartiers défavorisés ne sont égaux ni du point de vue des difficultés éprouvées (comme le révèlent les données sur leur passé, leurs expériences, leurs chances dans la vie, leur niveau socio-économique, etc.), ni du point de vue des besoins. Ils ne disposent pas, non plus, des mêmes moyens pour connaître les services et les possibilités qui leur sont offerts et profiter de ces services et possibilités. Il y avait des différences entre les répondants quant aux raisons qui les ont amenés à venir vivre en ville et au «bagage» qu'ils avaient avec eux à leur arrivée en ville. Les hommes «de la rue» constituent le groupe le plus désavantagé, suivis des femmes, qui sont marginalisées tant dans la société autochtone que parmi les non-autochtones. Cependant, les répondants des autres groupes étaient aussi marginalisés, surtout si on les compare aux autres autochtones et aux non-autochtones.

Pour un grand nombre des autochtones des quartiers défavorisés, la violence est un mode de vie et un comportement «normal»⁴³. Un grand nombre des répondants sont issus d'une famille dysfonctionnelle où la violence était extrême (famille biologique ou autre type de famille), et les expériences qu'ils ont vécues durant leur enfance les ont suivis jusqu'à l'âge adulte et ont façonné leur vie⁴⁴. Il y a cependant des exceptions. Des personnes ayant vécu des expériences semblables dans l'enfance ont parfois des expériences différentes à l'âge adulte. Notre recherche n'a pas fourni de résultats concluants à cet égard, mais certains résultats permettent de croire qu'une multitude de facteurs, reliés d'une manière qui nous est inconnue, ont certaines conséquences. Il peut arriver qu'une personne ou un événement ait une influence favorable et déterminante.

L'isolement ne semble pas déterminer, dans une grande mesure, la décision d'aller vivre en ville, les relations au sein de la ville, le degré de connaissance de la ville avant l'arrivée ou l'adaptation à la vie en milieu urbain. La majorité des répondants qui n'étaient pas nés en ville étaient originaires d'une réserve ou d'une collectivité située près d'un centre urbain ou semi-urbain, dans la partie centrale d'une province. Les autochtones quittent leur collectivité d'origine pour différentes raisons. Certains viennent en ville pour s'instruire ou se trouver un emploi. D'autres quittent leur collectivité d'origine à cause de leur conduite ou parce que les possibilités offertes y sont trop limitées. Dans le cas de ceux qui étaient des enfants au moment de leur arrivée en ville, les raisons les plus souvent mentionnées étaient le déménagement de leur famille ou leur prise en charge par le système de protection de l'enfance.

L'«attraction» de la ville est reliée au désir de quitter la collectivité d'origine. Ceux qui avaient peu de moyens d'améliorer leur sort dans leur réserve (et qui souvent avaient un problème d'alcool) ont été attirés par l'agitation de la ville et la facilité d'accès aux boissons alcoolisées. Les histoires qu'ils avaient entendues au sujet de la vie en ville les avaient attirés. Cependant, une fois installés en ville, ils sont amenés à prendre part à des beuveries et se retrouvent encore plus désœuvrés (à cause de leur absence de compétences et de leurs problèmes personnels). La solitude et l'anonymat des grandes villes sont souvent les catalyseurs de l'adoption du mode de vie caractéristique des quartiers défavorisés. Lorsqu'on a adopté ce mode de vie, il est difficile de s'en défaire, car un nombre considérable de facteurs poussent les gens à demeurer dans ces quartiers, d'autant plus qu'ils ont peu de moyens d'en sortir.

Les hommes des Centres 1 et 2 sont ceux qui sont le plus défavorisés sur le plan social et qui ont le plus de contacts avec le système de justice pénale dans les villes. Ce sont

eux qui sont le plus marginalisés et qui sont le moins susceptibles d'avoir un emploi ou la garde de leurs enfants, se trouvant ainsi confinés à l'oisiveté. Vu le grand état de désœuvrement dans lequel ils se trouvent, ils ont amplement le temps de remuer leurs souvenirs d'enfance et autres souvenirs pénibles. Non qualifiés, sans emploi, souvent immatures et souffrant de carence affective, ces hommes se libèrent de leurs frustrations en exerçant une forme de pouvoir ou de domination sur leur femme, leur amie ou encore les autres hommes du quartier qui sont dans une situation semblable. Leur désœuvrement, conjugué à leur problème d'alcool, les amène souvent à commettre des actes criminels. En revanche, un grand nombre des femmes des Centres 1 et 2 ont des enfants, ont la garde de tous leurs enfants ou de certains et, par conséquent, elles ont deux avantages sur les hommes : elles reçoivent davantage d'aide sociale et elles conservent leur rôle traditionnel.

Les autochtones des groupes Centre 1, Centre 2 et Hors-centre sont semblables aux non-autochtones ayant le même statut social⁴⁵. Très souvent, surtout dans le cas des gens de la rue, la vie n'est pas très différente selon qu'on soit autochtone ou d'une autre culture. L'attention accordée aux différences raciales est, en quelque sorte, un privilège des «bien nantis». Les résultats de notre recherche indiquent que les personnes qui appartiennent à une classe supérieure ont généralement tendance à percevoir plus de racisme que celles des autres classes, et le racisme semble être une plus grande préoccupation chez les femmes que chez les hommes. Par exemple, les autochtones de la rue, représentés dans le groupe Centre 1, perçoivent moins que les répondants des autres groupes les différences «raciales» et forment souvent des «familles» avec les autres gens de la rue, aussi bien des autochtones que des non-autochtones.

Le fait qu'on ait recours au système de justice pénale pour faire face à des problèmes sociaux de cette ampleur nous permet de mieux comprendre la question de l'incarcération⁴⁶. Les actes qui sont considérés par les gens de l'extérieur des quartiers défavorisés comme des crimes font partie de la vie de tous les jours pour les gens de ces quartiers; ils sont reliés à la survie, au désespoir, à la violence, aux problèmes d'alcool et de drogue et ils sont toujours le reflet de la vie et des expériences des habitants de ces quartiers. Pour beaucoup, les châtiments sont monnaie courante et, lorsqu'ils sont infligés par le système de justice pénale, ils ne font que renforcer l'idée que ces gens se font d'eux-mêmes et de leur rang dans la société⁴⁷.

Bien qu'il occupe une place très importante dans la vie des autochtones des quartiers défavorisés et qu'il contribue à assombrir leur vie, le système de justice pénale est un problème relativement secondaire en comparaison des autres problèmes auxquels se

heurtent ces autochtones, surtout les hommes des Centres I et 2. Ils sont probablement traités au sein de ce système comme le sont tous les autres individus aussi désavantagés qu'eux, c'est-à-dire tous ceux qui «apportent de l'eau au moulin» du système de justice pénale. Vu les moyens limités dont disposent ces individus, leurs problèmes avec le système de justice pénale ne représentent qu'une facette de leur vie de tous les jours⁴⁸. Les innovations au sein des services de police (par exemple, la sensibilisation aux différences culturelles, la formation d'agents de police autochtones) ne semblent pas avoir d'effet sur les individus qui occupent les rangs inférieurs des strates sociales des quartiers défavorisés. La fréquence des cas de violence physique de la part des policiers en milieu urbain ne varie pas de façon significative lorsqu'on tient compte du nombre d'années passées en ville, sauf dans le cas du groupe Hors-centre. Bien qu'une autre recherche soit nécessaire pour étudier cette question plus à fond, ce résultat s'explique peut-être par le fait que le problème des autochtones à cet égard est autant une question de classe sociale qu'une question de race. La sensibilisation aux différences culturelles peut peut-être aider les policiers à comprendre davantage ceux qui ont un statut social élevé, mais elle n'a que très peu d'utilité lorsqu'il s'agit de comprendre ceux qui occupent les derniers rangs de l'échelle sociale.

Les résultats relatifs à la façon dont les répondants percevaient les situations où ils avaient été victimes d'actes de violence et les résultats indiquant dans quelle proportion ces actes avaient été signalés à la police sont frappants. Les répondants du Centre I sont ceux qui ont été le plus gravement blessés lorsqu'ils ont été victimes d'actes criminels, mais ce sont ceux qui avaient le moins tendance à signaler ces actes à la police. Comme un grand nombre de répondants, surtout ceux du Centre I, étaient délinquants un jour et victimes le lendemain, leurs relations avec la police étaient souvent délicates. Ils ne croyaient pas que la police était là pour les aider, ni qu'ils avaient le droit légitime de bénéficier de la protection de la police. Ils avaient l'impression d'être «étiquetés» en tant que délinquants et ils croyaient, par conséquent, que les plaintes qu'ils déposeraient en tant que victimes ne seraient pas prises au sérieux et, pis encore, que le fait de porter plainte les rendrait encore plus vulnérables en tant que victimes. Ils considéraient, à cet égard, qu'il y avait deux catégories de citoyens : ceux qui ont le droit légitime de faire appel à la police et les autres, ceux qui portent l'étiquette «délinquant», qui n'ont pas droit à la protection de la police⁴⁹.

Le nombre de possibilités qui s'offrent à chacun dépend de sa capacité de découvrir ces possibilités et d'en profiter. Théoriquement, la plupart des répondants voulaient avoir une «vie meilleure», mais peu d'entre eux avaient les ressources nécessaires pour atteindre ce but⁵⁰. Les répondants des Centres I et 2, en particulier les hommes, n'ont pas une haute idée de leur potentiel et la vie meilleure à laquelle ils aspirent prend le

plus souvent la forme d'un rêve. Préoccupés avant tout de survivre, les répondants du Centre 1 ont très peu souvent l'occasion d'envisager les possibilités qui s'offrent à eux. Leur dépendance à l'égard de l'alcool et de la drogue les limite encore davantage. Les répondants du Centre 2 sont généralement moins dépendants de l'alcool, et le mode de vie caractéristique des quartiers défavorisés est moins ancré en eux, mais ils n'ont pas beaucoup d'espoir de franchir les limites de leur univers étroit. Les femmes des trois groupes, mais surtout celles des groupes Centre 2 et Hors-centre, sont moins dépendantes de l'alcool et moins présentes dans la rue, mais d'autres problèmes les empêchent de profiter des possibilités qui s'offrent à elles. Celles qui ont des enfants les ont eus jeunes, de sorte qu'elles se retrouvent à la fin de leur adolescence ou au début de la vingtaine avec plusieurs enfants. Pour ces femmes, la garde des enfants et le manque d'argent sont les principaux obstacles.

Il y a des différences entre les individus quant à leur capacité de se «libérer» du mode de vie caractéristique des quartiers défavorisés. Beaucoup subissent l'influence de leur milieu. Ils sont accablés par la solitude qui les a amenés à adopter ce genre de vie, par les problèmes d'alcool et de drogue qui les empêchent de s'en sortir; par les souvenirs douloureux qui persistent, par les systèmes de protection et de contrôle social (surtout le système de justice pénale), par leur dépendance à l'égard des services (le bien-être social, les «soupes populaires», les haltes-accueil, les maisons d'hébergement)⁵¹ et par leur manque d'instruction et de compétences. Ils subissent l'influence des autres qui ont le même mode de vie qu'eux et ont besoin de ces derniers. Les efforts de «réadaptation» ne portent en général que sur un seul aspect de leur vie.

L'un des principaux problèmes auxquels se heurtent les autochtones des quartiers défavorisés est leur exclusion de deux mondes, tant celui des autochtones que celui des non-autochtones. Les résultats de notre recherche soulèvent une question connexe, à savoir la relation que les autochtones des villes cherchent à établir avec la société majoritaire⁵². Eu égard au rejet universel de l'assimilation, il semble qu'il y ait deux possibilités réalistes : ou bien les autochtones sont séparés ou isolés sur le plan géographique et culturel, ou bien ils sont intégrés géographiquement mais distincts sur le plan culturel⁵³. Pour un grand nombre des autochtones des quartiers défavorisés, le fait d'avoir quitté leur réserve leur cause un problème lorsqu'ils veulent y retourner. Bien que la rareté des ressources dans les réserves constitue une partie du problème, les membres des réserves condamnent souvent implicitement (et parfois explicitement) ceux qui ont quitté la réserve, notamment en les accusant d'avoir rejeté la culture et le mode de vie des réserves. La majorité des répondants ont déclaré que, s'ils avaient le choix, ils préféreraient vivre et travailler en ville. Pour les Métis et les Indiens non inscrits élevés dans une petite ou une grande ville, les conséquences d'un déménagement sont moins importantes et sont temporaires.

CHAPITRE VI

Répercussions des résultats de la recherche

Les planificateurs qui ont cherché à réduire la criminalité se sont rarement préoccupés des facteurs économiques, qui sont des aspects plus généraux du problème. Les recommandations formulées visaient, au contraire, les organismes de justice pénale, l'arrestation des délinquants et les peines. C'est une honte d'accorder la priorité à ces aspects alors que des facteurs sociaux comme l'inégalité économique, le chômage, la pauvreté, le racisme et la désorganisation sociale constituent des variables prédictives plus fiables que les facteurs reliés à la police, aux tribunaux ou aux prisons dans l'analyse des fluctuations des taux de criminalité (Schwendinger et Schwendinger, 1993:443).

Où s'arrête le rôle des chercheurs et où commence celui des décideurs? Dans les rapports de recherche comme celui-ci, il y a toujours un danger de sous-estimer le rôle des décideurs dans la formulation des recommandations. Cependant, il n'est pas réaliste de penser que le chercheur n'a aucun rôle à jouer dans l'élaboration des politiques. Nous avons tenté de trouver un équilibre entre ces deux rôles en examinant les conclusions d'autres chercheurs et les résultats des interviews que nous avons menées. Ainsi, nous présentons dans le présent chapitre quelques considérations générales qui résultent de cet examen et qui portent principalement sur les services qui devraient être offerts aux autochtones des quartiers défavorisés, sur les autres besoins de ce groupe, sur la prévention du crime et sur le rôle du système de justice pénale.

Les résultats de notre recherche révèlent que la capacité de profiter des possibilités offertes dépend en grande partie des circonstances. Par exemple, les répondants du Centre 1 ont de graves problèmes d'alcool et ils sont, par le fait même, moins en mesure de profiter des possibilités existantes. Ces individus sont les principaux utilisateurs des services offerts aux gens de la rue, mais ces services ne permettent pas d'apporter de profonds changements dans leur vie. Ils ont des besoins fondamentaux : surmonter leur problème d'alcool, trouver un logement convenable, avoir des activités et être en sécurité. Ils ne sont pas toujours en mesure de suivre des cours et de recevoir

une formation professionnelle. Les répondants du Centre 1 sont ceux qui ont été victimisés le plus gravement, et ils sont tourmentés par des souvenirs pénibles, surtout des souvenirs d'enfance. Leurs amis sont d'une extrême importance, et toute initiative visant à les aider devrait tenir compte de ce facteur. Lorsque de l'information doit être transmise à ce groupe, la méthode du contact direct est celle qui convient le mieux.

Les répondants du Centre 2 sont plus jeunes, moins dépendants de l'alcool et ils sont en mesure de profiter des occasions qui leur sont offertes de s'instruire et d'acquérir une formation professionnelle. Ils ont besoin de programmes d'intégration professionnelle leur permettant d'acquérir une formation d'apprenti. Comme les répondants du Centre 1, ils veulent de «vrais emplois» qui leur apporteront une certaine stabilité dans leur vie. Ils disent avoir besoin d'un plus grand nombre de cours de recyclage et de formation professionnelle. Comme les répondants du Centre 1, leurs souvenirs les tourmentent et les empêchent souvent d'agir. Pour cette raison, et aussi parce qu'ils ne sont pas au courant des services offerts, le contact direct et l'intervention sont essentiels.

Le groupe qui présente le moins de problèmes du point de vue de la prestation des services et qui utilise le plus les services existants est le groupe Hors-centre. En général, les individus de ce groupe sont déjà motivés à améliorer leur sort et un grand nombre d'entre eux sont engagés dans des activités qui les rapprochent de leur but. Chez les femmes, la question importante est la garde des enfants mais, tant chez les hommes que chez les femmes, l'accès en tout temps à des cours de recyclage et autres genres de cours et à des emplois est essentiel. Les répondants Hors-centre sont davantage en mesure que ceux des autres groupes de bénéficier de la publicité et ils sont plus susceptibles de chercher des possibilités et des services.

Dans le reste du chapitre, nous discutons de façon très générale de certains résultats de la recherche. Il n'existe pas de solution immédiate qui permettrait d'améliorer la vie des autochtones des quartiers défavorisés et de réduire leurs contacts avec des systèmes sociaux comme celui de la justice pénale. Toutefois, il existe d'autres façons d'envisager les problèmes et les solutions.

VI.1 *Généralités*

Certains auteurs ont traité de la question des services offerts aux autochtones vivant en milieu urbain mais, comme dans la plupart des articles et des ouvrages sur les autochtones en général, les autochtones sont considérés comme un groupe homogène

et peu de distinctions sont établies. Cependant, certaines des questions que ces auteurs ont soulevées sont intéressantes dans le cadre de notre recherche.

Notre examen des publications portant sur l'amélioration des services offerts aux autochtones dans les villes nous a révélé qu'il existe à cet égard deux courants de pensée. Le premier, auquel adhèrent Falconer (1985) et d'autres auteurs (Reeves et Frideres, 1981; Price, 1975) voit dans le développement communautaire la réponse aux besoins des autochtones des milieux urbains. Il favorise la création d'établissements autochtones en milieu urbain dans le contexte d'un développement communautaire plus général comportant, notamment, un «accroissement des pouvoirs», et qui serait axé sur des solutions aux diverses préoccupations des autochtones, dont celles reliées notamment à la santé, l'instruction et la formation, l'emploi, la culture, le leadership, les sports et les activités récréatives. Cette approche vise à faciliter l'adaptation des autochtones à la vie en milieu urbain, à créer et à institutionnaliser une «collectivité» autochtone urbaine et un secteur de services assurés par les autochtones de la ville.

Le deuxième courant de pensée met l'accent sur les besoins individuels, et ses partisans privilégient les emplois et la création d'emplois (Peters, 1992; Clatworthy, 1983; Hull, 1983). Selon Hull (1983), en dépit des efforts intensifs déployés par le gouvernement pour résoudre le problème, les améliorations ne pourront être définitives tant qu'on ne se sera pas attaqué au problème du chômage. Dans une critique des programmes d'emploi offerts en milieu urbain, Clatworthy (1983) met en question l'utilité de la formation professionnelle de base, des cours d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle et des programmes d'expérience professionnelle de courte durée dans le cadre des efforts pour améliorer l'aptitude à l'emploi ou les perspectives d'emploi des autochtones. Il fonde son opinion sur le fait qu'il n'y a pas de différence substantielle, quant au comportement de la population active, entre les autochtones qui vivent en ville depuis longtemps et les nouveaux arrivants. Davantage préoccupés par la prévention du crime aux États-Unis, Schwendinger et Schwendinger (1993:439) soutiennent qu'il faut :

des politiques qui favorisent les emplois de premier échelon ayant un effet multiplicateur et qui favorisent également l'essor industriel... il faut aussi que les organisations civiles et les bureaux fédéraux s'engagent dans une expérimentation et une planification énergiques.

L'emploi, ainsi que la stabilité que procure un travail régulier constituaient les préoccupations les plus souvent mentionnées par les personnes interrogées dans les quartiers défavorisés, même s'il y avait des différences considérables entre les

répondants concernant l'aptitude au travail. Par contre, d'autres répondants favorisaient une approche plus holistique et ont suggéré, par exemple, la création de grands «centres» pour autochtones où ces derniers pourraient se rencontrer dans les villes. Certains étaient d'avis que ces centres devaient privilégier fortement la culture autochtone, alors que d'autres croyaient qu'ils devaient être destinés à tous les habitants des quartiers défavorisés. Un Ojibwa de 36 ans, qui avait passé six années en ville, a exprimé le point de vue suivant :

Il nous faudrait un endroit bien à nous où tout serait centralisé, un genre de centre communautaire plutôt que tous ces organismes qui fournissent des services.

En ce sens, la notion de «centre communautaire» est capitale, surtout pour les répondants du Centre I, dont la vie est souvent fragmentée en fonction des services - ils vont dans un endroit pour déjeuner, dans un autre pour dîner, dans un autre pour regarder la télévision, dans un autre pour souper, puis dans un refuge ou «dans la rue» pour dormir. Ils se promènent parfois dans les rues en groupe, mais ils n'ont nulle part le sentiment d'être chez eux car ils doivent se déplacer constamment. Cependant, en se contentant de créer une autre «structure», celle-ci pourrait bien avoir les mêmes limites que celles du système de bien-être social, surtout si les utilisateurs n'y ont pas vraiment de sentiment d'appartenance.

Il est généralement admis que la dépendance chronique à l'égard du bien-être social crée des problèmes particuliers pour les bénéficiaires, mais le système de bien-être social a aussi des effets importants sur la prestation des services. La dépendance de la plupart des habitants des quartiers défavorisés a encouragé le développement d'une «industrie des problèmes sociaux»⁵⁴ dans un grand nombre de ces quartiers. Un répondant s'est plaint que les services attiraient les autochtones vers les quartiers défavorisés, où se créait et se maintenait un bassin de clientèle. Un utilisateur des services offerts dans les quartiers défavorisés a déclaré :

Il y a tellement de services offerts que les autochtones sont complètement dépendants de ces services et que la population autochtone se concentre autour de ces services.

Dans la plupart des cas, les problèmes et les solutions sont définis par le personnel des organismes des quartiers défavorisés. Ces solutions se traduisent souvent en pratique par une augmentation des ressources des organismes. Bien qu'il soit important que ces

organismes aient les ressources nécessaires pour fournir les services essentiels, il est tout aussi important de reconnaître la nécessité de restreindre les pouvoirs des réseaux existants, de façon que les gens puissent eux-mêmes, dans la mesure du possible, s'occuper de certaines activités et commencer à développer leur propre économie. Il est important que les citoyens de ces quartiers, et non pas seulement ceux qui sont responsables des services et des établissements de ces quartiers, se fassent entendre.

La dépendance chronique à l'égard du bien-être social est un obstacle au bonheur; en ce sens qu'elle empêche l'individu de se construire un avenir et d'éprouver un sentiment de satisfaction durable et justifié face à sa vie dans son ensemble (Cook, 1993:13). Cook ajoute que des milliards de dollars sont consacrés au bien-être social au Canada et que nous ne créons pas pour autant plus de bonheur, mais une plus grande dépendance. Le directeur d'un organisme d'un quartier défavorisé a exprimé son désir sincère d'améliorer la vie des habitants des quartiers défavorisés en soulignant qu'il fallait trouver quelque chose dans la vie de ces gens sur lequel on pouvait construire. Il a indiqué qu'il était nécessaire de répondre à leurs préoccupations immédiates, mais aussi de les aider à réaliser leurs aspirations plus profondes et de les occuper en les amenant à participer à des activités qui leur semblent vraiment utiles. Un répondant a exprimé en ces mots l'inutilité de certaines approches actuelles : «Combien de cours est-ce que je devrais suivre sur l'initiation à la vie quotidienne?»

Bien que la situation des quartiers défavorisés au Canada soit très différente de celle des quartiers semblables aux États-Unis, un article paru récemment dans un journal important présente peut-être un certain intérêt pour les planificateurs des villes et les autres personnes qui s'intéressent aux conditions de vie des habitants des quartiers défavorisés au pays. L'auteur de cet article fait une analyse critique des initiatives en matière de développement communautaire et des efforts entrepris aux États-Unis pour revitaliser l'économie des ghettos au cours des dernières décennies (Lemann, 1994). Il affirme que les programmes de «revitalisation» communautaire et économique sont désignés ainsi à tort et représentent une perte de temps et d'argent parce qu'ils ne donnent pas de résultats, et que les quartiers pauvres :

sont en général le lieu d'habitation des gens qui prévoient déménager aussitôt qu'ils auront un peu d'argent. Pour les pauvres qui habitent dans les quartiers insalubres des villes, l'avancement social se manifeste toujours de la même façon, et il s'est manifesté ainsi des millions de fois au cours des dernières décennies : les gens se trouvent un bon emploi à l'extérieur du quartier et quittent aussitôt leur quartier pour aller s'installer dans une partie de la ville offrant un meilleur environnement.

L'auteur conclut que les programmes réalistes qui visent à améliorer la vie quotidienne (par exemple, les programmes de logement, de garderies ou ceux qui visent à accroître la sécurité) et à donner aux habitants des quartiers défavorisés des possibilités d'améliorer leur sort (par exemple, par l'instruction et la formation professionnelle) sont ceux qui sont les plus utiles. Tous les démunis souhaitent quitter leur quartier pauvre et avoir une «vie décente» dans une plus belle partie de la ville. Bien que ce but puisse être inaccessible à certains habitants des quartiers défavorisés, comme les répondants du Centre 1, il est possible d'améliorer leur vie quotidienne en leur fournissant, notamment, un logement et une sécurité accrue. Lorsque ce but est accessible, il faut faire tous les efforts nécessaires pour aider les gens à l'atteindre.

Il faudrait prendre le temps de parler aux habitants des quartiers défavorisés des services qui leur sont offerts et des possibilités dont ils pourraient profiter, de la façon dont ils doivent s'y prendre pour profiter de ces possibilités et il faudrait aussi les aider à entreprendre les démarches nécessaires. Souvent, les responsables mettent l'accent sur les ressources plutôt que sur les individus. Or, ce n'est pas simplement une question de services; il faut aider les gens à développer leurs capacités et les encourager à participer à la prestation des services dont ils dépendent. Autrement, comme l'a dit un homme du Centre 2 que nous avons cité antérieurement : «Les gens qui vivent dans les quartiers défavorisés sont façonnés par le mode de vie de ces quartiers et croient qu'ils ne peuvent rien faire d'autre». Une façon possible d'amener les habitants des quartiers défavorisés à prendre part davantage à la définition des services dont ils ont besoin et à la prestation de ces services serait d'initier à cette tâche les personnes qui forment le groupe le plus stable des quartiers défavorisés, c'est-à-dire les femmes.

VI.2 *Prévention*

Certains répondants ont parlé de la nécessité de préparer à la vie en ville les autochtones qui quittent leur réserve pour s'installer en milieu urbain. Cette préparation pourrait être donnée par des gens bien informés (ou des travailleurs sociaux) dans le cadre de services de counseling offerts dans les réserves. L'information fournie porterait sur la vie en ville et les services qui y sont offerts, en gros. Les autochtones des réserves entendent souvent raconter des histoires effrayantes au sujet de la ville, ce qui ne fait qu'accroître la peur, la solitude et le sentiment d'exclusion qu'ils éprouvent à leur arrivée en ville. Dans les réserves, les possibilités et les débouchés devraient être partagés avec plus d'équité, de façon que les autochtones puissent demeurer dans leur collectivité d'origine ou la quitter avec un meilleur bagage; il faudrait, autrement dit, créer des

collectivités plus «justes» (La Prairie, 1993). Il faudrait aussi assurer un développement économique à long terme dans les réserves (lorsque la chose est possible et que ce développement peut être durable), ce qui permettrait d'accroître les débouchés dont pourraient bénéficier encore plus d'autochtones.

Les résultats de la recherche ont révélé, entre autres, que l'enfance des répondants avait souvent été marquée par des lacunes importantes chez les parents sur le plan des connaissances et des compétences et par une vie familiale généralement instable. Ils révèlent aussi la piètre qualité d'un grand nombre de familles d'accueil où de jeunes enfants ont été victimes de viols et d'autres formes de violence. Greene (1993) indique que les adolescents qui sont victimes de la violence et de la pauvreté pendant longtemps sont traumatisés et que ces expériences suscitent en eux des sentiments de colère, de désespoir et de méfiance. Même si sa recherche n'est pas très bien documentée, ses conclusions sont néanmoins intéressantes. Il estime que :

La caractéristique la plus courante des jeunes qui vivent dans la pauvreté et la violence est l'absence presque totale de soutien de la part d'un proche - soutien qui ne vient ni des parents, ni des enseignants, ni des jeunes du même âge, ni des adultes du voisinage. L'intimité et la confiance ne peuvent se développer dans un milieu où la violence est présente partout et où la survie économique n'est jamais assurée (Greene, 1993:109-110).

Le message que nous transmet cet auteur, et que d'autres auteurs ont livré également, est que la société peut créer des «industries» de la répression du crime et des problèmes sociaux pour tenter de résoudre les problèmes après coup, mais qu'il serait plus humain, moins onéreux et plus efficace de prévenir ces problèmes⁵⁵.

Au cours des dernières années, l'approche du «développement social» pour prévenir le crime a suscité beaucoup d'intérêt dans les milieux universitaires, au sein des organismes privés et des gouvernements (Homer, 1993). Le programme «Bon départ» et d'autres programmes pour les enfants défavorisés, l'enseignement de compétences parentales aux parents d'enfants ayant un comportement antisocial et d'autres approches, comme celles visant à améliorer la vie et l'éducation des gens d'un quartier, sont tous des moyens de modifier les conditions de vie qui sont à l'origine du crime (Linden, 1993). Linden (1993:6) fait remarquer que les programmes de développement social sont difficiles à mettre en oeuvre parce qu'ils nécessitent la collaboration d'un grand nombre d'organismes. Les efforts visant à cibler les personnes qui ont le plus besoin de programmes et à déterminer les besoins précis de ces

personnes sont des étapes initiales importantes pour surmonter certaines de ces difficultés.

VI.3 *Le système de justice pénale*

Il y a trois moyens possibles de réduire les contacts des autochtones des quartiers défavorisés avec le système de justice pénale. Le premier est d'intervenir différemment pour résoudre les désordres dans ces quartiers; le deuxième est de traiter les gens différemment et le troisième consiste à prendre des mesures préventives pour que les gens ne soient plus des «clients» du système de justice pénale.

VI.3.a *Maintien de l'ordre dans les quartiers défavorisés*

Si les policiers veulent résoudre les crimes, ils doivent être en bons termes avec la collectivité. S'ils sont impopulaires ou, pis encore, s'ils sont détestés et méprisés, les gens ne seront pas disposés à leur apporter leur collaboration (Shearing, 1993c:2).

Certains résultats de notre recherche nous incitent à croire qu'il faut repenser les modes d'intervention appliqués pour lutter contre le crime et le désordre dans les quartiers défavorisés. Ces résultats sont, notamment, ceux qui indiquent le caractère répétitif des infractions commises et le fait qu'un grand nombre de ces infractions soient mineures, de nature administrative ou viennent troubler l'ordre public et aient souvent été commises sous l'influence de l'alcool. Les autres résultats importants qui confirment la nécessité de réexaminer les mesures de contrôle social dans les quartiers défavorisés concernent les opinions que les répondants ont exprimées au sujet de la police, le fait que beaucoup de victimes hésitent à porter plainte, même dans les cas de violence grave, et ont le sentiment que la police n'est pas là pour les servir et les protéger.

Malgré leurs rapports difficiles avec la police et la société, les autochtones des quartiers défavorisés n'ont pas de solutions à proposer quant aux services de police qui devraient leur être fournis. Les pauvres, comme Brogden et Shearing (1993:4) l'ont souligné, sont dépendants de la police de l'État pour leur protection, alors que les membres des classes moyennes et supérieures sont en mesure de réduire leur dépendance à l'égard de la police de l'État en faisant appel à une police privée⁵⁶. Bien que la participation des non-professionnels soit l'un des fondements des services de police privés, Brogden et Shearing prétendent qu'il devrait en être de même pour les services de police de l'État

et les services de police communautaires. Dans un article sur l'approche participative, dans lequel il présente un certain nombre de propositions pour la réforme des services de police, Shearing (1993b:5) affirme que :

Le maintien de l'ordre devrait être assuré conjointement par plusieurs institutions, de sorte que les différentes connaissances et les différentes ressources de ces institutions permettraient, une fois réunies, une meilleure gestion du maintien de l'ordre et de la protection de la population.

Shearing (1993c:4) soutient également qu'il faut non seulement donner de nouvelles fonctions à la police, mais mettre en place un nouveau type de police. Il croit que les fonctions de la police devraient être axées sur la résolution des problèmes, mais que la plus grande partie de ce travail devrait être fait dans la collectivité, et le reste assumé par la police de l'État. Shearing (1993c:5) encourage les services de police à entreprendre eux-mêmes cette réforme³⁷ et il propose les principes suivants :

1. confier la responsabilité relative au maintien de l'ordre en tout premier lieu aux collectivités territoriales et aux collectivités dont les intérêts sont en cause;
2. reconnaître que ce service de police de première ligne devrait reposer sur les ressources de la collectivité et sur une approche préventive fondée sur la résolution des problèmes et gérée par la collectivité elle-même à l'aide de diverses ressources ne s'appuyant pas sur des mesures de coercition;
3. créer des forums où les détails des pratiques à adopter pour assurer le maintien de l'ordre et la surveillance policière seraient négociés;
4. établir des lignes directrices nationales limitant à la police de l'État le pouvoir de recourir à la force.

Stenning (1994) a suivi la voie tracée par Shearing et a proposé certaines étapes à suivre dans l'élaboration de nouvelles stratégies pour le maintien de l'ordre dans les rues. Ces étapes comprennent, notamment, la délimitation des frontières géographiques et des strates sociales de la «collectivité» des quartiers défavorisés et l'établissement des catégories de personnes et organismes qui forment cette collectivité, c'est-à-dire les gens de la rue, les gens d'affaires, les marchands, les personnes qui font des visites régulières dans ces quartiers ou passent par ces quartiers, les organismes de

services, les associations de locataires, etc., l'étude des divers groupes qui composent cette collectivité, de façon à pouvoir déterminer la nature des problèmes reliés au maintien de l'ordre, la détermination des ressources pouvant être utilisées pour résoudre les problèmes reliés au désordre (police communautaire autonome et utilisation de la police de l'État en dernier recours), l'affectation des ressources policières en fonction des problèmes reliés au maintien de l'ordre après des discussions et des négociations avec les membres de la collectivité et, enfin, la création au sein de la collectivité d'établissements où un contrôle serait exercé sur la police et où les responsables du maintien de l'ordre devraient rendre des comptes à l'ensemble de la collectivité.

VI.3.b *Déjudiciarisation*

Les résultats de la recherche indiquent très clairement l'inutilité des mesures prises par le système de justice pénale face aux individus qui subissent depuis longtemps les effets de la victimisation et de la marginalisation. Le caractère répétitif des infractions commises par les répondants des quartiers défavorisés et le fait que, pour beaucoup d'entre eux, la comparution devant le tribunal et l'incarcération soient des réalités de la vie quotidienne nous permettent de croire que d'autres types de mesures s'imposent pour faire face à la criminalité et au désordre dans ces quartiers. Bien qu'une forme de «police communautaire autonome», comme nous l'avons mentionné ci-dessus, soit une solution possible pour réduire le nombre de personnes ayant des contacts avec le système officiel, il faudrait envisager d'autres mesures que l'incarcération dans le cas des infractions exigeant une intervention plus «classique». Au cours des deux dernières décennies, de nombreuses approches ont été proposées en vue de déjudiciariser une partie de la population délinquante; il est important d'examiner avec soin ces différentes approches pour déterminer si elles sont applicables à la population des quartiers défavorisés. Il importe également d'envisager de nouvelles façons d'amener les gens à participer à des activités bénéfiques à long terme.

VI.3.c *Réduction de la récidive*

Les chercheurs qui se sont intéressés aux programmes de traitement correctionnel ont mis au point des méthodes de plus en plus perfectionnées pour déterminer les problèmes et les besoins des détenus et leurs chances de réadaptation sociale. Le fait de cibler les individus qui ont besoin d'un traitement donné est un aspect important de la

réussite de ces programmes. Les résultats des recherches sur l'évaluation du risque et les autres aspects des problèmes des délinquants, ainsi que les résultats des évaluations de diverses méthodes de traitement (par exemple, pour les hommes qui battent leur conjointe), des services correctionnels communautaires et des solutions de rechange à l'incarcération permettent de croire qu'il est possible de réduire les taux de récidive tant chez les délinquants autochtones que chez les délinquants non autochtones. Il y a déjà un certain temps qu'on a commencé à déterminer les besoins particuliers des détenus autochtones, mais ce n'est que tout récemment que des chercheurs ont commencé à distinguer différents groupes de détenus autochtones (Waldram, 1992). Il est important de faire ce genre de distinction pour adapter et cibler plus efficacement les méthodes de traitement.

Lorsqu'on a demandé aux répondants ce dont les détenus autochtones avaient le plus besoin à leur sortie de prison, un grand nombre ont indiqué que les détenus autochtones mis en liberté dans une ville avaient de la difficulté à se réadapter et qu'ils avaient besoin d'aide *avant* leur mise en liberté. Il apparaît essentiel d'aider ces personnes à obtenir des prestations d'aide sociale, à se trouver un logement et à satisfaire leurs autres besoins afin de les empêcher de tomber à nouveau dans leur mode de vie antérieur et de se livrer à des activités illicites. Les ex-détenus ont besoin d'un soutien immédiat, de services de counseling et de services d'orientation. Ils ont besoin de se sentir appuyés et acceptés au-delà des limites des quartiers défavorisés. Des recherches menées aux États-Unis révèlent que les délinquants ayant de lourds antécédents criminels sont plus susceptibles d'être arrêtés à nouveau lorsqu'ils se retrouvent, à leur sortie de prison, dans un quartier où règne la désorganisation sociale (Bursik, 1988:540).

VI.4 Résumé

Une façon possible d'améliorer la situation est de cibler les autochtones qui ont le plus besoin d'aide en documentant les différences entre les groupes. C'est la stratégie que nous avons adoptée pour mener notre recherche; nous avons ainsi obtenu des résultats qui sont utiles pour distinguer les différents groupes d'autochtones qui vivent dans les quartiers défavorisés. Un certain nombre de facteurs permettent de distinguer ces groupes et d'en déterminer les caractéristiques et les besoins. Les personnes qui déterminent les besoins en ressources et qui distribuent ces ressources ne sont pas toujours conscientes des différences qui existent entre les autochtones de ces quartiers quant à la capacité de ces derniers de profiter des possibilités et des services qui leur sont offerts.

Dans un contexte de restrictions budgétaires, il est tout particulièrement important que les ressources soient réparties de façon à répondre le plus efficacement possible aux besoins. Il est également important de distinguer les besoins. Sans cette distinction, les personnes ayant les besoins les plus importants sont les moins susceptibles d'obtenir les ressources nécessaires. Les résultats de notre recherche démontrent que la victimisation n'est pas nécessairement «également répartie» (si on considère le passé des répondants, les chances qu'ils ont eues dans la vie et leur niveau socio-économique), même à l'intérieur des quartiers défavorisés. Il s'ensuit qu'il n'y a pas égalité des besoins. Ce qu'il faut retenir, en particulier, des résultats de cette recherche, c'est que malgré les différences existant entre les autochtones des quartiers défavorisés, les autochtones de ces quartiers sont, théoriquement du moins, ceux qui, de tous les autochtones, sont les plus démunis. Pour réduire la proportion des autochtones au sein de la population délinquante ou de la population carcérale, il faut réduire la proportion des autochtones des quartiers défavorisés au sein de ces populations. En continuant à distribuer les ressources dans l'ensemble de la population autochtone et en entretenant l'idée qu'il y a égalité des besoins, on facilite peut-être la réalisation de certains objectifs politiques, mais on réduit les chances que des changements véritables soient apportés à la situation des autochtones au sein du système de justice pénale.

RENOVOIS

Partie I

¹ Dans la version anglaise, l'auteur précise qu'elle a utilisé le plus souvent le terme «native» plutôt que «aboriginal», parce que c'est celui que les personnes interrogées ont utilisé en parlant d'elles-mêmes.

² À certains égards, la persistance du phénomène de la surreprésentation des autochtones au sein du système de justice pénale est plus importante que le phénomène en soi. Sally Merry (conversation, janvier 1994) s'interroge sur les raisons de la persistance de ce phénomène. On a observé une surreprésentation semblable chez certains groupes d'immigrants de la première génération, mais les données recueillies démontrent que cette surreprésentation disparaît avec les générations suivantes. Or, dans les populations autochtones, le phénomène de la surreprésentation persiste, peu importe qu'il y ait ou non des réserves dans les pays où vivent ces populations. Sally Merry pose comme hypothèse que le véritable problème réside dans le fait que les autochtones sont colonisés dans leur propre pays.

³ Il est toujours plus facile d'adopter une perspective à court terme. Par exemple, jusqu'à tout récemment, les peuples autochtones du Canada étaient traités comme s'ils constituaient un groupe culturel homogène. Heureusement, les choses ont changé et les différences culturelles entre les groupes autochtones sont maintenant généralement reconnues. Peut-être n'est-ce qu'une question de temps avant que les autres différences soient reconnues.

⁴ En ce sens, la justice «institutionnalisée» convient peut-être davantage entre étrangers qu'entre des personnes ayant des liens de parenté qui sont liées en outre par la culture et l'appartenance à la même collectivité. Non seulement les parties au conflit sont-elles familières, mais il y a peu de distance entre les représentants de la justice et les collectivités que ceux-ci desservent.

⁵ Le défaut des recherches antérieures sur le plan méthodologique réside dans le genre de questions posées aux détenus : on leur demandait, par exemple, «D'où venez-vous?» plutôt que «Où avez-vous commis le crime pour lequel vous êtes incarcéré?»

⁶ La difficulté d'obtenir des autochtones des villes des renseignements exacts au sujet des réserves est de deux ordres; premièrement, la vie dans la réserve est considérée par rapport à la vie en milieu urbain et, par conséquent, il se peut qu'elle apparaisse après coup plus belle qu'elle ne l'était en réalité; deuxièmement, il se peut qu'il y ait une tendance générale à embellir la vie dans la réserve.

⁷ Une lacune importante des recherches sur la migration vers la ville est le peu d'attention qu'on a accordée aux problèmes familiaux et autres problèmes vécus dans les réserves.

⁸ Nous ne prétendons pas que l'échantillon soit aléatoire, car il n'existait pas de données démographiques sur les populations des quartiers défavorisés à partir desquelles nous aurions pu prélever nos échantillons. Le fait que nous ayons sélectionné les individus de la même façon dans les quatre villes, c'est-à-dire auprès d'organismes semblables offrant des services à la population des quartiers défavorisés et d'organismes pour les gens de la rue, au cours d'une longue période, nous permet de croire que ces

échantillons sont probablement «représentatifs» des populations étudiées. En partant de cette hypothèse, nous avons décidé d'utiliser des tests de signification durant l'analyse. Nous jugeons cependant important d'informer le lecteur des limites de l'échantillonnage.

⁹ Nous n'avons pas eu de difficulté à trouver des répondants, contrairement à Dosman (1972:11), qui a prétendu que les Indiens se montraient peu disposés à répondre à des intervieweurs. La plupart des personnes qui ont été abordées pour une interview se sont empressées d'accepter. Le montant de 10 \$ qu'on leur remettait constituait certes un encouragement à répondre, mais il faut souligner qu'un bon nombre des personnes qui vivent dans les quartiers défavorisés semblent soulagées lorsqu'elles ont la possibilité de parler de leurs expériences. Les gens portent en eux des souvenirs douloureux et ils hésitent habituellement à ennuyer les autres avec leurs «histoires personnelles». En leur offrant une tribune pour s'exprimer, le chercheur participe à ce qu'on pourrait appeler d'une certaine façon un processus «pseudo-thérapeutique».

¹⁰ En ce qui concerne les renseignements relatifs aux accusations, chaque intervieweur devait consigner tous les renseignements reliés à l'infraction, de façon que le codeur puisse déterminer s'il s'agissait d'une accusation portée en application du *Code criminel*, d'une infraction d'ivresse publique ou d'une infraction prévue par la *LJC*. Les répondants étaient souvent incapables de déterminer le genre d'accusation ou d'infraction.

¹¹ Cela semble s'expliquer par le fait que les hommes sont surreprésentés au sein des gens de la rue. Les femmes sont moins visibles dans la rue et, à cet égard, les hommes semblent moins «protégés» que les femmes.

¹² Un fait particulièrement intéressant est que seulement 56 % des personnes interrogées à Edmonton étaient originaires de l'Alberta (21 % venant de la Saskatchewan et 8 % de la C.-B.), alors que 87 % des personnes interrogées à Regina étaient originaires de la Saskatchewan, 79 % des personnes interrogées à Toronto étaient originaires de l'Ontario et 63 % des personnes interrogées à Montréal étaient originaires du Québec (12 % des personnes interrogées à Montréal étaient originaires des T. N.-O.).

¹³ Il est important de se rappeler, cependant, que les préjugés raciaux peuvent expliquer en partie pourquoi les autochtones ont de la difficulté à se trouver un logement ou un emploi. Il est donc important de considérer ce résultat dans un contexte plus général. Fait intéressant, même si peu de répondants ont indiqué que le racisme était le principal problème qu'ils avaient éprouvé en ville, lorsqu'on a demandé comment les autres autochtones étaient traités lorsqu'ils s'établissaient en ville, un nombre plus élevé ont déclaré que le racisme était le principal problème. Cela montre à quel point les gens sont influencés par le discours sur le racisme, qu'il vienne des médias ou d'ailleurs.

¹⁴ Par exemple, l'homosexualité peut être à l'origine de la non-acceptation par les membres de la réserve. Un Cri de 26 ans, homosexuel, a raconté que ses amis gais et lui-même se faisaient battre dans leur réserve. Un autre a raconté qu'il existe une croyance dans les réserves selon laquelle si une femme enceinte regarde un homosexuel dans les yeux, son enfant sera homosexuel. Les gens n'ont d'autre choix que de refouler leur homosexualité ou quitter la réserve. Il arrive aussi que l'intolérance à l'égard de l'alcoolisme force certains alcooliques à quitter leur réserve pour aller s'établir en ville.

¹⁵ Un ex-détenu a dit qu'il était favorable à l'idée de recevoir des services de counseling, mais pas des services du genre de ceux qu'il avait reçus en prison. On lui disait toujours, a-t-il ajouté, «tu as fait ceci,

tu as fait cela», de sorte qu'il en venait à croire qu'il ne pouvait rien faire de bien. Un autre a dit que les services de counseling ne pouvaient pas aider les ex-détenus qui se sentaient exclus. Il a décrit ainsi le sentiment qu'il éprouvait : «c'est comme entrer dans une pièce bondée où il y a beaucoup de chaises pour s'asseoir, mais personne ne vous laisse vous asseoir».

¹⁶ La proportion des personnes incarcérées dans des établissements fédéraux est faible pour l'une ou l'autre des raisons suivantes : ou bien certains répondants ont confondu les établissements fédéraux et les établissements provinciaux, ou bien ils n'ont pas osé admettre qu'ils avaient été incarcérés dans un établissement fédéral. Pour bon nombre d'entre eux, le fait d'avoir été incarcéré dans un établissement fédéral suscite beaucoup plus de honte que le fait d'avoir été incarcéré dans un établissement provincial, une situation presque «banale» pour certains.

¹⁷ Tous les tableaux auxquels nous renvoyons le lecteur sont présentés en annexe.

¹⁸ Dans les tableaux, la variable «lieu d'habitation» correspond à ce classement. Dix répondants n'ont pu être classés dans un de ces trois groupes; ainsi, lorsque les données sont analysées selon le lieu d'habitation, le total des répondants s'élève à 611 lorsque les données ont pu être obtenues auprès de ces répondants.

¹⁹ Il y a aussi des différences d'âge entre les trois groupes. Il y a moins de femmes de 34 ans ou moins dans le premier groupe que dans les deux autres groupes. La moyenne d'âge du groupe Centre 1 est de 34,4, celle du groupe Centre 2 est de 30,5 et celle du groupe Hors-centre, de 31,7.

²⁰ Les différences indiquées entre les groupes sont celles qui se sont révélées significatives. Le test chi carré a été utilisé pour déterminer la probabilité d'association entre deux variables ou plus, mais ce test ne mesure pas le degré d'association. Étant donné que les niveaux de signification varient, par exemple la différence est beaucoup plus significative lorsque p est égal à 0,0000 que lorsqu'il est égal à 0,05, ces niveaux seront indiqués dans la mesure du possible. Dans certains tableaux, le niveau de signification est si élevé que la valeur de p est indiqué à l'aide d'un symbole scientifique (p , ex., le symbole $1e-10$ correspond à une valeur de p égale à 0,0000000000).

²¹ Une autre femme inuk a raconté que son mari battait souvent leur fils avec une ceinture lorsqu'il avait 4 ou 5 ans, après lui avoir enlevé sa chemise. Lorsque son fils a grandi, il a voulu se venger de son père et il a été incarcéré deux fois à cause de voies de fait commises contre son père.

²² La méthode CHAID (méthode de détection automatique des interactions à l'aide du test chi carré) permet de diviser une population en deux groupes distincts ou plus selon les catégories de la meilleure variable prédictive d'une variable dépendante (p , ex., le sexe, les villes, les groupes, la violence familiale, l'incarcération, les problèmes d'alcool, etc.). Ces groupes sont ensuite divisés en sous-groupes plus petits en fonction d'une autre variable prédictive. Ce processus de division se poursuit jusqu'à ce qu'on ne trouve plus de variables prédictives statistiquement significatives ou que les données soient insuffisantes pour la division. Les sous-groupes finals sont présentés dans un schéma en arbre. Certaines des variables obtenues à l'aide de cette méthode sont présentées dans le graphique III.1 (*Les dix variables présentant le niveau de signification le plus élevé, selon le lieu d'habitation actuel des répondants*) en annexe.

²³ Comme beaucoup d'entre eux ont peu d'instruction et de formation, surtout les hommes du Centre 1, l'autonomie financière est un rêve lointain, et la dépendance à l'égard des autres pour tous les besoins

fondamentaux et pour l'alcool est un mode de vie. Le fait d'avoir peu de compétences monnayables, conjugué à l'alcoolisme chronique, signifie que pour beaucoup d'entre eux, le jour de l'arrivée du chèque de bien-être social est un moment où ils ont un certain «contrôle» sur leur vie et où ils peuvent faire quelque chose pour les autres - ne serait-ce qu'acheter des boissons alcoolisées.

²⁴ Pour situer ce commentaire dans son contexte, soulignons que Bayley (1994:14) ajoute que les agents de police croient que si les criminels ne sont pas capturés et punis la criminalité et le désordre prendront des proportions telles que la vie deviendra insupportable dans les collectivités. Face à l'ampleur de la criminalité et à une population effrayée, ils se voient comme un «rempart» contre le chaos.

²⁵ Les intervieweurs encourageaient les répondants à indiquer autant de réponses que possible pour décrire la façon dont ils avaient été traités par la police; ils n'étaient pas limités à une seule réponse. Les données de chaque catégorie sont le résultat de la somme des réponses, et non des individus interrogés. Comme il était impossible de déterminer les circonstances propres à chaque cas où un répondant avait eu affaire à la police, les réponses reflètent uniquement les descriptions qu'ont données les répondants de ces situations.

²⁶ Lorsque nous avons tenu compte du nombre d'années passées en ville en distinguant les répondants qui habitaient la ville depuis huit ans ou moins, cela dans le but d'examiner l'attitude de la police au cours d'une période plus récente, la violence physique faisait partie de 22 % des réponses, ce qui équivaut à un changement de 2 % seulement. La proportion des réponses faisant mention d'une attitude respectueuse ou neutre est passée de 42 % à 45 % et il n'y avait à peu près pas de changement pour les autres catégories.

²⁷ Les incidents rapportés ne s'étaient pas toujours produits lorsque les répondants étaient soupçonnés d'avoir commis une infraction. Parfois, il s'agissait simplement de circonstances dans lesquelles ils avaient dû intervenir pour quelqu'un d'autre ou de situations où les policiers les avaient interpellés parce qu'ils se trouvaient dans la rue, dans un endroit particulier ou dans une situation donnée.

²⁸ Si on ne tient pas compte du nombre d'années passées en ville, 29 % des répondants du Centre 2, 23 % des répondants du Centre 1 et 18 % des répondants Hors-centre ont déclaré avoir subi de la violence physique de la part de la police. Si on tient compte uniquement des répondants qui habitaient la ville depuis huit ans ou moins (45 % de tous les répondants), la proportion est la même pour les groupes Centres 1 et 2 (25 % dans chaque cas), mais la proportion du groupe Hors-centre s'établit à seulement 11 %, ce qui équivaut à une baisse de 7 %.

²⁹ Même si la proportion des autochtones qui portent plainte après avoir été victimes d'un acte de violence n'est pas sensiblement différente de la proportion des Canadiens en général qui portent plainte dans des situations semblables (seulement 33 % signalent les actes de violence commis à leur endroit), il est important de situer dans leur contexte les résultats obtenus concernant les autochtones des quartiers défavorisés. La plupart des répondants des Centres 1 et 2 qui avaient le plus souvent été victimes d'actes de violence ne se considéraient habituellement comme des «victimes» que dans les cas où ils avaient subi des blessures. La violence est une chose si «normale» dans leur vie que pour eux les notions de «crime» et de «victime» ne sont pas les mêmes que pour les autres Canadiens.

³⁰ À la même question, la plupart des Canadiens interrogés répondent de la même façon, c'est-à-dire qu'ils ne croyaient pas que les actes de violence étaient suffisamment graves pour qu'il vaille la peine de les signaler; par contre, l'attitude qui consiste à ne pas dénoncer et à vouloir «régler son compte» à l'auteur

de l'acte fait partie de l'ethos des habitants des quartiers défavorisés et des gens de la rue. Comme la plupart des habitants des quartiers défavorisés estiment que la police ne peut rien pour eux lorsqu'ils ont été victimes d'un acte de violence, ils considèrent qu'ils n'ont pas d'autre choix que de s'occuper eux-mêmes de leurs affaires ou de ne rien faire tout simplement.

³¹ Les répondants avaient généralement une attitude défavorable à l'égard de l'aide juridique; ils croyaient qu'ils recevaient des services de mauvaise qualité parce qu'ils n'étaient pas en mesure de payer. Ils ne semblaient pas faire le lien entre les services qu'ils avaient reçus et le fait d'avoir été acquittés ou d'avoir été condamnés à une peine moins sévère dans certains cas. Leur ressentiment venait principalement du fait que les avocats ne leur permettaient pas de s'adresser directement au juge. Une femme de 25 ans du Centre 1 a dit que les avocats ne leur donnaient pas la chance de raconter leur histoire à leur façon devant le tribunal. Lorsqu'on leur a demandé quel était le rôle de l'avocat qui les représentait, peu d'entre eux savaient en quoi consistait ce rôle.

³² Le tiers des autochtones déclarent avoir fait des études post-secondaires, comparativement à la moitié des autres Canadiens. Le taux de chômage chez les autochtones est deux fois et demie plus élevé que le taux national, et les autochtones ont des revenus inférieurs à ceux des autres Canadiens (Enquête de 1991 sur les peuples autochtones).

³³ Par exemple, selon les données récentes de l'Enquête sur les peuples autochtones, les autochtones vivant dans les réserves ont les pires conditions socio-économiques, les jeunes sont généralement plus instruits que les gens plus âgés, les autochtones qui vivent hors des réserves ont généralement un niveau de scolarité supérieur à celui des autochtones qui vivent dans les réserves, et 5 % de tous les autochtones ont gagné plus de 40 000 \$ en 1992. Des données antérieures portant sur les autochtones de Winnipeg révèlent des différences importantes entre les autochtones des quartiers défavorisés de cette ville et ceux vivant à l'extérieur de ces quartiers à l'égard de la scolarité et des revenus (Ma Mawi Wi Chi Itata Centre, n.d.).

³⁴ Le fait de distinguer les groupes selon certains facteurs, comme le sexe, l'âge et la collectivité d'origine (l'endroit où l'individu a passé la majeure partie de sa vie) a révélé des différences importantes et significatives entre les groupes. Si nous nous étions limités à l'étude de l'échantillon global, nous n'aurions pu percevoir ces différences et la recherche n'aurait pas été aussi utile.

³⁵ Les données générales au sujet des autochtones et des Canadiens sont tirées du recensement de 1991, mais il est peu probable que les résultats soient très différents pour l'année 1993.

³⁶ Les interviews menées auprès des hommes des Centres 1 et 2 nous ont appris que deux aspects de leur vie d'enfant avaient été plus marquants. Le premier est le fait qu'ils avaient vu leur mère être battue par son mari ou son partenaire et qu'ils s'étaient sentis impuissants parce qu'ils avaient été incapables de la défendre. Le second aspect est le fait qu'ils s'étaient sentis rejetés par leurs parents lorsqu'ils avaient été placés dans des familles d'accueil, adoptés ou confiés à des membres de la famille élargie et qu'ils ressentaient de la colère parce qu'ils n'avaient pas été protégés de la violence au sein de ces familles. Chez les jeunes, cette colère était très évidente; chez les hommes plus âgés, elle était plutôt cachée.

³⁷ Chez ces individus, le sentiment d'être foncièrement «méchant» tient au fait qu'ils ont été victimes de violence durant leur enfance et que personne n'a mis fin à cette violence - si personne ne protège un jeune

enfant contre la violence, c'est que cet enfant doit être «méchant». À l'âge adulte, tant les hommes du Centre 1 que ceux du Centre 2 sont constamment en quête d'affection et d'acceptation, soit de la part de leurs amis qui boivent comme eux (Centre 1) ou de leurs relations (Centre 2). Chaque échec est vu comme un autre rejet ou une autre trahison, et renforce l'image négative qu'ils ont d'eux-mêmes.

³⁸ Il est important de situer les résultats de la recherche dans leur contexte. Les répondants des groupes Centre 2 et Hors-centre ne vivaient pas dans la rue la plupart du temps comme les répondants du Centre 1, mais leurs contacts fréquents avec le système de justice pénale et leurs problèmes de chômage sont néanmoins graves, surtout si on les compare avec les autres Canadiens.

³⁹ Ceux qui veulent vivre et travailler dans une réserve sont ceux qui ont passé le plus de temps dans une réserve, le moins de temps en ville et qui se sentent le moins enracinés en ville.

⁴⁰ Une personne «de la rue» a déclaré : «Si vous avez besoin d'argent, n'en demandez pas aux riches, ils ne vous en donneront jamais. Demandez-en plutôt à quelqu'un de la rue.»

⁴¹ Un résultat particulièrement important est que les autochtones des groupes d'âge supérieurs ont été incarcérés plus souvent que les jeunes, mais qu'il n'y avait pas de différences significatives entre les deux groupes quant au nombre d'accusations portées. Ce résultat nous amène à penser que les plus jeunes commettent actuellement plus d'infractions qu'ils n'en ont commis dans le passé, surtout dans les villes car la plupart d'entre eux sont nés et ont été élevés en ville. Les résultats nous indiquent également qu'une plus grande proportion des répondants de 15 à 24 ans viennent d'une famille d'assistés sociaux; les répondants de ce groupe d'âge ont commencé à boire et ont été en contact avec le système de justice pénale à un âge plus jeune que les répondants des autres groupes d'âge.

⁴² Comme on pouvait s'y attendre, peu de répondants, seulement 4 %, ont mentionné des besoins dans le domaine juridique. Les priorités des autochtones des quartiers défavorisés ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement. Bien que la justice pénale applicable aux autochtones constitue une question importante pour le gouvernement et les politiques, pour les autochtones des quartiers défavorisés, les problèmes d'argent, de logement, d'emploi et d'alcool sont encore plus importants.

⁴³ La violence est souvent intériorisée et entraîne des blessures que les gens s'infligent à eux-mêmes. Cette violence peut prendre la forme d'une automutilation (de nombreuses personnes avaient des cicatrices de blessures qu'elles s'étaient infligées à elles-mêmes), d'un alcoolisme chronique ou de querelles qui n'en finissent plus.

⁴⁴ Il ne s'agit pas simplement de «lacunes parentales», comme certains des résultats semblent l'indiquer. En fait, il est probable que les parents des répondants qui ont déclaré avoir grandi dans une famille gravement dysfonctionnelle avaient eux-mêmes eu une enfance de ce genre.

⁴⁵ Un aspect intéressant du problème est le fait qu'on cherche à sensibiliser les policiers et les autres membres du personnel du système de justice pénale aux différences culturelles, alors qu'il serait sans doute plus réaliste de les sensibiliser aux réalités de la vie quotidienne de la majeure partie des gens avec qui ils entrent en contact régulièrement dans les quartiers défavorisés, c'est-à-dire les pauvres, les personnes non qualifiées, non instruites et marginalisées.

⁴⁶ Les résultats relatifs à la surreprésentation des répondants des Centre 1 et 2 dans le système de justice pénale donnent à penser que, dans les villes où les personnes ayant ces caractéristiques sont en plus grand nombre, les niveaux de surreprésentation des autochtones dans les établissements correctionnels devraient être plus élevés. Ces résultats expliquent peut-être certaines des différences constatées entre l'Est et l'Ouest du Canada, différences qui seront examinées dans le deuxième rapport intitulé *Variations de ville en ville - les quartiers défavorisés et le système de justice pénale*.

⁴⁷ Dans un certain sens, les haltes-accueil et les autres services offerts aux gens de la rue sont comme des «prisons sans murs». Les gens s'assoient et regardent la télévision ou ne font rien pendant des heures interminables. Le manque d'argent et l'insuffisance des ressources obligent ces organismes à n'offrir que le minimum.

⁴⁸ Cette absence de moyens saute aux yeux. Pour beaucoup, la vie se limite à boire, à se battre, à voler et à aller en prison, comme l'a dit l'un des répondants.

⁴⁹ Les résultats révèlent des différences entre les trois groupes des quartiers défavorisés quant au recours aux services de la police. Par exemple, les répondants du Centre 2 avaient généralement une attitude plus antagoniste lorsqu'ils parlaient de la police, mais ils faisaient appel plus souvent aux policiers que les répondants du Centre 1 pour porter plainte lorsqu'ils avaient été victimes d'une infraction. Les répondants du Centre 2 estimaient qu'ils devaient affronter les policiers. Les répondants Hors-centre étaient traités avec plus de respect par la police et avaient tendance à faire davantage appel aux services de police - ils jugeaient que la police était là pour les servir. De tous les répondants, ceux du groupe Hors-centre étaient probablement ceux avec qui la police avait le moins de difficultés. Ils avaient une attitude moins antagoniste que les répondants du Centre 2, ils n'avaient pas les problèmes d'alcool et autres problèmes des répondants du Centre 1.

⁵⁰ Certains ont dit qu'ils voulaient de «vrais» emplois, un travail intéressant et non du travail journalier. La notion de «vie meilleure» était associée au fait d'avoir un emploi stable et un revenu régulier. Le travail journalier était associé à un petit revenu supplémentaire et à des tâches souvent désagréables, comme plumer des poulets.

⁵¹ Certains des organismes qui offrent des services aux sans-abri, comme les «soupes populaires», ferment complètement leurs portes lorsque les chèques de bien-être social sont distribués, parce que les assistés sociaux ont tendance à sortir pour faire la fête à ce moment-là et qu'ils n'ont pas besoin de ces services pendant quelques jours. Cependant, lorsque les assistés sociaux ont complètement dépensé leur argent, ils utilisent ces services à nouveau.

⁵² Selon Weinfeld (1985:10-12), les autochtones devraient reconnaître que, en reliant leur avenir au système des réserves, sans vraiment tenir compte des contraintes de la vie dans les réserves et de l'attraction qu'exerce continuellement le milieu urbain, il se pourrait bien qu'ils limitent leurs chances d'intégration à la vie en milieu urbain. Il fait remarquer également que le discours politique sur l'autonomie et l'autodétermination devrait comprendre les questions reliées à la vie en milieu urbain et dans les réserves.

⁵³ Dans le cadre d'une étude sur l'acculturation et l'estime de soi chez les élèves d'une école secondaire et les étudiants d'un collège des États-Unis, Phinney et ses collaborateurs (1992) ont constaté que tous les répondants préféraient l'intégration à l'assimilation, et qu'il y avait une corrélation positive entre l'estime

de soi et l'acceptation de l'intégration. Les auteurs concluent que ces résultats confirment l'importance de l'identification à sa propre culture et à celle de la société majoritaire.

⁵⁴ Cette expression s'inspire du titre de l'ouvrage récent de Nils Christie paru sous le titre *Crime Control as Industry*, dans lequel il décrit le système de justice pénale comme une «industrie» en pleine croissance.

⁵⁵ L'amélioration de la vie quotidienne des gens et de leurs compétences parentales semble être un bon départ. Un grand nombre des répondants, ainsi que leurs parents et leurs familles, étaient pauvres et démunis. Comme les démunis de la société majoritaire, ils forment souvent la «clientèle» des systèmes de bien-être social et de contrôle social. L'accent mis sur la «justice bénéfique» et la réconciliation des délinquants avec leurs victimes dans les réserves et les autres collectivités semble inutile si ces gens ne sont pas réconciliés avec l'ensemble de la société, et acceptés et aidés par cette société.

⁵⁶ Ces auteurs soutiennent que, dans les endroits où les services de police privés ont facilité le transfert des pouvoirs de la police de l'État à la collectivité, les services de police de l'État se sont emparés de la notion de «collectivité» en la désignant par l'appellation «services de police communautaires» afin d'avoir un pouvoir encore plus grand de contrôle et de surveillance sur les collectivités. L'aspect positif de cette initiative est qu'elle met l'accent sur la «résolution des problèmes» et sur l'intégration des ressources de la collectivité et de l'État dans la «lutte contre le crime». Cependant, les services de police considèrent qu'ils assument la direction de cette «lutte» et qu'ils lui donnent son sens (Brogden et Shearing, 1993:5-6).

⁵⁷ Même si le travail de Shearing porte sur une réforme de la police en Afrique du Sud, les principes qu'il présente peuvent s'appliquer tout autant à n'importe quelle autre collectivité et ils pourraient s'appliquer particulièrement aux quartiers défavorisés, où la marginalisation par rapport à l'ensemble de la société est considérable.

Bibliographie

Alberta Task Force on the Criminal Justice System and its Impact on the Indian and Metis People of Alberta (Cawsey Report). *Justice on Trial*, vol. I, Edmonton, 1991.

Ambrosio, E., Baker, C., Crowe, C., Hahill, K. et Jordan, B. *The Street Health Report : A Study of the Health Status and Barriers to Health Care of Homeless Women and Men in the City of Toronto*, Toronto, Street Health, 1993.

Bayley, David. Getting Serious about Police Brutality, *Accountability for Criminal Justice*. In : P. Stenning, ed., University of Toronto Press, 1994 (à paraître).

Blau J. et Blau P. The Cost of Inequality : Metropolitan Structure and Violent Crime, *American Sociological Review*, vol. 47, 1982, p. 114-129.

British Columbia Task Force on Family Violence. *Is Anyone Listening?*, 92-03797, 1992.

Brody, Hugh. *Les Indiens dans le quartier interlope*, Bureau des recherches scientifiques sur le Nord, Ottawa, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1971.

Brogden, Mike et Shearing, Clifford. *Policing for a New South Africa*, London, U.S.A., Canada, Routledge, 1993.

Byrne, James H. et Sampson, Robert J. Key Issues in the Social Ecology of Crime, *The Social Ecology of Crime*. In : Byrne and Sampson, New York, Springer-Verles, 1986.

Callan, V. et St. John, D. Self and Other Perceptions of Urban and Rural Australia Aboriginal and White Youth, *Journal of Social Psychology*, vol. 123, n° 2, août 1984, p. 179-187.

Campbell, Gayle. *Étude sur la récidive en fonction des antécédents criminels et des profils des contrevenants*, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, 1993.

Carter, L. et Parker, L. Intra-familial Sexual Abuse in American Families, *Family Sexual Abuse : Front Line Research and Evaluation*, Neuburg Park, Californie, Sage Publications Inc., 1991, p. 106-117.

Centre canadien de la statistique juridique. *Les actes criminels commis par les autochtones et déclarés à la police à Calgary, Regina et Saskatoon*, Ottawa, Statistique Canada, 1993.

Christie, Nils. *Crime Control as Industry*, London, New York, Routledge, 1993.

Clark, Scott. Crime and Community : Issues and directions in aboriginal justice, *Revue canadienne de criminologie*, vol. 34, juillet-octobre 1992, p. 3-4.

Clatworthy, Stewart. *The Effects of Urban Residency on Native Labour Market Behaviour*, Research and Working Papers No. 1, Institute of Urban Studies, Winnipeg (Manitoba), 1983.

Collman, Jeff. Women, Children and the Significance of the Domestic Group to Urban Aborigines in Central Australia, *Ethnology*, vol. 18, 4 octobre 1979, p. 379-397.

Comack, Elizabeth. *Women Offenders' Experiences with Physical and Sexual Abuse*, Winnipeg, University of Manitoba, 1993.

Condon, Richard G. Changing Patterns of Conflict Management and Aggression among Inuit Youth in the Canadian Arctic : Longitudinal Ethnographic Observations, *Native Studies Review*, vol. 8, n° 2, 1992.

Conseil canadien de développement social. *Family Violence in Native Communities*, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1987.

Cook, Peter. The real politics of inclusion, *The Globe and Mail*, 24 mai 1993, p. 13.

Denton, T. Migration from A Canadian Indian Reserve, *Revue d'études canadiennes*, vol. 7, n° 2, 1972.

Depew, Robert C. *Aboriginal Policing : A Research Perspective*, rapport provisoire préparé pour la Commission royale sur les peuples autochtones, 1993.

Direction de la planification. *The Native Inmate within the Federal Penitentiary System*, Ottawa, Secrétariat du Conseil du Trésor, 1975.

Doob, Anthony N., Grossman, Michelle G. et Auger, Raymond P. Aboriginal Homicides in Ontario, *Revue canadienne de criminologie*, janvier 1994.

Douzième rapport du Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général (Rapport Horner), Ottawa, 1993.

Dosman, Edgar J. *Indians : The Urban Dilemma*, McClelland and Stewart Publishing, Toronto, 1972.

Edmonton Inner City Violent Crime Task Force and the Edmonton Aboriginal Representative Committee. *Inner City Service Improvement for the Aboriginal Community in Edmonton*, Edmonton, 1992.

Ericson, Richard. *Reproducing Order : A Study of Police Patrol Work*, Toronto, University of Toronto Press, 1982.

Falconer, P. The Overlooked of the Neglected : Native Single Mothers in Major Cities on the Prairies, *The Political Economy of Manitoba*, Canadian Prairie Research Centre, University of Regina. In : J. Hull and S. Silver (eds.), 1983.

Urban Indian Needs : Federal Policy Responsibility and Options in the Context of the talks on Aboriginal Self-Government, Winnipeg, 1985 (non publié).

Fischler, Ronald S. Child Abuse and Neglect in American Indian Communities, *Child Abuse and Neglect*, vol. 9, n° 1, 1985, p. 95-106.

Frank, Sharlene. *Family Violence in Aboriginal Communities : A First Nations Report*, B.C. Ministry of Women's Equality, 1992.

Gerber, Linda. Development of Canadian Indian Communities : A two-Dimensional Typology Reflecting Strategies of Adaptation to the Modern World, *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 16, n° 4, 1979, p. 404-424.

Graves, Theodore D. The Navajo Urban Migrant and his Psychological Situation, *Ethos*, vol. 1, n° 3, automne 1973, p. 321-342.

Urban Indian Personality and the Culture of Poverty, *American Ethnologist*, vol. 1, n° 1, 1974, p. 65-86.

Greene, J. et Mastrofski, S. *Community Policing - Rhetoric or Reality?*, New York, Praeger, 1988.

Greene, Michael B. Chronic Exposure to Violence and Poverty : Interventions That Work for Youth, *Crime and Delinquency*, vol. 39, n° 1, janvier 1993, p. 106-124.

Grossman, M. Two perspectives on aboriginal females suicides in custody, *Revue canadienne de criminologie*, vol. 34, juillet-octobre 1992, p. 3-4.

Guillemin, Jeannie. *Urban Renegades : The Cultural Strategy of American Indians*, New York, Columbia University Press, 1979.

Gurstein, Michael. *Les Amérindiens et l'urbanisation : une étude documentaire analytique*, Ottawa, Development Planning Associates, 1977.

Hawthorne, H.B. *Étude sur les Indiens contemporains du Canada*, Ottawa, Direction des Affaires indiennes, vol. 1, 1966.

Hazelhurst, Kathleen. *Aboriginal Criminal Justice, Trends and Issues*, Australian Institute of Criminology, n° 13, 1988.

Ivory Scales, Canberra Australian Institute of Criminology, Sydney, New South Wales University Press, 1987.

Hodgson, Maggie. *Shattering the Silence : Working with Violence in Native Communities, Healing Voices : Feminist Approaches to Therapy with Women*, San Francisco, Toni Ann Leidlan and Cheryl Maimo (eds.), Jossey-Bass Inc., 1990, p. 33-44.

Hull, Jeremy. *Natives in Class Society*, One Sky, Saskatoon, 1983.

Indian Justice Review Committee. *Report of the Saskatchewan Indian Justice Review Committee*, Saskatoon, 1992.

Jackson, Michael. *Locking up Natives in Canada*, A Report of the Canadian Bar Association Committee on Imprisonment and Release, Ottawa, 1988.

Johnston, Frank. *Core Area Report : A Reassessment of Conditions in Inner City Winnipeg*, Winnipeg, Institute of Urban Studies, 1979.

Kastes, Wade G. *The Future of Aboriginal Urbanization in Prairie Cities*, Winnipeg, Institute of Urban Studies, juin 1993.

Kennedy, L., Silverman, R. et Forde, D. *Homicide in Urban Canada : Testing the Impact of Economic Inequality and Social Disorganization*, *Cahiers canadiens de sociologie*, vol. 16, n° 4, 1991, p. 397-410.

Kerri, James N. *Indians in a Canadian City : Analysis of Social Adaptive Strategies*, *Urban Anthropology*, vol. 5, n° 2, 1976, p. 143-156.

La Prairie, Carol. *Community Justice or Just Communities : Aboriginal Communities in Search of Justice*, 1993 (non publié).

Surreprésentation des autochtones dans les établissements correctionnels et ses répercussions sur la prévention du crime, Collection sur les autochtones, Ottawa, ministère du Solliciteur général, 1992.

Justice for the Cree : Communities, Crime and Order, Administration régionale Crie, Nemaska (Québec) (avec Yves Lequerrier), 1991.

Native Women and Crime in Canada, Too Few to Count : Canadian Women in Conflict with the Law. In : Adelberg E. and C. Currie (eds.), Vancouver, Press Gang Publishers, 1987.

Lemann, Nicholas. *The Myth of Community Development*, *The New York Times Magazine*, 7 janvier 1994, p. 27-31, 50, 54 et 60.

- Linden, R. *The Role of Strategic Planning, Policy and Evaluation in Crime Prevention*, Director's Research Workshop on Crime Prevention, Ottawa, ministère de la Justice, 1993.
- Linn, P. *Report of the Saskatchewan Metis Justice Review Committee*, Saskatoon (Saskatchewan), 1992.
- Lujan, C., Debruyne, L., Moy, P et Bird, M. Profile of Abused and Neglected American Indian Children in the Southeast, *Child Abuse and Neglect*, vol. 13, n° 4, 1989, p. 449-461.
- Ma Mawi Wi Chi Itata Centre, n.d. *Intensive Supervision and Interim Release Supervision Program*, Winnipeg (Manitoba).
- Mathiesen, Thomas. *Prison on Trial. A Critical Assessment*, London, 1990.
- McCaskill, D. *Patterns of Criminality and Corrections among Native Offenders in Manitoba : A Longitudinal Analysis*, Ottawa, Service correctionnel Canada et Saskatoon, ministère du Solliciteur général, 1985.
- The Urbanization of Indians in Winnipeg, Toronto, Edmonton and Vancouver : A Comparative Analysis, *Culture*, 1981, I.1, p. 82-89.
- A Study of Needs and Resources Related to Offenders of Native Origin in Manitoba*, Ottawa, Direction de la planification correctionnelle, ministère du Solliciteur général, 1970.
- McDonnell, Roger. *Prospects for Accountability among the Cree of James Bay*, 1993 (non publié).
- Miller, Jerome. *Hobbling a Generation : Young African American Males in the Criminal Justice System of America's Cities*, Baltimore, Maryland, Alexandria, VA. National Centre on Institutions and Alternatives, 1992.
- Monu, E. Factors Associated With Migration Plans of Native Youth, *Canadian Studies in Population*, vol. 3, 1976, p. 41-55.
- Morinis, Alan E. Skid Row Indians and the Politics of Self, *Culture*, vol. 11, n° 3, 1982.
- Morse, Brad. *Aboriginal People and the Law : Indian, Metis and Inuit rights in Canada*, Ottawa, Carleton University Press, 1989.
- Moyer, Sharon. Race, Gender and Homicide : Comparisons Between Aboriginals and Other Canadians, *Revue canadienne de criminologie*, vol. 34, 1992.

Moyer, Sharon, Kopelman, Faigie, Billingsley, Brenda et La Prairie, Carol. *Les admissions d'autochtones et de non-autochtones aux établissements correctionnels fédéraux, provinciaux et territoriaux*, Rapport de spécialistes, Ottawa, ministère du Solliciteur général, 1985.

Muirhead, G. *An Analysis of Native Over-representation in Correctional Institutions in B.C.*, Corrections Branch, Ministry of the Attorney General, 1983 (non publié).

Nagler, Mark. *Indians in the City : A Study of the Urbanization of Indians in Toronto*, Collège Saint-Paul, Université d'Ottawa, 1970.

Norris, Clive, Fielding, Nigel, Kemp, Charles et Fielding, Jane. *The Status of Demeanour : An analysis of the influence of social status on being stopped by the police*, version provisoire préparée pour la British Criminology Conference, University of Wales, Cardiff, du 28 juillet au 1^{er} août 1993.

Ottawa Citizen. *Urban natives being ignored leader says*, 5 novembre 1993, p. 6.

Peat Marwick Stevenson et Kellogg. *An Analysis of Costs of the Justice System Attributable to Aboriginal People*, Enquête publique sur l'administration de la justice et les populations autochtones, Winnipeg (Manitoba), 1990.

Peters, Evelyn. *Native Women's Adaptive Strategies in Urban Milieux*, Kingston, Queen's University, 1992 (non publié).

Indians in Regina and Saskatoon, 1982 : Some Strategies of Household Organization, Thèse de doctorat, département de géographie, Queen's University, Kingston (Ontario), 1987.

Phinney, Jean S., Ghavira, Victor et Williamson, Lise. Acculturation Attitudes and Self-Esteem Among High School and College Students, *Youth and Society*, vol. 23, n° 3, 1992, p. 299-312.

Piasecki, Joan, Manson, Siperio M., Biernoff, Michael P et Hiatt, Albert B. Abuse and Neglect of American Indian Children : Findings from A Survey of Federal Providers, *American Indian and Alaska Native Mental Health Research*, vol. 3, n° 2, automne 1989, p. 43-62.

Pratt, John. *Aboriginal Justice and the Good Citizen : An Essay on Population Management*, 1993 (non publié).

Price, J. *Native Studies : American and Canadian Indians*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd., 1978.

Report of the Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba. *The Justice System and Aboriginal People*, (Hamilton & Sinclair), Enquête publique sur l'administration de la justice et les populations autochtones, Winnipeg, 1991.

Report of the Task Force on the Criminal Justice System and its Impact on Indian and Metis People of Alberta. (Cawsey Report) *Justice on Trial*, Edmonton (Alberta), 1991.

Reeves, W. et Frideres, J. Government Policy and Urbanization : The Alberta Case, *Canadian Public Policy*, vol. 7, n° 4, 1981, p. 584-595.

Sacco, Vincent F. et Johnson, Holly. *Profil de la victimisation au Canada*, Statistique Canada, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 1990.

Sampson, Robert J. Toward a Theory of Race, Crime and Urban Inequality, à paraître dans John Hagan and Ruth Peterson (eds.), *Crime and Inequality*, Stanford University Press, 1993.

Schwendinger, Herman et Schwendinger, Julie. Giving Crime Prevention Top Priority, *Crime and Delinquency*, octobre, vol. 39, n° 4, 1993, p. 425-447.

Service correctionnel Canada. *Rapport du profil de population autochtone*, Population au registre, 31-12-90, Ottawa, Services d'information de gestion, 1990.

Shearing, Clifford. *Participatory Policing : Modalities for Lay Participation*, Community Law Centre, University of the Western Cape, 1993a.

Alternative Forms of Policing, Community Law Centre, University of the Western Cape, 1993b.

Networked Policing : Community Policing for a New South Africa, Community Law Centre, University of the Western Cape, 1993c.

Shaw, Margaret et Rodgers, Karen, Blanchette, Joanne, Hattem, Tina, Thomas, Lee Seto et Tamarack, Lada. *Les détenues sous responsabilité fédérale*, Ottawa, ministère du Solliciteur général, Rapport pour spécialistes, n° 1991-4, 1990.

Siggner, Andrew. The Aboriginal Socio-Economic Situation : a rural-urban comparison, *Rural and Small Town Canada*. In : Roy D. Bollman ed., Thompson Educational Publishers, 1992, p. 369-381.

Singer, C. et Moyer, S. *The Dakota Ojibway Tribal Council Police Program : An Evaluation, 1979-1981*, Ottawa, ministère du Solliciteur général, 1981.

Skogan, Wesley. *Disorder and Decline : Crime and the Spiral of Decay in American Neighbourhoods*, The Free Press, 1990.

Social Planning Council of Winnipeg. Winnipeg Census Data, *Insights and Trends : Aboriginals*, Information Kit, Winnipeg, 1989.

Statistique Canada, Programme des produits sur les autochtones. *La population autochtone du Canada selon les subdivisions de recensement d'après le recensement du Canada de 1986*, Ottawa, 1989.

Statistique Canada. *Le Quotidien*, Catalogue 11-001F, Ottawa, 18 novembre 1993.

Statistique Canada. *Enquête auprès des peuples autochtones 1991*, Ottawa, vol. 1-6, 1991.

Stenning, Philip. *Police Use of Force and Violence Against Members of Visible Minority Groups in Canada*, rapport préparé pour le ministère du Solliciteur général du Canada, 1993 (non publié).

Sugar, F. et Fox, L. Nistum Peyako Seht'wawin Iskwewak : Breaking Chains, *Canadian Journal of Women and the Law*, vol. 3, 1989/1990, p. 465-482.

van Dijk, Jan J.M. et Mayhew, Pat. *Criminal Victimization in the Industrialized World*, The Netherlands : Ministry of Justice, 1992.

Wacquant, L. et Wilson, W. The Cost of Racial and Class Exclusion in the Inner City, *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 501, 1989, p. 8-25.

Waddington, A. *Are The Police There?* Rapport de recherche n° 2, London : Social Affairs Unit, 1983.

Waldram, J. *Cultural Profiling and the Forensic Treatment of Aboriginal Offenders in Canada*, document présenté, American Society of Criminology meetings, New Orleans, novembre 1992.

Weatheritt, Molly. *Innovations in Policing*, London : Croom Helm, 1986.

Weinfeld, Morton. An Urban Option for Native People, *Policy Options*, vol. 6, n° 2, 1985, p. 10-12.

Wilson, Paul et Lincoln, Robyn. *Black Death and White Commissions : The Politics of Investigating Aboriginal Death In and Outside Custody*, document présenté, American Society of Criminology Meetings, San Francisco, novembre 1991.

Wilson, W. Studying Inner City Social Dislocation : The Challenge of Public Agenda Research, *American Sociological Review*, vol. 56, 1991, p. 1-14.

Yewbury, J.C. British Columbia Native Nations in Transition : The Urbanization Process, *Urban Anthropology*, vol. 9, 1980, p. 319-339.

ANNEXE I

Différences à l'égard de certaines variables

ANNEXE I

Différences à l'égard de certaines variables

1. *Différences entre les hommes et les femmes*

Il est important d'examiner les résultats de la recherche en établissant des distinctions selon le sexe. La description des ressemblances et des différences entre les hommes et les femmes autochtones des quartiers défavorisés est une étape essentielle pour en arriver à comprendre leur rôle respectif et leurs contacts avec le système de justice pénale. Les études portant sur les femmes autochtones nous permettent de situer les résultats de notre recherche dans un contexte plus général.

Les auteurs qui ont étudié la situation des femmes autochtones ont souvent décrit le rôle et les responsabilités traditionnels de ces femmes et la victimisation au sein de ce groupe, notamment dans le contexte de la violence familiale, un sujet auquel s'intéressent de plus en plus de chercheurs. Les recherches sur les femmes autochtones incarcérées nous révèlent que ce groupe se situe parmi les groupes les plus désavantagés de la société (La Prairie, 1987; Shaw *et al.*, 1990; Sugar et Fox, 1990; Clark, 1992; Grossman, 1992). Les femmes autochtones sont aussi beaucoup plus souvent incarcérées, toute proportion gardée (par rapport aux femmes non autochtones), pour des infractions contre la personne et des infractions reliées à l'alcool (La Prairie, 1987; Moyer, 1992). Plus récemment, Comack (1993) a décrit la situation des femmes incarcérées, qui sont tout particulièrement marginalisées, en examinant les données sur les femmes placées à l'établissement de correction du Portage du Manitoba de 1988 à 1993. Elle a constaté que les détenues autochtones accusaient un retard par rapport aux détenues non autochtones de cet établissement à l'égard d'un certain nombre d'indicateurs socio-économiques, dont l'instruction et l'emploi, qu'elles avaient eu leur premier contact avec le système de justice pénale à un âge plus jeune et qu'elles avaient été plus souvent victimes de violence dans le cadre de leurs relations. Elle conclut que :

... compte tenu des facteurs combinés reliés aux inégalités entre les sexes, entre les classes sociales et entre les races dans la société, les femmes autochtones font face à encore plus d'obstacles que les autres femmes, de sorte qu'elles sont davantage susceptibles de transgresser la loi (1993:40).

Comack (1993:44) s'est aussi intéressée à la façon dont les femmes réagissent à la violence dont elles sont victimes au cours de leur vie. En se fondant sur la théorie de l'apprentissage et sur des résultats de recherche, elle fait remarquer que :

... les femmes qui ont subi de la violence physique sont plus susceptibles d'avoir elles-mêmes recours à cette forme de violence, ... il est possible qu'elles soient plus portées à intérioriser leurs expériences reliées à la violence et à consommer de l'alcool et d'autres drogues dans le but de surmonter leurs difficultés.

Les caractéristiques socio-économiques des hommes autochtones incarcérés sont semblables à celles des femmes. Des études sur les détenus autochtones ont révélé que ceux-ci étaient moins instruits que les détenus non autochtones, qu'une plus grande proportion d'entre eux avaient un comportement dysfonctionnel et étaient issus de familles ayant des problèmes graves (McCaskill, 1970, 1985; Direction de la planification, 1975). Les détenus autochtones sur lesquels portaient les études avaient aussi plus souvent des problèmes d'alcool, ils étaient plus jeunes (surtout ceux des établissements provinciaux), ils avaient eu un plus grand nombre de contacts avec le système de justice pénale et avaient été plus souvent victimisés dans le passé.

Il n'existe pas d'études portant spécifiquement sur la stratification sociale de la population autochtone, de sorte que l'hypothèse selon laquelle tous les autochtones seraient des «victimes» au même degré a été appliquée aussi bien aux hommes qu'aux femmes, et peut-être davantage aux femmes. On observe une dichotomie intéressante quand on examine la façon dont les femmes et les hommes autochtones vivant en milieu urbain ont souvent été décrits. Les recherches sur les femmes autochtones des milieux urbains mettent souvent l'accent sur leur manque de formation et leur taux de chômage élevé (Hull, 1984; Falconer, 1990; Clatworthy, 1981), sur leur condition du point de vue de la victimisation (*B.C. Task Force on Family Violence*, 1992) et sur leur situation de chef de famille monoparentale (Falconer, 1990). Les hommes, eux, ont souvent été décrits comme des individus qui n'ont pas de racines et ont du mal à se fixer quelque part (Brody, 1971).

Une étude réalisée en Australie centrale, portant sur le rôle des hommes et des femmes, offre un point de vue intéressant même si elle a été effectuée loin d'ici. Les résultats de cette étude, auxquels correspondent les résultats de notre recherche, indiquent que, du fait qu'elles ont un accès privilégié aux services d'aide sociale, les femmes sont plus en mesure de subvenir à leurs besoins quotidiens que les hommes, et que ceux-ci dépendent souvent d'elles pour leurs besoins de base (Collman, 1979). Collman

affirme aussi que les conditions que doivent remplir les femmes pour obtenir des prestations d'aide sociale les incitent à réduire au minimum leurs relations avec les hommes, ce qui entraîne des changements majeurs dans les relations entre les conjoints et les relations entre parents et enfants. Il ajoute que de nouveaux types de mariage, de nouvelles structures familiales et de nouveaux types de foyer ont vu le jour du fait que les gens doivent lutter pour acquérir des moyens de subsistance. Il nous semble que ce portrait de la situation pourrait s'appliquer aussi au Canada.

Les différences entre les hommes et les femmes relativement à la garde des enfants est un résultat important de notre recherche. La difficulté que nous avons eue à trouver des femmes à interroger parmi les gens de la rue et le fait que les répondantes étaient plus souvent engagées dans des relations et moins visibles dans les rues nous permettent de croire qu'il y a des différences importantes entre les hommes et les femmes des quartiers défavorisés. Il est possible aussi que les rôles différents de ces hommes et de ces femmes aient une influence sur leur degré d'adaptation à la vie dans les quartiers défavorisés (Peters, 1992).

Les différences entre les hommes et les femmes qui sont décrites ci-après se rapportent à l'échantillon global. Nous avons décrit au chapitre III les caractéristiques des trois groupes qui constituent les strates sociales des quartiers défavorisés. Nous avons aussi indiqué dans ce chapitre les différences significatives entre les hommes des trois groupes et entre les femmes de ces groupes. Lorsque nous n'avons pas fait état de différences entre les hommes et les femmes, cela signifie que les résultats généraux s'appliquent également aux deux groupes.

Le passé des répondants

Le passé des hommes et des femmes de l'échantillon est semblable, ce qui est étonnant compte tenu des différences observées concernant la vie à l'âge adulte. En effet, les hommes sont davantage surreprésentés au sein de la population délinquante (aussi bien durant leur jeunesse qu'à l'âge adulte) et surreprésentés également parmi les répondants qui consommaient de l'alcool, qui avaient moins de liens avec leur famille et leur collectivité et qui étaient plus visibles dans les rues, comme l'indique la proportion élevée qu'ils représentent dans le groupe Centre 1. Les résultats ont révélé un certain nombre de différences entre les hommes et les femmes à l'égard du passé, par exemple : les hommes ont déménagé plus souvent durant leur enfance ($p=0,02$), ils ont commencé à boire à un âge plus jeune ($p=0,001$), moins d'hommes que de femmes ont dit que leurs parents avaient eu une influence favorable sur eux ($p=0,001$), plus

d'hommes ont dit avoir subi une influence défavorable de la part de leurs parents, les hommes ont généralement été en contact avec le système de justice pénale à un âge plus jeune que les femmes et un plus grand nombre d'accusations ont été portées contre eux dans leur réserve. Une proportion significativement plus élevée de femmes ont été victimes de violence sexuelle, mais une proportion semblable d'hommes et de femmes ont déclaré avoir été témoins de violence conjugale et avoir été eux-mêmes victimes de violence durant leur enfance.

Les hommes semblent réagir différemment des femmes aux traumatismes subis durant l'enfance. Par exemple, il y avait une relation entre la violence familiale et les problèmes d'alcool à l'âge adulte, tant chez les hommes que chez les femmes en général, mais ces problèmes étaient plus fréquents chez les hommes. De même, il y avait une relation dans le cas des hommes entre la violence familiale et, d'autre part, la délinquance juvénile et le nombre d'accusations portées en application du *Code criminel*, mais cette relation n'existait pas dans le cas des femmes.

À l'âge adulte, plus d'hommes que de femmes n'ont eu aucune relation ou ont eu plusieurs relations. Plus de femmes que d'hommes ont eu des relations avec des non-autochtones. Une plus grande proportion des femmes avaient des enfants et deux fois plus de femmes que d'hommes avaient la garde de leurs enfants. La solitude des hommes qui ressort de ces résultats est souvent frappante et, au cours des interviews, les hommes ont en général parlé plus souvent que les femmes de leur solitude. Un homme de 41 ans a déclaré à ce sujet :

Je me suis tailladé tout le bras gauche dans une ruelle un jour où j'avais bu. Je l'ai fait parce que je me sentais seul et que j'avais l'impression que personne ne voulait de moi.

Un autre homme a dit :

J'ai toujours été seul, en prison comme dehors. Je n'avais pas de visiteurs quand j'étais en prison et, lorsque je suis sorti, je n'avais pas d'endroit où aller. J'ai décidé de ne pas aller chez ma mère parce que je l'aurais dérangée.

Les relations sont fondamentales dans la vie de la plupart des répondants, que ce soit à l'intérieur d'un «groupe» du quartier défavorisé (une «famille» de la rue ou un groupe de personnes qui se rassemblent pour faire la fête ou boire), ou avec une personne de l'autre sexe. Les hommes décrivaient souvent leurs relations comme étant «quelque

chose auquel on peut se raccrocher», et les femmes parlaient de l'importance d'avoir «quelqu'un qui s'occupe de soi». Les relations entre hommes et femmes sont souvent de courte durée et dominées par la jalousie et la violence, mais la quête d'amour et d'acceptation ne s'arrête pas. Les difficultés éprouvées dans les relations à l'âge adulte ne sont pas différentes de celles vécues durant l'enfance.

L'arrivée et la vie en ville

Les femmes ont tendance à venir s'installer en ville pour des raisons reliées à la famille, alors que les raisons de la migration vers la ville sont plutôt reliées à l'emploi chez les hommes. Plus de femmes que d'hommes ont dit s'être sentis désorientés ou isolés durant les premiers temps en ville et considéraient le racisme comme un problème (9 % par rapport à 5 %). Les hommes étaient davantage préoccupés par les problèmes d'alcool et de drogue. En ce qui concerne les problèmes des répondants au moment de l'enquête, les hommes avaient tendance à parler davantage de problèmes d'emploi et d'argent, alors que les femmes ont surtout mentionné des problèmes reliés à la famille et aux enfants, à la garde des enfants et aux services sociaux. Seulement 5 % de tous les répondants ont indiqué ne pas avoir de «domicile fixe», et la plupart des répondants sans adresse étaient des hommes.

Dans les villes, plus de femmes que d'hommes avaient suivi des cours de recyclage, alors que les hommes avaient suivi plus de cours sur la dynamique de la vie ($p=0,001$). Il n'y avait pas de différences chez ceux qui étaient des assistés sociaux au moment de l'enquête. En ce qui a trait aux aspirations durant l'enfance, les femmes souhaitaient surtout devenir infirmière, enseignante ou conseillère, alors que les hommes souhaitaient surtout devenir agent de police. Plus d'hommes que de femmes ont dit qu'aucune personne n'avait exercé d'influence favorable sur eux dans leur vie et qu'ils n'avaient pas fait de rêves dans leur enfance. Lorsqu'un répondant mentionnait qu'une personne avait eu une influence favorable sur lui et qu'on lui demandait de quel sexe était cette personne, tant les hommes que les femmes avaient tendance à répondre qu'il s'agissait d'une personne de leur sexe. Dans le cas des influences défavorables, les résultats sont différents. Cinquante-cinq pour cent des femmes ont déclaré que les influences les plus négatives exercées sur elles venaient d'un homme, alors que les hommes ont surtout mentionné à ce sujet des personnes des deux sexes. Un peu plus d'hommes que de femmes croyaient que les services offerts en ville étaient appropriés ($p=0,04$). Plus d'hommes que de femmes ont mentionné que leur principal but à court terme était de poursuivre leurs études.

Criminalité et victimisation

Les variables qui se rapportent à la criminalité (les types d'infractions, le nombre d'infractions, l'incarcération, le nombre de séjours en prison, les infractions commises durant la jeunesse et à l'âge adulte, l'âge au moment du premier contact avec le système de justice pénale¹, les accusations portées dans les villes et les réserves, la culpabilité, l'âge au moment du premier séjour en prison) présentent toutes des résultats significatifs, et un grand nombre de ces résultats sont très significatifs (de 0,036 à 0,000), tant pour les hommes que pour les femmes. Proportionnellement, un moins grand nombre d'accusations avaient été portées contre les femmes dans les villes et les collectivités d'origine, moins de femmes avaient commis des infractions à l'âge adulte et ces infractions avaient été commises dans un moins grand nombre d'endroits que dans le cas des hommes². À l'exception des infractions de nature administrative (par exemple, manquement aux conditions de la libération conditionnelle), où les proportions étaient égales, plus de femmes que d'hommes avaient commis une seule infraction.

Fait intéressant, les femmes avaient commis plus d'infractions prévues par la *LJC*. Les hommes étaient surreprésentés à l'égard de tous les types d'infraction, surtout les voies de fait graves, l'introduction par effraction, la conduite avec facultés affaiblies, le vol, les infractions liées à la drogue et les infractions de nature administrative, mais ils étaient sous-représentés à l'égard des infractions prévues par la *LJC*. Les hommes étaient également surreprésentés à l'égard de tous les types d'incarcération, et surtout de l'incarcération dans des établissements provinciaux et fédéraux. Il n'y avait pas de différences significatives entre les deux sexes concernant la durée de l'incarcération pour des infractions commises avant l'âge adulte, mais il y avait des différences dans le cas des trois autres types d'incarcération, c'est-à-dire l'incarcération avant le procès et l'incarcération dans des établissements provinciaux et fédéraux, car une proportion significativement plus élevée d'hommes avaient purgé de longues peines. Trois fois plus de femmes que d'hommes avaient été incarcérés une seule fois.

Les infractions commises par les femmes étaient moins souvent liées à l'alcool. Plus de femmes que d'hommes estimaient avoir été traités d'une manière juste par le «système de justice» dans les villes, mais il n'y avait pas de différences entre les deux sexes quant à la façon dont les répondants estimaient avoir été traités par la police et les tribunaux, tant dans les villes que dans les collectivités d'origine. Cependant, dans les collectivités d'origine ou les réserves, les opinions exprimées au sujet de la police étaient généralement plus favorables. Plus d'hommes que de femmes ont dit avoir été victimes

de violence physique et verbale de la part des policiers dans les villes, mais les femmes ont déclaré plus souvent que des policiers avaient été impolis à leur endroit.

Les femmes avaient été plus souvent que les hommes victimes de plusieurs infractions dans les villes ($p=0,001$), et les auteurs de ces infractions étaient en très grande partie un conjoint ou un partenaire. Douze fois plus de femmes que d'hommes ont été victimes de voies de fait de la part d'un conjoint ou d'un partenaire, alors que chez les hommes, les auteurs des voies de fait étaient le plus souvent des parents, des amis ou des étrangers. Dans le cas des femmes, les auteurs des actes de violence étaient le plus souvent des «autochtones», alors qu'il s'agissait le plus souvent de «non-autochtones» dans le cas des hommes. Plus d'hommes que de femmes n'ont pas signalé les infractions à la police parce qu'ils ne voulaient pas dénoncer l'auteur de l'infraction ou voulaient régler le problème eux-mêmes, alors que les femmes ne portaient pas plainte surtout parce qu'elles avaient peur d'être victimes de vengeance ($p=0,000$).

Une femme a déclaré que, lorsqu'un homme battait sa femme dans une ville ou une réserve, celle-ci subissait des pressions de la part de la collectivité autochtone, qui l'incitait à ne pas signaler l'infraction; les gens lui disaient : «C'est ton mari, il te bat parce qu'il t'aime.»

Plus de femmes que d'hommes ont été victimisés dans leur réserve, et les femmes ont été plus souvent victimes de plusieurs infractions (onze ou plus). Parmi les hommes qui avaient été victimes d'une infraction dans leur réserve, la moitié ont indiqué que l'infraction avait été commise par un parent ou un ami.

Les femmes se sentaient généralement plus à l'aise en ville que les hommes mais avaient davantage peur du crime, bien qu'elles avaient vécu, comparativement aux hommes, moins d'expériences se rapportant aux genres de crimes qu'elles craignaient. Deux fois plus de femmes que d'hommes avaient constamment peur du crime et seulement 41 % des femmes ont dit n'avoir jamais eu peur du crime, comparativement à 69 % des hommes. Plus d'hommes que de femmes avaient peur des voies de fait, des crimes avec violence, des vols qualifiés et des infractions comportant le vol et l'agression, alors que les femmes (26 %) craignaient les viols et les agressions sexuelles, bien qu'une faible proportion d'entre elles avaient vécu des expériences de ce genre ou avaient entendu parler de ce genre d'infractions dans leur quartier. Les hommes avaient tendance à croire que les gens de la rue, les buveurs, les personnes âgées et les gens n'étant pas de race blanche étaient plus susceptibles d'être victimes d'une infraction dans les quartiers défavorisés, alors que les femmes estimaient que les gens n'étant pas de race blanche, les personnes âgées, les buveurs et les femmes étaient les plus vulnérables à cet égard.

Résumé

Les résultats qui révèlent le mieux les différences entre les hommes et les femmes sont ceux qui se rapportent aux contacts avec le système de justice pénale. Bien que leur passé soit semblable à celui des femmes, les hommes semblent réagir fort différemment aux expériences vécues durant leur enfance, en ce sens qu'ils ont tendance à «reproduire» en quelque sorte dans certains comportements leurs expériences antérieures (comme l'indiquent les résultats relatifs aux contacts avec le système de justice pénale) et que les femmes ont plutôt tendance à «intérieuriser» ces expériences.

Grâce à une méthode perfectionnée qui permet la segmentation, nous avons pu déterminer les variables à l'égard desquelles les hommes ou les femmes dominaient. La variable qui a présenté les résultats les plus significatifs dans l'ensemble des données analysées pour distinguer les hommes et les femmes est la relation entre le délinquant et sa victime : dans le cas des femmes, le délinquant était plus souvent le conjoint, alors que c'était le plus souvent un étranger, un ami ou un parent dans le cas des hommes.

Les femmes dominaient à l'égard de certaines variables, notamment le fait d'être victime de voies de fait de la part d'un conjoint ou d'un partenaire, la peur d'être victime d'une infraction, le fait d'avoir la garde de ses enfants, le fait de ne pas avoir commis certaines infractions, en l'occurrence l'introduction par effraction et la conduite avec facultés affaiblies, le fait d'avoir été victime d'agression sexuelle durant l'enfance et d'avoir eu des parents ayant fréquenté un pensionnat. Par contre, les hommes dominaient à l'égard des variables suivantes : le fait d'avoir été incarcéré dans un établissement provincial, de ne pas craindre d'être victime d'une infraction, le fait de ne pas avoir la garde de ses enfants, le fait d'avoir commis plusieurs infractions avant l'âge adulte et d'avoir commis certains types d'infraction, en l'occurrence l'introduction par effraction et la conduite avec facultés affaiblies et le fait que les parents n'aient pas fréquenté un pensionnat.

2. Différences entre les groupes d'âge

Comme les personnes choisies pour les interviews devaient être âgées de 16 ans ou plus, l'échantillon comprenait des répondants de divers groupes d'âge. Comme nous l'avons indiqué précédemment, près des deux tiers des répondants avaient entre 25 et 44 ans; 25 % se situaient dans le groupe des 15 à 24 ans et 12 % étaient âgés de 45 ans ou plus. Les paragraphes qui suivent décrivent certaines différences importantes entre les groupes d'âge.

Le passé des répondants

Près de 25 % des répondants de 15 à 24 ans étaient nés en ville, comparativement à environ 10 % pour les autres groupes d'âge. La proportion des répondants ayant été élevés par leurs deux parents et ayant passé leur enfance dans une réserve était plus élevée chez les personnes de 45 ans et plus que chez les plus jeunes. Une plus grande proportion des répondants plus jeunes avaient grandi dans des familles d'accueil et avaient passé leur enfance en ville. Les répondants de 35 ans et plus étaient surreprésentés dans la catégorie de ceux ayant connu plusieurs types de milieu familial (il est clair que ces répondants sont ceux qui ont eu l'enfance la plus instable). La proportion des répondants issus d'une famille qui vivait principalement de l'aide sociale diminue à mesure que le groupe d'âge augmente. Les répondants de 45 ans et plus venaient plus souvent de familles nombreuses, alors que les plus jeunes avaient moins de frères et soeurs. Fait étonnant, près de la moitié des répondants de 45 ans et plus ont déclaré n'avoir pas connu la violence familiale, comparativement à seulement le quart environ des répondants des autres groupes, et ce résultat était significatif ($p=0,005$).

Bien qu'une proportion plus élevée des répondants plus âgés aient vécu dans une réserve durant leur enfance, ces répondants ont déménagé en général plus souvent que ceux des autres groupes d'âge à l'âge adulte. Les plus jeunes avaient tendance à demeurer dans les villes. Un résultat particulièrement intéressant est le fait que, même si les plus âgés sont plus nombreux à avoir grandi dans une réserve avec leurs deux parents, il n'y avait pas de différences entre les groupes d'âge concernant les perceptions à l'égard de leur stabilité ou mobilité durant l'enfance. L'explication réside peut-être dans le fait qu'il n'y a pas de différences entre les groupes d'âge pour ce qui est des problèmes d'alcool des parents ou de la gravité de ces problèmes. Ainsi, la stabilité durant l'enfance n'est pas simplement reliée au fait d'avoir été élevé par ses deux parents, mais plutôt une combinaison de facteurs, dont le comportement des parents. Les répondants de 45 ans et plus ont moins évoqué de souvenirs se rapportant à de la violence dans une réserve, et notamment à de la violence familiale, comparativement aux répondants des autres groupes d'âge. Cependant, les répondants de 25 à 44 ans ont déclaré dans une plus faible proportion que les répondants plus jeunes et plus âgés vouloir vivre ou demeurer dans une réserve ($p=0,004$).

Les répondants plus âgés ont fréquenté un pensionnat dans une plus grande proportion que les plus jeunes ($p=0,000$), mais il n'y avait pas de différences entre les groupes d'âge quant aux genres d'expériences vécues dans les pensionnats. Il n'y avait

pas non plus de différences significatives à l'égard des contacts avec la culture autochtone avant l'âge adulte. Cependant, les répondants de 25 à 44 ans ont dit dans une plus grande proportion que ceux des autres groupes s'être intéressés à la culture autochtone à l'âge adulte. Les plus jeunes étaient plus instruits que les plus vieux ($p=0,000$), mais la dépendance à l'égard de l'aide sociale ne permet pas de différencier les groupes d'âge. Les répondants de 15 à 24 ans étaient ceux qui avaient le moins de problèmes d'alcool, mais ceux de 15 à 34 ans avaient davantage consommé des drogues. Le fait que les répondants des groupes d'âge inférieurs aient commencé à boire régulièrement à un âge beaucoup plus jeune que les plus vieux correspond à un résultat très significatif ($p=0,000$).

Criminalité et victimisation

Le fait d'avoir été victime d'une infraction ou d'avoir été accusé d'une infraction prévue par le *Code criminel* n'a pas révélé de différences entre les groupes d'âge. Il y avait une différence à l'égard du nombre de séjours en prison (il est normal que les chiffres soient plus élevés dans le cas des répondants plus âgés), mais il n'y avait pas de différence entre les groupes d'âge quant au nombre d'accusations. Ce résultat semble indiquer que les plus jeunes commettent plus d'infractions que les plus âgés. Le fait que les répondants de 15 à 24 ans aient eu leur premier contact avec le système de justice pénale à un âge plus jeune que les répondants plus âgés confirme cette hypothèse ($p=0,001$). De même, les répondants de ce groupe d'âge (15 à 24 ans) ont été incarcérés pour la première fois à un âge plus jeune que les autres répondants ($p=0,01$). Il y avait aussi des différences statistiques entre les groupes d'âge quant au nombre de cas de victimisation.

Les répondants des groupes d'âge supérieurs sont surreprésentés dans la catégorie de ceux ayant été accusés d'ivresse publique et d'infractions prévues par la *LJC* (comme on pouvait s'y attendre compte tenu de leur âge). Les répondants de 35 à 44 ans sont légèrement surreprésentés dans la catégorie de ceux ayant commis des infractions graves des types 1 et 2. Ceux de 15 à 24 ans sont légèrement surreprésentés uniquement dans la catégorie de ceux ayant commis des infractions du type 4 (vol et vol à l'étalage) et du type 5 (infractions de nature administrative). Les répondants des groupes d'âge supérieurs avaient été plus souvent victimes d'une infraction (comme on pouvait s'y attendre), mais ceux de 35 à 44 ans avaient été victimes des infractions les plus graves. Ce résultat semble indiquer que les plus jeunes sont, proportionnellement, plus souvent victimes d'infractions mais, comme il y a un lien entre la situation de victime et celle de délinquant dans les villes, il est possible qu'il y ait une augmentation de la violence chez les jeunes autochtones.

L'arrivée et la vie en ville

Les résultats relatifs aux raisons qui ont amené les répondants à aller vivre en ville permettent de distinguer deux groupes d'âge : certains sont venus en ville avec leur famille ou leurs amis ou pour des raisons personnelles (le groupe des 15 à 34 ans), alors que d'autres y sont venus pour se trouver un emploi (le groupe des 35 à 44 ans). Les répondants de 45 ans et plus étaient répartis également entre les deux catégories. Une plus grande proportion des plus âgés et des plus jeunes ont mentionné que la solitude était le principal problème qu'ils avaient éprouvé à leur arrivée en ville. Les répondants de 45 ans et plus étaient plus susceptibles de mentionner qu'ils vivaient seuls, car les gens ont davantage tendance à vivre seuls lorsqu'ils avancent en âge. Ces résultats laissent entrevoir une dégradation de la vie qui s'accroît avec l'âge, dégradation à laquelle est associé le fait d'être un homme, de se sentir seul, d'être célibataire et d'être assisté social. Le fait qu'une plus grande proportion des répondants plus âgés appartiennent au groupe Centre 1 ($p=0,002$), c'est-à-dire le groupe des gens de la rue, donne du poids à cette hypothèse. De plus, les répondants des groupes d'âge supérieurs déménagent plus souvent que ceux des groupes d'âge inférieurs.

Il y a une différence intéressante entre les groupes d'âge concernant les perceptions à l'égard des services offerts en ville. Les répondants de 25 à 44 ans ont davantage tendance à croire que les services sont inappropriés. Nous avons aussi constaté des différences entre les groupes d'âge lorsque nous avons demandé aux répondants qui était responsable de l'amélioration du sort des autochtones : une plus grande proportion des jeunes estimaient que les autochtones étaient responsables de l'amélioration de leur sort, alors que les répondants plus âgés avaient davantage tendance à croire que c'était le gouvernement. Les répondants plus âgés avaient moins tendance que les jeunes à croire que les autochtones bien nantis venaient en aide aux pauvres. Les autochtones de moins de 35 ans avaient davantage fréquenté les centres d'accueil autochtones que leurs aînés. Par exemple, 61 % des répondants de 45 ans et plus ont dit ne pas avoir fréquenté le centre de leur ville, comparativement à 39 % des répondants de 15 à 24 ans.

Résumé

En ce qui concerne les différences entre les groupes d'âge, les résultats les plus importants sont, notamment, que les répondants les plus âgés sont plus nombreux parmi les gens de la rue et sont plus désavantagés que les plus jeunes à l'égard de certaines variables, comme l'instruction, les problèmes d'alcool et le fait d'être seul. Les répondants plus âgés sont aussi plus nombreux à venir d'une réserve, à avoir été élevés

par leurs deux parents et à avoir connu une vie plus stable durant l'enfance, bien que ces caractéristiques ne garantissent pas nécessairement une vie meilleure à l'âge adulte. Une plus grande proportion des répondants les plus jeunes venaient de la ville, avaient été élevés par un seul parent ou dans une famille autre que leur famille biologique. Les jeunes ont déclaré dans une plus grande proportion avoir connu la violence familiale durant l'enfance et semblent avoir commis plus d'infractions à un âge plus jeune que les répondants plus âgés. Un résultat intéressant est que, même s'ils sont plus instruits, les jeunes sont aussi susceptibles que leurs aînés d'être dépendants de l'aide sociale.

3. *Différences relatives à l'enfance et à la collectivité d'origine*

La variable «enfance» a trait à l'endroit où les répondants ont passé les seize premières années de leur vie, et la variable «collectivité d'origine» désigne l'endroit où ils ont passé la majeure partie de leur vie. Ces deux variables ont été croisées avec un certain nombre d'autres variables afin de voir s'il y avait d'autres différences significatives.

Enfance

Une plus grande proportion des répondants qui avaient passé les seize premières années de leur vie dans une réserve ont déclaré avoir eu une vie stable durant leur enfance, comparativement à ceux qui avaient passé ces seize premières années dans une grande ville ou une petite ville ou dans plusieurs endroits différents ($p=0,001$). Une plus grande partie des répondants qui avaient passé leur enfance dans une réserve ont aussi déclaré avoir été élevés par leurs deux parents, comparativement à ceux qui avaient été élevés dans une grande ville ou dans plusieurs endroits différents, qui ont déclaré dans une plus grande proportion avoir été élevés par un seul parent ($p=0,000$). Une plus grande partie des répondants élevés dans un milieu rural (ou dans une petite ville), dans une grande ville ou dans plusieurs endroits différents ont déclaré avoir été élevés dans des familles d'accueil ou par des parents adoptifs, et une moins grande proportion d'entre eux venaient d'une réserve. Une plus grande partie des répondants venant d'une réserve ont répondu «autre» à la question posée au sujet du milieu familial d'origine, car cette catégorie incluait la famille élargie ($p=0,005$)³. De même, une plus grande proportion des répondants venant d'une réserve ont déclaré avoir eu beaucoup de contacts avec la culture autochtone, comme on pouvait s'y attendre. Ceux qui ont déclaré avoir vécu dans plusieurs types de milieu durant leur enfance ont indiqué avoir eu moins de contacts avec la culture autochtone et ils étaient issus, dans une plus grande proportion, d'une famille vivant de l'aide sociale.

Aucune différence significative n'a été constatée en croisant la variable «âge au moment où les répondants ont commencé à boire régulièrement» avec la variable «lieu d'habitation durant l'enfance», mais il y avait une différence dans le cas de la consommation de drogue. Les répondants élevés en ville ont commencé à consommer de la drogue à un âge plus jeune que les autres. Il semble que les répondants ayant été élevés dans une réserve aient été davantage protégés du point de vue des contacts avec le système de justice pénale, du moins durant l'enfance et jusqu'à ce que d'autres facteurs interviennent. Par exemple, les répondants venant d'une réserve ont généralement eu leur premier contact avec le système de justice à un âge plus avancé et ont passé moins de temps dans des établissements correctionnels en attendant leur procès ou dans un établissement provincial que ceux venant d'une grande ou d'une petite ville, d'une région rurale ou ceux ayant vécu dans plusieurs endroits. Toutefois, le fait qu'il n'y ait pas de différence entre les répondants, selon l'endroit où ils ont grandi, quand on considère les problèmes d'alcool chez les parents et la gravité de ces problèmes semble indiquer que les avantages reliés à la stabilité durant les 16 premières années de la vie semblent avoir favorisé dans une certaine mesure certains des répondants ayant grandi dans une réserve.

Les problèmes d'alcool à l'âge adulte sont fortement en corrélation avec la gravité des problèmes d'alcool des parents. Le nombre d'infractions commises à l'âge adulte est relié à la violence familiale et au degré de cette violence. Les expériences positives vécues dans une réserve durant l'enfance peuvent expliquer en partie cette variation, comme l'indique le fait que seulement une faible proportion des répondants ont dit vouloir vivre ou travailler dans une réserve et que ceux qui le souhaitaient semblaient avoir eu des expériences plus positives durant leur enfance dans une réserve.

Collectivité d'origine

Les répondants qui ont indiqué «varié» lorsqu'on leur a demandé d'indiquer leur «collectivité d'origine» sont ceux qui sont les plus mobiles. Ils ont été plus souvent que les autres élevés dans des familles d'accueil; ils ont moins peur d'être victimes d'une infraction (ceux qui viennent des réserves sont ceux qui ont le plus peur) et, comme ceux qui viennent des réserves, ils sont plus concentrés dans le groupe Centre 1 (le groupe des gens de la rue). Un plus grand nombre d'accusations avaient été portées contre les répondants qui avaient indiqué «la ville» ou «varié» comme collectivité d'origine que contre ceux qui venaient d'une réserve ou d'une petite ville (la familiarité, les liens de parenté et la taille de la collectivité sont peut-être des variables plus importantes que la perpétration d'une infraction en relation avec le nombre

d'accusations portées). Les répondants venant d'une réserve avaient été moins longtemps incarcérés avant leur procès ou dans un établissement provincial que ceux qui venaient d'un autre endroit. Les répondants venant d'une réserve étaient surreprésentés parmi ceux qui avaient commis des infractions d'ivresse publique dans les villes. Ceux venant d'une petite ville ou d'une région rurale étaient légèrement surreprésentés à l'égard de tous les types d'infraction (surtout le vol et le vol à l'étalage), sauf les infractions prévues par la *LJC*. Ceux qui venaient d'une ville étaient légèrement sous-représentés à l'égard de tous les types d'infraction et ceux venant de milieux «variés» étaient fortement surreprésentés à l'égard des infractions du type 6 (ivresse publique) et du type 7 (infractions prévues par la *LJC*). Pour ce qui est des infractions commises dans les collectivités d'origine, les répondants venant d'une réserve étaient surreprésentés parmi ceux qui avaient commis des voies de fait.

Résumé

La principale conclusion à laquelle nous arrivons, après avoir examiné les données relatives à l'enfance et à la collectivité d'origine, est que les répondants qui ont eu la vie la plus instable, c'est-à-dire ceux qui ont grandi dans plusieurs types de milieu familial et ceux qui avaient plusieurs collectivités d'origine, sont les plus désavantagés tant durant l'enfance qu'à l'âge adulte. Ils ont été élevés dans une famille d'accueil dans une plus grande proportion que les autres et ils sont entrés en contact avec le système de justice pénale à un âge plus jeune. Pour certains, le fait d'avoir passé les 16 premières années de leur vie dans une réserve a permis de grandir dans un milieu plus stable, mais ce n'est pas le cas pour d'autres. Pour ces derniers, c'est-à-dire ceux qui ont grandi dans plusieurs types de milieu familial et qui ont plus d'une collectivité d'origine, la vie est souvent caractérisée par l'instabilité et la violence.

4. Autres différences

Pensionnats et culture autochtone

Le fait d'avoir fréquenté un pensionnat n'est en corrélation avec aucune des variables importantes, bien qu'il puisse y avoir des différences entre les répondants des quatre villes à cet égard. Il n'y avait pas de différences significatives entre ceux qui avaient fréquenté un pensionnat et les autres à l'égard des variables suivantes : le fait d'avoir été accusé d'une infraction, le nombre d'accusations, le fait d'avoir un problème d'alcool ou de drogue à l'âge adulte, le fait d'être assisté social, l'âge auquel les répondants ont

commencé à boire ou à consommer de la drogue, les problèmes d'alcool chez les parents, la victimisation, le niveau de scolarité, la stabilité durant l'enfance, les dernières infractions commises à l'âge adulte et durant la jeunesse, la peur d'être victimisé, la violence subie pendant l'enfance, les agressions sexuelles subies, les infractions commises dans une réserve et l'âge auquel les répondants ont été incarcérés pour la première fois. Cependant, les répondants ont exprimé des opinions différentes au sujet des pensionnats, certaines étant favorables et d'autres défavorables.

Les répondants qui ont été élevés par leurs deux parents ont été davantage en contact avec la culture autochtone que ceux qui ont été élevés dans une famille d'accueil ou dans une famille monoparentale. Les contacts avec la culture autochtone n'ont pas permis de différencier les répondants à l'égard des facteurs suivants : le fait d'être assisté social ou d'avoir un emploi, le fait d'avoir été accusé d'une infraction, le fait d'avoir été incarcéré et le nombre de séjours en prison. Cependant, les résultats étaient significatifs lorsque cette variable a été mise en relation avec l'âge auquel les répondants ont commencé à boire régulièrement et l'âge où ils ont eu leur premier contact avec le système de justice pénale. Toutefois, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, il y avait aussi une corrélation positive entre ces variables et le fait d'avoir passé son enfance dans une réserve. Par exemple, il y avait une forte corrélation entre les problèmes d'alcool à l'âge adulte et la gravité des problèmes d'alcool chez les parents naturels. Une partie de la variation peut aussi s'expliquer par le fait que les répondants avaient tendance à «embellir» les expériences vécues dans les réserves. Cette explication est étayée en partie par le fait que près des deux tiers des répondants ont indiqué vouloir vivre et travailler en ville plutôt que dans une réserve. Ceux qui ont indiqué vouloir demeurer et travailler dans une réserve semblaient y avoir vécu un plus grand nombre d'expériences agréables.

Emploi

Il y avait une relation significative entre l'emploi et un certain nombre de variables. Le fait d'être assisté social était en corrélation, en général, avec un faible niveau de scolarité : seulement 6 % des répondants ayant une neuvième année ou un niveau de scolarité inférieur avaient un emploi, comparativement à 15 % de ceux qui avaient terminé leurs études secondaires ou fait des études postsecondaires. Cependant, cette corrélation ne semble pas s'appliquer à tous les groupes d'âge, ce qui nous porte à croire qu'il y a une tendance plus grande chez les plus jeunes à devenir assisté social, ou encore que la concurrence est plus forte sur le marché du travail pour ce groupe d'âge. Les niveaux d'emploi étaient un peu plus élevés chez les Métis et les Indiens non inscrits que chez les Indiens inscrits et les Inuit ($p=0,02$).

RENVOIS

¹ Quatre-vingt-douze pour cent des hommes (92%), comparativement à 68 % des femmes, avaient été accusés d'une infraction prévue par le *Code criminel*. En général, les hommes étaient plus jeunes que les femmes au moment de leur première infraction : 39 % des hommes avaient été accusés de leur première infraction à l'âge de 14 ans ou avant, comparativement à 31 % des femmes. Près de 33 % des femmes avaient été accusées de leur première infraction à l'âge de 19 ans ou après, comparativement à 16 % des hommes ($p=0,001$).

² De toutes les infractions commises avant l'âge adulte, 71 % l'avaient été par des hommes et 29 % par des femmes ($p=6e-10$); pour les infractions commises à l'âge adulte, les proportions étaient de 66 % et de 33 %, respectivement ($p=1.1e-16$). Trente-quatre pour cent des hommes avaient commis 11 infractions ou plus à l'âge adulte, comparativement à 17 % des femmes ($p=1e-18$). Cependant, une proportion significativement plus élevée de femmes que d'hommes avaient commis des infractions contre la personne avant l'âge adulte, alors que plus d'hommes avaient commis des infractions contre les biens durant leur jeunesse ($p=4e-14$).

³ Lorsque nous avons croisé la variable «enfance» avec la variable «auteurs de la violence familiale», les résultats reflétaient ceux obtenus avec la variable «milieu familial d'origine». Dans le cas des répondants venant d'une réserve, les parents biologiques étaient le plus souvent les auteurs de la violence; les familles d'accueil et le milieu familial d'origine «varié» étaient associés à la violence vécue par les répondants venant d'une région rurale ou d'une petite ville et, dans le cas des répondants élevés en ville, un beau-père ou une belle-mère était le plus souvent l'auteur de la violence ($p=0,005$).

ANNEXE II

Types d'infraction
par ordre décroissant de gravité

ANNEXE II

Types d'infraction
par ordre décroissant de gravité

- Type 1* HOMICIDE, VOIES DE FAIT GRAVES, AGRESSION SEXUELLE GRAVE (comprend les tentatives de meurtre, les agressions sexuelles armées, les agressions sexuelles et les agressions armées)
- Type 2* VOIES DE FAIT, TRAFIC DE STUPÉFIANTS (comprend les voies de fait simples, les vols qualifiés, les voies de fait contre un agent de la paix, le trafic de stupéfiants)
- Type 3* CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES, INTRODUCTION PAR EFFRACTION (comprend les vols de voitures, la possession en vue d'un trafic, le proxénétisme)
- Type 4* VOL, VOL À L'ÉTALAGE, POSSESSION DE MARIJUANA (comprend les fraudes, les faux et usage de faux, les méfaits, la sollicitation, l'entrave au travail d'un policier)
- Type 5* INFRACTION DE NATURE ADMINISTRATIVE (comprend le défaut de se conformer (à une ordonnance), le défaut de comparaître devant le tribunal, le manquement aux conditions de la probation)
- Type 6* ACCUSATIONS D'IVRESSE NON PRÉVUES PAR LE CODE CRIMINEL (comprend l'ivresse publique)
- Type 7* INFRACTIONS PRÉVUES PAR LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS (LJC)

ANNEXE III

Graphique et tableaux

ANNEXE III - GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Tableau II.1 Types d'infractions commises

TYPE D'INFRACTION*	1	2	3	4	5	6	7
NOMBRE	n	n	n	n	n	n	n
1-2	132	163	125	176	96	56	23
3-5	16	75	87	120	63	22	13
6-10	5	29	71	55	23	14	8
11-15	2	8	22	23	11	7	0
16-25	1	8	22	20	8	11	0
26+	0	6	15	14	4	7	0
TOTAL	156	289	342	408	205	117	44
TOTAL en %	10 %	19 %	22 %	26 %	13 %	7 %	3 %

N = 1561

- TYPE 1 HOMICIDE, VOIES DE FAIT GRAVES, AGRESSION SEXUELLE GRAVE
- TYPE 2 VOIES DE FAIT, TRAFIC DE STUPÉFIANTS
- TYPE 3 CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES, INTRODUCTION PAR EFFRACTION
- TYPE 4 VOL, VOL À L'ÉTALAGE, POSSESSION DE MARIJUANA
- TYPE 5 INFRACTION DE NATURE ADMINISTRATIVE
- TYPE 6 ACCUSATIONS D'IVRESSE NON PRÉVUES PAR LE *CODE CRIMINEL*
- TYPE 7 INFRACTIONS PRÉVUES PAR LA *LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS*

Tableau II.2 Types d'incarcération et durée

TYPE	ÉTABLISSE- MENT POUR JEUNES DÉLINQUANTS	AVANT LE PROCÈS	ÉTABLISSEMENT PROVINCIAL	ÉTABLISSEMENT FÉDÉRAL
DURÉE (MOIS)	n	n	n	n
1 JOUR - 3 MOIS	55	164	68	0
3 - 6	16	44	29	1
6 - 12	22	51	38	3
12,1 - 18	14	7	26	1
18,1 - 36	31	22	51	21
36 +	26	11	66	30
TOTAL	164	299	278	56
TOTAL EN %	21 %	38 %	35 %	7 %
N = 797				

Tableau III.1 Âge selon le lieu d'habitation et le sexe

LIEU D'HABITATION	HOMMES								FEMMES							
	15 - 24		25 - 34		35 - 44		45 +		15 - 24		25 - 34		35 - 44		45 +	
	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
CENTRE 1	17	23	33	44	34	45	16	22	15	12	41	32	32	25	13	10
CENTRE 2	32	51	40	63	21	33	7	11	30	26	33	29	26	23	10	9
HORS-CENTRE	31	22	32	23	24	17	14	10	27	22	40	32	22	18	11	9
TOTAL	27	96	35	130	26	95	12	43	24	60	38	93	27	66	11	28
	p = 0,005								n.s.							
	N = 611															

Tableau III.2 Statut selon le lieu d'habitation et le sexe

STATUT	HOMMES								FEMMES							
	INSCRIT		NON INSCRIT		MÉTIS		INUK		INSCRIT		NON INSCRIT		MÉTIS		INUK	
LIEU D'HABITATION	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
CENTRE 1	68	89	17	22	11	14	5	6	70	54	9	7	8	6	13	10
CENTRE 2	65	102	11	18	20	31	4	7	64	54	14	12	12	10	11	9
HORS-CENTRE	68	49	20	14	10	7	3	2	63	50	19	15	5	4	14	11
TOTAL	67	240	15	54	14	52	4	15	66	158	14	34	8	20	13	30
	nombres trop petits								n.s.							

N = 603

Tableau III.3 Collectivité d'origine selon le lieu d'habitation et le sexe

COLLECTIVITÉ D'ORIGINE	HOMMES								FEMMES							
	RÉSERVE		PETITE VILLE		GRANDE VILLE		VARIÉ		RÉSERVE		PETITE VILLE		GRANDE VILLE		VARIÉ	
LIEU D'HABITATION	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
CENTRE 1	16	21	13	17	46	61	26	35	24	19	15	12	48	38	13	10
CENTRE 2	22	35	18	29	50	79	9	15	16	14	15	13	55	48	14	12
HORS-CENTRE	17	12	15	11	53	38	15	11	24	19	20	16	49	39	6	5
TOTAL	19	68	16	57	49	178	17	61	21	52	17	41	51	125	11	27
	p = 0,01								p = n.s.							
	N = 609															

Tableau III.4 Milieu familial d'origine selon le lieu d'habitation et le sexe

MILIEU FAMILIAL	HOMMES								FEMMES							
	PARENT UNIQUE		DEUX PARENTS		AUTRES		FAMILLE D'ACCUEIL		PARENT UNIQUE		DEUX PARENTS		AUTRES		FAMILLE D'ACCUEIL	
LIEU D'HABITATION	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n		
CENTRE 1	17	23	37	49	20	26	26	34	19	15	37	29	14	11	30	24
CENTRE 2	34	54	35	56	12	19	18	29	21	18	44	38	17	15	17	15
HORS-CENTRE	38	27	29	21	14	10	19	14	32	26	43	35	12	10	12	10
TOTAL	29	104	35	126	15	55	21	77	24	59	41	102	14	36	20	49
	p = 0,02								n.s.							
	N = 608															

Tableau III.5 Violence familiale selon le lieu d'habitation et le sexe

VIOLENCE FAMILIALE	HOMMES								FEMMES							
	AUCUNE		FAIBLE		MOYENNE		GRAVE		AUCUNE		FAIBLE		MOYENNE		GRAVE	
LIEU D'HABITATION	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
CENTRE 1	25	33	35	46	17	22	23	30	23	18	41	32	10	8	27	21
CENTRE 2	28	44	39	61	15	23	18	29	26	22	34	29	17	15	23	20
HORS-CENTRE	46	33	25	18	18	13	11	8	25	20	51	41	10	8	15	12
TOTAL	31	110	35	165	17	58	17	67	24	60	41	102	13	31	22	53
	p = 0,03								p = n.s.							
	N = 606															

GRAPHIQUE III.1 Les dix variables présentant le niveau de signification le plus élevé, selon le lieu d'habitation actuel des répondants

VARIABLE SELON LE LIEU D'HABITATION ACTUEL		CENTRE 1 %	CENTRE 2 %	HORS- CENTRE %	P
Source de revenu actuelle des répondants	Bien-être social	47	36	17	4.3e-17
	Emploi/études/autres	14	47	39	
Avantages du quartier	Bons services/tranquillité/propriété	23	41	33	3.6e-16
	Attitude amicale des habitants du quartier	64	25	11	
	Aucun avantage/autres/collectivité autochtone	39	48	13	
Situation professionnelle des répondants	Emploi à temps plein ou partiel	19	38	43	1.3e-14
	Études	3	57	40	
	Sans objet	43	38	19	
Problèmes d'alcool	Toujours/parfois	53	32	15	2.6e-14
	Dans le passé	31	39	30	
	Jamais	16	51	33	
Durée totale des périodes d'incarcération	Moins d'un jour à 6 mois	39	37	24	3.6e-13
	Plus de 6 mois à 36 mois	35	52	13	
	Plus de 36 mois	55	35	10	
Victimisation - raisons de ceux qui n'ont pas porté plainte	On ne veut pas dénoncer/on veut régler son compte à l'autre-/peur de la vengeance/l'affaire n'est pas assez importante/inaction de la police	58	30	12	7.0e-12
Nombre d'infractions commises à l'âge adulte	0 ou 1	22	37	41	3.3e-11
	2 à 4	31	42	27	
	5 ou plus	46	41	12	
Nombre des infractions commises prévues par le Code criminel	1 à 5	30	39	31	3.6e-11
	6 ou plus	45	42	13	
	Aucune	17	38	46	
Âge au moment de la première incarcération	A purgé une peine d'emprisonnement	41	44	15	4.1e-11
	Aucune réponse	25	34	41	
Nombre de séjours en prison	1 à 10	38	45	16	5.4e-11
	11 ou plus	52	39	9	
	Aucune réponse	25	35	40	

* L'analyse comportait 125 variables.

Tableau III.6 Niveau de scolarité selon le lieu d'habitation et le sexe

NIVEAU DE SCOLARITÉ	HOMMES						FEMMES					
	MOINS D'UNE 9 ^e ANNÉE		SECONDAIRE NON TERMINÉ		SECONDAIRE TERMINÉ +		MOINS D'UNE 9 ^e ANNÉE		SECONDAIRE NON TERMINÉ		SECONDAIRE TERMINÉ +	
LIEU D'HABITATION	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
CENTRE 1	51	69	34	46	14	19	65	51	23	18	12	9
CENTRE 2	51	80	29	46	20	32	58	50	27	23	15	13
HORS-CENTRE	29	21	35	25	36	26	43	35	37	30	20	16
TOTAL	47	170	32	117	21	77	56	137	29	71	15	38
	p = 0,01						n.s.					
	N = 610											

Tableau III.7 Âge au moment du premier contact avec le système de justice pénale selon le lieu d'habitation

ÂGE	5 - 12		13 - 14		15 - 16		17 - 18		19 +	
	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
LIEU D'HABITATION										
CENTRE 1	20	38	15	28	28	53	17	31	19	36
CENTRE 2	16	33	24	48	29	58	14	28	17	35
HORS-CENTRE	13	13	18	18	18	18	13	13	37	36
TOTAL	17	84	19	94	27	129	15	72	22	107
	p = 0,005									
	N = 486									

Tableau III.8 Délinquance juvénile selon le lieu d'habitation

NOMBRE D'INFRACTIONS	1		2 - 4		5 +	
	%	n	%	n	%	n
CENTRE 1	19	23	30	36	51	61
CENTRE 2	26	37	35	49	39	55
HORS-CENTRE	22	12	44	24	33	18
TOTAL	22	72	35	109	43	134
	$p = 0,07$					
	$N = 315$					

Tableau III.9 État civil selon le lieu d'habitation et le sexe

ÉTAT CIVIL	HOMMES								FEMMES							
	MARIÉ		SÉPARÉ		CONJOINT DE FAIT		CÉLIBA- TAIRE		MARIÉ		SÉPARÉ		CONJOINT DE FAIT		CÉLIBA- TAIRE	
LIEU D'HABITATION	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
CENTRE 1	3	4	9	12	19	25	69	93	4	3	8	16	32	25	56	44
CENTRE 2	8	12	10	16	25	40	57	89	7	6	14	12	31	27	48	42
HORS-CENTRE	14	10	10	7	21	15	56	40	11	9	14	11	23	18	53	42
TOTAL	7	26	10	35	22	80	61	222	7	18	12	29	29	70	52	128
	p = 0,06								n.s.							

N = 608

Tableau III.10 Garde des enfants selon le lieu d'habitation et le sexe

GARDE	HOMMES				FEMMES			
	OUI		NON		OUI		NON	
LIEU D'HABITATION	%	n	%	n	%	n	%	n
CENTRE 1	13	10	87	67	43	29	57	39
CENTRE 2	27	29	73	77	66	44	34	23
HORS-CENTRE	43	18	57	24	70	45	30	19
TOTAL	25	57	75	168	59	118	41	81
	p = 0,001				p = 0,002			
	N = 424							

Tableau III.11 Source de revenu selon le lieu d'habitation et le sexe

SOURCE DE REVENU	HOMMES								FEMMES							
	BIEN-ÊTRE SOCIAL		EMPLOI		ÉTUDES		AUTRES		BIEN-ÊTRE SOCIAL		EMPLOI		ÉTUDES		AUTRES	
LIEU D'HABITATION	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
CENTRE 1	80	102	4	5	8	10	8	10	92	67	1	1	0	0	7	5
CENTRE 2	54	83	12	19	14	22	20	31	63	55	9	8	17	15	10	9
HORS-CENTRE	38	27	25	18	19	14	18	13	48	38	15	12	20	16	18	14
TOTAL	60	212	12	42	13	46	15	54	67	160	8	21	12	31	12	28
	p = 0,000								nombres trop petits							

N = 594

Tableau III.12 Problèmes d'alcool selon le lieu d'habitation et le sexe

PROBLÈME D'ALCOOL	HOMMES								FEMMES							
	TOUJOURS		PARFOIS		DANS LE PASSÉ		JAMAIS		TOUJOURS		PARFOIS		DANS LE PASSÉ		JAMAIS	
LIEU D'HABITATION	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
CENTRE 1	40	53	27	35	21	28	12	16	28	22	23	18	28	22	21	16
CENTRE 2	17	27	22	35	28	45	32	51	10	9	9	8	22	19	59	51
HORS-CENTRE	11	8	15	11	31	22	43	31	10	8	12	10	33	27	44	36
TOTAL	24	88	22	81	26	95	27	98	16	39	15	36	28	68	41	103
	p = 0,000								nombres trop petits							
	N = 608															

Tableau III.13 Préférence à l'égard de la vie dans une réserve selon le lieu d'habitation et le sexe

LIEU PRÉFÉRÉ	HOMMES								FEMMES							
	RÉSERVE		VILLE		AUTRE		AUCUNE PRÉFÉRENCE		RÉSERVE		VILLE		AUTRE		AUCUNE PRÉFÉRENCE	
LIEU D'HABITATION	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
CENTRE 1	15	18	67	83	12	15	6	7	13	10	68	52	14	11	5	4
CENTRE 2	34	47	57	80	7	10	2	3	23	17	68	51	9	7	0	0
HORS-CENTRE	25	15	60	36	12	7	3	2	25	18	62	44	6	4	7	5
TOTAL	25	80	61	199	10	32	4	12	20	45	66	147	10	22	4	9
	nombres trop petits								nombres trop petits							

N = 546

Tableau III.14 Emplacement géographique de la collectivité d'origine/réserve selon le lieu d'habitation et le sexe

EMPLACEMENT	HOMMES						FEMMES				p		
	ÉLOIGNÉ		PRÈS D'UNE PETITE VILLE		PRÈS D'UNE GRANDE VILLE		ÉLOIGNÉ		PRÈS D'UNE PETITE VILLE			PRÈS D'UNE GRANDE VILLE	
LIEU D'HABITATION	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	
CENTRE 1	23	22	55	52	21	20	31	18	47	27	22	13	n.s.
CENTRE 2	20	21	55	58	25	26	29	18	47	29	24	15	n.s.
HORS-CENTRE	13	7	54	29	33	18	32	18	50	28	18	10	0,03
TOTAL	20	50	55	139	25	64	31	54	48	84	21	38	N = 429

n.s.

Tableau III.15 Âge au moment de l'arrivée en ville selon le lieu d'habitation et le sexe

ÂGE	HOMMES									FEMMES								
	NÉ EN VILLE		0 - 14		15 - 24		25 +		NÉE EN VILLE		0 - 14		15 - 24		25 +			
LIEU D'HABITATION	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n		
CENTRE 1	7	9	20	25	47	60	26	33	8	6	24	19	44	34	24	19		
CENTRE 2	13	21	28	44	39	61	20	31	16	13	31	26	30	25	23	19		
HORS-CENTRE	24	17	24	17	32	23	21	15	11	9	22	17	43	34	24	19		
TOTAL	13	47	24	86	39	144	22	79	12	28	26	62	39	93	24	57		
	p = 0,02									p = n.s.								

N = 596

Tableau III.16a) Accusations selon le lieu d'habitation et le sexe*

ACCUSATIONS - OUI	HOMMES		FEMMES	
LIEU D'HABITATION	%**	n	%	n
CENTRE 1	96	129	85	67
CENTRE 2	91	144	69	60
HORS-CENTRE	83	60	56	45
TOTAL	91	333	70	172

N = 505

* Comprend les infractions prévues par le *Code criminel*, l'ivresse publique et la délinquance juvénile.

** Les pourcentages sont calculés selon le nombre total d'hommes et de femmes dans chaque groupe.

Tableau III.16b) Accusations portées en application du Code criminel selon le lieu d'habitation et le sexe

ACCUSATIONS - OUI	HOMMES		FEMMES	
LIEU D'HABITATION	%	n	%	n
CENTRE 1	95	127	83	66
CENTRE 2	91	143	67	58
HORS-CENTRE	82	59	52	42
TOTAL	90	329	67	166
	p = 0,00			
	N = 495			

Tableau III.17 Nombre d'accusations portées en application du *Code criminel* selon le lieu d'habitation et le sexe

SELON LE SEXE ET LE LIEU D'HABITATION	NOMBRE D'ACCUSATIONS PORTÉES								TOTAL	
	1-2		3-5		6-10		11 +			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Hommes										
Centre 1	13	10	13	10	27	21	74	58	127	100
Centre 2	17	12	23	16	31	22	72	50	143	100
Hors-centre	13	22	13	22	10	17	23	39	59	100
Total	43	13	49	15	68	21	169	51	329	100
Femmes										
Centre 1	17	26	16	24	10	15	23	24	66	100
Centre 2	20	34	16	28	10	17	12	21	58	100
Hors-centre	26	62	10	24	6	14	0	0	42	100
Total	63	38	42	25	26	16	35	21	166	100

Tableau III.18 Types d'infractions selon le lieu d'habitation et le sexe

SELON LE SEXE ET LE LIEU D'HABITATION ACTUEL	TYPE D'INFRACTION														TOTAL	
	1		2		3		4		5		6		7		n	%
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%		
Hommes																
Centre 1	55	12	77	17	105	23	102	23	65	14	40	9	8	2	452	100
Centre 2	53	1	90	20	117	25	114	25	64	14	19	4	4	1	461	100
Hors-centre	14	8	36	20	44	24	46	25	25	14	15	8	2	1	182	100
Total	122	11	203	19	266	24	262	24	154	14	74	7	14	1	1095	100
Femmes																
Centre 1	22	10	27	13	31	15	60	29	29	14	22	11	18	9	209	100
Centre 2	9	6	35	24	24	17	47	33	13	9	8	6	7	5	143	100
Hors-centre	5	6	17	2	16	18	30	34	4	5	12	13	3	3	87	100
Total	36	8	79	18	71	16	137	31	46	10	42	10	28	6	439	100

TYPE 1

HOMICIDE, VOIES DE FAIT GRAVES, AGRESSION SEXUELLE GRAVE

TYPE 2

VOIES DE FAIT, TRAFIC DE STUPÉFIANTS

TYPE 3

CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES, INTRODUCTION PAR EFFRACTION

TYPE 4

VOL, VOL À L'ÉTALAGE, POSSESSION DE MARIJUANA

TYPE 5

INFRACTION DE NATURE ADMINISTRATIVE

Tableau III.19 Types d'incarcération selon le lieu d'habitation

Type	Établissement pour jeunes délinquants		Avant le procès		Établissement provincial		Établissement fédéral	
Lieu d'habitation	%	N	%	N	%	N	%	N
Centre 1	41	66	40	118	48	130	52	28
Centre 2	44	70	46	135	38	103	39	21
Hors-centre	15	24	14	40	15	40	9	5
N = 780								

Tableau III.20 Nombre de séjours en prison selon le lieu d'habitation

Nombre	1		2-5		6-10		11 +	
	%	N	%	N	%	N	%	N
Centre 1	21	33	27	41	24	37	28	43
Centre 2	19	30	39	63	23	37	20	32
Hors-centre	20	11	40	22	27	15	13	7
Total	20	74	35	126	25	89	20	82

Tableau III.21 Durée totale des périodes d'incarcération selon le lieu d'habitation

Lieu d'habitation	Centre 1		Centre 2		Hors-centre	
	%	N	%	N	%	N
1 jour - 3 mois	37	36	38	37	25	24
3,1 - 6	47	14	33	10	20	6
6,1 - 12	27	12	55	24	18	8
12,1 - 18	37	7	53	10	11	2
18,1 - 24	46	11	38	9	17	4
24,1 - 36	36	12	58	19	6	2
36,1 - 60	51	25	35	17	14	7
60 +	57	52	34	31	9	8
Total	44	169	41	157	16	61
	$p = 0,005$					
	$N = 387$					

Tableau III.21A Accusations et incarcération selon le lieu d'habitation

ACCUSATIONS ET INCARCÉRATION	LIEU D'HABITATION						TOTAL
	Centre 1		Centre 2		Hors-centre		
	n	%	n	%	n	%	n
Accusé mais non incarcéré (% des accusés de chaque groupe)	27	14	47	23	44	42	118
Accusé et incarcéré (% des accusés de chaque groupe)	169	86	157	77	61	58	387
Ni accusé ni incarcéré (% des répondants de chaque groupe)	17	6	41	39	48	45	106

Tableau III.22 Victimisation selon le lieu d'habitation et le sexe

Victimisation	Hommes				Femmes				P
	Oui		Non		Oui		Non		
	%	N	%	N	%	N	%	N	
Lieu d'habitation									
Centre 1	63	84	37	50	80	63	20	16	
Centre 2	63	99	37	59	62	54	38	33	
Hors-centre	51	37	49	35	65	53	35	28	
Total	60	220	40	144	70	170	31	77	
	n.s.				p = 0,03				
	N = 611								0,001

Tableau III.23 Nombre de fois où les personnes ont été victimisées selon le lieu d'habitation et le sexe (total)

Lieu d'habitation	Hommes						Femmes					
	Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre	
Nombre	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
1	35	26	39	29	26	19	22	8	43	16	35	13
2-4	43	34	45	36	13	10	29	13	27	12	44	20
5-10	30	11	59	22	11	4	52	17	21	7	27	9
11 +	45	13	41	12	14	4	45	25	35	19	20	11
Total	38	84	45	99	17	37	37	63	32	54	31	53
	nombres trop petits						p = 0,05					

N = 390

Tableau III.24 Blessures subies par les victimes en milieu urbain selon le lieu d'habitation et le sexe

Blessures	Hommes				Femmes				P
	Oui		Non		Oui		Non		
Lieu d'habitation	%	N	%	N	%	N	%	N	0,001
Centre 1	61	40	39	26	70	39	30	17	
Centre 2	40	34	59	50	50	26	50	26	
Hors-centre	48	16	52	17	44	18	56	23	
Total	49	90	51	93	56	83	44	66	
	p = 0,05				p = 0,03				
	N = 332								

Tableau IV.1 Attitude de la police selon le sexe - ville et collectivité d'origine/réserve

Sexe	Ville				Collectivité d'origine/réserve			
	H		F		H		F	
	%	N	%	N	%	N	%	N
Attitude								
Respect	15	72	29	59	31	52	31	22
Neutralité	22	106	22	44	23	38	25	18
Impolitesse	15	74	24	48	14	24	14	10
Violence verbale	18	86	13	27	13	22	11	8
Violence physique	29	140	13	26	18	30	19	14
	p = 0,000				n.s.			

Tableau IV.2 Attitude de la police selon le lieu d'habitation - ville et collectivité d'origine/réserve

Lieu d'habitation	Ville						Collectivité d'origine/réserve					
	Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Respect	23	60	15	45	21	26	37	33	32	30	37	16
Neutralité	27	57	16	48	36	45	30	27	18	20	21	9
Impolitesse	20	53	18	52	14	17	11	10	15	17	16	7
Violence verbale	13	33	22	65	12	15	8	7	15	17	14	6
Violence physique	23	60	29	84	18	22	13	12	20	23	12	5
	p = 0,009						n.s.					

Tableau IV.3 Cas de victimisation non signalés selon le lieu d'habitation - ville et collectivité d'origine/réserve (%)

Non signalés	Ville	Collectivité d'origine/réserve
Lieu d'habitation	%	%
Centre 1	86	76
Centre 2	75	67
Hors-centre	61	84
Total	74	75

Tableau IV.4 Attitude de la police envers tous les autochtones selon le lieu d'habitation

Même attitude	oui		non	
Lieu d'habitation	%	N	%	N
Centre 1	40	68	60	104
Centre 2	27	57	73	157
Hors-centre	35	46	65	84
Total	33	171	65	345
	$p = 0,02$			
	$N = 516$			

Tableau IV.5 Attitude de la police envers les autochtones et les Blancs selon le lieu d'habitation

Attitude	Même		Meilleure attitude envers les Blancs	
	%	N	%	N
Lieu d'habitation				
Centre 1	42	69	58	95
Centre 2	17	35	83	173
Hors-centre	17	19	83	95
Total	25	123	75	363
	$p = 0,000$			
	$N = 486$			

Tableau IV.6 Attitude de la police envers les autochtones et les Blancs impolis, selon le lieu d'habitation

Attitude	Même		Meilleure attitude envers les Blancs	
	%	N	%	N
Lieu d'habitation				
Centre 1	60	95	40	64
Centre 2	37	77	63	129
Hors-centre	46	56	54	67
Total	47	228	53	260
	$p = 0,000$			
	$N = 488$			

Tableau IV.7 Réponse à la question «Les policiers ont-ils tous la même attitude?» selon le lieu d'habitation et le sexe

Policiers	Hommes								Femmes							
	Tous les mêmes		La plupart ont une bonne attitude		La plupart ont une mauvaise attitude		½ -½		Tous les mêmes		La plupart ont une bonne attitude		La plupart ont une mauvaise attitude		½ -½	
Lieu d'habitation	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Centre 1	18	10	34	43	33	42	26	33	11	8	18	13	27	20	45	33
Centre 2	14	22	22	34	29	46	35	56	9	8	26	22	37	32	28	24
Hors-centre	8	6	18	13	38	27	36	26	9	7	27	20	32	24	31	23
TOTAL	11	38	25	90	32	115	32	115	10	23	24	55	32	76	34	80
	p = 0,05								n.s.							
	N = 592															

Tableau IV.8 Perceptions à l'égard de l'attitude de la police dans la collectivité d'origine et dans la ville selon le lieu d'habitation et le sexe

Attitude	Collectivité d'origine/réserve								Ville							
	H				F				H				F			
	Juste		Injuste		Juste		Injuste		Juste		Injuste		Juste		Injuste	
Lieu d'habitation	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Centre 1	73	32	27	12	59	13	41	9	61	66	39	43	71	44	29	18
Centre 2	67	35	33	17	60	9	40	6	49	60	51	62	56	23	44	17
Hors-centre	79	11	21	3	78	7	22	2	75	36	25	12	65	31	35	17
TOTAL	71	78	29	32	63	29	34	17	58	162	42	117	65	98	35	52
	nombres trop petits				nombres trop petits				p = 0,03				n.s.			

Tableau IV.9 Perceptions à l'égard du système de justice dans la collectivité d'origine et dans la ville selon le lieu d'habitation et le sexe

Attitude	H								F							
	Juste				Injuste				Juste				Injuste			
	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n		
Lieu d'habitation																
Centre 1	64	29	36	16	46	11	54	13	60	73	40	48	75	49	25	16
Centre 2	73	44	27	16	80	12	20	3	55	70	45	58	57	27	43	20
Hors-centre	67	12	33	6	91	10	9	1	66	39	34	20	78	42	22	12
TOTAL	69	85	31	38	66	33	34	17	59	182	41	126	71	118	29	48
	n.s.				nombres trop petits				n.s.				p = 0,05			

Tableau IV.10 Perceptions à l'égard des tribunaux dans la collectivité d'origine et dans la ville, selon le lieu d'habitation et le sexe

Attitude	Collectivité d'origine								Ville							
	H				F				H				F			
	Juste		Injuste		Juste		Injuste		Juste		Injuste		Juste		Injuste	
Lieu d'habitation	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Centre 1	64	28	36	16	72	13	28	5	73	78	27	29	79	45	21	12
Centre 2	80	40	20	10	85	11	15	2	64	73	36	41	68	27	32	13
Hors-centre	69	9	31	4	89	8	11	1	75	36	25	12	78	36	22	10
TOTAL	72	77	28	30	80	32	20	8	70	187	30	82	76	108	24	35
	nombres trop petits				nombres trop petits				n.s.				n.s.			

Tableau IV.11 Répondants représentés par un avocat dans la ville et la collectivité d'origine/réserve, selon le lieu d'habitation et le sexe (%)

Représentés	Collectivité d'origine		Ville	
	Hommes/oui	Femmes/oui	Hommes/oui	Femmes/oui
Lieu d'habitation	%	%	%	%
Centre 1	78	58	84	88
Centre 2	69	67	83	67
Hors-centre	50	67	79	74
Total	70	64	83	77
	N = 94		N = 319	

Tableau IV.12 Répondants ayant reçu les services d'un travailleur auprès des tribunaux dans la ville et la collectivité d'origine/réserve,
selon le lieu d'habitation et le sexe (%)

	Collectivité d'origine		Ville	
	Hommes/oui	Femmes/oui	Hommes/oui	Femmes/oui
Lieu d'habitation	%	%	%	%
Centre 1	29	18	26	32
Centre 2	26	14	29	28
Hors-centre	21	0	22	13
Total	27	13	26	26

Tableau IV.13 Culpabilité selon le lieu d'habitation et le sexe

Culpabilité	Hommes						Femmes					
	Toutes les infractions ou la plupart		Certaines		Aucune		Toutes les infractions ou la plupart		Certaines		Aucune	
Lieu d'habitation	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Centre 1	78	94	18	21	4	5	77	48	15	9	8	5
Centre 2	58	75	25	33	17	22	59	29	22	11	18	9
Hors-centre	73	38	13	7	13	7	68	27	8	3	25	10
Total	69	207	20	61	11	34	69	104	15	23	16	24
	p = 0,002						nombres trop petits					
	N = 453											

II



VISIBLES MAIS SANS VOIX
LES AUTOCHTONES DANS LA VILLE

PARTIE II

VARIATIONS D'UNE VILLE À L'AUTRE
LES QUARTIERS DÉFAVORISÉS ET LE SYSTÈME PÉNAL

PAR
CAROL LA PRAIRIE

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE II

VARIATIONS D'UNE VILLE À L'AUTRE
LES QUARTIERS DÉFAVORISÉS ET LE SYSTÈME PÉNAL

CHAPITRE I

Méthode de recherche et quartiers défavorisés	219
I.1 La recherche	219
I.2 Questions méthodologiques	220
I.2.a Choix des villes	221
I.2.b Délimitation des quartiers visés	222
I.2.c Organismes de recrutement et échantillonnage	223
I.3 Travaux antérieurs	224
I.3.a Race et criminalité	227

CHAPITRE II

Quartiers urbains défavorisés : Variations d'une ville à l'autre	233
II.1 Les quartiers urbains défavorisés	233
II.1.a Edmonton	233
II.1.b Regina	234
II.1.c Toronto	235
II.1.d Montréal	236
II.2 Les variations d'une ville à l'autre	237
II.2.a L'échantillon	237
II.2.b Généralités	238
II.2.c Les antécédents	241
II.2.d Venir à la ville et y vivre	244
II.2.e La peur d'être victime d'un crime	248
II.2.f Les aspirations	249

CHAPITRE III

Le système pénal : inculpations, détention et impressions	257
III.1 Inculpations, infractions et considérations connexes	257
III.1.a Nombre total d'infractions et nombre total d'infractions au <i>Code criminel</i> :	258
III.1.b Nature des infractions	260
III.1.c Infractions à la <i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	261
III.1.d Emplacement et âge	261
III.1.e Race de la victime	262
III.1.f Alcool et drogue liés aux infractions	262
III.1.g Recours aux services juridiques et sociaux	263
III.1.h Culpabilité	263
III.2 Incarcération	263
III.2.a Temps d'incarcération totale	264
III.2.b Temps de détention dans des établissements pour jeunes contrevenants	265
III.2.c Durée totale de l'incarcération préalable au procès	265
III.2.d Temps d'incarcération totale en établissement provincial	266
III.2.e Durée totale du séjour en établissement fédéral	266
III.3 Impressions	267
III.3.a Comment sont-ils traités par la police?	267
III.3.b Traitement équitable	268
III.3.c Comment les autres Autochtones sont-ils traités?	270
III.3.d Quels sont les besoins des Autochtones qui sortent de prison?	272

CHAPITRE IV

Prédicteurs et résultats	279
IV.1 Violence familiale	279
IV.1.a Ensemble de l'échantillon	279
IV.1.b Variations de ville en ville	280
IV.2 Nombre d'inculpations avant la majorité	280
IV.3 Nombre total d'inculpations	282
IV.3.a Ensemble de l'échantillon	282
IV.3.b Variations de ville en ville	282
IV.4 Nombre total d'infractions au <i>Code criminel</i>	283
IV.4.a Ensemble de l'échantillon	283

IV.4.b	Variation de ville en ville	284
IV.5	Temps total d'incarcération	284
IV.5.a	Ensemble de l'échantillon	284
IV.5.b	Variations de ville en ville	285
IV.6	Problèmes d'alcool	286
IV.6.a	Ensemble de l'échantillon	286
IV.6.b	Variations de ville en ville	286

CHAPITRE V

Analyse et conclusions	289	
V.1	Analyse	290
V.1.a	Aperçu de la situation dans les différentes villes	290
V.1.b	Antécédents	292
V.1.c	Venir à la ville et y vivre	293
V.1.d	Aspirations	293
V.1.e	Criminalité et système de justice pénale	294
V.1.f	Différences entre les villes de l'est et les villes de l'ouest	295
V.2	Conclusions	297
V.2.a	Désorganisation sociale et caractéristiques des populations autochtones des quartiers urbains pauvres	297
V.2.b	Migrations et conflits dans les quartiers urbains défavorisés	299
V.2.c	Application de la loi dans les quartiers urbains défavorisés	300

CHAPITRE VI

Conclusions	303	
VI.1	Éléments d'intervention (Greene, 1993)	303
VI.2	Développement communautaire	306
VI.2.a	Ségrégation et isolement	306
VI.2.b	Logement subventionné	307
VI.3	Le système de justice pénale	309
VI.3.a	La police, la mise en accusation et la déjudiciarisation	309
VI.3.b	La récidive	312

Renvois	321
Bibliographie	333
Annexe I - Méthodologie	341
Annexe II - Types d'infractions par ordre décroissant de gravité	349
Annexe III - Tableaux	353
Annexe IV - Enquête auprès des peuples autochtones	445
Annexe V - CHAID	451

TABLEAUX

Tableau I	Différences importantes entre les villes	355
Tableau II.1	Groupes d'âges - par ville	366
Tableau II.2	Sexes - par ville	366
Tableau II.3	Secteur - par ville	367
Tableau II.4	Secteur par sexe - par ville	367
Tableau II.5	Collectivité natale - par ville	368
Tableau II.6	Période passée en ville - par ville	368
Tableau II.7	Sentiment d'être établi - par ville	369
Tableau II.8	Vivre et travailler sur la réserve - par ville	369
Tableau II.9	Désir de vivre dans une autre partie de la ville - par ville et par quartier	370
Tableau II.10	État civil - par ville	370
Tableau II.11	Niveau de scolarité - par ville	371
Tableau II.12	Source de revenu - par ville et lieu de résidence	371
Tableau II.13	Travail au cours de la vie - par ville	372
Tableau II.14	Problèmes d'alcool - par ville et lieu de résidence	372
Tableau II.15	Problèmes d'alcool - par ville et par sexe	373
Tableau II.16	Éducation parentale - par ville et par lieu de résidence	373
Tableau II.17	Problèmes d'alcool des parents - par ville	374
Tableau II.18	Origine ethnique de l'agresseur - par ville	374
Tableau III.1	Répondants mis en accusation, par ville	375
Tableau III.2	Nombre total d'accusations par ville	375
Tableau III.3	Total des infractions au <i>Code criminel</i> par ville	376
Tableau III.4	Nombre total d'accusations par ville et par domicile	377
Tableau III.5	Infractions au <i>Code criminel</i> par ville et par domicile	378
Tableau III.6	Total des accusations par ville et par sexe	379
Tableau III.7	Total des infractions au <i>Code criminel</i> par ville et par sexe	380

Tableau III.8	Infractions au <i>Code criminel</i> par sexe et par ville	381
Tableau III.9	Infractions par nature et par ville	382
Tableau III.10	Nombre d'accusations par type d'infractions et par ville	383
Tableau III.11	Accusations par types d'infractions, par domicile et par ville	384
Tableau III.12	Accusations par type d'infractions, par ville et par sexe	387
Tableau III.13	Appartenance ethnique de la victime par ville	391
Tableau III.14	Aide juridique par accusation portée à la ville et par ville.....	391
Tableau III.15	Culpabilité par ville	392
Tableau III.16	Accusés par durée d'incarcération, par ville et par domicile	393
Tableau III.17	Accusés par temps d'incarcération, par domicile et par ville	394
Tableau III.18	Durée totale d'incarcération par ville	395
Tableau III.19	Durée totale d'incarcération par ville et par domicile	396
Tableau III.20	Durée d'incarcération par ville et par sexe	397
Tableau III.21	Nombre d'incarcérations par ville et par domicile	399
Tableau III.22	Accusés par établissement pour jeunes contrevenants, par ville et par domicile.....	400
Tableau III.23	Durée totale du séjour en établissement pour jeunes contrevenants par ville	401
Tableau III.24	Accusés par détention préalable par ville et par domicile	402
Tableau III.25	Durée totale de la détention préalable par ville	403
Tableau III.26	Accusés par séjour dans un établissement provincial par ville et par domicile.....	404
Tableau III.27	Durée totale du séjour en établissement provincial par ville	405
Tableau III.28	Traitement par la police municipale par ville (répondants mis en accusation)	405
Tableau III.29	Traitement par la police municipale par ville (0 à 8 ans à la ville)	406
Tableau III.30	Traitement par la police à domicile par ville	406
Tableau III.31	Traitement équitable - Système pénal par ville et par domicile	407
Tableau III.32	Traitement équitable - Système pénal par ville et par sexe	407
Tableau III.33	Traitement équitable - Police municipale par ville et par lieu de résidence	408
Tableau III.34	Traitement équitable - Police municipale par ville et par sexe	408
Tableau III.35	Traitement équitable - Tribunaux par ville et par lieu de résidence	409

Tableau III.36	Traitement équitable - Tribunaux par ville et par sexe	409
Tableau III.37	Les policiers traitent-ils tous les Autochtones de la même façon, par ville	410
Tableau III.38	Pourquoi les Autochtones ne sont-ils pas tous traités de la même façon, par ville	410
Tableau III.39	Pourquoi les Autochtones ne sont-ils pas tous traités de la même façon, par ville et par domicile	411
Tableau III.40	Les policiers traitent-ils les Autochtones de la même façon que les Blancs, par ville et par domicile	411
Tableau III.41	Les policiers traitent-ils les Autochtones et les Blancs agressifs de la même façon, par ville	412
Tableau III.42	Les policiers traitent-ils les Autochtones et les Blancs agressifs de la même façon, par ville et par domicile	412
Tableau III.43	Les policiers sont-ils tous les mêmes, par ville	413
Tableau III.44	Besoins des Autochtones qui sortent de prison, par ville	413
Tableau IV.1	Violence familiale par variable prédictive pour l'ensemble de l'échantillon	414
Tableau IV.2.a	Violence familiale par variable prédictive par ville (Edmonton)	416
Tableau IV.2.b	Violence familiale par variable prédictive par ville (Regina)	416
Tableau IV.2.c	Violence familiale par variable prédictive par ville (Toronto)	417
Tableau IV.3	Total des inculpations avant la majorité par variable prédictive pour l'ensemble de l'échantillon	417
Tableau IV.4	Nombre d'inculpations avant la majorité par variable prédictive pour les répondants de sexe masculin	418
Tableau IV.5	Nombre total d'inculpations par variable prédictive pour l'ensemble de l'échantillon	419
Tableau IV.6.a	Nombre total d'inculpations par variable prédictive par ville (Edmonton)	422
Tableau IV.6.b	Nombre total d'inculpations par variable prédictive par ville (Regina)	423
Tableau IV.6.c	Nombre total d'inculpations par variable prédictive par ville (Toronto)	424
Tableau IV.6.d	Nombre total d'inculpations par variable prédictive par ville (Montréal)	425
Tableau IV.7	Nombre total des infractions au <i>Code criminel</i> par variable prédictive pour l'ensemble de l'échantillon	426

Tableau IV.8.a	Nombre total d'infractions au <i>Code criminel</i> par variable prédictive par ville (Edmonton)	428
Tableau IV.8.b	Nombre total d'infractions au <i>Code criminel</i> par variable prédictive par ville (Regina)	429
Tableau IV.8.c	Nombre total d'infractions au <i>Code criminel</i> par variable prédictive par ville (Toronto)	430
Tableau IV.8.d	Nombre total d'infractions au <i>Code criminel</i> par variable prédictive par ville (Montréal)	431
Tableau IV.9	Temps total d'incarcération par variable prédictive pour l'ensemble de l'échantillon	432
Tableau IV.10.a	Temps total d'incarcération par variable prédictive par ville (Edmonton)	435
Tableau IV.10.b	Temps total d'incarcération par variable prédictive par ville (Regina)	436
Tableau IV.10.c	Temps total d'incarcération par variable prédictive par ville (Toronto)	437
Tableau IV.10.d	Temps total d'incarcération par variable prédictive par ville (Montréal)	438
Tableau IV.11	Problèmes d'alcool par variable prédictive pour l'ensemble de l'échantillon	440
Tableau IV.12.a	Problèmes d'alcool par variable prédictive par ville (Edmonton)	442
Tableau IV.12.b	Problèmes d'alcool par variable prédictive par ville (Regina)	442
Tableau IV.12.c	Problèmes d'alcool par variable prédictive par ville (Toronto)	443
Tableau IV.12.d	Problèmes d'alcool par variable prédictive par ville (Montréal)	444

* Seuls les tableaux mentionnés dans le cours du texte sont intégrés à ce rapport. D'autres tableaux, qui rendent compte d'autres résultats de cette étude, seront présentés à part, dans un volume qui comprendra également le questionnaire, le guide de codage et l'ensemble des tableaux qui ont trait aux trois rapports.

CHAPITRE 1

Méthode de recherche et quartiers défavorisés

Introduction

La deuxième partie de la présente recherche sur les Autochtones des quartiers urbains défavorisés veut faire ressortir les principales différences qui caractérisent deux grandes villes de l'Est et deux grandes villes de l'Ouest du Canada. Nous avons conservé le modèle théorique de la Partie I, intitulé *L'échantillon des quartiers défavorisés, les strates sociales et le système de justice pénale*, dont l'échantillon avait été réparti en trois groupes selon la façon dont les répondants avaient été choisis et leur lieu de résidence dans la ville, et où les différences entre les groupes étaient analysés dans un cadre structurel social. Ce deuxième rapport pousse la réflexion un peu plus loin en étudiant les mêmes groupes, mais dans quatre villes seulement, soit Edmonton, Regina, Toronto et Montréal. La recherche ne porte pas sur les quartiers où vivent les répondants, sur la vie dans ces quartiers ou sur les rapports qui s'y établissent entre les gens, mais nous donnerons une brève description des quartiers visés dans les quatre villes puisque les variantes à cet égard permettent de mieux comprendre certains des résultats de l'étude. Les renseignements présentés dans les pages qui suivent nous ont été donnés par 621 Autochtones¹ recrutés auprès d'organismes ou de services d'aide ou d'accueil ou encore dans la rue.

I.1 *La recherche*

Au point de départ, nous avons voulu entreprendre cette recherche pour mieux comprendre l'écart constaté entre l'est et l'ouest du pays dans les taux d'incarcération des Autochtones. Depuis une vingtaine d'années, on constate en effet une présence disproportionnée d'Autochtones dans les établissements correctionnels du Canada (Jackson, 1989; Cawsey, 1991; Hamilton et Sinclair, 1991; Bienvenue et Latif, 1974; Birkenmeyer et Jolly, 1989), mais l'écart entre l'est et l'ouest du pays, à cet égard, n'a été signalé que récemment (LaPrairie, 1992). Il y a une plus forte proportion d'Autochtones dans les prisons de l'ouest que dans celles de l'est (Moyer et al., 1985). La présente étude tente d'approfondir cette question en l'abordant sous divers angles, dont certains ont été traités dans le premier rapport et d'autres font l'objet de celui-ci.

Dans la Partie I, nous avons abordé la question des strates sociales de la population autochtone en étudiant les populations des quartiers défavorisés. Nous avons constaté que la stratification sociale restait inchangée même dans les quartiers urbains les plus pauvres. Tous les répondants des villes sont plus vulnérables à la victimisation, à la perpétration d'actes criminels et aux procédures pénales que l'ensemble de la population canadienne, autochtone ou non, mais d'importantes différences sont à signaler entre les trois groupes² en ce qui concerne les antécédents, la bonne fortune et le niveau socio-économique³. Dans la première partie, nous avons étudié les différences entre les groupes et avons abordé la question de « l'égalité dans la victimisation »; et de « l'égalité dans le besoin ». Nous en sommes venus à la conclusion qu'il était possible de différencier l'ampleur et la nature des besoins d'un groupe à l'autre et que pour réduire les taux d'incarcération des Autochtones, il fallait viser les plus démunis. Nous avons également constaté que les personnes migrent vers les villes pour des raisons différentes et y arrivent munis « d'outils » bien différents qui leur permettront ou non de s'intégrer. Les groupes les plus marginalisés semblent être les moins bien préparés à affronter la vie urbaine et semblent avoir quitté leur collectivité d'origine par manque de perspectives ou par suite d'un rejet.

La Partie I a aussi montré que les Autochtones des villes ont de fréquents démêlés avec la justice - surtout à titre de délinquants, car les victimes ont tendance à éviter le système. Les accusations sont le plus souvent portées contre eux à la ville, et plus rarement dans la réserve ou la collectivité d'origine, ce qui laisse soupçonner une meilleure « protection » contre le système au sein d'un réseau familial ou familial. Il en est ainsi surtout dans les réserves où les réseaux de consanguinité et de familiarité sont ramifiés et très solides.

Dans la Partie II, nous nous poserons trois questions en ce qui concerne l'écart dans les niveaux d'incarcération des Autochtones de l'est et de l'ouest du pays. Cet écart est-il attribuable à des différences dans la nature des quartiers défavorisés des villes, dans les modes d'application de la loi (porte-t-on plus d'accusations et emprisonne-t-on davantage les délinquants dans les villes de l'ouest?) et (ou) à des différences dans les comportements délinquants (les Autochtones de l'ouest commettent-ils un plus grand nombre d'actes criminels?)⁴. Le contexte théorique dans lequel ces questions seront abordées est traité un peu plus loin.

1.2 Questions méthodologiques

Notre méthodologie globale a été décrite dans le premier rapport. Dans celui-ci, nous traiterons de la sélection des villes, de la délimitation des quartiers défavorisés, de la sélection des organismes ressources et de l'échantillonnage⁵.

1.2.a *Choix des villes*

Toutes les grandes villes de l'ouest du Canada comptent une population autochtone relativement importante de sorte que le choix d'une ville ne signifiait pas le rejet d'une autre. Notre choix s'est fondé sur les activités en place dans les quartiers défavorisés des villes, sur l'intérêt témoigné envers notre projet et la « représentativité » des villes. Edmonton a été choisie parce que la question des Autochtones du centre-ville y a déjà été traitée (Edmonton Inner City Task Force, 1992), parce que les gouvernements municipal et provincial ont manifesté de l'intérêt pour notre projet⁶, et parce qu'il s'agit d'une ville de taille moyenne. La ville d'Edmonton est aussi réputée pour certaines innovations au chapitre de la police communautaire (The Globe and Mail, 1994). La population autochtone d'Edmonton représente environ 5 p. 100 de la population totale de la ville, mais 28 p. 100 de la population totale des Autochtones d'Alberta⁷. La ville d'Edmonton compte la plus importante collectivité autochtone des grandes villes du Canada, précédée par Toronto, Montréal et Vancouver (Statistique Canada, 1990). La représentation autochtone dans les prisons provinciales de l'Alberta est environ quatre fois supérieure à celle des Autochtones de la province. Dans les prisons fédérales, elle est trois fois supérieure.

C'est en Saskatchewan que les Autochtones sont le plus emprisonnés dans les établissements provinciaux et fédéraux, ce qui nous obligeait à intégrer à notre recherche la ville de Regina ou de Saskatoon. Nous avons choisi Regina à cause de l'intérêt que nous ont manifesté tant le gouvernement provincial que le gouvernement municipal et parce que des rapports antérieurs semblaient indiquer des niveaux disproportionnés de criminalité autochtone dans cette ville (CCSJ, 1993; LaPrairie, 1992) bien que sa population autochtone soit une des plus faibles. Regina est un petit centre urbain dont la population autochtone représente environ 7 p. 100 de la population totale de la ville, et 13 p. 100 de la population de la Saskatchewan qui se dit autochtone. Dans les établissements correctionnels de la province, toutefois, les Autochtones sont fortement surreprésentés : ils sont en effet quatre à cinq fois plus nombreux dans les établissements provinciaux et environ quatre fois plus nombreux dans les établissements fédéraux que dans la population générale.

Dans l'est du pays, le choix logique portait sur Toronto et Montréal. Les deux villes comptent une population autochtone élevée et sont de grands centres urbains. Les Autochtones représentent environ 1 p. 100 de la population de Toronto et un peu moins de un pour cent de la population de Montréal. Environ 13 p. 100 des populations autochtones de l'Ontario et du Québec vivent dans les villes de Toronto et de Montréal. Toronto possède également un important réseau de services adressés aux

Autochtones. La représentation autochtone dans les prisons provinciales de l'Ontario est près du double de celle de la population autochtone de la province, mais dans les établissements fédéraux, les proportions sont à peu près équivalentes. Au Québec, il ne semble pas y avoir surreprésentation des Autochtones dans les établissements carcéraux, provinciaux ou fédéraux⁸.

I.2.b *Délimitation des quartiers visés*

Il s'est révélé très difficile de circonscrire avec précision les quartiers visés, surtout à Toronto et à Montréal⁹, car il n'existe pas dans ces villes un quartier proprement autochtone et les Autochtones n'y sont qu'un groupe minoritaire parmi bien d'autres. À Edmonton et Regina, les Autochtones sont le groupe minoritaire principal, mais il n'a pas été tellement plus facile d'y circonscrire les quartiers où ils vivent. À Edmonton et à Regina, comme ailleurs, les vieux quartiers ont été considérablement « revitalisés », ce qui a créé des zones « satellites » souvent dispersées dans lesquelles les gens pauvres se réfugient à la recherche de logements abordables.

Nous avons communiqué avec les services de police de toutes les villes en cause pour deux raisons. Premièrement, parce que leur expérience et leur connaissance de la ville pouvaient nous aider à circonscrire les quartiers auxquels nous nous intéressions. Deuxièmement, parce qu'ils pouvaient nous aider à repérer les Autochtones dans chaque quartier en nous indiquant les lieux où ils habitent, les organismes qui leur offrent des services et les endroits où la police intervient le plus souvent dans des incidents mettant en cause des Autochtones comme délinquants ou comme victimes d'actes criminels. Dans toutes les villes, les Autochtones habitent dans plus d'un quartier et les services de police de chaque ville nous ont indiqué les vieux quartiers traditionnels et les nouvelles zones « satellites »¹⁰.

Dans chaque ville, les intervieweurs ont été renseignés sur les quartiers visés, et au moment de l'entrevue, ils ont fixé le domicile du répondant selon la catégorie centre/hors-centre¹¹. Une carte de chaque ville a également servi à délimiter les quartiers visés. Tout répondant dont l'adresse se trouvait à l'extérieur des quartiers visés était inscrit comme vivant hors-centre. Au moment de l'analyse, ces notions de centre/hors-centre ont été précisées davantage et le centre a été subdivisé en deux groupes. Les Autochtones de la rue, recrutés dans les soupes populaires, les refuges, les centres de jour et dans la rue ont été séparés de ceux qui avaient été recrutés auprès d'organismes sociaux du centre-ville. Pour être affectés au groupe Centre 1 ou Centre 2, les répondants devaient avoir une adresse à l'intérieur des limites des quartiers visés. Le groupe hors-centre était formé de tout répondant vivant à l'extérieur de ces limites.

Le groupe hors-centre s'est révélé plus facile à circonscrire à Edmonton et à Regina puisque dans ces deux villes les populations autochtones du centre-ville sont regroupées dans des quartiers bien précis. À Toronto et à Montréal, par contre, il n'y a pas de « quartier autochtone » et le centre-ville est une région relativement vaste et hétérogène du point de vue social et économique¹². Les notions de centre et hors-centre sont plus difficiles à établir à Montréal ce qui expliquera peut-être certaines anomalies dans les résultats. La plupart des Autochtones de Montréal se rendent aux centres d'accueil autochtones par manque d'autres services adressés à eux. La majorité de l'échantillon provient de là bien que le centre d'accueil ne soit pas situé dans un quartier normalement considéré comme faisant partie du centre-ville. Les Autochtones de Montréal ont plus de possibilités de logement à cause du coût relativement modique des loyers et peuvent donc s'installer à l'extérieur des quartiers défavorisés. Il en résulte que les trois groupes sont un peu moins distincts dans l'est que dans l'ouest.

I.2.c *Organismes de recrutement et échantillonnage*

Notre étude ne rend pas compte d'un échantillon représentatif de *tous* les peuples autochtones vivant à Edmonton, Regina, Toronto et Montréal. Nous avons mis l'accent sur le groupe le plus vulnérable à la criminalité, à la victimisation ou aux procédures pénales, autrement dit sur les gens qui se situent au plus bas de l'échelle socio-économique. Pour former un échantillon, il a fallu établir les limites géographiques des quartiers défavorisés de chaque ville et trouver un mode de sélection (aussi aléatoire que possible) qui permette d'établir un échantillon suffisamment « représentatif » du groupe qui s'adresse aux organismes et services sociaux du centre-ville et des gens dans la rue.

Nous n'avions aucune idée de l'importance des populations autochtones dans chaque ville. Comme les méthodes habituelles de dénombrement (listes électorales, bottins téléphoniques, listes d'adresses) sont inutiles lorsqu'il s'agit d'une population itinérante, nous avons dû mettre au point une autre méthode. Nous avons adopté une stratégie en deux temps. Dans un premier temps, nous avons interviewé des gens rencontrés dans des organismes d'aide aux itinérants : refuges, centres de jour, centres de distribution de nourriture, etc. auxquels se sont ajoutés des itinérants rencontrés dans la rue, les centres commerciaux et les parcs. Dans un deuxième temps, nous avons formé un autre groupe de niveau économique bas mais composé de gens qui vivent dans des maisons de chambre, des appartements, etc. Nous avons également repéré des organismes de « second niveau » qui leur offrent des services sociaux, familiaux, juridiques, etc. Dans la mesure du possible, nous avons retenu des organismes

semblables dans chaque ville, mais les organismes de chaque ville ne sont pas identiques ou offrent des services différents sous un même nom.

Parce que nous voulions former un échantillon aussi aléatoire que possible, nous avons décidé de *ne pas* recruter la majorité de nos répondants auprès d'établissements reliés aux systèmes correctionnels comme les services de probation ou les Sociétés John Howard et Elizabeth Fry. Les Autochtones qui s'adressent à ces organismes, ne sont pas toujours des résidents du centre-ville mais se trouvent à la ville parce qu'ils ont été adressés à ces organismes. Nous avons néanmoins rencontré certains clients de ces organismes pour qu'ils soient représentés dans l'échantillon (pour plus de détails méthodologiques, voir l'annexe I).

Résumé

Les pages qui précèdent « plantent le décor » en établissant en quoi consiste le présent rapport et en décrivant certains aspects méthodologiques de la recherche. Le reste du chapitre sera consacré à la question des quartiers défavorisés des villes et des travaux antérieurs sur la criminalité et la délinquance dans ces lieux. Le chapitre II fait état des principaux résultats de l'étude et décrit les quartiers visés dans chaque ville. Le chapitre III porte sur les inculpations, l'incarcération et les impressions des Autochtones quant au traitement que leur réserve le système pénal. Le chapitre IV forme en quelque sorte le coeur de notre étude. Il y est question des problèmes graves que présentent les adultes : alcoolisme, criminalité, longues incarcérations et violence familiale et de leur représentation dans l'échantillon de même que des variables qui prédisent l'apparition de ces problèmes. Au chapitre V, nous présentons certaines de nos principales conclusions sur les différences entre les villes de même que sur les variables prédictives et leurs aboutissements. Au chapitre VI, nous abordons la question des politiques et des programmes.

I.3 *Travaux antérieurs*

Il existe relativement peu de travaux de criminologie sur la question des quartiers défavorisés des grandes villes canadiennes bien que certaines études ethnographiques aient porté sur la population indienne dans certaines villes (Kerri, 1976; Brody, 1971). D'autres études ont porté sur des aspects précis de la vie des Indiens dans les villes (Peters, 1992; McCaskill, 1970, 1981; Hull, 1983; Clatworthy, 1983; Stanbury, 1975; Reeves et Frideres, 1981)¹³. Ce sont les États-Unis qui comptent le plus grand nombre de publications dans ce domaine parce que la

criminalité et la délinquance des quartiers urbains centraux est un problème que les criminologues américains reconnaissent depuis longtemps.

Par exemple, Hsieh et Pugh (1991), dans une analyse récente des travaux de recherche réalisés au cours des quelques dernières décennies sur la question des crimes violents perpétrés dans les villes américaines, ont constaté que la pauvreté et les inégalités de revenu étaient, sans exception, reliées à la perpétration de crimes de violence tels les voies de fait, les homicides, les viols et les cambriolages¹⁴. Divers projets visant à résoudre les problèmes qui sévissent dans les quartiers urbains centraux voient régulièrement le jour aux États-Unis depuis déjà quelques décennies (Lemann, 1994).

Dans les premiers temps de la criminologie américaine, lorsqu'on a tenté d'expliquer les phénomènes de la criminalité et de la délinquance dans les quartiers urbains centraux, un conflit s'est créé entre les partisans de la théorie individuelle (apprentissage social) et ceux de la théorie collective (écologie sociale). Les deux points de vue sont résumés en peu de mots par Kornhauser (1978) lorsqu'il demande :

Comment savoir si les écarts dans les taux de délinquance d'une région à l'autre résultent des caractéristiques d'une population dans son ensemble ou plutôt des caractéristiques des individus que le hasard a regroupés au sein de la population?

Les théories fondées sur l'écologie sociale ont été formulées au début des années 1940 dans les travaux de Shaw et McKay et s'appuient sur le principe voulant que les quartiers défavorisés soient marqués par un fort roulement de population et une très forte hétérogénéité. Ces facteurs augmenteraient les risques de désorganisation sociale puisque, dans ces conditions, les quartiers sont incapables de créer leurs institutions de régulation interne ou de définir leurs valeurs communes. La théorie de la désorganisation sociale repose sur le principe voulant que ce soit la dynamique communautaire qui soit reliée au crime et non la « simple réification des processus émotionnels individuels » (Bursik, 1988:21). Les théoriciens suivants (Merton, 1938; Cloward et Ohlin 1960; Shutherland et Cressey, 1955) ont adopté ce principe du caractère collectif des comportements délictueux et la théorie de la désorganisation sociale proposée par Shaw et McKay s'inscrit au coeur de leur travail (Bursik, 1988).

Les critiques de la désorganisation sociale soutiennent qu'en pratique, ces théories ne permettent pas de prédire les comportements individuels. L'intérêt pour la dynamique

de groupe a alors cédé le pas à un intérêt accru pour la motivation individuelle (Bursik, 1988). La théorie du contrôle de Hirshi, les théories à orientation psychologique qui portent sur la privation relative et les théories de l'apprentissage social ont alors dominé dans les textes (voir par exemple Akers, 1985)¹⁵. Mais la question de la désorganisation sociale de certaines collectivités ne pouvait pas être complètement ignorée. Les théoriciens contemporains adoptent donc de plus en plus des modèles qui intègrent à la fois des caractéristiques individuelles et des caractéristiques collectives pour expliquer le crime et la déviance.

En intégrant ces deux points de vue, Bursik (1988:523) redéfinit le concept de la désorganisation sociale en rendant celle-ci dépendante de « la capacité d'un quartier de s'autoréguler par des mécanismes officiels et non officiels de contrôle social ». Il signale par ailleurs que les modèles actuels de désorganisation sociale mettent l'accent sur les institutions de socialisation dans les collectivités par opposition à l'instabilité des milieux culturellement indigents. La famille et l'école sont les principales institutions de socialisation et « les collectivités qui ont su créer de vastes réseaux de rapports interpersonnels et qui ont une forte activité organisationnelle affichent des taux de criminalité moindres » (Bursik, 1988:532).

Dans cette perspective, LeBlanc (1991) soutient que de mauvaises conditions structurelles comme un niveau socio-économique faible et la désorganisation familiale, et certaines lacunes de l'environnement parental comme les conflits entre conjoints ou la présence de modèles parentaux déviant affaiblissent le lien ou empêchent un lien de se développer entre le parent et l'enfant, cette absence de lien étant au coeur même de la délinquance juvénile. L'attachement envers les parents est un élément fondamental :

Il se situe à mi-chemin entre, d'une part, les facteurs structureaux comme le niveau socio-économique et le statut familial et les facteurs parentaux comme les rapports conjugaux et la déviance parentale et, d'autre part, les restrictions familiales d'ordre interne et externe comme les règles à observer, la discipline, la croyance dans le caractère légitime des règles à observer, la supervision et la rébellion contre la famille (LeBlanc, 1991:11).

Selon LeBlanc, le rendement à l'école et l'attachement aux parents sont les variables prédictives les plus sûres de la criminalité adulte, mais les contrôles sociaux pendant l'adolescence sont primordiaux lorsqu'il s'agit d'expliquer la criminalité des adolescents.

Bursik (1988) explique que le quartier peut servir d'arrière-plan aux comportements individuels et à l'attitude de la police, ce qui peut expliquer les interventions policières

plus nombreuses dans certains quartiers, celles-ci étant susceptibles de réduire les effets de la désorganisation sociale. Commentant son propre travail et le travail d'autres intervenants sur les risques de récidive dans certains quartiers, Bursik (1988:539-540) écrit :

Gottfredson et Taylor (1983, 1986) ont étudié l'influence de certains aspects généraux de la collectivité sur les risques d'une nouvelle arrestation après la sortie de prison. Ils montrent que le quartier a non seulement un effet important sur les risques de récidive, mais que ses effets sont accrus par l'interaction avec les caractéristiques individuelles. Les délinquants qui ont de longs antécédents de criminalité, par exemple, courent plus de risques de récidive si, à leur sortie de prison, ils se réinsèrent dans un quartier socialement désorganisé (Bursik, 1988:540).

Skogan (1986)¹⁶ soutient que la peur de la criminalité dans les quartiers en déclin n'est pas toujours proportionnelle au niveau réel de criminalité mais qu'elle contribue à stimuler et à accélérer le déclin social. Dans l'une de ses propres études, il affirme que :

La peur de la criminalité peut amener certaines personnes à se retirer physiquement et psychologiquement de la vie sociale. Il en résulte un affaiblissement des mécanismes de contrôle social qui réduisent la criminalité et le désordre, ce qui entraîne un déclin dans le niveau d'organisation et la capacité de mobilisation d'un quartier (Skogan, 1986:203).

Skogan énumère quatre facteurs qui se répercutent sur la stabilité d'un quartier mais qui trouvent leur source à l'extérieur de la collectivité : le désinvestissement, la démolition et la construction, la démagogie (agents d'immeuble ou politiciens qui sèment la panique) et la désindustrialisation. Ces éléments peuvent favoriser la criminalité en amenant des populations à risque à s'installer dans certains quartiers, en réduisant les niveaux de stabilité résidentielle et en favorisant certaines formes d'organisations internes comme la création de « gangs » pour protéger le quartier. Massey et al. (1991) ont constaté que la ségrégation résidentielle était l'une des principales causes structurelles de la concentration de la pauvreté dans les villes et conduisait à des comportements personnels généralement associés aux groupes marginaux.

1.3.a Race et criminalité

Aux États-Unis, mais moins au Canada, la race intervient dans les études de criminologie, en raison de la surreprésentation des Noirs aux États-Unis, et des

Autochtones au Canada, dans les établissements correctionnels et de la marginalité économique de ces groupes par rapport à l'ensemble de la société. En 1982, Blau et Blau ont constaté que les fluctuations des taux de criminalité urbaine aux États-Unis trouvaient leur source dans les profondes inégalités économiques qui séparaient les groupes raciaux. D'autres travaux, par Byrne et Sampson (1986:4), sur les principaux aspects du modèle de l'écologie sociale, ont révélé que si la situation économique, le pourcentage de non-Blancs, la proportion de jeunes hommes, la surpopulation des logements, la mobilité et la densité structurelle étaient indéniablement liés à la criminalité et à la délinquance dans les quartiers urbains, la pauvreté et la composition raciale en étaient les principales variables prédictives. Ils en ont conclu que la recherche sur l'écologie sociale de la criminalité devait chercher avant tout à distinguer les effets de la pauvreté et de la composition raciale.

Dans leurs efforts pour distinguer ces effets, Sampson et certains autres chercheurs ont fait des travaux intéressants. Sampson (1988:348-82) a étudié les rapports entre le chômage, la criminalité et l'éclatement de la famille dans la « sous-classe » noire. Il en a conclu que rien dans la culture noire ne favorise la criminalité. Celle-ci, au contraire, découle des liens structurels entre le chômage, la privation économique et l'éclatement de la famille dans les quartiers urbains à forte population noire. Il a constaté que l'éclatement de la famille contribue à faire monter en flèche les incidents de meurtres et de vols qualifiés, surtout chez les adolescents. Sampson va même jusqu'à dire que les effets de l'éclatement de la famille sont indépendants de la race, du revenu, de la région, de la structure d'âge, de la densité, de la population de la ville et des prestations de bien-être social et sont essentiellement les mêmes que dans la population blanche.

Peu d'études ont été réalisées au Canada sur la criminalité autochtone dans les villes parce que la question de la justice autochtone a été rapidement inscrite dans un contexte politique beaucoup plus vaste. On sait depuis longtemps que certains quartiers urbains, dans les villes de l'ouest surtout, sont des lieux d'élection pour les Autochtones. Mais il n'en est pas résulté d'études sur la nature de la criminalité, et de la victimisation des Autochtones dans ces régions. Peut-être, comme le signalent Sampson et Wilson (1993:1-2), en est-il ainsi parce que :

...la question de la race s'est enlisée dans un mélange stérile de controverse et de silence. Alors même qu'on publie de nombreux articles sur l'âge et le sexe des délinquants, les criminologues hésitent à parler ouvertement des rapports entre la race et les comportements criminels de peur d'être mal compris ou

taxés de racisme. Cette situation n'est pas unique en son genre puisque jusqu'à tout récemment, les théoriciens de la pauvreté urbaine hésitaient également à aborder la question de la race et des ruptures sociales dans les quartiers défavorisés par crainte d'être accusés de blâmer la victime. Et lorsque la question est abordée, les criminologues ramènent souvent le débat à des considérations simplistes comme la culture par opposition à la structure sociale... les criminologues, à peu d'exceptions près, ont abdiqué devant tout effort sérieux d'étudier la question de la race dans ses rapports avec la criminalité.

Dans un travail récent, Sampson et Wilson (1993) parlent de l'importance des collectivités et de l'inégalité urbaine pour comprendre la question de la race dans ses rapports avec la criminalité. Ils soutiennent que l'isolement social et la concentration écologique des plus défavorisés entraînent des barrières structurelles et des adaptations culturelles qui minent l'organisation sociale et le contrôle de la criminalité (1993:2). Comme LeBlanc au Canada, Sampson et Wilson ont constaté que l'éclatement de la famille était fortement lié à la violence chez les jeunes et que le chômage et la pauvreté exerçaient une forte influence sur la violence, indirectement par le biais de l'éclatement de la famille. La criminalité et la violence ont une incidence disproportionnée dans les groupes sociaux qui comptent les taux les plus élevés de familles éclatées, d'instabilité résidentielle et de pauvreté urbaine concentrée selon la race. Aux États-Unis, comme le constatent Sampson et Wilson (1993:7) :

Les distinctions raciales en ce qui concerne la pauvreté et l'éclatement de la famille sont si profondes que les « pires » contextes urbains dans lesquels évoluent les Blancs sont infiniment supérieurs aux conditions moyennes d'existence des collectivités noires.

Ces auteurs estiment que le plus important facteur qui détermine le rapport entre la race et la criminalité tient à la distribution différentielle des Noirs dans les groupes sociaux caractérisés par la désorganisation sociale et l'isolement culturel consécutifs à la pauvreté, à l'instabilité résidentielle et à l'éclatement familial. Ils estiment en outre que les « criminologues ont trop vite oublié le rôle des valeurs, des normes et de l'apprentissage¹⁷ et de leurs interactions avec la pauvreté et l'isolement social » (Sampson et Wilson 1993:23), où l'isolement social est défini comme un manque de contact avec les personnes et les institutions représentatives de la société dans son ensemble.

Résumé

Les travaux réalisés sur la question des quartiers urbains défavorisés révèlent qu'un bon nombre de facteurs interreliés conduisent aux taux exceptionnellement élevés de criminalité et de victimisation qu'on y constate. À la suite de Sampson et Wilson (1993), nous avons adopté un cadre théorique qui fait place aux facteurs structurels et aux facteurs culturels afin de mieux comprendre les différences entre les quatre villes à l'étude. Certains des principaux facteurs qui contribuent sans doute à engendrer la criminalité et la délinquance autochtones dans les villes, et l'incarcération disproportionnée des Autochtones dans l'ouest du pays (CCSJ 1993), sont décrits comme suit.

La désorganisation sociale qui entraîne le dysfonctionnement familial et (par la suite) la criminalité et la délinquance, est une caractéristique des quartiers où sont concentrés les Autochtones, la pauvreté, le chômage, les logements insalubres et l'isolement par rapport à la vie sociale et économique de l'ensemble de la société. Une des questions que nous étudierons dans le cadre du présent travail est de savoir si les conditions de vie dans les quartiers urbains à forte concentration autochtone réduisent les possibilités de stabilité résidentielle et l'adoption de mécanismes de régulation sociale¹⁸, en dépit de l'existence de réseaux d'amitié et de familiarité¹⁹.

Nous chercherons également à déterminer si la *proportion* d'Autochtones des groupes Centre 1 et Centre 2 (les groupes qui ont le plus de contacts avec les structures de contrôle social) dans les quartiers défavorisés de certaines villes est liée à des niveaux élevés de criminalité et de délinquance dans ces villes. Si oui, c'est que l'importance de la population autochtone dans ces villes n'est pas un facteur probant. Ce serait plutôt un ensemble de facteurs - marginalisation sociale et économique, alcoolisme, éclatement de la famille - qui aurait le plus d'influence sur la perpétration d'actes criminels et les démêlés avec la justice. Les hauts niveaux de détention seraient alors consécutifs aux nombreux contacts qui s'établissent entre les Autochtones des groupes Centre 1 et Centre 2 et le système pénal²⁰.

Troisièmement, nous nous demanderons si des tensions de longue date, à l'origine de la migration initiale hors de la réserve, ne trouveraient pas leur aboutissement dans les villes où des gens issus de la même réserve ou de réserves avoisinantes se retrouvent dans une plus grande proximité au sein de quartiers urbains dans lesquels ils mènent une vie sédentaire. Les rapports qui unissent les gens (par la culture, la consanguinité et la familiarité) dans un contexte propice à la criminalité et à la délinquance font que les

actes criminels ne mettent pas seulement en cause la victime et le coupable mais se répercutent souvent sur d'autres. Dans les villes où cette situation se produit, les rapports criminel/victime s'établiront surtout entre Autochtones et feront intervenir les amis et les parents plus souvent que des étrangers.

Enfin, nous nous demanderons si la réputation de forte criminalité de certains quartiers urbains n'est pas due, dans une certaine mesure, à une trop forte activité policière. Certains travaux donnent à entendre que le taux de criminalité de certains quartiers résulterait peut-être d'une surveillance policière exagérée et ne serait pas exclusivement dû à des facteurs comme la désorganisation sociale (Buisik, 1988). Les quartiers ségrégués, accablés par la pauvreté, l'insalubrité et le chômage, sont parfois considérés comme des quartiers « problèmes » ayant besoin d'une plus haute surveillance. Lorsque les groupes raciaux et la pauvreté sont plus disséminés au sein d'un quartier, les activités policières sont moins concentrées.

Ces questions seront abordées pour chacune des quatre villes à l'étude. Nous présumons que la majorité des infractions pour lesquelles les Autochtones sont condamnés à la prison ont été commises dans les villes, et dans les quartiers défavorisés des villes, comme semblent l'indiquer un certain nombre de travaux (LaPrairie, 1992; McCaskill, 1970, 1985; Edmonton Inner City Task Force, 1992).

CHAPITRE II

Quartiers urbains défavorisés : Variations d'une ville à l'autre

Le présent chapitre renferme des données sur les quartiers urbains pauvres et sur la répartition de l'échantillon dans les différentes villes²¹. Pour pouvoir situer dans leur contexte les conclusions de notre étude, il faut comprendre les variations entre les villes. La présente recherche n'est pas une évaluation des services (autochtones et non autochtones) offerts dans les quartiers défavorisés, mais bien une exploration dans la vie des Autochtones vivant dans ces quartiers. L'information sur ces derniers a été obtenue grâce aux réponses aux questions posées et aux observations de l'intervieweur.

On retrouve dans la première partie du chapitre une brève description de chacun des quartiers urbains et la mention, pour chaque province, des secteurs d'où ont été tirés les échantillons de répondants (qui n'étaient pas nés dans la ville)²². La seconde partie comporte une description des variations entre les villes²³. Ces variations sont liées aux antécédents et aux caractéristiques personnelles, à la victimisation à l'âge adulte et dans l'enfance, à la peur de la victimisation, à l'arrivée en ville et à la vie à la ville, et à ce que les gens estiment vouloir et à ce dont ils pensent avoir besoin dans leur propre vie²⁴. Les constatations relatives aux accusations, à la détention, aux sentiments de culpabilité et au traitement assuré par le système de justice pénale font l'objet du chapitre III.

II.1 *Les quartiers urbains défavorisés*

II.1.a *Edmonton*

Au début, la population autochtone d'Edmonton était regroupée dans un secteur s'étendant de l'avenue Jasper nord à la 107^e avenue et de la 92^e Rue ouest jusqu'à la 97^e Rue. Toutefois, récemment, le quartier a changé de visage et d'autres groupes ethniques se sont installés dans le secteur, si bien qu'une partie de la population autochtone a été déplacée. Les nouveaux quartiers « satellites » sont situés dans le secteur nord-est de la ville (Abbotsfield Mall-Beverly) et aux alentours de Jasper Place, de même que dans l'est, aux environs de la 107^e avenue. Certains Autochtones issus du quartier traditionnel (également connu sous le nom de « drag ») ont déménagé dans ces secteurs pour pouvoir se loger à prix modique. L'un des problèmes vient du fait que la

plupart des services se trouvent toujours dans le quartier traditionnel et non pas dans ces nouveaux secteurs. Les logements situés dans le « drag » tombent souvent en ruines et l'on y retrouve des maisons meublées tenues par des « propriétaires de taudis ». Dans les secteurs périphériques, ce sont les appartements à prix modique qui dominent. Les bars, certains plus connus que d'autres, sont dispersés sur tout le territoire du « drag » et fréquentés par de nombreux Autochtones du centre-ville.

C'est à Edmonton que le quartier autochtone est le plus diversifié. En effet, au-delà du tiers des habitants du quartier viennent de l'extérieur de la province (surtout de la Saskatchewan) et ceux qui sont natifs de l'Alberta sont issus de différentes réserves et de collectivités métisses, mais surtout de collectivités non autochtones. Ces différents lieux d'origine sont dispersés sur le plan géographique et bien que certains Autochtones viennent de réserves ou de collectivités situées près de la ville, celles-ci ne sont cependant pas à proximité l'une de l'autre et un petit nombre d'Autochtones seulement vient de chacune d'entre elles. On ne retrouve par conséquent pas au centre-ville de concentration d'Autochtones venant d'une collectivité, d'un groupe de collectivités ou d'une région géographique en particulier. Cela signifie donc que les Autochtones qui émigrent en ville y arrivent en étrangers et qu'ils y nouent par la suite des liens et des amitiés. À cet égard, la venue à la ville des Autochtones de l'Alberta et de ceux de l'extérieur de la province ne présente guère de différence : la plupart d'entre eux n'amènent pas avec eux à la ville un « bagage » communautaire considérable.

II.1.b *Regina*

La ville de Regina compte deux grands quartiers autochtones, à savoir North Central, communément appelé le « rez » (à cause de la grande concentration d'Autochtones qui s'y trouve), et le coeur de la ville, où la population autochtone est cependant minoritaire. Deux autres quartiers à proximité, Cathedral et Eastview, où se trouvent des noyaux d'Autochtones à faible revenu, ont également été inclus dans le « centre-ville défavorisé » aux fins de la présente recherche. Les quartiers autochtones de Regina sont « discrets » comparativement au « drag » d'Edmonton. Les rues sont bordées d'arbres et l'on n'y remarque pas le même type de maisons meublées ou de logements délabrés. Il y a eu un exode massif vers la ville au cours des années 60 en raison de divers programmes gouvernementaux et des possibilités de logement²⁵. L'état délabré d'un grand nombre de maisons témoigne de l'existence de ce que d'aucuns appellent les « propriétaires de taudis », qui empochent leurs loyers sans s'occuper d'entretenir adéquatement les logements.

Contrairement aux populations autochtones d'autres villes, celles de Regina venaient pour la plupart de collectivités du sud de la province, situées à proximité de la ville. En outre, un plus grand nombre d'Autochtones de Regina étaient issus des mêmes réserves, situées à proximité l'une de l'autre, mais aussi près de Regina. Donc, dans de nombreux cas, les Autochtones qui arrivaient en ville avaient *déjà* de la famille sur place et pouvaient compter sur différents types de réseaux *déjà* établis. Les problèmes et les tensions qui existaient entre les gens vivant dans une réserve peuvent alors être transportés à la ville et continuer d'y sévir. Les jeux de pouvoir qui existaient dans la réserve peuvent également être reproduits à la ville. Le fait de vivre dans des zones urbaines défavorisées dans une petite ville rend nécessairement les différences et les tensions très visibles. Cela veut cependant dire aussi qu'il existe une « communauté » où les nouveaux venus peuvent retrouver des liens d'appartenance et des réseaux connus. Ces réseaux peuvent servir à la fois de mécanismes de contrôle social et de « boucliers » face à l'application du système pénal.

II.1.c *Toronto*

D'après la police de Toronto, le quadrilatère centre-ouest délimité par les rues Bloor, Lansdowne, Spadina et King (poste de police n° 14) et le secteur centre-est formé par les rues Parliament, Queen, Church et Bloor (postes de police n°s 51 et 52) sont les deux secteurs regroupant le plus grand nombre d'Autochtones. En outre, une partie du secteur où se trouve le poste de police n° 42 à Scarborough (particulièrement aux environs de Kingston Road, là où sont situées les résidences Gabriel Dumont) est en train de devenir un quartier autochtone. Le territoire est grand. Le Canadian Native Centre, un Centre d'accueil autochtone, est situé dans le secteur ouest, tandis que le Council Fire, l'autre Centre d'accueil, est situé dans le secteur est. Les gens se déplacent entre les deux Centres, mais ils sillonnent aussi le quartier autochtone élargi. Les organismes qui fournissent de la nourriture et d'autres services, de même que les haltes-accueil, sont dispersés sur un territoire étendu, si bien que les Autochtones de Toronto se déplacent dans beaucoup plus de secteurs de la ville que ne le font ceux des villes de l'ouest.

Les Autochtones vivant à Toronto présentaient deux caractéristiques frappantes. Premièrement, un plus grand nombre d'entre eux étaient nés dans la ville qu'ils habitaient et, deuxièmement, ceux qui n'étaient pas nés à Toronto, venaient de collectivités du nord de la province. Ces collectivités n'étaient pas toujours éloignées, plus de la moitié d'entre elles étant situées à proximité de petites villes. Plusieurs Autochtones venaient des mêmes réserves (plus particulièrement des régions de la baie

Georgienne et du lac Supérieur, et du sud de l'Ontario), mais ces réserves n'étaient pas près l'une de l'autre ni à proximité de Toronto. Cet aspect, et le fait qu'il n'y ait pas de quartier défavorisé de Toronto à forte concentration de population autochtone ni de quartier autochtone proprement dit, signifient que les relations familiales et communautaires ne sont pas reproduites ici avec la même intensité que dans d'autres villes.

II.1.d *Montréal*

Montréal compte trois groupes autochtones distincts, ce qui la différencie des trois autres villes examinées jusqu'ici. Il s'agit des Inuit (qui viennent surtout du nord du Québec et des T. du N.-O.), des Cris et des Mohawks, anglophones (qui viennent pour la plupart de la baie James et du sud du Québec, respectivement), et des Montagnais, des Hurons, des Naskapis, des Algonquins, etc., francophones (qui viennent de différentes régions de la province)²⁶. Les trois quartiers de Montréal où vit la population autochtone sont le secteur du forum, délimité par les rues Atwater, Atwood, Sherbrooke et Dorchester, dans la partie ouest de la ville (poste de police n° 25) : le quartier de la petite Bourgogne, délimité par les rues Guy, Notre-Dame, St-Jacques et Atwater (poste de police n° 24); puis, finalement, le secteur de la rue St-Laurent (poste de police n° 33) dans l'est, délimité par les rues St-Jacques, St-Laurent, Clark et René-Lévesque. Les secteurs du forum et de la petite Bourgogne regroupent principalement les Autochtones anglophones, tandis que les Autochtones francophones se retrouvent dans le quartier avoisinant la rue St-Laurent. La plupart d'entre eux vivent dans des appartements peu chers ou dans des maisons meublées. Les trois secteurs comptent des bars fréquentés par les Autochtones et les Inuit.

Les Autochtones (Indiens et Inuit) du centre-ville qui n'étaient pas nés au Québec (37 p. 100) venaient en majorité d'autres provinces, des Territoires ou des États-Unis. Ceux qui n'étaient pas nés à Montréal venaient de réserves situées près de la ville ou très éloignées. Plus qu'ailleurs, les Autochtones de Montréal ont dû considérer que leur collectivité natale était éloignée. Plusieurs ont mentionné venir des mêmes réserves ou des mêmes collectivités, mais celles-ci n'étaient pas nécessairement situées à proximité l'une de l'autre, ni près de la ville. Plus qu'ailleurs, les Autochtones de Montréal sont venus à la ville rejoindre des amis, ce qui constituait un lien entre gens d'une même collectivité. Les Inuit de Montréal s'associaient surtout avec d'autres Inuit, tout comme les Autochtones en général se liaient avec d'autres Autochtones. Le fait d'être issus de la même collectivité, de la même province ou du même territoire peut inciter les Autochtones à créer des liens. Contrairement à ce qui se passe à Edmonton

ou à Toronto, peu d'Autochtones arrivent à Montréal comme des étrangers : ils ne connaissent peut-être pas la ville, mais beaucoup d'entre eux y ont des amis qui les ont incités à venir. À Montréal plus que dans les Prairies, ceux qui ne sont pas nés dans la ville se considèrent comme des visiteurs plutôt que comme des résidents permanents.

II.2 *Les variations d'une ville à l'autre*

Bien que des efforts considérables aient été faits pour normaliser l'échantillonnage, les différences entre les villes et entre les services offerts ont influé sur les échantillons choisis. Les différences entre les répondants des quatre villes sont relevées ci-dessous. Certaines d'entre elles sont attribuables au procédé d'échantillonnage, tandis que d'autres constituent des différences réelles entre les Autochtones des différentes villes. L'examen de cet aspect est suivi d'une comparaison plus générale entre les villes.

II.2.a *L'échantillon*

Il n'y avait pas de différences significatives²⁷ dans les groupes d'âges. Les groupes de 45 ans et plus et ceux de 25 à 34 ans représentaient respectivement les proportions les plus faibles et les plus élevées dans chaque ville (Tableau II.1 *Groupes d'âges - par ville*). Il n'y avait pas de différences significatives dans la répartition des hommes et des femmes (Tableau II.2 *Sexes - par ville*). Il y avait toutefois une différence importante dans la répartition des Autochtones du Centre 1, du Centre 2 et Hors-centre dans les villes. Toronto, et à un moindre degré Montréal, avaient plus d'Autochtones Hors-centre, tandis qu'il y en avait plus du Centre 2 à Edmonton et Regina. La proportion des Autochtones du Centre 1 et du Centre 2 pris ensemble est plus élevée à Edmonton et à Regina (Tableau II.3 *Secteur - par ville*)²⁸. Il y avait considérablement plus de femmes que d'hommes dans les groupes Hors-centre de Montréal et de Toronto, plus d'hommes du Centre 2 à Edmonton et plus d'hommes du Centre 1 à Regina (Tableau II.4 *Secteur par sexe - par ville*).

En comparant la province natale du répondant à la ville où il vivait au moment de l'enquête, on constate que c'est à Regina qu'il y a le plus grand nombre d'Autochtones nés dans la province où ils vivent, à savoir 87 p. 100, comparativement à 79 p. 100 à Toronto, à 63 p. 100 à Montréal et à 56 p. 100 à Edmonton. Plus de gens de l'extérieur de la province de l'Alberta sont venus à Edmonton en provenance de la Saskatchewan, à Regina en provenance du Manitoba et à Toronto en provenance de presque toutes les autres provinces, mais surtout de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, et à Montréal en provenance des T. du N.-O., de l'Ontario et de la Saskatchewan.

II.2.b Généralités

Il existe des différences de statut marquées entre les Autochtones des quatre villes. Les Indiens inscrits constituent la majorité des Autochtones, les villes des Prairies comptant plus de Métis et Montréal plus d'Inuit. Aucun Inuk ne faisait partie de l'échantillon de Toronto, et les échantillons d'Edmonton et de Regina en comptaient seulement deux chacun. Plus d'Autochtones d'Edmonton (plus que le double des autres villes) et moins d'Autochtones de Regina ont dit avoir une langue autochtone comme première langue. Un plus grand nombre de répondants de Toronto ont dit appartenir à une bande, mais la majorité (73 p. 100) de l'échantillon total a dit faire partie d'une bande.

Plus de répondants de Toronto et de Montréal venaient de régions éloignées ou du nord, plus de répondants d'Edmonton venaient de régions centrales, tandis que Regina comptait le plus grand nombre en provenance du sud (c'est également là qu'on retrouve le moins d'Autochtones issus de collectivités éloignées). Les collectivités natales des répondants des Prairies étaient beaucoup moins éloignées que celles des répondants des villes de l'est. Les Autochtones de Toronto y sont davantage venus pour travailler et étudier, ceux de Regina pour rejoindre de la famille, et ceux de Montréal et d'Edmonton parce qu'ils avaient des problèmes personnels ou de la difficulté à fonctionner dans leur communauté, ou encore pour s'installer dans des familles d'accueil. Les répondants de Regina et d'Edmonton (probablement à cause de la plus grande proximité des régions urbaines et semi-urbaines) se sont déplacés beaucoup plus au cours de leur vie que ceux des villes de l'est.

Il y avait des différences dans le type de communautés dans lesquelles les gens avaient passé la plus grande partie de leur vie. À Montréal, un nombre beaucoup plus élevé de répondants ont mentionné les réserves; à Regina (suivie d'Edmonton et de Toronto) la majorité ont dit être nés dans des villes, tandis qu'à Edmonton les répondants ont davantage mentionné les petites villes et les régions rurales (Tableau II.5 *Collectivité natale - par ville*). L'écart dans la période de temps passée dans les villes est également très marqué. Toronto compte le pourcentage le plus élevé d'Autochtones nés dans la ville (et le pourcentage le plus élevé de répondants appartenant au groupe Hors-centre, facteurs qui peuvent être liés), tandis que Montréal et Regina comptent le plus fort pourcentage de répondants nés sur une réserve. C'est à Edmonton qu'on retrouve le moins d'Autochtones nés dans une réserve. Plus de répondants de Regina et de Montréal ont passé leur enfance (leurs seize premières années de vie) dans une réserve qu'à Toronto et Edmonton.

Toronto et Montréal comptaient la proportion la plus élevée d'Autochtones demeurant en ville *depuis peu de temps*. Près des deux-tiers des répondants de Regina étaient en ville depuis huit ans ou plus, ce qui n'était le cas que de la moitié des répondants de Toronto et du tiers de ceux de Montréal (Tableau II.6 *Période passée en ville - par ville*). Plus de répondants des villes de l'ouest que de celles de l'est avaient l'intention de s'établir en ville au moment de leur arrivée. Il n'est donc pas étonnant de constater que beaucoup plus d'Autochtones d'Edmonton et de Regina, que de Toronto et de Montréal, se sentent établis et ont l'impression d'être chez eux en ville (Tableau II.7 *Sentiment d'être établi - par ville*).

Les Autochtones des quatre villes visitaient les réserves dans des proportions semblables, mais ceux qui vivaient à Edmonton et Regina étaient moins nombreux à vouloir vivre ou travailler dans leur réserve que ceux qui vivaient à Montréal et Toronto (Tableau II.8 *Vivre et travailler dans la réserve - par ville*). On n'observe aucune différence à cet égard entre les hommes et les femmes; il existe cependant des différences entre les quartiers. Les Autochtones du Centre 1, particulièrement à Regina et Edmonton, sont ceux qui ont le moins tendance à vouloir travailler ou vivre dans une réserve. Ceux du groupe Hors-centre et ceux du Centre 2 de Toronto et de Montréal sont plus enclins à vivre et travailler dans une réserve que les mêmes groupes des autres villes. La majorité des répondants d'Edmonton et de Regina préféreraient vivre dans une autre partie de la ville. Cela est particulièrement marqué chez les groupes I et 2 (Tableau II.9 *Désir de vivre dans une autre partie de la ville - par ville et par quartier*).

Dans l'ensemble de l'échantillon, c'est à Edmonton qu'on retrouve le moins de gens mariés et le plus de gens divorcés et vivant en union de fait, à Regina qu'on retrouve le plus de gens mariés et à Montréal et Toronto qu'il y a le plus de célibataires (Tableau II.10 *État civil - par ville*). On a observé des différences dans l'origine ethnique des conjoints. C'est surtout à Edmonton et Regina que les répondants avaient un conjoint autochtone, et surtout à Toronto et Montréal où la situation était partagée. Les Autochtones de Regina (suivis par ceux d'Edmonton) étaient ceux qui avaient le plus d'enfants et le plus la garde des enfants; cette situation va certes de pair avec la répartition de l'état civil des répondants de ces deux villes, mais non pas avec le jeune âge des répondants de l'échantillon. Les répondants de Montréal étaient ceux qui avaient le moins d'enfants et le moins la garde des enfants. Dans toutes les villes, mais particulièrement à Toronto et Montréal, ce sont les groupes Hors-centre qui avaient le plus la garde des enfants et ceux du Centre 1 qui l'avaient le moins.

Les répondants d'Edmonton étaient les moins instruits (particulièrement ceux des groupes 1 et 2, dont 72 p. 100 et 64 p. 100, respectivement, avaient moins d'une neuvième année, et le groupe Hors-centre d'Edmonton était le moins instruit de tous les groupes Hors-centre); par ailleurs, ceux de Toronto, puis de Montréal, étaient les plus instruits (Tableau II.11 *Niveau de scolarité - par ville*)²⁹. Regina suit Edmonton sur le plan du niveau de scolarité de ses répondants : 61 p. 100 du groupe 1 et 56 p. 100 du groupe 2 avaient moins d'une neuvième année, tandis qu'un tiers seulement du groupe Hors-centre se trouvait dans cette situation. Les écarts entre les groupes Centres 1 et 2 et les groupes Hors-centre étaient moins marqués dans les villes de l'est, particulièrement à Toronto, où seulement 42 p. 100 du groupe 1 et 31 p. 100 du groupe Hors-centre n'avaient pas terminé leur neuvième année. Les répondants de Regina étaient les plus nombreux à suivre des cours à l'Éducation des adultes et ceux de Montréal les moins nombreux.

Les répondants de Toronto avaient davantage étudié en ville tandis que ceux de Montréal dans la réserve. Quant à ceux d'Edmonton et de Regina, ils avaient surtout fait leurs études dans de petites villes. Fait significatif, un plus grand nombre d'autochtones d'Edmonton et de Regina ont fréquenté des pensionnats - 27 p. 100 et 34 p. 100 respectivement - ce qui n'était le cas que de 16 p. 100 de ceux de Montréal et de 14 p. 100 de ceux de Toronto (bien que ce n'était pas le cas de la majorité de l'ensemble des répondants). Il n'y avait pas de différences dans le temps passé à l'école ni dans l'âge d'entrée à l'école. Il n'y avait pas non plus de différences marquées sur le plan de l'expérience des pensionnats, la majorité des répondants les ayant trouvés soit « bien » (45 p. 100), ou avec autant de points négatifs que positifs (19 p. 100). Par ailleurs, plus de répondants des villes de l'ouest que de l'est ont déclaré que leurs parents également avaient fréquenté des pensionnats, à savoir 63 p. 100 et 38 p. 100 respectivement.

Une proportion semblable de répondants de chaque ville vivaient de l'aide sociale, les répondants du groupe 1 étant toujours les plus nombreux dans cette catégorie. Plus de femmes vivaient de l'aide sociale à Edmonton et Toronto, et plus de répondants du groupe 2 d'Edmonton que de celui des autres villes. Dans les villes de l'ouest, moins d'Autochtones du groupe Hors-centre vivaient de l'aide sociale que dans les villes de l'est. Regina comptait le pourcentage le plus élevé de gens recevant des subventions pour étudier, mais tous faisaient partie du groupe 2 et du groupe Hors-centre (Tableau II.12 *Source de revenu - par ville et lieu de résidence*). Dans toutes les villes, c'est dans le groupe 1 qu'on retrouvait le plus d'Autochtones ayant passé le plus de temps sans travailler au cours de leur vie, mais les Autochtones du groupe Hors-

centre des villes de l'ouest travaillaient davantage que ceux du même groupe dans l'est, et à Toronto, plus de répondants du groupe 2 que du groupe Hors-centre avaient travaillé la plupart du temps (à Montréal, le groupe 2 et le groupe Hors-centre étaient identiques sur le plan du travail)³⁰. Dans l'ensemble, c'est à Toronto qu'on retrouve le plus de répondants « travaillant généralement », à Montréal et Regina qu'on en retrouve le plus sans travail, et à Edmonton où la situation est le plus partagée pour la totalité de la vie (Tableau II.13 *Travail au cours de la vie - par ville*).

La gravité des problèmes d'alcool variait d'une ville à l'autre. Ce sont les répondants de Regina qui avaient le moins de problèmes sur ce plan et ceux de Montréal qui en avaient le plus, mais la situation variait aussi selon le sexe et le lieu de résidence des répondants. Les répondants du groupe 1 étaient systématiquement les plus nombreux à dire qu'ils avaient « toujours » des problèmes d'alcool, tandis que ceux du groupe Hors-centre étaient ceux qui en avaient le moins. Toutefois, le groupe 2 et le groupe Hors-centre des villes de l'est avaient plus de problèmes liés à l'alcool que les mêmes groupes des villes de l'ouest (Tableau II.14 *Problèmes d'alcool - par ville et lieu de résidence*). De façon générale, les femmes avaient moins de problèmes de cet ordre que les hommes, mais à Edmonton et Montréal, la même proportion de femmes que d'hommes ont répondu « toujours » à la question du problème d'alcool (Tableau II.15 *Problème d'alcool - par ville et par sexe*).

II.2.c *Les antécédents*

C'est à Montréal qu'on retrouve le plus grand nombre de répondants (75 p. 100) nés dans une réserve; viennent ensuite Regina (52 p. 100 des répondants), Toronto (48 p. 100) et Edmonton (45 p. 100). Un beaucoup plus grand nombre d'Autochtones de Toronto (43 p. 100) et d'Edmonton (38 p. 100) sont nés en ville. Plus de répondants de l'ouest sont nés dans de petites villes ou dans des régions rurales. On peut connaître les déplacements au cours de l'enfance en examinant où les gens ont passé les seize premières années de leur vie. Nombreux sont ceux qui ont déménagé dans des villes ou des villages, et un dixième de tous les répondants ont déclaré avoir vécu en plusieurs endroits. Plus les gens approchent de l'âge adulte, plus ils sont nombreux à avoir vécu à la ville et en plusieurs endroits.

Les répondants de Regina (suivis en cela par ceux d'Edmonton) étaient issus des familles les plus nombreuses, 25 p. 100 d'entre eux ayant déclaré avoir dix frères et soeurs ou plus, et les répondants des villes de l'est étaient issus des familles les moins nombreuses. Près de 75 p. 100 des répondants d'Edmonton, de Toronto et de Montréal ont déclaré que leurs deux parents étaient autochtones, tandis que ce n'était

le cas que des deux-tiers des répondants de Regina. En effet, c'est à Regina que la proportion de répondants ayant un parent autochtone et un parent non autochtone était la plus élevée. Un plus grand nombre de répondants de Regina et de Montréal ont dit avoir été élevés par leurs deux parents. Plus de répondants de Toronto ont été élevés par un seul parent, et à Edmonton, un plus grand nombre ont été élevés par des parents de familles d'accueil et d'« autres » personnes (c'est à Regina qu'on compte le moins grand nombre de répondants à avoir été levés par des parents de familles d'accueil). À Edmonton, un moins grand nombre d'Autochtones du Centre 1 ont été élevés par leurs deux parents et un plus grand nombre par des parents de familles d'accueil (comme c'est également le cas pour le groupe du Centre 1 de Toronto), que dans tous les autres groupes. De façon générale, un plus grand nombre de membres du groupe 1 que du groupe 2 et du groupe Hors-centre avaient été élevés dans des familles d'accueil, mais à Montréal les données étaient similaires pour les différents groupes³¹. À Toronto, une plus grande proportion des répondants du groupe Hors-centre (et probablement aussi de la ville dans son ensemble, puisque la moitié de ce groupe est de la ville) ont été élevés par un seul parent (Tableau II.16 *Éducation parentale - par ville et par lieu de résidence*).

Plus de répondants de Regina et d'Edmonton ont déclaré que leur famille vivait de l'aide sociale que dans les villes de l'est, où les répondants ont davantage dit tirer leur revenu d'un emploi. Aucune différence n'a été notée sur le plan de la stabilité et des déplacements au cours de l'enfance. De façon générale, c'est dans le groupe 1 que l'instabilité a été la plus grande et dans le groupe Hors-centre qu'elle a été la plus faible, mais on a constaté chez les groupes 1 des villes de l'ouest une plus grande combinaison stabilité/instabilité que chez les groupes similaires des villes de l'est.

Nous avons constaté des différences marquées sur le plan des problèmes d'alcool des parents. Les cas où les deux parents avaient un problème d'alcool étaient plus fréquents dans les villes de l'ouest, tandis que les familles où aucun des deux parents n'avait de problème d'alcool étaient plus nombreuses à Montréal (Tableau II.17 *Problèmes d'alcool des parents - par ville*). Lorsque c'était les mères qui étaient alcooliques, les cas étaient plus graves à Montréal (83 p. 100); 60 p. 100 des répondants de Regina, 65 p. 100 de ceux de Toronto et 70 p. 100 de ceux d'Edmonton ont parlé de problèmes graves. Dans le cas des pères alcooliques, la gravité du problème était sensiblement la même dans les différentes villes, à savoir 62 p. 100 à Regina, 72 p. 100 à Toronto, 76 p. 100 à Montréal et 78 p. 100 à Edmonton. Lorsque les répondants signalaient un problème d'alcool chez leurs parents, le problème était habituellement grave. L'âge du début de la consommation d'alcool était sensiblement le même pour tous les répondants.

Un plus grand nombre de répondants de Regina ont dit que leurs parents avaient fait de la prison. Dans l'ensemble, il n'y avait pas de différences marquées entre les villes pour ce qui est du degré ou de la gravité de la violence familiale, mais les répondants du groupe I des villes de l'ouest ont mentionné des niveaux plus élevés de violence grave et plus de violence de façon générale. Dans l'est, des niveaux semblables de violence grave ont été rapportés par les groupes I et 2 de Toronto et le groupe I et le groupe Hors-centre de Montréal. Ce sont les répondants du groupe Hors-centre qui ont rapporté le moins de violence. À Edmonton, les femmes ont déclaré des niveaux de violence familiale quelque peu plus élevés que les hommes.

Plus d'Autochtones de Montréal (33 p. 100) et d'Edmonton (25 p. 100) que de Regina (17 p. 100) et de Toronto (14 p. 100) ont dit avoir reçu « beaucoup » d'enseignement culturel lorsqu'ils étaient enfants. C'est à Toronto qu'on retrouve le pourcentage le moins élevé, 62 p. 100 des répondants ayant rapporté n'avoir reçu « aucun » enseignement culturel; viennent ensuite Edmonton et Regina, où c'est le cas de 56 p. 100 des répondants. Regina s'est classée avant Edmonton et Toronto pour le nombre de répondants ayant déclaré qu'il y avait « beaucoup » d'activités culturelles dans leur collectivité natale. Montréal - où un plus grand nombre d'Autochtones étaient nés dans une réserve et y avaient vécu plus longtemps - s'est classée au premier rang à cet égard. Les Aînés et les parents étaient la principale source d'enseignement dans le cas des répondants de Montréal; à Edmonton c'était les parents, à Regina les grands-parents, et à Toronto les parents et les grands-parents. Sur le plan de l'exploration de leur culture autochtone en tant qu'adultes, on ne constate aucun écart marqué entre les différentes villes : le pourcentage de réponses positives à cette question a varié entre 65 p. 100, à Regina, et 73 p. 100, à Montréal.

À Edmonton et à Regina, plus qu'à Toronto et à Montréal, les Autochtones ayant vécu dans une réserve ont dit croire que dans la réserve les emplois étaient accordés de façon inéquitable. Plus de répondants de Montréal que des autres villes, particulièrement ceux d'Edmonton et de Regina, ont dit estimer que leur famille avait un statut social élevé dans la réserve. Parallèlement, plus de gens de Regina (81 p. 100) et de Toronto (72 p. 100) que de Montréal (65 p. 100) et d'Edmonton (60 p. 100) avaient le sentiment que certains individus et certaines familles étaient traités avec condescendance dans la réserve. L'alcool et la pauvreté constituaient les deux principaux motifs de mésentente. Les chefs accédaient au pouvoir de la même manière : en fait, presque tous étaient élus. Un peu plus de répondants d'Edmonton et de Regina que des villes de l'est ont dit trouver que les chefs restaient au pouvoir « longtemps ». Les répondants d'Edmonton (95 p. 100) venaient au premier rang de ceux qui croyaient que le pouvoir était centralisé entre les mains de certains individus ou de certaines

familles de la réserve; ils étaient suivis en cela par les répondants de Toronto (88 p. 100), de Regina (81 p. 100) et de Montréal (75 p. 100). Les « chefs » étaient perçus comme les personnes ayant le plus de pouvoir sur les réserves : 86 p. 100 des répondants d'Edmonton étaient de cet avis, alors que le pourcentage tombait à 45 p. 100 à Montréal. Les répondants de Montréal ont davantage parlé du pouvoir des familles et des Aînés, et ceux de Regina du pouvoir des familles. Davantage de répondants d'Edmonton et de Toronto avaient l'impression qu'eux-mêmes ou leur famille étaient traités avec condescendance dans la réserve, mais les raisons invoquées étaient les mêmes dans toutes les villes, à savoir parce qu'ils étaient différents ou à cause du comportement de leurs parents.

Lorsque les répondants ont été interrogés sur les influences positives et négatives dans leur vie, moins de répondants d'Edmonton et de Montréal ont dit considérer leurs parents comme une influence positive. En fait, les répondants de ces deux villes ont de façon générale moins d'influences positives dans leur vie que ceux de Regina (lesquels considèrent plus que les Autochtones des autres villes que leurs parents et leur parenté comme des influences positives), ou de Toronto (qui ont surtout parlé de leur parenté). Fait intéressant, plus de répondants d'Edmonton et de Regina ont dit que leur parenté constituait l'influence la plus *négative*; pour leur part, plus de répondants de Toronto et de Montréal ont indiqué que cette influence la plus *négative* était leurs parents. Bien que les différences à cet égard ne soient pas significatives statistiquement, à Toronto les répondants ont davantage dit que leur influence la plus positive était un homme, tandis que dans les autres villes ils ont été plus nombreux à mentionner qu'il s'agissait d'une femme. Pour les Autochtones d'Edmonton et de Regina l'influence la plus *négative* était aussi bien un homme qu'une femme, tandis que pour ceux de Toronto et de Montréal elle était davantage liée aux hommes.

II.2.d *Venir à la ville et y vivre*

Les répondants de Toronto sont venus en ville principalement pour étudier et travailler. Ceux de Regina y sont venus davantage pour rejoindre des membres de leur famille, ceux de Montréal parce qu'ils avaient besoin de changer d'air et parce qu'ils avaient des problèmes personnels ou de la difficulté à fonctionner dans leur communauté. Quant aux Autochtones d'Edmonton, ils sont venus à la ville soit pour y rejoindre de la famille ou des amis, soit parce qu'ils avaient des problèmes personnels ou au sein de leur communauté. Il ressort vraiment que les Autochtones de Regina y sont venus pour des raisons familiales, puisque 52 p. 100 des répondants ont mentionné ce motif, comparativement à 30 p. 100 dans les autres villes. À Toronto et Edmonton, les

femmes plus que les hommes sont venues à la ville pour étudier, travailler et rejoindre des amis et des membres de leur famille. Il n'y avait pas de différence entre les hommes et les femmes à cet égard dans les autres villes. Il y avait cependant des différences selon le lieu de résidence. Les membres du groupe 1 des villes de l'ouest et de Montréal sont venus à la ville moins pour y travailler qu'en raison de problèmes personnels et de difficultés au sein de leur collectivité, tandis que plus de répondants du groupe 1 de Toronto y sont venus pour travailler. Les membres du groupe 2 et du groupe Hors-centre sont davantage venus à la ville pour travailler et étudier, et plus particulièrement ceux du groupe 2 de Toronto et du groupe Hors-centre de Regina.

Plus de répondants de Regina et de Montréal connaissaient déjà des gens à la ville avant d'y venir : de la famille dans le cas de Regina et des amis dans le cas de Montréal. Plus de répondants d'Edmonton et de Regina connaissaient peu la ville avant de s'y installer, fait surprenant, étant donné qu'un plus grand nombre d'entre eux venaient du centre ou du sud de ces provinces et qu'ils étaient donc à proximité des petites villes et des centres urbains. Ce sont les Autochtones de Montréal et de Toronto qui connaissaient le mieux la ville avant d'y venir. Ceux de Montréal étaient les plus enthousiastes à leur arrivée : 84 p. 100 d'entre eux ont dit que la ville correspondait à leurs attentes ou qu'elle était « mieux ». Les chiffres à cet égard sont de 77 p. 100 pour Regina, 72 p. 100 pour Toronto et 60 p. 100 pour Edmonton. Plus de répondants d'Edmonton et de Toronto (25 p. 100 dans chaque cas) ont dit avoir trouvé que la ville était pire que ce à quoi ils s'attendaient.

La solitude et le sentiment d'aliénation sont les deux plus graves problèmes auxquels les répondants ont dû faire face à leur arrivée en ville; viennent ensuite les difficultés liées à la recherche d'un emploi et d'un logement. Les répondants de Regina ont moins souffert de la solitude (probablement parce que des membres de leur famille étaient déjà sur place), ceux de Toronto ont eu plus de difficulté à se trouver un logement et ceux d'Edmonton à trouver du travail. Quant aux répondants de Montréal, ils ont mentionné toute une « gamme » de difficultés, et notamment la question de la langue. Plus de répondants de Regina ont dit n'avoir eu « aucun » problème, mais un plus grand nombre, à savoir 13 p. 100 d'entre eux, ont parlé de « racisme », comparativement à 6 p. 100 à Toronto et à 4 p. 100 à Edmonton et Montréal. Un plus grand nombre de répondants du groupe 1 ont dit que l'alcool et la drogue étaient le principal problème, particulièrement à Regina et à Toronto. Dans toutes les villes, plus de répondants du groupe 2 ont parlé de racisme. Il n'y avait pas d'écart marqué dans le niveau de bien-être des répondants à leur arrivée dans la ville, ni dans les raisons de leur « inconfort » : ils s'agissait avant tout du sentiment d'aliénation, de la solitude et de la confusion liés au fait d'être dans un endroit étranger.

Ce sont les amis qui ont eu le plus d'influence sur les répondants relativement au choix de leur quartier, et plus particulièrement à Montréal. Ce sont les répondants de Regina et de Toronto qui ont le plus fait leur choix par eux-mêmes. La proximité de services sociaux autochtones a été un élément davantage déterminant dans le choix du lieu de résidence des répondants de Toronto, et la possibilité de trouver un logement à un prix abordable a été un point plus important dans les villes de l'ouest que dans celles de l'est. Plus de répondants de l'est vivaient avec des amis, et plus de répondants d'Edmonton ont déménagé parce qu'ils ont été expulsés (particulièrement dans le groupe 1). Les répondants d'Edmonton, suivis de ceux de Montréal, étaient les plus nombreux à ne pas avoir d'adresse permanente. Ce que les Autochtones apprécient le plus du quartier où ils vivent ce sont les « bons services », et ce qu'ils aiment le moins c'est l'alcool, la drogue, les actes criminels et la violence. Plus de répondants de Toronto et de Montréal se sont plaints de harcèlement de la part des policiers, mais leur nombre était cependant peu élevé. À Edmonton, un nombre sensiblement plus élevé de répondants voulaient changer de quartier ou quitter la ville. Ce sont les répondants de Toronto et de Regina, et plus particulièrement ceux du groupe Hors-centre, qui étaient les plus satisfaits du quartier où ils vivaient, tandis que ceux des groupes 1 et 2 d'Edmonton étaient les moins satisfaits. À Montréal, plus de femmes que d'hommes voulaient changer de quartier.

Plus de répondants des villes de l'ouest que de celles de l'est ont dit n'avoir « aucun » problème. Plus de répondants d'Edmonton ont déclaré que l'alcool, la drogue et les actes criminels étaient leurs plus graves problèmes. À Regina, les « autres problèmes sociaux » et personnels ont été mentionnés plus souvent, tandis qu'à Toronto et Montréal les problèmes d'emploi revenaient davantage. Les répondants du Centre 2 et du groupe Hors-centre des villes de l'ouest ont davantage déclaré n'avoir « aucun problème ». Dans l'est, l'emploi était une préoccupation constante. Les répondants du groupe 2 et du groupe Hors-centre ont moins de problèmes que ceux du groupe 1, excepté à Montréal.

Lorsqu'on les a interrogés sur l'expérience des autres Autochtones à leur arrivée en ville, la solitude - qui avait aussi été vécue par les répondants - a été l'aspect le plus souvent mentionné. Toutefois, plus de répondants de Toronto considéraient que le logement était le problème majeur, tandis que l'alcool et la drogue venaient au premier plan pour les répondants de Montréal (bien qu'ils n'aient pas relevé ces problèmes pour eux-mêmes). Moins de répondants de Regina considéraient que l'alcool et la drogue étaient un problème pour les autres, bien qu'un grand nombre d'entre eux aient mentionné ces problèmes pour eux³². Ce sont les répondants de Montréal qui avaient le moins tendance à dire que ceux qui arrivaient à la ville seraient victimes de racisme, tandis que

ceux de Regina étaient ceux qui avaient le plus tendance à le dire. Aucun répondant n'a dit que les autres n'avaient « aucun problème », alors que 12 p. 100 d'entre eux l'avaient déclaré pour eux-mêmes.

Les répondants de Regina, de Montréal et d'Edmonton avaient plus tendance à dire que c'était surtout les amis qui les amenaient à adopter le mode de vie des quartiers défavorisés. Un plus grand nombre de répondants de Toronto croyaient que les gens amenaient avec eux à la ville les problèmes qu'ils avaient dans leur communauté natale, mais le même pourcentage d'entre eux (environ 20 p. 100) étaient d'avis que le fait de « n'avoir rien à faire » portait les gens à adopter le mode de vie misérable des quartiers urbains. Plus de répondants de l'ouest que de l'est estimaient que la « volonté de changer » était le facteur déterminant pour parvenir à un changement de mode de vie (c'était toutefois là l'opinion de la majorité dans toutes les villes). Plus de répondants de Toronto ont mis l'accent sur le fait de se trouver du travail, et ceux de Montréal ont parlé de « simplement cesser de boire et de se droguer ».

Plus de répondants de Toronto ont dit que la ville offrait suffisamment de possibilités aux Autochtones (56 p. 100 des répondants des quatre villes étaient de cet avis). Les répondants de Regina et de Montréal ont mis l'accent sur l'emploi. À Edmonton, les Autochtones ont mis sur le même pied le travail, l'éducation et le « développement communautaire ». Un plus grand nombre de répondants de Toronto ont parlé d'emploi et de développement communautaire. L'accent a davantage été mis sur l'éducation dans les villes de l'ouest, peut-être justement parce que le niveau de scolarité y est plus bas.

Près des deux-tiers des répondants estimaient que les Autochtones tiraient profit des possibilités qui leur étaient offertes (éducation, formation, etc.), mais seulement 56 p. 100 d'entre eux étaient d'avis que les services étaient suffisants. Les services d'hébergement et d'accueil et les services sociaux étaient notamment ceux que les Autochtones mentionnaient le plus souvent. La question du logement a été mentionnée davantage par les répondants d'Edmonton et de Toronto; les services d'accueil ont surtout été mentionnés par ceux de Regina et de Montréal et les Autochtones de Toronto ont en outre parlé de la mise en place de services culturels appropriés. Dans chaque ville, la moitié des répondants estimaient que les gens étaient au courant de l'existence des services, et tous étaient d'avis que la meilleure façon d'informer les gens était la publicité. Plus de répondants de Montréal estimaient qu'il était difficile d'avoir accès aux services, mais seulement 47 p. 100 d'entre eux dans toutes les villes estimaient que les gens faisaient un bon usage de ces services (il s'agit là d'un pourcentage moins élevé que celui visant l'utilisation des possibilités).

On a constaté des écarts marqués entre les villes au sujet de l'utilisation des Centres d'accueil autochtones. C'est dans l'ouest (et plus particulièrement à Regina) que ces Centres étaient le moins utilisés et dans l'est qu'ils l'étaient le plus. C'est le Centre de Montréal qui était le plus utilisé³³. La principale raison pour laquelle les répondants de Regina n'utilisaient pas le Centre était qu'ils n'en avaient pas besoin, tandis qu'à Montréal c'était surtout parce qu'ils ne s'y sentaient pas les bienvenus, et à Toronto parce que le Centre était situé trop loin³⁴. À Edmonton, les répondants n'utilisaient pas les Centres pour ces diverses raisons également réparties. Les répondants d'Edmonton et de Regina estimaient plus qu'ailleurs que ces Centres étaient dirigés par certains groupes ou certaines familles.

II.2.e *La peur d'être victime d'un crime*

Il y avait des écarts marqués dans les perceptions des niveaux de criminalité. Les répondants des villes de l'est étaient plus nombreux à trouver qu'il y avait « beaucoup » de crimes, ceux qui trouvaient qu'il y avait « un peu » de crimes étaient plus nombreux à Regina, tandis que c'est à Edmonton qu'un plus grand nombre de répondants estimaient qu'il n'y avait « aucun » crime. Les écarts variaient également beaucoup à cet égard selon le lieu de résidence. À Edmonton, un plus grand nombre de répondants du groupe 1 estimaient qu'il y avait « beaucoup » de crimes dans leur quartier. Dans toutes les autres villes, les répondants du groupe 2 et du groupe Hors-centre étaient de cet avis. Plus de répondants du groupe 2 et du groupe Hors-centre dans l'ouest et du groupe 1 dans l'est estimaient que le niveau de criminalité était très faible dans leurs quartiers. La crainte d'être attaqué était plus grande chez les répondants de l'est tandis que les répondants de l'ouest avaient davantage peur des entrées par effraction. Les répondants de l'est connaissaient davantage les délits liés à la drogue et aux armes à feu, et ceux de l'est les délits d'entrées par effraction. Plus d'Autochtones de Montréal et d'Edmonton ont parlé d'agressions, tandis que les répondants de l'ouest ont davantage mentionné la prostitution, qu'ils considéraient comme un « crime ». Plus de répondants de l'est estimaient que le taux de criminalité dans leur quartier était élevé et que les victimes étaient susceptibles d'être blessées.

Ce sont les non-Blancs et les « robineux » qui ont été le plus souvent désignés comme des victimes potentielles. Ce sont les non-Blancs qui ont été désignés le plus souvent dans l'est, les femmes à Montréal et Regina, et « tout le monde » à Edmonton, Regina et Toronto. Un peu plus de gens de Regina et de Montréal craignaient « tout le temps » d'être victimes, à savoir 17 p. 100 des répondants, comparativement à 12 p. 100 à Toronto et 15 p. 100 à Edmonton. Toutefois, plus de répondants de

Regina et de Toronto n'avaient aucune crainte (61 p. 100 et 63 p. 100 respectivement, comparativement à 54 p. 100 à Edmonton et 52 p. 100 à Montréal). De façon générale, les répondants du Centre 1 craignaient moins d'être victimes d'un crime que ceux des autres groupes. À Montréal, ce sont les répondants du groupe Hors-centre, et dans l'ouest ceux du Centre 2 qui étaient les plus inquiets. Dans toutes les villes, ce sont les femmes qui avaient le plus peur d'être victimes de crimes, sauf à Regina, où il n'y avait aucun écart marqué entre les hommes et les femmes à cet égard.

Le nombre de victimes d'un crime était légèrement plus élevé dans les villes de l'ouest, et le moins élevé à Toronto, bien qu'un plus grand nombre de répondants de Toronto avaient peur d'être des victimes. Dans toutes les villes, les victimes étaient les plus nombreuses dans le groupe du Centre 1. Le nombre de victimes était le plus élevé à Edmonton et le moins élevé à Toronto. C'est dans le groupe du Centre 1 des villes de l'ouest qu'on retrouve le plus grand nombre de victimes. Dans l'ouest, il y avait sensiblement plus de femmes que d'hommes victimes de crimes, et elles étaient d'ailleurs aussi plus nombreuses que les hommes et les femmes de l'est à être victimes de crimes. La violence conjugale était plus élevée dans l'ouest; à Regina, elle venait de membres de la famille, à Montréal d'amis, et à Toronto d'étrangers. Dans l'ouest, l'agresseur était le plus souvent un autre Autochtone, et dans l'est un non-Autochtone (Tableau II.18 *Origine ethnique de l'agresseur - par ville*). Il n'y avait pas de différences d'une ville à l'autre pour ce qui est des blessures, mais plus de répondants du groupe 1 que du groupe 2 ou du groupe Hors-centre à Edmonton et Montréal avaient subi des blessures. Dans l'ensemble de l'échantillon, ce sont les répondants du groupe 1 d'Edmonton qui avaient subi le plus de blessures, hommes et femmes confondus.

II.2.f *Les aspirations*

À court terme, les gens voulaient les mêmes changements dans leur vie. Obtenir du travail (28 p. 100), cesser de consommer de l'alcool et de la drogue (15 p. 100), étudier (13 p. 100), avoir une vie stable (11 p. 100) et quitter la ville (11 p. 100) ont été les objectifs les plus souvent mentionnés. À long terme toutefois, l'emploi était l'aspect le plus important, particulièrement à Edmonton, Regina et Toronto, mais un plus grand nombre de répondants de Regina ont également mis l'accent sur l'éducation. Parvenir à une « vie décente » était un objectif important à plus long terme. Il y avait des différences dans les perceptions des répondants au sujet de qui devraient se charger d'améliorer leur vie. La majorité d'entre eux (58 p. 100) ont dit que cette

responsabilité leur incombait, mais à Montréal plus de gens ont dit que cette tâche revenait au gouvernement et à Regina un plus grand nombre estimaient que cette responsabilité incombait aux organisations autochtones.

Lorsqu'on a demandé aux Autochtones s'ils estimaient que ceux qui avaient de l'argent aidaient ceux qui étaient pauvres et dans le besoin, les réponses ont varié. En effet, 26 p. 100 des répondants ont dit « oui », 24 p. 100 ont dit que « certains le faisaient » et la moitié d'entre eux ont dit « non ». C'est dans l'est, et particulièrement à Toronto, que les « oui » ont été les plus nombreux, et à Edmonton qu'ils ont été les moins nombreux. Le pourcentage des « non » a varié entre 40 p. 100, à Toronto, et 55 p. 100, à Regina. La question : « Si l'on vous donnait un million de dollars pour aider les Autochtones, que feriez-vous? » a suscité des réponses très variées. Un plus grand nombre de répondants de Toronto ont dit qu'ils fourniraient des logements décentes, tandis qu'à Edmonton, Regina et Montréal les répondants ont davantage mis l'accent sur la création d'emplois et la création d'un grand centre pour les Autochtones. Plus de répondants d'Edmonton et de Regina ont parlé de la mise en place de meilleurs programmes, et ceux d'Edmonton et de Montréal ont également souligné qu'ils voudraient améliorer les services et les programmes culturels.

Plus de répondants d'Edmonton ont dit qu'ils ne pouvaient pas ou ne voulaient pas nommer une organisation ou une entité autochtone qui leur donnait une « voix » politique, représentait leurs intérêts ou parlait en leur nom. À Edmonton, cette réponse a été obtenue dans 69 p. 100 des cas, comparativement à 55 p. 100 des cas à Regina, 57 p. 100 à Toronto et 45 p. 100 à Montréal. Plus de gens de Toronto (12 p. 100) ont nommé une organisation autochtone apolitique, tel un organisme de service social. Plus de répondants de Montréal ont désigné toute une gamme d'éléments apolitiques autochtones et non autochtones, notamment la SRC (CBC), les journaux, et des parents. Plus de gens de Regina (32 p. 100) ont nommé une véritable entité politique autochtone (chef et conseil, organisation nationale, provinciale, territoriale ou locale); ce ne fut le cas que de 21 p. 100 des répondants de Montréal, de 16 p. 100 de ceux d'Edmonton et de 14 p. 100 de ceux de Toronto.

Sommaire

Peu de recherches ont été effectuées sur les Autochtones des quartiers urbains défavorisés, mais la littérature sur les Autochtones vivant dans les villes semble souvent laisser croire à une certaine homogénéité. Les résultats de la Partie II ne vont cependant pas dans ce sens. La Partie I a révélé des différences sur le plan de la stratification

sociale au sein de la ville; la Partie II révèle des différences entre les différentes villes d'une part et entre les villes de l'est et celles de l'ouest d'autre part. Une étude des répondants des quatre villes nous montre des différences fondamentales entre les populations autochtones qui utilisent les organismes et les services des quartiers urbains pauvres.

Il y avait plus de Métis dans l'ouest et d'Inuit à Montréal, et les Autochtones des Centres 1 et 2 étaient plus nombreux à Edmonton et à Regina qu'à Toronto et à Montréal. La proportion des groupes 1 et 2 et du groupe Hors-centre dont sont composées les différentes villes est importante pour comprendre pourquoi les Autochtones viennent à la ville et leur implication dans le système pénal. Les conclusions antérieures (voir la Partie I) révélaient que les hommes des catégories 1 et 2 étaient les plus susceptibles de commettre des délits et d'avoir affaire au système pénal, alors que les femmes, et particulièrement celles du groupe Hors-centre, étaient les moins vulnérables à cet égard. Il ressortait également que plus les Autochtones avaient vécu longtemps dans la réserve, moins ils étaient susceptibles de se retrouver dans les mailles du système pénal. Le fait qu'il y avait plus de femmes dans l'échantillon de Montréal et plus d'Autochtones Hors-centre dans l'échantillon de Toronto et de Montréal peut être à l'origine des écarts dans les données sur les délits commis dans ces villes. Ces questions seront examinées au prochain chapitre.

Plus d'Autochtones de Regina que des autres villes, et particulièrement d'Edmonton, venaient de leur province natale, mais les Autochtones en provenance de la Saskatchewan étaient également surreprésentés dans les autres villes. Cette donnée nous indique que les Autochtones émigrent de la Saskatchewan plutôt qu'ils y immigreront. Ceux qui quittent le font peut-être pour la même raison qu'ils ont quitté les réserves, à savoir un manque de possibilités. Ce sont les plus marginaux qui partent. Il y avait moins d'extrêmes géographiques sur le plan de l'origine des répondants dans l'ouest que dans l'est. Plus de répondants de l'est venaient du nord ou du sud (régions situées près de Toronto ou de Montréal), et plus de répondants de l'ouest venaient de régions centrales ou situées plus au sud, et de collectivités situées à proximité les unes des autres. Fait étonnant toutefois, les Autochtones des villes de l'ouest ont dit ne guère connaître la ville où ils s'en allaient, contrairement aux répondants des villes de l'est. Ils se sont peut-être déplacés davantage, sans venir à la ville.

La majorité des répondants de Montréal avaient passé la plus grande partie de leur vie dans la réserve, contrairement aux répondants des autres villes, qui avaient surtout vécu en ville. En outre, les gens de l'ouest se déplaçaient davantage. Ce sont les Autochtones de Montréal qui étaient arrivés à la ville depuis le moins longtemps, et ceux

d'Edmonton qui y étaient depuis le plus longtemps. C'est à Regina qu'on retrouvait le plus de répondants installés à la ville depuis entre neuf et quinze ans. Les répondants de Toronto étaient nés à la ville ou y vivaient depuis peu. Les répondants de l'ouest étaient généralement à la ville depuis plus longtemps. Cet aspect, et le fait que plus de répondants de l'est venaient de régions plus au nord ou éloignées, et que les répondants des Prairies venaient plutôt des régions centrales et du sud, laissent supposer une relation avec la ville et une intégration très différentes. Compte tenu de leur origine géographique et de la durée de leur installation à la ville, les populations autochtones sont peut-être plus homogènes dans les quartiers urbains des Prairies que dans ceux de l'est. Toutefois, les différences géographiques ne se reflètent pas pour ce qui est des réserves, bien qu'elles semblent entrer en ligne de compte pour ce qui est du temps passé à la ville. Les répondants des centres-villes des Prairies avaient moins tendance à visiter des gens dans la réserve, à y vivre ou à y travailler. Il y a toutefois des variations selon la catégorie. En effet, plus d'Autochtones du groupe 2 dans l'ouest que dans l'est veulent vivre ou travailler sur les réserves. Cela peut être dû aux différentes expériences vécues et aux possibilités existant dans la réserve³⁵.

Les Autochtones des différentes villes sont venus à la ville pour des raisons différentes. Regina est la ville « familiale », où les gens viennent en famille (ou pour rejoindre les membres de leur famille), et les Autochtones y évoluent dans des cercles familiaux. Plus d'Autochtones de Regina que des autres villes venaient des mêmes réserves ou de réserves situées près l'une de l'autre : ils ont amené avec eux à la ville des membres de leur famille ou des amis, et ont maintenu ces liens rendus sur place. À Edmonton, un plus grand nombre était venu seul, mais les concentrations d'Autochtones dans différents quartiers de la ville entraînent la création d'alliances et de groupes (lesquels sont parfois appelés « familles de rue »). Dans le cas de Montréal, les répondants sont venus à la ville avec des amis ou pour rejoindre des amis, et un plus grand nombre d'Inuit que de non-Inuit venaient des mêmes collectivités. Les Autochtones de Montréal se tenaient avec leurs amis, mais ils se déplaçaient beaucoup dans toute la ville étant donné qu'il n'y a pas de quartier autochtone proprement dit. À Toronto, plus de gens venaient seuls et se tenaient dans de petits groupes, se déplaçant sur un grand territoire urbain puisqu'il n'y a aucun quartier autochtone bien défini. L'état civil des répondants des quatre villes suit ces conclusions : à Regina, il y avait plus de gens mariés, à Edmonton, un plus grand nombre vivaient en union de fait ou étaient séparés, et on comptait plus de célibataires à Toronto et à Montréal. Plus de répondants de l'ouest que de l'est avaient des conjoints autochtones.

Divers facteurs jouent sur les relations dans la ville. Il y a notamment les collectivités d'où viennent les Autochtones, leur proximité l'une de l'autre et leur proximité de la

ville; le fait que les gens viennent ou non à la ville avec des membres de leur famille ou des amis; la taille de la ville; et, finalement, la concentration d'Autochtones dans les quartiers de la ville où ils évoluent. Dans les grands centres urbains comme Toronto et Montréal, les gens viennent de plus loin. Bien que plusieurs Autochtones de ces villes puissent venir des mêmes collectivités, il s'agit de collectivités qui sont très éparpillées dans les différentes provinces. L'intégration des régions urbaines et l'absence de concentrations d'Autochtones dans des quartiers bien délimités laissent présager que les conflits entre familles et collectivités auront moins tendance à se perpétuer.

Plus d'Autochtones de Regina venaient de réserves situées près de la ville d'une part et près l'une de l'autre d'autre part. Ceux qui n'étaient pas nés dans la ville venaient de réserves situées à proximité, et beaucoup de la même réserve. Les gens reproduisent alors à la ville les liens qu'ils entretenaient dans leur collectivité. Dans les petites régions urbaines à fortes concentrations d'Autochtones, ces liens ressortent clairement et ils peuvent être la cause de tensions et de conflits. Les quartiers urbains d'Edmonton sont relativement petits et densément peuplés, mais un plus grand nombre des Autochtones qui s'y sont installés venaient de différentes collectivités et ils n'ont pas reproduit nécessairement à la ville les liens communautaires ou familiaux qu'ils entretenaient dans la réserve. Ils ont plutôt noué de nouvelles alliances susceptibles d'agir comme soutien mais aussi de créer des conflits, compte tenu des conditions de vie.

La solitude était le problème le plus grave auquel devaient faire face les Autochtones à leur arrivée à la ville, quoique ce sentiment était moins fort chez les répondants de Regina (parce qu'ils avaient déjà de la famille sur place). Le logement, à Toronto, l'emploi, à Edmonton, et « différents problèmes », y compris la langue, à Montréal, ont également été mentionnés. Sept pour cent de l'ensemble des répondants ont mentionné le racisme; c'est à Regina qu'on retrouve le pourcentage le plus élevé de répondants ayant relevé ce problème, soit 13 p. 100. Le pourcentage peu élevé d'Autochtones s'estimant victimes de racisme peut cependant être trompeur, puisque celui-ci se manifeste de diverses manières, et peut notamment être en cause dans les difficultés des Autochtones en matière de recherche d'emploi et de logement.

Plus de répondants de l'ouest que de l'est venaient d'une famille nombreuse qui vivait de l'aide sociale, avaient des parents qui avaient purgé une peine de prison et avaient deux parents avec un problème d'alcool. En outre, plus de répondants de l'ouest avaient été pensionnaires, ils avaient plus d'enfants et davantage la garde de leurs enfants et ils avaient eu un travail pendant moins longtemps au cours de leur vie. Les répondants de l'ouest étaient également moins instruits et avaient des niveaux d'emploi moins élevés. Le groupe Hors-centre faisait cependant exception : c'est celui où le niveau d'emploi

était le plus élevé. Cela s'explique peut-être par le fait que les disparités socio-économiques entre les groupes d'Autochtones sont plus marquées dans l'ouest. C'est à Edmonton qu'on retrouve le Centre I le plus désavantagé, comme en témoignent les données sur l'éducation et les niveaux d'emploi et de scolarité. Plus de répondants d'Edmonton et de Regina ayant vécu dans une réserve estimaient que les emplois y étaient attribués de façon inéquitable.

Plus de répondants d'Edmonton et de Montréal et moins de répondants de Regina, avaient des problèmes d'alcool. Les femmes avaient autant de problèmes que les hommes. Il n'y avait pas de différences sur le plan de la violence familiale. Ce sont les répondants de Montréal, qui avaient passé le plus de temps dans une réserve (suivis de ceux d'Edmonton, de Regina et de Toronto), qui ont mentionné les niveaux de violence les plus élevés dans la réserve. Les Autochtones du groupe I de l'ouest ont mentionné un niveau de violence familiale et de violence grave plus élevé que tous les autres groupes. Plus de répondants de Montréal et d'Edmonton avaient reçu « beaucoup » de formation culturelle au cours de leur enfance. Les Aînés âgés et les parents étaient les principaux guides dans le cas des répondants de Montréal; c'était les parents pour les répondants d'Edmonton et les grands-parents pour ceux de Regina.

Plus de répondants de l'ouest avaient l'intention de s'installer en ville au moment de leur arrivée. En outre, ils connaissaient moins bien la ville que ceux de l'est avant d'y arriver, même s'ils venaient de régions moins éloignées; ils avaient toutefois moins de problèmes une fois sur place. Cela s'explique peut-être par la forte concentration d'Autochtones dans les quartiers urbains de l'ouest et par la taille des villes. Les répondants de Toronto et de Montréal estimaient que le taux de criminalité était plus élevé et ils craignaient davantage d'être agressés, bien qu'il l'ait été moins souvent que ceux des villes de l'ouest. Il s'agit peut-être d'une question de perception: on pense souvent qu'il y a moins de problèmes et que le taux de criminalité est moins élevé dans les villes plus petites, ce qui se répercute sur la vision qu'ont les gens de leur relation avec la ville.

La peur d'être victime d'un délit et les délits graves sont peut-être associés d'emblée aux « grandes villes », sans qu'il n'y ait pour autant de différence réelle dans le taux de criminalité des petites et des grandes villes. Les quartiers urbains des villes de l'ouest correspondent peut-être davantage à l'image traditionnelle de « quartier urbain défavorisé », et pourtant, de façon générale, les répondants des villes de l'ouest estimaient que les crimes n'y étaient pas si nombreux et ils avaient moins peur d'en être victimes que ceux des villes de l'est. En fait, le taux de criminalité était plus élevé dans l'ouest, mais la crainte d'être victime d'un crime était plus forte dans l'est, et plus

particulièrement à Toronto. Plus de répondants de l'est avaient peur d'être agressés, et plus de répondants de l'ouest ont considéré comme un délit la prostitution dans leur quartier.

Ce sont les répondants du Centre I de l'ouest qui ont été le plus victimes de crimes. Parallèlement, les femmes de l'ouest avaient été davantage victimes de crimes que les hommes de l'ouest et que les femmes et les hommes de l'est. Ce sont les répondants du Centre I d'Edmonton qui avaient subi le plus de blessures. Dans l'ouest, l'agresseur était généralement un autre Autochtone, ce qui n'était pas le cas dans l'est. Les agressions étaient davantage perpétrées par les époux et les conjoints à Edmonton, par des parents à Regina, par des amis à Montréal et par des étrangers à Toronto.

À court terme, tous les répondants voulaient le même genre de changements dans leur vie. À long terme, plus de répondants de Regina ont mis l'accent sur l'éducation, mais, de façon générale, réussir à obtenir un emploi était le premier objectif visé. La majorité des répondants estimaient qu'il leur incombait d'améliorer leur vie, mais plus de gens de Montréal ont dit que c'était la responsabilité du gouvernement, et plus de gens de Regina trouvaient que c'était aux organisations autochtones d'assumer cette tâche. Plus de répondants de l'ouest croyaient que la « volonté de changer » constituait le moyen de se sortir de leur mode de vie misérable, tandis que les Autochtones de Toronto ont mis l'accent sur l'aide que les autres pouvaient leur apporter, et que ceux de Montréal ont parlé d'abandon de l'alcool et de la drogue. Les disparités existant dans les différents quartiers défavorisés peuvent peut-être expliquer les différences dans les réponses obtenues : dans l'ouest, il existe un « mode de vie » tangible duquel s'échapper, tandis que dans l'est, quitter son mode de vie misérable constitue peut-être davantage un défi individuel.

Il y avait des différences marquées sur le plan de l'utilisation des Centres d'accueil autochtones. Ces Centres étaient moins utilisés dans l'ouest (et plus particulièrement à Regina), et davantage dans l'est. À Regina, les répondants ont surtout dit ne pas utiliser le Centre parce qu'ils n'en éprouvaient pas le besoin, à Montréal parce qu'ils ne s'y sentaient pas les bienvenus et à Toronto parce qu'il était trop loin.

Un plus grand nombre de répondants de l'est ont dit croire que les Autochtones bien nantis aideraient ceux qui sont dans le besoin. Plus de répondants de Toronto et moins de Regina estimaient qu'il y avait suffisamment de possibilités pour les Autochtones dans leur ville. Il y avait des différences quant aux ouvertures qu'on estimait nécessaires. Il n'y avait pas de variations d'une ville à l'autre quant à la nécessité d'avoir des services

supplémentaires, mais un plus grand nombre de répondants estimaient que les services étaient plus appropriés que les possibilités. La majorité des Autochtones s'estimaient dépourvus de toute voix politique. Cette constatation ressortait le plus clairement à Edmonton mais était moins évidente à Regina, où un plus grand nombre de répondants ont été en mesure de nommer une entité politique autochtone dont ils avaient l'impression qu'elle représentait leurs intérêts.

Soulignons pour conclure que certains des résultats du présent chapitre sont particulièrement pertinents pour expliquer les niveaux disproportionnés d'incarcération des Autochtones de l'est et de l'ouest. Proportionnellement, il y a plus d'Autochtones du Centre 1 et du Centre 2 dans les villes de l'ouest, ils demeurent plus longtemps dans les villes et sont peu instruits, ils n'ont pas d'emploi et peu de compétences, et ils viennent des familles les plus dysfonctionnelles. Tous ces facteurs les rendent plus vulnérables et les amènent à commettre des délits à la suite desquels ils se retrouvent dans l'engrenage de l'administration du système pénal. Le seul facteur du temps passé dans la ville n'est pas déterminant, comme en témoignent les données sur Toronto. C'est le temps passé à la ville combiné au degré de marginalisation qui semble créer le problème.

CHAPITRE III

Le système pénal : inculpations, détention et impressions

Une des principales visées de la présente recherche est d'étudier les mises en accusation et les autres facteurs qui pourraient peut-être expliquer les différences de taux d'incarcération entre l'est et l'ouest du pays. Les données dont nous disposons ont été consenties volontairement par les répondants et n'ont pas pu être vérifiées³⁶. Le lecteur gardera toutefois à l'esprit que les données ne rendent compte que de ce dont les répondants se souvenaient ou acceptaient de raconter. Il s'agit de données préliminaires qui permettent de dégager des questions qui seront approfondies plus tard.

Le présent chapitre se divise en trois parties. Dans la première, nous étudions le nombre et la nature des accusations, l'âge au moment de la première inculpation, le rôle de l'alcool et de la drogue dans l'activité criminelle, la culpabilité et le recours à des services judiciaires ou sociaux. Dans cette première partie, il sera également question des rapports entre le répondant et la police. La deuxième partie porte sur l'incarcération : en établissements pour jeunes, préalable au procès, en établissement provincial ou en établissement fédéral. Nous avons demandé à chaque répondant combien de temps ils avaient passé dans chaque établissement et à quel âge avait eu lieu leur première incarcération. Dans la troisième partie, nous abordons la question du sentiment d'équité : le répondant a-t-il l'impression d'avoir été traité correctement par la police, les tribunaux et le système pénal; a-t-il l'impression que la police traite différemment les autres Autochtones ou les non-Autochtones; comment le système devrait-il réagir face aux délinquants accusés d'infractions graves et d'infractions mineures; de quoi les Autochtones ont-ils besoin à leur sortie de prison? Chaque fois possible, les réponses seront données par sexe et par domicile (Centre 1, Centre 2 et Hors-centre).

III.1 *Inculpations, infractions et considérations connexes*

Le groupe Centre 1, et surtout les hommes de ce groupe, est le plus souvent accusé d'infractions d'ordre général et d'infractions au *Code criminel* (C.C.) comme nous l'avons montré dans le premier rapport. Les femmes du groupe Centre 1

comptent le plus grand nombre d'accusations portées contre des femmes. Le groupe Hors-centre, et surtout les femmes de ce groupe, comptent le moins d'accusations. Dans ce chapitre, nous tenterons de déterminer s'il existe, entre les quatre villes à l'étude, des différences dans la nature et le nombre des accusations, ainsi que dans les peines d'incarcération et le temps d'incarcération. Nous chercherons surtout à voir s'il existe des différences dans les activités criminelles et dans la façon dont le système pénal y réagit et si ces différences peuvent expliquer les écarts que l'on constate dans les niveaux d'incarcération entre les villes de l'est et celles de l'ouest.

III.1.a *Nombre total d'infractions et nombre total d'infractions au Code criminel*

Dans cette partie, nous étudierons le nombre total des infractions et le nombre total des infractions au *Code criminel* par ville. Il n'y a pas beaucoup de différence dans le nombre des répondants accusés d'une infraction, mais 85 p. 100 du total des répondants d'Edmonton, 85 p. 100 de ceux de Toronto, 78 p. 100 de ceux de Regina et 77 p. 100 de ceux de Montréal ont fait état d'au moins une accusation portée contre eux (Tableau III.1 *Répondants mis en accusation, par ville*). Il y a toutefois des écarts importants dans le nombre d'accusations portées dans chaque ville : peu de répondants d'Edmonton et de Toronto n'ont fait l'objet que d'une accusation et un plus grand nombre d'entre eux (surtout à Toronto) en comptent 21 et plus (Tableau III.2 *Nombre total d'accusations par ville*). On constate aussi un écart significatif dans le nombre total d'infractions au *Code criminel* - les répondants de Regina, suivis de ceux de ceux de Toronto, font état de 26 accusations ou plus. À Regina et à Montréal, les répondants font état d'à peine une ou deux infractions au C.C. (Tableau III.3 *Total des infractions au Code criminel par ville*). La plupart des accusations ont été portées dans les villes et il y a peu de différence d'une ville à l'autre à cet égard (bien que plus d'accusations aient été portées dans les villes contre le groupe Centre 1 et moins d'accusations contre le groupe Hors-centre). Le groupe Centre 2 de Montréal a fait l'objet de moins d'accusations que le groupe Centre 2 des autres villes.

Dans chaque ville, on constate un écart significatif dans le nombre d'accusations par rapport au domicile. Un plus grand nombre des répondants des groupes Centre 1 de Regina et Montréal comptent 11 accusations et plus par comparaison aux groupes Centre 2 et Hors-centre des mêmes villes. À Edmonton, ce sont les membres du groupe Centre 2 qui sont plus nombreux à compter 11 accusations ou plus et à Toronto les groupes Centre 1 et Centre 2 sont équivalents à cet égard. Dans toutes les

viles, sauf Montréal où les groupes Centre 2 et Hors-centre sont comparables, les répondants du groupe Hors-centre font état du nombre minimum d'accusations (Tableau III.4 *Nombre total d'accusations par ville et par domicile*). Les groupes Centre 1 de Regina et de Montréal ont fait l'objet d'un plus grand nombre d'accusations que les deux autres groupes de ces deux villes. À Toronto et à Edmonton, les groupes Centre 1 et Centre 2 sont comparables mais différent du groupe Hors-centre.

On constate des différences importantes par ville et par domicile en ce qui concerne les infractions au *Code criminel*. Les répondants du groupe Centre 1 à Edmonton, Regina et Montréal et du groupe Centre 2 à Toronto, sont les plus vulnérables aux accusations. Les groupes les moins vulnérables sont les groupes Hors-centre d'Edmonton et de Regina (Tableau III.5 *Infractions au Code criminel par ville et par domicile*). Il n'y avait pas de différence appréciable dans le nombre d'infractions au *Code criminel*. Dans toutes les villes, les groupes Centre 1, Centre 2 et Hors-centre ont fait l'objet d'un nombre équivalent d'accusations. Autrement dit, le groupe Centre 1 d'Edmonton n'est pas plus souvent accusé que les groupes Centre 1 de Regina, de Toronto ou de Montréal.

Les hommes font l'objet d'un bien plus grand nombre d'accusations, dans toutes les villes, que les femmes. Les femmes de Montréal sont le moins souvent accusées, et celles d'Edmonton le plus souvent (Tableau III.6 *Total des accusations par ville et par sexe*). En ce qui concerne les infractions au *Code criminel*, les hommes sont beaucoup plus souvent accusés que les femmes, mais les femmes de l'ouest sont plus nombreuses que celles de l'est à compter 11 accusations ou plus. Un bon 34 p. 100 des femmes d'Edmonton et 22 p. 100 des femmes de Regina comptent 11 accusations ou plus, par comparaison à 13 p. 100 à Toronto et 14 p. 100 à Montréal. (Tableau III.7 *Total des infractions au Code criminel par ville et par sexe*.) Les hommes à Montréal sont moins nombreux à compter 11 accusations ou plus (Tableau III.8 *Infractions au Code criminel par sexe et par ville*). À Toronto, les hommes comptent plus d'infractions d'ordre général que d'infractions au *Code criminel*, les rapports s'établissant à 71 p. 100 et 57 p. 100 respectivement. Cela tient compte du nombre plus élevé d'accusations d'ivresse publique à Toronto.

En ce qui concerne les accusations portées contre des adultes, on a constaté des écarts importants selon le domicile. Le groupe Centre 1 fait en général l'objet du plus grand nombre d'accusations, et le groupe Centre 1 de Regina vient en tête à cet égard. Les

groupes Centre 2 d'Edmonton et de Toronto sont les plus fortement accusés parmi les groupes Centre 2, le groupe Hors-centre de Regina fait l'objet du plus petit nombre d'accusations portées contre des adultes.

III.1.b *Nature des infractions*

Les infractions ont été regroupées en ordre de gravité. Les accusations de type 1 correspondent aux plus graves infractions au *Code criminel* et les accusations de type 5 sont les moins graves. Le type 6 correspond à l'ivresse publique et le type 7 aux infractions relatives à la *Loi sur les jeunes délinquants* (LJC) (voir l'annexe II pour une liste des infractions).

On n'a constaté aucune différence appréciable en ce qui concerne les infractions de type 1. Les répondants de Toronto, suivis de ceux d'Edmonton, font état d'un plus grand nombre d'infractions de type 2. L'ordre est inversé pour ce qui est des infractions de type 3. Nous n'avons constaté aucune différence appréciable en ce qui concerne les infractions de types 4 et 5 (Tableau III.9 *Infractions par nature et par ville*). Un écart important est à signaler au chapitre des accusations d'ivresse publique, les répondants de Toronto en ayant fait l'objet à 42 p. 100, ceux d'Edmonton à 28 p. 100, ceux de Regina à 17 p. 100 et ceux de Montréal à 14 p. 100³⁷.

Dans le cas des infractions de type 7 (LJC), ce sont les répondants d'Edmonton, suivis de ceux de Toronto, qui comptent le plus grand nombre d'accusations. Signalons toutefois que le groupe d'Edmonton est un peu plus âgé, ce qui explique sans doute le résultat. C'est à Regina que les infractions à la LJC sont les moins nombreuses. On n'a constaté aucune différence dans les nombres d'accusations par type d'infractions au *Code criminel* (Tableau III.10 *Nombre d'accusations par type d'infractions et par ville*).

Quant au type d'infractions selon le domicile, ce sont les répondants du groupe Centre 1 qui font état du plus grand nombre d'infractions de types 1, 3, 4, 5, 6 et 7. À Regina, les répondants du groupe Centre 1 font état de plus d'infractions de type 3, 4 et 5 que les répondants des autres villes³⁸. Un plus grand nombre de répondants du groupe Centre 2 à Toronto font état d'infractions de types 1 et 2 (Tableau III.11 *Accusations par types d'infractions, par domicile et par ville*). Les répondants des groupes Centre 1 et Centre 2 sont plus nombreux à faire état d'infractions de chaque catégorie que les répondants des groupes Hors-centre. Les répondants du groupe Centre 1, surtout à Edmonton et à Toronto, sont plus souvent accusés d'ivresse publique. Les répondants du groupe Centre 1 d'Edmonton sont

aussi les plus nombreux à faire état d'infractions à la LJC. Les groupes Hors-centre font état du plus petit nombre d'accusations, mais il y a des exceptions : à Edmonton, le groupe Hors-centre et le groupe Centre 1 font état du même nombre d'accusations d'ivresse publique.

Nous avons constaté des différences dans le type d'accusation selon le sexe des répondants³⁹. Les hommes rendent compte d'un plus grand nombre d'accusations que les femmes. Il y a toutefois des exceptions en ce qui concerne les accusations graves (type 1) et les infractions mineures (type 4) à Edmonton et à Toronto, où les différences entre les hommes et les femmes sont presque inexistantes. À Toronto et à Montréal, un nombre plus élevé de femmes ont été accusées d'infractions graves, mais il n'y a pas de différence en ce qui concerne les hommes. Un plus grand nombre d'hommes à Edmonton et à Toronto, et de femmes à Edmonton et à Regina, sont accusés d'infractions de type 3. Il n'y pas de différence en ce qui concerne les infractions de types 2, 4 et 5. Les hommes et les femmes sont aussi souvent accusés les uns que les autres d'ivresse publique (Tableau III.12 *Accusations par type d'infractions, par ville et par sexe*).

III.1.c *Infractions à la Loi sur les jeunes contrevenants*

Les répondants d'Edmonton et de Toronto sont plus souvent accusés d'infractions à la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Un bon 63 p. 100 des répondants d'Edmonton et 59 p. 100 des répondants de Toronto ont comparu devant le tribunal de la jeunesse par comparaison à 48 p. 100 à Regina et 36 p. 100 à Montréal. Les infractions contre les biens, qui se chiffrent à 48 p. 100, représentent la plus importante catégorie d'infractions à la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Les répondants de Regina font état du plus grand nombre de ces infractions (54 p. 100), et ceux de Montréal, du plus petit nombre (40 p. 100). À Toronto, un nombre plus élevé de répondants font état de crimes contre la personne, et à Edmonton, d'infractions « autres » ou d'infractions à la *Loi sur les jeunes contrevenants* (LJC). Les répondants de Regina et de Toronto font état du plus grand nombre d'infractions à la LJC, surtout ceux des groupes Centre 1 de Regina et Centre 2 de Toronto. Les répondants des groupes Hors-centre de Regina et de Montréal font état du plus petit nombre d'infractions à la LJC.

III.1.d *Emplacement et âge*

Nous avons constaté des écarts importants dans le nombre d'emplacements où les accusations ont été portées. À Montréal et à Regina, les répondants ont le plus souvent

été accusés en un seul endroit tandis qu'à Edmonton et à Toronto, ils l'ont été à plusieurs endroits. Nous avons constaté également des différences appréciables dans l'âge au moment de la première accusation. À Edmonton et à Toronto, les répondants étaient plus jeunes tandis qu'à Montréal ils étaient plus âgés au moment de la première accusation. Les répondants de Regina se situent au milieu. Les hommes étaient plus jeunes que les femmes dans l'est mais nous n'avons constaté aucune différence dans l'ouest. L'âge moyen de la première accusation et de la première détention était le plus bas à Edmonton.

III.1.e *Race de la victime*

Nous avons demandé aux répondants qui faisaient état de crimes contre la personne quelle était la race de leurs victimes. Les choix de réponses étaient « surtout Autochtones », « surtout non-Autochtones » ou « moitié-moitié ». Les répondants de Regina étaient plus nombreux à déclarer que leurs victimes étaient « surtout Autochtones », ceux de Toronto et de Montréal, que les victimes étaient « surtout non-Autochtones » et ceux d'Edmonton, qu'elles étaient « moitié-moitié » (Tableau III.13 *Appartenance ethnique de la victime par ville*).

III.1.f *Alcool et drogue liés aux infractions*

Nous avons constaté des différences dans la consommation d'alcool et de drogue liée aux infractions commises dans les villes. C'est à Edmonton et à Montréal que l'alcool est relié « tout le temps ou la plupart du temps » à l'activité criminelle, et c'est à Regina que les chiffres sont le plus bas à cet égard. La consommation de drogue en rapport avec la criminalité est également la plus élevée à Edmonton et la moins élevée à Toronto, suivie de Regina. Le lien entre l'alcool et les infractions commises dans la collectivité d'origine est le même que dans le cas des infractions commises à la ville en ce qui concerne Edmonton et Montréal, mais il est plus fréquent à Regina. Le lien entre la consommation de drogue et l'activité criminelle à la ville et dans la collectivité d'origine est le même à Toronto mais est plus faible dans toutes les autres villes en ce qui concerne les infractions commises dans la collectivité d'origine. La consommation de drogue est en général moindre dans l'ouest. Les répondants des groupes Centre 1 et Centre 2, surtout à Edmonton et à Montréal, consomment surtout de l'alcool dans leurs activités criminelles à la ville. La consommation de drogue en rapport avec les infractions commises à la ville est la plus élevée pour les groupes Centre 1 et Centre 2 d'Edmonton et pour le groupe Centre 2 de Montréal.

III.1.g *Recours aux services juridiques et sociaux*

En ce qui concerne les infractions commises à la ville, on ne constate aucune différence dans le nombre de cas de recours aux services d'un avocat : environ 81 p. 100 des répondants sont représentés par un avocat. Il y a cependant de petits écarts dans le cas des infractions commises dans la collectivité d'origine : 81 p. 100 des répondants de Montréal, 73 p. 100 de ceux de Toronto, 61 p. 100 de ceux d'Edmonton et 47 p. 100 de ceux de Regina se sont faits représenter par un avocat chaque fois ou la plupart du temps.

Nous avons constaté des différences importantes dans le recours aux services d'aide juridique selon que les infractions étaient commises à la ville ou dans la collectivité d'origine. Seuls 27 p. 100 des répondants accusés à la ville ont bénéficié de services d'aide juridique, soit 36 p. 100 à Toronto, 31 p. 100 à Edmonton, 22 p. 100 à Montréal et 17 p. 100 à Regina (Tableau III.14 *Aide juridique par accusation portée à la ville et par ville*). Dans la collectivité d'origine, 21 p. 100 des accusés ont dit avoir bénéficié de services d'aide juridique, soit 45 p. 100 à Montréal, 17 p. 100 à Regina⁴⁰, 8 p. 100 à Toronto et aucun à Edmonton.

III.1.h *Culpabilité*

À peine 13 p. 100 de l'échantillon total estimaient ne pas être coupables des accusations portées contre eux à la ville, mais nous avons constaté des différences d'une ville à l'autre. Dans l'ouest, la plupart des répondants estimaient être coupables de la totalité ou de la plus grande partie des accusations portées contre eux (74 p. 100 par comparaison à 63 p. 100 dans l'est), tandis qu'à Toronto, les répondants se considéraient coupables d'une partie des accusations seulement, et à Montréal, d'aucune (Tableau III.15 *Culpabilité par ville*). Dans la collectivité d'origine ou la réserve, le sentiment de culpabilité est plus élevé : à peine 5 p. 100 des répondants estiment ne pas être coupables. Ici encore, le sentiment de culpabilité est plus élevé dans l'ouest.

III.2 *Incarcération*

Nous étudions dans les lignes qui suivent les temps d'incarcération totale, le séjour dans des établissements de détention pour jeunes, le temps de détention préalable au procès et le séjour dans les établissements provinciaux et fédéraux. Les accusations et le

temps d'incarcération par emplacement et pas sexe seront décrits lorsque l'importance de l'échantillon le permettra. Il faut garder à l'esprit que ces données sont autodéclarées et qu'il y a des limites à cette méthodologie. Les chiffres ci-après ne donnent qu'un aperçu du temps d'incarcération⁴¹.

III.2.a Temps d'incarcération totale

Un bon 75 p. 100 de l'échantillon d'Edmonton a séjourné dans un établissement correctionnel, par comparaison à 53 p. 100 à Regina, 66 p. 100 à Toronto et 59 p. 100 à Montréal. Parmi les répondants contre qui des accusations ont été portées, 86 p. 100 à Edmonton, 77 p. 100 à Toronto et à Montréal et 66 p. 100 à Regina ont purgé une peine d'emprisonnement. Parmi les répondants du groupe Centre 1, tous ceux d'Edmonton (100 p. 100), 83 p. 100 de ceux de Montréal, 82 p. 100 de ceux de Toronto et 81 p. 100 de ceux de Regina ont été incarcérés. En ce qui concerne les répondants du groupe Centre 2, 87 p. 100 de ceux d'Edmonton et 85 p. 100 de ceux de Montréal sur qui pesaient des accusations ont purgé une peine d'emprisonnement par comparaison à 79 p. 100 à Toronto et seulement 58 p. 100 à Regina⁴². Les accusés des groupes Hors-centre sont moins souvent incarcérés, surtout à Regina (Tableau III.16 *Accusés par durée d'incarcération, par ville et par domicile*). Dans le cas des hommes, 93 p. 100 des accusés ont purgé une peine d'emprisonnement par opposition à 71 p. 100 des femmes. Il n'y a pas d'écart significatif entre les villes.

Dans toutes les villes sauf Toronto, ce sont les accusés du groupe Centre 1 qui sont le plus souvent incarcérés (Tableau III.17 *Accusés par temps d'incarcération, par domicile et par ville*). Dans l'ensemble, 86 p. 100 des accusés des groupes Centre 1 ont purgé une peine d'emprisonnement par comparaison à 70 p. 100 des groupes Centre 2 et 42 p. 100 des groupes Hors-centre.

Le temps d'incarcération a été nettement plus long à Edmonton que pour les répondants des autres villes. C'est à Regina que les accusés sont le plus nombreux à ne pas avoir purgé de peine d'emprisonnement. Les peines de trois à 24 mois sont imposées le plus souvent à Edmonton et à Montréal, de 18 à 24 mois à Montréal et de 24 à 60 mois à Edmonton et Toronto. Les répondants d'Edmonton ont les périodes d'incarcération les plus longues et ceux de Regina, les moins longues⁴³ (Tableau III.18 *Durée totale d'incarcération par ville*). Les répondants des groupes Centre 1 comptent les temps d'incarcération les plus longs - à Edmonton et à Regina, les répondants des groupes Centre 1 comptent cinq ans ou plus de détention (40 p. 100 et 26 p. 100 respectivement) par comparaison à 22 p. 100 et 19 p. 100 à Montréal. Par comparaison, 8 p. 100 des répondants des groupes Hors-centre à Edmonton, 5 p. 100 à Regina, 11 p. 100 à Toronto et 4 p. 100 à Montréal comptent un temps d'incarcération de cinq ans ou plus (Tableau III.19

Durée totale d'incarcération par ville et par domicile). À Edmonton et Toronto, les hommes reçoivent des peines d'incarcération plus longues que dans les autres villes. Les femmes d'Edmonton et Regina purgent des peines d'emprisonnement plus longues que les femmes de l'est du pays (Tableau III.20 *Durée d'incarcération par ville et par sexe*).

Les hommes sont emprisonnés plus souvent que les femmes - 26 p. 100 des hommes ont été emprisonnés 11 fois et plus par comparaison à 14 p. 100 des femmes. Seulement 13 p. 100 des hommes ne comptent qu'une peine d'emprisonnement, par comparaison à 38 p. 100 des femmes. À Edmonton et Toronto, les répondants des groupes Centre 2 comptent un peu plus de peines d'emprisonnement que ceux des groupes Centre 1. À Regina et Montréal, ce sont les groupes Centre 1 qui comptent le plus de répondants ayant été emprisonnés 11 fois et plus que les groupes Centre 2 et Hors-centre (Tableau III.21 *Nombre d'incarcérations par ville et par domicile*).

III.2.b *Temps de détention dans des établissements pour jeunes contrevenants*

C'est à Edmonton plus que dans les autres villes que les accusés (38 p. 100) ont eu à purger des peines d'emprisonnement dans des établissements pour jeunes contrevenants. Pour Toronto, Montréal et Regina, les chiffres s'établissent à 34 p. 100, 30 p. 100 et 22 p. 100. C'est à Regina que les répondants ont passé le moins de temps dans les établissements pour jeunes contrevenants⁴⁴. Ce sont les répondants des groupes Centre 1 et Centre 2 qui sont les plus susceptibles d'avoir séjourné dans un établissement pour jeunes contrevenants et ceux des groupes Hors-centre, qui le sont le moins (Tableau III.22 *Accusés par établissement pour jeunes contrevenants, par ville et par domicile*). À Edmonton, les femmes sont plus nombreuses à avoir séjourné dans un établissement pour jeunes contrevenants, mais il n'y a pas de différence en ce qui concerne les hommes. Il y a toutefois des différences dans la durée du séjour en établissement pour jeunes contrevenants. À Edmonton et à Toronto, les répondants sont plus nombreux à avoir passé 18 mois ou plus dans un établissement pour jeunes contrevenants et moins nombreux à Montréal (Tableau III.23 *Durée totale du séjour en établissement pour jeunes contrevenants par ville*).

III.2.c *Durée totale de l'incarcération préalable au procès*

Les répondants d'Edmonton sont plus nombreux à avoir passé du temps en détention préalable au procès - 64 p. 100, par comparaison à 58 p. 100 à Toronto, 57 p. 100 à Montréal et 52 p. 100 à Regina⁴⁵. Les répondants des groupes Centre 1 de l'ouest sont plus nombreux à avoir passé du temps en détention préalable. Cependant, plus de

répondants des groupes Centre 2 que Centre 1 dans l'est, et moins de répondants du groupe Centre 2 de Regina (que des groupes Centre 2 des autres villes), ont fait de la détention préalable. Les répondants des groupes Hors-centre, surtout dans l'ouest, ont fait le moins de détention préalable. On constate des différences par domicile partout sauf à Montréal (Tableau III.24 *Accusés par détention préalable par ville et par domicile*). Les accusés de sexe masculin, dans toutes les villes, sont plus susceptibles que les femmes de faire de la détention préalable (les hommes d'Edmonton sont le plus susceptibles à cet égard et les femmes de Regina le moins). C'est à Edmonton et à Toronto que les répondants ont passé le plus de temps en détention préalable (Tableau III.25 *Durée totale de la détention préalable par ville*).

III.2.d *Temps d'incarcération totale en établissement provincial*

Un bon 68 p. 100 des répondants d'Edmonton, 53 p. 100 de ceux de Toronto, 51 p. 100 de ceux de Montréal et 43 p. 100 de ceux de Regina contre qui des accusations avaient été portées, ont été emprisonnés dans un établissement provincial⁴⁶. À Regina, les accusés du groupe Centre 1 sont beaucoup plus nombreux que ceux du groupe Centre 2 et du groupe Hors-centre à avoir fait un séjour dans un établissement provincial. Les accusés du groupe Hors-centre de Regina sont les moins susceptibles de tous les groupes, dans toutes les villes, à avoir fait un séjour dans un établissement provincial. Les accusés du groupe Centre 1 d'Edmonton sont les plus susceptibles de tous. Les accusés du groupe Hors-centre d'Edmonton et de Montréal sont moins susceptibles que les accusés des groupes Centre 1 et Centre 2 d'avoir fait un séjour dans un établissement provincial (Tableau III.26 *Accusés par séjour dans un établissement provincial par ville et par domicile*)⁴⁷. Les accusés de sexe masculin sont plus susceptibles que les femmes d'avoir séjourné dans un établissement provincial. Les répondants d'Edmonton ont eu les séjours les plus longs et les répondants de Montréal les séjours les plus brefs en établissement provincial (Tableau III.27 *Durée totale du séjour en établissement provincial par ville*).

III.2.e *Durée totale du séjour en établissement fédéral*

Il n'y a pas de différence importante dans les chiffres relatifs à l'incarcération en établissement fédéral mais un petit nombre de répondants (9 p. 100) ont reconnu avoir séjourné dans un établissement fédéral⁴⁸. Quatorze pour cent des répondants d'Edmonton ont fait état de séjours en établissement fédéral, de même que 11 p. 100 des répondants de Toronto, 10 p. 100 de ceux de Montréal et 9 p. 100 de ceux de

Regina. Les répondants des groupes Centre 1 sont plus nombreux que ceux des groupes Centre 2 et des groupes Hors-centre à Montréal (17 p. 100), à Edmonton (14 p. 100) et à Regina (13 p. 100) à avoir séjourné dans un établissement fédéral. À Toronto, ce sont les répondants du groupe Centre 2 (15 p. 100) qui sont les plus nombreux à faire état d'une période d'incarcération en établissement fédéral.

III.3 *Impressions*

Dans les pages qui suivent, nous nous intéresserons aux impressions des répondants sur divers aspects de la justice pénale. Comment ont-ils été traités par la police? Ont-ils le sentiment d'avoir été traités de façon équitable par les tribunaux, la police et le système pénal et comment les autres Autochtones sont-ils traités par le système pénal? Nous nous intéresserons aussi aux besoins des Autochtones à leur sortie de prison.

III.3.a *Comment sont-ils traités par la police?*

Nous avons demandé aux répondants de décrire *de manière générale* la façon dont ils sont traités par la police lorsqu'ils sont mis en accusation dans les villes et dans leur collectivité d'origine. Cinq réponses étaient possibles : de façon respectueuse/polie, de façon correcte, de façon grossière, par des abus verbaux (insinuations raciales, jurons) et par des abus physiques. Les répondants pouvaient donner autant de réponses que nécessaire pour décrire la façon dont ils avaient été traités⁴⁹.

Accusations portées à la ville

On constate des variations dans les comportements des policiers municipaux. Les répondants ont indiqué le plus souvent qu'ils avaient été traités de façon respectueuse ou correcte (41 p. 100), mais il y a des variations de ville en ville. Cette réponse renvoie en fait à 40 p. 100 des répondants d'Edmonton, 45 p. 100 de ceux de Regina, 34 p. 100 de ceux de Toronto et 48 p. 100 de ceux de Montréal. C'est à Regina que les répondants ont le plus fait état de comportements grossiers (24 p. 100), à Toronto qu'ils ont le plus fait état d'abus verbaux (21 p. 100) et c'est à Toronto (31 p. 100) et à Edmonton (26 p. 100) qu'ils ont le plus fait état d'abus physiques (Tableau III.28 *Traitement par la police municipale par ville (répondants mis en accusation)*).

Pour éviter qu'il soit fait allusion à des incidents lointains, nous avons procédé à une seconde analyse des comportements des policiers en n'incluant que des répondants

vivant à la ville depuis huit ans ou moins. Les résultats sont sensiblement les mêmes. Les répondants d'Edmonton, Regina et Toronto font état de traitements respectueux ou corrects dans une proportion légèrement supérieure, soit 45 p. 100, 57 p. 100 et 44 p. 100 respectivement. C'est à Regina que l'on continue de faire état du plus grand nombre de comportements grossiers (22 p. 100), mais c'est Montréal (et non Toronto) qui arrive en tête au chapitre des insultes verbales, avec 20 p. 100. Toronto et Edmonton continuent d'arriver au premier rang en ce qui concerne les abus physiques (27 p. 100 et 28 p. 100 respectivement) bien que les chiffres aient diminué un peu à Toronto (Tableau III.29 *Traitement par la police municipale par ville (0 à 8 ans à la ville)*).

Accusations portées dans la collectivité d'origine/la réserve

Les comportements de la police dans la collectivité d'origine ou la réserve sont en général décrits de façon plus favorable qu'à la ville. Les répondants sont plus nombreux à faire état de traitements respectueux ou corrects et moins nombreux à faire état d'abus physiques. Les répondants rendent compte de traitements respectueux ou corrects dans une proportion allant de 58 p. 100 pour Edmonton à 53 p. 100 pour Regina. Les répondants rendent compte d'abus physiques dans une proportion allant de 19 p. 100 pour Edmonton à 14 p. 100 pour Montréal. Dans toutes les catégories, on constate peu de différences entre les villes (Tableau III.30 *Traitement par la police à domicile par ville*).

III.3.b *Traitement équitable*

Nous avons demandé aux répondants ce qu'ils pensaient de la façon dont ils avaient été traités par le système pénal, la police et les tribunaux à la ville et, lorsqu'il y avait lieu, dans la collectivité d'origine ou la réserve. Il y avait trois choix de réponses : équitable, injuste et moitié-moitié.

Système pénal

En ce qui concerne les accusations portées à la ville, les impressions de traitement équitable sont à peu près les mêmes partout. Dans l'ensemble, 64 p. 100 des répondants estiment avoir été traités de façon équitable et 36 p. 100 de façon injuste par le système pénal. Il n'y a pas de différence entre les groupes Centre 1, Centre 2 et Hors-centre d'Edmonton et de Toronto, mais les groupes Centre 2 de Regina et de Montréal ont le sentiment d'avoir été traités moins équitablement que les autres

groupes de ces villes (Tableau III.31 *Traitement équitable - Système pénal par ville et par domicile*). À Edmonton et à Regina, on ne constate aucune différence dans les réponses données par les hommes et par les femmes, mais il y a des différences dans les réponses données à Toronto et à Montréal où plus de femmes que d'hommes estimaient avoir été traitées de façon équitable (Tableau III.32 *Traitement équitable - Système pénal par ville et par sexe*).

Dans les collectivités d'origine ou les réserves, les chiffres ne sont pas assez élevés pour permettre une analyse par domicile (Centre 1, Centre 2 et Hors-centre), mais il n'y a pas de différence appréciable parmi les répondants dans leur ensemble. Soixante huit pour cent des répondants estiment avoir été traités de façon équitable par le système pénal et 32 p. 100 de façon injuste. Il n'y a pas de différence selon le sexe⁵⁰.

La police

Dans le cas d'accusations portées à la ville, 57 p. 100 des répondants ont dit avoir été traités de façon équitable par la police municipale, 37 p. 100 de façon injuste et 6 p. 100 moitié-moitié. Nous avons constaté des différences selon le domicile (mais les chiffres sont trop peu élevés pour procéder à un test de signification). À Edmonton, il n'y a pas de différence, mais à Regina et à Toronto, les répondants des groupes Centre 2 sont plus nombreux à estimer qu'ils ont été traités de façon injuste et à Montréal, les répondants des groupes Hors-centre sont plus nombreux à estimer avoir été traités de façon juste (Tableau III.33 *Traitement équitable - Police municipale par ville et par lieu de résidence*). À Regina et à Toronto, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à considérer leur traitement équitable, mais nous avons constaté peu de différence à Edmonton et à Montréal (Tableau III.34 *Traitement équitable - Police municipale par ville et par sexe*).

Les impressions de traitement équitable sont meilleures dans les communautés d'origine et les réserves qu'à la ville. Soixante neuf pour cent des répondants estiment avoir été traités de façon équitable, et 31 p. 100, de façon injuste. Nous n'avons pas constaté de différences selon le sexe⁵¹.

Tribunaux

Soixante huit pour cent des répondants estiment avoir été traités de façon équitable par les tribunaux des villes, 27 p. 100 de façon injuste et 5 p. 100 moitié-moitié. Les répondants des groupes Centre 2 sont moins nombreux que ceux des groupes Centre 1 et Hors-centre à considérer avoir été traités de façon équitable (Tableau III.35 *Traitement équitable - Tribunaux par ville et par lieu de résidence*).

Les femmes plus que les hommes à Edmonton, Regina et Toronto estiment avoir été traitées de façon équitable (Tableau III.36 *Traitement équitable - Tribunaux par ville et par sexe*). On ne constate aucune différence selon le tribunal. Dans l'ensemble, 74 p. 100 des répondants estiment avoir été traités de façon équitable, et 26 p. 100 de façon injuste. Il n'y a pas de différence selon le sexe⁵².

III.3.c *Comment les autres Autochtones sont-ils traités?*

Nous avons demandé aux répondants ce qu'ils pensaient de la façon dont les autres Autochtones sont traités par la police municipale. Les gens racontaient bien leurs propres expériences mais leur opinion sur la façon dont les autres Autochtones sont traités permettait de déterminer si leurs impressions étaient les mêmes. Nous avons posé quatre questions : Les policiers traitent-ils tous les Autochtones de la même façon? Les policiers traitent-ils les Autochtones et les Blancs de la même façon? Un policier traite-t-il un Autochtone insolent et belliqueux de la même façon qu'un Blanc insolent et belliqueux? Et, tous les policiers sont-ils les mêmes?

Les policiers traitent-ils tous les Autochtones de la même façon?

Il y a des différences dans les impressions qu'ont les répondants de la façon dont les policiers traitent les Autochtones⁵³. Un tiers seulement des répondants estiment que les Autochtones sont tous traités de la même façon, mais un nombre plus élevé de répondants à Edmonton (75 p. 100) pensent que les policiers traitent certains Autochtones différemment d'autres Autochtones. Dans les autres villes, ces résultats sont de 70 p. 100 à Regina, 64 p. 100 à Toronto et 59 p. 100 à Montréal (Tableau III.37 *Les policiers traitent-ils tous les Autochtones de la même façon, par ville*). Nous n'avons constaté aucune différence appréciable selon le sexe mais il y a des différences selon le domicile. Les répondants des groupes Centre 1 (41 p. 100) sont plus nombreux que ceux des groupes Centre 2 (22 p. 100) et des groupes Hors-centre (17 p. 100) à Edmonton à croire que la police traite tous les Autochtones de la même façon.

Pourquoi les policiers traitent-ils les Autochtones différemment?

Parmi les répondants qui considèrent que les Autochtones ne sont pas tous traités de la même façon, près de la moitié attribuent la différence aux comportements des Autochtones. Ces réponses varient en proportion de 53 p. 100 pour Edmonton à 45 p. 100 pour Regina. Près du tiers des répondants attribuent les différences de traitement à la classe sociale et à l'apparence des Autochtones (certains Autochtones

sont mieux vêtus, ont l'air plus riche). Cette impression est la plus forte à Montréal, où les réponses s'établissent à 46 p. 100, suivie de Toronto à 31 p. 100, Regina à 27 p. 100 et Edmonton à 24 p. 100. Cette opinion est plus répandue dans l'est que dans l'ouest du pays.

Vingt pour cent des répondants attribuent les différences de traitement à l'humeur des policiers (cette opinion est la plus répandue à Regina, où elle s'établit à 29 p. 100, et la moins répandue à Montréal, à 5 p. 100) (Tableau III.38 *Pourquoi les Autochtones ne sont-ils pas tous traités de la même façon, par ville*). Nous n'avons constaté aucune différence selon le sexe à Edmonton et à Regina, mais à Toronto, les hommes sont plus nombreux à attribuer la différence de traitement à la classe sociale ou à l'apparence et les femmes, plus nombreuses à l'attribuer à l'humeur des policiers. À Montréal, les femmes sont plus nombreuses à attribuer la différence de traitement à la classe sociale ou à l'apparence et les hommes l'attribuent plus souvent aux comportements de l'Autochtone lui-même. Dans l'est du pays, plus de répondants des groupes Centre 2 attribuent les différences de traitement à la classe sociale et plus de répondants des groupes Centre 1 et Hors-centre estiment qu'elle est due aux comportements de l'Autochtone. Nous avons constaté peu de différence selon le domicile à Regina (Tableau III.39 *Pourquoi les Autochtones ne sont-ils pas tous traités de la même façon, par ville et par domicile*).

Les policiers traitent-ils les Autochtones et les Blancs de la même façon?

La majorité des répondants (environ les trois quarts) estiment que les policiers traitent mieux les Blancs que les Autochtones. Un plus grand nombre de répondants des groupes Centre 1 (surtout à Toronto et à Montréal) estiment que les Autochtones et les Blancs sont traités de la même façon. Le groupe Hors-centre de Regina est celui qui perçoit le plus de différence dans la façon de traiter les Blancs et les Autochtones, bien que ce groupe ait moins de démêlés avec la police que tous les autres groupes (Tableau III.40 *Les policiers traitent-ils les Autochtones de la même façon que les Blancs, par ville et par domicile*).

Les policiers traitent-ils les Blancs et les Autochtones agressifs de la même façon?

Un plus grand nombre de répondants de Toronto (56 p. 100) et d'Edmonton (52 p. 100) que de Montréal (49 p. 100) et Regina (30 p. 100) estiment que les policiers traitent les Autochtones et les Blancs agressifs de la même façon. Un bon 70 p. 100 des répondants de Regina croient encore que les Blancs sont mieux traités

(Tableau III.41 *Les policiers traitent-ils les Autochtones et les Blancs agressifs de la même façon, par ville*)⁵⁴. Nous n'avons constaté aucune différence selon le sexe mais il y a certaines différences selon le domicile. Les répondants des groupes Centre 2 et Hors-centre sont plus nombreux que ceux des groupes Centre 1, dans toutes les villes, à maintenir que les Blancs sont mieux traités que les Autochtones même lorsqu'ils ont des comportements agressifs (Tableau III.42 *Les policiers traitent-ils les Autochtones et les Blancs agressifs de la même façon, par ville et par domicile*).

Les policiers sont-ils tous les mêmes?

Un tiers des répondants estiment que la plupart des policiers sont bons, un tiers, qu'ils sont moitié bons/moitié mauvais, 25 p. 100 estiment qu'ils sont mauvais pour la plupart et 10 p. 100 pensent que tous les policiers sont les mêmes. Nous avons constaté des différences selon la ville. Une majorité de répondants à Montréal estiment que tous les policiers sont les mêmes, une majorité de répondants à Regina pensent qu'ils sont pour la plupart bons et une majorité de répondants à Edmonton pensent qu'ils sont moitié bons, moitié mauvais. Un pourcentage semblable de répondants dans toutes les villes estiment que les policiers sont surtout mauvais - cette proportion allant de 22 p. 100 pour Edmonton à 27 p. 100 pour Regina (Tableau III.43 *Les policiers sont-ils tous les mêmes, par ville*). Les seules différences que nous avons constatées selon le sexe se sont manifestées à Toronto où les femmes sont plus nombreuses à penser que les policiers sont moitié bons moitié mauvais, tandis que les hommes pensent qu'ils sont surtout mauvais. Selon le domicile, les répondants des groupes Centre 1 et Hors-centre sont plus nombreux à Montréal que les répondants du groupe Centre 2 à penser que les policiers sont surtout mauvais. En général, toutefois, dans les autres villes, les répondants des groupes Hors-centre pensent que les policiers sont surtout bons.

III.3.d *Quels sont les besoins des Autochtones qui sortent de prison?*

Les opinions sont partagées quant aux besoins des Autochtones qui sortent de prison. Bien que la réponse la plus fréquente ait été « du soutien » (de l'orientation et des conseils), les pourcentages sont plus élevés dans l'ouest que dans l'est. À Toronto, les répondants sont plus nombreux à signaler des besoins de logement et ceux de Regina et Montréal plus nombreux à signaler des besoins de soutien familial (Tableau III.44 *Besoins des Autochtones qui sortent de prison, par ville*). Nous n'avons pas constaté de différence dans les opinions des gens sur la façon dont le système pénal devrait traiter les gens qui commettent des crimes graves et des infractions mineures.

Résumé

Les mises en accusation sont en nombre similaire dans les quatre villes. Toutefois, les groupes Centre 1 et Hors-centre comptent respectivement le plus grand nombre et le nombre le moins élevé d'inculpations. Plus de répondants d'Edmonton et de Toronto font état de 21 inculpations ou plus; plus de répondants de Regina font état de 26 infractions ou plus au Code criminel. Les gens d'Edmonton et de Toronto sont plus souvent accusés d'ivresse publique ce qui explique peut-être cette différence⁵⁵. Cependant, l'alcool est plus lié aux activités criminelles des répondants d'Edmonton et de Montréal qu'à celle des répondants de Toronto et de Regina.

Les groupes Centre 1 et Hors-centre sont assez constants en ce qui concerne le nombre d'inculpations. L'anomalie se situe à Toronto où le groupe Centre 2 compte plus d'inculpations que le groupe Centre 1. Le groupe Centre 1 d'Edmonton est plus susceptible d'être inculpé et le groupe Hors-centre de Regina est le moins susceptible. Le groupe Centre 1 de Regina fait état du plus grand nombre d'inculpations d'adulte et le groupe Hors-centre de Regina en compte le moins.

Les hommes sont inculpés plus souvent que les femmes, et les femmes d'Edmonton sont inculpées plus souvent que les femmes de toutes les autres villes. Les femmes de l'ouest sont plus nombreuses que celles de l'est à faire état de 11 inculpations ou plus, ce qui entraîne des périodes d'incarcération plus longues. Les femmes de l'ouest du pays sont aussi plus souvent victimes d'activités criminelles comme l'indique le chapitre II. Les femmes de l'ouest ont eu leurs premiers démêlés avec la justice plus jeune que les femmes de l'est. Dans toutes les villes, les hommes font état d'un plus grand nombre d'inculpations que les femmes, dans toutes les catégories. Il y a toutefois des exceptions dans la catégorie des infractions graves à Edmonton et des infractions mineures à Toronto où un nombre équivalent d'hommes et de femmes font état d'inculpations. Les accusations d'ivresse publique sont en nombre équivalent pour les hommes et les femmes. Toutefois, les femmes d'Edmonton et de Regina sont plus souvent accusées d'ivresse publique que les femmes des villes de l'est.

À Regina, les inculpations sont plus nombreuses dans le groupe Centre 1 et moins nombreuses dans les groupes Centre 2 et Hors-centre. Dans les autres villes, les inculpations se distribuent de façon équivalente parmi les trois groupes. Ce résultat laisse deviner plus d'écart entre le groupe Centre 1 et le groupe Hors-centre à Regina. Cet écart se manifeste dans le nombre d'inculpations et le temps d'incarcération autant que dans les niveaux de scolarité et d'emploi dont il a été question au chapitre précédent.

Les répondants d'Edmonton et de Toronto sont plus nombreux à avoir déjà été accusés d'une infraction à la Loi sur les jeunes délinquants, mais les répondants de Regina et de Toronto comptent le plus d'accusations à ce chapitre. Les répondants d'Edmonton sont plus nombreux à avoir été inculpés en vertu de l'ancienne *Loi sur la délinquance juvénile*. Les répondants d'Edmonton et de Toronto disent avoir été accusés à plusieurs endroits, mais ceux de Regina et de Montréal ne l'ont été qu'à un endroit. Les répondants de Regina sont plus nombreux à avoir eu pour victimes d'autres Autochtones, ceux de Toronto et de Montréal ont surtout eu pour victimes des non-Autochtones et ceux d'Edmonton ont eu des victimes issues des deux groupes.

Les répondants de Toronto et d'Edmonton ont des points en commun. Ils ont eu leurs premiers démêlés avec la justice plus jeunes et ont eu de plus longues périodes d'incarcération dans des établissements pour jeunes délinquants ou dans des établissements pour adultes. Le fait qu'ils soient nés à la ville et soient plus vulnérables aux procédures pénales (sans compter l'existence d'autres facteurs comme l'instabilité dans l'enfance, etc.) explique peut-être, surtout en ce qui concerne les répondants de Toronto, qu'ils aient été en contact plus tôt avec la justice applicable aux jeunes délinquants⁵⁶. Dans le cas des répondants d'Edmonton, surtout de ceux du groupe Centre 1, l'instabilité et les difficultés très nombreuses dans l'enfance, dont il a été question au chapitre II, et la migration vers les villes contribuent sans doute à expliquer l'intensité et la durée des démêlés avec la justice.

Le recours à un avocat en cas d'inculpation à la ville est le même partout mais il est plus fréquent dans l'est en cas d'inculpation dans la collectivité d'origine. Les répondants de Regina sont les moins nombreux à avoir eu recours à des services d'aide juridique en cas d'inculpation à la ville, et ceux d'Edmonton en cas d'inculpation dans la collectivité d'origine. Les répondants de l'ouest du pays sont plus nombreux à se considérer coupables des infractions dont ils sont accusés, en tout ou en partie.

Dans l'ensemble, les répondants d'Edmonton sont ceux qui ont eu le plus de peines d'incarcération et les durées d'incarcération les plus longues tandis que ceux de Regina sont au bas de l'échelle à cet égard. Les répondants des groupes Centre 1 comptent le plus de temps d'incarcération, surtout ceux du groupe Centre 1 d'Edmonton et de Regina. Les hommes sont plus incarcérés que les femmes et pour des périodes plus longues mais les femmes de l'ouest ont des périodes d'incarcération plus longues que celles de l'est. Les hommes sont incarcérés plus souvent que les femmes et ceux des groupes Centre 1 de Regina et de Montréal sont incarcérés plus souvent que ceux des groupes Centre 2 et Hors-centre. Les répondants des groupes Centre 2 d'Edmonton et de Toronto ont été incarcérés plus souvent que ceux des groupes Centre 1 et Hors-centre.

Les adultes mis en accusation à Edmonton ont le plus souvent déjà purgé une peine d'emprisonnement dans un établissement pour jeunes délinquants et ceux de Regina le moins souvent. Les répondants d'Edmonton ont aussi eu les périodes d'incarcération les plus longues dans les établissements pour jeunes délinquants. C'est à Edmonton seulement que les hommes et les femmes ont des périodes d'incarcération équivalentes dans des établissements pour jeunes contrevenants. Ce sont les répondants d'Edmonton, les membres des groupes Centre 1 de l'ouest du pays et les hommes qui passent le plus de temps en détention préalable au procès. Ceux qui sont le moins touchés à cet égard sont les membres des groupes Hors-centre de l'ouest du pays. Les répondants d'Edmonton et de Toronto ont eu les périodes de détention préalable au procès les plus longues.

Les répondants d'Edmonton sont plus nombreux à avoir purgé des peines d'emprisonnement dans des établissements provinciaux et ceux de Regina sont les moins nombreux à cet égard. Les répondants du groupe Centre 1 d'Edmonton sont (de tous les groupes dans toutes les villes) les plus susceptibles d'avoir séjourné dans un établissement provincial. Les répondants du groupe Hors-centre de Regina sont les moins susceptibles à cet égard. Dans le cas des inculpés, les écarts les plus significatifs au sein d'une même ville se trouvent à Regina où les membres du groupe Centre 1 sont plus souvent envoyés en établissement provincial que ceux des groupes Centre 2 et Hors-centre. Les hommes sont plus souvent envoyés en établissement provincial que les femmes, sans doute parce qu'ils ont un casier judiciaire plus chargé. Les répondants d'Edmonton ont eu les durées d'incarcération les plus longues dans des établissements provinciaux et ceux de Montréal, les plus brèves. Les écarts ne sont pas aussi caractérisés en ce qui concerne les séjours en établissements fédéraux mais les répondants des groupes Centre 1 de Montréal, Edmonton et Regina et ceux du groupe Centre 2 de Toronto sont plus nombreux à avoir séjourné dans un établissement fédéral.

Regina est une ville de contraste en ce qui concerne les accusations et les temps d'incarcération. À première vue, c'est la ville qui semble compter le moins de l'un comme de l'autre mais en réalité le groupe Centre 1 (de Regina) compte plus d'accusations et de peines d'emprisonnement que le groupe Centre 1 des autres villes, en particulier Edmonton et Montréal. Dans ces deux dernières villes, les accusations et les peines d'emprisonnement sont distribuées plus également entre les groupes Centre 2 et Hors-centre. Montréal ressemble à Regina à une importante exception près : le groupe Centre 1 est moins populaire et moins implanté dans la ville.

Les répondants d'Edmonton et de Toronto signalent le plus d'abus physiques de la part des policiers municipaux et ceux de Montréal sont les plus nombreux à faire état de traitements respectueux ou corrects. Bien qu'en général, les répondants fassent état de traitements respectueux ou corrects, c'est à Regina que l'on fait état du plus grand nombre de comportements arrogants et à Toronto du plus grand nombre d'insultes verbales. Lorsque nous avons tenu compte de la durée du séjour dans la ville, il en est résulté peu de changements : Edmonton, Regina et Toronto faisant état d'un nombre plus élevé de traitements respectueux ou corrects mais Edmonton et Toronto continuant de faire état du plus grand nombre d'abus physiques. La majorité des répondants estiment avoir été traités de façon équitable par la police, mais ce sont les répondants des groupes Hors-centre de Regina et de Montréal qui rapportent les traitements les plus favorables. À Regina et à Toronto, les répondants du groupe Centre 2 sont moins nombreux que ceux des autres groupes à se sentir bien traités. En règle générale, on garde une meilleure impression du traitement des policiers dans la collectivité d'origine ou la réserve qu'à la ville.

Il n'y a pas de différence majeure dans les impressions qu'ont les Autochtones de la façon dont ils sont traités par le système pénal, mais les répondants des groupes Centre 2 de Regina et Montréal se sentent le moins bien traités, bien que la majorité aient le sentiment d'avoir été traités de façon équitable. À Toronto et à Montréal, les femmes ont plus que les hommes le sentiment d'avoir été traitées correctement, mais dans l'ouest du pays, il n'y a pas de différence appréciable selon le sexe. Il n'y a pas de différence non plus dans la façon de ressentir le traitement devant les tribunaux. Cependant, un plus grand nombre de répondants du groupe Centre 2 que du groupe Centre 1 ou du groupe Hors-centre estiment avoir été traités de façon injuste par les tribunaux. À Regina et à Toronto, les femmes se sentent mieux traitées que les hommes.

À Edmonton, les répondants sont plus nombreux à croire que la police ne traite pas tous les Autochtones de la même façon, mais c'est dans le groupe Centre 1 d'Edmonton qu'on retrouve le plus grand nombre de répondants qui estiment que la police traite tous les Autochtones de la même façon. Dans l'est, les répondants (et surtout les femmes à Montréal) sont plus nombreux à attribuer la différence de traitement à la classe sociale de certains Autochtones. Les femmes, plus que les hommes, à Toronto estiment que tout dépend de l'humeur du policier. Les hommes, à Montréal, sont plus nombreux à attribuer la différence de traitement aux comportements des Autochtones.

La majorité des répondants estiment que les Blancs sont mieux traités que les Autochtones par la police municipale, mais c'est dans le groupe Centre I (par opposition au groupe Hors-centre), surtout dans l'est, qu'on est le plus nombreux à considérer que les Blancs et les Autochtones sont traités de la même façon. Les répondants qui estiment que les Autochtones et les Blancs agressifs sont traités de la même façon sont le plus nombreux dans toutes les villes sauf à Regina. À Montréal, les répondants sont plus nombreux à croire que tous les policiers sont semblables, à Regina qu'ils sont majoritairement bons et à Edmonton qu'ils sont moitié bons et moitié mauvais. Sur l'ensemble des répondants, environ le quart croient que les policiers sont surtout mauvais.

La majorité des répondants estiment que les Autochtones qui sortent de prison ont surtout besoin de « soutien », mais les répondants de Toronto mettent l'accent sur le logement et ceux de Regina sur la famille. Nous n'avons relevé aucune différence dans les opinions qu'entretiennent les gens sur la façon dont le système pénal devrait agir en cas d'infractions graves et d'infractions mineures.

CHAPITRE IV

Prédicteurs et résultats

Nous donnons dans le présent chapitre des renseignements sur les variables prédictives⁵⁷ et leurs résultats⁵⁸ pour l'ensemble de l'échantillon ainsi que pour chaque ville prise individuellement. Les résultats étudiés ici sont la violence familiale, le nombre d'inculpations avant la majorité, le nombre total d'inculpations, le nombre total d'infractions au *Code criminel*, le temps d'incarcération total, et les problèmes d'alcool. Nous abordons la question des variables prédictives et des variables de résultat de cet échantillon pour deux raisons : premièrement pour établir un lien entre les variables et les résultats qui en découlent; deuxièmement pour faire ressortir la constance de certaines variables prédictives.

IV.1 *Violence familiale*

La violence familiale à laquelle les répondants ont été exposés pendant l'enfance a d'abord été codée sur une échelle en cinq points qui a ensuite été fondue en trois catégories : moindre, modérée et grave. Nous avons aussi établi une catégorie générale de violence familiale résultant de la somme de trois types de violence : les mauvais traitements et les agressions sexuelles subis dans l'enfance et la violence entre conjoints (dont les enfants sont témoins). La variable de résultat décrite ci-après témoigne de cette dernière catégorie générale de violence familiale.

IV.1.a *Ensemble de l'échantillon*

Pour l'ensemble de l'échantillon, dix variables sont reliées d'une façon nettement significative⁵⁹ à la violence familiale (Tableau IV.1 *Violence familiale par variable prédictive pour l'ensemble de l'échantillon*). Les trois variables les plus significatives sont l'alcoolisme des parents et la gravité de l'alcoolisme du père et de la mère. Au nombre des autres variables, signalons l'incarcération des parents, les nombreux déplacements pendant l'enfance, les modes d'éducation, la violence conjugale ou familiale dans la collectivité d'origine ou la réserve, le travail du père et le revenu familial.

Le premier niveau d'analyse⁶⁰ révèle que les répondants qui ont connu les conditions suivantes dans l'enfance sont le plus susceptibles de faire état de violence familiale : les deux parents buvaient et étaient de grands alcooliques, un parent ou les deux ont été incarcérés, le père et la mère étaient chômeurs, la famille vivait d'aide sociale, l'enfant n'a pas été élevé par ses deux parents, l'enfant a été souvent déplacé et a connu de nombreux épisodes de violence conjugale ou familiale dans la collectivité d'origine ou la réserve.

IV.1.b *Variations de ville en ville*

Les variables prédictives n'ont pu être étudiées que pour les répondants d'Edmonton, de Regina et de Toronto car les chiffres étaient trop faibles à Montréal. Les variables sont affichées aux tableaux IV.2.a.b.c. *Violence familiale par variable prédictive par ville.*

Quatre variables sont reliées de façon significative à la violence familiale et à la gravité de la violence pour les répondants d'Edmonton. Les déplacements pendant l'enfance sont la variable la plus significative, suivie de la dépendance familiale à l'aide sociale et des épisodes de violence conjugale dans la collectivité d'origine ou la réserve. Dans le cas des répondants de Regina, les modes d'éducation sont la variable la plus significative, suivie de l'alcoolisme du père. À Toronto, l'alcoolisme du père biologique est la seule variable significative.

IV.2 *Nombre d'inculpations avant la majorité*

Comme l'âge de référence n'est pas le même dans la *Loi sur les jeunes délinquants* et dans la *Loi sur les jeunes contrevenants*, les inculpations dont il est question ici ont trait à des infractions à l'une ou à l'autre loi ou à des infractions pour lesquelles le répondant a été traduit devant le tribunal de la jeunesse. Comme les chiffres ne suffisent pas à une analyse par ville, les variables prédictives sont données pour l'ensemble de l'échantillon et pour les répondants de sexe masculin.

Quatre variables ont des rapports significatifs avec le nombre d'inculpations avant la majorité (Tableau IV.3 *Total des inculpations avant la majorité par variable prédictive pour l'ensemble de l'échantillon*). La variable la plus significative est le sexe masculin, suivie des mauvais traitements subis dans l'enfance, de la violence dans la communauté d'origine ou la réserve et de l'agressions sexuelles dans l'enfance. Deux variables sont significatives dans le cas des répondants de sexe masculin : l'agression sexuelle et la violence familiale (Tableau IV.4 *Nombre d'inculpations avant la majorité par variable*

prédictive pour les répondants de sexe masculin). Voilà qui montre que les répondants de sexe masculin qui comptent le plus grand nombre d'inculpations avant la majorité ont le plus souvent été victimes de mauvais traitements graves ou relativement graves ou d'agression sexuelle dans l'enfance ou encore viennent de familles où régnait un climat de grande violence. Aucune variable ne s'est révélée significative dans le cas des femmes (sans doute par manque de données).

Le deuxième niveau d'analyse s'est déroulé comme suit : tous les répondants ont été répartis dans cinq catégories selon le *nombre total d'inculpations avant la majorité*⁶¹. Les catégories et le pourcentage des répondants de l'échantillon total qui entrent dans chacune d'elles s'établissent comme suit :

1.	1 inculpation	23 p. 100
2.	2 à 4 inculpations	35 p. 100
3.	5 à 10 inculpations	24 p. 100
4.	11 inculpations ou plus	18 p. 100

L'analyse CHAID a permis de diviser l'échantillon total en huit segments distincts. Cinq de ces segments (par comparaison aux autres) comptaient un nombre relativement élevé de personnes faisant état de « 11 + » *inculpations avant la majorité*.

Les répondants qui figurent dans ces segments présentent les caractéristiques suivantes :

Segment 5 risque = 69% ⁶²	Segment 4 risque = 30%	Segment 1 risque = 29%	Segment 7 risque = 20%
<ul style="list-style-type: none"> • sexe masculin • violence familiale modérée à très grave • violence familiale attribuable aux parents biologiques/autres sources • élevé par beaux-parents ou famille d'accueil • père au chômage 	<ul style="list-style-type: none"> • sexe masculin • violence familiale modérée à très grave • violence familiale attribuable aux parents biologiques/autres sources • élevé par beaux-parents ou famille d'accueil • revenu familial provenant du travail du père 	<ul style="list-style-type: none"> • sexe masculin • violence familiale moins grave • vient d'une réserve où la violence n'était ni familiale ni conjugale 	<ul style="list-style-type: none"> • sexe masculin • violence familiale modérée à très grave • violence familiale attribuable à un parent nourricier, à un beau-parent ou à un parent non immédiat

IV.3 *Nombre total d'inculpations*

Le « nombre total d'inculpations » renvoie à des infractions de toutes natures : infractions au *Code criminel*, ivresse publique et délinquance juvénile cumulées avant le moment de l'entrevue.

IV.3.a *Ensemble de l'échantillon*

Pour l'ensemble de l'échantillon, les six variables les plus significatives sont le nombre d'inculpations avant la majorité, l'âge au moment de la première incarcération, l'âge au moment de la première inculpation, le sexe, l'alcoolisme à l'âge adulte et la nature des infractions commises avant la majorité. Au nombre des autres variables significatives, signalons les mauvais traitements subis dans l'enfance, le domicile actuel, l'agression sexuelle dans l'enfance, la stabilité dans l'enfance, la violence familiale, l'alcoolisme des parents, l'âge de la première consommation d'alcool, le nombre de victimisations, le responsable de la violence familiale, les déplacements dans l'enfance et les modes d'éducation (Tableau IV.5 *Nombre total d'inculpations par variable prédictive pour l'ensemble de l'échantillon*).

Le premier niveau d'analyse révèle que les répondants qui comptent le nombre le plus élevé d'inculpations sont le plus souvent de sexe masculin, proviennent de familles instables (et surtout de familles d'accueil), se sont beaucoup déplacés durant l'enfance et ont eu des parents (surtout la mère) alcooliques. Qui plus est, ils ont le plus souvent été victimes de violence familiale grave, ont subi des mauvais traitements ou des agressions sexuelles dans l'enfance, ont été maltraités par des parents nourriciers, ont commencé à boire avant l'âge de dix ans, ont été inculpés pour la première fois à l'âge de seize ans ou moins et ont été incarcérés pour la première fois à vingt ans ou moins. Enfin, ils souffrent le plus souvent d'alcoolisme, font partie du groupe Centre 1 et ont été victimes d'actes criminels au moins deux fois à l'âge adulte.

IV.3.b *Variations de ville en ville*

On constate des différences dans les variables prédictives et dans leur ordre de signification selon la ville (Tableaux IV.6.a.b.c.d. *Nombre total d'inculpations par variable prédictive par ville*). Pour les répondants d'Edmonton, l'âge au moment de la première inculpation, l'âge au moment de la première incarcération et le nombre d'inculpations avant la majorité sont les variables les plus significatives, suivies du sexe, de la durée du séjour à la ville et du responsable de la violence familiale. Dans le cas des répondants de

Regina, la durée d'incarcération, le nombre total d'inculpations avant la majorité et l'alcoolisme sont les variables les plus significatives, suivies de l'âge au moment de la première accusation, de la nature des infractions commises avant la majorité, de la violence familiale, du lieu de résidence habituel, de la source de revenus, des déplacements dans l'enfance, de la vie en internat (dans le cas des hommes seulement) et du domicile actuel. Dans le cas des résidents de Toronto, le sexe et l'âge au moment de la première incarcération sont les variables les plus significatives, suivies du nombre d'inculpations avant la majorité, de l'alcoolisme, de l'âge au moment de la première inculpation, des mauvais traitements subis dans l'enfance et de l'âge au moment de la première consommation d'alcool. Dans le cas des répondants de Montréal, les variables les plus significatives sont l'incarcération et le nombre d'inculpations avant la majorité, suivies de l'âge au moment de la première inculpation, de la nature des infractions commises avant la majorité, du domicile actuel, du niveau de violence dans la collectivité d'origine ou la réserve, de l'alcoolisme et du sexe.

IV.4 *Nombre total d'infractions au Code criminel*

Les infractions au *Code criminel* ne comprennent pas l'ivresse publique et les infractions qui relèvent de la *Loi sur les jeunes délinquants* ou de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. On entend par nombre total d'infractions le nombre d'infractions cumulées au moment de l'entrevue.

IV.4.a *Ensemble de l'échantillon*

Pour l'ensemble de l'échantillon, les cinq variables qui ont le rapport le plus significatif au nombre total d'infractions au Code criminel sont le nombre d'infractions commises avant la majorité, l'âge au moment de la première incarcération, l'âge au moment de la première inculpation, la nature des infractions commises avant la majorité et le sexe. Les autres variables significatives sont l'alcoolisme, l'âge au moment de la première consommation d'alcool, le domicile actuel, la violence familiale, les mauvais traitements subis dans l'enfance, l'alcoolisme parental, la stabilité dans l'enfance, l'agression sexuelle dans l'enfance, la durée du séjour à la ville et la gravité de l'alcoolisme du père (Tableau IV.7 *Nombre total des infractions au Code criminel par variable prédictive pour l'ensemble de l'échantillon*). Il semble y avoir des différences dans les variables prédictives qui s'appliquent au nombre total d'inculpations et au nombre total d'infractions au *Code criminel*⁶³.

Le premier niveau d'analyse révèle que les répondants qui présentent les caractéristiques suivantes sont ceux qui risquent de cumuler le plus grand nombre d'infractions au *Code criminel* : être de sexe masculin, venir d'une famille instable où les parents sont alcooliques et où l'alcoolisme du père est particulièrement grave. Les répondants sont aussi susceptibles

d'avoir été victimes de mauvais traitements dans l'enfance et/ou d'agressions sexuelles, d'avoir été inculpés ou incarcérés pour la première fois avant l'âge de seize ans, d'avoir commis plusieurs infractions contre les biens et contre la personne avant la majorité et d'avoir commencé à boire très jeune. À l'heure actuelle, ces répondants risquent plus de présenter un problème d'alcool, d'appartenir au groupe Centre I ou Centre II et de vivre à la ville depuis 9 ans ou plus.

IV.4.b *Variation de ville en ville*

Nous avons constaté des écarts selon la ville (Tableau IV.8.a.b.c.d. *Nombre total d'infractions au Code criminel par variable prédictive par ville*). Il n'y a toutefois aucune différence entre les répondants d'Edmonton et de Toronto. Pour les répondants de ces deux villes, les variables les plus significatives sont le nombre d'infractions commises avant la majorité, l'âge au moment de la première incarcération, l'âge au moment de la première inculpation et la nature des infractions commises avant la majorité, suivies de l'alcoolisme, de l'agression sexuelle dans l'enfance, du sexe et du domicile actuel. Pour les répondants de Regina et de Montréal, les variables les plus significatives sont l'âge au moment de la première incarcération et le nombre d'inculpations avant la majorité. À Regina, ces variables sont suivies de l'alcoolisme, de l'âge au moment de la première inculpation, de la nature des infractions commises avant la majorité, de la violence familiale, du lieu de résidence habituel, du sexe, du revenu actuel et du lieu de résidence pendant l'enfance. À Montréal, elles sont suivies de l'âge au moment de la première accusation, de la nature des infractions commises avant la majorité, du sexe, de l'âge au moment de la première consommation d'alcool et du niveau de violence dans la réserve.

IV.5 *Temps total d'incarcération*

Nous entendons par « temps total d'incarcération » la durée totale du séjour en établissement carcéral, qu'il s'agisse d'un établissement pour jeunes contrevenants, d'une détention préalable au procès ou d'une peine purgée dans un établissement provincial ou fédéral.

IV.5.a *Ensemble de l'échantillon*

Pour l'ensemble de l'échantillon, dix-sept variables semblent se répercuter de façon significative sur le temps total d'incarcération (Tableau IV.9 *Temps total d'incarcération par variable prédictive pour l'ensemble de l'échantillon*). Les six variables les plus significatives sont l'âge au moment de la première incarcération, le nombre d'inculpations avant la majorité, l'âge au moment de la première inculpation, le sexe, la

nature des infractions commises avant la majorité et le domicile actuel. Les autres variables significatives sont l'alcoolisme, l'âge, les mauvais traitements subis dans l'enfance, l'âge au moment de la première consommation d'alcool, la durée du séjour à la ville, le lieu de résidence habituel, la vie en internat (pour les hommes de Regina seulement), la ville, les modes d'éducation, l'incarcération des parents, la violence familiale et les agressions sexuelles dans l'enfance.

Le premier niveau d'analyse révèle que les répondants qui présentent les caractéristiques suivantes sont ceux qui risquent d'avoir séjourné le plus longtemps dans un établissement carcéral : les hommes élevés à la ville ou dans des endroits multiples, dans des familles d'accueil ou par de nombreuses personnes différentes, dont la mère a été incarcérée et qui ont été victimes de violence familiale grave (coups ou agressions sexuelles) et qui ont vécu en internat (s'il s'agit d'un homme de Regina). Les répondants risquent plus d'avoir commencé à boire et d'avoir été inculpés pour la première fois à un âge relativement jeune, d'avoir été incarcérés pour la première fois avant l'âge de quinze ans et d'avoir commis onze infractions ou plus contre les biens et contre la personne avant la majorité. Enfin, ils sont plus susceptibles d'avoir séjourné huit ans ou plus à la ville, d'avoir un problème d'alcoolisme, d'être âgés de vingt-cinq ans ou plus et d'appartenir au groupe Centre I.

IV.5.b *Variations de ville en ville*

Nous avons constaté des variations d'une ville à l'autre (Tableaux IV.10.a.b.c.d. *Temps total d'incarcération par variable prédictive par ville*), mais l'âge au moment de la première incarcération est la variable la plus significative dans toutes les villes, sauf Toronto où c'est plutôt le sexe. Dans le cas des répondants d'Edmonton, cette première variable est suivie du nombre d'inculpations avant la majorité, de l'âge au moment de la première inculpation, du domicile actuel, de l'âge, de la nature des infractions commises avant la majorité, du sexe et des mauvais traitements subis dans l'enfance. Dans le cas des répondants de Regina, le nombre d'inculpations avant la majorité et l'âge au moment de la première inculpation sont aussi des variables très significatives, suivies du domicile actuel, de la nature des infractions commises avant la majorité, de l'alcoolisme, de la vie en internat (dans le cas des hommes seulement), des mauvais traitements subis dans l'enfance, de la violence familiale et du sexe.

Dans le cas des répondants de Toronto, le sexe est la variable la plus significative. Elle est suivie de l'âge au moment de la première incarcération, du nombre d'inculpations avant la majorité, de l'âge au moment de la première inculpation, de l'alcoolisme, des mauvais traitements subis dans l'enfance et de la stabilité dans l'enfance. À Montréal,

l'âge au moment de la première incarcération est suivi de l'âge au moment de la première inculpation, du nombre d'inculpations avant la majorité, du sexe, de l'âge au moment de la première consommation d'alcool, du domicile actuel, du bagage culturel, de l'alcoolisme parental, de l'établissement à la ville, du lieu de résidence habituel et de la nature des infractions commises avant la majorité.

IV.6 *Problèmes d'alcool*

Il s'agit d'un problème d'alcool à l'âge adulte. Les catégories établies dans ce cas sont : « tout le temps », « parfois », « autrefois » et « aucun problème ».

IV.6.a *Ensemble de l'échantillon*

Pour l'ensemble de l'échantillon, quatorze variables sont reliées de façon significative à un éventuel problème d'alcool (Tableau IV.11 *Problème d'alcool par variable prédictive pour l'ensemble de l'échantillon*). Les deux variables les plus significatives sont l'âge au moment de la première incarcération et l'âge au moment de la première consommation d'alcool, mais la nature des infractions commises avant la majorité, le temps de détention dans un établissement pour jeunes, la stabilité dans l'enfance et l'âge au moment de la première inculpation sont aussi des variables très significatives. Au nombre des autres variables significatives, signalons l'incarcération des parents, le nombre d'inculpations avant la majorité, la violence familiale, la gravité de l'alcoolisme du père, la violence conjugale, le niveau de scolarité et la violence dans la réserve.

Le premier niveau d'analyse indique que les répondants qui présentent le problème d'alcool le plus grave proviennent le plus souvent de familles instables où le père était gravement alcoolique et où il y avait beaucoup de violence familiale et conjugale. Le père a souvent été incarcéré lui-même, le répondant a commencé à boire très jeune, a été inculqué pour la première fois à seize ans ou moins, a commis onze infractions ou plus avant la majorité, a séjourné dans des établissements pour jeunes contrevenants et a été incarcéré avant l'âge de vingt ans.

IV.6.b *Variations de ville en ville*

Nous avons constaté des écarts selon la ville (Tableaux 4.12.a.b.c.d. *Problèmes d'alcool par variable prédictive par ville*). Dans le cas des répondants d'Edmonton, une seule variable — nature principale des infractions commises avant la majorité — apparaît assez souvent pour être signalée⁶⁴. À Regina, l'incarcération est la variable la plus significative, suivie de la violence familiale, de la vie en internat (pour les hommes seulement), des modes d'éducation et de l'incarcération parentale.

Pour les répondants de Toronto, la gravité de l'alcoolisme du père est la variable la plus significative, suivie des mauvais traitements subis dans l'enfance, de l'instabilité dans l'enfance et de la violence conjugale. Pour les répondants de Montréal, l'âge au moment de la première incarcération est la variable la plus significative, suivie de l'âge au moment de la première inculpation et du degré de scolarité.

Résumé

Le présent chapitre énumère les variables les plus fortement reliées à certains résultats du moins en ce qui concerne notre échantillon. Certaines variables prédictives comme la violence familiale, les comparutions devant le Tribunal de la jeunesse et l'alcoolisme à l'âge adulte n'ont rien de surprenant. Elles s'appliquent probablement à de grands pans de population, qu'il s'agisse d'Autochtones ou non. Des différences d'intensité, toutefois, indiquent que les rapports entre les facteurs qui contribuent à l'expérience favorable ou défavorable vécue par les enfants sont complexes. Il faut donc traiter les familles comme des entités individuelles. Mais en même temps, il faut savoir que les enfants sont plus à risque dans certaines situations, par exemple lorsqu'ils sont séparés de leurs parents ou lorsqu'ils vivent avec des parents qui présentent un grave problème d'alcoolisme, se déplacent souvent, sont instables ou violents.

Les sociologues et divers autres spécialistes savent depuis longtemps que les enfants restent marqués par les expériences favorables et défavorables de leur enfance. Ce qui reste toutefois inconnu, c'est la proportion relative et l'intensité des facteurs qui entrent en jeu et leurs rapports avec certains résultats comme la criminalité. Conclusion intéressante de la présente recherche : la violence familiale et l'alcoolisme parental n'auraient pas toujours le même effet. Mais comme on pourrait s'y attendre, la gravité et la durée des problèmes familiaux semblent déterminer la gravité des effets.

Les données relatives aux inculpations et au temps d'incarcération renvoient à des éléments constants en ce qui a trait à l'âge au moment de la première inculpation, au nombre et à la nature des infractions commises avant la majorité, et à l'âge au moment de la première incarcération. Ces éléments prédisent souvent l'intensité et la durée des démêlés avec la justice. D'autres facteurs, comme le fait d'être de sexe masculin et d'avoir subi des mauvais traitements ou des agressions sexuelles graves ou relativement graves dans l'enfance sont aussi associés à certains résultats comme la mise en accusation et l'incarcération, de même que l'instabilité et la mobilité dans l'enfance, certaines méthodes d'éducation, l'alcoolisme parental, l'incarcération parentale, la durée du séjour à la ville, l'alcoolisme, le fait de toucher de l'aide sociale et de faire partie du groupe

Centre 1⁶⁵.

Malgré les limites de l'échantillonnage et les autres restrictions qui s'appliquent à l'ensemble de la présente recherche, la constance de certains prédicteurs et résultats montre la nécessité d'élaborer des politiques qui tiennent compte de certains éléments de base tout en faisant une place aux variations individuelles et (ou) collectives. Les problèmes et les besoins ne sont pas les mêmes pour tous. Lorsqu'il y a constance (entre certaines expériences de l'enfance et de l'adolescence et certaines conséquences chez l'adulte), il faut en tenir compte dans le cadre des politiques. On a tendance à présumer de « l'égalité dans la victimisation » et de croire que les victimes sont toutes également touchées par certains éléments comme la violence familiale ou le séjour en internat. Les conclusions des parties I et II du rapport montrent au contraire que les politiques et programmes doivent viser en priorité ceux dont les besoins sont les plus criants. Les solutions « globales » ramènent les plus démunis et les mieux nantis sur un pied d'égalité.

CHAPITRE V

Analyse et conclusions

Le présent chapitre de la recherche sur les quartiers urbains défavorisés porte sur les différences entre les villes d'une part et sur celles qui distinguent l'est et l'ouest du pays d'autre part. Il se fonde sur le même ensemble de données et la même unité d'analyse que la Partie I, à savoir un échantillon réparti en fonction de la manière dont les gens ont été choisis pour les entrevues. Il en est résulté trois catégories de « domiciles », soit les groupes Centre 1 et Centre 2 et le groupe Hors-centre. Toutefois, dans le présent rapport, l'analyse porte sur les données prélevées dans quatre villes, et se fait selon les catégories de domiciles. Étant donné que les échantillons pour chacune des villes ne sont pas suffisamment grands pour permettre une analyse par sexe pour chaque catégorie de domicile, nous avons plutôt établi la comparaison entre l'ensemble de l'échantillon des hommes et celui des femmes de chaque ville lorsqu'il y avait lieu de le faire.

La première partie du chapitre, Analyse, résume le contenu des chapitres précédents. Nous y présentons une brève analyse des quartiers défavorisés des quatre villes et situons les réserves d'où sont partis les Autochtones pour venir à la ville. Nous y faisons état des principales différences entre chacune des villes et entre les villes de l'est et celles de l'ouest, sur divers plans : l'enfance et les antécédents des répondants, les raisons pour lesquelles ils sont venus à la ville et leur mode de vie une fois sur place, leurs démêlés avec la justice, leurs épisodes de victimisation et, finalement, leurs besoins et leurs aspirations.

La deuxième partie du chapitre, Conclusions, reprend les questions théoriques soulevées au chapitre I. Nous avons examiné un corpus de publications sur les quartiers urbains défavorisés pour construire le cadre théorique nécessaire à la détermination des caractéristiques propres à ces quartiers. Dans ce cadre, les différences entre les niveaux d'incarcération des Autochtones de l'est et de l'ouest du pays sont examinées à la lumière des facteurs suivants : concentrations d'Autochtones vivant dans des quartiers pauvres; proportions d'Autochtones appartenant aux groupes Centre 1 et Centre 2 de chaque ville; reproduction à la ville des tensions qui existaient déjà depuis longtemps

dans les réserves entre différents individus ou groupes; application abusive de la loi dans des quartiers urbains socialement désorganisés où sévit la ségrégation raciale. Ces différents points sont examinés à la lumière des conclusions de la première partie.

V.1 *Analyse*

V.1.a *Aperçu de la situation dans les différentes villes*

L'examen des quartiers urbains défavorisés, au chapitre II, a révélé que ce qui distinguait le plus ces quartiers les uns des autres était leurs limites géographiques et la densité de la population autochtone qui les composait. Les Autochtones constituent le groupe minoritaire le plus important de Regina et d'Edmonton, où ils vivent, dans le premier cas, regroupés dans le centre-ville, et, dans le deuxième cas, dispersés dans divers secteurs de la ville. À Toronto et à Montréal, les quartiers défavorisés sont plus éparpillés et davantage intégrés à d'autres secteurs de la ville. Les limites géographiques sont différentes dans les grands centres urbains, et les Autochtones n'y sont qu'un groupe minoritaire parmi plusieurs autres.

Suit un bref aperçu des différences entre les Autochtones de chacun des quartiers urbains défavorisés. Il est important de lire les chapitres précédents et la Partie I du rapport afin de bien situer dans leur contexte à la fois les similitudes et les différences.

Edmonton

Les Autochtones des quartiers défavorisés d'Edmonton sont les plus mobiles : bien au-delà du tiers d'entre eux viennent d'une autre province et les répondants disent avoir déménagé souvent, lorsqu'ils étaient enfants, puis à l'âge adulte. Les Autochtones de l'Alberta viennent pour la plupart du centre ou du centre nord de la province et de collectivités et de réserves éparpillées sur tout le territoire, mais un moins grand nombre que dans d'autres villes sont nés dans des réserves. Ils viennent à la ville seuls, mais une fois sur place ils forment des alliances avec des gens qu'ils rencontrent dans la rue ou ailleurs, mais qui ne font pas partie de leur famille. Les problèmes personnels ou au sein de leur collectivité, ou les placements multiples en familles d'accueil (qui finissent par les conduire à la ville), sont les principales raisons pour lesquelles ils y viennent. La plupart des répondants ont le sentiment d'être établis en ville et ils sont à Edmonton depuis longtemps. Les Autochtones des quartiers défavorisés de la ville sont moins en contact avec le reste de la ville ou de la province, parce qu'ils n'y ont pas de famille - pas plus qu'ils n'ont de liens avec des Autochtones des réserves ou de petites villes - et aussi parce que beaucoup d'entre eux viennent d'une autre province ou d'un

autre territoire. Une plus grande partie des répondants d'Edmonton que des autres villes semblent être « en transit émotif ». Un plus grand nombre d'entre eux sont divorcés ou vivent en union de fait, et ont grandi dans l'instabilité. Ils ont également un niveau de scolarité moins élevé que ceux des trois autres villes. Les Autochtones d'Edmonton appartiennent en plus grand nombre aux groupes Centre 1 et Centre 2 que ceux des villes de l'est, élément qui laisse supposer un plus grand nombre de démêlés avec la justice.

Regina

Plus de gens de Regina viennent de réserves situées près de la ville (et un grand nombre de la même réserve ou de réserves situées à proximité l'une de l'autre); ils se rendent à la ville avec leur famille ou pour la rejoindre. La plupart d'entre eux viennent de la Saskatchewan. À la ville, les Autochtones vivent regroupés dans des quartiers défavorisés caractérisés par un taux de chômage élevé; en outre, leurs revenus sont faibles et leurs familles nombreuses, et ils sont exclus de la vie sociale et économique de la majorité. Les Autochtones sont plus enracinés à Regina que dans les villes de l'est et ils ont davantage le sentiment d'être établis à la ville. Cela est dû au fait qu'ils y vivent depuis plus longtemps et à l'existence des liens familiaux. Ils entretiennent en outre moins de liens avec les Autochtones des réserves, comme en témoignent leurs réponses aux questions sur leurs visites dans les réserves ou sur leur désir de vivre ou de travailler dans une réserve. La vie de famille se joue essentiellement à la ville. Un plus grand nombre d'entre eux ont été élevés par leurs deux parents et un plus grand nombre aussi que dans les autres villes sont mariés. Par ailleurs, plus de répondants de Regina que des villes de l'est font partie des groupes Centre 1 et Centre 2. Tout comme pour Edmonton, cet élément est important pour comprendre le fait que les Autochtones de Regina sont plus nombreux à avoir des démêlés avec la justice.

Toronto

Les Autochtones des quartiers défavorisés de Toronto sont nés à la ville ou viennent de collectivités situées soit très près soit très loin de la ville. La plupart d'entre eux viennent de l'Ontario et peu sont originaires d'autres régions du Canada. Ceux qui ne sont pas nés à la ville y habitent depuis relativement peu de temps. Ils arrivent davantage à la ville seuls, vivent en petits groupes et se déplacent beaucoup dans les différents secteurs du centre-ville. Il n'y a pas de concentration évidente d'Autochtones dans les quartiers défavorisés de la ville; il peut cependant y en avoir dans d'autres parties de la ville. Les répondants sont relativement satisfaits du quartier où ils vivent, probablement parce qu'ils ne s'agit pas de quartiers « raciaux » ou « pauvres ». On

retrouve plus d'Autochtones dans le groupe Hors-centre à Toronto, ce qui laisse supposer que ceux-ci ont davantage les moyens de choisir le secteur de la ville où ils veulent vivre. Cela laisse en outre supposer qu'ils sont mieux intégrés à l'ensemble de la société. Un plus grand nombre de répondants sont venus à Toronto pour étudier et travailler, ce qui signifie qu'ils disposaient de plus d'« outils » lorsqu'ils ont quitté leurs collectivités natales. Les Autochtones de Toronto sont également plus instruits que ceux de l'ouest et ils ont travaillé davantage au cours de leur vie. Ceux qui vivent dans les quartiers défavorisés n'y sont pas aussi enracinés que les Autochtones des villes de l'ouest et ils sont également moins ancrés dans le mode de vie de ces quartiers. Les gens entretiennent plus de liens avec les réserves, ou aimeraient le faire, et, bien qu'ils ne se rendent pas dans les réserves plus souvent que les gens de l'ouest, ils semblent avoir une vision plus « romançée » de la vie dans la réserve.

Montréal

L'échantillon de Montréal est différent à deux égards. Premièrement, 42 % de cet échantillon se composait d'Inuit, dont les trois-quarts étaient des femmes. Deuxièmement, la majorité des répondants avaient passé leur vie dans leur collectivité natale ou dans une réserve. Plus de répondants de Montréal étaient sans attache (un plus grand nombre étaient célibataires), n'avaient pas d'enfants ou n'avaient pas la garde de leurs enfants. Un plus grand nombre aussi sont venus à la ville rejoindre des amis, et les « parties » sont un élément important dans leur vie. Certains d'entre eux ont cependant dit être venus à la ville parce qu'ils avaient besoin de changer d'air, ou parce qu'ils avaient des problèmes personnels ou des difficultés au sein de leur collectivité. Les gens de l'extérieur de la ville étaient à Montréal depuis peu de temps, ne s'y sentaient pas vraiment établis et entretenaient des liens avec les Autochtones des réserves ou de leur collectivité natale. Un grand nombre d'entre eux veulent retourner chez eux; pas immédiatement, mais un jour. Ils se sentent moins seuls lorsqu'ils arrivent à la ville parce qu'ils y ont des amis. Cependant, la langue pose davantage de problème que dans les autres villes. Les répondants de Montréal ont un grave problème d'alcool, ce qui les incite à rester en ville, parce qu'il y est beaucoup plus facile d'obtenir de l'alcool que dans leurs collectivités natales. Étant donné qu'ils ont passé la plus grande partie de leur vie dans des réserves ou de petites collectivités du nord, ils craignent davantage d'être victimes de crimes en ville.

V.I.b Antécédents

Plus de répondants de Montréal que des autres villes sont nés dans une réserve (ou dans leur collectivité dans le cas des Inuit), tandis qu'à Toronto, un plus grand nombre sont nés à la ville. À Edmonton et Regina, plus de répondants sont nés dans de petits

villages ou dans des régions rurales; ces deux villes comptent un plus grand nombre de Métis. Les Autochtones de l'ouest viennent de familles plus nombreuses que ceux de l'est. Plus que tous les autres groupes des autres villes, les répondants du Centre I d'Edmonton ont été élevés par des parents nourriciers plutôt que par leurs parents biologiques. Plus de répondants de l'ouest viennent de familles qui vivaient de l'aide sociale, qui avaient des problèmes d'alcool ou dont certains membres avaient fait de la prison. Un plus grand nombre aussi croit que dans les réserves les emplois sont attribués de façon inéquitable.

V.I.c *Venir à la ville et y vivre*

La principale différence entre Regina et les autres villes est que plus d'Autochtones y sont venus pour des raisons d'ordre familial tandis qu'ils sont allés dans les autres villes pour diverses raisons. Ce sont également les Autochtones de Regina qui connaissent le plus de gens à leur arrivée à la ville. La solitude est de loin le problème le plus grave auquel doivent faire face tous les répondants à leur arrivée en ville, bien que les Autochtones de Regina en aient un peu moins souffert. Un plus grand nombre d'Autochtones de l'ouest sont venus à la ville pour y trouver un logement à prix abordable. Un plus grand nombre d'entre eux ont également dit ne pas avoir de problèmes. Ils estiment en outre que la volonté de changer permet aux gens de se sortir du mode de vie misérable des quartiers défavorisés, tandis que les répondants de l'est mettent davantage l'accent sur le fait de trouver du travail et de cesser de consommer de l'alcool et de la drogue. Plus de répondants de Toronto que des autres villes, et particulièrement de Regina, estiment que la ville offre suffisamment de possibilités aux Autochtones. Les répondants des différentes villes partagent le même avis au sujet de la qualité des services.

V.I.d *Aspirations*

Les aspirations à court terme sont les mêmes, mais il y a des différences sur le plan des objectifs à long terme. Plus de répondants de Regina mettent en effet l'accent sur l'éducation et, de façon générale, l'accession à une vie décente obtient une cote plus élevée pour le long terme que pour le court terme. À Montréal, plus d'Autochtones déclarent que c'est au gouvernement qu'il incombe de prendre des mesures pour améliorer la vie des Autochtones, tandis qu'à Regina les répondants désignent davantage les organisations autochtones. Un nombre considérablement plus élevé de répondants d'Edmonton que des autres villes ne peuvent ou ne veulent pas nommer une organisation ou une entité autochtone qui leur donne une « voix » politique, représente leurs intérêts ou parle en leur nom; plus de répondants de Regina que des autres villes sont en mesure de le faire.

V.I.e *Criminalité et système de justice pénale*

La situation est semblable dans les quatre villes sur le plan de la mise en accusation, mais ce sont toujours les répondants du Centre 1 qui comptent le plus d'inculpations. Ce sont les Autochtones d'Edmonton et de Toronto qui comptent le plus grand nombre total d'inculpations, mais ce sont ceux de Regina qui sont le plus souvent accusés d'infractions au *Code criminel*. La différence tient surtout au nombre d'accusations d'ivresse publique, surtout à Toronto. Les hommes sont inculpés plus souvent que les femmes, et les femmes de l'ouest le sont plus souvent que celles de l'est. Les répondants d'Edmonton et de Toronto font état d'un plus grand nombre d'accusations portées avant la majorité et de séjours dans des établissements pour jeunes.

Plus de répondants de l'ouest s'estiment coupables des infractions dont ils sont accusés. La représentation par avocat est similaire dans toutes les villes, mais elle est plus courante dans l'est en ce qui concerne les accusations portées dans la collectivité d'origine. C'est à Regina qu'on a le moins recours à l'aide juridique lorsque les accusations sont portées à la ville et, à Edmonton, lorsque les accusations sont portées dans la collectivité d'origine. Plus de répondants d'Edmonton ont été incarcérés et ont obtenu les peines les plus longues. Ce sont les répondants du Centre 1 d'Edmonton et de Regina qui ont passé le plus de temps derrière les barreaux. Dans l'ensemble, ce sont les membres du groupe Hors-centre de Regina qui ont purgé le moins de peines d'emprisonnement et qui ont passé le moins de temps en prison.

Il y avait des similitudes entre Edmonton et Toronto sur le plan des antécédents et des démêlés avec la justice. À Edmonton et Toronto, plus de répondants ont eu affaire au Tribunal de la jeunesse, sont plus jeunes au moment de leur premier contact avec le système de justice pénale, ont commis des infractions en de nombreux endroits et sont en état d'ébriété lorsqu'ils les commettent, comptent un plus grand nombre d'accusations d'ivresse publique et ont commis des infractions de gravité moyenne (conduite avec facultés affaiblies, introduction par effraction). Plus de répondants d'Edmonton et de Toronto que de Regina et de Montréal sont nés à la ville, ont un père très alcoolique et viennent d'une famille monoparentale. Nous avons constaté des variations par groupes, aspect important des différences entre l'est et l'ouest du point de vue des niveaux d'incarcération.

Pour ce qui est du traitement policier, la violence physique n'est mentionnée que par un quart des répondants, mais davantage par ceux d'Edmonton et de Toronto. Il n'y a pas d'écarts entre les villes quant au sentiment d'avoir été traité de façon équitable par le

système de justice pénale, mais dans toutes les villes, ce sont les répondants du groupe Hors-centre qui ont l'impression la plus positive. Toutefois, les répondants perçoivent différemment la façon dont ils sont traités et dont les *autres Autochtones* sont traités : ceux-ci leur paraissent plus mal traités.

Il n'y a pas de différence entre les villes dans la façon de percevoir le traitement dont font l'objet les Autochtones et les Blancs de la part des policiers : près des trois-quarts estiment que les Blancs sont mieux traités. Il y a cependant des variations dans les réponses des répondants des différents groupes. En effet, beaucoup plus d'Autochtones du Centre 1 (le groupe qui a le plus de démêlés avec les policiers) sont d'avis que les Autochtones et les Blancs sont traités de la même façon. Plus de gens de Toronto et d'Edmonton estiment que ceux qui sont grossiers, qu'il s'agisse de Blancs ou d'Autochtones, sont traités de la même façon. À Montréal, plus de répondants pensent que les policiers sont tous les mêmes, à Regina, un plus grand nombre estiment que les policiers sont bons pour la plupart et plus de répondants d'Edmonton ont des avis partagés. Une proportion semblable (un quart) dans chaque ville pensent que tous les policiers sont mauvais.

V.I.f *Différences entre les villes de l'est et les villes de l'ouest*⁶⁶

Les concentrations d'Autochtones et les limites géographiques des quartiers sont différentes dans les villes de l'ouest⁶⁷. Les répondants du Centre 1 et du Centre 2 sont plus nombreux dans l'ouest. Les Autochtones des quartiers défavorisés des villes de l'ouest sont davantage enracinés dans leur ville parce qu'ils y ont des liens familiaux - famille biologique ou famille nouvellement formée. Dans l'est, plus de gens qui ne sont pas nés à la ville entretiennent des liens plus étroits avec les réserves ou d'autres collectivités qu'avec les gens de la ville. En outre, plus de répondants de l'est aimeraient vivre ou travailler sur une réserve. Les Autochtones de l'ouest qui ne sont pas nés en ville y sont cependant arrivés plus jeunes et y sont restés plus longtemps que ceux de l'est. Dans l'ouest, les Autochtones des quartiers défavorisés se sentent davantage établis dans la ville et y vivent depuis plus longtemps, s'y considèrent chez eux et sont plus enracinés dans la vie urbaine. Un plus grand nombre d'entre eux ont un conjoint autochtone et ont fréquenté un internat, tout comme leurs parents. On y compte également plus de gens mariés, séparés ou vivant en union de fait, et ils sont plus nombreux à avoir la garde de leurs enfants.

Les échantillons des différentes villes présentent certes des similitudes, mais on constate que les Autochtones du Centre 1 et du Centre 2 sont plus nombreux dans les villes de l'ouest. Les répondants du Centre 1 et du Centre 2 des villes de l'est sont plus

instruits et ont un niveau d'emploi plus élevé que les mêmes groupes des villes de l'ouest. Toutefois, les groupes Hors-centre des villes de l'ouest sont ceux qui ont, pour l'ensemble de leur vie, le niveau d'emploi le plus élevé de tous les groupes des quatre villes. Les disparités sociales et économiques sont plus grandes dans l'ouest entre les groupes des Centres et le groupe Hors-centre. Les données récentes tirées de *l'Enquête auprès des peuples autochtones de 1991* vont également dans ce sens.

Un plus grand nombre de répondants de l'ouest viennent de familles nombreuses et de familles vivant de l'aide sociale. Un plus grand nombre ont des parents qui ont fait de la prison ou qui ont des problèmes d'alcool. Plus de répondants du Centre 1 de l'ouest ont parlé de violence familiale et de violence grave. Il n'y avait pas de différence entre le Centre 2 et le Hors-centre. Plus de répondants de l'ouest estiment que les emplois sont attribués de façon inéquitable dans les réserves et que leur famille se situe au bas de l'échelle sociale. Il en est de même pour ce qui est des problèmes d'alcool des parents : les répondants disent que le comportement de leurs parents est la raison pour laquelle ils ont été méprisés dans la réserve.

Les répondants de l'est sont plus nombreux à croire qu'il y a « beaucoup » de criminalité dans leur quartier. Ils sont aussi plus nombreux à provenir de collectivités éloignées, ce qui leur fait craindre la ville davantage. En outre, dans les grands centres urbains, les infractions font souvent l'objet d'une plus grande couverture médiatique. La peur d'être victime d'un crime est donc plus fréquente dans l'est. Plus de répondants de l'est croient que les crimes commis dans leur quartier sont graves et qu'ils risquent de se faire blesser. La prostitution préoccupe davantage les répondants de l'ouest que ceux de l'est, peut-être parce que les centres urbains de l'ouest sont plus petits et que, par le fait même, la prostitution y est plus concentrée et donc plus visible.

Les Autochtones du Centre 1 et les femmes de l'ouest comptent le plus grand nombre d'épisodes de victimisation à l'âge adulte. Les répondants du Centre 1 d'Edmonton font état du plus grand nombre de blessures. Les agressions de la part de conjoints et de parents sont plus nombreuses dans l'ouest (et plus particulièrement à Regina), tandis qu'elles sont davantage le fait d'amis ou d'étrangers dans l'est. Dans l'ouest, les Autochtones sont surtout agressés par d'autres Autochtones, contrairement à ce qui se passe dans l'est.

Plus de répondants de l'est pensent que les Autochtones bien nantis viennent en aide à ceux qui sont pauvres. Ils s'adressent également plus souvent aux Centres d'accueil autochtones. Plus de répondants de l'ouest estiment que certains policiers traitent

différemment les Autochtones et les Blancs, tandis que dans l'est, les répondants sont plutôt d'avis que le comportement des policiers est plutôt fonction de la classe sociale des Autochtones.

V.2 *Conclusions*

Au chapitre I figurent quelques tentatives d'explication des différences entre les villes et des écarts dans les niveaux d'incarcération des Autochtones de l'est et de l'ouest, notamment : la désorganisation sociale liée au fait qu'un grand nombre d'Autochtones vivent dans des quartiers urbains pauvres; des concentrations élevées d'Autochtones dans les groupes Centre 1 et Centre 2 des villes; la reproduction dans les villes des conflits et tensions qui existaient déjà dans les réserves; et l'exercice excessif du pouvoir policier dans certaines zones urbaines. Les données sont maintenant examinées dans ces quatre contextes.

V.2.a *Désorganisation sociale et caractéristiques des populations autochtones des quartiers urbains pauvres*

Les quartiers urbains pauvres ne faisaient pas l'objet de la présente recherche, de sorte que les conclusions que nous tirons à leur sujet sont dérivées des propos des répondants et des enquêteurs. Les observations qui suivent ne sont donc que préliminaires et rien d'autre que l'amorce d'une éventuelle recherche plus systématique sur les quartiers urbains pauvres.

Les travaux sur la désorganisation sociale fournissent un cadre théorique dans lequel inscrire les facteurs individuels et communautaires qui expliquent la criminalité et le désordre dans les quartiers urbains défavorisés. Pour explorer les différences, nous avons divisé la population de ces quartiers urbains en couches sociales. Nous avons découvert que la population autochtone de ces quartiers n'est pas homogène, qu'elle n'est pas uniformément victime de crimes ni encline à en commettre, et qu'elle n'est pas non plus vulnérable aux démêlés avec la justice pénale.

Dans le premier rapport, nous avons fait ressortir les principaux éléments qui distinguent les résidents des quartiers urbains défavorisés. Les différences sont notamment liées à l'enfance et à la famille. Deux conclusions importantes se sont imposées, à savoir le fait que certains répondants s'étaient retrouvés dès leur tout jeune âge aux prises avec les systèmes de régulation sociale (protection de la jeunesse et système pénal), et l'existence d'un lien entre les dysfonctions à l'âge adulte et les

expériences vécues au cours de l'enfance. Une pléiade de facteurs, souvent reliés entre eux de manières inconnues, semblent jouer sur la quantité et la gravité des démêlés avec la justice pénale.

Ce qui ressort clairement des données, c'est que les facteurs liés à l'enfance, tels que la gravité des problèmes d'alcool des parents, la violence familiale, le fait que les parents aient fait de la prison et l'instabilité, témoignent d'une désorganisation familiale et sont souvent précurseurs de contacts avec le Tribunal de la jeunesse à un très jeune âge et de problèmes d'alcool par la suite. L'une des conclusions du rapport était que l'âge auquel un individu est pour la première fois traduit devant le tribunal est un indicateur de la durée et de la gravité de ses démêlés ultérieurs.

Certaines variables sont ressorties régulièrement tout au cours de l'analyse, surtout en ce qui a trait à la vie adulte des répondants et à certains problèmes comme l'alcoolisme et les contacts avec le système de justice pénale et le système correctionnel. Plusieurs de ces variables renvoyaient à la vie familiale et notamment aux problèmes d'alcool des parents, à la violence familiale, au nombre de frères et soeurs, au genre d'éducation reçue, à l'incarcération parentale, à la stabilité et aux déplacements au cours de l'enfance, à la source du revenu familial et à l'emploi du père. D'autres renvoyaient à la vie dans la collectivité d'origine, notamment le niveau de violence. La délinquance juvénile, le nombre des infractions commises et l'âge auquel le jeune est traduit pour la première fois devant le tribunal sont des indicateurs des accusations qui seront portées contre lui et des peines d'emprisonnement qu'il devra purger dans sa vie d'adulte.

Des villes comme Regina et Edmonton, où il y a plus d'Autochtones du Centre 1 et du Centre 2, sont plus susceptibles d'avoir des « problèmes de justice » plus graves avec les Autochtones, comme en témoignent les niveaux élevés de poursuites intentées contre eux. Les grandes concentrations d'Autochtones dans les quartiers urbains défavorisés où le taux de chômage est élevé, le niveau de scolarité faible et les conditions de logement médiocres créent un contexte plus propice à l'éclatement familial et, ultérieurement, à la délinquance juvénile et aux démêlés avec la justice. Contrairement à Toronto et Montréal, les quartiers défavorisés d'Edmonton et de Regina sont clairement délimités. Tout le monde connaît les quartiers défavorisés « autochtones », et les Autochtones qui y vivent sont automatiquement coupés de la vie sociale et économique du reste de la population⁶⁸. Cet isolement s'ajoute aux problèmes de chômage, d'alcoolisme et d'aliénation et vient les exacerber.

En revanche, ces quartiers autochtones peuvent engendrer un fort sentiment d'appartenance. Dans les villes tout comme dans les réserves ou les collectivités d'origine, les réseaux de parents ou d'amis ont la capacité d'atténuer les effets des

conditions de vie dans les quartiers défavorisés. Ces réseaux peuvent réduire la vulnérabilité aux procédures pénales, comme nous avons pu le constater à Regina, surtout pour le groupe Centre 2 et le groupe Hors-centre. Le groupe Centre 1 est celui qui profite le moins de la protection de ces réseaux, parce qu'il en est souvent exclu, si bien qu'il est plus exposé aux démêlés avec la justice. Cette exclusion est peut-être due à l'absence de liens familiaux et parentaux - parce que ces Autochtones ont volontairement choisi de s'isoler - et à des problèmes d'alcool graves.

La collectivité autochtone a ses limites en tant qu'agent de régulation sociale et de promotion de la stabilité communautaire et de l'organisation sociale, puisqu'elle est physiquement et socialement isolée des individus et des institutions qui représentent véritablement l'ensemble de la société. De nombreux efforts sont certes déployés aujourd'hui dans la plupart des villes pour favoriser le multiculturalisme, mais ceux-ci semblent souvent être davantage un jeu de surface que de véritables tentatives d'acceptation et d'intégration des « étrangers » par l'ensemble de la société, et plus particulièrement des étrangers pauvres et marginaux. Les Autochtones des quartiers urbains défavorisés ne sont pas dupes. En outre, pour eux, et plus particulièrement pour ceux du groupe Centre 1, se faire accepter par les autres Autochtones constitue parfois un défi aussi grand que de se faire accepter par le reste de la société.

D'où viennent ces différences fondamentales entre les villes et entre les collectivités d'où sont issus les Autochtones? L'une des réponses à cette question tient à la taille des villes et au lien qu'entretient la population autochtone avec la société blanche. Dans les grands centres urbains comme Toronto et Montréal, la population autochtone n'est qu'un groupe minoritaire parmi plusieurs autres, alors que dans les villes plus petites, comme Regina, elle est le principal groupe minoritaire. Edmonton se situe entre ces deux extrêmes. La population autochtone des quartiers défavorisés d'Edmonton et de Regina est beaucoup plus visible que celle de Toronto et de Montréal, et cette visibilité renforce l'isolement et les stéréotypes. Sans les « outils » nécessaires pour réussir sa vie à la ville - l'instruction, les compétences professionnelles, un emploi et des aptitudes personnelles - et en l'absence de perspectives dans les collectivités d'origine, un grand nombre de résidents des quartiers défavorisés (particulièrement à Edmonton et à Regina, mais également dans les autres villes) finissent par être exclus du reste de la société et à rester en marge. Ils continuent ainsi d'être une population « visible mais sans voix ».

V.2.b *Migrations et conflits dans les quartiers urbains défavorisés*

Les Autochtones viennent à la ville pour différentes raisons et avec des intentions différentes. Les Autochtones des quartiers défavorisés d'Edmonton et plus encore ceux

de Regina y sont surtout venus pour rejoindre des amis ou des membres de leur famille. En revanche, à Montréal, les amis jouent une part importante dans la décision de venir s'installer à la ville. Dans l'ouest, les gens restent en ville pour des raisons d'ordre personnel et familial. Plus d'Autochtones de cette région sont mariés ou vivent en union de fait, ce qui laisse supposer qu'ils resteront à la ville plus longtemps que ceux de l'est, qui sont davantage célibataires. En outre, dans l'ouest, il est plus courant que la victime et l'agresseur soient tous deux autochtones, ce qui démontre que le quartier autochtone est dense et que les gens s'y connaissent davantage. À Regina, le fort sentiment d'appartenance à la collectivité tient au fait d'être mieux établi à la ville, de vivre en couple et d'avoir de meilleures conditions de vie.

Cependant, c'est également entre les répondants de Regina que les disparités socio-économiques sont les plus grandes; en effet, les différences y sont plus marquées qu'ailleurs entre les groupes Centre 1, Centre 2 et Hors-centre. Les données démographiques officielles indiquent également que les Autochtones de Regina et d'Edmonton ont des revenus plus faibles que ceux de Toronto et de Montréal. C'est à Regina qu'on retrouve le plus grand nombre de répondants n'ayant aucun revenu et le plus grand nombre ayant un revenu de 40 000 \$ et plus. Les répondants ayant un revenu de 20 000 \$ ou plus sont beaucoup plus nombreux à Toronto et à Montréal qu'à Edmonton et à Regina.

Dans l'ouest, mais particulièrement à Regina, le groupe Centre 1 est le plus marginalisé et aussi le plus touché par le système pénal. C'est le groupe qui se sent le plus exclu, et il explique son exclusion des Centres d'accueil autochtones et des réserves en termes de classes. Certains estiment que la situation est la même pour eux à la ville qu'elle l'était dans la réserve, à savoir qu'aucune perspective ne s'ouvre à eux. D'autres soutiennent que les tensions et la violence qui existaient dans la réserve entre différents groupes se sont transposées à la ville. Ils soulignent que les infractions mettent rarement en cause uniquement la victime et l'agresseur, mais qu'elles « font des vagues » et entraînent la dispute entre d'autres membres des deux familles. Il faudra peut-être examiner plus avant la question des différences sur le plan des ressources et de l'accessibilité aux ressources existantes, ainsi que les modes de vie dans les réserves de l'est et de l'ouest pour parvenir à faire la genèse des tensions actuelles.

V.2.c Application de la loi dans les quartiers urbains défavorisés

Le présent projet n'avait pas prévu de méthodologie visant à examiner la question de l'« exercice excessif du pouvoir policier » dans certains quartiers urbains, sujet qui devrait faire l'objet d'une recherche ultérieure. Les quartiers pauvres d'Edmonton et de

Regina regroupent un très grand nombre d'Autochtones qui y vivent dans des conditions difficiles, si bien que les risques d'exercice excessif du pouvoir policier sont grands. Bien que nous n'ayons pas de données précises sur cet aspect de la question - puisque tel n'était pas notre propos - plus d'Autochtones d'Edmonton que d'ailleurs disent souhaiter vivre dans une autre partie de la ville pour fuir la violence, l'alcool et la drogue. Les données recueillies à cet égard ne sont ni assez systématiques ni assez détaillées pour permettre une analyse plus poussée, de sorte qu'il nous est impossible de dire dans le cadre de la présente recherche si l'exercice excessif du pouvoir policier dans certains quartiers a contribué à hausser les niveaux de criminalité officiels chez les Autochtones des quartiers défavorisés. Il faudrait, pour être en mesure d'examiner cet aspect de la question de façon plus approfondie, établir une méthodologie comportant l'observation active, l'examen du nombre et du type de patrouilles policières effectuées dans les quartiers urbains et les modalités de mise en accusation.

CHAPITRE VI

Conclusions

La première des trois parties se terminait par un chapitre dans lequel nous abordions de manière générale la question des conclusions à tirer des résultats de l'étude. Nous proposons que la prévention du crime soit rattachée à des projets de développement social et communautaire afin que les causes de la criminalité soient éliminées là où elles prennent racine : dans la structure sociale et économique, la collectivité et la famille. En ce qui concerne la justice pénale, nous proposons de nouvelles façons d'envisager le travail policier. Il nous semble que pour réduire l'intensité des rapports des Autochtones avec le système pénal il faut bien cibler ses projets, faire preuve de créativité, d'audace, bien répartir ses ressources et trouver les moyens de prévenir la judiciarisation initiale et la récidive. Dans le présent chapitre, nous tenterons d'approfondir ces questions et de proposer quelques éléments de solutions applicables aux plans individuel, communautaire et pénal.

VI.1 *Éléments d'intervention (Greene, 1993)*

Les jeunes qui vivent dans la pauvreté et la violence sont furieux du manque total d'attention qu'on semble accorder à leur détresse (Greene, 1993:114).

La présente recherche porte en grande partie sur l'enfance et la vie familiale. Les données recueillies montrent bien que le grand dérapage qui conduit finalement à la dérive dans les quartiers défavorisés des villes s'amorce dans l'enfance et est indissociable du climat familial et des antécédents de vie des parents⁶⁹. En parcourant les publications portant sur les quartiers défavorisés des grandes villes américaines, on constate que s'il n'y a pas de lien direct entre la pauvreté, le chômage et la criminalité adulte, il semble exister un rapport indéniable entre la criminalité et les conditions de vie sociales et économiques, la désorganisation sociale et l'éclatement de la famille. Les auteurs établissent un lien certain entre l'éclatement de la famille et la criminalité juvénile laquelle conduit à la criminalité adulte⁷⁰.

Il faut surtout comprendre que pour réduire la présence des Autochtones adultes dans les rouages du système pénal, il faut absolument freiner la criminalité juvénile et qu'à cette fin, il faut transformer radicalement les conditions de vie de bon nombre d'enfants. Les coups, la négligence, l'instabilité, l'alcoolisme des parents qui résultent de la marginalisation sociale et économique des individus et des familles : voilà une situation qu'il faut corriger si l'on veut faire en sorte que les jeunes aient moins de démêlés avec la justice et les forces de l'ordre.

La prévention du crime au moyen du développement social se résume souvent à la mise en place de projets comme Head Start (qu'on appelle parfois ici Opération Renouveau), mais dans un récent article sur les besoins des jeunes à risque, Greene (1993:111-121) propose un programme complet en neuf éléments qu'il estime essentiels et qui témoignent des travaux réalisés dans ce domaine. En voici la liste :

1. *Recrutement direct* — Intervenir directement auprès des jeunes pour les inviter à s'inscrire à un programme jeunesse ou à participer aux activités d'un centre communautaire de quartier
2. *Évaluation des besoins et des champs d'intérêt* — Déterminer les besoins et les désirs (champs d'intérêt, loisirs et rêves — non pas seulement les besoins thérapeutiques) de chaque jeune et élaborer une structure initiale qui l'aidera à réaliser ses projets et ses désirs.
3. *Établissement d'un rapport de soutien personnel avec un adulte* — Procurer au jeune un bon « substitut de parent », ce qui ne veut pas dire remplacer ses parents, mais faire en sorte que le jeune ait accès à un adulte en qui il puisse avoir confiance et à qui il puisse demander conseil pour qu'il en vienne à considérer l'âge adulte comme un état acceptable.
4. *Modèles* — Exposer les jeunes à des adultes auxquels ils pourront s'identifier et grâce auxquels ils pourront voir comment résoudre les conflits et les désaccords. Ces adultes peuvent aussi devenir des modèles de réussite sans passer par la criminalité²¹.
5. *Discussions en groupe* - Créer un contexte structuré dans lequel les jeunes peuvent se parler les uns les autres de leurs sentiments et de leurs idées. Les jeunes qui vivent dans la pauvreté et la violence ont en général bien peu de moyens de communication.

6. *Interventions auprès de la famille* - Offrir des services de counseling intensif à domicile. Mettre en place un programme comme le Homebuilders Program dans le cadre duquel un travailleur social prend en charge deux familles seulement et passe de 15 à 20 heures par semaine au domicile de chacune pendant 4 à 6 semaines pour apprendre aux membres de la famille à mieux communiquer entre eux. Des parents qui jouent bien leur rôle peuvent protéger l'enfant contre les vicissitudes de la pauvreté et de la violence, mais les parents qui vivent dans de telles conditions sont mis à rude épreuve. Néanmoins, la communication entre les adolescents et leurs parents est un élément essentiel de tout programme d'aide aux jeunes. L'intervention auprès de la famille est d'autant plus importante qu'il y a un nombre très élevé de familles monoparentales dans les quartiers défavorisés des villes. Des études ont montré que la monoparentalité ne fait pas problème en soi mais que tout dépend du niveau de scolarité et de revenu du parent unique.
7. *Projets communautaires* - Il faut encourager la création de projets visant à améliorer la qualité de vie dans le quartier. Les quartiers pauvres sont souvent démoralisants. En sortir les jeunes pour les emmener ailleurs n'est certes pas une solution s'il faut ensuite les ramener dans un lieu où ils se sentiront encore plus démoralisés qu'avant. Il faut plutôt mettre à profit l'énergie vitale et l'esprit d'initiative des jeunes de la collectivité. À New York, un programme appelé Posse for Change initie les jeunes à des méthodes de développement communautaire. Une fois formés, ces jeunes en recrutent d'autres avec lesquels ils s'emploient à déterminer les problèmes et les besoins de leur quartier et à trouver des moyens de les résoudre. Ils travaillent aussi en collaboration avec des associations locales ou des services municipaux pour mettre en oeuvre les solutions qu'ils ont trouvées. Ces programmes procurent d'importants services aux collectivités, apprennent aux jeunes à collaborer entre eux et avec les adultes et leur communiquent le sentiment qu'ils peuvent jouer un rôle utile dans la société.
8. *Scolarité et préparation au travail* - Il faut accroître le niveau de scolarité des jeunes et leur degré de préparation au monde du travail. Les jeunes des quartiers défavorisés n'ont souvent aucune compétence professionnelle et bien peu de scolarisation de sorte qu'il est indispensable d'accroître les deux. Il y a trois façons d'accroître le niveau de scolarité dans le cadre des programmes jeunesse : on peut créer des activités qui mettent l'accent sur la lecture, l'écriture et le calcul; on peut aussi créer des programmes de formation dans des centres de loisirs pour jeunes (où des enseignants diplômés sont en fonction) ou encore introduire des programmes de service social dans les écoles afin d'offrir des services aux adultes et aux jeunes de la collectivité.

La plupart des jeunes ont besoin d'être renseignés sur le genre d'emplois auxquels ils peuvent prétendre, sur la façon de se présenter à une entrevue, de conserver un emploi ou de traiter les problèmes qui surgissent en situation de travail. Des emplois à temps partiel sont de bonnes expériences d'apprentissage. La création d'entreprise est aussi un bon moyen de s'initier au monde du travail : on enseigne un certain nombre de compétences aux jeunes et on leur donne les moyens financiers de mettre sur pied une petite entreprise (ce qui ressemble aux projets de petites entreprises des femmes rurales du Bangladesh, au projet Calmeadow du Canada ou aux programmes dans le cadre desquels les banques acceptent de financer des petites entreprises à même leurs fonds de réserve). Aux États-Unis, il existe déjà un certain nombre de programmes de formation à l'esprit d'entreprise⁷². Ces projets peuvent aussi stimuler l'économie locale⁷³.

9. *Établissement d'objectifs* - Il faut suivre les programmes de près et procéder à leur évaluation. Les responsables doivent établir des objectifs et évaluer dans quelle mesure ils sont atteints. Les objectifs des programmes doivent être réalistes et fixés légèrement au-delà du but que les responsables espèrent atteindre.

VI.2 *Développement communautaire*

L'exposé qui suit s'inspire de deux aspects de la vie communautaire mis en lumière par les travaux sur le développement communautaire et sur la criminalité et la désorganisation sociale dans les quartiers défavorisés. Ces deux aspects sont les suivants : l'isolement social et économique par rapport à l'ensemble de la société et le logement subventionné, deux aspects qui, tout en ayant l'air distinct à première vue, sont en réalité interreliés. La mise au ban (historique ou récente ou les deux) de certains groupes sociaux ou raciaux et leur incapacité d'échapper à cet isolement forcé créent des enclaves dans les quartiers urbains centraux. Lemann (1994) soutient que l'insalubrité des logements engendre le nomadisme et l'instabilité et réduit à presque rien les possibilités de s'en sortir.

VI.2.a *Ségrégation et isolement*

Au chapitre I, il a été question des inégalités urbaines et de leurs rapports avec la race et la criminalité. Les activités criminelles et la violence semblaient faire rage dans les quartiers à forte concentration raciale marqués par l'éclatement de la famille, l'instabilité résidentielle et la pauvreté urbaine. Nous avons défini l'isolement social comme un manque de contact avec les représentants individuels et collectifs de la société dans son ensemble. Nous avons vu que l'isolement social et la concentration

écologique des plus démunis créent des obstacles insurmontables et conduisent à des adaptations culturelles qui sapent l'organisation sociale et la régulation des activités criminelles.

Les grandes concentrations d'Autochtones dans les quartiers défavorisés des villes canadiennes, surtout dans les provinces de l'ouest, résultent de longues années de pauvreté et de migration forcée hors de la réserve. Le manque de compétences professionnelles et d'occasions d'emploi conjugué à l'alcoolisme et à des problèmes personnels de toutes sortes font qu'il devient impossible de s'établir ailleurs que dans les quartiers défavorisés. Des facteurs d'ordre personnel comme le manque de scolarité et de compétences professionnelles, la vie dans un quartier sans organisation sociale et la ségrégation raciale (aggravée par la visibilité de certains groupes dans les quartiers centraux de certaines villes) font que la situation est sans issue. Les tentatives d'adaptation à cette réalité et à la vie urbaine donnent alors souvent lieu à des situations qui font intervenir le système pénal.

VI.2.b *Logement subventionné*

Le programme que propose Greene à l'intention des jeunes à risque se fonde sur la conviction qu'il faut procéder à la revitalisation communautaire des quartiers défavorisés des villes. La dimension « communautaire » est primordiale dans la présente recherche puisque le cadre théorique dans lequel les données sont analysées et commentées est indissociable des limites géographiques et des concentrations raciales qui caractérisent les quartiers défavorisés des quatre villes à l'étude.

Les projets de développement communautaire sont souvent mis en place comme substituts aux sources conventionnelles de revenu ou aux programmes d'aide sociale dans les quartiers pauvres et socialement désorganisés. Cependant, Lemann estime qu'aux États-Unis, les tentatives de revitalisation économique des quartiers défavorisés des villes ont échoué le plus souvent parce qu'elles :

... prennent souvent la place d'autres initiatives qui seraient beaucoup plus utiles (améliorer les écoles, les conditions de logement, la protection policière) et créent des attentes qui ne pourront jamais être comblées. Rien ne contribue davantage à nourrir le sentiment populaire que les programmes de lutte contre la pauvreté - et les programmes gouvernementaux en général - sont inutiles que le délabrement des ghettos; plus le gouvernement promet de les revitaliser, plus il devient difficile sur le plan politique de s'attaquer au problème (Lemann, 1994:28).

L'échec de la revitalisation économique, toutefois, ne s'applique pas au secteur du logement subventionné. Lemann (1994:54) conclut d'ailleurs que le logement subventionné est l'aspect le plus réussi du développement communautaire aux États-Unis et — « le centre spirituel du travail de lutte contre la pauvreté ». Les projets de logement subventionné qui ont été couronnés de succès ont en commun un certain nombre d'éléments clés : accent sur la sécurité, dimensions raisonnables, bonne structure de locataires à revenus divers, bonne sélection des locataires et élimination de ceux qui se livrent à des activités criminelles ou enfreignent d'autres règlements (Lemann, 1994:54)⁷⁴. Lemann estime que si l'on parvenait à mener à bien des projets de logement subventionné dans les quartiers défavorisés, les problèmes d'itinérance et de dilapidation des vieux quartiers seraient en voie d'être résolus. Il écrit :

Un projet d'habitation réussi rendrait sûrement la population plus désireuse de soutenir les efforts du gouvernement dans les domaines de l'éducation, des garderies, de la santé, de la sécurité publique et de la formation professionnelle lesquels permettraient de résoudre ce que tout le monde s'entend pour reconnaître comme l'état intolérable de crise qui sévit dans les ghettos (Lemann, 1994:54)⁷⁵.

Le nomadisme est certes l'un des principaux obstacles au développement d'un esprit communautaire et à la mobilisation des ressources humaines dans les quartiers défavorisés des villes. Les gens entrent de ces quartiers et en sortent à la recherche de logements à prix modique ou parce qu'ils sont chômeurs et « déracinés ». La présente recherche a permis de mettre en évidence le manque de stabilité qui caractérise la vie de bon nombre d'Autochtones qui vivent à la ville, surtout ceux qui font partie du groupe Centre 1. La plupart d'entre eux n'ont aucune compétence professionnelle et n'ont parfois ni famille, ni soutien hors de la ville. L'instabilité au chapitre du logement exacerbe ces problèmes et engendre encore plus de mobilité.

De nombreux théoriciens de la prévention du crime estiment que, pour résoudre la question de la criminalité, de la victimisation ou de la désorganisation sociale dans les quartiers défavorisés des villes, il faut mobiliser et organiser les forces vitales de la population (voir Skogan, 1990; Linden, 1993; Sampson, 1991). Mais il y a peu de chances de mobiliser ces forces vitales dans les quartiers à forte mobilité caractérisés par le manque de logement ou son insalubrité. La création de logements capables de se substituer aux refuges et aux taudis pourrait contribuer à former des populations plus stables et plus engagées sur le plan politique et social dans les quartiers centraux des villes⁷⁶. Tout effort visant à résoudre les problèmes économiques et sociaux des quartiers défavorisés sans passer par la stabilisation du logement et la création de

populations plus sédentaires semble voué à l'échec. Les tentatives en vue de créer un climat de sécurité dans les complexes de logements sociaux sans égard au mode de vie caractéristique des quartiers urbains centraux et des rapports qui s'y établissent entre les gens sont également vouées à l'échec.

VI.3 *Le système de justice pénale*

La réaction habituelle à la criminalité et au désordre n'est en général pas d'améliorer la vie dans les quartiers urbains ou d'aborder le problème différemment, mais plutôt d'alourdir le système de justice pénale. Il est vrai toutefois qu'il ne suffit pas de mettre l'accent sur la seule prévention du crime lorsqu'il est question des politiques et programmes à mettre en place. La réalité quotidienne, pour bon nombre d'Autochtones des villes, est marquée par les démêlés avec la justice. Il est donc de toute première importance d'évaluer le rôle que joue le système pénal face à la criminalité et au désordre dans les quartiers défavorisés des villes. Dans les pages qui suivent, nous traiterons de deux aspects de la justice pénale initialement signalés dans la première partie : la déjudiciarisation et la récidive.

VI.3.a *La police, la mise en accusation et la déjudiciarisation*

Dans la première partie, nous avons parlé du travail de la police dans les quartiers urbains défavorisés. Nous avons tenté d'envisager de nouvelles façons d'aborder la criminalité et le désordre dans un contexte de résolution de problèmes où la police ne serait « qu'un des éléments de la solution » (Shearing, dans LaPrairie, 1994:113). Les épisodes de désordre mettant en cause des personnes qui partagent les mêmes conditions de vie et dont les conflits résultent des conditions dans lesquelles elles vivent sont des occurrences quotidiennes dans les quartiers défavorisés des villes. Réagir à ces situations en ne faisant appel qu'au système pénal consiste à occulter toutes les autres facettes du problème⁷⁷. Les résidents des quartiers défavorisés ont des contacts quotidiens avec la police, mais la nature de ces contacts est d'une importance capitale dans le cas des jeunes dont la « carrière criminelle » peut être tuée dans l'oeuf. Dans le cadre de la présente enquête, nous avons pu constater que les contacts des jeunes avec le système pénal et le tribunal de la jeunesse « donnaient le ton » à toute la suite des démêlés avec la justice que connaîtra l'adulte. Certains programmes policiers actuellement en vigueur aux États-Unis et ailleurs à l'intention des jeunes des quartiers urbains défavorisés tentent d'implanter des principes de police communautaire et de rendre moins pénibles les contacts avec la police. On peut donner comme exemple un programme de policiers éducateurs en Floride, le programme Témoins de violence à

Boston, les programmes de prévention des gangs en vigueur dans plusieurs villes et les clubs jeunesse d'Australie (Guarino-Ghezzi, 1994:144-148). Dans son évaluation de ces programmes, Guarino-Ghezzi (1994:149) soutient que :

... le rôle du policier doit être repensé afin qu'il puisse devenir un important élément de réintégration des jeunes contrevenants et de prévention du crime, surtout dans les quartiers à forte criminalité où règne le désordre et où les autres sources de soutien font cruellement défaut⁷⁸.

Déjudiciarisation

La déjudiciarisation et les autres méthodes de règlement des conflits (AMRC) sont considérées comme de bons moyens de réduire le nombre des contacts avec le système de justice pénale. Les autres méthodes de règlement des conflits sont surtout en usage dans les domaines du droit familial, du droit du travail et du droit civil, mais la médiation en matière pénale s'inscrit dans un mouvement croissant de justice « négociée » ou « réparatrice ». La distinction entre la déjudiciarisation et les AMRC est toutefois de plus en plus floue puisque certaines mesures de déjudiciarisation font appel à la réparation, à la réconciliation et au dédommagement. Dans ce contexte, on a de plus en plus recours à des mesures de réconciliation entre délinquants et victimes qui ont surtout pour but de rétablir l'harmonie et de permettre aux victimes directes ou indirectes d'exprimer leur douleur. Les mesures de réconciliation entre victimes et délinquants et entre délinquants et collectivités font maintenant partie des nouvelles mesures d'application de la justice comme les cercles de détermination de la peine, les stratégies de justice communautaire (fondées sur l'humiliation réintégrative) et la médiation.

La déjudiciarisation est le moyen le plus fréquent d'éviter les procédures pénales et peut s'appliquer avant ou après la mise en accusation⁷⁹. Les mesures de déjudiciarisation s'appliquent surtout aux jeunes dont le profil criminel est encore indéterminé, dont les infractions sont moins graves et dont les victimes sont moins lésées que dans le cas des délinquants adultes (Dignan 1992:453-454).

Les méthodes de déjudiciarisation les plus courantes, qu'elles s'appliquent aux jeunes (qu'on songe aux solutions de rechange proposées dans la *Loi sur les jeunes contrevenants*) ou aux adultes, comprennent les ordonnances de service communautaire, les lettres d'excuse, les dédommagements ou d'autres moyens de faire amende honorable auprès de la victime ou de la collectivité. La plupart des programmes de déjudiciarisation prévoient des critères très stricts en ce qui concerne le choix des

délinquants et des infractions⁸⁰. Il s'agit la plupart du temps d'infractions mineures et de délinquants qui en sont à leur première infraction. Des programmes comme les services juridiques autochtones de Toronto, ou le Native Community Council Project⁸¹ reconnaissent la nécessité d'étendre la portée de ces critères⁸² à défaut de quoi ils risquent de ne s'adresser qu'à un petit groupe de délinquants⁸³. La récente évaluation de certains programmes de déjudiciarisation destinés aux adultes et aux jeunes a permis de faire ressortir d'autres aspects dignes de mention.

L'évaluation d'une expérience menée à Rotterdam a permis de constater qu'en amenant des jeunes à dédommager les magasins ou boutiques où ils avaient commis des vols à l'étalage, on a réussi à réduire les délits de ce genre de façon plus nette dans le groupe expérimental que dans le groupe témoin (Kruissink et Verwers, 1991). De même, LeBlanc et Beaumont (1991) ont trouvé que les mesures de réparation proposées dans la *Loi sur les jeunes contrevenants* contribuaient à réduire les taux de récidive. Les auteurs croient que les taux de récidive auraient pu être réduits encore davantage si certains facteurs comme l'âge, le statut professionnel, les antécédents criminels et d'autres aspects relatifs à l'infraction et aux délinquants avaient été pris en ligne de compte.

Les évaluations de programmes de déjudiciarisation destinés aux jeunes et aux adultes font ressortir la nécessité de mieux choisir les délinquants et les programmes auxquels ils sont adressés. Par exemple, en évaluant un programme post-inculpation qui adresse les délinquants à des services de traitements psychologiques ou psychiatriques, Cooke (1992) constate que ce genre de programme est plus utile lorsqu'il s'adresse aux délinquants plus âgés, à ceux qui en sont à leur première infraction et aux femmes. Par contre, les alcooliques et les toxicomanes sont de moins bons candidats à ce genre de traitement que les auteurs de vols à l'étalage qui présentent des symptômes d'anxiété ou de dépression. Seuls 9 p. 100 des voleuses à l'étalage ont récidivé par comparaison à 33 p. 100 des hommes ayant troublé la paix et 50 p. 100 de ceux qui avaient commis une infraction liée à l'alcool⁸⁴.

La déjudiciarisation sert aussi à répondre aux besoins des délinquants et des victimes et à réduire l'opprobre qui frappe les personnes qui ont des démêlés avec la justice⁸⁵. Le Kettering Adult Reparation Bureau, premier programme de déjudiciarisation créé en Angleterre à l'intention exclusive des adultes, semble obtenir de bons résultats sur ces deux tableaux. Dans un premier temps, la police choisit les éventuels candidats à la déjudiciarisation (il s'agit pour le moment de gens ayant commis des infractions mineures) parmi les délinquants qui reconnaissent leur culpabilité et en tenant compte des besoins de la victime⁸⁶. Une forme de compensation est négociée entre la victime et

le délinquant et doit comprendre plus que des excuses (parfois une compensation en argent ou du travail direct pour le compte de la victime ou de la collectivité). Une évaluation du programme a permis de constater qu'un nombre élevé d'accords de compensation avaient été conclus et respectés. La majorité des victimes se disaient d'ailleurs satisfaites⁸⁷. Dignan (1992:468) estime que ces mesures ont l'avantage de ne pas stigmatiser les gens autant qu'une condamnation. Il fait sienne la théorie de Braithwaite selon laquelle le contrôle de la criminalité dépend de « l'humiliation réintégrative », c'est-à-dire d'une humiliation conjuguée à un processus de réconciliation qui permet au délinquant de reprendre sa place dans la société.

Les évaluations de programmes de déjudiciarisation mettent l'accent sur la nécessité d'adopter une approche expérimentale et de voir ce qui « fonctionne » dans chaque cas. Comme nous le disions au chapitre IV, dans ce domaine comme dans d'autres, il n'y a pas de problème « modèle » ni de solution idéale. Lorsqu'on s'adresse aux résidents des quartiers défavorisés, il importe d'avoir l'esprit ouvert et d'étendre les critères d'admissibilité pour éviter que la déjudiciarisation reste sans effet. En ce qui concerne les mesures de réconciliation victimes-délinquants, il faut que les négociations et les ententes tiennent compte des rapports qui unissent les résidents des quartiers défavorisés. On pourrait aussi envisager des mesures qui permettraient de répondre à la fois aux besoins de logement et de justice. Il faut envisager des solutions innovatrices et faire participer les résidents des quartiers défavorisés aux mécanismes de prise de décision⁸⁸.

VI.3.b *La récidive*

La récidive est certes un problème profondément enraciné. Les Autochtones sont coincés dans la « porte tournante » du système (certains plus que d'autres) pour toutes sortes de raisons et notamment en raison du cumul de leurs inculpations et des peines de détention qui en dérivent. Nous traiterons dans les lignes qui suivent de quelques aspects de ce problème.

La présente recherche a permis de voir à quel point les Autochtones des quartiers défavorisés sont aux prises avec le système pénal. Plus leurs démêlés avec la justice ont commencé jeunes, plus il leur est difficile de s'en sortir. Une autre constatation importante a trait à leur manque de contacts avec la famille ou avec des institutions comme le travail et le système scolaire. Par ailleurs, nous avons aussi pu mesurer dans quelle profonde mesure les gens restent prisonniers de leurs mauvais souvenirs et de leur toxicomanie. Nous traitons ci-après de deux façons d'aborder la récidive qui, nous semble-t-il, sont en rapport avec les résultats de notre recherche.

Facteurs de récidive

Une étude récente portant sur 3 000 détenus autochtones et non autochtones relâchés en 1983-1984 d'un pénitencier fédéral a montré que les récidivistes autochtones avaient le plus souvent été inculpés d'une première infraction et incarcérés à un plus jeune âge que les non-Autochtones. À peine 8 p. 100 des Autochtones en étaient à leur première infraction et les deux tiers ont récidivé (Bonta et al., 1992). Les trois variables prédictives les plus sûres de la récidive, dans le cas de tous les délinquants, sont l'incarcération antérieure, une inculpation d'introduction par effraction et l'âge au moment de la première condamnation.

Une autre façon d'aborder la récidive consiste à quitter le terrain des variables prédictives « statiques » pour chercher à comprendre les mécanismes psychologiques et sociaux qui poussent à renouer avec les comportements criminels. Il y a deux volets à cette façon d'aborder les choses. Il y a d'abord l'hypothèse de « l'adaptation à la criminalité ». Dans ce contexte, les nouvelles activités criminelles résulteraient d'une façon inadéquate ou destructrice de faire face à la vie quotidienne. Par ailleurs, il y a aussi l'hypothèse d'une rechute dans des comportements de « dépendance », rechute provoquée par des états émotionnels pénibles, des conflits interpersonnels, des habitudes de pensée de même que des facteurs externes comme la pression sociale.

Pour approfondir cette théorie, Zamble (1993) a étudié le mode de vie de 100 ex-détenus. Il a découvert que l'activité à laquelle les sujets consacraient la plus grande partie de leur temps était « flâner avec les copains » et que les activités familiales occupaient relativement peu de place dans leur vie. La vie des sujets était marquée par beaucoup d'instabilité : fréquents changements de domicile, d'emploi et de conjoint. Plusieurs étaient manifestement dépressifs. Deux comportements témoignaient de difficultés d'adaptation et étaient sans doute annonciateurs de difficultés futures : l'abus d'alcool et le stress émotionnel. La majorité des ex-détenus reconnaissaient avoir enfreint la condition de sobriété dès la première semaine de leur libération et avoir bu pendant les 24 heures précédant leur nouveau délit. Lorsqu'ils décrivaient l'état d'esprit qui les habitait la veille du nouveau délit, les éléments les plus fréquents étaient un état émotionnel instable principalement marqué par la colère et la dépression. Ces résultats montrent que les récidivistes ont du mal à faire face aux problèmes de la vie courante et que les difficultés émotionnelles et la consommation abusive sont chez eux les précurseurs du retour à l'activité criminelle. Le caractère impulsif de leur geste est particulièrement frappant (Zamble, 1993:27-30).

Les résultats de ces deux études confirment bon nombre des éléments dégagés au cours de la présente recherche. L'âge au moment des premiers démêlés avec la justice et la gravité des infractions sont des facteurs critiques dans la détermination de l'éventuelle récidive, du nombre d'incarcérations et de la durée des incarcérations. Les problèmes personnels, l'abus d'alcool, le stress émotionnel et le manque de ressources émotionnelles permettant de faire face au stress, les incitations à la consommation, le désir de se sentir accepté, sont tous des éléments qui sont ressortis souvent au cours des entrevues que nous avons réalisées. La grande solitude émotionnelle des gens que nous avons rencontrés, même de ceux qui avaient des amis et des connaissances, nous a particulièrement frappés. Et comme les conditions de vie des gens des quartiers défavorisés sont les mêmes pour tous, les gens hésitent à ennuyer les autres en racontant leurs problèmes⁸⁹.

Évaluation des solutions de rechange aux peines d'emprisonnement et des programmes en vigueur dans les établissements correctionnels

L'évaluation des programmes en vigueur, qu'il s'agisse de peines autres que l'emprisonnement ou de programmes en établissement, est essentielle à la réduction du phénomène de la récidive chez les Autochtones et les non-Autochtones. Par exemple, une analyse récente de programmes de surveillance intensive créés afin de remplacer des programmes de réinsertion sociale et de traitement a montré que la surveillance intensive n'avait aucun effet sur les taux de récidive et qu'au contraire, les probationnaires qui participaient à des programmes d'emploi, de counseling et de restitution avaient des taux de récidive nettement inférieurs (Gendreau et al., 1993)⁹⁰.

L'évaluation d'autres programmes de réinsertion sociale a montré qu'il est bon de déterminer les besoins individuels du délinquant et d'élaborer un programme de traitement qui lui convienne, cette façon de procéder parvenant à réduire la récidive. Par exemple, Hagan et King (1992), en évaluant un programme de traitement intensif mis sur pied dans un établissement correctionnel des États-Unis à l'intention de jeunes présentant de graves problèmes psychologiques et comportementaux⁹¹, ont trouvé que la moitié des sujets avaient réussi leur réinsertion dans la société après avoir quitté l'établissement. Le programme de traitement intensif était d'inspiration fortement écologique et conjugait la thérapie de modèle cognitivo-comportemental, des contrats individualisés et la thérapie familiale. Il faut envisager des programmes qui visent à couper court à l'acquisition de comportements antisociaux en prévoyant des éléments comme la formation à la fonction parentale, l'apprentissage de compétences sociales et de méthodes de résolution interpersonnelle des problèmes ainsi que l'apprentissage

scolaire⁹². Lorsque les jeunes qui participent à de tels programmes récidivent, leurs activités criminelles sont souvent moins graves⁹³. Des études d'évaluation portant sur les programmes de traitement offerts comme mesures de déjudiciarisation ou en supplément aux services de libération conditionnelle à l'intention des contrevenants toxicomanes à faible risque ont montré que les sujets qui participent au programme ont des taux de récidive inférieurs aux autres. La prise en charge contribue à mettre fin au cycle dépendance-criminalité-arrestation, poursuites, condamnation, incarcération, libération, retour à la dépendance et nouvelle arrestation (Van Stelle et al., 1994:175). Le contrevenant est adressé à un organisme communautaire qui lui offre un programme individualisé de traitement de sa toxicomanie. Les clients admissibles peuvent être adressés à ces programmes à toute étape de la procédure pénale - ce qui représente une bonne solution de rechange aux peines d'emprisonnement dans le cas de la population des quartiers défavorisés. Les éléments qui militent le plus en faveur de ces programmes sont la gestion de cas et les communications accrues entre le système pénal et les ressources communautaires de traitement (Van Stelle et al. 1994:176)⁹⁴.

Au cours des vingt dernières années, divers programmes adaptés à la réalité culturelle des Autochtones ont été créés dans les établissements correctionnels et devraient aujourd'hui faire l'objet d'une évaluation de leurs effets sur la récidive. Les sueries, la présence d'aînés aux audiences de libération conditionnelle, les agents de liaison, les services de traitement des toxicomanes, l'apprentissage de compétences traditionnelles, l'initiation du personnel des services correctionnels à la culture autochtone, les pratiques spirituelles et les programmes d'alphabétisation doivent aujourd'hui être évalués afin qu'il soit possible de déterminer s'ils contribuent à réduire la récidive. Il faut aussi évaluer les mérites de divers programmes et services pré et post-libération et leur capacité de répondre aux besoins des délinquants autochtones afin de réduire le nombre de leurs démêlés avec la justice⁹⁵.

Résumé

Le présent chapitre approfondit certaines des questions relatives aux politiques et aux programmes abordées dans la première partie du rapport. Nous traitons d'abord de la question du développement communautaire dans les quartiers défavorisés et du besoin de créer des logements sûrs et salubres pour que les projets de développement communautaire puissent s'y implanter. Nous présentons également une stratégie visant à répondre aux besoins des jeunes à risque, l'éclatement de la famille et les démêlés précoces avec la justice étant de forts prédicteurs de marginalisation et de criminalité à l'âge adulte. Il faut transformer radicalement les conditions de vie des enfants et des

jeunes à risque si l'on veut pouvoir résoudre les problèmes une fois pour toutes. Enfin, nous parlons de déjudiciarisation et de récidive et des divers programmes mis en place pour réduire le nombre des contacts avec le système pénal.

Dans les deux parties, nous mettons l'accent sur le fait que les politiques et programmes doivent s'adresser d'abord et avant tout à ceux dont les besoins sont les plus criants. Lorsque les solutions proposées sont d'ordre général, les plus démunis et les mieux nantis sont traités sur un pied d'égalité. Il est essentiel de mesurer la nature et l'étendue des problèmes avant de proposer des politiques et programmes et d'évaluer ceux-ci une fois en place. Il faut aussi évaluer les programmes adaptés à la réalité culturelle des détenus autochtones pour voir dans quelle mesure ils parviennent à réduire la récidive. Il faut enfin mesurer la valeur en soi des approches à orientation culturelle et celle de ces approches conjuguées à d'autres modes de traitement et de réinsertion sociale, sans oublier les programmes de déjudiciarisation et de réinsertion sociale des délinquants autochtones adultes ou jeunes, et la possibilité d'offrir aux délinquants non autochtones certains des programmes conçus en fonction de ces derniers. Il serait bon que la réflexion menant à la création de programmes destinés aux délinquants autochtones soit une occasion d'explorer de nouvelles avenues. Une des raisons pour lesquelles les Autochtones continuent d'être surreprésentés dans les établissements correctionnels du Canada, en dépit de vingt ans d'efforts, tient au fait qu'aucune recherche systématique n'a été faite au préalable pour déterminer la nature des besoins des individus et des groupes (dans les établissements comme à l'extérieur) et qu'aucune évaluation n'a été réalisée après la mise en oeuvre des politiques et programmes.

En fin de compte, toutefois, comme le signale Grobsmith (1989:296) en parlant des détenus autochtones aux États-Unis :

Les programmes de traitement offrent sans conteste un moyen valable de réadapter les délinquants autochtones et de favoriser leur sobriété. Les programmes conçus en fonction de la culture et de la spiritualité autochtone auront sans doute plus de succès que les autres, mais nul traitement ni programme de réadaptation ne saurait remplacer la prévention. ... en intervenant tôt pour prévenir l'entrée du jeune dans l'activité criminelle, on peut sans doute réussir à le détourner d'une carrière de criminalité et d'incarcération. En étudiant les phénomènes de consommation précoce de substances toxiques, en analysant les effets de la désintégration familiale sur les habitudes de consommation et en observant les premiers comportements criminels, on

pourrait mettre sur pied des stratégies de prévention qui tiendraient compte des besoins les plus criants des jeunes contrevenants et permettraient de mieux repérer les jeunes à risque et de mieux communiquer avec eux.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La présente recherche fournit des renseignements sur les Autochtones des quartiers défavorisés de quatre villes canadiennes. Nous nous sommes donné pour tâche de dégager un certain nombre de questions significatives, notamment les raisons pour lesquelles les gens migrent vers les villes, les expériences vécues dans l'enfance et à l'âge adulte et les rapports avec le système pénal. Nous faisons ressortir les distinctions entre les Autochtones des quartiers défavorisés d'Edmonton, de Regina, de Toronto et de Montréal et tentons d'expliquer la surreprésentation des Autochtones dans les établissements correctionnels de l'ouest du pays.

La présente recherche a révélé que le système pénal joue un rôle de premier plan dans la vie des Autochtones des quartiers défavorisés des villes (la police et les juges interviennent peut-être avec plus de rigueur auprès des Autochtones de certaines villes), mais que la marginalisation et l'aliénation - résultant de l'instabilité et de la violence vécues dans l'enfance, du manque de scolarité, du manque de perspectives et de l'alcoolisme - sont les véritables éléments qui amènent les gens à commettre des actes criminels et à en subir les conséquences pénales. Nous en venons à la conclusion que pour corriger la situation, il faut mieux déterminer les besoins des Autochtones des villes et modifier les conditions matérielles et émotionnelles dans lesquelles leur vie se déroule. Il faut absolument trouver les moyens de réduire la criminalité chez les jeunes Autochtones. Nos travaux font bien ressortir dans quelle mesure les activités criminelles des jeunes sont annonciatrices d'une longue carrière criminelle à l'âge adulte. La question n'est donc pas de savoir qui contrôle la justice autochtone, mais de comprendre et de modifier les conditions de vie qui poussent les Autochtones à la criminalité.

RENVOIS

Partie II

¹ Comme nous l'avons signalé dans la Partie I, nous utiliserons le terme « autochtone » d'un bout à l'autre du texte.

² Ces « trois » groupes renvoient aux groupes Centre 1, Centre 2 et Hors-centre qui ont été formés afin de mieux comprendre et analyser les données. Les répondants ont été répartis en fonction de leur domicile et de leur lieu de recrutement. Le groupe Centre 1 est le groupe de la rue formé en consultation avec des organismes de dernier recours (refuges, soupes populaires, centres de jour, la rue) et dont les éléments vivent dans les quartiers défavorisés du centre-ville; le groupe Centre 2 est également formé de répondants qui vivent dans les quartiers défavorisés du centre-ville mais a été formé en consultation avec des organismes sociaux (services familiaux, projets communautaires, services d'aide juridique, centres d'accueil autochtones, etc.); le groupe hors centre est formé des gens qui habitent hors des limites des quartiers défavorisés du centre-ville.

³ Pour une description complète des éléments qui distinguent ces trois groupes selon les paramètres suivants : victimisation à l'âge adulte et dans l'enfance, vie familiale, migration et vie à la ville, rêves et aspirations, contacts avec le système pénal et impressions, voir le premier rapport.

⁴ Étant donné la quantité considérable de données recueillies dans le cadre de ce projet, nous nous contenterons dans le présent rapport de répondre à ces questions précises dans un contexte théorique global. Un autre volume sera publié qui présentera des tableaux et des données supplémentaires à l'appui de ce rapport et du premier de même qu'un exemplaire du questionnaire original et du manuel de codage.

⁵ Comme dans la plupart des travaux de ce genre, la méthodologie idéale se révèle bien différente de ce qu'il est possible de mettre en oeuvre. Bien que tous les organismes aient été repérés avant le début du travail sur le terrain et qu'il ait été convenu avec chacun d'un nombre précis de répondants, il n'a pas été possible de réaliser ce programme tel quel pour tout un ensemble de raisons liées parfois à l'intervieweur, parfois à l'organisme et parfois aux répondants eux-mêmes. Nous pouvons toutefois affirmer qu'il y a eu des problèmes dans toutes les villes de sorte que la situation « s'équilibre » dans l'ensemble. Nous estimons avoir réuni dans chaque ville un échantillon suffisamment représentatif et c'est sur cette base que nous avons procédé à l'analyse des données. Lorsque nous avons pu constater qu'un échantillon avait été mal établi, les questionnaires ont été exclus de l'analyse. Ce qui ne veut pas dire que nous n'aurions pas aimé questionner plus de gens dans chaque ville pour approfondir encore notre analyse. Le lecteur constatera que dans l'analyse ville à ville, il est impossible d'établir une corrélation entre le sexe et le domicile, les chiffres étant trop peu élevés.

⁶ La Fédération canadienne des municipalités participe, à Edmonton et à Regina, à des discussions sur la question des Autochtones dans les villes et avait manifesté son intérêt au ministère de la Justice. Par conséquent, notre recherche a pu bénéficier des résultats de ces discussions et recevoir le soutien des gouvernements municipaux de ces deux villes.

⁷ Ces chiffres sont tirés de l'*Enquête auprès des peuples autochtones de 1991* et témoignent des Autochtones autodéclarés.

⁸ On ne peut toutefois l'affirmer avec certitude car il y a peut-être des différences dans la façon dont les données sont compilées, surtout dans les établissements provinciaux.

⁹ Les désignations « centre » et « hors-centre » ne sont pas aussi précises qu'on le voudrait. Au moment de l'échantillonnage, aucune donnée fédérale, provinciale ou municipale ne permettait de définir le territoire ou la population des quartiers urbains défavorisés. Il est presque impossible de procéder à un recensement dans ces zones puisque les gens y vivent souvent chez des amis, n'ont pas d'adresse permanente, n'ont pas le téléphone, se déplacent souvent ou mènent des vies d'itinérance. Il ne faut pas oublier que l'échantillonnage n'a pas été parfaitement aléatoire (parce que la population des centres-villes n'a pas été dénombrée), mais étant donné les techniques d'échantillonnage retenues, les échantillons peuvent être considérés « représentatifs » du moins des personnes qui ont recours aux organismes et aux services d'aide ou qui se trouvent dans la rue. Nous avons soumis nos données à des tests de signification, mais le lecteur doit prendre en ligne de compte les difficultés de l'échantillonnage.

¹⁰ On trouvera au chapitre II une description de ces quartiers dans chacune des villes.

¹¹ Toutes les réponses ont été passées en revue au moment du codage et en cas de doute, nous avons consulté des gens qui connaissent bien chacune des villes pour mieux préciser la désignation.

¹² Cette question des quartiers isolés des autres par la race est une question cruciale puisque les études publiées aux États-Unis en font l'un des principaux facteurs permettant de comprendre la criminalité dans les quartiers défavorisés.

¹³ Kastes (1993:83) en déplorant la pénurie des nouvelles recherches empiriques sur les Autochtones dans les villes du Canada et l'incompréhension de la société à l'égard de leurs besoins, souhaite l'élaboration d'un « cadre de recherche qui reconnaisse l'intrication des multiples problèmes qui accablent les Autochtones à la ville ».

¹⁴ Au Canada, des travaux sur le rapport entre les homicides et les inégalités économiques ont été réalisés par Kennedy et al. (1991). Les auteurs ont constaté que le rapport entre les inégalités économiques et les homicides peut être conditionné par la composition de la population, et notamment par la proportion de jeunes sujets de sexe masculin.

¹⁵ Collins et Flewelling (1991) proposent d'élargir la perspective individuelle pour comprendre la violence interpersonnelle. Leurs thèses en ce qui concerne la violence interpersonnelle comme comportement normatif s'inspirent des théories de l'interactionnisme et de l'apprentissage social selon lesquelles les comportements violents et criminels seraient acquis au sein d'interactions sociales ou par l'observation du comportement des autres. Ils affirment que le contexte social, les rapports entre les gens, la nature des interactions (consommation d'alcool), les états émotionnels et la capacité cognitive des individus sont directement liés à la violence et que l'approbation de la violence varie en fonction de certains facteurs sociodémographiques.

¹⁶ Reiss (1986) estime lui-aussi que la victimisation est un des liens qui peuvent relier les points de vue collectifs et individuels.

¹⁷ Cette opinion est aussi partagée par Collins et Flewelling (1991) dans une étude mentionnée plus haut.

¹⁸ Bursik (1988:543) conclut que : « Une grande partie du rapport habituellement élevé entre la race et la criminalité tient peut-être au fait que les groupes minoritaires sont souvent coincés dans des quartiers à fort taux de criminalité qu'ils n'ont pas les moyens de quitter. » Cette opinion va dans le sens de l'hypothèse formulée ici au sujet des niveaux de criminalité dans certaines villes.

¹⁹ Sampson (1991) signale que les effets de la stabilité résidentielle sont accrus par la densité des réseaux d'amitié et de familiarité, lesquels favorisent l'attachement des individus à leur quartier.

²⁰ Cette fréquence des contacts signifie que les gens se constituent petit à petit un casier judiciaire qui, conjugué à la gravité de l'infraction, servira à déterminer la peine.

²¹ Dans le présent chapitre tout comme dans les chapitres subséquents les villes sont parfois désignées par leur nom et parfois par villes de l'« ouest » et villes de l'« est », les premières étant Edmonton et Regina et les secondes Toronto et Montréal.

²² On demandait notamment aux répondants le nom de leur réserve ou de leur collectivité natale. Cette question visait à déterminer à quelle distance de cette collectivité se trouvait la ville où vivait actuellement le répondant ainsi que les mouvements de migration à l'extérieur des réserves. Le nom des réserves n'a été utilisé à aucune autre fin, et il est impossible dans les rapports d'identifier les réserves ou de reconnaître les habitants de certaines réserves.

²³ Les différences entre les groupes Centre 1, Centre 2 et Hors-centre sont expliquées de façon plus détaillée dans le Rapport 1 : *L'échantillon des quartiers défavorisés, les strates sociales et le système de justice pénale*. Compte tenu de la complexité des données et des multiples niveaux de l'analyse, (c.-à-d. par domicile - Centre 1, 2 et Hors-centre, par sexe et par ville), les variations entre les groupes ne sont pas énoncées aussi explicitement dans le présent rapport que dans le premier.

²⁴ Le procédé CHAID décrit dans le premier rapport a été utilisé pour démontrer la prédominance de certaines villes en relation avec certaines variables. Certaines de ces différences sont illustrées dans le graphique 1 de l'Annexe III, *Différences importantes entre les villes*.

²⁵ Certains prétendent que les propriétaires étaient incités à louer leurs maisons à des Autochtones et qu'ils recevaient la garantie d'être payés à même les prestations d'aide sociale de ces derniers.

²⁶ Le questionnaire a été traduit en français de sorte que lorsque le répondant ne parlait pas anglais, l'entrevue pouvait être menée en français.

²⁷ Dans le présent rapport tout comme dans le premier, l'expression « significative » est utilisée dans son sens statistique. Seules les cellules de cinq cases ou plus ont été incluses dans les calculs statistiques.

²⁸ Comme cela a été mentionné dans le Rapport 1, cet aspect est très important sur le plan des infractions commises et donc de l'utilisation du système de justice pénale. La conclusion du présent rapport selon laquelle les Autochtones des Centres 1 et 2 étaient les groupes que l'on retrouvait le plus souvent dans le système de justice pénale porte à penser que les villes où vivent un nombre disproportionné de ces groupes sont probablement celles qui ont le problème de délinquance le plus grave.

²⁹ Les données officielles tirées de l'*Enquête auprès des peuples autochtones de 1991* révèlent que 6 p. 100 des Autochtones d'Edmonton et 4 p. 100 de ceux de Regina avaient huit ans de scolarité ou moins, ce qui n'était le cas que d'environ 1 p. 100 des Autochtones de Toronto et de Montréal. Fait contrastant toutefois, 3 p. 100 des Autochtones d'Edmonton et de Toronto, environ 1 p. 100 de ceux de Montréal et 7 p. 100 de ceux de Regina avaient un diplôme universitaire. C'est donc à Regina que les écarts sont les plus marqués : on y trouve à la fois les groupes les moins instruits et les groupes les plus instruits.

³⁰ L'*Enquête auprès des peuples autochtones de 1991* a révélé que 46 p. 100 des Autochtones d'Edmonton, 51 p. 100 de ceux de Regina, 38 p. 100 de ceux de Toronto et 42 p. 100 de ceux de Montréal avaient un revenu annuel de 10 000 \$ ou moins. C'est à Regina que les disparités salariales étaient les plus marquées, certains n'ayant aucun revenu et d'autres gagnant 40 000 \$ et plus. Il y avait beaucoup plus de répondants gagnant 20 000 \$ ou plus à Montréal et Toronto qu'à Edmonton et Regina.

³¹ Comme nous l'avons déjà mentionné, les données sur Montréal sont peut-être un peu moins sûres et les conclusions sur les trois groupes désignés, à savoir Centre 1, Centre 2 et Hors-centre, pas aussi nuancées que pour les autres villes. Ce qui a posé un problème à Montréal, c'est l'absence de distinction entre les organismes de rue et les organismes sociaux. Le Centre d'accueil de Montréal, contrairement à celui des autres villes, dessert l'ensemble de la population autochtone de la ville et joue le rôle de halte-accueil, d'organisme social, de maison d'éducation, de centre de référence, etc.

³² La comparaison entre l'expérience personnelle des répondants et la perception qu'ils ont des autres est intéressante pour les chercheurs. Dans la plupart des sondages, on demande aux gens ce qu'ils « pensent » plutôt que ce qu'ils ont « vécu ». Les perceptions qu'ont les gens d'une situation générale et ce qu'ils croient être l'expérience des autres ont constitué la principale source d'information pour l'application de la justice à l'égard des autochtones en matière de délits criminels (Grossman, 1993).

³³ Cette conclusion est quelque peu tautologique, puisque la majorité des répondants de Montréal étaient membres du Centre, le principal organisme pour Autochtones de la ville.

³⁴ Il y a deux Centres d'accueil autochtones à Toronto, à savoir le Council Fire situé sur Parliament St. et le Native Canadian Centre situé sur Spadina Ave. Aux fins de la présente recherche nous utilisons le Centre de Spadina Ave., parce qu'il existe depuis plus longtemps.

³⁵ Ceux qui n'ont pas l'expérience d'une réserve ont peut-être une vision romantique de la vie qu'on y mène; à Toronto, cela a du moins semblé être le cas de certains membres du groupe Centre 2 et du groupe Hors-centre.

³⁶ Nous n'avons pas pris note du nom et de l'adresse des répondants. Cette garantie d'anonymat était d'ailleurs une condition de l'entrevue. Toute tentative visant à vérifier un dossier judiciaire en prenant note des noms aurait sans doute rendu la recherche difficile sinon impossible. Une étude a montré que les données autodéclarées ont un haut niveau de fiabilité comme nous le verrons dans le troisième rapport.

³⁷ Les répondants de Montréal, par contre, sont plus nombreux à reconnaître qu'ils souffrent d'un problème d'alcoolisme grave. Le nombre des accusations d'ivresse publique est conforme à des résultats

obtenus antérieurement selon lesquels les répondants d'Edmonton et de Toronto relient l'alcool à la perpétration de toutes ou de la majorité de leurs infractions.

³⁸ Il s'agit là d'une constatation particulièrement importante. Elle laisse entendre que ces infractions (surtout les introductions par effraction et les défauts de comparaitre) conjuguées à la forte proportion d'infractions de type 4 (vols, fraudes et vols à l'étalage) commises par les répondants du groupe Centre 1 de Regina, sont sans doute en grande partie responsables du syndrome de la « porte tournante » et de la forte population d'Autochtones dans les établissements provinciaux. Voilà qui concorde avec une constatation antérieure selon laquelle les répondants de Regina étaient les plus nombreux à avoir commis 26 infractions ou plus au *Code criminel* et que les répondants de Regina (et d'Edmonton) étaient plus nombreux que dans l'est à faire partie du groupe Centre 1.

³⁹ En ce qui concerne les infractions commises dans la collectivité d'origine ou la réserve, il n'y a pas d'écart significatif entre les hommes et les femmes à Edmonton et à Montréal, mais les hommes de Regina et de Toronto font état d'un nombre beaucoup plus élevé d'infractions commises au lieu d'origine que les femmes.

⁴⁰ Le petit nombre de répondants de Regina qui disent avoir bénéficié de services d'aide juridique témoigne peut-être de l'annulation de ce programme en Saskatchewan en 1987.

⁴¹ Les répondants étaient moins réticents à faire état des accusations portées contre eux que de leurs périodes d'incarcération. Ils avaient parfois du mal à se remémorer les détails de l'un et de l'autre de sorte qu'il a fallu faire preuve de patience pour obtenir une chronologie de leurs démêlés avec la justice. Ils se rappelaient sans difficulté d'avoir été représentés par un avocat ou d'avoir bénéficié de services d'aide juridique, etc., mais avaient plus de mal à se rappeler la nature exacte des accusations portées contre eux et de la peine d'emprisonnement qui leur avait été imposée. La chose peut être attribuée à une certaine confusion en ce qui concerne les accusations et la nature des peines, certains répondants n'ayant aucune idée des accusations portées contre eux et des raisons pour lesquelles ils avaient été emprisonnés. Mais une partie de l'hésitation est aussi due au fait que les anciens détenus, surtout dans les établissements fédéraux, font des efforts pour oublier cette période de leur vie. Il serait bon de garder ces réserves à l'esprit en lisant les pages qui suivent.

⁴² Les répondants des groupes Centre 2 d'Edmonton et de Montréal étaient nettement plus susceptibles d'être mis en accusation et emprisonnés que ceux des groupes Centre 2 de Toronto et surtout de Regina. Les chiffres sont trop faibles pour que l'on puisse procéder à des tests de signification dans le cas des groupes Centre 1 et il n'y avait pas de différence appréciable entre les villes pour ce qui est des groupes Hors-centre.

⁴³ Malheureusement, les chiffres des trois groupes ne sont pas suffisamment élevés pour qu'il soit possible de donner le détail du temps d'incarcération totale et des autres types d'incarcération par catégorie détaillée de périodes d'incarcération.

⁴⁴ L'incarcération dans les établissements pour jeunes contrevenants s'établit, *dans l'ensemble*, à 33 p. 100 à Edmonton, 18 p. 100 à Regina, 29 p. 100 à Toronto et 23 p. 100 à Montréal.

⁴⁵ Les chiffres en ce qui concerne le pourcentage *total* des répondants qui ont passé du temps en détention préalable s'établissent à 56 p. 100 à Toronto, 42 p. 100 à Regina, 50 p. 100 à Toronto et 44 p. 100 à Montréal.

⁴⁶ Pour l'ensemble des répondants de chaque ville, 59 p. 100 de ceux d'Edmonton, 35 p. 100 de ceux de Regina, 45 p. 100 de ceux de Toronto et 39 p. 100 de ceux de Montréal ont fait un séjour en établissement provincial.

⁴⁷ Les répondants du groupe Centre 1 d'Edmonton sont plus nombreux que tous les autres groupes à avoir séjourné dans un établissement provincial - 85 p. 100 par comparaison à 69 p. 100 à Montréal, 62 p. 100 à Regina et 56 p. 100 à Toronto. Les répondants des groupes Centre 2 d'Edmonton et de Toronto, par comparaison aux mêmes groupes de Regina et de Montréal, sont plus nombreux à avoir séjourné dans un établissement provincial. Les répondants des groupes Centre 2 et Hors-centre de Regina sont moins nombreux à avoir séjourné dans un établissement provincial par comparaison à ces mêmes deux groupes dans les autres villes. Le groupe Hors-centre de Regina se distingue nettement des groupes hors-centre de toutes les autres villes du fait que ses membres ont été le moins incarcérés.

⁴⁸ Comme nous l'avons signalé dans la première partie, il a été difficile de recueillir des renseignements sur les peines d'emprisonnement en établissement fédéral puisque cette peine est jugée plus grave que les autres de sorte que les répondants hésitaient à avouer avoir déjà séjourné dans un établissement fédéral. La chose était d'autant plus surprenante que les gens reconnaissaient avoir commis un grand nombre d'infractions graves tout en prétendant n'avoir jamais séjourné dans un établissement fédéral.

⁴⁹ Les résultats témoignent des réponses et non des répondants.

⁵⁰ Dans la première partie, nous avons signalé que les femmes des groupes Centre 1 estimaient avoir été moins bien traitées dans leur collectivité d'origine ou leur réserve que les hommes et les femmes des groupes Centre 2 et Hors-centre. Dans les villes, les femmes des groupes Centre 2 se sentent moins bien traitées que les hommes et les femmes des groupes Centre 1 et Hors-centre.

⁵¹ Les chiffres sont trop peu élevés pour qu'il soit possible de procéder à des tests de signification.

⁵² Si on constate des différences entre les villes dans le sentiment d'avoir été traité de façon équitable par le système pénal, le résultat le plus intéressant qui aux différences de perception entre la justice à la ville et la justice dans la collectivité d'origine. En général, les répondants gardent une meilleure impression du système pénal dans la collectivité d'origine. Néanmoins, comme l'indiquait le premier rapport, on constate des différences selon le lieu de résidence. Les femmes des groupes Centre 1 s'estimaient moins bien traitées que les hommes et les femmes des groupes Centre 2 et Hors-centre.

⁵³ La plupart des répondants avaient du mal à comprendre cette question et répondaient comme si la question était la suivante : « Les policiers traitent-ils les Autochtones de la même façon que les Blancs? » Par conséquent, il a souvent fallu répéter la question en faisant bien ressortir qu'il s'agit de la façon de traiter les autres Autochtones. Nous avons alors reformulé la question de la façon suivante : « Trouvez-vous que les policiers traitent certains Autochtones différemment d'autres Autochtones? »

⁵⁴ En général, toutefois, les répondants renoncent à l'impression que les Blancs sont mieux traités que les Autochtones lorsque la question du comportement agressif des uns et des autres leur est posée clairement.

⁵⁵ Considération intéressante : Les répondants de Montréal sont les moins nombreux à avoir été accusés d'ivresse publique tout en étant nombreux à reconnaître un sérieux problème d'alcoolisme. Les répondants de Montréal sont également plus nombreux à relier l'alcool à leurs activités criminelles.

⁵⁶ On note cependant qu'un nombre équivalent de répondants ont passé leur enfance à Regina. Les différences au chapitre des démêlés avec la justice sont peut-être également attribuables au contexte familial et « communautaire » dans lequel les enfants et les jeunes ont vécu. Un des éléments les plus frappants est l'existence de réseaux familiaux à Regina. Ces réseaux ne sont pas aussi apparents dans les autres villes, surtout à Edmonton et à Toronto où les jeunes ont le plus de démêlés avec la justice.

⁵⁷ Dans le présent chapitre, le terme « prédicteur » désigne une variable ayant un rapport statistiquement significatif avec certaines variables de résultat. On trouvera à l'annexe 5 la liste de toutes les variables prédictives et leurs résultats.

⁵⁸ Pour une description de la façon dont l'analyse des variables dépendantes (de résultat) et indépendantes (prédictives) a été faite à l'aide du programme Chideux de détection automatique des interactions (Chaid), voir l'annexe 5. Il faut bien garder à l'esprit les limites de l'échantillonnage. Dans cette analyse, les variables « prédictives » sont celles qui ont des rapports statistiquement significatifs à des variables de résultat *pour notre échantillon*. Dans le cadre de ce chapitre, les données relatives aux prédicteurs et aux résultats se rapportent à l'ensemble de l'échantillon et des répondants de chaque ville. La question de savoir si l'échantillon est représentatif a été traitée au chapitre I.

⁵⁹ Dans ce chapitre, le terme « significatif » renvoie à la signification statistique.

⁶⁰ Dans ce chapitre, nous ne présentons que le premier niveau d'analyse de tous les résultats, sauf en ce qui concerne le nombre d'inculpations avant la majorité où nous présentons aussi le second niveau d'analyse. Dans le cas de la violence familiale, le second niveau d'analyse est présenté dans le rapport III : *Victimisation et violence familiale*. Pour tous les autres résultats dont il est question dans ce chapitre, voir l'annexe 5.

⁶¹ Bien qu'il y ait souvent des segments multiples, nous ne rendons compte que des répondants les plus « à risque » d'entrer dans certaines catégories de résultat comme l'alcoolisme grave, les inculpations très nombreuses ou les temps d'incarcération très longs.

⁶² Dans ce tableau, le « pourcentage » renvoie à toutes les personnes du segment qui comptent « II + » inculpations avant la majorité.

⁶³ Le responsable de la violence familiale, le nombre de victimisations, les modes d'éducation et la mobilité dans l'enfance ont plus d'importance lorsqu'il s'agit de prédire le nombre total d'inculpations, mais non le nombre total d'infractions au *Code criminel*. La gravité de l'alcoolisme du père et la durée du séjour à la ville sont de meilleurs prédicteurs du nombre total d'infractions au *Code criminel* mais non du nombre total d'inculpations. Le fait d'appartenir au groupe Centre I et Centre II ne semble pas se répercuter sur le nombre total d'infractions au *Code criminel*, mais le seul fait d'appartenir au groupe Centre I est un prédicteur du nombre total d'inculpations.

⁶⁴ La plus grande partie des répondants qui ont fait état d'infractions « autres » (c'est-à-dire d'autres infractions au Code criminel - vol à l'étalage, méfait, etc.) n'avaient jamais été inculpés.

⁶⁵ S'il est vrai que certaines variables sont nettement plus significatives, d'autres ne le sont que dans certaines villes. Par exemple, nous avons constaté un lien entre la vie en internat, le nombre total des inculpations et la durée totale de l'incarcération chez les hommes de Regina, mais ce lien ne s'applique pas aux autres groupes. De même, le manque de contact avec la culture d'origine dans l'enfance est relié de façon significative au temps de détention pour les répondants de Montréal seulement. Le fait d'avoir vécu longtemps à la ville est relié aux inculpations dans certaines villes, mais non dans d'autres. Le niveau de violence dans la réserve a une importance significative pour les répondants de Montréal qui ont vécu le plus longtemps dans une réserve et sur lesquels cette situation a donc pu avoir le plus de répercussions.

⁶⁶ Des contraintes méthodologiques et autres nous ont empêchés de traiter, dans le cadre de la présente recherche, de différentes questions importantes. Notamment, la migration vers les villes, les variations entre les réserves, les forces historiques qui ont façonné les réserves contemporaines de l'est et de l'ouest, et les différences entre les Autochtones vivant dans les quartiers urbains défavorisés, sont des questions qui doivent être examinées de façon plus approfondie. La présente enquête a permis de recueillir de nouvelles données révélatrices au sujet des Autochtones des quartiers défavorisés de quatre villes et de leurs liens avec le système de justice pénale, mais elle n'a pas permis d'expliquer un grand nombre de différences fondamentales. Nous espérons qu'elle orientera quelque peu les recherches futures en la matière.

⁶⁷ L'« ouest » désigne Edmonton et Regina et l'« est » désigne Toronto et Montréal.

⁶⁸ La question de l'isolement a été soulevée dans le premier rapport lorsqu'on a parlé du genre de liens que les Autochtones voulaient créer avec le reste de la société. Dans une étude américaine sur l'acculturation et l'estime de soi, Phinney *et autres* (1992) ont constaté que l'estime de soi jouait un rôle important dans l'identification à sa propre culture *et* à la société dans son ensemble. Cela semble une donnée importante pour la création de réserves urbaines de même que de réserves isolées sur le plan géographique, dont les habitants sont les plus coupés du reste de la société. Peu de recherches ont été effectuées sur les effets combinés de l'isolement d'une part et de l'exposition constante, par le biais de la télévision et de la vidéo, aux images de la société majoritaire d'autre part. L'isolement peut être particulièrement difficile à supporter pour le groupe le plus sensible à ces images, à savoir les enfants et les adolescents. Ce sont ces groupes qui semblent avoir les problèmes les plus graves dans les réserves isolées, comme en témoignent les niveaux élevés de suicide et de tentative de suicide, et les contacts avec le système de justice pénale. L'« isolement » peut être aussi bien une question d'état d'esprit que de géographie.

⁶⁹ Dans un article récent sur la déviance aux États-Unis, Daniel Moynihan cite des études longitudinales réalisées il y a quelque temps qui montrent que parmi les enfants nés dans les années 1967-1969, 15,7 p. 100 des Blancs et 72,3 p. 100 de Noirs vivaient d'aide sociale avant l'âge de 18 ans. Moynihan, dans un article du *New York Times* portant sur la pauvreté et l'aide sociale, commente qu'il s'agit là d'une « constatation stupéfiante... du symptôme d'une vaste calamité sociale » (1993:22). Et pourtant, poursuit Moynihan, l'ensemble de la population des États-Unis semble trouver cette situation « normale » et ne voit pas la nécessité de mobiliser des ressources pour mettre sur pied des mesures sociales dignes de ce nom.

⁷⁰ Le travail de Farrington (1992) sur les carrières criminelles au Royaume-Uni vient confirmer deux aspects importants de notre recherche. Premièrement, il y aurait un rapport indéniable entre l'âge au moment de la première infraction et le nombre d'infractions subséquentes; deuxièmement, l'âge au moment de la première infraction serait aussi déterminant en ce qui concerne la longueur de la carrière criminelle.

⁷¹ C'est sur cette base qu'on a mis sur pied un programme d'encadrement des jeunes Aborigènes de l'ouest de l'Australie qui inhalaient de l'essence. Le ministère des Services communautaires a adopté des stratégies mises à l'essai aux États-Unis et à Porto Rico dans le même contexte : un parent de sexe masculin est mis en rapport avec un jeune afin qu'un « lien » s'établisse entre les deux. Ce parent « pilote » en quelque sorte le jeune et contribue aussi à le rétablir dans des rapports respectueux avec les autres membres de la collectivité — ce que Braithwaite (1990) appelle « l'humiliation réintégrative ». Ainsi parvient-on en plus à rétablir ou à raffermir les réseaux de consanguinité (Dr Pat O'Malley, La Trobe University, dans un entretien personnel).

⁷² Le projet Calneadow au Canada n'offre pas de formation. Questionnés sur leur travail dans les quartiers défavorisés, surtout à Vancouver, les responsables ont dit que le programme avait échoué pour deux raisons. D'abord, les gens n'arrivaient pas à gérer les finances de leur petite entreprise parce qu'ils n'étaient pas économiquement actifs (et ne l'avaient sans doute jamais été); deuxièmement, les gens des quartiers défavorisés avaient trop de problèmes personnels à surmonter. Ces deux éléments montrent la nécessité d'offrir un programme de formation et des services de counselling permanents dans le cadre de tout programme d'initiation à l'esprit d'entreprise dans les quartiers défavorisés.

⁷³ Ces projets peuvent aussi permettre d'établir des liens avec l'ensemble de la société. Les travaux publiés aux États-Unis sur la question des quartiers défavorisés des villes et dont il a été question au chapitre I indiquent que la désorganisation sociale de ces quartiers tient surtout à leur isolement économique et social par rapport au reste de la société. La création de petites entreprises permettrait de réduire cet isolement. À Toronto, les itinérants ont créé un petit journal, *The Outrider*, qu'ils vendent dans les principales artères de la ville.

⁷⁴ Au Canada, une évaluation des projets de logement subventionné réalisée dans 11 collectivités relevant de la Commission de logement de la Communauté urbaine de Toronto (CLCUT) dans le cadre du projet Safe Neighbourhoods a été financée conjointement par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la CLCUT. L'évaluation portait sur la sécurité dans le logement social de Toronto, dont la responsabilité revient aux résidents et non à la police. L'étude a montré qu'il faut un programme réaliste, complet et de longue durée pour assurer la sécurité dans un complexe de logement social. Il faut obtenir l'engagement de tous les paliers communautaires et proposer des lignes directrices claires. Cela veut dire la mise sur pied d'équipes communautaires, l'élaboration de stratégies de sécurité qui répondent aux besoins particuliers de la population, la mobilisation de ressources suffisantes et la création de systèmes de soutien qui fassent intervenir du personnel administratif, technique, communautaire, financier et de communications. La sécurité dans les complexes de logement social est réalisable si tous ces éléments sont réunis (Hann et Asbury, 1993).

⁷⁵ En 1972, Krotz faisait valoir que les Autochtones en région urbaine avaient besoin de logements de bonne qualité à prix modique, de services d'orientation à l'arrivée, de logements provisoires d'urgence et d'installations conçues en fonction du fait que des familles nombreuses et élargies veulent vivre ensemble.

⁷⁶ Il ne faut pas en conclure que le logement subventionné dans ces quartiers doit obéir aux mêmes principes que le logement subventionné dans d'autres secteurs urbains. Dans les quartiers défavorisés de Bombay, en Inde, on a abordé la question du logement en mobilisant les femmes de la rue et en leur demandant de décider quel type de logement leur paraissait utile et viable.

⁷⁷ À défaut d'une réforme en profondeur de la police et de la justice, le moyen le plus sûr de réduire le nombre des contacts avec le système pénal consiste à modifier les règles de mise en accusation à l'échelon de la police. La déjudiciarisation de certaines infractions et l'adoption de programmes de dédommagement, de formation professionnelle ou d'éducation, ou de jour (services de formation et de counselling offerts dans le quartier même où réside l'infacteur) pourraient permettre d'éliminer le processus d'inculpation. Le choix des infractions et des délinquants se ferait en fonction de critères bien précis et l'admissibilité serait décidée cas par cas. On pourrait envisager de traiter de cette façon les voies de fait mineures, le désordre, le vol, la fraude, l'ivresse publique (dans le contexte du présent travail, l'ivresse publique faisait l'objet d'un traitement judiciaire différent dans deux villes sur quatre), la prostitution, les introductions par effraction, le recel et les infractions d'ordre administratif.

⁷⁸ Guarino-Ghezzi (1994:132) estime aussi que la protection policière, qui se fait actuellement sur le mode réactif, ne répond pas aux besoins des jeunes des quartiers défavorisés qui, lorsqu'ils sont victimes d'actes criminels, optent plutôt pour la « riposte contre des agresseurs connus que pour la collaboration avec la police ».

⁷⁹ Sans être de la « déjudiciarisation » proprement dite, les programmes de contrôle électronique et de non-paiement des amendes sont de bonnes solutions de rechange à l'incarcération. Il y a déjudiciarisation lorsqu'un délinquant est détourné du système pénal avant la mise en accusation ou après. Depuis l'avènement des mesures de « justice réparatrice », la distinction entre la déjudiciarisation et les solutions de rechange à l'incarcération est de plus en plus floue.

⁸⁰ La présente recherche montre que si les délinquants qui en sont à leur première infraction et les coupables d'infractions autres que les crimes contre la personne sont les seuls candidats à la déjudiciarisation, peu de résidents des quartiers défavorisés (le groupe qui compte le plus de démêlés avec la justice) y sont admissibles. L'une des principales critiques que l'on adresse à la déjudiciarisation tient justement au fait qu'elle ne s'adresse pas au groupe qui risque le plus d'être incarcéré. On lui reproche en fait « d'élargir le filet », autrement dit d'alourdir encore le système en prenant plus de gens dans les « filets » de la justice. Le ministère de la Justice de Saskatchewan (1994) a récemment publié des lignes directrices qui élargissent les critères de sélection des délinquants et des infractions.

⁸¹ Il s'agit d'un projet de déjudiciarisation dans le cadre duquel le conseil, formé d'Autochtones vivant à Toronto, décide de sanctions culturellement appropriées à imposer aux Autochtones mis en accusation mais adressés à lui par le ministère public.

⁸² La Fraser Region Community Justice Association de Colombie-Britannique applique des mesures de réparation et de réconciliation victimes-délinquants dans le cas d'infractions relativement mineures. Comme les services juridiques autochtones de Toronto, elle envisage d'élargir ses critères de sélection de manière à inclure des infractions plus graves.

⁸³ Pour ce qui est des quartiers défavorisés des villes, le fait de réserver les mesures de déjudiciarisation à un seul type d'infraction ou aux seuls délinquants qui en sont à leur première infraction rend toute la procédure inutile. Les casiers judiciaires dans les quartiers défavorisés ont souvent l'air beaucoup plus impressionnants qu'ils ne le sont en réalité et font abstraction des conditions de vie du quartier, des circonstances entourant les incidents et de leur gravité réelle.

⁸⁴ L'évaluation d'un programme de déjudiciarisation créé au Kentucky à l'intention de personnes accusées pour la première fois de vol à l'étalage a permis de constater que le programme réussissait à prévenir la récidive. L'avocat de comté, se rendant compte que l'anxiété, la dépression, les troubles familiaux, la solitude et l'isolement caractérisaient de nombreux voleurs de ce genre, demanda au centre local de santé mentale de créer un programme de déjudiciarisation à l'intention des personnes accusées d'une première infraction de vol à l'étalage. Le programme conjugue des mesures de surveillance et de traitement : assistance aux séances d'un groupe psycho-éducatif, 60 heures de service communautaire et des rencontres hebdomadaires avec le personnel du bureau de l'avocat de comté (Royse et Buck, 1991).

⁸⁵ La présente recherche, surtout dans les aspects que nous avons décrits dans le premier rapport, montre à quel point les gens se sentent « étiquetés » après avoir eu des contacts formels avec le système pénal et ont le sentiment que tous leurs rapports ultérieurs avec la police en seront teintés.

⁸⁶ On essaie toujours de se plier aux désirs de la victime, mais si la chose n'est pas possible, la déjudiciarisation n'est pas automatiquement refusée. S'il n'est pas possible de procéder directement à la réconciliation de la victime et du délinquant, on peut aussi envisager une formule de « réparation du crime » (Dignan, 1992:460).

⁸⁷ Dignan (1992:465) signale que « à la lumière de l'expérience enregistrée à ce jour, il est tout probable que le nombre d'infractions admissibles sera élargi et que de nouvelles méthodes d'intervention seront envisagées ».

⁸⁸ On pourrait envisager par exemple de situer sur les lieux mêmes d'un complexe d'habitation des programmes de jour, de counselling, de santé, d'amélioration de la scolarité, d'activités culturelles et certains services de justice pénale comme la probation et la libération conditionnelle. Les programmes de déjudiciarisation pourraient alors adresser les candidats retenus à des services coordonnés, ce qui faciliterait et encouragerait la participation.

⁸⁹ La création d'un programme d'encadrement permettrait peut-être de réduire la solitude et, par conséquent, la tentation de récidiver. Il pourrait s'agir d'un service intégré au service de probation ou de libération conditionnelle ou d'un service bénévole dans le cadre duquel les anciens détenus pourraient se faire assigner un « mentor » (soit un professionnel rémunéré mais, préférablement, un bénévole soigneusement choisi) qui pourrait leur offrir des conseils et de l'amitié. Ce type de relation permettrait peut-être aussi de réduire le sentiment d'aliénation et de rejet que bon nombre de résidents des quartiers défavorisés disent ressentir.

⁹⁰ Une récente évaluation d'un programme de surveillance intensive (PSI) destiné à des délinquants en probation ou en liberté conditionnelle après avoir commis une infraction liée à la drogue, (petit nombre de cas, contacts fréquents, heures de rentrée obligatoires, services communautaires, tests aléatoires et application rigoureuse des conditions) a produit des résultats décevants en ce qui concerne la récidive. Les auteurs établissaient une comparaison avec un programme californien qui conjugait la surveillance et le

traitement et qui avait réussi à ramener le taux de récidive à 15 p. 100. Ils en venaient à la conclusion qu'il faut expérimenter diverses combinaisons de traitement et de surveillance (ou d'autres sanctions) pour trouver la formule qui parvient le mieux à réduire la récidive (Petersilia et al., 1992).

⁹¹ Il faut absolument trouver des moyens de réduire les taux de récidive des jeunes Autochtones puisque les contacts avec le système pénal avant la majorité sont fortement annonciateurs d'une « carrière pénale » à l'âge adulte.

⁹² Hagan et King (1992) signalent que d'autres travaux d'évaluation ont montré que le counselling améliorerait considérablement les chances de réussite de la probation, mais que la peur de la punition n'avait aucune efficacité.

⁹³ Guarino-Ghezzi (1994:142-143) propose la fusion des établissements correctionnels et policiers pour parvenir à la réintégration des jeunes contrevenants. À son avis, les programmes correctionnels destinés aux jeunes doivent favoriser les rapports harmonieux avec les institutions sociales. À cette fin, les objectifs des organismes correctionnels et de la police seraient compatibles plutôt qu'antagonistes.

⁹⁴ Un programme intégré destiné aux détenus condamnés pour drogue (y compris les détenus présentant des problèmes d'alcool) en vigueur aux États-Unis, bien que non encore évalué, semble confirmer certains des résultats obtenus au Canada. Le programme, d'une durée de dix mois, réunit sept éléments principaux : admission/évaluation/suivi, formation antidrogue, acquisition de compétences, modification du mode de vie, promotion du mieux-être, responsabilité et counselling individualisé. Le programme a pour but d'aider les détenus à se construire un nouveau mode de vie fondé sur l'éducation, la responsabilité personnelle, le renforcement positif et la dynamique de vie (Walters et al., 1992).

⁹⁵ Il faut aussi évaluer de près les résultats des projets de surveillance intensive des probationnaires en cours à Regina et à Winnipeg, les projets de développement communautaire créés en Ontario et dans les Prairies et les programmes de formation à l'emploi destinés aux ex-détenus afin de déterminer leur capacité de réduire la récidive.

BIBLIOGRAPHIE

- Akers, R. (1985). *Deviant Behaviour: A Social Learning Approach*, Belmont, Californie: Wadsworth, 3^e édition.
- Alberta Task Force on the Criminal Justice System and its Impact on the Indian and Metis People of Alberta (Cawsey Report). (1991). *Justice on Trial*, vol. 1, Edmonton.
- Bienvenue, P. et A.H. Latif. (1974). "Arrests, Dispositions and Recidivism: A Comparison of Indians and Whites," *Canadian Journal of Criminology and Corrections*, 16:105-116.
- Birkenmenyer A.C. et S. Jolly. (1981). *The Native Inmate in Ontario*, Toronto: Ontario Native Council on Justice.
- Blau, J. et P. Blau. (1982). "The Cost of Inequality: Metropolitan Structure and Violent Crime," *American Sociological Review*, Vol. 47: 114-29.
- Bonta, J., S. Lipinski et M. Martin. (1992). "The Characteristics of Aboriginal Recidivists," *Canadian Journal of Criminology*, 34,3-4, (juillet-octobre): 517-521.
- Brody, Hugh. (1971). *Indians on Skid Row*, Northern Science Research Group, Ottawa: Department of Indian Affairs and Northern Development.
- Brathwaite, John. (1989). *Crime, Shame and Reintegration*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Bursik, Robert J. (1988). "Social Disorganization and Theories of Crime and Delinquency: Problems and Prospects," *Criminology*, 2, pp. 519-552.
- Byrne, James H. et Robert J. Sampson. (1986). "Key Issues in the Social Ecology of Crime," in J.H. Byrne and R.J. Sampson (eds.), *The Social Ecology of Crime*, New York: Springer-Verlag.
- Centre canadien de la statistique juridique. (1993). *Les actes criminels commis par les Autochtones et déclarés à la police à Calgary, Regina et Saskatoon*, Ottawa: Statistique Canada.

- Clatworthy, Stuart. (1983). *The Effects of Urban Residency on Native Labour Market Behaviour*, Research and Working Papers No. 1, Winnipeg: Institute of Urban Studies.
- Cloward, Richard A. et Lloyd B. Ohlin. (1960). *Delinquency and Opportunity: A Theory of Delinquent Gangs*. Glencoe Ill.: The Free Press.
- Collins, James J. et Robert L. Flewelling. (1991). "Interpersonal Violence and Normative Conduct," Research Triangle Institute.
- Cooke, D.J. (1992). "Reconviction following Referral to a Forensic Clinic: the criminal justice outcome of diversion", *Medicine, Science and the Law*, 32,4, pp. 325-330.
- (1991). "Psychological Treatment as an Alternative to Prosecution," *Howard Journal of Criminal Justice*, 30, 1, pp.53-65.
- Dignan, Jim. (1992). "Repairing the Damage: Can Reparation be Made to Work in the Service of Diversion?" *British Journal of Criminology*, 32,4, pp.453-472.
- Edmonton Inner City Task Force et the Edmonton Aboriginal Representative Committee. (1992). *Inner City Service Improvement for the Aboriginal Community in Edmonton*, Edmonton.
- Farrington, David. (1992). "Criminal Career Research in the United Kingdom," *British Journal of Criminology*, 32,4 (automne): 521-536.
- Gendreau, Paul, Mario Paparozzi, Tracy Little et Murray Goddard. (1993). "Does 'Punishing Smarter' Work? An Assessment of the New Generation of Alternative Sanctions in Probation," *Forum*, 5,3, (septembre):31-34, Ottawa: Service correctionnel du Canada.
- Globe and Mail. (1994). "Edmonton sees crime rates drop", lundi, 10 janvier 1994, pp.1,10.
- Greene, Michael B. (1993). "Chronic Exposure to Violence and Poverty: Interventions That Work for Youth," *Crime and Delinquency*, 39,1 (janvier): 106-124.
- Grobsmith, Elizabeth. S. "The Relationship between Substance Abuse and Crime Among Native American Inmates in the Nebraska Department of Corrections", *Human Organization*, vol. 48, n° 4, pp. 285-298.

Grossman, Michelle. (1993). *Aboriginal People's Perceptions and Expectations of Criminal Justice in Canada*, Justice Canada; Ministry of the Attorney General, Province of Ontario.

Groupe d'étude interministériel sur la sécurité communautaire et la prévention du crime (1993). *Répertoire des activités de prévention du crime* (ébauche). Préparé pour le colloque national sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, Ottawa; ministère de la Justice.

Guatino-Ghezzi, Susan. (1994). "Reintegrative Police Surveillance of Juvenile Offenders: Forging an Urban Model", *Crime and Delinquency*, vol. 40 n° 2, avril, pp. 131-153.

Haapanen, Rudy A. (1989). *Selective Incapacitation and the Serious Offender*, Springer-Verlag.

Hagan, Michael et Robert P. King. (1992). "Recidivism Rates of Youth Completing an Intensive Treatment Program in a Juvenile Correctional Facility," *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 36, 4, pp.349-358.

Hann, Robert G. et Kathym Asbury. (1993). *Reclaiming Urban Neighbourhoods: Assessing New Strategic Approaches to Security in 11 Canadian Social Housing Communities*, Ottawa: Société centrale d'hypothèques et de logements (SCHL).

Hirshi, Travis. (1969). *Causes of Delinquency*, Berkeley: University of California Press.

Hsieh, Ching-Chi et M.D.Pugh. (1991). "Inequality and Violent Crime: Another Ten years of Inconclusive Research," Communication présentée à l'American Society of Criminology Meetings, San Francisco, novembre 1991.

Hull, Jeremy. (1983). *Natives in a Class Society*, One Sky, Saskatoon.

Jackson, Michael. (1989). *Locking up Natives in Canada*, A Report of the Canadian Bar Association Committee on Imprisonment and Release.

Kastes, Wade G. (1993). *The Future of Aboriginal Urbanization in Prairie Cities*, Winnipeg: Institute of Urban Studies.

Kennedy, L., R. Silverman, et D. Forde. (1991). "Homicide in Urban Canada: Testing the Impact of Economic Inequality and Social Disorganization," *The Canadian Journal of Sociology*, 16, 4:397-410.

Kerri, James N. (1976). "Indians in a Canadian City: Analysis of Social Adaptive Strategies," *Urban Anthropology*, 5, 2:143-156.

Koehler, Richard J. et Charles Lindner. (1992). "Alternative Incarceration: An Inevitable Response to Institutional Overcrowding," *Federal Probation*, 56,3, pp.12-18.

Krotz, Larry. (1972). *Urban Indians: The Strangers in Canada's Cities*. Edmonton: Hurtig Publishers Ltd.

Kruissink, M. et C. Verwers. (1991). *Diversion of Shoplifters in the Halt Procedure: Evaluation of a Rotterdam Experiment*. La Haye, Pays-Bas, ministère de la Justice des Pays-Bas

Kornhauser, R. (1978). *Social Sources of Delinquency*, Chicago: University of Chicago Press.

La Prairie, Carol. (1994). *Visibles mais sans voix : les Autochtones dans la ville. Partie I. L'échantillon des quartiers défavorisés, les strates sociales et le système de justice pénale*. Ottawa : ministère de la Justice

(1992). *Dimensions of Aboriginal Over-representation in Correctional Institutions and Implications for Crime Prevention*, Aboriginal People's Collection, Ottawa : ministère du Solliciteur général

(1991). *Justice for the Cree: Communities, Crime and Order*, Nemaska: Cree Regional Authority.

LeBlanc, Marc. (1991). "Family, School, Delinquency and Criminality: The Predictive Power of an Elaborated Social Control Theory for Males," paper presented at the American Society of Criminology meetings, San Francisco, novembre.

LeBlanc, Marc et Hélène Beaumont. (1991). "L'efficacité de la déjudiciarisation à Montréal en 1981," *Canadian Journal of Criminology*, 33,1, pp.61-82.

Lemann, Nicholas. (1994). "The Myth of Community Development," *The New York Times Magazine*, January 7, 1994: 27-31, 50, 54 & 60.

Linden, R. (1993). "The Role of Strategic Planning, Policy and Evaluation in Crime Prevention," Director's Research Workshop on Crime Prevention, Ottawa : ministère de la Justice.

Magidson, Jay. (1993). *SPSS for Windows: CHAID Relief 6.0* Chicago: SPSS.
(1993). *SPSS + CHAID, Version 5.0*, Chicago: SPSS.

Massey, Douglas S., Andrew B. Gross, Mitchell L. Eggers. (1991). *Segregation, the Concentration of Poverty and the Life Chances of Individuals*, Population Research Centre, NORC, University of Chicago.

McCaskill, D. (1970). "A Study of Needs and Resources Related to Offenders of Native Origin in Manitoba: A Longitudinal Analysis." Ottawa : Direction de la planification correctionnelle, ministère du Solliciteur général.

(1981). "The Urbanization of Indians in Winnipeg, Toronto, Edmonton and Vancouver: A Comparative Analysis," *Culture*, I.1, pp.82-89.

(1985). "Patterns of Criminality and Corrections among Native Offenders in Manitoba: A Longitudinal Analysis." Ottawa : Service correctionnel du Canada, Saskatoon: Department of the Solicitor General.

Merton, R. (1938). "Social Structure and Anomie," *American Sociological Review*, 3:672-714.

Moyer, Sharon, Fagie Kopelman, Brenda Billingsley, et Carol La Prairie. (1985). *Native and Non-Native Admissions to Federal and Provincial Correctional Institutions*, User Report, Ottawa: ministère de Solliciteur général.

Moyer, Sharon et Lee Axon. (1993). *An Implementation Evaluation of the Native Community Council Project of the Aboriginal Legal Services of Toronto*, Toronto: Ministry of the Attorney General.

Moynihan, Daniel Patrick. (1993). "Defining Deviance Down," *The American Scholar*, novembre, pp. 17-31.

Peters, Evelyn. (1992). "Native Women's Adoptive Strategies in Urban Milieux," Unpublished Paper, Kingston: Queen's University.

Petersillia, Joan, Susan Turner et Elizabeth Piper Deschenes. (1992). "The Costs and Effects of Intensive Supervision for Drug Offenders," *Federal Probation*, 56, pp.12-17.

Phinney, Jean S., Victor Ghavira, et Lise Williamson. (1992). "Acculturation Attitudes and Self-Esteem Among High School and College Students," *Youth and Society*, vol. 23 (3):299-312.

Reeves, W. et J. Frideres. (1981). "Government Policy and Urbanization: The Alberta Case," *Canadian Public Policy*, 7(4):584-595.

Reiss, A. (1986). "Why are Communities Important in Understanding Crime?" *Communities and Crime*, A. Reiss and M. Tonry (eds.), Chicago: University of Chicago Press, pp.1-33.

Report of the Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba (Hamilton and Sinclair). (1991). *The Justice System and Aboriginal People*, Winnipeg: Public Inquiry into the Administration of Justice and Aboriginal People.

Royse, David et Steven A. Buck. (1991). "Evaluating a Diversion Program for First-Time Shoplifters," *Journal of Offender Rehabilitation*, 17, 1/2, pp.147-158.

Sampson, Robert J. (1987). "Urban Black Violence: The Effect of Male Joblessness and Family Disruption," *American Journal of Sociology*, 93:348-382.

(1991). "Linking the Micro-and-Macro Level Dimensions of Community Social Organization," *Social Forces*, 70:43-64.

Sampson, Robert et William Wilson. (1993). "Toward a Theory of Race, Crime and Urban Inequality," John Hagan and Ruth Peterson (eds). *Crime and Inequality*, Stanford University Press.

Saskatchewan Justice. (1994). *Draft Mediation/Diversion Program Policy*, Regina.

Shaw, C. et H. McKay. (1942). *Juvenile Delinquency and Urban Areas*, Chicago: University of Chicago Press.

Shearing, Clifford. (1993). "Alternative Forms of Policing," Community Law Centre, University of the Western Cape.

Skogan, Wesley. (1986). "Fear of Crime and Neighbourhood Change," *Communities and Crime*, A. Reiss and M. Tonry (eds.), Chicago: University of Chicago Press, pp.203-229.

(1990). *Disorder and Decline: Crime and the Spiral of Decay in American Neighbourhoods*, The Free Press.

Stanbury, W.T. (1975). *Success and Failure: Indians in Urban Society*, Vancouver: University of British Columbia Press.

Statistique Canada. (1990). *Profile of Visible Minorities and Aboriginal Peoples*, Ottawa: Employment Equity Program.

(1993). *1991 Aboriginal Peoples Survey*, Ottawa, Vol. I-6.

Steering Committee. (1993). *Justice 2001: Socio-Demographic and Criminal Justice Trends*, Regina, October.

Submission by the Honourable Robert W. Mitchell, Minister of Justice and Attorney General For Saskatchewan. (1994). *Cultivating Change*, To the Royal Commission on Aboriginal Peoples Regarding Aboriginal Peoples and the Justice System, avril.

Sutherland, E.H. et D.R. Cressey. (1955). *Principles of Criminology*, Philadelphia: Lippincott.

Van Stelle, Kit R., Elizabeth Mauser et D. Paul Moberg. (1994). "Recidivism to the Criminal Justice System of Substance-Abusing Offenders Diverted into Treatment," *Crime and Delinquency*, Vol. 40, No. 2, avril, pp. 175-196.

Walters, Glenn D., Michael Heffron, Diane Whittaker et Shella Dial. (1992). "The CHOICE Program: A Comprehensive Treatment Program for Drug-Involved Federal Offenders," *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 36,1, pp. 21-29.

Zamble, Edward. (1993). "Expanding the Recidivism Inquiry: A Look at Dynamic Factors," *Forum*, 5,3: 27-30, Ottawa, Service correctionnel du Canada.

ANNEXE I

Méthodologie

ANNEXE I

Méthodologie

1. *Examen de la littérature, préparation et essai préliminaire du questionnaire*

La décision d'effectuer cette recherche, le choix des endroits où elle a été menée et la structure du questionnaire sont le fruit de recherches internes antérieures et du dépouillement de la littérature sur les autochtones des quartiers urbains pauvres et de leurs démêlés avec le système de justice pénal. Le questionnaire comporte quatre sections à savoir : la migration à la ville des autochtones et leurs démêlés avec le système de justice pénal; des renseignements sur les antécédents familiaux; des renseignements sur la collectivité d'origine et les démêlés avec le système de justice pénale dans cette collectivité; et les besoins des autochtones des quartiers urbains pauvres.

La préparation du questionnaire a commencé en février 1993 et les essais préliminaires ont eu lieu en février et mars et pendant une partie du mois d'avril. Le cadre de l'entrevue a été difficile à construire, parce qu'il s'agit d'une entrevue qui porte sur de nombreux aspects de la vie et des expériences des répondants, de même que sur les quartiers défavorisés de quatre villes très différentes. L'élaboration du questionnaire a pris près de trois mois, et bien qu'il comporte certaines limites, il s'agit d'un outil passablement complet.

2. *Communication avec les organismes et détermination du nombre d'entrevues par organisme*

Une fois les organismes appropriés choisis, le directeur général, Justice pour autochtones, ministère de la Justice, leur a fait parvenir une lettre dans laquelle il présentait le projet et leur demandait leur appui. Cette lettre comportait également une explication de la raison d'être de la recherche ainsi que de la méthodologie utilisée, et le directeur général demandait également l'autorisation d'entrer en communication avec les clients et la possibilité de disposer d'un local où faire passer les entrevues. Cette

première lettre a été suivie d'une autre, celle-là de l'enquêteur principal, par laquelle chaque organisme était informé de l'identité de l'adjoint à la recherche qui leur serait assigné. Les adjoints à la recherche qui étaient chargés de prendre les rendez-vous avec les organismes ont également reçu copie de ces lettres, en plus des lettres d'identification du ministère de la Justice, qu'ils devaient porter sur eux lorsqu'ils travaillaient sur le terrain. L'enquêtrice principale a effectué le plus de travail de défrichage possible afin de faciliter la tâche des adjoints à la recherche dans chaque ville. Chaque adjoint a reçu le mandat d'effectuer un certain nombre d'entrevues dans chaque organisme. Voici la liste des organismes communautaires auxquels on a fait parvenir ces lettres. Il faut toutefois se rappeler que pour diverses raisons, les répondants ont été choisis dans la plupart de ces organismes, mais pas dans tous.

EDMONTON

Ben Calf Robe Society
 Community and Family Society
 Alberta Vocational College
 Native Counselling Services of Alberta
 Centre d'accueil autochtone
 John Howard Society of Edmonton
 Société Elizabeth Fry
 Boyle McCauley Health Centre
 Mustard Seed Church

REGINA

Pyakowak (Service d'aide aux parents)
 Centre d'accueil autochtone
 Circle Project
 Bibliothèque publique de Regina (programme d'alphabetisation et Next Steps - Étape suivante)
 SIAST (perfectionnement des adultes)
 Native Youth and Community Services
 Service de libération conditionnelle des adultes
 École alternative de Cornwall
 Services de counseling autochtones, Hôpital général de Regina

TORONTO

Centre d'accueil autochtone
Native Child and Family Services
Résidences Gabriel Dumont
Native Women's Resource Centre
Services d'emploi autochtones CEIC
Services juridiques autochtones
Société John Howard

MONTRÉAL

Centre d'accueil autochtone - fournit toute une gamme de services et fait office de halte-accueil
Maison Wakesun
Services parajudiciaires des autochtones
CSS Ville-Marie
Centre d'hébergement des femmes autochtones
L'enquêteur principal a mené un minimum de cinquante entrevues de rue dans chacune des villes. Voici quels sont les organismes qui oeuvrent au niveau de la rue :

EDMONTON

Boyle Street Co-op
Bissell Centre
Urban Manor (centre d'hébergement pour hommes)
Women's Emergency Shelter
Street

REGINA

Circle of Life
Rainbow Youth Centre
Armée du salut
Marion Centre
Halte-accueil de l'Association canadienne pour la santé mentale
Native Addiction Centre
Souls Harbour Mission
Indian and Metis Fellowship

TORONTO

Anduhyan (refuge pour femmes)
Corner Drop In
Native Men's Residence
Council Fire
St. Christopher's Church
Fred Victor Mission

MONTRÉAL

Parc Atwater
Refuge de l'Armée du salut
Open Door
Old Brewery
Halte-accueil du Centre autochtone

3. *Sélection des personnes-ressources et des adjoints à la recherche*

Personnes-ressources

L'embauche de personnes-ressources pour travailler au niveau de la rue a constitué une partie essentielle de la stratégie de recherche. Il fallait trouver des personnes-ressources auxquelles les autochtones de la rue faisaient confiance afin de pouvoir effectuer des entrevues auprès des autochtones des quartiers défavorisés qui fréquentaient les organismes actifs à ce niveau de la rue, tels les centres d'hébergement, les haltes-accueil, etc. Il était important que l'enquêteur principal soit accompagné de quelqu'un en qui les gens avaient confiance.

Ce sont principalement les organismes de rue qui ont permis de trouver ce type de personnes-ressources. Par exemple, à Edmonton, la personne-ressource embauchée avait été recommandée par le directeur exécutif de la *Boyle Street Co-op*, un centre d'accueil pour itinérants. À Toronto, les personnes-ressources ont été trouvées au cours de la période d'essais préliminaires par l'intermédiaire des services de santé Anishnawbe et de la *Aboriginal Legal Services Society* (services juridiques pour autochtones). À Montréal, le principal organisme pour sans-abris étant le Centre d'accueil autochtone, c'est là qu'a été trouvée la personne-ressource. Et finalement, à Regina, nous avons communiqué avec le *Rainbow Youth Centre* et le *Youth Unlimited* pour qu'ils nous proposent des noms de personnes-ressources possibles; toutefois, c'est l'enquêtrice principale qui a organisé elle-même ses entrevues parce que la sélection de la personne-ressource appropriée a posé divers problèmes. Les organismes de rue tel que le *Marion Centre* ont participé au recrutement de répondants parmi les utilisateurs des organismes susmentionnés.

Adjoints à la recherche

Nous avons fait appel à des étudiants autochtones de niveau universitaire en sciences sociales pour occuper les postes d'adjoints à la recherche, ce qui leur offrait l'occasion d'acquérir une connaissance pratique des processus de recherche. Nous nous sommes adressés aux départements de criminologie, d'anthropologie et d'études autochtones.

4. *Formation des interviewers*

L'un des objectifs du projet sur les quartiers urbains défavorisés était de comparer à différents égards les villes de l'ouest et les villes de l'est, si bien qu'il était essentiel que les données soient recueillies de façon semblable dans chacune des quatre villes qui faisaient l'objet de la recherche. Par conséquent, il était également fondamental que les interviewers reçoivent une formation en bonne et due forme, pour éviter les risques d'erreur de leur part.

Le programme de formation comportait deux volets. Dans un premier temps, nous avons préparé un guide d'utilisation du questionnaire, lequel comportait des instructions sur la façon de l'interpréter et de le comprendre; dans un deuxième temps, chaque interviewer devait accompagner l'enquêtrice principale au cours de deux ou trois entrevues afin de pouvoir observer comment elle appliquait les techniques d'entrevue, puis, à son tour, l'enquêtrice principale devait accompagner chaque interviewer au cours de deux ou trois entrevues (selon la complexité de l'entrevue) afin d'observer comment celui-ci interprétait le questionnaire et appliquait les techniques d'entrevue, et de discuter ensuite avec lui.

Le travail sur le terrain de l'enquêtrice principale a commencé le 1^{er} avril 1993 et s'est poursuivi jusqu'au 1^{er} septembre de la même année. Les adjoints à la recherche ont mené leurs entrevues du 1^{er} mai au 30 septembre 1993. Un guide de codage a été préparé en août 1993 et les données ont été codées du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 1993. L'analyse des données a commencé le 1^{er} novembre 1993 et s'est poursuivie parallèlement à la rédaction des rapports jusqu'à maintenant.

ANNEXE II

Types d'infractions par ordre
décroissant de gravité

ANNEXE II

Types d'infractions par ordre
décroissant de gravité

- Type 1* HOMICIDE, AGRESSION GRAVE AVEC COUPS ET BLESSURES, AGRESSION SEXUELLE GRAVE (comprend tentative de meurtre, agression grave avec coups et blessures, agression sexuelle avec une arme, agression sexuelle, agression avec une arme)
- Type 2* AGRESSIONS, TRAFIC (comprend voies de fait simples, vol, agression d'un policier; trafic)
- Type 3* CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES, INTRODUCTION PAR EFFRACTION (comprend vol d'un véhicule automobile, possession en vue d'un trafic, proxénétisme)
- Type 4* VOL, VOL À L'ÉTALAGE, POSSESSION DE MARIJUANA (comprend fraude, faux et usage de faux, méfaits, sollicitation, entrave au travail d'un policier)
- Type 5* INFRACTIONS ADMINISTRATIVES (comprend défaut de respecter un ordre, défaut de comparaître, violation des conditions d'une libération conditionnelle)
- Type 6* INFRACTIONS LIÉES À L'ALCOOL NE RELEVANT PAS DU CODE CRIMINEL (comprend la consommation d'alcool dans un lieu public)
- Type 7* INFRACTIONS À LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS (LJC)

ANNEXE III

Différences importantes entre les villes

Tableau I Différences importantes entre les villes

VARIABLE	VILLE				TOTAL n	VILLE PRÉDOMINANTE				P.
	EDMONTON %	REGINA %	TORONTO %	MONTRÉAL %		EDMONTON	REGINA	TORONTO	MONTRÉAL	
LIEU DE DOMICILE ACTUEL DES RÉPONDANTS										
Centres 1 et 2 / donnée manquante	26	28	24	22	468	2	1	3	4	0,47
Hors-centre	22	18	34	27	153	3	4	1	2	
DEPUIS COMBIEN DE TEMPS LE RÉPONDANT VIT-IL DANS CETTE VILLE ?										
0-3 mois	22	14	29	34	145	3	4	2	1	0,000
3-8	22	26	24	28	131	4	2	3	1	
8-15	16	26	18	19	121	4	1	3	2	
15 +	30	29	28	14	214	1	2	3	4	
ÂGE DE L'ARRIVÉE À LA VILLE										
Né en ville	29	30	32	9	77	2	3	1	4	0,000
1 à 14 ans	24	42	19	15	152	2	1	3	4	
15 à 24 ans	22	20	30	29	240	3	4	2	2	
25 ans +	28	15	26	31	137	2	4	3	1	
ENDROIT OÙ LES RÉPONDANTS ONT PASSÉ LA PLUS GRANDE PARTIE DE LEUR VIE										
Réserve	15	17	22	46	121	4	3	2	1	0,000
Petite ville/ville/donnée manquante	28	29	27	16	412	2	1	3	4	
Divers endroits	20	22	31	27	88	4	3	1	2	
LE RÉPONDANT SE CONSIDÈRE-T-IL CHEZ LUI À LA VILLE										
Se considère chez lui	25	30	24	21	441	2	1	3	4	0,0017
Se considère en visite/donnée manquante	23	16	32	29	180	3	4	1	2	
FRÉQUENCE DES VISITES SUR LA RÉSERVE / DANS LA COLLECTIVITÉ D'ORIGINE										
Souvent	24	22	25	28	170	3	4	2	1	0,000
Rarement	15	38	22	26	184	4	1	2	3	
Jamais/donnée manquante	31	19	30	19	267	1	3	2	4	

VARIABLE	VILLE				TOTAL n	VILLE PRÉDOMINANTE				P.
	EDMONTON %	REGINA %	TORONTO %	MONTRÉAL %		EDMONTON	REGINA	TORONTO	MONTRÉAL	
RÉPONDANTS PRÉFÈRENT LEUR COLLECTIVITÉ D'ORIGINE (POUR Y VIVRE)										
Réserve	19	17	34	29	126	3	4	1	2	0,000
Ville/aucune préférence	24	32	20	25	374	3	1	4	2	
Autre/donnée manquante	34	16	39	12	121	2	3	1	4	
RÉPONDANTS PRÉFÈRENT LEUR COLLECTIVITÉ D'ORIGINE (POUR Y TRAVAILLER)										
Réserve	13	17	34	36	116	4	3	2	1	0,000
Ville/aucune préférence	26	27	22	26	348	2	1	4	3	
Autre/donnée manquante	31	28	31	10	157	1	2	1	3	
LES RÉPONDANTS PRÉFÈRERAIENT-ILS VIVRE DANS UNE AUTRE PARTIE DE LA VILLE ?										
Oui	32	24	20	24	221	1	2	3	2	0,022
Non/donnée manquante	21	27	30	23	400	4	2	1	3	
PRINCIPALE RAISON POUR LAQUELLE ILS SONT VENUS À LA VILLE										
Travailler/étudier/donnée manquante	21	23	36	21	239	3	2	1	4	0,000
Rejoindre des amis/de la famille	25	38	17	21	190	2	1	4	3	
Placé en famille d'accueil à la ville/avait besoin d'un changement/avait des problèmes sur la réserve	29	17	24	30	192	2	4	3	1	
PERSONNES CONNUES AU MOMENT DE L'ARRIVÉE À LA VILLE										
s.o.	19	7	8	26	78	4	2	1	3	0,000
Aucun	25	13	40	21	126	2	4	1	3	
Famille	22	31	25	22	249	3	1	2	4	
Amis	20	19	19	43	96	2	3	3	1	
Donnée manquante	40	31	11	18	72	1	2	4	3	
LA VILLE CORRESPONDAIT-ELLE À LEURS ATTENTES										
Oui/elle était mieux	19	27	28	26	317	4	2	1	3	0,03
Non/elle était pire	28	21	36	14	85	2	3	1	4	
N'avaient aucune attente/donnée manquante	32	25	21	23	219	1	2	4	3	

VARIABLE	VILLE				TOTAL n	VILLE PRÉDOMINANTE				P.
	EDMONTON %	REGINA %	TORONTO %	MONTRÉAL %		EDMONTON	REGINA	TORONTO	MONTRÉAL	
PROBLÈME ACTUEL GRAVE										
Aucun/donnée manquante	39	31	12	18	157	1	2	4	3	0,000
Autres/violence/santé/racisme	14	35	24	28	174	4	1	3	2	
Emploi/logement	10	17	44	29	153	4	3	1	2	
Alcool/drogue/criminalité	39	18	27	16	137	1	3	2	4	
CE QUE LES RÉPONDANTS N'AIMENT PAS DE LEUR QUARTIER										
Alcool/drogue/crime/racisme/logement	31	26	28	15	267	1	3	2	4	0,0031
Harcèlement des policiers/ricio à reprocher/donnée manquante	22	16	28	34	176	3	4	2	1	
N'aiment pas le quartier de façon générale	19	33	22	26	178	4	1	3	2	
CRIMINALITÉ DANS LES ENVIRONS										
Niveau élevé	23	21	28	28	272	3	4	2	1	0,0048
Niveau moyen/donnée manquante	19	33	28	20	188	4	1	2	3	
Aucun crime	35	25	22	19	161	1	2	3	4	
TYPES D'ACTES CRIMINELS QUE LES RÉPONDANTS CRAIGNENT LE PLUS										
Agression sexuelle/agression/vol/donnée manquante	24	24	28	24	568	4	2	1	3	0,004
Introduction par effraction	28	35	28	9	103	2	1	2	3	
LA CRIMINALITÉ CONSTITUE-T-ELLE UN PROBLÈME GRAVE										
Oui	25	17	35	23	293	2	4	1	3	0,000
Non	16	49	20	14	98	3	1	2	4	
Autres réponses	31	29	20	21	117	1	2	3	4	
QUELLES SONT LES CIBLES DES ACTES CRIMINELS?										
Enfants/gens aisés/tout le monde	28	35	28	9	103	2	1	2	3	0,000
Population non blanche	6	16	44	34	82	4	3	1	2	
Gens naïfs/clochards/personnes âgées	36	17	25	22	197	1	4	2	3	
Femmes/donnée manquante	21	32	21	27	239	3	1	3	2	

VARIABLE	VILLE				TOTAL n	VILLE PRÉDOMINANTE				P.
	EDMONTON %	REGINA %	TORONTO %	MONTRÉAL %		EDMONTON	REGINA	TORONTO	MONTRÉAL	
RÉPONDANTS BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS POUR SUIVRE DES COURS À L'ÉDUCATION PERMANENTE										
Études	16	51	21	12	75	3	1	2	4	0,000
ÉTAT CIVIL ACTUEL										
Marité/séparé/vivant en union de fait/donnée manquante	32	27	22	19	264	1	2	3	4	0,0089
Célibataire	19	24	30	27	357	4	3	1	2	
ORIGINE ETHNIQUE DU CONJOINT										
Autochtones	35	31	21	14	306	1	2	3	4	0,000
Non-Autochtone/certains Autochtones/certains non-Autochtones	15	15	35	35	181	3	3	2	1	
Donnée manquante	15	28	28	29	134	4	3	2	1	
NOMBRE D'ENFANTS										
Aucun ou un/donnée manquante	19	22	28	32	308	4	3	2	1	0,000
Deux ou plus	31	29	25	15	313	1	2	3	4	
LE RÉPONDANT A LA GARDE DE SES ENFANTS										
Oui	28	37	22	13	177	2	1	3	4	0,000
Non	30	20	29	21	255	1	4	2	3	
Donnée manquante	15	22	27	37	189	4	3	2	1	
NOMBRE D'ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LE RÉPONDANT DANS LA VILLE QU'IL HABITE ACTUELLEMENT										
1/donnée manquante	22	22	24	32	279	4	3	2	1	0,00087
1 ou plus	27	29	27	16	342	3	1	2	4	
NOMBRE D'ENDROITS OÙ LES INFRACTIONS ONT ÉTÉ COMMISES										
1/donnée manquante	20	26	25	29	373	4	2	3	1	0,00086
Deux ou plus	31	25	28	15	248	1	3	2	4	
ÂGE DU RÉPONDANT AU MOMENT DE LA PREMIÈRE ACCUSATION PORTÉE CONTRE LUI										
Entre 5 et 18 ans	29	24	32	15	314	2	3	1	4	0,000
18 ans +	21	47	24	19	85	4	1	2	3	

VARIABLE	VILLE				TOTAL n	VILLE PRÉDOMINANTE				P.
	EDMONTON %	REGINA %	TORONTO %	MONTRÉAL %		EDMONTON	REGINA	TORONTO	MONTRÉAL	
LE RÉPONDANT A EU UN TRAVAILLEUR JURIDIQUE AUTOCHTONE										
Oui	25	17	40	18	105	2	4	1	3	0,000
Non	20	30	26	24	289	4	1	2	3	
LES INFRACTIONS ONT-ELLES ÉTÉ COMMISES SOUS L'EFFET DE L'ALCOOL										
Non	11	47	24	19	85	4	1	2	3	0,000
Toujours/donnée manquante	28	20	27	26	456	1	4	2	3	
Parfois	23	36	29	13	80	3	1	2	4	
LES INFRACTIONS ONT-ELLES ÉTÉ COMMISES SOUS L'EFFET DE LA DROGUE										
Non	21	28	31	20	278	3	2	1	4	0,0013
Toujours/donnée manquante	42	24	45	22	100	1	3	4	2	
Parfois	22	24	26	27	243	4	3	2	1	
LIEN DU RÉPONDANT AVEC SA VICTIME										
Conjoint/parent/différents liens	30	33	15	22	160	2	1	4	3	0,0081
Amis/étrangers	23	23	30	24	461	4	3	1	2	
NOMBRE DE BLESSURES DE GRAVITÉ MOYENNE SUBIES PAR LE RÉPONDANT										
1 à 4/donnée manquante	22	25	29	24	545	4	2	1	3	0,000
4 et plus	41	32	8	20	76	1	2	4	3	
ORIGINE ETHNIQUE DE L'AGRESSEUR										
Autochtone/Autochtone et non-Autochtone	26	35	14	14	207	1	2	3	4	0,000
Non-Autochtone	11	12	38	38	143	3	2	1	1	
Donnée manquante	23	25	29	23	271	3	2	1	4	
LE RÉPONDANT A-T-IL DES PROBLÈMES D'ALCOOL DANS LA VILLE OÙ IL VIT ACTUELLEMENT										
Constamment	25	19	26	30	130	3	4	2	1	0,000
Parfois	24	32	25	19	117	3	1	2	4	
En a eu dans le passé	27	19	25	30	166	2	4	3	1	
Aucun problème d'alcool	24	31	29	16	205	3	1	2	4	

VARIABLE	VILLE				TOTAL n	VILLE PRÉDOMINANTE				P.
	EDMONTON %	REGINA %	TORONTO %	MONTRÉAL %		EDMONTON	REGINA	TORONTO	MONTRÉAL	
RAISONS DES PROBLÈMES D'ALCOOL DU RÉPONDANT DANS CETTE VILLE										
Alcoolisme/problèmes personnels	20	20	20	40	159	2	2	2	1	0,000
Stress/donnée manquante	32	25	27	17	337	1	3	2	4	
Oisiveté/a du plaisir à boire	11	35	33	21	125	4	1	2	3	
LE RÉPONDANT A-T-IL DES PROBLÈMES DE DROGUE DANS LA VILLE OÙ IL VIT ACTUELLEMENT ?										
Constamment	22	29	9	40	45	3	2	4	1	0,000
Parfois	27	27	23	22	77	1	1	2	3	
En a eu dans le passé	29	26	14	31	129	2	3	4	1	
Aucun problème de drogue	23	25	34	18	360	3	2	1	4	
LE RÉPONDANT S'EST SENTI COUPABLE D'AVOIR COMMIS UNE INFRACTION										
Oui	27	27	27	18	401	1	2	3	4	0,00093
Non	8	33	28	31	61	4	1	3	2	
Donnée manquante	24	19	25	33	159	3	4	2	1	
LIEU DE NAISSANCE										
Sur une réserve	20	24	23	32	327	4	2	3	1	0,000
Dans une ville à l'extérieur d'une réserve	29	25	34	12	195	2	3	1	4	
Dans une région rurale à l'extérieur d'une réserve	33	34	19	14	79	2	1	3	4	
LIEU OÙ LES RÉPONDANTS ONT PASSÉ LEUR ENFANCE										
Sur une réserve	17	26	20	37	231	4	2	3	1	0,000
À l'extérieur d'une réserve en région urbaine/région rurale/combinaison des deux/donnée manquante	29	25	30	15	390	2	3	1	4	
LE RÉPONDANT A ÉTÉ ÉLEVÉ PAR										
Un seul parent/autre	27	25	32	17	260	2	3	1	4	0,000
Sez deux parents/donnée manquante	19	33	18	30	234	3	1	4	2	
Parent de famille d'accueil	31	13	31	25	127	1	3	1	2	

VARIABLE	VILLE				TOTAL n	VILLE PRÉDOMINANTE				P.
	EDMONTON %	REGINA %	TORONTO %	MONTREAL %		EDMONTON	REGINA	TORONTO	MONTREAL	
NOMBRE DE FRÈRES ET SOEURS BIOLOGIQUES										
0-3/donnée manquante	19	21	34	27	188	4	3	1	2	0,031
4 et plus	27	28	23	22	433	2	1	3	4	
PREMIÈRE LANGUE DU RÉPONDANT										
Anglais	13	36	33	19	312	4	1	2	3	0,000
Français/inuktitut/donnée manquante	7	7	17	69	70	3	3	2	1	
Langue autochtone	46	18	20	16	239	1	3	2	4	
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU DE LA FAMILLE BIOLOGIQUE										
Prestations d'aide sociale	24	34	21	21	241	2	1	3	3	0,0087
Emploi/donnée manquante	25	20	30	25	380	2	4	1	3	
LES PARENTS BIOLOGIQUES ONT-ILS UN CASIER JUDICIAIRE?										
Oui - les deux/donnée manquante	43	15	26	16	137	1	4	2	3	0,000
Non	19	25	26	30	347	4	3	2	1	
Oui père/oui mère	20	38	28	15	137	3	1	2	4	
GRAVITÉ DU PROBLÈME D'ALCOOL DE LA MÈRE BIOLOGIQUE										
Problème grave/donnée manquante	24	24	26	26	529	3	4	2	1	0,0026
Gravité moyenne	26	35	30	9	92	3	1	2	4	
GRAVITÉ DU PROBLÈME D'ALCOOL DU PÈRE BIOLOGIQUE										
Problème grave	26	23	27	24	521	2	4	1	3	0,012
Gravité moyenne	17	40	25	18	100	4	1	2	3	
AUTEUR DE LA VIOLENCE FAMILIALE										
Parents biologiques/membre de la famille élargie/diverses catégories de personnes/donnée manquante	24	28	24	24	542	2	1	3	2	0,01
Parents de la famille d'accueil/beaux-parents	27	13	44	16	79	2	4	1	3	

VARIABLE	VILLE				TOTAL n	VILLE PRÉDOMINANTE				P.
	EDMONTON %	REGINA %	TORONTO %	MONTRÉAL %		EDMONTON	REGINA	TORONTO	MONTRÉAL	
LE RÉPONDANT A ÉTÉ PENSIONNAIRE										
Oui/donnée manquante	33	34	14	19	174	2	1	4	3	0,000
Non	21	22	31	25	447	4	3	1	2	
LES PARENTS DU RÉPONDANT ONT ÉTÉ PENSIONNAIRES										
Oui	28	40	20	12	215	2	1	3	4	7,0e-14
Non	20	20	21	38	205	3	3	2	1	
Donnée manquante	25	15	38	21	201	2	4	1	3	
NIVEAU DE SCOLARITÉ										
9 ^e année ou moins	27	29	22	22	290	2	1	3	3	0,000
Parti de l'école secondaire	21	26	21	22	193	4	2	1	3	
Diplôme d'études secondaires	13	21	36	32	115	4	3	1	2	
LE RÉPONDANT SUIV DES COURS À L'ÉDUCATION PERMANENTE										
Non	28	16	27	28	197	1	3	2	1	0,000
Oui-perfectionnement	32	27	23	18	205	1	2	3	4	
Oui-cours techniques/dynamique de vie/autres	14	33	29	24	219	4	1	2	3	
SITUATION DE LA RÉSERVE DANS LA PROVINCE										
Nord	25	11	37	27	263	3	4	1	2	0,000
Centre/donnée manquante	35	26	24	14	195	1	2	3	4	
Sud	11	49	12	28	163	4	1	3	2	
DESCRIPTION DE LA RÉSERVE OU DE LA COLLECTIVITÉ D'ORIGINE										
Éloignée	10	6	25	58	106	3	4	2	1	0,000
Près d'une ville	19	36	29	17	227	3	1	2	4	
Près d'un centre urbain	16	26	29	28	102	4	3	1	2	
SENSIBILITÉ À LA CULTURE AUTOCHTONE										
Très grande/donnée manquante	20	24	17	38	138	3	2	4	1	0,00021
Moyenne/aucune	26	26	29	19	483	3	2	1	4	

VARIABLE	VILLE				TOTAL n	VILLE PRÉDOMINANTE				P-
	EDMONTON %	REGINA %	TORONTO %	MONTRÉAL %		EDMONTON	REGINA	TORONTO	MONTRÉAL	
LE RÉPONDANT A ÉTÉ INITIÉ À LA CULTURE AUTOCHTONE										
Beaucoup/donnée manquante	27	21	17	36	131	2	3	4	1	0,0018
Un peu/pas du tout	24	27	29	20	490	3	2	1	4	
SOURCE D'ORIENTATION CULTURELLE										
Parents/Anciens	37	16	10	37	109	2	3	4	1	0,000
Grands-parents	25	44	18	14	85	2	1	3	4	
Autres/donnée manquante	22	25	32	22	427	4	2	1	3	
CERTAINS AUTOCHTONES SUR LA RÉSERVE ÉTAIENT-ILS MÉPRISÉS?										
Oui/donnée manquante	23	28	25	24	488	4	1	2	3	0,0017
Non	29	15	33	23	133	2	4	1	3	
APPLICATION GÉNÉRALE DE LA LOI SUR LES RÉSERVES										
Juste/donnée manquante	24	27	26	23	565	3	1	2	4	0,035
Injuste	30	9	34	27	56	2	4	1	3	
LES POLICIERS SUR LES RÉSERVES TRAITENT-ILS TOUS LES AUTOCHTONES DE LA MÊME MANIÈRE ?										
Toujours	22	15	32	31	185	3	4	1	2	0,000
Parfois/jamais	17	35	30	19	223	4	1	2	3	
Donnée manquante	35	26	18	21	213	1	2	4	3	
NIVEAU DE VIOLENCE SUR LES RÉSERVES										
Élevé/moyen/donnée manquante	25	26	22	27	419	4	2	3	1	0,00038
Faible	18	24	39	19	140	4	2	1	3	
N'est au courant d'aucune violence	40	23	29	8	62	1	3	2	4	
PRINCIPAUX PROBLÈMES DES AUTOCHTONES À LA VILLE										
Trouver un logement décent	15	24	44	17	92	4	2	1	3	0,038
Drogue/alcool	25	18	25	31	130	2	3	2	1	
Emploi/Études/problèmes financiers	21	33	21	25	89	3	1	3	4	
Solitude/confusion	26	24	24	26	156	1	4	3	2	
Autres	29	29	25	16	112	1	1	2	3	

VARIABLE	VILLE				TOTAL n	VILLE PRÉDOMINANTE				P.
	EDMONTON %	REGINA %	TORONTO %	MONTRÉAL %		EDMONTON	REGINA	TORONTO	MONTRÉAL	
Y A-T-IL ASSEZ DE POSSIBILITÉS POUR LES AUTOCHTONES À LA VILLE ?										
Oui	25	19	34	22	313	3	4	1	2	0,000
Non	22	34	20	25	245	3	1	4	2	
DURÉE TOTALE DE LA DÉTENTION AVANT LE PROCÈS										
0,1 jour à 6 mois	23	27	25	25	543	3	1	2	2	0,0085
6 mois et plus	37	18	35	10	78	1	3	2	4	
TEMPS TOTAL DE DÉTENTION - PROVINCE										
0,1 jour à 6 mois	40	16	22	22	95	1	3	2	2	0,0005
6,1 à 18 mois/donnée manquante	18	29	27	27	410	4	1	2	3	
18,1 à 36 mois	36	12	38	14	50	2	4	1	3	
36,1 mois et plus	35	32	21	12	66	1	2	3	4	
TEMPS TOTAL DE DÉTENTION										
0,1 jour à 6 mois	19	30	25	26	361	4	1	3	2	0,00079
6,1 à 60 mois	33	15	29	23	172	1	4	2	3	
60 mois et plus	34	28	26	11	88	1	2	3	4	
NOMBRE D'ACTES CRIMINELS GRAVES DONT LE RÉPONDANT A ÉTÉ VICTIME SUR LA RÉSERVE										
1/donnée manquante	24	28	27	21	536	4	1	2	3	0,018
2 et plus	27	13	20	40	85	2	4	3	1	
LE RÉPONDANT A COMMIS UNE INFRACTION DE GRAVITÉ MOINDRE (AGRESSIONS), TRAFIC)										
Oui	26	22	33	19	289	2	3	1	4	0,000
Non	23	29	20	27	332	3	1	4	2	
LE RÉPONDANT A COMMIS UNE INFRACTION DE GRAVITÉ MOYENNE (CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES, INTRODUCTION PAR EFFRACTION)										
Oui	29	26	28	17	341	1	3	2	4	0,000
Non	19	25	25	31	280	4	2	3	1	
LE RÉPONDANT A COMMIS UNE INFRACTION LIÉE À L'ALCOOL MAIS NE RELEVANT PAS DU CODE CRIMINEL										
Oui	28	17	42	14	118	2	3	1	4	0,000
Non	24	28	23	26	503	3	1	4	2	

VARIABLE	VILLE				TOTAL n	VILLE PRÉDOMINANTE				P.
	EDMONTON %	REGINA %	TORONTO %	MONTRÉAL %		EDMONTON	REGINA	TORONTO	MONTRÉAL	
LE RÉPONDANT A ÉTÉ VICTIME D'UNE AGRESSION GRAVE										
Oui	27	25	23	25	395	1	2	3	2	0,05
Non	20	27	32	21	226	4	2	1	3	

Tableau II.1 Groupes d'âge - par ville

Groupe d'âge	GROUPES D'ÂGE DES RÉPONDANTS								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
15 - 24	31	20	47	30	39	24	41	28	158	25
25 - 34	58	38	49	31	68	41	54	37	229	37
35 - 44	41	27	41	26	39	24	41	28	162	26
45 +	23	15	22	14	18	11	9	6	72	12
Total	153	100	159	100	164	100	145	100	621	100
p = n.s.										

Tableau II.2 Sexes - par ville

Sexe	SEXES - PAR VILLE								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Hommes	94	61	92	58	101	62	83	57	370	60
Femmes	59	39	67	42	63	38	62	43	251	40
Total	153	25	159	26	164	26	145	23	621	100
p = n.s.										

** Des chi carrés sont donnés pour la plupart des tableaux de cette annexe; lorsqu'ils ne sont pas donnés, c'est que les cellules étaient trop petites pour effectuer ce calcul ou que cette donnée n'était pas pertinente pour le tableau en question.

Tableau II.3 Secteur - par ville

	SECTEUR - PAR VILLE								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Centre 1	46	31	58	38	54	33	55	38	213	35
Centre 2	70	47	69	45	57	35	49	34	245	40
Hors-centre	33	22	27	18	52	32	41	28	153	25
Total	149	100	154	100	163	100	145	100	611	100
p = 0,03										

Tableau II.4 Secteur par sexe - par ville

Ville	Edmonton				Regina				Toronto				Montréal			
	Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme	
Secteur	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Centre 1	28	26	35	20	44	39	29	19	34	34	32	20	42	35	32	20
Centre 2	54	50	35	20	39	34	53	35	41	41	26	16	40	35	26	16
Hors-centre	17	16	30	17	17	15	18	12	26	26	42	26	18	15	42	26
	p = 0,06				n.s.				p = 0,06				p = 0,006			

Tableau II.5 Collectivité natale - par ville

Principal lieu de résidence	COLLECTIVITÉ NATALE - PAR VILLE								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Réserve	18	12	20	13	27	16	56	39	121	20
Petite ville	31	21	24	15	25	15	20	14	100	16
Ville	84	56	96	60	85	52	45	31	310	50
Divers endroits	18	12	19	12	27	16	24	17	88	14
Total	151	100	159	100	164	100	145	100	619	100
p = 0,000										

Tableau II.6 Période passée en ville - par ville

Groupe d'âge	NOMBRE D'ANNÉES DE RÉSIDENCE À LA VILLE - PAR VILLE								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
0 - 3	32	21	21	13	42	26	50	35	145	24
4 - 8	29	19	34	22	31	19	37	26	131	21
9 - 15	24	16	42	27	28	17	27	19	121	20
15 +	65	43	61	39	59	37	29	20	214	35
Total	150	100	158	100	160	100	143	100	611	100
p = 0,000										

Tableau II.7 Sentiment d'être établi - par ville

	LE RÉPONDANT SE CONSIDÈRE CHEZ LUI À LA VILLE								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Se considère chez lui	111	77	131	84	106	67	93	66	441	73
Se considère comme un visiteur	34	23	25	16	52	33	48	34	159	26
Total	145	100	156	100	158	100	141	100	600	100
p = 0,001										

Tableau II.8 Vivre et travailler sur la réserve - par ville

Lieu préféré	PRÉFÉRENCE COMME LIEU DE TRAVAIL								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Réserve	15	12	20	16	39	30	42	31	116	22
Ville	85	67	91	73	73	56	85	63	334	64
Autre	23	18	10	8	16	12	5	4	54	10
Aucune préférence	4	3	4	3	3	2	3	2	14	3
Total	127	100	125	100	131	100	135	100	518	100
Cellules trop petites										

Tableau II.9 Désir de vivre dans une autre partie de la ville - par ville et par quartier

Ville	Edmonton						Regina						Toronto						Montréal											
	Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre							
Quartier	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n						
Désir de changer																														
Oui	57	24	62	40	15	5	39	22	37	24	19	5	34	16	30	16	24	12	29	14	54	26	33	13						
Non	43	18	38	25	85	28	61	34	63	41	81	21	66	31	70	37	76	38	71	34	46	22	68	27						
	p = 0,000						p = n.s.						p = n.s.						p = 0,5											
	Centre 1 p = 0,04						Centre 2 p = 0,002						Hors-centre p = n.s.																	
	Population totale p = n.s.																													

Tableau II.10 État civil - par ville

État civil	ÉTAT CIVIL ACTUEL										TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal					
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Marié	9	6	19	12	11	7	6	4	45	7		
Divorcé ou séparé	27	18	14	9	9	6	15	10	65	11		
Vit en union de fait	47	31	38	24	37	23	29	20	151	24		
Célibataire	69	45	87	55	106	65	95	66	357	58		
Total	152	100	158	100	163	100	145	100	618	100		
	p = 0,000											

Tableau II.11 Niveau de scolarité - par ville

Niveau de scolarité	NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Aucune scolarité	5	3	1	1	1	1	1	1	8	1
*6 ^e année	20	13	18	11	19	12	16	11	73	12
7 ^e à 9 ^e année	72	47	65	41	44	27	48	33	229	37
Une partie du secondaire	41	27	51	32	59	36	42	29	193	31
Diplôme d'études secondaires	8	5	12	8	28	27	16	11	64	10
Diplôme d'études techniques	1	1	3	2	2	1	9	6	15	2
Études post-secondaires	6	4	7	4	11	7	12	8	36	6
Total	153	100	157	100	164	100	144	100	618	100

Tableau II.12 Source de revenu - par ville et lieu de résidence

Ville	Edmonton						Regina						Toronto						Montréal						
	Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		
Lieu de résidence	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	
Source																									
Aide sociale	86	36	67	46	36	12	84	48	51	35	33	9	85	40	51	29	50	26	83	45	58	28	45	18	
Emploi	0	0	9	6	21	7	4	2	15	10	22	6	4	2	11	6	13	7	4	2	10	5	25	10	
Études	0	0	1	1	15	5	0	0	29	20	26	7	6	3	18	10	21	11	2	1	13	6	18	7	
Autres	14	6	23	16	27	9	12	7	4	3	19	5	4	2	21	12	15	8	11	6	19	9	13	5	

Tableau II.13 Travail au cours de la vie - par ville

Antécédents de travail	TRAVAIL AU COURS DE LA VIE - PAR VILLE								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Surtout sur le marché du travail	41	28	56	35	66	41	45	32	208	34
Surtout sans travail	40	27	61	38	46	29	55	39	202	33
Moitié moitié	65	45	42	26	48	30	41	29	196	32
Total	146	100	159	100	160	100	141	100	606	100
p = 0,005										

Tableau II.14 Problèmes d'alcool - par ville et lieu de résidence

Ville	Edmonton						Regina						Toronto						Montréal						
	Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		
Lieu de résidence	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	
Problème d'alcool																									
Toujours	43	20	11	8	6	2	32	18	6	4	7	2	30	16	23	13	10	5	40	21	22	11	17	7	
Parfois	24	11	20	14	9	3	33	19	19	13	22	6	30	16	18	10	6	3	13	7	12	6	22	9	
Par le passé	24	11	26	18	42	14	23	13	17	12	19	5	19	10	26	15	31	16	30	16	39	19	34	14	
Pas de problème	9	4	43	30	42	14	12	7	58	40	52	14	22	12	33	19	54	28	17	9	27	13	27	11	

Tableau II.15 Problèmes d'alcool - par ville et par sexe

Ville	Edmonton				Regina				Toronto				Montréal			
	Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme	
Sexe	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Problèmes d'alcool																
Toujours	21	20	20	12	20	18	10	7	30	30	6	4	28	23	26	16
Parfois	22	21	12	7	31	28	15	10	18	18	17	11	17	14	13	8
Par le passé	31	29	25	15	16	15	25	17	22	22	30	19	38	31	30	18
Pas de problème	26	24	42	25	33	30	49	33	31	31	46	29	17	14	31	19
	n.s.				p = 0,02				p = 0,003				n.s.			
	N = 153				N = 158				N = 164				N = 143			

Tableau II.16 Éducation parentale - par ville et par lieu de résidence

Ville	Edmonton						Regina						Toronto						Montréal					
	Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre	
Lieu de résidence	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Élevé par																								
Parent unique	11	5	34	24	27	9	24	14	29	20	19	5	24	13	35	20	54	28	11	6	16	8	27	11
Deux parents	28	13	29	20	33	11	33	19	57	39	59	16	33	18	19	11	25	13	53	28	49	24	39	16
Membres de la famille/autre	22	10	19	13	18	6	24	14	6	4	19	5	9	5	21	12	8	4	15	8	10	5	12	5
Famille d'accueil	39	18	19	13	21	7	19	11	7	5	4	1	33	18	25	14	13	7	21	11	24	12	22	9
	p = 0,04						trop petite						trop petite						p = n.s.					
	Centre 1 p = 0,02												Cellules trop petites pour groupes du Centre 2 et Hors-centre											

Tableau II.17 Problèmes d'alcool des parents - par ville

Problèmes d'alcool	PROBLÈMES D'ALCOOL DES PARENTS BIOLOGIQUES								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Aucun	40	28	41	27	41	28	49	36	171	30
Oui, père	21	15	39	26	31	21	35	26	126	22
Oui, mère	18	13	10	7	20	14	13	9	61	11
Deux parents	64	45	60	40	55	37	40	29	219	38
Total	143	100	150	100	147	100	137	100	577	100
p = 0,05										

Tableau II.18 Origine ethnique de l'agresseur - par ville

Origine ethnique	ORIGINE ETHNIQUE DE L'AGRESSEUR								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Surtout des Autochtones	55	60	59	66	20	24	23	27	157	45
Surtout des non-Autochtones	16	18	17	19	55	65	55	65	143	41
Les deux	20	22	14	16	10	12	6	7	50	14
Total	91	100	90	100	85	100	84	100	350	100
p = 0,000										

Tableau III.1 Répondants mis en accusation - par ville

LE RÉPONDANT A-T-IL ÉTÉ ACCUSÉ	VILLE								TOTAL		p.
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal				
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
Oui	130	85	124	78	139	85	112	77	505	81	ns
Non	23	15	35	22	25	15	33	23	116	19	
Total (ligne %)	153	25	159	26	164	26	145	23	621	100	

Tableau III.2 Nombre total d'accusations par ville

NOMBRE TOTAL D'ACCUSATIONS	VILLE								TOTAL		p.
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal				
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
1	8	6	19	15	8	6	19	17	54	11	0,005
2 à 4	24	18	29	22	30	21	25	23	109	21	
5 à 10	29	22	24	19	25	18	35	32	114	22	
11 à 20	37	28	28	22	32	23	10	9	107	21	
21 +	35	26	23	18	45	32	19	16	130	25	
Total (ligne %)	133	26	129	26	140	27	112	22	514	100	

Tableau III.3 Total des infractions au Code criminel par ville

TOTAL DES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	VILLE								TOTAL		p.
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal		n	%	
	n	%	n	%	n	%	n	%			
1-2 infractions	22	17	34	27	22	16	31	28	109	22	0,025
3 - 5	22	17	20	16	32	23	19	17	93	18	
6 - 10	22	17	21	16	26	19	29	27	98	19	
11 - 15	22	17	13	10	14	10	4	4	53	10	
16 - 25	25	19	16	13	22	16	14	13	77	15	
25 +	18	14	24	19	16	16	12	11	70	14	
Total (ligne %)	131	26	128	26	132	26	109	22	500	100	

Tableau III.4 Nombre total d'accusations par ville et par domicile

NOMBRE TOTAL D'ACCUSATIONS PAR VILLE ET PAR DOMICILE	DOMICILE ACTUEL						TOTAL		p.
	Centre 1		Centre 2		Hors-centre				
	n	%	n	%	n	%	n	%	
EDMONTON									
1 - 10	19	42	22	36	18	72	59	45	0,025
11 +	26	58	38	64	7	26	71	55	
Total (ligne %)	45	35	60	46	25	19	130	100	
REGINA									
1 - 10	19	36	35	67	14	74	68	55	0,005
11 +	34	64	17	33	5	26	56	45	
Total (ligne %)	53	43	52	42	19	15	124	100	
TORONTO									
1 - 10	18	36	20	38	24	66	62	45	0,010
11 +	32	64	33	62	12	33	77	55	
Total (ligne %)	50	36	53	38	36	26	139	100	
MONTREAL									
1 - 10	26	54	35	90	20	80	81	72	0,005
11 +	22	46	4	10	5	20	31	28	
Total (ligne %)	48	43	39	35	25	22	112	100	

Tableau III.5 *Infractions au Code criminel* par ville et par domicile

INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL		DOMICILE ACTUEL						TOTAL		p.
		Centre 1		Centre 2		Hors-centre				
		n	%	n	%	n	%	n	%	
EDMONTON	Oui	44	96	59	84	25	74	128	85	cellule trop petite
	Non	2	4	11	16	8	26	21	15	
	Total (ligne %)	46	31	70	47	33	22	119	100	
REGINA	Oui	52	90	52	75	19	70	123	79	0,05
	Non	6	10	17	25	8	30	31	21	
	Total (ligne %)	58	38	69	45	27	18	154	100	
TORONTO	Oui	49	91	53	93	35	67	137	84	0,005
	Non	5	9	4	7	17	33	26	16	
	Total (ligne %)	54	33	57	35	52	32	163	100	
MONTRÉAL	Oui	49	89	38	79	22	54	110	76	0,000
	Non	6	11	11	21	19	36	35	24	
	Total (ligne %)	55	38	49	34	41	28	145	100	

Tableau III.6 Total des accusations par ville et par sexe

TOTAL DES ACCUSATIONS PAR VILLE ET PAR SEXE	SEXE				TOTAL		p.
	HOMMES		FEMMES				
	n	%	n	%	n	%	
EDMONTON							
1 - 4 accusations	14	16	18	42	32	24	0,005
5 - 10	20	22	9	21	29	22	
11 +	56	62	16	37	72	54	
Total (ligne %)	90	68	43	32	133	100	
REGINA							
1 - 4 accusations	23	28	25	54	48	37	0,005
5 - 10	14	17	10	22	24	19	
11 +	46	55	11	24	57	44	
Total (ligne %)	83	64	46	36	129	100	
TORONTO							
1 - 4 accusations	14	15	24	50	38	27	0,000
5 - 10	13	14	12	25	25	18	
11 +	65	71	12	25	77	55	
Total (ligne %)	92	66	48	34	140	100	
MONTRÉAL							
1 - 4 accusations	21	28	24	63	45	40	0,005
5 - 10	28	38	8	21	36	32	
11 +	25	34	6	16	31	28	
Total (ligne %)	74	66	38	34	112	100	

Tableau III.7 Total des infractions au *Code criminel* par ville et par sexe

TOTAL DES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL PAR VILLE ET PAR SEXE	SEXE				TOTAL		p.
	HOMMES		FEMMES		n	%	
	n	%	n	%			
EDMONTON							
1 - 2	9	10	12	29	21	16	0,025
3 - 5	13	15	9	22	22	17	
6 - 10	16	18	6	15	22	17	
11 +	51	57	14	34	65	50	
Total (ligne %) +	89	68	41	32	130	100	
REGINA							
1 - 2	18	22	15	33	33	26	0,005
3 - 5	8	10	12	27	20	16	
6 - 10	13	16	8	17	21	17	
11 +	43	52	10	22	53	42	
Total (ligne %)	82	65	45	35	127	100	
TORONTO							
1 - 2	6	7	16	34	22	16	0,000
3 - 5	16	18	16	34	32	23	
6 - 10	17	19	9	19	26	19	
11 +	52	57	6	13	58	42	
Total (ligne %)	91	66	47	34	138	100	
MONTRÉAL							
1 - 2	12	16	20	56	32	29	0,000
3 - 5	12	16	6	17	18	17	
6 - 10	24	33	5	14	29	27	
11 +	25	34	5	14	30	28	
Total (ligne %)	73	67	36	33	109	100	

Tableau III.8 Infractions au *Code criminel* par sexe et par ville

INFRANCTIONS AU CODE CRIMINEL PAR SEXE ET PAR VILLE	Ville								TOTAL		p.
	EDMONTON		REGINA		MONTRÉAL		TORONTO		n	%	
	n	%	n	%	n	%	n	%			n
HOMMES											0,010
1 - 2	9	10	18	22	6	7	12	16	45	13	
3 - 5	13	15	8	10	16	18	12	16	49	15	
6 - 10	16	18	13	16	17	19	24	33	70	21	
11 +	51	57	43	52	52	57	25	34	171	51	
Total (ligne %)	89	27	82	24	91	27	73	22	335	100	
FEMMES											ns
1 - 2	12	29	15	33	16	34	20	56	63	37	
3 - 5	9	22	12	27	16	34	6	17	43	25	
6 - 10	6	15	8	17	9	19	5	14	28	17	
11 +	14	34	10	22	6	13	5	14	35	21	
Total (ligne %)	41	24	45	27	47	28	36	21	169	100	

Tableau III.9 Infractions par nature et par ville

INFRACTIONS PAR VILLE	VILLE								TOTAL		p.
	EDMONTON		REGINA		TORONTO		MONTRÉAL				
	n	%	n	%			n	%	n	%	
A COMMIS UNE INFRACTION GRAVE (homicide, agression grave avec coups et blessures et agression sexuelle grave)											
Oui	43	28	33	21	47	29	33	23	156	25	ns
Non	110	72	126	79	117	71	112	77	465	75	
Total (ligne %)	153	25	159	26	164	26	145	23	621	100	
A COMMIS UNE AGRESSION DE GRAVITÉ MOINDRE (agressions, trafic)											
Oui	75	49	62	39	96	59	56	39	289	47	0,005
Non	78	51	97	61	68	41	89	61	332	53	
Total (ligne %)	153	25	159	26	164	26	145	23	621	100	
A COMMIS UNE AGRESSION DE GRAVITÉ MOYENNE (conduite avec facultés affaiblies, introduction par effraction)											
Oui	100	65	88	55	95	58	59	41	342	55	0,000
Non	53	35	71	45	69	42	86	59	279	45	
Total (ligne %)	153	25	159	26	154	26	145	23	621	100	
A COMMIS UNE INFRACTION MINEURE (vols, vols à l'étalage, possession de marijuana et prostitution)											
Oui	109	71	105	66	103	63	91	63	408	66	ns
Non	44	29	54	34	61	37	54	37	213	27	
Total (Ligne %)	153	25	159	26	164	26	145	23	621	100	
A COMMIS LE TYPE D'INFRACTIONS LE MOINS GRAVE (d'ordre administratif - défaut de comparaître, défaut de respecter certaines conditions, défaut de respecter les conditions d'une libération conditionnelle, défaut de payer une amende)											
Oui	56	37	59	37	46	28	44	30	205	33	ns
Non	97	63	100	63	118	72	101	70	416	67	
Total (ligne %)	153	25	159	26	164	26	145	23	621	100	

Tableau III.10 Nombre d'accusations par type d'infraction et par ville

NOMBRE D'ACCUSATIONS PAR TYPE D'INFRACTION	Ville								TOTAL		p.
	EDMONTON		REGINA		TORONTO		MONTRÉAL				
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
A COMMIS UNE INFRACTION GRAVE (homicide, agression grave avec coups et blessures et agression sexuelle grave)											
1 - 2	35	81	28	85	40	85	29	88	88	85	cellule trop petite
3 - 5	4	9	4	12	4	9	4	12	12	10	
6 +	4	9	1	3	3	6	0	0	8	5	
Total (ligne %)	43	28	33	21	47	30	33	21	156	100	
A COMMIS UNE AGRESSION DE GRAVITÉ MOINDRE (agressions, trafic)											
1 - 2	47	63	37	60	50	52	29	52	163	56	ns
3 - 5	18	24	14	23	24	25	19	34	75	26	
6 +	10	13	11	17	22	23	8	14	51	17	
Total (ligne %)	75	26	62	21	96	33	56	19	289	100	
A COMMIS UNE AGRESSION DE GRAVITÉ MOYENNE (conduite avec facultés affaiblies, introduction par effraction)											
1 - 2	34	27	28	32	35	37	28	47	125	37	ns
3 - 5	28	32	26	30	19	20	14	24	87	25	
6 +	38	38	34	39	41	43	17	29	130	38	
Total (ligne %)	100	29	88	26	95	29	59	17	342	100	
A COMMIS UNE INFRACTION MINEURE (vols, vols à l'étalage, possession de marijuana et prostitution)											
1 - 2	44	40	49	47	42	41	41	45	176	43	ns
3 - 5	33	30	24	23	37	36	26	29	120	29	
6 +	32	30	32	30	24	23	24	26	112	27	
Total (Ligne %)	109	27	105	26	103	25	91	22	408	100	
A COMMIS LE TYPE D'INFRACTIONS LE MOINS GRAVE (d'ordre administratif - défaut de comparaître, défaut de respecter certaines conditions, défaut de respecter les conditions d'une libération conditionnelle, défaut de payer une amende)											
1 - 2	24	43	26	44	21	46	25	57	96	47	ns
3 - 5	21	38	16	27	14	30	12	27	63	31	
6 +	11	20	17	29	11	24	7	16	46	22	
Total (ligne %)	56	27	59	29	46	22	44	21	205	100	

Tableau III.11 Accusations par type d'infraction, par domicile et par ville

TYPE D'INFRACTION		VILLE								TOTAL		p.
		EDMONTON		REGINA		TORONTO		MONTRÉAL				
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
A COMMIS UNE INFRACTION GRAVE (homicide, agression grave avec coups et blessures et agression sexuelle grave)												
Centre 1	Oui	19	41	19	33	19	35	15	27	72	34	ns
	Non	27	59	39	67	35	65	40	73	141	66	
	Total (ligne %)	46	22	58	27	54	25	55	26	213	100	
Centre 2	Oui	19	27	9	19	21	37	13	27	62	25	0,025
	Non	51	73	60	81	36	63	36	73	183	75	
	Total (ligne %)	70	29	69	28	57	23	49	20	245	100	
Hors-centre	Oui	3	10	4	15	7	13	4	10	18	12	trop petites
	Non	30	90	23	85	45	87	37	90	135	88	
	Total (ligne %)	33	22	27	18	52	34	41	27	153	100	
A COMMIS UNE AGRESSION DE GRAVITÉ MOINDRE (agressions, trafic)												
Centre 1	Oui	26	57	24	41	29	54	25	45	104	49	ns
	Non	20	43	34	59	25	46	30	55	109	51	
	Total (ligne %)	46	22	58	27	54	25	55	26	213	100	
Centre 2	Oui	35	50	28	41	44	77	21	43	128	52	0,000
	Non	35	50	41	59	13	23	28	57	117	48	
	Total (ligne %)	70	29	69	28	57	23	49	20	245	100	
Hors-centre	Oui	13	39	9	33	22	40	92	22	53	35	ns
	Non	20	61	18	67	30	58	32	78	100	65	
	Total (ligne %)	33	22	27	18	52	34	41	26	153	100	
A COMMIS UNE AGRESSION DE GRAVITÉ MOYENNE (conduite avec facultés affaiblies, introduction par effraction)												
Centre 1	Oui	30	65	43	74	36	67	26	47	135	63	0,025
	Non	16	35	15	26	18	33	29	53	78	37	
	Total (ligne %)	46	22	58	27	54	25	55	26	213	100	

TYPE D'INFRACTION		VILLE								TOTAL		p.
		EDMONTON		REGINA		TORONTO		MONTRÉAL				
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
Centre 2	Oui	48	69	33	48	37	65	23	47	141	58	0,025
	Non	22	31	36	52	20	35	26	53	104	42	
	Total (ligne %)	70	29	69	28	57	23	49	20	145	100	
Hors-centre	Oui	19	58	10	37	22	42	9	22	60	39	0,025
	Non	14	42	17	63	30	58	32	78	93	61	
	Total (ligne %)	33	22	27	18	52	34	41	27	153	100	
A COMMIS UNE INFRACTION MINEURE (vols, vols à l'étalage, possession de marijuana et prostitution)												
Centre 1	Oui	36	78	46	79	38	70	43	78	163	77	ns
	Non	10	22	12	21	16	30	12	12	50	23	
	Total (ligne %)	46	22	58	27	54	25	55	26	213	100	
Centre 2	Oui	51	73	42	61	39	68	30	61	162	66	ns
	Non	19	27	27	39	18	32	19	39	83	34	
	Total (ligne %)	70	29	69	28	57	23	49	20	245	100	
Hors-centre	Oui	26	79	13	48	25	48	19	46	77	50	ns
	Non	13	21	14	52	27	52	22	54	76	50	
	Total (ligne %)	33	22	27	18	52	34	41	27	153	100	
A COMMIS LE TYPE D'INFRACTIONS LE MOINS GRAVE (d'ordre administratif - défaut de comparaître, défaut de respecter certaines conditions, défaut de respecter les conditions d'une libération conditionnelle, défaut de payer une amende)												
Centre 1	Oui	17	37	36	62	19	35	22	40	94	44	0,025
	Non	29	63	22	48	35	65	33	60	119	56	
	Total (ligne %)	46	22	58	27	54	25	55	26	213	100	
Centre 2	Oui	30	43	14	20	18	32	14	29	76	31	0,05
	Non	40	57	55	80	39	68	35	71	169	69	
	Total (ligne %)	70	29	69	28	57	23	49	20	245	100	
Hors-centre	Oui	6	18	6	22	9	21	7	17	28	22	ns
	Non	27	82	21	78	43	79	34	83	125	78	
	Total (ligne %)	33	22	27	18	52	34	41	27	153	100	

TYPE D'INFRACTION	VILLE								TOTAL		p.	
	EDMONTON		REGINA		TORONTO		MONTREAL		n	%		
	n	%	n	%	n	%	n	%				
ACCUSATIONS LIÉES À L'ALCOOL NE RELEVANT PAS DU CODE CRIMINEL (y compris la consommation d'alcool dans un lieu public)												
Centre 1	Oui	14	30	12	21	24	44	12	28	62	29	0,025
	Non	32	70	46	89	30	56	43	72	151	71	
	Total (ligne %)	46	22	58	27	54	25	55	26	213	100	
Centre 2	Oui	9	13	5	7	10	18	3	6	27	11	cellules trop petites
	Non	61	87	64	93	47	82	46	94	218	89	
	Total (ligne %)	70	29	69	28	57	23	49	20	245	100	
Hors-centre	Oui	8	24	2	7	15	29	2	5	27	18	cellules trop petites
	Non	25	86	25	93	37	71	39	95	126	82	
	Total (ligne %)	33	22	27	18	52	34	41	27	153	100	
INFRACTIONS À LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS (LJC)												
Centre 1	Oui	11	24	4	7	7	14	4	7	26	12	cellules trop petites
	Non	35	76	54	93	47	86	51	93	187	88	
	Total (ligne %)	46	22	58	27	54	25	55	26	213	100	
Centre 2	Oui	5	7	1	1	3	5	2	4	11	5	cellules trop petites
	Non	65	93	68	99	54	95	47	96	234	95	
	Total (ligne %)	70	29	69	28	57	23	49	20	245	100	
Hors-centre	Oui	1	3	0	0	2	4	2	5	5	3	cellules trop petites
	Non	32	97	27	100	50	96	39	95	148	97	
	Total (ligne %)	33	22	27	18	52	34	41	27	153	100	

Tableau III.12 Accusations par type d'infraction, par ville et par sexe

TYPE D'INFRACTION		SEXE				TOTAL		p.
		HOMMES		FEMMES				
		n	%	n	%	n	%	
A COMMIS UNE INFRACTION GRAVE (homicide, agression grave avec coups et blessures et agression sexuelle grave)								
EDMONTON	Oui	31	34	12	21	43	29	ns
	Non	61	66	45	89	106	71	
	Total (ligne %)	92	65	57	35	149	100	
REGINA	Oui	25	28	8	12	33	22	0,025
	Non	63	72	58	88	121	78	
	Total (ligne %)	88	57	66	43	154	100	
TORONTO	Oui	34	34	13	21	47	28	ns
	Non	67	66	49	79	118	72	
	Total (ligne %)	101	63	62	38	163	100	
MONTRÉAL	Oui	29	35	4	6	33	23	0,000
	Non	54	65	58	94	112	77	
	Total (ligne %)	83	57	62	43	145	100	
A COMMIS UNE AGRESSION DE GRAVITÉ MOINDRE (agressions, trafic)								
EDMONTON	Oui	56	61	19	33	75	50	0,005
	Non	36	39	38	66	4	50	
	Total (ligne %)	92	61	57	39	149	100	
REGINA	Oui	43	49	19	29	62	40	0,025
	Non	45	51	47	71	92	60	
	Total (ligne %)	88	57	66	43	154	100	
TORONTO	Oui	68	67	28	45	96	58	0,010
	Non	33	33	34	55	67	42	
	Total (ligne %)	101	62	62	38	163	100	

TYPE D'INFRACTION		SEXE				TOTAL		p.
		HOMMES		FEMMES				
		n	%	n	%	n	%	
MONTREAL	Oui	41	49	15	24	56	39	0,005
	Non	42	51	47	74	89	61	
	Total (ligne %)	83	57	62	43	145	100	
A COMMIS UNE AGRESSION DE GRAVITE MOYENNE (conduite avec facultés affaiblies, introduction par effraction)								
EDMONTON	Oui	75	82	25	44	100	67	0,000
	Non	17	18	32	56	49	33	
	Total (ligne %)	92	62	57	38	149	100	
REGINA	Oui	64	73	24	36	88	57	0,000
	Non	24	27	42	64	66	43	
	Total (ligne %)	88	57	66	43	154	100	
TORONTO	Oui	79	78	16	26	95	58	0,000
	Non	22	22	50	74	68	42	
	Total (ligne %)	101	62	62	38	163	100	
MONTREAL	Oui	51	61	8	12	59	41	0,000
	Non	32	39	54	88	86	39	
	Total (ligne %)	83	57	62	43	145	100	
A COMMIS UNE INFRACTION MINEURE (vols, vols à l'étalage, possession de marijuana et prostitution)								
EDMONTON	Oui	72	78	37	65	109	73	ns
	Non	20	22	20	35	40	27	
	Total (ligne %)	92	62	57	38	149	100	
REGINA	Oui	70	80	35	55	105	68	0,000
	Non	18	20	31	47	49	32	
	Total (ligne %)	88	57	66	43	154	100	
TORONTO	Oui	66	65	37	60	103	63	ns
	Non	35	35	25	40	60	37	
	Total (ligne %)	101	62	62	38	163	100	

TYPE D'INFRACTION		SEXE				TOTAL		p.
		HOMMES		FEMMES		n	%	
		n	%	n	%			
MONTRÉAL	Oui	60	72	31	50	91	63	0,010
	Non	23	28	31	50	54	37	
	Total (ligne %)	83	57	62	43	145	100	
A COMMIS LE TYPE D'INFRACTIONS LE MOINS GRAVE (d'ordre administratif - défaut de comparaître, défaut de respecter certaines conditions, défaut de respecter les conditions d'une libération conditionnelle, défaut de payer une amende)								
EDMONTON	Oui	41	49	15	24	56	39	0,005
	Non	42	51	47	76	89	61	
	Total (ligne %)	83	57	62	43	145	100	
REGINA	Oui	43	49	16	24	59	38	0,005
	Non	45	51	50	76	95	62	
	Total (ligne %)	88	57	66	43	154	100	
TORONTO	Oui	39	39	7	11	46	28	0,000
	Non	62	61	55	89	117	72	
	Total (ligne %)	101	62	62	38	163	100	
MONTRÉAL	Oui	35	42	9	15	44	30	0,000
	Non	48	58	53	85	101	70	
	Total (ligne %)	83	57	62	43	145	100	
ACCUSATIONS LIÉES À L'ALCOOL NE RELEVANT PAS DU CODE CRIMINEL (y compris la consommation d'alcool dans un lieu public)								
EDMONTON	Oui	20	28	11	19	31	21	n.s.
	Non	72	72	46	81	118	79	
	Total (ligne %)	92	65	57	35	149	100	
REGINA	Oui	12	14	8	12	20	13	n.s.
	Non	76	86	58	88	134	87	
	Total (ligne %)	88	57	66	43	154	100	

TYPE D'INFRACTION		SEXE				TOTAL		p.
		HOMMES		FEMMES				
		n	%	n	%	n	%	
TORONTO	Oui	34	34	15	24	49	30	n.s.
	Non	67	66	47	76	114	70	
	Total (ligne %)	101	62	62	38	163	100	
MONTRÉAL	Oui	9	11	8	13	17	12	n.s.
	Non	74	89	54	7	128	88	
	Total (ligne %)	83	57	62	43	145	100	
INFRACTIONS À LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS (LJC)								
EDMONTON	Oui	6	7	12	21	18	12	0,01
	Non	86	93	45	89	131	88	
	Total (ligne %)	92	62	57	38	149	100	
REGINA	Oui	2	2	4	6	6	4	n.s.
	Non	86	98	62	64	148	96	
	Total (ligne %)	88	57	66	43	154	100	
TORONTO	Oui	3	3	9	15	12	7	n.s.
	Non	98	97	53	85	151	93	
	Total (ligne %)	101	62	62	38	163	100	
MONTRÉAL	Oui	4	7	4	7	8	6	n.s.
	Non	79	93	58	93	137	94	
	Total (ligne %)	83	57	62	43	145	100	

Tableau III.13 Appartenance ethnique de la victime par ville

Appartenance ethnique	APPARTENANCE ETHNIQUE DE LA VICTIME DES INFRACTIONS								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Autochtone	19	24	23	34	10	10	10	17	62	20
Non-Autochtone	32	41	29	43	76	74	37	62	174	56
Des deux catégories	27	35	15	22	17	16	13	22	72	23
Total	78	100	67	100	103	100	60	100	308	100
p = 0,000										

Tableau III.14 Aide juridique par accusation portée à la ville et par ville

Travailleur juridique présent	LE RÉPONDANT AVAIT HABITUELLEMENT UN TRAVAILLEUR JURIDIQUE POUR LES ACCUSATIONS AU CRIMINEL								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Oui	26	31	18	17	42	36	19	22	105	27
Non	58	69	88	83	75	64	68	78	289	73
Total	84	100	106	100	117	100	87	100	394	100
p = 0,007										

Tableau III.15 Culpabilité par ville

S'est senti coupable	SENTIMENT DE CULPABILITÉ FACE AUX INFRACTIONS COMMISES À LA VILLE PAR VILLE								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Oui, tous/la majorité	88	77	90	70	78	62	59	63	315	68
Oui, certains	22	19	19	15	30	24	15	16	86	19
Non, aucun	5	4	20	15	17	14	19	20	61	13
Total	115	100	129	100	125	100	93	100	462	100
p = 0,01										

Tableau III.16 Accusés par durée d'incarcération, par ville et par domicile

ACCUSÉS PAR DURÉE D'INCARCÉRATION - PAR VILLE	DOMICILE ACTUEL						TOTAL		p.
	Centre 1		Centre 2		Hors-centre				
	n	%	n	%	n	%	n	%	
EDMONTON									
Oui	45	100	52	87	15	60	112	86	trop petites
Non	0	0	8	13	10	40	18	14	
Total (ligne %)	45	35	60	46	25	19	130	100	
REGINA									
Oui	43	81	30	58	9	47	82	66	0,010
Non	10	19	22	42	10	53	42	34	
Total (ligne %)	53	43	52	42	19	15	124	100	
TORONTO									
Oui	41	82	42	79	24	66	107	77	ns
Non	9	18	11	21	12	34	32	23	
Total (ligne %)	50	36	53	38	36	28	139	100	
MONTREAL									
Oui	40	83	33	85	13	52	86	77	0,005
Non	80	17	6	15	12	48	26	23	
Total (ligne %)	48	41	39	35	25	24	112	100	

Tableau III.17 Accusés par temps d'incarcération, par domicile et par ville

ACCUSÉS PAR TEMPS D'INCARCÉRATION - DOMICILE	VILLE								TOTAL		p.
	EDMONTON		REGINA		TORONTO		MONTRÉAL				
	n	%	n	%			n	%			
Centre 1											
Oui	45	100	43	81	41	82	40	83	169	86	trop petites
Non	0	0	10	19	9	18	8	17	27	14	
Total (ligne %)	45	23	53	27	50	26	48	24	196	100	
Centre 2											
Oui	52	87	30	58	42	79	33	85	157	77	0,005
Non	8	13	22	42	11	21	6	15	47	23	
Total (ligne %)	60	29	52	25	53	26	39	24	204	100	
Hors-centre											
Oui	10	40	9	12	34	12	48	44	44	42	ns
Non	25	24	16	16	36	34	25	24	105	49	
Total (ligne %)	27	23	19	17	41	36	28	24	115	100	

Tableau III.18 Durée totale d'incarcération par ville

DURÉE TOTALE D'INCARCÉRATION	VILLE								TOTAL		p.
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal		n	%	
	n	%	n	%	n	%	n	%			
0 mois	18	14	44	34	32	23	26	23	120	23	0,005
0,1 jour à 3 mois	24	18	24	19	27	19	24	21	99	19	
3,1 à 12 mois	19	14	16	12	17	12	22	20	74	14	
12,1 à 24 mois	13	10	7	5	11	8	15	13	46	9	
24,1 à 60 mois	28	21	13	10	28	20	13	11	82	16	
60 mois et +	31	23	15	19	25	18	12	11	93	18	
Total (ligne %)	133	26	129	25	140	27	112	22	514	100	

Tableau III.19 Durée totale d'incarcération par ville et par domicile

Durée totale d'incarcération	Domicile actuel						TOTAL		p.
	Centre 1		Centre 2		Hors-centre				
	n	%	n	%	n	%	n	%	
EDMONTON									
0 jour	0	0	8	13	10	40	18	14	cellules trop petites
0,1 jour à 12 mois	16	36	19	32	8	32	43	33	
12,1 à 60 mois	11	24	23	38	5	20	39	30	
60 mois et +	18	40	10	17	2	8	30	23	
Total (ligne %)	45	35	60	46	25	19	130	100	
REGINA									
0 jour	10	19	22	42	10	53	42	34	cellules trop petites
0,1 jour à 12 mois	12	32	14	27	7	37	38	31	
12,1 mois à 60 mois	12	23	7	13	1	5	20	16	
60 mois et +	14	26	9	17	1	5	24	19	
Total (ligne %)	53	43	52	42	19	15	124	100	
TORONTO									
0 jour	9	18	11	21	12	33	32	23	cellules trop petites
0,1 jour à 12 mois	15	30	14	26	15	42	44	32	
12,1 mois à 60 mois	15	30	18	34	5	14	38	27	
60 mois et +	11	22	10	19	4	11	25	18	
Total (ligne %)	50	36	53	38	36	26	139	100	
MONTRÉAL									
0 jour	8	17	6	15	12	48	26	23	cellules trop petites
0,1 jour à 12 mois	14	29	24	62	8	32	46	41	
12,1 mois à 60 mois	17	35	7	18	4	16	28	25	
60 mois et +	9	19	2	5	1	4	12	11	
Total (ligne %)	48	43	39	35	25	22	112	100	

Tableau III.20 Durée d'incarcération par ville et par sexe

NOMBRE DE RÉPONDANTS QUI ONT ÉTÉ ACCUSÉS ET QUI ONT PURGÉ UNE PEINE D'EMPRISONNEMENT - PAR VILLE ET PAR SEXE	SEXE				TOTAL		p.
	HOMMES		FEMMES		n	%	
	n	%	n	%			
EDMONTON							
0 jour	6	7	12	28	18	14	trop petit
0,1 jour à 3 mois	13	14	11	26	24	18	
3,1 à 12 mois	15	16	4	9	19	14	
12,1 à 36 mois	22	24	6	14	28	21	
36,1 mois et +	35	38	10	23	45	34	
Total (colonne du %)	90	68	43	32	133	100	
REGINA							
0 jour	24	29	20	46	44	34	trop petit
0,1 jour à 3 mois	12	14	12	26	24	19	
3,1 à 12 mois	12	14	4	9	16	12	
12,1 à 36 mois	10	12	2	4	12	9	
36,1 mois et +	25	30	8	17	33	26	
Total (colonne du %)	83	64	46	36	129	100	
TORONTO							
0 jour	12	13	20	42	32	23	trop petit
0,1 jour à 3 mois	14	15	13	27	27	19	
3,1 à 12 mois	12	13	5	10	17	12	
12,1 à 36 mois	14	15	8	17	22	16	
36,1 mois et +	40	43	2	4	42	30	
Total (colonne du %)	92	65	48	35	140	100	

NOMBRE DE RÉPONDANTS QUI ONT ÉTÉ ACCUSÉS ET QUI ONT PURGÉ UNE PEINE D'EMPRISONNEMENT - PAR VILLE ET PAR SEXE	SEXE				TOTAL		p.
	HOMMES		FEMMES		n	%	
	n	%	n	%			n
MONTRÉAL							
0 jour	9	12	17	45	26	23	trop petit
0,1 jour à 3 mois	13	18	11	29	24	21	
3,1 à 12 mois	15	20	7	18	22	20	
12,1 à 36 mois	17	23	1	3	18	16	
36,1 mois et +	20	27	2	5	22	20	
Total (colonne du %)	74	71	38	29	112	100	

Tableau III.21 Nombre d'incarcérations par ville et par domicile

NOMBRE D'INCARCÉRATIONS - VILLE ET DOMICILE	NOMBRE D'INCARCÉRATIONS								TOTAL		p.
	1		2 - 5		6 - 10		11 +		n	%	
	n	%	n	%	n	%	n	%			
EDMONTON											
Centre 1	6	35	11	33	10	29	8	30	35	31	cellules trop petites
Centre 2	8	47	16	48	18	51	16	59	58	52	
Hors-centre	3	17	6	18	7	20	3	11	19	17	
Total (ligne %)	17	15	33	29	35	31	27	24	112	100	
REGINA											
Centre 1	9	53	13	46	8	53	11	73	41	55	cellules trop petites
Centre 2	5	29	11	39	4	47	3	20	26	35	
Hors-centre	3	18	4	14	0	0	1	7	8	11	
Total (ligne %)	17	23	28	37	15	20	15	20	75	100	
TORONTO											
Centre 1	9	41	8	24	8	42	14	54	39	39	cellules trop petites
Centre 2	8	36	19	58	7	37	10	38	44	44	
Hors-centre	5	23	6	18	4	21	2	8	17	17	
Total (ligne %)	22	22	33	33	19	19	26	26	100	100	
MONTREAL											
Centre 1	9	50	9	28	11	55	10	71	34	46	cellules trop petites
Centre 2	9	50	17	53	5	25	3	21	34	40	
Hors-centre	0	0	6	19	4	20	1	7	11	13	
Total (ligne %)	18	21	32	38	20	24	14	17	84	100	

Tableau III.22 Accusés par établissement pour jeunes contrevenants, par ville et par domicile

ACCUSÉS PAR ÉTABLISSEMENT DE JEUNES CONTREVENANTS - VILLE	DOMICILE ACTUEL						TOTAL		p.
	CENTRE 1		CENTRE 2		HORS-CENTRE		n	%	
	n	%	n	%	n	%			
EDMONTON									
Oui	18	35	27	53	6	12	51	100	ns
Non	26	33	33	42	19	24	78	100	
Total (ligne %)	44	34	60	47	25	19	129	100	
REGINA									
Oui	12	43	12	43	4	14	28	100	ns
Non	41	43	40	42	15	16	96	100	
Total (ligne %)	53	43	52	42	19	15	124	100	
TORONTO									
Oui	19	40	19	40	9	19	47	100	ns
Non	31	62	34	81	37	66	29	100	
Total (ligne %)	50	36	53	38	36	26	139	100	
MONTRÉAL									
Oui	17	50	12	35	5	15	34	100	ns
Non	31	40	27	35	20	26	78	100	
Total (ligne %)	48	43	39	35	25	22	112	100	

Tableau III.23 Durée totale du séjour en établissement pour jeunes contrevenants par ville

DURÉE TOTALE DU SÉJOUR EN ÉTABLISSEMENT POUR JEUNES CONTREVENANTS	VILLE								TOTAL		p.
	EDMONTON		REGINA		TORONTO		MONTRÉAL				
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
00	79	60	99	76	93	66	78	70	349	68	0,05
0,1 jour à 3 mois	18	14	11	9	14	10	12	11	55	11	
3,1 à 18 mois	16	12	6	5	13	9	17	15	52	10	
18 mois et +	19	14	13	10	20	14	5	4	57	11	
Total (ligne %)	132	26	129	25	140	27	112	22	513	100	

Tableau III.24 Accusés par détention préalable par ville et par domicile

ACCUSÉS PAR DÉTENTION PRÉALABLE - VILLE	DOMICILE ACTUEL						TOTAL		p.
	CENTRE 1		CENTRE 2		HORS-CENTRE				
	n	%	n	%	n	%	n	%	
EDMONTON									
Oui	30	68	44	73	9	36	83	64	0,005
Non	14	32	16	27	16	64	46	36	
Total (ligne %)	44	34	60	47	25	19	129	100	
REGINA									
Oui	34	64	25	48	6	32	65	52	0,05
Non	19	36	27	52	13	68	59	48	
Total (ligne %)	53	43	52	42	19	15	124	100	
TORONTO									
Oui	29	58	37	70	15	42	81	58	0,05
Non	21	42	16	30	21	58	58	42	
Total (ligne %)	50	36	53	38	36	26	139	100	
MONTREAL									
Oui	25	52	29	74	10	40	64	57	0,025
Non	23	48	10	26	15	60	48	43	
Total (ligne %)	48	43	39	35	25	22	112	100	

Tableau III.25 Durée totale de la détention préalable par ville

DURÉE DE DÉTENTION PRÉALABLE	VILLE								TOTAL		p.
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal				
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
00	46	35	62	50	58	41	48	43	214	42	trop petit
0,1 jour à 3 mois	40	30	43	34	40	29	41	37	164	32	
3,1 à 18 mois	33	25	18	14	31	22	20	18	102	20	
18 mois et +	13	10	6	5	11	8	3	3	33	6	
Total (ligne %)	132	26	129	25	140	28	112	22	513	100	

Tableau III.26 Accusés par séjour dans un établissement provincial par ville et par domicile

ACCUSÉS PAR SÉJOUR DANS UN ÉTABLISSEMENT PROVINCIAL - VILLE	DOMICILE ACTUEL						TOTAL		p.
	CENTRE 1		CENTRE 2		HORS-CENTRE				
	n	%	n	%	n	%	n	%	
EDMONTON									
Oui	35	41	40	45	12	14	87	100	0,05
Non	9	21	20	48	13	41	42	100	
Total	44	35	60	46	25	130	129	100	
REGINA									
Oui	33	60	18	33	4	7	55	100	0,005
Non	20	29	34	49	15	22	69	100	
Total	53	43	52	42	19	15	124	100	
TORONTO									
Oui	28	38	30	41	15	21	73	100	ns
Non	22	33	23	35	21	32	66	47	
Total	50	36	53	38	36	26	139	100	
MONTRÉAL									
Oui	33	58	15	26	9	16	57	100	0,01
Non	15	28	24	43	16	30	55	100	
Total	48	43	39	35	25	22	112	100	

Tableau III.27 Durée totale du séjour en établissement provincial par ville

DURÉE DU SÉJOUR EN ÉTABLISSEMENT PROVINCIAL	VILLE								TOTAL		p.
	EDMONTON		REGINA		TORONTO		MONTRÉAL				
	n	%	n	%	n	%	n	%			
00	42	32	73	56	66	47	54	23	235	46	0,000
0,1 jour à 3 mois	28	21	83	6	13	19	19	28	68	13	
3,1 à 18 mois	22	17	21	16	28	20	22	20	93	18	
18 mois et +	41	35	27	21	33	24	16	14	117	23	
Total (ligne %)	133	26	129	25	140	27	111	22	513	100	

Tableau III.28 Traitement par la police municipale par ville (répondants mis en accusation)

Traitement	VILLE								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Respectueux	27	15	42	25	21	11	41	29	131	19
Ordinaire	45	25	34	20	44	23	27	19	150	22
Brutal	30	16	41	24	25	13	26	19	122	18
Langage grossier	33	18	19	11	40	21	21	15	113	17
Mauvais traitements	47	26	35	20	59	31	25	18	166	24
Total	182	100	171	100	189	100	140	100	682	100

Tableau III.29 Traitement par la police municipale par ville (0-8 ans à la ville)

Traitement	VILLE								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Respectueux	12	20	14	30	11	14	19	26	56	22
Ordinaire	15	25	12	27	23	30	10	14	60	23
Brutal	10	17	10	22	11	14	15	20	46	20
Langage grossier	7	12	5	11	10	13	15	20	37	14
Mauvais traitement	16	27	5	11	21	28	15	20	57	22
Total	60	100	46	100	76	100	74	100	256	100

Tableau III.30 Traitement par la police à domicile par ville

Traitement	VILLE								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Respectueux	22	28	13	33	20	32	24	42	79	33
Ordinaire	24	30	8	20	17	27	7	12	56	23
Brutal	7	9	7	18	9	14	11	19	34	14
Langage grossier	11	14	6	15	6	10	7	12	30	13
Mauvais traitement	15	19	6	15	11	17	8	14	50	21
Total	79	100	40	100	63	100	75	100	239	100

Tableau III.31 Traitement équitable - Système pénal par ville et par domicile

Ville	Edmonton						Regina			Toronto			Montréal											
	Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1	Centre 2	Hors-centre	Centre 1	Centre 2	Hors-centre	Centre 1	Centre 2	Hors-centre									
Traitement	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n								
Juste	64	28	61	33	69	18	6	33	50	19	83	19	62	29	60	31	64	25	78	32	45	14	76	19
Injuste	36	16	39	21	31	8	1	21	50	19	17	4	38	18	40	21	36	14	22	9	55	17	24	6
	p = n.s.						p = 0,03			p = n.s.			p = 0,01											
	Centre 1 p = n.s.						Centre 2 p = n.s.			Hors-centre p = n.s.			Hors-centre p = n.s.											

Tableau III.32 Traitement équitable - Système pénal par ville et par sexe

Ville	Edmonton				Regina		Toronto		Montréal							
	Hommes		Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes						
Traitement	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n						
Juste	62	52	70	30	61	47	65	28	56	50	73	36	60	38	79	27
Injuste	38	32	30	13	39	30	35	15	44	40	27	13	40	25	21	7
	n.s.				n.s.		p = 0,04		p = 0,05							
	N = 127				N = 120		N = 139		N = 97							

Tableau III.33 Traitement équitable - Police municipale par ville et par lieu de résidence

Ville	Edmonton						Regina						Toronto						Montréal					
	Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre	
Traitement	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Juste	58	25	53	28	52	13	60	32	36	18	74	17	65	30	50	20	60	15	56	23	53	17	81	22
Injuste	37	16	36	19	40	10	34	18	50	25	22	5	26	12	50	20	36	9	37	15	47	15	19	5
Moitié moitié	5	2	11	6	8	2	6	3	14	7	4	1	9	4	0	0	4	1	7	3	0	0	0	0
p = n.s.																								

* Les données sur Regina et Montréal sont significatives lorsqu'on effectue le calcul x2 seulement avec la catégorie juste et injuste.

Tableau III.34 Traitement équitable - Police municipale par ville et par sexe

Ville	Edmonton				Regina				Toronto				Montréal			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
Traitement	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Juste	51	42	56	27	55	42	69	24	55	35	75	27	65	53	70	28
Injuste	43	35	31	15	42	32	26	9	41	26	25	9	28	23	28	11
Moitié moitié	6	5	13	6	4	3	6	2	5	0	0	0	6	5	3	1
n.s.																
N = 124				N = 130				N = 112				N = 100				

Tableau III.35 Traitement équitable - Tribunaux par ville et par lieu de résidence

Ville	Edmonton						Regina						Toronto						Montréal					
	Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre	
Traitement	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Juste	70	30	60	30	72	18	63	33	57	26	78	18	72	31	63	26	76	19	76	29	64	18	77	17
Injuste	23	10	36	18	24	6	31	16	28	13	22	5	21	9	37	15	24	6	16	6	29	8	23	5
Moitié moitié	7	3	4	2	4	1	6	3	15	7	0	0	7	3	0	0	8	3	7	2	0	0	0	0

* Lorsqu'on effectue le calcul χ^2 , uniquement avec les catégories juste/injuste, les écarts entre les villes sont non significatifs.

Tableau III.36 Traitement équitable - Tribunaux par ville et par sexe

Ville	Edmonton				Regina				Toronto				Montréal			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
Traitement	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Juste	65	53	70	28	58	45	73	36	66	49	78	28	73	45	73	19
Injuste	28	23	28	11	29	23	25	12	32	24	17	6	21	13	23	6
Moitié moitié	6	5	3	1	13	10	0	0	1	1	6	2	6	4	4	1
	N = 121				N = 126				N = 110				N = 88			

Tableau III.37 Les policiers traitent-ils tous les Autochtones de la même façon, par ville

Traitement	LES POLICIERS TRAITENT-ILS TOUS LES AUTOCHTONES DE LA MÊME FAÇON								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Même façon	35	26	40	30	53	36	44	41	172	33
Différentement	99	74	94	70	96	64	63	59	352	67
Total	134	100	134	100	149	100	107	100	524	100
p = 0,06										

Tableau III.38 Pourquoi les Autochtones ne sont-ils pas tous traités de la même façon, par ville

Raison	TRAITEMENT DIFFÉRENT DES AUTOCHTONES PAR VILLE								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Policier lui-même	21	22	25	29	16	21	3	5	65	20
Comportement de l'Autochtone	50	53	39	45	36	48	31	49	156	49
Statut social de l'Autochtone	23	24	23	27	23	31	29	46	98	31
Total	94	100	87	100	75	100	63	100	319	100
0,006										

Tableau III.39 Pourquoi les Autochtones ne sont-ils pas tous traités de la même façon, par ville et par domicile

Ville	Edmonton			Regina			Toronto			Montréal														
	Centre 1	Centre 2	Hors-centre	Centre 1	Centre 2	Hors-centre	Centre 1	Centre 2	Hors-centre	Centre 1	Centre 2	Hors-centre												
Raison	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n										
Policier lui-même	10	2	32	15	17	4	23	7	36	14	33	4	16	4	19	5	29	7	6	1	4	1	6	1
Comportement de l'Autochtone	71	15	38	18	65	15	48	15	36	14	42	5	56	14	38	10	50	12	67	12	43	12	41	7
Statut de l'Autochtone	19	4	30	14	17	4	29	9	28	11	25	3	28	7	42	11	21	5	28	5	54	15	53	9
Centre 1 p = trop petite				Centre 2 p = 0,05				Hors-centre p = trop petite																

Tableau III.40 Les policiers traitent-ils les Autochtones de la même façon que les Blancs, par ville et par domicile

Ville	Edmonton			Regina			Toronto			Montréal														
	Centre 1	Centre 2	Hors-centre	Centre 1	Centre 2	Hors-centre	Centre 1	Centre 2	Hors-centre	Centre 1	Centre 2	Hors-centre												
Traitement	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n										
Même	40	12	13	8	19	4	36	17	17	10	10	2	44	20	18	9	20	8	44	20	21	8	16	5
Traitent mieux les Blancs	57	17	87	52	80	18	64	30	83	50	90	19	53	24	82	41	80	32	53	24	77	30	84	26
p = 0,01			p = 0,01			p = 0,000			p = 0,01															

Tableau III.41 Les policiers traitent-ils les Autochtones et les Blancs agressifs de la même façon, par ville

Traitement par les policiers	LES POLICIERS TRAITENT-ILS LES AUTOCHTONES ET LES BLANCS AGRESSIFS DE LA MÊME FAÇON - PAR VILLE								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Même	57	52	39	30	79	56	57	49	232	47
Traitent mieux les Blancs	52	48	92	70	61	44	60	51	265	53
Total	109	100	131	100	140	100	117	100	497	100
p = 0,000										

Tableau III.42 Les policiers traitent-ils les Autochtones et les Blancs agressifs de la même façon, par ville et par domicile

Ville	Edmonton						Regina						Toronto						Montréal					
	Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre	
Traitement	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	%	n	
Même	17	74	25	42	14	58	17	43	12	20	6	26	28	61	27	55	23	52	31	67	13	33	13	41
Traitent mieux les Blancs	6	26	34	58	10	42	25	57	47	80	17	74	18	39	22	45	21	45	15	33	26	67	19	39
Centre 1 p = 0,04						Centre 2 p = 0,002						Hors-centre p = n.s.												

Tableau III.43 Les policiers sont-ils tous les mêmes, par ville

Perception des policiers	LES POLICIERS SONT-ILS TOUS LES MÊMES - PAR VILLE								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Les mêmes	13	9	11	7	13	8	25	18	62	10
La plupart sont mauvais	32	22	43	27	39	24	34	25	148	25
La plupart sont bons	41	28	63	40	54	34	35	26	193	32
Moitié/moitié	62	42	40	25	54	34	43	31	199	33
Total	148	100	157	100	160	100	137	100	602	100
p = 0,004										

Tableau III.44 Besoins des Autochtones qui sortent de prison, par ville

Besoins des Autochtones qui sortent de prison	CE DONT LES AUTOCHTONES ONT BESOIN LORSQU'ILS SONT LIBÉRÉS - PAR VILLE								TOTAL	
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Soutien	40	48	44	44	33	33	34	37	151	40
Logement	8	10	8	8	35	35	15	16	66	18
Emploi	23	28	21	21	21	21	19	21	84	22
Famille	8	10	16	16	9	9	15	16	48	13
Autres	4	5	12	12	2	2	9	10	27	7
Total	83	100	101	100	100	100	92	100	376	100
cellules trop petites										

Tableau IV.1 Violence familiale par variable prédictive pour l'ensemble de l'échantillon

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	VIOLENCE FAMILIALE (Ligne %)				p.
		Aucune	Gravité moindre	Gravité moyenne	Très grave	
Les parents biologiques avaient-ils un problème d'alcool	Aucun	54	31	7	7	1,8e-18
	Père / Mère / donnée manquante	26	37	16	20	
	Deux parents	10	43	19	28	
Gravité du problème d'alcool du père biologique	Grave	11	38	20	31	6,5e-16
	Moyen / donnée manquante	39	38	11	12	
Gravité du problème d'alcool de la mère biologique	Grave	10	39	20	31	8,3e-14
	Moyen	22	52	13	13	
	donnée manquante	40	33	13	14	
Les parents biologiques ont-ils purgé une peine d'emprisonnement	Deux parents / Mère / donnée manquante	22	36	16	29	1,1e-8
	Non	37	39	12	13	
	Père	9	39	13	29	
Le répondant a-t-il déménagé beaucoup au cours de son enfance	Oui / donnée manquante	17	37	18	28	3,8e-7
	Non	35	38	13	14	
Par qui le répondant a-t-il été élevé	Parent unique / Autres	20	44	17	19	4,3e-6
	Deux parents	40	37	9	15	
	Parents d'accueil / donnée manquante	22	28	21	29	
Source de revenu des parents biologiques	Aide sociale / donnée manquante	17	41	19	23	2,5e-5
	Emploi / Traditionnelle	36	35	12	17	

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	VIOLENCE FAMILIALE (Ligne %)				p.
		Aucune	Gravité moindre	Gravité moyenne	Très grave	
La violence sur la réserve est perpétrée par le conjoint	Oui	16	40	29	43	4,5e-5
	Non / donnée manquante	33	37	15	16	
Source de revenu du père biologique	Salaire / Traditionnelle	33	36	13	17	0,00024
	Sans travail	15	41	19	25	
La violence sur la réserve est perpétrée par des membres de la famille mais non pas par le conjoint	Oui	14	36	20	30	0,0023
	Non / donnée manquante	30	38	14	18	

Tableau IV.2a. Violence familiale par variable prédictive par ville (Edmonton)

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	VIOLENCE FAMILIALE (Ligne %)				p.
		Aucune	Gravité moindre	Gravité moyenne	Très grave	
Le répondant a-t-il déménagé beaucoup au cours de son enfance	Oui / donnée manquante	9	39	24	29	1,3e-6
	Non	42	41	12	5	
Source de revenu des parents biologiques	Aide sociale / donnée manquante	12	39	22	28	0,00020
	Emploi / Traditionnelle	40	40	13	6	
La violence sur la réserve est perpétrée par le conjoint	Oui	13	38	21	28	0,024
	Non / donnée manquante	34	40	15	11	
Niveau de violence sur la réserve	Élevé / donnée manquante	17	35	26	22	0,040
	Moyen / Faible / Au courant d'aucune violence	35	43	10	12	

Tableau IV.2b. Violence familiale par variable prédictive par ville (Regina)

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	VIOLENCE FAMILIALE (Ligne %)				p.
		Aucune	Gravité moindre	Gravité moyenne	Très grave	
Par qui le répondant a-t-il été élevé	Parent unique / Deux parents / Donnée manquante	38	41	9	12	0,00010
	Autres / Parents d'accueil	15	24	12	49	
Gravité du problème d'alcool du père biologique	Grave	15	39	11	35	0,00069
	Moyen / donnée manquante	43	35	10	12	

Tableau IV.2c. Violence familiale par variable prédictive par ville (Toronto)

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	VIOLENCE FAMILIALE (Ligne %)				p.
		Aucune	Gravité moindre	Gravité moyenne	Très grave	
Gravité du problème d'alcool du père biologique	Grave	11	33	28	28	6,2e-5
	Moyen / donnée manquante	31	48	8	12	

Tableau IV.3 Total des inculpations avant la majorité par variable prédictive pour l'ensemble de l'échantillon

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	NOMBRE TOTAL D'INCUPLICATIONS CONTRE DES JEUNES (Ligne %)					p.
		1	2 - 4	5 - 10	11 - 20	21 +	
Sexe	Hommes	20	33	25	12	9	0,0055
	Femmes	31	40	19	8	1	
Mauvais traitements envers des enfants	Gravité moindre / donnée manquante	27	39	19	9	7	0,015
	Gravité moyenne / Très grave	16	28	33	16	7	
Niveau de violence sur la réserve / Collectivité d'origine	Élevé / Moyen / Faible	25	38	20	8	9	0,029
	Aucun / donnée manquante	20	28	31	18	3	
Agression sexuelle d'enfants	Gravité moindre	42	29	23	6	0	0,040
	Gravité moyenne / donnée manquante	22	37	22	13	7	
	Très grave	15	25	45	0	15	0,040

Tableau IV.4 Nombre d'inculpations avant la majorité par variable prédictive pour les répondants de sexe masculin

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	NOMBRE TOTAL D'INculpATIONS CONTRE DES JEUNES (Ligne %)					p.
		1	2 - 4	5 - 10	11 - 20	21 +	
Mauvais traitements envers des enfants	Gravité moindre / donnée manquante	25	39	19	9	9	0,00049
	Gravité moyenne / Très grave	10	22	38	19	10	
Violence familiale	Aucune / Gravité moindre / Gravité moyenne / donnée manquante	23	38	21	10	8	0,0072
	Très grave	10	18	41	20	12	

Tableau IV.5 Nombre total d'inculpations par variable prédictive pour l'ensemble de l'échantillon

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	NOMBRE MOYEN D'ACCUSATIONS	p.
Accusations totales portées avant l'âge adulte	1 accusation / donnée manquante	13	4,9e-25
	2 - 4 accusations	20	
	5 - 10 accusations	29	
	11 - 20 accusations	43	
	21 accusations et plus	58	
Âge au moment de la première détention	de 5 à 20 ans	28	1,8e-14
	21 ans et plus	13	
	donnée manquante	8	
Âge au moment de la première accusation	de 5 à 16 ans	27	1,8e-14
	17 et 18 ans	17	
	18 ans et plus / donnée manquante	9	
Sexe	Hommes	25	5,0e-13
	Femmes	12	
Problème d'alcool	Constamment	32	1,2e-9
	Parfois / Par le passé	20	
	Aucun / donnée manquante	13	

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	NOMBRE MOYEN D'ACCUSATIONS	p.
Principal type d'accusations porté contre des jeunes	Contre la personne / la propriété / Autres / LIC	25	2,4e-9
	Contre la personne et la propriété	33	
	donnée manquante	13	
Mauvais traitements subis durant l'enfance	Gravité moindre / Donnée manquante	18	0,00094
	Gravité moyenne / Très grave	27	
Domicile actuel du répondant	Centre 1	26	0,0020
	Centre 2 / Hors-centre / donnée manquante	18	
Agressions sexuelles subies durant l'enfance	Gravité moindre	10	0,0027
	Gravité moyenne / Très grave / Donnée manquante	22	
Stabilité des répondants au cours de l'enfance	Stable / Moyennement stable	18	0,0037
	Instable / Donnée manquante	26	
Violence familiale	Gravité moindre / Gravité moyenne	18	0,0059
	Très grave / Donnée manquante	25	
Les parents biologiques avaient-ils un problème d'alcool	Aucun problème / Père	17	0,0078
	Mère / Les deux parents / donnée manquante	24	
Âge auquel le répondant a commencé à boire régulièrement	de 1 à 10 ans	30	0,0080
	11 ans et plus / donnée manquante	20	
Nombre total de fois que le répondant a été victime d'actes criminels	1 fois / donnée manquante	18	0,024
	2 fois et plus	24	

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	NOMBRE MOYEN D'ACCUSATIONS	p.
Auteur de la violence familiale	Parents biologiques	23	0,025
	Parents d'accueil	32	
	Famille élargie / Belle famille / Diverses personnes / donnée manquante	17	
Le répondant a-t-il déménagé beaucoup au cours de son enfance	Oui	24	0,027
	Non / Donnée manquante	19	
Par qui le répondant a-t-il été élevé	Parent unique / Deux parents / Autres / donnée manquante	19	0,037
	Parents d'accueil	27	

Tableau IV.6a. Nombre total d'inculpations par variable prédictive par ville (Edmonton)

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	NOMBRE MOYEN D'ACCUSATIONS	p.
Âge au moment de la première accusation	de 5 à 14 ans	31	0,00021
	de 15 à 18 ans	18	
	19 ans et plus / donnée manquante	9	
Âge au moment de la première détention	de 5 à 15 ans	33	0,00033
	16 ans et plus / donnée manquante	16	
Accusations totales portées avant l'âge adulte	1 accusation / donnée manquante	14	0,00064
	2 accusations et plus	30	
Sexe	Hommes	24	0,0057
	Femmes	20	
Temps passé dans la ville actuelle	de 0 à 8 ans	16	0,039
	9 ans et plus / donnée manquante	27	
Auteur de la violence familiale	Parents biologiques / Parents d'accueil / Diverses personnes / donnée manquante	25	0,067
	Famille élargie / Belle famille	9	

Tableau IV.6b. Nombre total d'inculpations par variable prédictive par ville (Regina)

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	NOMBRE MOYEN D'ACCUSATIONS	p.
*Âge au moment de la première détention	5 ans et plus	29	8,0e-16
	donnée manquante	4	
Accusations totales portées avant l'âge adulte	1 - 4 accusations / donnée manquante	12	2,7e-8
	5 accusations et plus	40	
Problème d'alcool	Constamment / Parfois / Par le passé	25	2,9e-5
	Aucun / Donnée manquante	8	
Sexe	Hommes	24	0,00012
	Femmes	10	
Âge au moment de la première accusation	de 5 à 18 ans	23	0,0011
	18 ans et plus	7	
Principal type d'accusations porté contre des jeunes	Contre la personne / Autres / LJC / donnée manquante	12	0,0021
	Contre la propriété / Contre la personne et la propriété	28	
Violence familiale	Gravité moindre / Gravité moyenne / Donnée manquante	14	0,0056
	Très grave	28	
Où le répondant a-t-il passé la plus grande partie de sa vie	Réserve / Ville / Divers endroits / donnée manquante	21	0,0058
	Petite ville	5	
Source de revenu actuel du répondant	Aide sociale / Autres / Donnée manquante	23	0,0077
	Emploi / Subventions pour études	9	
Beaucoup de déplacement au cours de l'enfance	Oui	26	0,018
	Non / Donnée manquante	14	
A été pensionnaire	Oui / donnée manquante	25	0,045
	Non	15	

* Cette mesure indique que toute détention est la donnée prédictive la plus importante.
 ** Lorsque les données sont non pondérées, le « domicile » est une variable significative.

Tableau IV.6c. Nombre total d'inculpations par variable prédictive par ville (Toronto)

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	NOMBRE MOYEN D'ACCUSATIONS	p.
Sexe	Hommes	33	7,6e-9
	Femmes	10	
Âge au moment de la première détention	de 5 à 20 ans	32	4,6e-5
	21 ans et plus / donnée manquante	14	
Accusations totales portées avant l'âge adulte	1-4 accusations / donnée manquante	19	0,00015
	5 accusations et plus	39	
Problème d'alcool	Constamment / Donnée manquante	39	0,0020
	Parfois / Par le passé / Aucun problème	21	
Âge au moment de la première accusation	de 5 à 18 ans / donnée manquante	28	0,0028
	19 ans et plus	11	
Mauvais traitements subis durant l'enfance	Gravité moindre / Donnée manquante	20	0,0035
	Gravité moyenne / Très grave	36	
Âge auquel le répondant a commencé à boire régulièrement	de 1 à 12 ans	36	0,020
	13 ans et plus	21	

Tableau IV.6d. Nombre total d'inculpations par variable prédictive par ville (Montréal)

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	NOMBRE MOYEN D'ACCUSATIONS	p.
*Âge au moment de la première détention	5 ans et plus	20	5,3e-8
	donnée manquante	3	
Accusations totales portées avant l'âge adulte	1 accusation / donnée manquante	9	9,8e-5
	2 accusations et plus	28	
Âge au moment de la première accusation	de 5 à 16 ans	26	0,0002
	17 ans et plus	9	
Principal type d'accusations porté contre des jeunes	Contre la personne / la propriété / Autres / Contre la personne et la propriété / LJC	26	0,0011
	donnée manquante	9	
Domicile actuel du répondant	Centre 1 / Donnée manquante	24	0,0016
	Centre 2 / Hors-centre	10	
Niveau de violence sur la réserve / Collectivité d'origine	Élevé / Moyen / donnée manquante	19	0,0031
	Faible / Aucun	5	
Problème d'alcool	Constamment	26	0,0052
	Parfois / Par le passé / Aucun problème	11	
Sexe	Hômnes	19	0,024
	Femmes	10	

* Cette mesure indique que toute détention est la donnée prédictive la plus importante.

Tableau IV.7 Nombre total d'infractions au *Code criminel* par variable prédictive pour l'ensemble de l'échantillon

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	ACCUSATIONS TOTALES PORTÉES EN VERTU DU CODE CRIMINEL	p.
Accusations totales portées avant l'âge adulte	1 accusation / donnée manquante	9	5,4e-31
	2 - 4 accusations	14	
	5 - 10 accusations	20	
	11 - 20 accusations	36	
	21 accusations et plus	56	
Âge au moment de la première détention	de 5 à 15 ans	24	1,6e-25
	de 16 à 20 ans	19	
	21 ans et plus	10	
	donnée manquante	5	
Âge au moment de la première accusation	de 5 à 16 ans	24	1,6e-25
	17 et 18 ans	19	
	18 ans et plus / donnée manquante	6	
Principal type d'accusations porté contre des jeunes	Contre la personne / Autres	14	1,1e-11
	Contre la propriété / Contre la personne et la propriété	23	
	LJC / donnée manquante	10	
Sexe	Hommes	19	1,7e-10
	Femmes	9	

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	ACCUSATIONS TOTALES PORTÉES EN VERTUDU CODE CRIMINEL	p.
Problème d'alcool	Constamment	23	2,7e-6
	Parfois / Par le passé	15	
	Aucun / donnée manquante	11	
Âge auquel le répondant a commencé à boire régulièrement	de 1 à 10 ans	26	0,00019
	11 ans et plus / donnée manquante	14	
Domicile actuel du répondant	Centre 1 / Centre 2	17	0,0019
	Hors-centre / donnée manquante	11	
Violence familiale	Aucun / Gravité moindre	13	0,0039
	Gravité moyenne / Très grave	20	
Mauvais traitements subis durant l'enfance	Gravité moindre / donnée manquante	14	0,036
	Gravité moyenne / Très grave	20	
Les parents biologiques avaient-ils un problème d'alcool	Aucun / Père	13	0,027
	Mère / Deux parents / donnée manquante	18	
Stabilité durant l'enfance	Stable / Moyennement stable	14	0,018
	Instable / Donnée manquante	18	
Agression sexuelle d'enfants	Gravité moindre	9	0,037
	Gravité moyenne / Très grave / donnée manquante	16	
Temps passé dans la ville	de 0 à 8 ans	14	0,041
	9 ans et plus / donnée manquante	19	
Gravité du problème d'alcool du père biologique	Grave	18	0,041
	Moyen / Donnée manquante	14	

Tableau IV.8a. Nombre total d'infractions au *Code criminel* par variable prédictive, par ville (Edmonton)

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	ACCUSATIONS TOTALES PORTÉES EN VERTU DU <i>CODE CRIMINEL</i>	p.
Accusations totales portées avant l'âge adulte	1 accusation / donnée manquante	10	6,0e-15
	2 - 10 accusations	16	
	11 accusations et plus	43	
Âge au moment de la première détention	de 5 à 15 ans	25	5,6e-11
	de 16 à 20 ans	17	
	21 ans et plus / donnée manquante	7	
Âge au moment de la première accusation	de 5 à 14 ans	22	1,3e-7
	de 15 à 18 ans	16	
	19 ans et plus / donnée manquante	6	
Principal type d'accusations porté contre des jeunes	Contre la personne / Autres	12	7,5e-5
	Contre la propriété / Contre la personne et la propriété	22	
Problème d'alcool	Constamment / Donnée manquante	23	0,011
	Parfois / Par le passé / Aucun problème	14	
Agression sexuelles d'enfants	Gravité moindre	7	0,027
	Gravité moyenne / Très grave / donnée manquante	17	
Sexe	Hommes	18	0,040
	Femmes	13	
Domicile actuel du répondant	Centre 1 / Centre 2 / donnée manquante	18	0,041
	Hors-centre	11	

** Lorsque les données sont non pondérées, le « domicile » est une variable significative.

Tableau IV.8b. Nombre total d'infractions au *Code criminel* par variable prédictive, par ville (Regina)

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	ACCUSATIONS TOTALES PORTÉES EN VERTU DU <i>CODE CRIMINEL</i>	p.
Âge au moment de la première détention	de 5 à 10 ans / donnée manquante	3	4,1e-19
	11 ans et plus	26	
Accusations totales portées avant l'âge adulte	1 - 4 accusations / donnée manquante	11	4,0e-7
	5 accusations et plus	39	
Problème d'alcool	Constamment / Parfois	26	5,3-5
	Par le passé / Aucun problème / donnée manquante	10	
Âge au moment de la première accusation	de 5 à 18 ans	21	0,00057
	19 ans et plus	6	
Principal type d'accusations porté contre des jeunes	Contre la personne / Autres / LJC / donnée manquante	11	0,0012
	Contre la propriété / Contre la personne et la propriété	25	
Violence familiale	Aucun / Gravité moindre / donnée manquante	13	0,0063
	Gravité moyenne / Très grave	25	
Où le répondant a-t-il passé la plus grande partie de sa vie	Réserve / Ville / Divers endroits / donnée manquante	19	0,0075
	Petite ville	5	
Sexe	Hommes	21	0,012
	Femmes	10	
Source de revenu actuel du répondant	Aide sociale / Autres / donnée manquante	21	0,016
	Emploi / Subventions pour études	9	
Où le répondant a-t-il passé son enfance	Réserve / Divers endroits	23	0,046
	Région rurale hors réserve / Région urbaine hors réserve	12	

* Lorsque les données sont non pondérées, le « domicile » est une variable significative.

Tableau IV.8c. Nombre total d'infractions au *Code criminel* par variable prédictive, par ville (Toronto)

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	ACCUSATIONS TOTALES PORTÉES EN VERTU DU CODE CRIMINEL	p.
Accusations totales portées avant l'âge adulte	1 accusation / donnée manquante	10	6,0e-15
	2 - 10 accusations	16	
	11 accusations et plus	43	
Âge au moment de la première détention	de 5 à 15 ans	25	5,6e-11
	de 16 à 20 ans et plus	17	
	21 ans et plus / donnée manquante	7	
Âge au moment de la première accusation	de 5 à 14 ans	22	1,3e-7
	de 15 à 18 ans	16	
	19 ans et plus / donnée manquante	6	
Sexe	Hommes	22	3,2e-6
	Femmes	7	
Principal type d'accusations porté contre des jeunes	Contre la personne / Autres	12	7,5e-5
	Contre la propriété / Contre la personne et la propriété	22	
Problème d'alcool	Constamment	23	0,011
	Parfois / Par le passé	14	
Mauvais traitements subis durant l'enfance	Gravité moindre / donnée manquante	7	0,027
	Gravité moyenne / Très grave	17	
Domicile actuel du répondant	Centre 1 / Centre 2	18	0,041
	Hors-centre / donnée manquante	11	

Tableau IV.8d. Nombre total d'infractions au *Code criminel* par variable prédictive, par ville (Montréal)

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	ACCUSATIONS TOTALES PORTÉES EN VERTU DU <i>CODE CRIMINEL</i>	p.
*Âge au moment de la première détention	5 ans et plus	16	2,6e-7
	donnée manquante	3	
Accusations totales portées avant l'âge adulte	1 accusation / donnée manquante	7	4,4e-6
	2 accusations et plus	23	
Âge au moment de la première accusation	de 5 à 16 ans	21	5,4e-5
	16 ans et plus / donnée manquante	7	
Principal type d'accusations porté contre des jeunes	Contre la personne / la propriété / Autres / Contre la personne et la propriété / LJC	21	0,00023
	donnée manquante	17	
Sexe	Hommes	15	0,00051
	Femmes	7	
Âge auquel le répondant a commencé à boire régulièrement	de 1 à 10 ans	28	0,0078
	11 ans et plus	10	
Niveau de violence sur la réserve / Collectivité d'origine	Élevé / Moyen / donnée manquante	28	0,024
	Faible / Aucun	5	

* Cette mesure indique que toute détention est la donnée prédictive la plus importante.

Tableau IV.9 Temps total d'incarcération par variable prédictive pour l'ensemble de l'échantillon

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	TEMPS DE DÉTENTION MOYEN (mois)	p.
Âge au moment de la première détention	de 5 à 15 ans	54	1,4e-22
	de 16 à 20 ans	36	
	21 ans et plus	18	
	donnée manquante	7	
Accusations totales portées avant l'âge adulte	1 accusation / donnée manquante	18	2,5e-17
	2 - 4 accusations	31	
	5 - 10 accusations	45	
	11 accusations et plus	76	
Âge au moment de la première accusation	de 5 à 12 ans	55	3,7e-15
	de 13 à 18 ans	34	
	19 ans et plus / donnée manquante	9	
Sexe	Hommes	40	8,4e-11
	Femmes	15	
Principal type d'accusations porté contre des jeunes	Contre la personne / la propriété / Autres LJC	36	2,5e-9
	Contre la personne et la propriété	61	
	donnée manquante	17	

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	TEMPS DE DÉTENTION MOYEN (mois)	p-
Domicile actuel du répondant	Centre 1	43	1,5e-6
	Centre 2 / donnée manquante	28	
	Hors-centre	15	
Problème d'alcool	Constamment	48	2,2e-6
	Parfois / Par le passé	30	
	Aucun problème / donnée manquante	19	
Âge du répondant	de 15 à 24 ans	19	5,5e-5
	de 25 à 44 ans	32	
	45 ans et plus	53	
Mauvais traitements subis durant l'enfance	Gravité moindre	17	0,00080
	Gravité moyenne / Très grave	40	
	Donnée manquante	31	
Âge auquel le répondant a commencé à boire régulièrement	de 1 à 10 ans	52	0,0014
	11 ans et plus / donnée manquante	28	
Temps passé à la ville	de 0 à 8 ans / Donnée manquante	24	0,0085
	8 ans et plus	37	
Où le répondant a-t-il passé la plus grande partie de sa vie	Réserve / Petite ville / Donnée manquante	23	0,028
	Ville / Divers endroits	35	
*A été pensionnaire	Oui	42	0,020
	Non / Donnée manquante	28	

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	TEMPS DE DÉTENTION MOYEN (mois)	p.
Ville	Edmonton	39	0,022
	Regina	29	
	Toronto	32	
	Montréal	22	
Par qui le répondant a-t-il été élevé	Parent unique / Les deux parents	27	0,038
	Autres / Parents d'accueil / Donnée manquante	39	
Les parents biologiques ont purgé une peine d'emprisonnement	Oui / Non / Père	28	0,032
	Mère / Donnée manquante	42	
Violence familiale	Aucun / Gravité moindre / Gravité moyenne	28	0,035
	Très grave / Donnée manquante	42	
Agression sexuelle d'enfants	Gravité moindre / Gravité moyenne	18	0,049
	Très grave / Donnée manquante	33	

* Hommes de Regina seulement.

** Lorsque les données sont non pondérées, le « domicile » est une variable significative.

Tableau IV.10a. Temps total d'incarcération par variable prédictive, par ville (Edmonton)

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	TEMPS DE DÉTENTION MOYEN (mois)	p.
Âge au moment de la première détention	de 5 à 15 ans	64	3,8e-5
	16 ans et plus / Donnée manquante	25	
Accusations totales portées avant l'âge adulte	1 - 4 accusations / Donnée manquante	29	0,00030
	5 accusations et plus	70	
Âge au moment de la première accusation	de 5 à 12 ans	65	0,0018
	de 13 à 18 ans	38	
	19 ans et plus / donnée manquante	14	
Domicile actuel du répondant	Centre 1 / Donnée manquante	57	0,0044
	Centre 2 / Hors-centre	29	
Âge du répondant	de 15 à 24 ans	16	0,0044
	25 ans et plus	45	
Principal type d'accusations porté contre des jeunes	Contre la personne / la propriété / Autres LJC	40	0,015
	Contre la personne et la propriété	80	
	Donnée manquante	22	
Sexe	Hommes	45	0,031
	Femmes	27	
Mauvais traitements subis durant l'enfance	Gravité moindre	21	0,058
	Gravité moyenne / Très grave / Donnée manquante	44	

Tableau IV.10b. Temps total d'incarcération par variable prédictive, par ville (Regina)

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	TEMPS DE DÉTENTION MOYEN (mois)	p.
Âge au moment de la première détention	de 5 à 20 ans	51	1,4e-8
	21 ans et plus / Donnée manquante	7	
Accusations totales portées avant l'âge adulte	1 - 10 accusations / Donnée manquante	20	9,2e-7
	11 accusations et plus	87	
Âge au moment de la première accusation	de 5 à 16 ans	43	6,0e-5
	17 ans et plus / donnée manquante	9	
Principal type d'accusations porté contre des jeunes	Contre la personne / la propriété / LJC	34	0,00035
	Autres / Donnée manquante	14	
	Contre la personne et la propriété	73	
Problème d'alcool	Constamment / Parfois / Par le passé	40	0,0015
	Aucun problème / Donnée manquante	11	
*A été pensionnaire	Oui / Donnée manquante	47	0,0035
	Non	19	
Mauvais traitements subis durant l'enfance	Gravité moindre / Moyen / Grave / Donnée manquante	23	0,0061
	Très grave	61	
Violence familiale	Aucun / Gravité moindre / Gravité moyenne / Donnée manquante	22	0,0024
	Très grave	51	
Sexe	Hommes	37	0,012
	Femmes	16	

* Hommes seulement.

** Lorsque les données sont non pondérées, le « domicile » est une variable significative.

Tableau IV.10c. Temps total d'incarcération par variable prédictive, par ville (Toronto)

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	TEMPS DE DÉTENTION MOYEN (mois)	p.
Sexe	Hommes	45	5,4e-9
	Femmes	7	
Âge au moment de la première détention	de 5 à 20 ans	48	4,9e-9
	21 ans et plus / Donnée manquante	8	
Accusations totales portées avant l'âge adulte	1 - 4 accusations / Donnée manquante	22	0,00026
	5 accusations et plus	57	
Âge au moment de la première accusation	de 5 à 18 ans	39	0,00047
	19 ans et plus / donnée manquante	38	
Problème d'alcool	Constamment / Donnée manquante LJC	56	0,0035
	Parfois / Par le passé	25	
Mauvais traitements subis durant l'enfance	Gravité moindre	11	0,0052
	Gravité moyenne / Très grave / Donnée manquante	37	
Stabilité durant l'enfance	Stable / Moyennement stable	16	0,0043
	Instable	46	

Tableau IV.10d. Temps total d'incarcération par variable prédictive, par ville (Montréal)

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	TEMPS DE DÉTENTION MOYEN (mois)	p.
*Âge au moment de la première détention	5 ans et plus	29	1,6e-14
	Donnée manquante	0,5	
Âge au moment de la première accusation	de 5 à 18 ans	31	0,00069
	19 ans et plus / donnée manquante	7	
Accusations totales portées avant l'âge adulte	1 accusation	12	0,00096
	2 accusations et plus	40	
Sexe	Hommes	29	0,0014
	Femmes	9	
Âge auquel le répondant a commencé à boire régulièrement	de 1 à 10 ans / Donnée manquante	51	0,0026
	de 11 à 17 ans	19	
	18 ans et plus	5	
Domicile actuel du répondant	Centre 1 / Donnée manquante	36	0,0028
	Centre 2 / Hors-centre	12	
Le répondant a reçu une orientation culturelle	Grande / Certaine / Donnée manquante	13	0,0059
	Aucun	36	
Les parents biologiques du répondant ont un problème d'alcool	Aucun / Père / Les deux	17	0,025
	Mère	54	
Le répondant est-il établi dans la ville qu'il habite actuellement	Il y est chez lui / Donnée manquante	28	0,032
	Visiteur	11	

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	TEMPS DE DÉTENTION MOYEN (mois)	p.
Où le répondant a-t-il passé la plus grande partie de sa vie	Réserve / Petite ville / Divers endroits / donnée manquante	15	0,048
	Ville	38	
Principal type d'accusations porté contre des jeunes	Contre la personne / la propriété / LJC / Donnée manquante	175	0,048
	Autres / Contre la personne et la propriété	51	

* Cette mesure indique que toute détention est la donnée prédictive la plus importante.

Tableau IV.11 Problème d'alcool par variable prédictive pour l'ensemble de l'échantillon

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	PROBLÈME D'ALCOOL (Ligne %)				p.
		Constamment	Parfois	Par le passé	Aucun problème	
Âge au moment de la première détention	de 5 à 20 ans	30	21	28	21	2,7e-11
	21 ans et plus / donnée manquante	11	17	26	46	
Âge auquel le répondant a commencé à boire régulièrement	de 1 à 10 ans	33	20	30	17	1,5e-10
	11 ans et plus	21	20	28	31	
	donnée manquante	2	9	5	85	
Principal type d'accusations porté contre des jeunes	Contre la personne / Autres / donnée manquante	15	17	28	41	1,6e-6
	Contre la propriété / Contre la personne et la propriété / LJC	31	22	25	22	
Temps total de détention juvénile	Aucune détention	22	21	25	32	3,3e-6
	1 jour ou plus	29	19	30	21	
	donnée manquante	6	11	27	55	
Stabilité du répondant pendant l'enfance	Stable	18	17	24	41	6,0e-6
	Instable / donnée manquante	32	18	28	23	
	Stabilité moyenne	10	26	32	31	
Âge au moment de la première accusation	de 5 à 6 ans	28	21	26	25	2,1e-5
	16 ans et plus	18	17	30	35	
	donnée manquante	8	15	26	50	
Les parents ont-ils purgé une peine d'emprisonnement	Oui / Non / Mère	16	17	30	37	0,00034
	Père / donnée manquante	31	22	22	26	
Accusations totales portées avant l'âge adulte	1 - 10 accusations	25	19	28	27	0,00046
	11 accusations et plus	33	31	14	22	
	donnée manquante	15	16	28	40	

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	PROBLÈME D'ALCOOL (Ligne %)				P.
		Constamment	Parfois	Par le passé	Aucun problème	
Violence familiale	Aucun	13	16	25	46	0,0013
	Gravité moindre / Gravité moyenne / Très grave / donnée manquante	24	20	28	28	
Auteur de la violence familiale	Parents biologiques / Parents d'accueil / Famille élargie / Belle famille / Diverses personnes	24	20	28	28	0,0018
	donnée manquante	13	17	24	46	
Gravité du problème d'alcool du père biologique	Grave	25	22	28	25	0,011
	Moyen / donnée manquante	18	17	26	39	
Violence perpétrée par le conjoint	Gravité moindre / Gravité moyenne / donnée manquante	19	19	27	36	0,012
	Très grave	33	19	28	20	
Niveau de scolarité	Moins d'une 9 ^e année / Une partie du secondaire / donnée manquante	23	18	27	30	
	Diplôme d'études secondaires	11	22	23	43	
Niveau de violence sur la réserve / Collectivité d'origine	Élevé / Moyen / Faible	20	16	28	36	0,041
	Au courant d'aucune violence	22	27	24	27	

Tableau IV.12a. Problèmes d'alcool par variable prédictive, par ville (Edmonton)

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	PROBLÈME D'ALCOOL (Ligne %)				P.
		Constamment	Parfois	Par le passé	Aucun problème	
Principal type d'accusations porté contre des jeunes	Contre la personne / la propriété / Contre la personne et la propriété / LJC	32	24	24	20	0,0082
	Autres / donnée manquante	10	13	33	44	

Tableau IV.12b. Problèmes d'alcool par variable prédictive, par ville (Regina)

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	PROBLÈME D'ALCOOL (Ligne %)				P.
		Constamment	Parfois	Par le passé	Aucun problème	
Âge au moment de la première détention	5 ans et plus	24	34	22	20	1,7e-5
	donnée manquante	8	14	19	60	
Violence familiale	Aucun / Gravité moindre / donnée manquante	11	19	19	51	0,0014
	Gravité moyenne / Très grave	26	36	22	16	
Le répondant a été pensionnaire*	Oui / donnée manquante	26	33	12	29	0,0024
	Non	10	19	25	46	
Par qui le répondant a-t-il été élevé	Parent unique / Deux parents	9	22	21	47	0,0071
	Autres / Parents d'accueil / donnée manquante	33	29	19	19	
Les parents du répondant ont purgé une peine d'emprisonnement	Oui / Non / Mère / donnée manquante	12	22	18	48	0,048
	Père	26	31	26	17	

* Pour les hommes seulement.

Tableau IV.12c. Problèmes d'alcool par variable prédictive, par ville (Toronto)

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	PROBLÈME D'ALCOOL (Ligne %)				p.
		Constamment	Parfois	Par le passé	Aucun problème	
Gravité du problème d'alcool du père biologique	Grave	31	17	31	20	0,0058
	Moyen / donnée manquante	14	18	21	47	
Mauvais traitements subis durant l'enfance	Gravité moindre	20	40	20	20	0,018
	Gravité moyenne / Très grave / donnée manquante	21	13	26	40	
Emploi du père	Salarié	25	16	15	43	0,035
	Sans salaire / Traditionnelle / donnée manquante	15	19	38	28	
Stabilité du répondant pendant l'enfance	Stable / Moyennement stable	14	20	22	44	0,037
	Instable / donnée manquante	33	14	30	23	
Violence perpétrée par le conjoint	Gravité moindre / donnée manquante	6	19	23	43	0,039
	Gravité moyenne / Très grave	35	15	33	18	

Tableau IV.12d. Problèmes d'alcool par variable prédictive, par ville (Montréal)

VARIABLES	CROISEMENT DE VARIABLES	PROBLÈME D'ALCOOL (Ligne %)				p.
		Constamment	Parfois	Par le passé	Aucun problème	
Âge au moment de la première détention	de 5 à 20 ans	40	11	37	12	0,0013
	21 ans et plus / donnée manquante	17	19	32	32	
Âge au moment de la première accusation	5 ans et plus	33	13	37	17	0,021
	donnée manquante	11	22	25	42	
Niveau de scolarité	Moins d'une 9 ^e année	41	14	29	16	0,040
	Une partie du secondaire / Diplôme d'études secondaires / donnée manquante	16	16	39	29	

ANNEXE IV

Enquête auprès des peuples autochtones

ANNEXE IV - ENQUÊTE AUPRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES

ENQUÊTE DE 1991 AUPRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES - POPULATION PAR VILLE ET PAR PROVINCE POUR LES RÉPONDANTS DE 15 ANS ET PLUS

PROVINCE	n	VILLE	n	PROPORTION DE LA POPULATION DE LA PROVINCE
Alberta	61 250	Edmonton	17 375	28 %
Saskatchewan	49 275	Regina	6 530	13 %
Ontario	74 410	Toronto	9 890	13 %
Québec	37 670	Montréal	4 820	13 %

ENQUÊTE DE 1991 AUPRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES - NIVEAUX DE REVENU PAR VILLE POUR LES RÉPONDANTS DE 15 ANS ET PLUS

	VILLE							
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Aucun revenu	1 506	9	1 120	17	940	10	460	10
moins de 2 000 \$	1 875	11	650	10	935	9	430	9
2 000 \$ à 9 999 \$	4 575	26	1 580	24	1 835	19	1 100	23
10 000 \$ à 19 999 \$	5 260	30	1 510	23	1 675	17	1 080	22
20 000 \$ à 39 999 \$	3 205	18	1 235	19	3 455	35	1 270	26
40 000 \$ et plus	940	5	440	7	1 050	11	485	10

ENQUÊTE DE 1991 AUPRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES - NIVEAUX DE REVENU PAR PROVINCE POUR LES RÉPONDANTS DE 15 ANS ET PLUS

	PROVINCE							
	Alberta		Saskatchewan		Ontario		Québec	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Aucun revenu	7 475	12	6 990	14	8 055	11	5 740	15
moins de 2 000 \$	7 580	12	8 690	18	8 540	11	2 815	7
2 000 \$ à 9 999 \$	17 205	28	14 080	29	17 570	24	11 195	30
10 000 \$ à 19 999 \$	15 580	25	11 120	23	17 385	23	8 520	23
20 000 \$ à 39 999 \$	10 285	17	6 585	13	17 875	24	7 235	19
40 000 \$ et plus	3 105	5	1 785	4	4 950	7	2 165	6

ENQUÊTE DE 1991 AUPRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES - NIVEAU DE SCOLARITÉ PAR PROVINCE POUR LES RÉPONDANTS DE 15 ANS ET PLUS

	PROVINCE							
	Alberta		Saskatchewan		Ontario		Québec	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Aucune scolarité	570	1	285	1	355	1	510	2
1-8 ans	6 985	13	8 725	21	5 645	9	6 410	21
Niveau secondaire	26 995	51	18 605	45	33 480	54	14 470	48
Une partie du niveau postsecondaire	8 170	16	6 065	15	8 665	14	3 150	10
Certificat/Diplôme	8 785	17	6 545	16	11 410	18	4 445	15
Diplômes universitaires	970	2	1 010	2	2 040	3	1 050	3
Non mentionné	140	0,5	305	1	270	0,5	215	1

ENQUÊTE DE 1991 AUPRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES - NIVEAU DE SCOLARITÉ PAR VILLE POUR LES RÉPONDANTS DE 15 ANS ET PLUS

	VILLE			
	Edmonton	Regina	Toronto	Montréal
Aucune scolarité	-	-	-	-
1-8 ans	1 080	525	-	-
Niveau secondaire	8 435	2 520	4 565	1 940
Une partie du niveau postsecondaire	2 445	1 390	1 195	510
Certificat/Diplôme	2 860	895	1 760	915
Diplômes universitaires	440	475	290	-
Non mentionné	-	-	-	-

RECENSEMENT CANADA 1991 - ÂGE DES RÉPONDANTS PAR VILLE

ÂGE	VILLE							
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal	
	n	%	n	%	n	%	n	%
de 0 à 4 ans	6 435	15	2 080	16	4 725	12	4 555	10
de 5 à 14 ans	10 015	23	3 290	26	7 085	18	7 230	16
de 15 à 24 ans	8 330	20	2 455	19	7 215	18	7 395	17
de 25 à 34 ans	8 380	20	2 075	16	9 140	23	11 015	25
de 35 à 54 ans	7 560	18	2 195	17	9 570	24	11 605	26
55 ans et plus	1 970	5	675	5	2 300	6	2 840	6
Total (Ligne %)	42 695	30	12 765	9	40 040	29	44 645	32

ENQUÊTE DE 1991 AUPRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES - ÂGE DES RÉPONDANTS PAR PROVINCE

ÂGE	PROVINCE							
	Alberta		Saskatchewan		Ontario		Québec	
	n	%	n	%	n	%	n	%
de 0 à 4 ans	15 925	15	14 145	16	14 900	13	7 030	12
de 5 à 14 ans	26 475	26	23 275	27	25 585	22	11 605	21
de 15 à 24 ans	20 010	19	16 615	19	21 430	19	10 220	18
de 25 à 34 ans	18 295	18	13 780	16	21 675	19	10 180	18
de 35 à 54 ans	17 015	16	13 160	15	22 770	20	11 775	21
55 ans et plus	5 920	6	5 725	7	8 535	7	5 495	10
Total (Ligne %)	103 645	29	86 695	24	114 895	32	56 295	16

ENQUÊTE DE 1991 AUPRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES - ÂGE DES RÉPONDANTS PAR VILLE

ÂGE	VILLE							
	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal	
	n	%	n	%	n	%	n	%
de 0 à 4 ans	4 750	16	11 020	16	1 595	11	690	10
de 5 à 14 ans	7 115	24	1 775	25	2 730	19	1 260	19
de 15 à 24 ans	5 625	19	2 715	19	2 775	20	965	14
de 25 à 34 ans	5 890	20	2 120	18	3 110	22	1 545	23
de 35 à 54 ans	4 625	16	1 980	17	3 165	22	1 770	26
55 ans et plus	1 240	4	1 925	5	850	6	545	8
Total (Ligne %)	29 235	48	11 020	18	14 205	23	6 775	11

3

ANNEXE V

CHAID

ANNEXE V : CHAID

Le programme CHAID a servi à faire une partie de l'analyse statistique de la présente étude.

Comme le décrit le manuel CHAID,

« CHAID (Déecteur d'interaction automatique χ^2) effectue la **modélisation de la segmentation**, c'es-à-dire une application statistique relativement nouvelle qui sert dans toute situation où l'objectif global est de diviser une population en segments qui diffèrent par rapport à un critère donné. » (*SPSS pour Windows CHAID Version 6, SPSS Inc. (1993), page 3*)

Par exemple, nous aimerions peut-être diviser notre échantillon complet d'interviewés en différents groupes en fonction du critère du *rique d'avoir un problème d'alcool*. Nous serions très intéressés de pouvoir utiliser les données recueillies sur toutes les différentes *variables prédictives* (p. ex., les antécédents professionnels, personnels et familiaux, les expériences antérieures avec le système judiciaire, etc., de chacune des personnes interviewées), afin de déterminer un groupe plus restreint d'interviewés qui risquait d'avoir un problème d'alcool sensiblement plus important que celui d'autres groupes d'interviewés - et un groupe qui courrait un risque sensiblement plus faible que celui d'autres groupes. Si notre démarche s'avérait un succès, nous pourrions identifier plusieurs groupes de ce genre qui risquent chacun d'avoir un problème d'alcool sensiblement différent des risques associés à d'autres groupes.

CHAID réalise cet objectif tout d'abord en examinant (pour chaque cas de l'échantillon) le rapport statistique entre chaque variable prédictive et la variable critère (p. ex., l'ampleur d'un problème d'alcool), puis en choisissant la variable prédictive qui divise le mieux l'échantillon complet en deux ou plusieurs groupes distincts courant des risques sensiblement différents d'avoir ce problème d'alcool. Cette variable servirait alors à diviser l'échantillon complet en pareils groupes. La procédure est ensuite répétée pour chaque groupe. Supposons, par exemple, que l'âge de la variable prédictive constituait le prédicteur le plus puissant et que la variable divisait l'échantillon complet en trois groupes de « premier niveau » (c'est-à-dire des groupes ayant des risques relativement élevés, modérés et faibles d'avoir des problèmes d'alcool). CHAID n'examinerait alors que les cas du premier groupe « parent de premier niveau » ainsi que l'aptitude de chaque variable prédictive restante (c.-à-d. toutes les variables prédictives, sauf l'âge) à diviser ce groupe parent de cas en sous-groupes ayant des valeurs sensiblement différentes de la variable critère (c.-à-d. l'ampleur du problème d'alcool). La variable prédictive la plus puissante (peut-être un aspect des antécédents familiaux) servirait alors à diviser ce premier groupe « parent de premier niveau » en deux ou plusieurs sous-groupes de « deuxième niveau ». CHAID répéterait alors cette procédure séparément

pour les groupes « parent de premier niveau » restants (deuxième et troisième) déterminés plus haut au moyen de la première variable prédictive, c'est-à-dire l'âge.

Puis, CHAID continuera de subdiviser les sous-groupes aux deuxième, troisième niveau ainsi qu'aux niveaux suivants, etc., jusqu'à ce qu'on ne trouve pas de variable prédictive pouvant scinder tout sous-groupe parent en deux ou plusieurs sous-groupes de plus petite taille, qui diffèrent sensiblement l'un de l'autre par rapport à la variable critère (dans notre cas, les *problèmes d'alcool*).

CHAID expose ensuite les sous-groupes finals (segments) sur un arbre décisionnel facile à comprendre et présente plusieurs tableaux statistiques (notamment des tableaux croisés ainsi que les χ^2 et leur niveau de signification statistique), qui décrivent en outre les rapports qui existent entre les variables prédictives potentielles et la variable critère - à chaque « noeud » ou cellule de l'arbre décisionnel.

Plusieurs autres points plus statistiquement complexes revêtent un certain intérêt, lorsqu'on interprète les résultats présentés dans le présent rapport :

- CHAID ne suppose pas que la même série de variables servira à subdiviser différents groupes de l'échantillon à n'importe quel niveau de l'analyse. Par exemple, supposons que trois groupes ont été identifiés au premier niveau de l'analyse. Même si les antécédents familiaux étaient choisis comme étant la variable prédictive, qui segmentait en outre le mieux le premier de ces trois groupes de premier niveau, CHAID pourrait trouver que des variables prédictives totalement différentes segmentent le mieux le deuxième et le troisième de ces groupes de premier niveau - et chacun de ces groupes serait subdivisé à l'aide de ces différentes variables prédictives. En d'autres termes, contrairement à bien d'autres techniques statistiques comme l'analyse de régression, CHAID ne suppose pas que le comportement de tous les cas dans l'échantillon soit expliqué par les mêmes variables et qu'il existe le même rapport entre ces variables. CHAID prévoit la possibilité que des variables et des rapports différents puissent être pertinents à différents niveaux pour différents groupes de l'échantillon complet (p. ex., hommes c. femmes, vieux c. jeunes, groupes Centre 1 c. groupes Centre 2, etc.).
- La valeur de probabilité (valeur p) utilisée par CHAID pour sélectionner le meilleur prédicteur permettant de segmenter davantage tout sous-groupe de l'échantillon
 - « est la probabilité que le rapport observé entre le prédicteur et la variable dépendante se produise si le prédicteur et la variable dépendante étaient statistiquement

indépendants... Le « meilleur » prédicteur est celui dont la valeur p est la plus faible » (c'est-à-dire inférieure ou égale à un niveau de signification - 0,05 dans la présente étude - spécifié par l'analyste) (*ibid*, page ...,remarques entre parenthèses ajoutées)

« L'estimation de la valeur p dépend de la méthode d'analyse nominale ou ordinale utilisée (voir ci-dessous). Si la méthode ordinale est choisie, la valeur p repose sur un test spécial de non-indépendance appelée association Y. Si la méthode nominale est choisie, CHAID recherche tout type de non indépendance. » (*ibid*, page ...,remarques entre parenthèses ajoutées)

- On dispose de deux méthodes pour effectuer une analyse CHAID : la méthode *nominale* et une méthode *ordinale*. La méthode *nominale* traite la variable critère (p. ex., ville ou sexe) comme ayant des catégories qui diffèrent en nature plutôt qu'en degré (c.-à-d. Edmonton c. Calgary c. Toronto c. Montréal; ou homme c. femme). Aucun classement naturel n'est supposé. La méthode *ordinale* traite la variable critère (p. ex., le temps total passé en prison) comme ayant des cotes associées à chacune de leurs valeurs.
 - « Si la variable dépendante (critère) est (traitée comme) nominale, le critère de segmentation repose sur la distribution probabiliste de la variable dépendante. Si la variable dépendante est (traitée comme) ordinale, le critère est la valeur moyenne ou prévue des cotes de la catégorie spécifiée. » (*ibid*, page ...,remarques entre parenthèses ajoutées)
- Pour utiliser la méthode d'analyse ordinale, dans les cas où des variables ordinales ont été codées comme valeurs dans certaines limites ou catégories, on devait attribuer des cotes à chacune de ces catégories. Par exemple, dans l'étude actuelle, la variable *temps total passé en prison* a été codée à l'aide des catégories suivantes : « 1 », pas de temps passé en prison; « 2 », de 1 jour à 3 mois; « 3 », plus de 3 mois à 6 mois; « 4 », plus de 6 mois à 12 mois; « 5 », plus de 12 mois à 18 mois; ...;« 9 », plus de 60 mois. On a déterminé ces cotes en choisissant le point milieu entre le point supérieur et le point inférieur de chaque catégorie (c.-à-d. la catégorie « 5 » plus de 12 mois à 18 mois, a reçu une cote de « 15 »). Dans

le cas des catégories ouvertes (p. ex., « 9 », plus de 60 mois), les cas ayant des valeurs extrêmes dans l'intervalle ont été enlevés, avant qu'on ait modifié la cote du point milieu pour la catégorie.

- CHAID peut bien ne pas trouver de différences statistiquement significatives (par rapport à la variable critère) entre ou parmi certains sous-groupes formés en divisant un groupe parent selon chacune des valeurs possibles d'une variable prédictive. En pareils cas,
 - « CHAID fusionne les catégories d'une variable prédictive qui ne sont pas significativement différentes. Cette méthode de fusion conjuguée à l'algorithme de fractionnement assure que les cas du même segment (sous-groupe) sont homogènes par rapport au critère de segmentation, alors que les cas de segments différents (sous-groupes) sont en général hétérogènes par rapport au critère de segmentation. (*ibid*, page ..., remarques entre parenthèses ajoutées)

Il se peut que cette fusion attribue ou non une valeur p plus faible au rapport qui existe entre la variable critère et la variable prédictive.

- CHAID combinera les sous-groupes liés à la catégorie « valeur manquante » du prédicteur avec les sous-groupes associés à d'autres catégories « valeur non manquante » de la variable prédictive, s'il n'existe aucune différence statistique (par rapport à la variable critère) entre le sous-groupe « manquant » et ces autres sous-groupes.

Chaque personne interviewée a reçu un code correspondant à l'une des quatre catégories de *problèmes d'alcool*. Ces catégories et le pourcentage de personnes de l'échantillon total entrant dans chaque catégorie s'établissaient comme suit :

1.	constamment,	21 %	3.	par le passé, et	27 %
2.	parfois,	19 %	4.	aucun problème.	33 %

L'analyse effectuée par CHAID divisait l'échantillon total de personnes interviewées en 13 segments distincts. Quatre de ces segments (c.-à-d. comparativement à d'autres segments) comptaient une proportion élevée de personnes aux prises avec un *problème d'alcool* « constamment ».

Les personnes entrant dans chacun de ces quatre segments liés à un « risque élevé d'alcoolisme » avaient les caractéristiques suivantes :

Segment 10 risque = 53 % ¹	Segment 1 risque = 40 %	Segment 12 risque = 38 %	Segment 7 risque = 36 %
<ul style="list-style-type: none"> ● avaient plus de 21 ans lors de la première incarcération, ● avaient un cadre de vie instable, ● avaient été élevés par un parent unique / les deux parents / une autre famille, ● avaient connu, dans leur enfance, un niveau de violence familiale modéré ou élevé, et ● avaient grandi dans une réserve ayant un niveau de violence élevé. 	<ul style="list-style-type: none"> ● avaient été incarcérées pour la première fois entre 5 et 20 ans, ● avaient des parents qui ont été incarcérés ou non, ● avaient commis leur première infraction entre 5 et 18 ans, ● avaient connu une violence familiale moins grave, ● avaient de 0 à 9 frères et soeurs, ● avaient un cadre de vie stable ou instable. 	<ul style="list-style-type: none"> ● avaient été incarcérées pour la première fois après 21 ans, avaient un cadre de vie instable, et avaient été élevés par des parents nourriciers. 	<ul style="list-style-type: none"> ● avaient été incarcérées pour la première fois entre 5 et 20 ans, et ● avaient une mère ou un père qui avaient été emprisonnés.

Chaque personne interviewée a reçu un code correspondant à l'une des neuf catégories liées au *Temps de détention total*. On a attribué des cotes à ces catégories - le point milieu se situant entre le point supérieur et le point inférieur de chaque catégorie. La moyenne relative au temps de détention total de l'échantillon total était de 31 mois.

L'analyse effectuée par CHAID divisait l'échantillon total de personnes interviewées en 15 segments distincts. Cinq de ces segments (c.-à-d. comparativement à d'autres segments) comptaient une proportion relativement élevée de personnes dont la moyenne du *temps de détention total* était élevée. Ces données sont présentées ci-dessous.

Les personnes entrant dans chacun de ces cinq segments liés au temps de détention total le plus élevé avaient les caractéristiques suivantes :

¹ Les pourcentages dans ce tableau désignent le pourcentage de toutes les personnes du segment aux prises avec un *problème d'alcool* « tout le temps ».

Segment 1 risque = 91 mois ²	Segment 3 risque = 61 mois	Segment 2 risque = 58 mois	Segment 8 risque = 36 %	Segment 5 risque = 45 mois
<ul style="list-style-type: none"> • avaient de 5 à 15 ans lors de la première incarcération, • avaient de 5 à 12 ans lors de la première accusation, et • la source de revenu actuelle du répondant était l'aide sociale / emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> • avaient de 5 à 15 ans lors de la première incarcération, • avaient plus de 13 ans lors de la première accusation, et • font actuellement partie du groupe Centre 1. 	<ul style="list-style-type: none"> • avaient de 5 à 15 ans lors de la première incarcération, • avaient de 5 à 12 ans lors de la première accusation, et • la source de revenu actuelle du répondant était l'enseignement. 	<ul style="list-style-type: none"> • avaient de 16 à 20 ans lors de la première incarcération, et • ont 35 ans ou plus. 	<ul style="list-style-type: none"> • avaient de 5 à 15 ans lors de la première incarcération, • avaient plus de 13 ans lors de la première accusation, • font actuellement partie du groupe Centre 2 ou Hors-centre, et • avaient deux enfants ou plus.

Chaque personne interviewée a reçu un code correspondant à l'une des cinq catégories d'*accusations totales*. On a attribué des cotes à ces catégories - le point milieu se situant entre le point supérieur et le point inférieur de chaque catégorie. La moyenne des *accusations totales* de l'échantillon total était de 21 accusations.

L'analyse effectuée par CHAID divisait l'échantillon total de personnes interviewées en 26 segments distincts. Neuf de ces segments (c.-à-d. comparativement à d'autres segments) comptaient une proportion élevée de personnes dont la moyenne des *accusations totales* était élevée.

² La « cote mensuelle » dans ce tableau désigne la durée de détention moyenne en mois de toutes les personnes du segment.

Les personnes entrant dans chacun de ces neuf segments avaient les caractéristiques suivantes :

Segment 13, 16, 17, ³ risque = 26, 60, 47 accusations, respectivement ⁴	Segment 26 risque = 58 accusations	Segment 25 risque = 55 accusations	Segment 23 risque = 41 accusations
<ul style="list-style-type: none"> ● avaient commis de 2 à 4 infractions avant la majorité, ● avaient un problème d'alcool « parfois », ● la mère avaient un problème d'alcool modéré, ● avaient été emprisonnées avant la majorité pendant 1 à 3 mois / 12 à 18 mois / 18,1 à 36 mois. 	<ul style="list-style-type: none"> ● avaient été accusées 21 fois ou plus avant la majorité. 	<ul style="list-style-type: none"> ● avaient été accusées de 11 à 20 fois avant la majorité, et sont en ville depuis plus de 15 ans. ● 	<ul style="list-style-type: none"> ● avaient été accusées de 5 à 10 fois avant la majorité, et ● ne considèrent pas le foyer en ville.
Segment 10 risque = 35 accusations	Segment 21 risque = 28 accusations	Segment 2 risque = 26 accusations	
<ul style="list-style-type: none"> ● avaient commis des infractions de 2 à 4 fois avant la majorité, et ● avaient un problème d'alcool tout le temps. 	<ul style="list-style-type: none"> ● avaient commis de 5 à 10 infractions avant la majorité, ● considéraient le foyer en ville, et ● le père biologique avait un grave problème d'alcool. 	<ul style="list-style-type: none"> ● avaient commis une infraction avant la majorité, avaient été emprisonnées pour la première fois entre 5 et 20 ans, ● font partie actuellement du groupe Centre 1 ou Centre 2, et ● avaient passé plus de 3 ans en ville. 	

³ Il s'agit de trois segments distincts où la seule caractéristique est la durée de l'incarcération avant la majorité (le segment 13 allait de 1 à 3 mois, le segment 16 de 12,1 à 18 mois; le segment 17 de 18,1 à 36 mois).

⁴ L'expression accusations dans ce tableau désigne les accusations moyennes portées en vertu du Code criminel de toutes les personnes du segment.

Chaque personne interviewée a reçu un code correspondant à l'une des six catégories d'*accusations totales* portées en vertu du Code criminel. On a attribué à ces catégories des cotes - le point milieu se situant entre le point supérieur et le point inférieur de chaque catégorie. En moyenne, les accusations totales portées en vertu du Code criminel à l'égard de l'échantillon total se chiffraient à 16.

L'analyse effectuée par CHAID divisait l'échantillon total de personnes interviewées en 19 segments distincts. Quatre de ces segments (c.-à-d. comparativement à d'autres segments) comptaient une proportion élevée de personnes dont la moyenne des accusations totales en vertu du Code criminel était élevée.

Les personnes entrant dans chacun de ces quatre segments avaient les caractéristiques suivantes :

Segment 19 risque = 56 accusations ⁵	Segment 18 risque = 36 accusations	Segment 16 risque = 31 accusations	Segment 11 risque = 28 accusations
<ul style="list-style-type: none"> ● avaient été accusées 21 fois ou plus avant la majorité. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ avaient été accusées de 11 à 20 fois avant la majorité. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ avaient été accusées de 5 à 10 fois avant la majorité, ○ avaient commis une infraction contre les biens / autre / contre les personnes et les biens, et ○ avaient été violentes avec un conjoint de façon moindre / modérée. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ avaient été accusées de 2 à 4 fois avant la majorité, ○ avaient été incarcérées pour la première fois entre 5 et 20 ans, et ○ le répondant a fréquenté un internat.

⁵ L'expression accusations dans ce tableau désigne les accusations moyennes portées en vertu du Code criminel.

Prédicteurs relatifs à chaque variable de résultats :

Problème d'alcool	Infractions totales avant la majorité
<ul style="list-style-type: none"> * lieu où le répondant a passé la majeure partie de sa vie * âge à la première infraction * lieu où le répondant a passé son enfance * le répondant a été élevé par qui * nombre de frères et sœurs * source de revenu du père * source de revenu des parents * stabilité durant l'enfance * mobilité durant l'enfance * les parents du répondant ont été incarcérés * problème d'alcool chez les parents * gravité du problème d'alcool de la mère biologique * gravité du problème d'alcool du père biologique * gravité de la violence familiale * auteur de la violence familiale * le répondant a fréquenté un internat * âge auquel le répondant a commencé à boire régulièrement * le répondant a reçu une orientation culturelle * source de l'orientation culturelle * âge de la première incarcération * niveau de violence dans la réserve * gravité de la violence familiale à l'égard du conjoint * gravité de la violence familiale à l'égard des enfants * gravité de la violence familiale d'ordre sexuel * accusations totales avant la majorité * principal type d'infraction avant la majorité * niveau d'instruction 	<ul style="list-style-type: none"> * sexe * lieu de naissance du répondant * lieu où le répondant a passé son enfance * le répondant a été élevé par qui * source de revenu du père * source de revenu de la mère * source de revenu des parents * mobilité durant l'enfance * les parents du répondant ont été incarcérés * problème d'alcool chez les parents * gravité du problème d'alcool de la mère biologique * gravité du problème d'alcool du père biologique * gravité de la violence familiale * auteur de la violence familiale * le répondant a fréquenté un internat * distance par rapport au centre urbain le plus proche * le répondant a reçu une orientation culturelle * niveau de violence dans la réserve * le type de violence dans la réserve venait du conjoint * le type de violence dans la réserve venait de la famille/personne autre que le conjoint * le type de violence dans la réserve ne venait pas de la famille * gravité de la violence familiale à l'égard du conjoint * gravité de la violence familiale à l'égard des enfants * gravité de la violence familiale d'ordre sexuel

Accusations totales en vertu du <i>Code criminel</i>	Accusations totales	Durée totale de l'incarcération
* lieu actuel	* lieu actuel	* lieu actuel
* âge	* âge	* âge
* temps passé dans la ville actuelle	* temps passé dans la ville actuelle	* temps passé dans la ville actuelle
* lieu où le répondant a passé la majeure partie de sa vie	* lieu où le répondant a passé la majeure partie de sa vie	* lieu où le répondant a passé la majeure partie de sa vie
* lieu où le répondant veut vivre	* lieu où le répondant veut vivre	* lieu où le répondant veut vivre
* le répondant vit seul ou avec d'autres	* le répondant vit seul ou avec d'autres	* le répondant vit seul ou avec d'autres
* source actuelle de revenu	* source actuelle de revenu	* source actuelle de revenu
* état matrimonial	* état matrimonial	* état matrimonial
* nombre d'enfants	* nombre d'enfants	* nombre d'enfants
* âge à la première infraction	* âge à la première infraction	* âge à la première infraction
* la police urbaine traite tous les Autochtones de la même façon	* le répondant a-t-il un problème d'alcool?	* la police urbaine traite tous les Autochtones de la même façon
* le répondant a-t-il un problème d'alcool?	* la police urbaine traite tous les Autochtones de la même façon	* le répondant a-t-il un problème d'alcool?
* lieu où le répondant a passé son enfance	* lieu où le répondant a passé son enfance	* lieu où le répondant a passé son enfance
* le répondant a été élevé par qui	* le répondant a été élevé par qui	* le répondant a été élevé par qui
* nombre de frères et sœurs	* nombre de frères et sœurs	* nombre de frères et sœurs
* source de revenu du père	* source de revenu du père	* source de revenu du père
* source de revenu des parents	* source de revenu des parents	* source de revenu des parents
* stabilité du répondant durant l'enfance	* stabilité du répondant durant l'enfance	* stabilité du répondant durant l'enfance
* mobilité du répondant durant l'enfance	* mobilité du répondant durant l'enfance	* mobilité du répondant durant l'enfance
* les parents du répondant ont été incarcérés	* les parents du répondant ont été incarcérés	* les parents du répondant ont été incarcérés
* les parents avaient un problème d'alcool	* les parents avaient un problème d'alcool	* les parents avaient un problème d'alcool
* gravité du problème d'alcool de la mère biologique	* gravité du problème d'alcool de la mère biologique	* gravité du problème d'alcool de la mère biologique
* gravité du problème d'alcool du père biologique	* gravité du problème d'alcool du père biologique	* gravité du problème d'alcool du père biologique
* gravité de la violence familiale	* gravité de la violence familiale	* gravité de la violence familiale
* auteur de la violence familiale	* auteur de la violence familiale	* auteur de la violence familiale
* le répondant a fréquenté un internat	* le répondant a fréquenté un internat	* le répondant a fréquenté un internat
* antécédents professionnels	* antécédents professionnels	* antécédents professionnels
* âge auquel le répondant a commencé à boire régulièrement	* âge auquel le répondant a commencé à boire régulièrement	* âge auquel le répondant a commencé à boire régulièrement
* le répondant a reçu une orientation culturelle	* le répondant a reçu une orientation culturelle	* le répondant a reçu une orientation culturelle
* source de l'orientation culturelle	* source de l'orientation culturelle	* source de l'orientation culturelle
* y avait-il des niveaux de classe dans la réserve?	* y avait-il des niveaux de classe dans la réserve?	* y avait-il des niveaux de classe dans la réserve?
* âge à la première incarcération	* âge à la première incarcération	* âge à la première incarcération
* nombre d'infractions	* niveau de violence dans la réserve	* nombre d'infractions
* niveau de violence dans la réserve	* gravité de la violence familiale à l'égard du conjoint	* niveau de violence dans la réserve
* gravité de la violence familiale à l'égard du conjoint	* gravité de la violence familiale à l'égard des enfants	* gravité de la violence familiale à l'égard du conjoint
* gravité de la violence familiale à l'égard des enfants	* gravité de la violence familiale d'ordre sexuel	* gravité de la violence familiale à l'égard des enfants
* gravité de la violence familiale d'ordre sexuel	* accusations totales avant la majorité	* gravité de la violence familiale d'ordre sexuel
* accusations totales avant la majorité	* principal type d'infraction avant la majorité	* accusations totales avant la majorité
* principal type d'infraction avant la majorité	* représailles totales	* principal type d'infraction avant la majorité
* représailles totales	* niveau d'instruction	* représailles totales
* niveau d'instruction		* niveau d'instruction

III



VISIBLES MAIS SANS VOIX
LES AUTOCHTONES DANS LA VILLE

PARTIE III

VICTIMISATION ET VIOLENCE FAMILIALE

PAR
CAROL LA PRAIRIE
ET
BRUNO STEINKE

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE III

VICTIMISATION ET VIOLENCE FAMILIALE

CHAPITRE I

Méthode et questions théoriques	471
Introduction	471
I.1 La recherche	471
I.1.a Méthode d'étude de la violence familiale et de la victimisation	473
I.2 La violence dans la société	474
I.2.a Hypothèses relatives à la violence familiale et à la victimisation	476
I.2.b Théories de la violence	477
I.3 Violence familiale	480
I.3.a Voies de fait contre un conjoint	480
I.3.b Violence faite aux enfants	482
I.3.c Exploitation sexuelle des enfants	484
I.4 Violence et victimisation au sein de la famille autochtone	485
I.4.a Fréquence	485
I.4.b Théories relatives à la violence familiale dans les collectivités autochtones	486
I.5 Les effets de la violence familiale	488
I.5.a Sexe et violence familiale	490

CHAPITRE II

Constatations relatives à la violence familiale	495
II.1 Constatations générales au sujet de la violence familiale	496
II.2 Facteurs liés à l'enfance et violence familiale	500
II.2.a Violence faite aux enfants	502
II.2.b Violence conjugale	504
II.2.c Exploitation sexuelle des enfants	506
II.3 Violence familiale et démêlés avec le système de justice pénale	509
II.4 Violence familiale et autres faits	512

CHAPITRE III

Victimisation	519
III.1 Constatations générales au sujet de la victimisation	519
III.2 Crainte du crime et victimisation	525
III.3 Disposition à signaler les actes de violence à la police	527

CHAPITRE IV

Conclusions et interventions possibles	533
IV.1 Discussion	533
IV.1.a La violence et les Autochtones des quartiers défavorisés	533
IV.1.b Violence familiale	535
IV.1.c Effets de la violence familiale	536
IV.1.d Victimisation	537
IV.1.e Disposition à signaler les actes de violence à la police	537
IV.2 Leçons à tirer des constatations relatives à la violence et à la violence familiale	539
IV.2.a Le contexte de la violence	539
IV.2.b Prévention de la violence	540
IV.2.c Interventions face à la violence	545
IV.2.d Recherche, théorie et évaluation	548
Renvois	551
Bibliographie	563
Annexe I – Échelle de la violence familiale	573
Annexe II – Variables de la violence familiale - CHAID	577
Annexe III – Variables de la violence faite aux enfants - CHAID	585
Annexe IV – Variables de la violence conjugale - CHAID	589
Annexe V – Variables de l'exploitation sexuelle des enfants - CHAID	595
Annexe VI – Variables du nombre de victimisations - CHAID	599
Annexe VII – Tableaux	611
Annexe VIII – Types d'infractions par ordre décroissant de gravité	645

TABLEAUX

Tableau II.1	Violence familiale selon les groupes d'âge	613
Tableau II.2	Nombre de formes de violence familiale selon la gravité de la violence	613
Tableau II.3	Emploi du père et violence familiale	613
Tableau II.4	Milieu familial et violence familiale	614
Tableaux II.5, 5a, 5b, 5c, 5d, 5e	Auteur des actes de violence familiale- Ensemble des répondants - Edmonton, Regina, Toronto et Montréal	614
Tableau II.6	Stabilité dans l'enfance et gravité de la violence familiale	616
Tableau II.7	Déménagements dans l'enfance et gravité de la violence familiale	617
Tableau II.8	Consommation d'alcool par les parents et gravité de la violence familiale	617
Tableau II.9	Fréquence et gravité de la violence faite aux enfants selon le sexe	618
Tableau II.10	Instabilité dans l'enfance et gravité de la violence faite aux enfants	619
Tableau II.11	Agresseurs et gravité de la violence faite aux enfants	619
Tableau II.12	Violence faite aux enfants selon la gravité et la ville	620
Tableau II.13	Problème d'alcool des parents et gravité de la violence conjugale ..	620
Tableau II.14	Violence conjugale selon la gravité et la ville	620
Tableau II.15	Violence sexuelle à l'endroit des enfants selon la gravité et la ville	621
Tableau II.16	Violence familiale et nombre d'accusations	622
Tableau II.17	Violence familiale et nombre d'accusations en tant qu'adulte	622
Tableau II.18	Gravité de la violence familiale selon la durée totale de la détention	623
Tableaux II.19a, 19b, 19c	Durée totale de la détention selon la gravité de la violence subie dans l'enfance, de la violence conjugale et de l'exploitation sexuelle dans l'enfance	623
Tableaux II.20, 21, 22	Sorte de détention selon la gravité des mauvais traitements subis dans l'enfance, de la violence conjugale et de l'exploitation sexuelle subie dans l'enfance - établissements provinciaux, pour jeunes contrevenants et de détention avant procès	625
Tableau II.23	Âge auquel une personne a commencé à boire selon la gravité de la violence familiale et le sexe	628

Tableau II.24	Problème d'alcool selon la violence familiale et le sexe	629
Tableau III.1	Nombre total de victimes de crimes contre la personne selon la ville	630
Tableau III.2	Victimes de crimes contre la personne selon le sexe et la ville	630
Tableau III.3	Relation entre la victime et l'agresseur selon le sexe	631
Tableau III.4	Nombre total de victimisations selon le sexe et la ville	631
Tableau III.5	Blessures subies dans la ville selon le groupe et le sexe	632
Tableau III.6	Nombre de victimisations selon la ville	632
Tableau III.7	Nombre de victimisations selon le groupe et la ville	633
Tableau III.8	Victimisation selon la ville et le groupe	633
Tableau III.9	Relation entre la victime et l'agresseur selon la ville	634
Tableau III.10	Origine ethnique des agresseurs selon la ville	635
Tableau III.11	Victimisation dans les réserves selon la ville	635
Tableau III.12	Relation entre la victime et l'agresseur - Victimisation dans les réserves	636
Tableau III.13	Nombre de victimisations selon l'expérience de violence familiale et le sexe	637
Tableau III.14	Perception du niveau de criminalité selon le groupe et le sexe	638
Tableau III.15	Opinion quant à la gravité du problème de la criminalité selon la ville	638
Tableau III.16	Crainte d'être une victime - Ensemble de l'échantillon	639
Tableau III.17	Crainte d'être une victime selon le groupe et le sexe	639
Tableau III.18	Crainte d'être victimisé selon le nombre d'agressions dont la personne a été victime	640
Tableau III.19	Crainte de diverses sortes de crimes selon la ville	641
Tableau III.20	Cibles des activités criminelles selon la ville	642
Tableau III.21	Raisons de ne pas signaler des actes de violence selon la ville	643

CHAPITRE I

Méthode et questions théoriques

Introduction

La violence fait jusqu'à un certain point partie de la vie quotidienne de beaucoup d'Autochtones qui habitent la ville. Comme la victimisation, elle présente toujours à peu près les mêmes caractéristiques, qu'elle survienne à l'âge adulte ou dans l'enfance. Tant pour les hommes que pour les femmes, l'agresseur est le seul élément qui change. Mais la violence n'est certes pas unidimensionnelle, surtout à l'âge adulte. Les Autochtones qui vivent dans les quartiers défavorisés de nos villes peuvent, un jour, être les victimes d'actes de violence et, le lendemain, les auteurs de tels actes¹.

La violence en tant que comportement normatif et la classe² en tant que contexte de la violence constituent le cadre dans lequel ces phénomènes et les constatations de la recherche sont explorés. Nous nous trouvons ainsi à rejeter les notions d'«égalité de victimisation» et d'«isolement des problèmes». Nous soutenons plutôt que l'importance de la victimisation et la gravité des actes d'agression sont directement liées au degré de marginalisation sociale et économique, ainsi que de désintégration familiale, et que la violence ne constitue pas un problème isolé, mais qu'elle se produit dans un contexte qui y est propice. Toutefois, avant de discuter de ce cadre, quelques observations au sujet de la présente partie et des objectifs de la recherche et de la méthode employée.

I.1 *La recherche*

La recherche sur les quartiers défavorisés des villes avait pour objectif premier de faire entendre aux responsables de l'Initiative en matière de justice applicable aux Autochtones de l'administration fédérale la «voix» d'un groupe rarement entendu. Son objectif secondaire consistait à recueillir des renseignements auprès d'un groupe représentatif d'Autochtones habitant les quartiers défavorisés de villes de l'Ouest et de l'Est, dans une tentative d'expliquer les niveaux disproportionnellement élevés d'incarcération parmi les Autochtones des provinces de l'Ouest. Quatre villes ont été choisies : Edmonton et Regina dans l'Ouest, et Toronto et Montréal dans l'Est. La méthode utilisée est expliquée en détail dans les deux premières parties. Nous avons

essentiellement mené des interviews systématiques auprès de personnes choisies dans la rue et auprès d'organismes sociaux dans les quatre villes. Pour les besoins de l'analyse, nous avons réparti les 621 répondants en trois groupes selon leur lieu de résidence dans la ville. Il s'agissait des groupes Centre 1 (personnes abordées dans la rue et habitant le quartier central de la ville), Centre 2 (personnes avec lesquelles nous avons communiqué par l'entremise d'un organisme de services sociaux et juridiques, habitant le quartier central de la ville) et Hors-centre (personnes habitant en périphérie). Le degré de marginalisation, tant dans la société autochtone que dans la société non autochtone, a constitué le contexte permettant de comprendre les constatations (Green, 1993). L'information sur laquelle nous nous sommes basés consistait, dans tous les cas, en autodéclarations³.

Dans la première partie, nous avons décrit les caractéristiques de l'ensemble de l'échantillon ainsi que des trois groupes, c'est-à-dire Centre 1 (répondants choisis dans la rue); Centre 2 (répondants choisis par l'entremise d'organismes de services sociaux, juridiques et éducatifs) et Hors-centre (répondants habitant à la périphérie de la ville). Les membres du groupe Centre 1 sont apparus comme les plus marginalisés d'après plusieurs critères, y compris celui des démêlés avec le système de justice pénale. Par contre, les membres du groupe Hors-centre étaient moins marginalisés quant à leurs antécédents, leurs expériences comme adultes, leur capacité d'utiliser les ressources et leurs démêlés avec le système de justice pénale. La principale constatation était qu'il existe des différences importantes au sein du groupe le plus marginalisé de la société. Cela semble indiquer que les Autochtones ne risquent pas tous au même degré d'avoir des démêlés avec le système de justice pénale et que, tout comme chez les non-Autochtones, certaines personnes sont plus vulnérables que d'autres. Il est indispensable, pour opérer un changement, de reconnaître les besoins de ces groupes et leur capacité d'utiliser les ressources à leur disposition. La Partie I a également révélé que les Autochtones arrivent dans la ville avec un «bagage de survie» qui diffère selon les personnes.

Dans la deuxième partie, nous avons présenté les variations entre les villes et nous avons ainsi pu constater que les différences sont peu sensibles quant au nombre d'infractions commises, mais qu'il en existe certaines en ce qui concerne l'intervention du système de justice pénale. Toutefois, ces facteurs n'expliquent pas les écarts quant aux niveaux d'incarcération que l'on constate entre l'Est et l'Ouest. Une explication plus plausible est que les Autochtones qui habitent les villes de l'Ouest, notamment ceux qui font partie des groupes Centre 1 et Centre 2, sont tout simplement plus marginalisés (sur les plans de la scolarité, du revenu, de l'emploi et des antécédents)

que les groupes équivalents de l'Est. Divers facteurs comme le nombre d'inculpations, la durée de l'incarcération et la gravité du problème d'alcool sont liés à certains résultats négatifs. Ils sont aussi liés au niveau de risque.

La présente partie du rapport de recherche sur la population autochtone des quartiers défavorisés porte sur les actes de violence dont sont victimes aussi bien les adultes que les enfants. Au premier chapitre, nous décrivons la méthode utilisée et traitons de questions théoriques. Nous analysons également la recherche sur la victimisation et la violence familiale pour situer la discussion qui suit. Au deuxième chapitre, nous présentons des constatations sur la violence familiale en général, de même que sur la violence conjugale, la violence faite aux enfants et l'exploitation sexuelle des enfants. Au troisième chapitre, il est question des actes de violence dont sont victimes les adultes et les enfants, plus précisément de leur type, de leur fréquence et de leur gravité, ainsi que de la disposition des victimes à signaler ces actes à la police. Le dernier chapitre fait état des conclusions et des interventions face à la violence.

I.1.a *Méthode d'étude de la violence familiale et de la victimisation*

L'expression «violence familiale» inclut le fait d'être témoin d'actes de violence entre conjoints ou envers les frères et soeurs, de violence faite aux enfants et d'exploitation sexuelle des enfants. Une échelle à cinq points (voir l'Annexe I) a été créée pour la catégorie générale de la violence familiale, ainsi que pour chacune des trois sous-catégories, c'est-à-dire la violence conjugale, la violence faite aux enfants et l'exploitation sexuelle des enfants⁴. La violence conjugale vécue durant l'enfance signifiait le fait d'avoir été témoin d'actes de violence à l'égard d'un parent; la violence conjugale à l'âge adulte voulait dire le fait d'avoir été victime d'une agression. À l'étape du prétest, il est apparu clairement que les répondants ne considéraient pas la violence émotionnelle ou psychologique comme une «véritable» violence; les questions portaient donc sur des actes de violence physique.

Les questions relatives au fait d'être victime d'actes de violence contre la «personne»⁵ englobaient les actes d'agression commis contre des adultes dans la ville et dans les réserves ou collectivités d'origine. Les répondants ont été interrogés sur la fréquence, la nature et la gravité des actes dont ils avaient été victimes et on leur a demandé de préciser si ces actes avaient été signalés à la police, ou sinon, d'indiquer les raisons pour lesquelles ils ne l'avaient pas été.

I.2. *La violence dans la société*

On constate une corrélation entre des comportements agressifs durant l'enfance et de fortes possibilités de comportement violent à l'âge adulte. Toutefois, on ne sait pas vraiment pourquoi, parmi tous les jeunes enfants qui manifestent des comportements agressifs, quelques-uns deviennent des adultes violents tandis que la plupart deviennent des adultes normaux. Il se peut que les facteurs déterminants soient liés au statut socio-économique parce que le comportement violent à l'âge adulte est beaucoup plus concentré que le comportement agressif durant l'enfance dans les quartiers à faible revenu. Une des grandes priorités des travaux de recherche futurs devrait donc être de cerner les caractéristiques pertinentes des collectivités, des familles et des personnes (National Research Council, 1992, p. 7)⁶.

Depuis deux décennies, la violence dans la société et surtout la violence familiale et la violence faite aux femmes se sont imposées comme d'importants problèmes sociaux. La sécurité personnelle, l'accroissement de la violence publique et les actes de violence perpétrés contre certains groupes, notamment les femmes, dominent les reportages des médias sur la criminalité et incitent la population en général à s'inquiéter et à craindre d'être victime d'actes de violence. Au Canada, les statistiques officielles ne confirment pas qu'il y ait accroissement des actes de violence gratuite, mais cela ne contribue guère à combattre la peur ou à favoriser des reportages plus exacts⁷. Plus que les publications officielles, les études sur la victimisation sont le moyen couramment employé pour fournir une information complète au sujet de la nature et de l'étendue de la violence dans la société. Ces études, basées sur des autodéclarations, fournissent une information au sujet des victimes, des agresseurs et des circonstances des actes de violence. Plus que toute autre source d'information, elles apportent des éléments de réponses aux questions constantes au sujet de la victimisation⁸.

Grand sujet de préoccupation des médias, la violence est néanmoins beaucoup moins grave au Canada qu'aux États-Unis, surtout en ce qui concerne les homicides. Pour ce qui est des voies de fait et des agressions sexuelles graves, les différences sont moins prononcées (*National Research Council*, 1992, p. 52-53). Les données récentes sur les tendances de la criminalité au Canada révèlent que les taux sont demeurés les mêmes ou ont diminué au cours des cinq dernières années (Gartner et Doob, 1994). Néanmoins, le public persiste à croire que les crimes avec violence ont augmenté (Angus Reid, 1994). Sauf pour l'agression sexuelle, les taux de victimisation sont à peu

près les mêmes chez les hommes et chez les femmes. Les femmes sont davantage victimes d'agressions sexuelles tandis que les hommes sont davantage victimes de vols qualifiés (Section de la statistique, 1994)⁹.

Aux États-Unis, les données officielles révèlent que les auteurs de crimes avec violence sont majoritairement des hommes, parmi lesquels certaines minorités raciales et ethniques sont représentées de façon disproportionnée. En ce qui concerne la plupart des voies de fait simples, des viols par contrainte et des homicides, les agresseurs et les victimes se connaissent, ce qui n'est pas le cas pour les voies de fait graves et les vols qualifiés. Les Noirs sont cinq fois plus susceptibles que les Blancs d'être victimes de crimes avec violence, et les Autochtones, deux fois plus susceptibles (*National Research Council*, 1993). Il n'existe pas au Canada de données comparables sur les victimes d'actes de violence, mais les recherches révèlent qu'au Canada, les Autochtones et surtout les femmes sont disproportionnellement victimes d'actes criminels par rapport aux non-Autochtones (LaPrairie, 1991; CCSJ, 1993). Le taux d'homicide est par exemple beaucoup plus élevé parmi les Autochtones que parmi les non-Autochtones (Doob et coll., 1994). Aux États-Unis comme au Canada, il existe une relation entre la taille de la collectivité et le taux de crimes avec violence : ce taux est plus faible dans les régions rurales et les petites villes que dans les grandes villes (*National Research Council*, 1992, p. 79; Gartner et Doob, 1994). Toutefois, selon certaines données, cette constatation ne s'appliquerait pas aux réserves (CCSJ, 1991).

Au Canada, les tentatives d'explication de l'envergure et de la fréquence de la violence ont laissé de côté la relation entre violence et classe sociale (celle-ci déterminée en fonction du statut socioéconomique ou SSE). On croit généralement que la violence familiale et surtout les voies de fait contre l'épouse «se manifestent à tous les paliers de la société», et l'on ne semble pas se préoccuper de la fréquence disproportionnée de tels actes dans certains groupes. Ces opinions sont confirmées par des enquêtes téléphoniques de vaste envergure sur les femmes et la fréquence de la violence, enquêtes dont les comptes rendus publics ne mettent pas en évidence les distinctions quant aux types de violence, à la gravité des actes commis et au statut socio-économique des victimes¹⁰. On semble aussi minimiser, dans les travaux de recherche, la relation entre la désintégration de la famille, la situation socio-économique et la violence familiale. Dans les pays occidentaux, les études théoriques sur la violence conjugale et l'exploitation sexuelle des enfants, et, à un moindre degré, celles qui portent sur la violence faite aux enfants, sont axées sur les différences de pouvoir entre la victime et l'agresseur. Dans le cas de la violence conjugale, ces différences incluent l'oppression sociale et économique,

de même que les écarts de pouvoir physique (Bowker, 1985; Clark, 1989; Gelles, 1976; Martin, 1976).

I.2.a *Hypothèses relatives à la violence familiale et à la victimisation*

Au Canada, comme ailleurs, deux hypothèses sous-tendent une bonne part de la théorie et de la recherche sur la violence familiale : celles de l'«égalité de la victimisation» et de l'«isolement du problème».

D'après l'hypothèse de l'«égalité de la victimisation», toutes les personnes considérées comme susceptibles de devenir des victimes sont considérées comme l'étant également. L'exemple le plus frappant est bien sûr celui de la violence faite aux femmes. Selon de récentes enquêtes, les Canadiennes courraient toutes le même risque de devenir des victimes (CCSJ, 1994a). Souvent, les chercheurs ne se préoccupent pas des différences sociales et économiques et des caractéristiques personnelles des femmes, ou alors ne les signalent pas¹¹. De ce fait, comme nous l'avons signalé dans la Partie I, les victimes sont toutes traitées de la même façon, indépendamment de la gravité des actes qu'elles subissent. On ne tient pas compte des besoins pour répartir le peu de ressources utilisables, qui vont souvent aux groupes qui y ont le plus facilement accès.

Selon l'hypothèse de l'«isolement du problème», on étudie séparément un problème (comme la violence conjugale ou l'exploitation sexuelle d'enfants), sans tenir compte d'autres problèmes. On attache une attention disproportionnée à ce problème précis en ne s'intéressant pas aux conditions de son apparition (comme une combinaison de facteurs sociaux, économiques, familiaux et individuels). Lorsqu'on cerne des problèmes liés au principal sujet d'étude, on tend à les considérer comme des questions secondaires. Or, dans la recherche sur les quartiers défavorisés, nous avons justement mis en évidence la relation entre les problèmes et l'importance des variables liées à certains résultats¹². Lorsqu'il a été question, dans le deuxième rapport, intitulé *Variations d'une ville à l'autre*, des variables permettant le plus de prévoir certains résultats, comme l'abus d'alcool et les démêlés avec le système de justice pénale, la violence familiale n'est jamais apparue comme la seule variable prédictive; elle était toujours associée à d'autres variables prédictives, comme l'alcoolisme des parents, l'instabilité familiale, le chômage des parents et des démêlés avec le système de justice pour la jeunesse. On retrouvait encore et toujours les mêmes variables, mais souvent dans un ordre différent¹³.

À cause de ces hypothèses et du fait que des groupes d'intérêts se sont «appropriés» certaines questions (et ressources), les intérêts de certains groupes ont eu préséance

sur ceux d'autres groupes. Signalons par exemple le cas des femmes. On les présente et elles se présentent elles-mêmes comme les principales victimes d'actes de violence publics et privés; or, d'après des enquêtes sur la victimisation, sauf pour les agressions sexuelles, les hommes de certaines tranches d'âge sont aussi susceptibles d'être victimes d'actes de violence que les femmes (Gartner et Doob, 1994; Sacco et Johnson, 1990; National Research Council, 1992). En 1993, les deux tiers des victimes d'homicide étaient des hommes (CCSJ, 1994b). Comme le fait remarquer Fattah (1993, p. 10), des groupes d'intérêts spéciaux exagèrent constamment le risque et le traumatisme de la victimisation pour les membres de leur groupe. Résultat : on détourne son attention d'un groupe pour s'occuper d'un autre¹⁴. Il semblerait donc plus raisonnable de mieux cerner et comprendre la violence faite aux hommes et aux femmes et d'intervenir de façon plus opportune.

La volonté de valider ces «idées reçues», dans les recherches et en théorie, a eu pour effet de détourner l'attention de travaux d'analyse plus exacts et critiques. Les médias et les pouvoirs publics n'accordent pas d'ailleurs la même attention aux données plus précises qui peuvent exister¹⁵. Ainsi, Finkelhor (1984) a constaté que les femmes issues de familles à faible revenu signalaient davantage d'actes de violence sexuelle subis dans leur enfance, et que toutes les formes de violence familiale étaient plus marquées dans les groupes de statut socio-économique inférieur. Des recherches récentes ont révélé que les garçons étaient plus touchés par l'exploitation sexuelle que les filles (Priest, 1994). Mais les médias n'accordent pas autant d'attention à ces résultats.

1.2.b Théories de la violence

Le *National Research Council* (1992, p. 2) définit la violence comme «le fait pour des personnes de menacer ou de tenter délibérément d'infliger des torts physiques à d'autres, ou de le faire effectivement». Les auteurs décrivent les difficultés auxquelles on s'expose en tentant d'attribuer la propension à la violence à une seule cause, neurologique ou liée au développement. Voici ce qu'ils déclarent :

la violence est le résultat d'interactions liées au développement psychologique et aux caractéristiques neurologiques et hormonales des individus ainsi qu'aux processus sociaux [...] Nous n'avons aucune raison de considérer un de ces [aspects] comme plus important que les autres. Parce qu'on traite rarement, dans les études actuelles, de plusieurs aspects en même temps, les interactions pertinentes sont à peu près inconnues (National Research Council, 1992, p. 102).

Les théoriciens de la criminalité et de la victimisation adoptent souvent un point de vue d'«universalité» quant à la définition et à l'incidence de la violence¹⁶. Les médias et les groupes d'intérêts présentent souvent la violence comme un phénomène déplorable uniformément répandu dans toutes les rues et tous les ménages. Ainsi, on présente généralement la violence à la télévision comme étant également nuisible pour tous les enfants qui en sont spectateurs¹⁷. On suppose aussi fréquemment, dans les théories criminologiques, que la violence est à un même degré odieuse à tous ceux qui en sont témoins. Pourtant, les théories de la violence semblent indiquer que ce n'est pas le cas, et que l'acceptation et l'utilisation de la violence sont liées à un certain nombre de facteurs, dont certains sont propres à la situation. Il y a trois principales façons d'expliquer le comportement violent, c'est-à-dire les approches psychologique, biologique et sociologique, qui ne s'excluent pas mutuellement.

D'après les théories psychologiques, l'agression durant l'enfance entraînerait une probabilité accrue de comportement violent à l'âge adulte et la violence serait un comportement acquis. Selon Collins et Flewelling (1991), les normes fondées sur la situation jouent un rôle capital pour ce qui est de déterminer la probabilité d'un comportement violent. Les origines théoriques de cette vision des choses se trouvent dans les écoles de l'interactionnisme et de l'apprentissage social, selon lesquelles le comportement criminel est appris durant des interactions sociales avec d'autres et des situations non sociales, par exemple le fait d'observer le comportement des autres. L'acceptation de la violence varie en fonction de facteurs socio-démographiques, ce qui explique, en partie, les différences liées aux générations en ce qui a trait à la violence.

Les sous-groupes où la violence est la plus acceptée sont aussi ceux où l'on dénombre le plus de victimes ainsi que le plus d'actes de violence perpétrés et observés. Le contexte social joue un rôle déterminant dans l'établissement des attentes et des comportements normatifs, mais la boisson et d'autres facteurs peuvent modifier les règles de comportement. Le contexte social, les relations entre les personnes, le type d'interaction, l'état émotif et la capacité cognitive des participants ont tous un lien avec la violence¹⁸. Dans une tentative de développer les théories normatives de la violence, Kalmuss et Seltzer (1989) mettent l'accent sur la socialisation familiale ou le processus par lequel les parents transmettent des valeurs à leurs enfants. Ils soutiennent que le comportement est appris au sein de la famille dans l'enfance et transmis à l'unité familiale créée plus tard dans la vie.

Le *National Research Council* (1992, p. 7-13) conclut que les délinquants violents présentaient certains traits de personnalité durant l'enfance. L'hyperactivité, l'impulsivité, une déficience de l'attention, un manque de concentration, l'incapacité de

reporter la satisfaction de ses besoins et un faible quotient intellectuel sont fréquemment associés à un comportement violent à l'âge adulte. Mais d'autres facteurs y sont également liés comme le fait de voir un nombre anormalement élevé d'émissions violentes à la télévision, une discipline familiale sévère mais sans constance, le manque d'affection parentale, la combinaison famille nombreuse - faible revenu, le comportement criminel de membres de la famille, l'échec scolaire au début du primaire et le fait de grandir dans un quartier à taux élevé de criminalité. Les facteurs qui semblent réduire le risque d'agression dans l'enfance sont la timidité, un QI élevé, le fait d'être l'aîné de la famille et une famille stable et peu nombreuse où les disputes sont rares. Les auteurs ont également constaté qu'une consommation d'alcool intense et prolongée prédisposait au comportement violent, du moins chez les adultes qui ont manifesté un comportement agressif chronique et qui ont consommé de l'alcool dans l'enfance ou au début de l'adolescence¹⁹.

On s'est également intéressé au rapport entre les caractéristiques de la collectivité et les mauvais traitements infligés aux enfants. Dans son examen de l'influence des caractéristiques de la collectivité sur les taux de mauvais traitements infligés aux enfants, Mazerolle (1992, p. 1) a analysé les recherches montrant que les collectivités qui présentent des taux élevés d'isolement, de stress social et de pauvreté ont aussi des taux de mauvais traitements plus élevés. Parmi les facteurs connexes, il a mentionné les caractéristiques démographiques et socio-économiques, la famille monoparentale sous la seule responsabilité de la mère et la dépendance à l'égard des prestations d'aide sociale, le fait que la mère soit une adolescente et un statut économique faible, et le chômage. Inversement, d'autres études ont révélé une relation entre, d'une part, des taux élevés de cohésion sociale et des niveaux relativement plus faibles de stress social et, d'autre part, des niveaux également plus faibles de mauvais traitements infligés aux enfants, indépendamment du statut socio-économique. L'auteur d'une étude longitudinale sur les taux de chômage, les changements dans la taille de la population active et les variations des taux de mauvais traitements a montré qu'un accroissement des changements économiques défavorables précédait l'augmentation des taux de violence et de négligence à l'égard des enfants (Mazerolle, 1992, p. 12-16)²⁰.

Malgré les théories sur l'«universalité» de la violence et de son incidence sur certains groupes (comme la violence faite aux femmes ou aux enfants présentée à la télévision), il se trouve peu de gens pour croire que les contextes socio-économiques ou les collectivités qui forment le milieu de vie soient identiques. Les différences sautent aux yeux de l'observateur le moins informé. Les nombres croissants de sans-abri, de pauvres et d'enfants qui grandissent dans la pauvreté en sont une preuve suffisante. Ce serait délibérément faire fi de l'évidence que de prétendre que le potentiel de violence est le

même, qu'une personne soit plus ou moins avantagée sur les plans social et économique, ou encore qu'il n'y a absolument aucune relation entre d'une part les privations sociales et économiques et d'autre part la désintégration et le stress familiaux.

La Partie III explore, d'un certain nombre de points de vue, la violence dans la vie des Autochtones qui habitent dans les quartiers défavorisés des villes. Il porte sur la violence dans l'enfance, que l'enfant ait été témoin de la violence faite à l'un de ses parents ou à un de ses frères et sœurs, ou encore qu'il ait lui-même été victime d'actes de violence ou d'exploitation sexuelle. Il traite également de la violence et de la victimisation à l'âge adulte. Les données sur la violence familiale et la victimisation sont présentées successivement aux chapitres II et III, bien que cette division soit souvent artificielle, particulièrement dans le cas des femmes, qui sont surtout victimes d'actes de violence commis par leur conjoint, leur compagnon ou leur petit ami, et qu'il soit difficile de faire une distinction entre la violence familiale et les autres types de violence, ou encore la violence généralisée qui sévit dans certains quartiers ou collectivités. Pour commencer, nous examinons dans ce premier chapitre les trois grandes catégories de violence familiale : les voies de fait contre un conjoint, la violence faite aux enfants et l'exploitation sexuelle des enfants.

1.3 *Violence familiale*

Dans la Partie I qui portait sur les quartiers défavorisés, nous avons noté qu'environ les trois quarts des 621 personnes interviewées signalaient une forme quelconque de violence familiale, soit qu'elles aient été témoins de voies de fait contre un conjoint, soit qu'elles aient elles-mêmes été des enfants maltraités ou victimes de sévices sexuels.

Les théories sur la violence familiale (comme celles sur la violence en général) se répartissent en trois catégories selon qu'elles sont de nature psychologique (pathologie individuelle), sociologique (systèmes et dynamique de la famille) ou structurelle et politique (structure sociale et pouvoir). Des éléments de chacune de ces théories semblent rendre compte de certains types de violence familiale, mais l'on ne peut pas dire qu'il existe une seule explication ou cause d'un type de violence familiale quelconque²¹.

1.3.a *Voies de fait contre un conjoint*

Les femmes sont les principales victimes de la violence conjugale, et les recherches révèlent que les femmes divorcées, séparées ou vivant en union de fait sont les plus en

danger (Ellis et DeKeseredy, 1989; *National Research Council*, 1992; CCSJ, 1994a). Selon Kurz (1989), les spécialistes des sciences sociales nous ont proposé deux principaux points de vue, au cours de la dernière décennie, sur la violence à l'égard de l'épouse : celui de la violence familiale et celui du féminisme. À son avis, les défenseurs du point de vue féministe sont ceux qui présentent le plus efficacement la réalité des femmes battues²². Dans la même ligne d'idée, Clark (1989) soutient que l'intervention fragmentée des services sociaux face à la violence faite aux femmes traduit l'acceptation de cette violence par les institutions et la société.

Les théories psychologiques ou axées sur l'individu jouissent d'un soutien dans certains milieux, mais la plupart des chercheurs hésitent à se concentrer exclusivement sur ces explications. McLeod (1992) a constaté que de 60 % à 70 % des maris qui avaient agressé leur femme avaient bu au moment de ces voies de fait; toutefois, de nos jours, la plupart des théoriciens n'acceptent pas la boisson comme facteur causal, mais y voient plutôt une tentative de la part des agresseurs de réduire leur responsabilité. D'autres recherches révèlent que les hommes qui battent leur femme lorsqu'ils sont ivres les battent également lorsqu'ils sont sobres. Toutefois, Kaufman et Strauss (1989) ont constaté une relation entre la toxicomanie et l'ivresse du mari, ainsi que la violence paternelle dans la famille d'origine de la femme, d'une part, et la violence à l'égard de l'épouse, d'autre part. En outre, les femmes qui font une consommation abusive d'alcool sont plus susceptibles d'être victimes d'actes mineurs de violence conjugale, bien que ce facteur ne joue pas dans les cas de violence grave.

Pour expliquer la violence conjugale, les défenseurs des théories de l'apprentissage social se concentrent sur la violence entre les générations, l'acceptation de la violence et la socialisation selon les rôles attribués aux deux sexes. D'autres auteurs avancent des explications tenant à la dynamique familiale, aux déséquilibres de pouvoir entre mari et femme, à l'isolement social, au stress d'origine socio-économique et aux caractéristiques socio-culturelles et politico-structurelles (Santé et Bien-être, 1992). Chaque théorie a ses défenseurs et ses détracteurs. L'éventail des thèses semble indiquer qu'il n'y pas d'explication unique au phénomène. Dans sa tentative de faire la part des différentes théories, le *National Research Council* (1992, p. 20) a organisé les facteurs de risque de comportement violent à l'égard du conjoint. Il a distingué, parmi les facteurs de prédisposition, de situation et de déclenchement, des aspects macro et microsociaux, individuels, sociologiques et biologiques. Son schéma a révélé qu'il n'y avait pas un facteur ou un ensemble de facteurs unique pouvant expliquer la violence conjugale. Dans certaines conditions, les situations et les événements produisent certains résultats.

1.3.b *Violence faite aux enfants*

Les études sur la violence faite aux enfants font appel à des théories psychologiques, sociologiques et politico-structurelles, mais, pas plus que la recherche sur les quartiers défavorisés, elles ne font pas apparaître une cause unique. Après avoir examiné le rôle du pouvoir dans le phénomène de la violence faite aux enfants, le *National Research Council* (1992, p. 240) a conclu ainsi : «En tant que personnes à charge, les enfants sont particulièrement vulnérables à l'exercice du pouvoir tant par les femmes que par les hommes.» Les théories axées sur la vie familiale ont d'autres défenseurs (par exemple, Garbarino, 1977). Kantor (1993) a analysé les données de l'enquête nationale sur la violence familiale menée aux États-Unis et a conclu que la consommation d'alcool et l'agression chez les parents constituaient des facteurs importants :

Bien que les problèmes de comportement chez l'enfant soient sensiblement plus répandus dans les familles où le mari ou encore les deux parents font une consommation abusive d'alcool, les effets connexes de l'agression verbale et physique des parents à l'égard des enfants seraient des déterminants plus importants que la consommation d'alcool dans la famille (Résumé).

Une comparaison entre les parents qui maltraitent leurs enfants et ceux qui ne les maltraitent pas a permis à Wolfe (1985) de constater des différences significatives entre les deux groupes sous des aspects psychologiques et sociologiques. Les premiers étaient plus susceptibles de signaler des symptômes de stress comme un état dépressif et des problèmes de santé liés aux responsabilités parentales. Dans le contexte familial, les parents maltraitants manifestaient aussi des comportements antisociaux et agressifs à l'égard de leurs enfants et de leur conjoint. Lenton (1990) a quant à lui étudié un échantillon aléatoire de familles de Toronto et constaté l'existence de styles de discipline distincts. Des facteurs liés à la socialisation durant l'enfance des parents exerçaient une influence déterminante sur l'adoption par ces derniers d'un style proactif et pédagogique de discipline, tandis que des facteurs liés à la répartition du pouvoir au sein de la famille exerçaient une influence sur la propension des parents à adopter un style de discipline violent et réactif.

L'augmentation, au cours des deux dernières décennies, du nombre d'enfants qui ne vivent pas avec leurs parents naturels expliquerait aussi l'accroissement de la violence familiale. Comme nous le verrons au chapitre II, les répondants des quartiers défavorisés qui vivaient en famille d'accueil, dans une famille reconstituée ou dans diverses situations étaient plus exposés à la violence et à des actes de violence graves que les enfants élevés par leurs parents ou dans des familles biologiques. Voici ce qu'affirme à ce sujet le *National Research Council* (1992, p. 241) :

Il se peut que les changements en profondeur survenus récemment dans l'organisation et la structure des familles expliquent également en partie la violence familiale. Parmi les facteurs considérés comme importants figurent les changements qui mettent en jeu les liens sociaux et moraux entre les membres de la famille [...] Le placement temporaire d'enfants dans des familles d'accueil, l'adoption ou le placement informel d'enfants auprès de membres de la famille exposent certains de ces enfants au risque de violence de la part de ceux qui en ont la garde.

Il ajoute également :

Il s'est aussi produit un deuxième changement d'envergure, soit l'accroissement du nombre d'enfants qui ne vivent pas avec leurs parents naturels. Il s'agit d'un nombre considérable en raison de phénomènes comme les cohabitations successives, le divorce et l'abandon. L'absence de liens avec les parents naturels augmente le risque de violence à l'égard des membres mineurs de la famille, et surtout le risque de violence sexuelle pour les adolescentes.

Les plus vulnérables sont les enfants non désirés, les enfants du conjoint, les enfants en famille d'accueil, les très jeunes enfants et ceux qui sont physiquement handicapés (Santé et Bien-être, 1992, p. 25). Selon certaines théories culturelles de la violence faite aux enfants, il existerait une relation entre les différences quant à la définition de la discipline et aux valeurs culturelles et la fréquence de la violence faite aux enfants (Breines et Gordon, 1984). Jusqu'ici, on n'a guère exploré, dans le contexte de la violence faite aux enfants, le phénomène de la violence en tant que comportement normatif et culturellement approuvé.

Les recherches sur les agresseurs d'enfants qu'a analysées récemment Santé et Bien-être Canada (1992, p. 25) sont contradictoires. D'une part, les auteurs affirment que les personnes qui risquent le plus d'agresser des enfants sont de jeunes mères seules qui viennent d'un foyer brisé et qui ont elles-mêmes été victimes de violence ou d'abandon durant leur enfance, les pères qui sont souvent absents et qui ne veulent pas l'enfant, et les familles pauvres qui ont des enfants à besoins spéciaux et qui ne connaissent pas les principes d'une saine alimentation. Or, il s'agit pour la plupart de caractéristiques des groupes au statut socio-économique peu élevé. Cependant, les auteurs du rapport n'en tiennent pas compte lorsqu'ils affirment que la violence faite aux enfants touche toutes les classes sociales.

1.3.c *Exploitation sexuelle des enfants*

Dans son analyse de la recherche sur la fréquence de l'exploitation sexuelle, Mullen (1990, p. 25) a constaté que «en gros, il ressort de ces études sur la collectivité que plus de 50 % des femmes déclarent avoir été victimes d'exploitation et de harcèlement sexuels durant leur enfance et leur adolescence et qu'entre 10 % et 15 % déclarent avoir été victimes d'une agression sexuelle caractérisée». Il fait valoir la nécessité, dans une démarche d'éducation du public, d'être clair lorsqu'on cite les taux d'exploitation sexuelle, de manière à ne pas donner une fausse idée de la proportion de femmes qui sont *effectivement* victimes d'un viol ou d'une agression sexuelle avec violence. Selon lui, c'est abuser également des statistiques que de laisser entendre que la majorité des hommes agressent sexuellement des enfants. Par contre, Mullen souligne que l'importance du problème ne doit pas être minimisée.

Selon beaucoup de théoriciens, l'exploitation sexuelle des enfants est l'exemple parfait de l'abus de pouvoir. Les explications psychosociales, biologiques et culturelles abondent, surtout en ce qui concerne la violence sexuelle à l'endroit d'inconnus. Les raisons données pour appliquer la violence sexuelle à l'endroit de connaissances gravitent souvent autour de l'attitude quant aux rôles reconnus aux deux sexes. Le contexte familial a été le principal terrain de recherche sur l'exploitation sexuelle des enfants de même que sur la violence faite aux enfants. Son examen du contexte familial de la violence sexuelle a permis à Gordon (1989) de constater l'existence d'une relation positive entre les facteurs de stress familial - comme l'alcoolisme ou la toxicomanie, les problèmes conjugaux et un revenu insuffisant - et la violence sexuelle. Lawton-Speert et Wachtel (1982) ont quant à eux étudié la dynamique familiale et le dysfonctionnement familial. Selon d'autres théories axées sur la famille, la mère «contribuerait» à la violence en ne protégeant pas l'enfant ou en ne le croyant pas (Santé et Bien-être, 1992, p. 39). Erickson et ses collaborateurs (1984) soutiennent quant à eux que l'isolement social des familles peut être cause d'activités sexuelles au sein de la famille. Les différences de pouvoir et les facteurs de stress dans la famille sont d'autres facteurs couramment proposés pour expliquer l'exploitation sexuelle des enfants.

Les filles sont trois fois plus susceptibles que les garçons d'être victimes d'exploitation sexuelle. Selon Finkelhor (1984), il faut replacer ce phénomène dans un contexte social et culturel. À son avis, l'isolement social et l'absence de contacts sociaux constituent des facteurs de risque en ce qui a trait à l'exploitation sexuelle des enfants. Finkelhor a

également constaté que les belles-filles étaient particulièrement vulnérables, et que les beaux-pères étaient cinq fois plus susceptibles d'exploitation sexuelle à l'endroit des filles de leur conjoint que les pères naturels à l'égard de leurs propres filles.

1.4 Violence et victimisation au sein de la famille autochtone

1.4.a Fréquence

Depuis quelques années, le nombre d'ouvrages sur la fréquence de la violence dans les collectivités et familles autochtones a augmenté de façon marquée. On reconnaît qu'il existe au sein des collectivités autochtones, notamment pour des raisons historiques, géographiques, économiques et sociales et bien que la criminalité, comme l'a fait observer Durkheim, soit devenue un «élément intégrant, normal et inévitable de la vie sociale» (dans Fattah, 1993, p. 21), un niveau disproportionné de violence par rapport à la société non autochtone (CCSJ, 1991, 1993; LaPrairie, 1991, 1992; Auger et coll., 1992)²³.

Les données qui nous viennent des États-Unis sont similaires. Carter et Parker (1991, p. 106) ont constaté que 80 % des familles indiennes vivant en milieu urbain avaient été le lieu d'actes de violence familiale (y compris l'inceste, la violence sexuelle et les coups et blessures). Une enquête menée auprès d'organismes fédéraux des États-Unis assurant des services aux enfants indiens a révélé que 67 % des enfants inclus dans l'échantillon avaient été agressés ou délaissés : les garçons avaient plus tendance à être délaissés et les filles, à être victimes de violence (y compris de violence sexuelle). Ces tendances étaient semblables à celles qu'on a constatées dans la population non autochtone générale, sauf que l'ordre de grandeur du problème était différent (Piasecki et coll., 1989).

Au Canada, les actes de violence dont sont victimes les Autochtones n'ont jamais fait l'objet d'une enquête exhaustive. Une comparaison des taux d'homicide chez les Autochtones et les non-Autochtones a cependant permis de constater que le taux était disproportionnellement élevé parmi le premier groupe (Doob et coll., 1994; Moyer, 1992). D'après une recherche menée dans certaines villes canadiennes sur la criminalité chez les Autochtones et les non-Autochtones, les femmes autochtones sont de façon disproportionnée victimes d'actes criminels (CCSJ, 1993). Une recherche menée sur les collectivités criées de la baie James réalisée à partir des dossiers officiels de la police a révélé que les femmes étaient victimes de 68 % des voies de fait et que les voies de fait

comparables (LaPrairie, 1991). Des études menées dans des collectivités autochtones ont abouti au même genre de constatations (Inuit Justice Task Force, 1994). La partie I du rapport nous a appris que 76 % des Autochtones vivant dans les quartiers défavorisés des villes avaient été victimes à l'âge adulte d'une infraction avec violence et que, plus le groupe était marginalisé, plus le degré de victimisation était élevé.

1.4.b *Théories relatives à la violence familiale dans les collectivités autochtones*

Les auteurs d'ouvrages sur la violence familiale chez les Autochtones attribuent généralement celle-ci à des causes politico-structurelles, bien qu'ils invoquent aussi des théories psychologiques et sociologiques. La thèse politico-structurelle est basée sur une analyse à un macroniveau du pouvoir et de l'oppression, selon laquelle le legs historique de la colonisation et de l'assimilation est à l'origine des problèmes actuels (Frank, 1992; Tom, 1992). Sur le plan politique et dans le secteur en expansion des services sociaux autochtones, les solutions à ces problèmes semblent reposer sur l'exercice par les Autochtones, dans l'État canadien, d'un contrôle et d'une autonomie accrues (Grant, 1991)²⁴.

La colonisation, le choc des cultures, l'abandon des pratiques traditionnelles, l'évolution des sociétés autochtones (Condon, 1993; Nahanee et McIvor, 1992) et la transformation des relations entre les sexes (Jamieson, 1988) forment le contexte de la plupart des travaux de recherche sur la violence familiale chez les Autochtones, qui est généralement située dans ces processus historiques. L'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada (Dumont-Smith et Sioui-Labelle, 1991) a par exemple cerné trois facteurs qui contribuent à la violence familiale : la consommation abusive d'alcool et la toxicomanie, les problèmes économiques et la violence entre les générations, lesquels constituent un résultat direct de la colonisation. Les pensionnats et l'intrusion du système d'aide à l'enfance sont d'autres legs du colonialisme qui seraient liés à la violence familiale et interpersonnelle dans la vie contemporaine des Autochtones (Nahanee et McIvor, 1992; Dumont-Smith et Sioui-Labelle, 1991; McLeod, 1992).

Malgré le caractère indéniable des injustices historiques, les explications proposées à un macroniveau ne permettent pas vraiment d'expliquer les problèmes actuels. Il est important de tenir compte également des processus qui se produisent à un microniveau. Le système des réserves et la conclusion de traités ont donné naissance à des collectivités sédentaires et souvent artificielles, où les tensions et les divisions au

sujet de l'accès aux possibilités et ressources limitées sont courantes. Il n'est pas rare de constater, dans les collectivités contemporaines, une stratification sociale et économique et l'adoption de systèmes de valeurs individualistes. On n'a cependant guère attaché d'importance à la stratification sociale et économique et aux possibilités d'abus de pouvoir dans les collectivités autochtones. Certaines femmes autochtones ont exprimé des préoccupations au sujet de la place des femmes dans les collectivités (Nahanee et McIvor, 1992) et du pouvoir des chefs. Il faut toutefois examiner ces questions par rapport à d'autres formes de pouvoir dans la collectivité²⁵ et aux caractéristiques démographiques actuelles des collectivités autochtones²⁶. Toute analyse, si elle est située dans un contexte trop étroit, ne sera guère utile²⁷.

Dans des sociétés fermées comme les réserves, la concurrence pour l'obtention de ressources et la frustration de se voir exclu de la société générale ou privé des ressources de la collectivité créent un climat propice à la violence²⁸. Dans les régions urbaines, surtout dans les quartiers défavorisés, la marginalisation, la pauvreté, les problèmes d'alcool et les dysfonctions personnelles sont souvent synonymes de violence. Dans l'un et l'autre cas, il existe un risque élevé que la violence ne devienne un comportement acquis, normatif et propre à une génération.

Résumé

On a souvent recours à des thèses psychologiques et sociologiques pour expliquer la violence familiale, mais le pouvoir est une notion fondamentale des recherches sur la violence familiale, chez les Autochtones comme chez les non-Autochtones. En ce qui concerne les non-Autochtones (surtout en ce qui a trait à la violence conjugale et à la violence sexuelle à l'endroit des enfants), l'accent est mis sur les écarts de pouvoir entre hommes et femmes, et entre adultes et enfants; en ce qui concerne les Autochtones, l'accent est davantage mis sur le pouvoir au macroniveau d'oppression, c'est-à-dire l'oppression des Autochtones par la société dominante.

Au niveau individuel, le pouvoir physique est sans doute le facteur déterminant des actes de violence (à cause des différences de pouvoir, l'agresseur sait qu'il lui est physiquement possible de commettre l'infraction), mais d'autres facteurs peuvent créer le contexte de la violence. Il existe entre le pouvoir et la violence à peu près le même genre de relation qu'entre la pauvreté et la criminalité. Les criminologues ont depuis longtemps été mis au défi d'expliquer pourquoi toutes les personnes qui présentent un risque élevé ne commettent pas des crimes. De même, les théoriciens de la violence familiale pourraient être mis au défi d'expliquer pourquoi tous les puissants ne commettent pas des actes de violence contre les faibles. À notre avis, le pouvoir peut

être le dénominateur commun de la violence (c'est-à-dire que l'agresseur sait qu'il peut commettre l'infraction contre une personne moins puissante), mais il ne constitue pas le principal prédicteur. Les dysfonctions individuelles et familiales, le stress, la marginalisation, l'isolement social et économique, et l'agression apprise peuvent être des facteurs plus importants que le pouvoir pour expliquer la violence familiale.

En limitant l'analyse aux rapports de force, on sous-entend que *toute personne* plus faible qu'une autre est en situation de risque. Cela renforce la croyance dans l'égalité de la victimisation. C'est aussi isoler le problème et ne pas tenir compte du contexte dans lequel il se produit, ou encore supposer qu'un contexte (c'est-à-dire, l'inégalité de pouvoir) explique toutes les formes de violence familiale²⁹. Le fait d'isoler les problèmes (comme la criminalité et la délinquance, le suicide, la consommation de solvants et la violence familiale) et de séparer les causes empêche de comprendre le phénomène dans son ensemble et de proposer des solutions véritablement efficaces. Les preuves s'accumulent qu'il existe un nombre *disproportionné* de problèmes sociaux dans les familles caractérisées par l'instabilité, l'isolement social, la désintégration, la violence, la pauvreté, le chômage, le manque de compétences et d'instruction et un niveau élevé de stress (Grobsmith, 1989; Farrington, 1992; Schwendinger et Schwendinger, 1993; Greene, 1993; Sampson, 1991; Fattah, 1993; Scott, 1993; *National Research Council*, 1992). Il s'agit donc de déterminer la combinaison de facteurs qui permet de prédire certains résultats et de trouver des solutions nouvelles et plus efficaces à des problèmes sociaux et structurels de longue date.

I.5 *Les effets de la violence familiale*

Enfant, Marc Lépine a souvent vu son père battre sa mère. Il a lui-même été battu. Au cours de son instance en divorce, sa mère [...] a décrit des manifestations de la colère de son mari, la façon dont il frappait le petit garçon en plein visage, lui mettant le nez en sang et lui laissant des marques qui duraient parfois une semaine, le fait qu'il l'obligeait, ainsi que son jeune frère, à se tenir au garde-à-vous contre un mur pendant de longues périodes. Le père a par la suite déclaré au juge que les châtiments qu'il infligeait à ses enfants n'étaient pas différents de ceux qu'il avait lui-même reçus durant son enfance (Scott, 1993).

De plus en plus d'auteurs établissent un lien entre le fait d'avoir été témoin de violence familiale dans l'enfance et des problèmes apparaissant plus tard dans la vie. Des études longitudinales sur les enfants battus ou délaissés révèlent que ces derniers présentent

des taux plus élevés de délinquance juvénile (McCord, 1983; Howing et coll., 1989). D'autres travaux de recherche révèlent que les enfants qui ont été victimes de violence ou d'exploitation sexuelle ou qui ont été témoins d'actes de violence ont de la difficulté à s'adapter et manifestent par exemple des signes d'anxiété et de dépression et des problèmes de comportement (Fischer, 1983; Hughes et coll., 1987). Dans leur analyse des recherches sur la violence familiale et le développement des enfants, Jaffe et ses collaborateurs (1990) ont constaté que, même si leur comportement varie, les enfants qui sont témoins d'actes de violence conjugale présentent des problèmes d'adaptation sur les plans cognitif, émotif ou comportemental. Il existe aussi une relation entre l'âge, le sexe de la personne et la gravité de la violence d'une part et l'importance de la réaction d'autre part. Les auteurs ont également noté que les enfants maltraités manifestent plus d'agression, que les enfants victimes de violence sexuelles présentent des problèmes de développement sexuel et d'estime de soi, tandis que les enfants victimes de violence psychologique ont de la difficulté à entretenir des relations avec des personnes du même âge (Jaffe et coll., 1990, p. 68).

La tentative d'isoler certaines conséquences, comme celles que nous venons de mentionner, et de les attribuer à certaines causes, comme le fait d'être témoin de la violence familiale, n'est toutefois pas sans danger. Selon Windom (1989), ainsi que Rosenbaum et O'Leary (1981), d'autres événements et réalités de la vie d'un enfant peuvent atténuer les effets de la violence et du délaissement, de sorte que les «conséquences à long terme de cette victimisation durant l'enfance sont difficiles à déterminer et demeurent imprécises» (Windom, 1989, p. 356). Toutefois, en étudiant des cohortes spéciales faisant partie d'un échantillon nombreux ainsi que des groupes témoins constitués à partir de dossiers d'enfants maltraités, de dossiers de tribunaux pour adultes et pour la jeunesse ainsi que de dossiers scolaires, Windom (1989, p. 364) a pu conclure que la fréquence des casiers judiciaires était plus élevée pour les hommes que pour les femmes et que «la criminalité à l'âge adulte pouvait être la conséquence directe d'un certain nombre de facteurs de causalité, dont le fait d'avoir été victime de violence à un jeune âge, ou pouvait refléter l'interaction entre ces facteurs».

Rosenbaum et O'Leary (1981) ont constaté une faible relation entre les disputes conjugales et le comportement des enfants (mais ils reconnaissent que la petitesse de leur échantillon peut avoir influencé les résultats); néanmoins, leurs travaux confirment une étroite relation entre la violence conjugale et la violence faite aux enfants. Dans leur échantillon, «près de 82 % des maris qui avaient été témoins d'actes de violence entre leurs parents avaient également été victimes d'actes de violence de la part de leur père, de leur mère ou de leurs deux parents, ce qui appuie fermement la thèse selon laquelle

les enfants dont les parents se livrent à des actes de violence conjugale peuvent être particulièrement vulnérables à la violence» (Rosenbaum et O'Leary, 1981, p. 698-699).

Le refoulement est une autre réaction à la violence familiale, surtout à la violence faite aux enfants. Durant les interviews que nous avons menées dans les quartiers défavorisés, nous avons été étonnés de constater le peu de reproches adressés aux parents maltraitants.

Les répondants défendaient souvent leurs parents sous prétexte qu'ils [les répondants] «méritaient une fessée» ou affirmaient «c'était bon pour moi». Voici comment Maté (1993, A18) explique cette forme de rationalisation :

Pour préserver sa situation au sein de la famille, l'enfant a dû apprendre, à un très jeune âge, à protéger ses parents contre des sentiments de blessure, de colère et d'indignation, même s'il devait refouler ses propres émotions. L'adulte ne se souvient donc pas de ce qu'il ressentait, lorsque, petit garçon, il était maltraité par des adultes qu'il aimait et sur l'amour et la bienveillance desquels il comptait.

L'auteur décrit le résultat final comme suit :

le mécanisme psychologique qui nous permet de demeurer aveugle, sourd et insensible à notre propre douleur s'appelle le refoulement. Il est utilisé dans l'enfance comme une technique de survie indispensable. Plus tard, il devient notre prison (Maté, 1993, A18).

L'acceptation de la violence exercée contre eux par un parent, un membre de la famille, un inconnu, un ami ou un policier était caractéristique de beaucoup de répondants, comme l'était également leur propre propension à un comportement violent.

1.5.a *Sexe et violence familiale*

Dans la Partie I, intitulée *L'échantillon des quartiers défavorisés, les strates sociales et le système de justice pénale*, il a été établi que les expériences d'enfance des hommes et des femmes se ressemblaient mais que leur comportement ultérieur était différent. Les hommes, surtout ceux qui appartenaient aux groupes Centre 1 et Centre 2³⁰, avaient

eu beaucoup plus de démêlés avec le système de justice pénale que les femmes. Une explication serait qu'en réaction à la violence subie dans l'enfance, les hommes passent à l'acte tandis que les femmes tendent à intérioriser le problème. D'autres recherches appuient d'ailleurs cette explication.

Des recherches cliniques ont prouvé les conséquences néfastes de la violence familiale sur le développement des enfants, notamment en ce qui a trait aux troubles du comportement chez les garçons. Leurs recherches sur des enfants venant de familles violentes et de familles non violentes ont permis à Jaffé et ses collaborateurs (1986, p. 75-76) de constater que les enfants exposés à la violence conjugale manifestaient beaucoup plus fréquemment des signes de profonde détresse ou d'inadaptation. Les garçons présentaient davantage de symptômes d'extériorisation et d'intériorisation ainsi qu'un plus faible niveau de compétence sociale. Les chercheurs ont constaté une relation significative entre l'adaptation générale des garçons et le degré de violence auquel ils avaient été exposés. Quant aux filles venant de familles violentes, elles montraient davantage de symptômes d'intériorisation liés à la dépression et à l'angoisse. Ces constatations appuient les recherches antérieures de Rosenbaum et O'Leary (1981) et de Hughes (1986).

Les observations cliniques des effets sur les femmes de la violence sexuelle subie dans l'enfance ont permis de constater que des sentiments de culpabilité, un état dépressif, une mauvaise image de soi et des problèmes de relations interpersonnelles étaient couramment associés à une méfiance profonde des hommes, à un manque de compétences sociales et à des dysfonctions sexuelles (Tsai et Wagner, 1978). Dans son étude portant sur 63 femmes mariées qui disaient avoir été victimes d'actes incestueux, Naquin (1989) a constaté une relation directe entre des rapports incestueux dans l'enfance et des problèmes de relations interpersonnelles à l'âge adulte³¹.

D'après une recherche récente sur les conséquences de la violence sexuelle sur les hommes et les femmes, dont les résultats ont été présentés dans le *Toronto Star* (Priest, 1993), les hommes qui ont été victimes de violence sexuelle durant leur enfance sont plus susceptibles que les femmes dans le même cas de souffrir de problèmes mentaux, de toxicomanie ou d'alcoolisme, mais tant ces hommes que ces femmes sont plus susceptibles que les personnes qui n'ont pas été victimes de violence sexuelle de souffrir de problèmes de toxicomanie ou de troubles psychiques. Toutefois, les hommes qui avaient été victimes de violence manifestaient des comportements plus extrêmes que les femmes qui avaient aussi été victimes de mauvais traitements. Les premiers étaient par exemple 13 fois plus susceptibles que les hommes qui n'avaient jamais été victimes de violence d'éprouver de l'angoisse ou des sentiments de panique.

Les femmes qui avaient été victimes de mauvais traitements n'étaient que deux fois plus susceptibles que celles qui n'avaient jamais été victimes de tels traitements de manifester ces troubles. Toutefois, le taux de violence à l'endroit des femmes est beaucoup plus élevé que le taux de violence à l'endroit des hommes, ce qui explique l'attention portée à la violence sexuelle subie dans l'enfance par les premières.

Résumé

Ce chapitre de la Partie III sur les Autochtones dans la ville passe en revue les théories relatives à la violence familiale, c'est-à-dire à la violence conjugale, à la violence faite aux enfants et à l'exploitation sexuelle des enfants. Nous y présentons une gamme de points de vue et montrons qu'aucune théorie ne peut à elle seule expliquer parfaitement une forme de violence. Des problèmes sociaux comme la violence conjugale, la violence faite aux enfants et l'exploitation sexuelle des enfants ne doivent pas être isolés des problèmes connexes ou du contexte dans lequel ils se produisent. Il ne faut pas non plus supposer que la victimisation soit uniforme³². C'est limiter le problème que de croire que la violence familiale se produit autant dans les collectivités et familles nanties que dans les collectivités et familles démunies. L'hypothèse selon laquelle la violence conjugale ou d'autres formes de violence familiale peuvent avoir des causes différentes selon le niveau socio-économique n'a pas été suffisamment explorée et n'a pas éveillé assez d'attention sur le plan théorique. Trop souvent, on voit dans la violence conjugale un phénomène unidimensionnel pouvant s'expliquer, pour toutes les victimes et tous les agresseurs, au moyen d'une seule théorie ou d'un seul ensemble d'hypothèses.

Dans les collectivités autochtones, la violence familiale se situe dans un contexte politique, c'est-à-dire que des cheminements sociaux, économiques et historiques ont créé les conditions actuelles. Le fait que les Autochtones soient relégués dans la société à des positions marginales qu'il leur est difficile de fuir crée un climat propice à la violence. Le caractère disproportionné de la criminalité et de la victimisation chez les Autochtones semble indiquer qu'il existe une relation solide entre le contexte historique et la situation contemporaine. Celle-ci se caractérise par la violence, en tant que comportement appris et normatif, des relations faussées, un manque de contrôle social, des particularités démographiques et géographiques, et une stratification sociale et économique.

De plus en plus d'auteurs établissent une relation entre une expérience de la violence familiale dans l'enfance et l'adolescence et la manifestation ultérieure de problèmes, bien que la nature exacte de cette relation ne soit pas claire. On a établi des rapports

entre divers types de violence familiale à l'endroit des enfants et des niveaux plus élevés de délinquance, d'inadaptation, de mauvaises relations avec les personnes du même âge, de problèmes cognitifs, psychologiques et de comportement, de refoulement et d'agression. Les hommes présentent davantage de symptômes externes et internes en réaction à la violence, tandis que les femmes présentent plus de symptômes de dépression et d'angoisse, de sorte qu'elles peuvent avoir des comportements ou des problèmes médicaux liés à ces facteurs.

CHAPITRE II

Constatations relatives à la violence familiale

Nous reprenons ici les principales constatations présentées dans les deux premiers rapports afin de situer la discussion au sujet de la violence familiale et de la victimisation. Il importe de souligner que la violence familiale et la victimisation ne doivent pas être séparées de leur contexte général.

Il y a des différences entre les trois groupes — Centre 1, Centre 2 et Hors-centre — ainsi qu'entre les hommes et les femmes, en ce qui concerne les expériences dans l'enfance et les antécédents, l'emploi, la scolarité, la garde des enfants et les rapports avec le système de justice pénale. Plus de femmes que d'hommes ont la garde des enfants, surtout dans le groupe Hors-centre. De même, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à vivre des relations et elles ont vécu davantage de relations au cours de leur vie³³. Les membres du groupe Centre 1, tant les hommes que les femmes, étaient les moins susceptibles de travailler et avaient également le niveau de scolarité le plus faible.

Quatre-vingt-huit pour cent (88 %) des personnes formant l'échantillon avaient été victimes de violence dans l'enfance ou à l'âge adulte. Pour beaucoup, surtout parmi les membres du groupe Centre 1, la violence dans l'enfance et à l'âge adulte constituait une réalité quotidienne. La vie familiale était souvent perturbée par des actes de violence; pour beaucoup, une vie familiale stable n'était qu'un rêve lointain. Comme une femme appartenant au groupe Centre 1 l'a fait observer :

La majorité des Autochtones à [...] n'ont pas la moindre idée de ce qu'est une vie familiale normale.

La violence est aussi une constante de la vie dans les quartiers défavorisés, surtout dans les villes où ces quartiers sont bien délimités. Un homme de 40 ans d'Edmonton a expliqué son comportement d'autoprotection et ses réactions vis-à-vis de personnes qui se montrent violentes ou qui ennuient les autres :

il faut toujours avoir une façade pour se protéger; mais parfois, il n'y a rien comme de frapper quelqu'un en pleine face quand on le voit ennuyer une autre personne.

Voici comment une femme de 35 ans de l'Ouest a décrit une des parties les plus mal famées du centre de la ville :

Près de chez moi, il y a un endroit qu'on appelle «l'abattoir» : il s'y produit beaucoup de bagarres, les gens se font poignarder, on boit.

Les répondants ont également décrit la nature violente d'un grand nombre d'affrontements dans la rue :

Quand les gens commencent à se bagarrer, ils utilisent toutes sortes de choses. Les femmes autochtones dans la rue s'en prennent aux nouveaux et se servent aussi de couteaux.

Un homme a dit avoir perdu, en un an, 15 amis qui sont morts d'alcoolisme ou de toxicomanie, ou encore qui se sont suicidés ou se sont fait poignarder³⁴.

La violence que beaucoup de répondants ont connue dans les quartiers défavorisés et dans leur propre vie dans ce milieu était un reflet de ce qu'ils avaient vécu dans leur enfance. Le fait que la violence se poursuive à différentes époques de la vie montre à quel point la violence est un comportement appris, d'une génération à l'autre, et intériorisée en tant que comportement normatif.

II.1 *Constatations générales au sujet de la violence familiale*³⁵

Comme nous l'avons déjà signalé, les trois quarts des personnes incluses dans l'échantillon ont déclaré qu'il y avait de la violence dans leur famille³⁶. Plus du quart des actes de violence familiale signalés appartenaient à la catégorie des actes les plus graves, 21 % étaient modérément graves et la moitié étaient des actes de violence mineurs. Les hommes et les femmes avaient à peu près également été témoins de violence familiale : 70 % des hommes et 75 % des femmes ont dit avoir été témoins de violence familiale dans leur enfance. Les hommes ont été plus souvent témoins que les femmes de violence conjugale et de violence faite aux enfants. Ils ont aussi été plus souvent victimes d'actes de violence graves durant leur enfance : parmi les répondants qui ont été maltraités dans l'enfance, 63 % des hommes et 37 % des femmes ont été gravement maltraités. Toutefois, plus de femmes que d'hommes ont été victimes d'exploitation sexuelle durant leur enfance.

Les hommes et les femmes du groupe Centre 1 ont connu les actes de violence familiale les plus graves, tandis que ceux du groupe Hors-centre ont été exposés aux actes les moins graves. Seulement le quart des groupes Centre 1 et Centre 2 n'avaient jamais connu de violence familiale, contre 35 % des membres du groupe Hors-centre. Vingt-quatre pour cent (24 %) des membres du groupe Centre 1 avaient connu les formes les plus graves de violence familiale, contre 20 % des membres du groupe Centre 2 et 13 % des membres du groupe Hors-centre. Ce sont les membres du groupe Centre 1 dans l'Ouest et ceux du groupe Centre 2 dans l'Est qui ont vécu le plus de violence familiale. Le groupe Hors-centre de Regina est celui qui en a connu le moins. Les membres du groupe Centre 1 ont été exposés aux formes les plus graves de violence faite aux enfants, mais tant ceux du groupe Centre 1 que ceux du groupe Centre 2 ont connu les formes les plus graves de violence conjugale. Nous n'avons pas constaté de différences significatives entre les trois groupes en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants³⁷.

Voici ce qu'un homme de 35 ans appartenant au groupe Centre 1 a déclaré au sujet de l'envergure de la violence dans sa propre famille :

Mon père frappait ma mère assez souvent : une fois il l'a poussée si fort qu'elle est passée par la fenêtre. Elle aurait dû consulter un médecin, mais elle ne l'a jamais fait. Mon père nous a tous maltraités, surtout les plus vieux. Une fois, quand j'étais petit, il s'est servi d'un cordon électrique pour me frapper, mais quand nous étions plus vieux, il nous donnait des coups de poing. Une tante m'a exploité sexuellement lorsque j'étais petit, mais je n'en ai parlé à personne.

Les membres du groupe Centre 1 ne sont pas les seuls à avoir connu des incidents graves de violence familiale, bien que ceux-ci aient été plus marqués pour ce groupe. Une Mohawk de 42 ans appartenant au groupe Hors-centre a décrit ainsi la place de la violence dans son enfance :

Lorsqu'il buvait, c'est-à-dire la plupart du temps, mon père battait ma mère. Il lui a fendu le crâne avec le téléphone lorsqu'elle appelait la police. Mon père nous a presque tous battus, nous les enfants, mais surtout mon frère aîné qui était pur Mohawk, mon père s'en est pris à lui parce qu'il était pur Mohawk. Mon père l'a balayé de coups de pied et mon frère a dû être hospitalisé. J'ai été exploité sexuellement par un voisin à l'âge de cinq ans.

Une autre femme appartenant au groupe Hors-centre, une Blackfoot de 44 ans, a déclaré ceci :

Une fois, mon père a frappé ma mère : elle a saigné du nez. Mais il nous frappait, nous les plus vieux, n'importe quand; il se servait d'un commutateur vert, d'un cordon électrique, de n'importe quel objet qui lui tombait sous la main. Il nous envoyait passer des heures dans l'obscurité du sous-sol. On était pour lui comme un ballon de boxe. J'ai été exploitée sexuellement par un oncle entre l'âge de trois et de sept ans. Je pense que mes demi-soeurs l'ont été par mon père et mes frères. Lorsque j'avais 10 ans, au cours d'une beuverie chez mes parents, on me passait de l'un à l'autre et plusieurs hommes se sont servis de moi sexuellement.

Un jeune homme de 17 ans du groupe Centre 1 a fait l'observation suivante en décrivant la violence généralisée dans sa famille :

Mes frères et mon père se disputaient souvent et se blessaient les uns les autres. Parfois, quelqu'un allait à l'hôpital. J'étais petit, mais cela se produisait à peu près tous les mois. Mon père se faisait souvent battre et j'essayais de l'aider; mais j'étais trop petit. Une de mes tantes a été assassinée.

Une Crie de 23 ans appartenant au groupe Centre 2 a quant à elle déclaré :

Mon père battait ma mère toutes les semaines. Elle a dû aller à l'hôpital plusieurs fois. On lui a fait des points de suture sur la tête et elle avait des marques de morsures sur tout le corps. Tous les enfants l'ont vu. Ma mère me battait souvent avec des ceintures, des balais, des vadrouilles, des seaux, n'importe quel objet qui lui tombait sous la main. Son fils aîné m'a exploitée sexuellement deux fois.

Les groupes plus âgés, c'est-à-dire les personnes âgées de 45 ans et plus, ont connu moins de violence familiale que les personnes âgées de 15 à 44 ans (tableau II.1, *Violence familiale selon les groupes d'âge*)³⁸. Les répondants plus âgés ont également signalé moins de violence dans les réserves que les groupes plus jeunes. Les personnes qui ont vécu en famille d'accueil, dans une famille reconstituée ou dans divers autres milieux familiaux étaient les plus susceptibles d'avoir connu une violence familiale grave. Dans les familles où il y a eu violence, les auteurs d'actes de violence graves ont été, dans 47 % des cas, des membres de milieux familiaux «divers», dans 39 % des cas,

un beau-père ou une belle-mère et dans 37 % des cas, des parents de famille d'accueil, alors que les pourcentages correspondants pour les familles biologiques et les familles élargies étaient de 22 % et 17 %. Les membres du groupe Centre I étaient donc surreprésentés parmi les victimes d'actes de violence commis dans la famille d'accueil ou la famille élargie.

Plus le niveau de scolarité des répondants était élevé, moins il y avait de violence familiale. En effet, 75 % des répondants ayant fait des études secondaires partielles ou n'ayant terminé au plus que la 6^e année ont connu la violence familiale, contre 59 % des répondants qui avaient terminé l'école secondaire. Cette constatation valait surtout pour les hommes. Il n'existe toutefois pas de relation significative entre la *gravité* de la violence et le niveau de scolarité. Il est toutefois fort intéressant de constater la relation entre la gravité de la violence et la présence de plusieurs formes de violence dans une famille. Dans les familles où il n'y avait qu'une forme de violence, celle-ci était la moins grave; dans celles où il y avait deux ou trois formes de violence, celles-ci étaient ordinairement plus graves (tableau II.2, *Nombre de formes de violence familiale en fonction de la gravité de la violence*). Dans les familles où les enfants étaient victimes d'exploitation sexuelle, on risquait aussi davantage (que dans les familles où il y avait violence faite aux enfants ou violence conjugale) de rencontrer d'autres formes de violence familiale.

Les formes plus graves de violence étaient liées à un certain nombre de variables. Les personnes ayant connu, durant leur enfance, des formes graves de violence familiale étaient plus susceptibles que celles qui avaient connu des formes moins graves de violence de croire que la violence dans les réserves incluait la violence conjugale. Les actes de violence étaient aussi plus graves dans le cas des personnes qui étaient arrivées à la ville entre 15 et 24 ans; ces personnes avaient peut-être justement quitté leur foyer à cause de la violence et d'autres problèmes qui y existaient. Les femmes venant de collectivités situées à 500 kilomètres ou plus de la ville avaient connu plus de violence que celles qui étaient originaires de la ville ou d'un endroit plus proche de la ville. Nous n'avons pas constaté de différences significatives pour les hommes. La probabilité d'être une victime, à l'âge adulte, d'actes de violence, augmentait aussi en fonction de la *gravité* de la violence familiale mais pas le *nombre* de ces actes. Il n'y avait pas de relation entre la crainte d'être une victime, les perceptions quant au niveau de criminalité dans le quartier et l'expérience de la criminalité, d'une part, et la gravité de la violence familiale, d'autre part. À Edmonton, les femmes ont signalé davantage d'incidents graves de violence familiale que les hommes, mais il n'y avait pas de différences significatives dans les autres villes.

II.2 Facteurs liés à l'enfance et violence familiale

Nous n'avons pas constaté de relation entre la violence familiale et l'endroit où les répondants ont passé leur enfance ou leur collectivité d'origine. Nous avons toutefois constaté un lien entre l'emploi des parents et la gravité de la violence familiale (tableau II.3, *Emploi du père et violence familiale*). La violence était présente dans 60 % des familles biparentales, 79 % des familles monoparentales, 78 % des familles d'accueil et 82 % des milieux familiaux «divers» (tableau II.4, *Milieu familial et violence familiale*). Voici le témoignage d'un Métis de 41 ans appartenant au groupe Centre 1 :

Lorsque j'avais 11 ans, ma mère avait un petit ami qui nous lançait des couteaux, à nous les enfants.

Il y avait aussi une relation entre la gravité de la violence familiale et le milieu familial. Le nombre d'actes graves de violence familiale était disproportionnellement élevé parmi les répondants ayant vécu en famille d'accueil, dans une famille reconstituée ou dans des milieux familiaux «divers». Nous avons constaté cette situation dans toutes les villes sauf Montréal. Pour les répondants de Montréal, la gravité des actes de violence ne variait pas selon le milieu familial (tableaux II.5, 5a, 5b, 5c, 5d, 5e, *Auteur des actes de violence familiale pour l'ensemble des répondants - Edmonton, Regina, Toronto et Montréal*).

Nous avons également noté une relation significative entre d'une part la stabilité et les déménagements dans l'enfance et d'autre part la violence familiale et sa gravité : 38 % des répondants qui ont dit avoir vécu une enfance «instable» ont connu une violence familiale grave contre 8 % de ceux qui ont dit avoir eu une enfance stable (tableau II.6, *Stabilité dans l'enfance et gravité de la violence familiale*). Parmi les répondants qui ont déménagé souvent durant leur enfance, 28 % ont connu une violence familiale grave contre 14 % de ceux qui n'ont pas déménagé souvent (tableau II.7, *Déménagements dans l'enfance et gravité de la violence familiale*).

Nous avons constaté une relation très forte entre la violence familiale et la consommation d'alcool par les parents. En effet, 71 % des répondants qui ont connu un milieu familial violent ont également dit que leurs parents buvaient. Les répondants dont les deux parents avaient un problème d'alcool étaient quatre fois plus susceptibles d'avoir connu une violence familiale grave et trois fois plus susceptibles d'avoir connu une violence familiale moyennement grave que les répondants dont les parents n'avaient

pas de problème d'alcool. Quant aux répondants dont seul le père avait un problème d'alcool, ils étaient trois fois plus susceptibles d'avoir connu une violence familiale grave et deux fois plus susceptibles d'avoir connu une violence familiale moyennement grave. Dans les cas où la mère avait un grave problème d'alcool, la violence familiale était disproportionnellement grave (tableau II.8, *Consommation d'alcool par les parents et gravité de la violence familiale*). Un homme de 25 ans appartenant au groupe Centre 1 a déclaré :

J'allais souvent à l'école l'estomac vide parce que ma mère gaspillait l'argent en boisson. Ma mère et mes oncles buvaient et se bagarraient.

La violence familiale se manifeste souvent sous plusieurs formes et elle est beaucoup plus généralisée qu'on ne le croit ordinairement. Par exemple, une Crie de 24 ans mère de quatre enfants a dit avoir été violée à 15 ans et avoir ainsi eu un enfant. Sa propre mère était dans un fauteuil roulant parce que son mari l'avait mise à la porte lorsque la répondante était elle-même une enfant; la mère s'est gelé les jambes parce qu'elle s'est servie de ses vêtements pour couvrir ses enfants. Le père a puni la répondante pour avoir été violée. Un homme de 28 ans appartenant au groupe Centre 1 a dit à quel point il craignait pour sa mère :

Lorsque j'avais environ 12 ou 13 ans, on buvait et on se bagarrait beaucoup chez moi. Il y avait beaucoup de batailles; les gens se faisaient battre, même ma mère. Elle a essayé plusieurs fois de se suicider; j'ai eu très peur.

Pour certains, la configuration de la famille, dans l'enfance, était complexe, et tout changement semblait souvent synonyme de violence. Une Métis de 29 ans appartenant au groupe Centre 1 placée en famille d'accueil à sa naissance et n'ayant jamais connu l'identité de son père a été adoptée à l'âge de deux ans. Lorsque sa mère adoptive est morte, le père a commencé à la maltraiter. Mais, lorsqu'il s'est remarié :

C'est alors que les problèmes ont vraiment commencé pour moi. Ma belle-mère nous détestait et elle nous maltraitait. Je fuguais tout le temps, et mon père adoptif me battait. Une fois, il a frappé ma belle-mère, mais elle le méritait vraiment.

Voici comment une femme de 41 ans appartenant au groupe Centre 2 a décrit les différentes formes de violence familiale et sa victimisation dans sa famille biologique, où le père était toujours l'agresseur :

Mon père avait recours à la violence physique et verbale contre ma mère. Il battait aussi un de mes frères. Il m'a exploitée sexuellement lorsque j'étais petite.

Souvent, plusieurs membres de la famille ont dû être hospitalisés pour des blessures subies au cours d'incidents de violence familiale. Voici ce qu'a dit à ce sujet un Gitskan de 25 ans appartenant au groupe Centre 1 :

Mes parents se disputaient tout le temps. C'était affreux; ma mère a dû être hospitalisée à plusieurs reprises. Mon père et ma mère me battaient souvent. Parfois ils me frappaient avec des objets. J'ai dû aller à l'hôpital plusieurs fois. Mes frères ont également été battus et ont dû eux aussi aller à l'hôpital.

II.2.a Violence faite aux enfants

Près de la moitié (46 %) des répondants ont dit avoir été victimes de violence durant leur enfance. Plus de la moitié des membres du groupe Centre 1 ont été victimes de violence dans l'enfance, contre 43 % des membres du groupe Centre 2 et 42 % des membres du groupe Hors-centre. Bien que ces différences ne soient pas significatives, les différences quant à la gravité de la violence le sont : la proportion des membres du groupe Centre 1 qui ont été victimes d'actes de violence graves durant leur enfance était plus élevée que celle observée pour les autres groupes, soit 45 % contre 37 % et 18 % respectivement pour les groupes Centre 2 et Hors-centre. Plus d'hommes que de femmes ont dit avoir été victimes de violence dans l'enfance (tableau II.9, *Fréquence et gravité de la violence faite aux enfants selon le sexe*); de plus, l'instabilité dans l'enfance était liée à la gravité des actes de violence (tableau II.10, *Instabilité dans l'enfance et gravité de la violence faite aux enfants*).

Nous avons également constaté une relation directe entre les déménagements dans l'enfance et la fréquence de la violence faite aux enfants. Autre constatation importante, la gravité du problème d'alcoolisme de la mère était liée à la fréquence de la violence faite aux enfants : 70 % des répondants dont la mère avait un grave problème d'alcool ont été victimes de violence durant leur enfance, contre 40 % de ceux dont la mère avait un problème modéré. Les constatations étaient semblables en ce qui concerne le père : 61 % des répondants dont le père avait un grave problème d'alcool ont été victimes de violence dans l'enfance, contre 29 % de ceux dont le père avait un problème modéré. Nous avons également observé une relation entre la gravité de la violence faite aux enfants et la gravité du problème d'alcool des parents, et surtout du père³⁹. Voici ce qu'a déclaré un homme de 32 ans⁴⁰:

Mon père nous battait constamment — surtout lorsqu'il était ivre, mais parfois aussi lorsqu'il était sobre — il nous battait tous les jours.

Un Mohawk un peu plus jeune appartenant au groupe Centre I a décrit sa situation comme ceci :

Mon père arrivait à la maison ivre et nous battait avec un bâton de hockey «pour nous endurcir». Il y avait aussi tellement de bagarres entre frères et soeurs que parfois les policiers devaient s'en mêler.

Un Indien non inscrit de 39 ans appartenant au groupe Centre I croyait pour sa part ne jamais atteindre l'âge adulte :

Mon père m'a cassé le dos lorsque j'étais petit. Il m'attachait avec une laisse et me faisait coucher dans la niche du chien. Une fois, lorsque je n'arrivais pas à me souvenir de quelque chose, il a cassé le cou de mon chat. Il n'avait pas bu. Il nous confiait à des gens qui nous battaient et il a vendu ma soeur lorsqu'elle n'était qu'un bébé. Deux de mes frères sont en prison et deux autres sont dans des hôpitaux psychiatriques.

Une femme de 32 ans appartenant au groupe Centre I a dit que sa mère la maltraitait :

Ma mère me battait beaucoup. Un jour, elle m'a jetée par la fenêtre du deuxième étage. Elle me frappait la tête contre le mur et me donnait des coups de poing. Cela arrivait presque tous les jours.

Nous avons constaté la présence de violence faite aux enfants dans 59 % des familles biologiques, 79 % des familles reconstituées, 87 % des familles d'accueil et 73 % des milieux familiaux «divers». En ce qui concerne la gravité de cette violence, les familles d'accueil ont infligé sensiblement plus de violence grave, suivis des milieux familiaux «divers» et des familles reconstituées. Un homme de 38 ans appartenant au groupe Centre I a été maltraité dans deux familles d'accueil non autochtones. Voici ce qu'il a dit :

Ils me battaient avec un bâton. J'ai enduré cela de l'âge de neuf ans jusqu'à l'âge d'environ 11 ans. Parfois, j'ai dû aller à l'hôpital.

Un autre homme appartenant au groupe Centre I a été maltraité par ses parents biologiques et ses parents de famille d'accueil :

Lorsque j'étais tout petit, mon père m'a frappé avec une couche mouillée, et je suis maintenant sourd d'une oreille. Il me battait parce que j'étais l'aîné. J'ai été dans deux familles d'accueil où l'on m'a aussi battu.

Les membres de la famille élargie et les parents biologiques sont ceux qui commettent les actes de violence les moins graves contre les enfants (tableau II.11, *Agresseurs et gravité de la violence faite aux enfants*). Les parents biologiques et les membres de la famille élargie qui commettaient des actes de violence à l'endroit des enfants étaient surreprésentés dans les réserves; les parents de familles d'accueil et les responsables de milieux familiaux «divers» étaient quant à eux surreprésentés dans les régions rurales et les petites villes, et les parents de familles reconstituées, dans les villes. C'est à Montréal que les répondants ont signalé les actes les plus graves de violence faite aux enfants, mais les chiffres étaient semblables pour les trois autres villes. C'est toutefois à Edmonton que la proportion des actes «des moins graves» de violence faite aux enfants était la plus élevée (tableau II.12, *Violence faite aux enfants selon la gravité et la ville*).

Nous n'avons pas constaté de différences significatives entre les quatre villes quant à la fréquence de la violence faite aux enfants ou quant au sexe des enfants maltraités, mais nous en avons constaté lorsque nous avons croisé les données sur le sexe et les données sur la gravité de la violence. Il n'y avait pas de différence à Toronto, Montréal et Regina, mais, à Edmonton, plus d'hommes que de femmes auraient été victimes d'actes de violence graves dans l'enfance.

II.2.b *Violence conjugale*

Cinquante pour cent (50 %) des répondants ont été témoins de violence conjugale. Plus d'hommes que de femmes ont dit avoir été témoins de voies de fait contre le conjoint (ordinairement contre la mère), mais il n'y avait pas de différence selon le sexe quant à la gravité des voies de fait. Parmi les répondants qui ont été témoins de violence conjugale, 57 % étaient des hommes et 43 %, des femmes. Quant à ceux qui ont été témoins de voies de fait graves contre un parent, 42 % venaient de réserves, 45 %, d'endroits «divers», 20 %, de petites villes et 29 % de grandes villes. Les membres du groupe Centre I ont été témoins de la violence conjugale la plus grave ainsi que de violence de gravité moyenne, tandis que les membres du groupe Hors-centre ont été témoins de la violence conjugale la moins grave. Comme pour la violence faite aux

enfants et la violence familiale en général, les répondants qui ont déménagé souvent durant l'enfance, qui ont eu une enfance instable et dont les parents avaient des problèmes d'alcool ont été davantage témoins de violence conjugale. Voici comment une Inuit de 33 ans appartenant au groupe Centre 2 a décrit son expérience :

Mon père maltraitait vraiment ma mère. J'en ai été témoin de l'âge de 5 ans jusqu'à l'âge d'environ 16 ans. Cela se produisait à peu près tous les trois mois; parfois ma mère était sérieusement atteinte et devait aller à l'hôpital. Je détestais voir mon père frapper ma mère. Nous tous, les enfants, nous essayions de l'en empêcher et de protéger notre mère.

D'autres ont dit avoir vu leur mère se faire battre par ses petits amis. Voici ce qu'a déclaré à ce sujet une femme de 32 ans appartenant au groupe Centre 2 :

Ma mère se faisait battre par ses petits amis. Cela se produisait constamment. Au début, elle était jolie, puis elle a eu l'air dure. Elle avait tellement de points de suture qu'elle ressemblait à Frankenstein.

D'autres répondants ont parlé de leurs efforts pour combattre la violence; voici par exemple ce qu'a dit un homme appartenant au groupe Centre 1 :

Nous avons appris à déguerpier et à nous cacher. Nous avons aussi appris à cacher la hache, le fusil.

Les répondants dont un parent avait un problème d'alcool étaient deux fois plus susceptibles que ceux dont les parents n'avaient pas de problème sur ce plan d'avoir été témoins de violence conjugale. Près des trois quarts des répondants dont le père avait un grave problème d'alcool avaient été témoins de violence conjugale, contre 49 % de ceux dont le père avait un problème d'alcool modéré. Quant aux répondants dont les deux parents avaient un problème d'alcool, ils étaient trois fois plus susceptibles d'avoir été témoins de violence conjugale. La corrélation entre le problème d'alcool de la mère biologique et la violence conjugale n'était pas aussi marquée que la corrélation entre le problème d'alcool du père biologique et la violence conjugale. Toutefois, celle-ci était plus grave lorsque les deux parents buvaient (tableau II.13, *Problème d'alcool des parents et gravité de la violence conjugale*). Un homme de 38 ans appartenant au groupe Centre 1 s'est souvenu ainsi de ce qu'il a vécu enfant :

Cela se produisait toujours entre mes parents lorsqu'ils buvaient. Mon père finissait par battre ma mère. Mes souvenirs les plus lointains remontent à

l'époque où j'avais cinq ou six ans, mais la situation a empiré. Mon père frappait vraiment très fort ma mère. Je l'ai vu. Je me cachais dans la chambre avec les plus jeunes. Ma mère nous habillait et nous emmenait chez ma grand-mère jusqu'à ce que mon père soit dégrisé. Cela arrivait à peu près tous les deux mois.

Selon certains répondants, la violence survenait que le père soit ivre ou sobre. Voici ce qu'a déclaré un homme appartenant au groupe Centre 1 :

Mon père battait ma mère jusqu'à ce qu'elle tombe sans connaissance. Il la battait qu'il soit ivre ou sobre. Je pense que c'est ce qui l'a tuée. Un jour, elle est morte dans son sommeil.

Il y avait aussi une relation entre l'incarcération des parents, surtout du père, et la violence conjugale. Toutefois, nous n'avons pas constaté de relation significative entre d'une part le revenu de la famille et le niveau de scolarité du répondant et d'autre part la violence conjugale, mais celle-ci semblait être plus grave dans les familles vivant de l'assistance sociale⁴¹.

Nous avons constaté des différences significatives entre les quatre villes quant à la fréquence et à la gravité de la violence conjugale. Les répondants de Montréal et de Regina ont été témoins de la violence conjugale la plus grave, suivis de ceux de Toronto et d'Edmonton (tableau II.14, *Violence conjugale selon la gravité et la ville*). Parmi tous les groupes des différentes villes, c'est dans le groupe Centre 2 de Montréal que les répondants ont été les plus nombreux à avoir été témoins de violence conjugale grave⁴². Nous n'avons toutefois pas constaté de différences entre hommes et femmes d'une ville à l'autre.

II.2.c *Exploitation sexuelle des enfants*

Le cinquième (20 %) des répondants (11 % des hommes et 30 % des femmes) ont été victimes d'exploitation sexuelle dans leur enfance. Parmi les actes d'exploitation sexuelle des enfants, 42 % appartenaient à la catégorie des actes les plus graves. En ce qui concerne les hommes qui ont été victimes d'exploitation sexuelle durant l'enfance, 25 % des actes commis étaient graves; pour les femmes, cette proportion était de 42 %. Bien qu'il soit impossible, parce que les nombres sont trop peu élevés, de faire une analyse exacte pour chaque ville, nous constatons que ce sont les répondantes de Regina et de Montréal qui ont été le plus victimes d'exploitation sexuelle. En général,

compte non tenu du sexe, il n'y avait toutefois pas de différences significatives entre les villes quant à la fréquence de l'exploitation sexuelle à l'endroit des enfants (tableau II.15, *Violence sexuelle à l'endroit des enfants selon la gravité et la ville*).

Contrairement à ce que nous avons observé pour la violence conjugale et la violence faite aux enfants, les variables du revenu des parents, du niveau de scolarité et de l'incarcération des parents ne permettaient pas de distinguer les répondants qui avaient été victimes d'exploitation sexuelle dans l'enfance de ceux qui ne l'avaient pas été. Les quatre variables qui permettent le mieux les distinctions selon le degré de gravité de l'exploitation sexuelle des enfants sont les suivantes, par ordre d'importance : la gravité du problème d'alcool de la mère biologique, le fait d'être né dans une réserve ou hors réserve mais dans une région rurale (plutôt que dans une région urbaine ou suburbaine), la gravité du problème d'alcool du père biologique et le fait d'avoir vécu en famille d'accueil, dans une famille élargie ou dans des milieux familiaux «divers»⁴³.

Beaucoup de répondants et surtout de répondantes ont déploré que l'exploitation sexuelle des enfants ait tenu ou tienne une telle place dans leur vie et dans celle d'autres enfants autochtones. Voici par exemple ce qu'a dit une femme de 30 ans mère de quatre enfants :

Il y a tant d'enfants autochtones qui sont exploités sexuellement par des amis et des membres de la famille.

Une Micmac de 40 ans a raconté comment elle a elle-même été victime d'exploitation sexuelle durant l'enfance :

À partir de l'âge de 8 ans environ, j'ai été exploitée par mon grand-père, mon frère et mon oncle.

Une Inuit de 31 ans appartenant au groupe Centre 1 a parlé de la peur qui l'habitait lorsqu'elle était adolescente parce que :

Lorsque mes frères se soulaient, ils essayaient de me faire l'amour, et je disais : «Mon Dieu, je suis ta soeur».

Voici ce qu'une autre femme a déclaré avec colère au sujet de son père :

Ma soeur ne veut pas l'avouer mais je suis sûre que mon père a fait ça avec elle; je sais parfaitement bien qu'il l'a fait.

Un homme de 18 ans appartenant au groupe Centre 2 a déclaré que sa mère avait un grave problème d'alcool, et qu'un cousin plus âgé les a exploités sexuellement, lui et ses frères et sœurs, lorsqu'il avait environ neuf ans et que sa mère était ivre.

Contrairement à ce que nous avons constaté pour la violence faite aux enfants et la violence conjugale, la gravité de l'exploitation sexuelle des enfants n'est liée ni à la stabilité ni à la fréquence des déménagements dans l'enfance et elle n'est pas non plus un facteur qui distingue les groupes Centre 1, Centre 2 et Hors-centre. Cela semble indiquer que les déménagements fréquents ou l'instabilité du milieu familial ne permettent pas de distinguer les degrés de gravité de l'exploitation sexuelle, pas plus d'ailleurs que l'appartenance au groupe Centre 1, Centre 2 ou Hors-centre. Nous avons toutefois fait une constatation intéressante en ce qui a trait à la gravité du problème d'alcool des parents biologiques et la gravité de l'exploitation sexuelle des enfants. La gravité du problème d'alcool de la mère était liée à celle de l'exploitation sexuelle; toutefois, lorsque le père avait un grave problème d'alcool, l'exploitation sexuelle était moins grave⁴⁴. Voici ce qu'une femme de 32 ans appartenant au groupe Centre 2 a dit au sujet de la boisson et de l'exploitation sexuelle :

Tout le monde buvait et certains des hommes qui m'ont exploitée étaient les petits amis de ma mère. Certains étaient des membres de notre famille. C'était affreux; à cause de cela, je ne peux pas avoir d'enfants.

Voici ce qu'une autre femme a raconté au sujet de son enfance au sein d'une famille élargie :

J'ai été exploitée sexuellement par mes oncles et mes cousins; je devais avoir à peu près six ans la première fois. Cela a cessé lorsque j'ai atteint à peu près l'âge de 10 ans. J'ai essayé de ne rien dire parce que je ne vivais pas avec mes vrais parents. Je suis partie vers l'âge de 13 ans. J'ai toujours voulu vivre avec mes propres parents; je n'ai jamais eu l'impression d'appartenir à cette famille.

Un homme de 26 ans appartenant au groupe Centre 1 et abordé dans la rue a dit :

Je suis arrivé dans la rue à l'âge de 11 ans; j'ai été exploité par la première personne que j'ai rencontrée. Je suppose que c'est normal lorsqu'on est un enfant de la rue. Cela m'arrivait à peu près deux fois par semaine lorsque je vivais dans la rue. Cela a continué jusqu'à ce que j'atteigne à peu près l'âge de 16 ans.

II.3 *Violence familiale et démêlés avec le système de justice pénale*

Un des principaux objectifs de cette recherche sur les Autochtones dans la ville était d'établir des relations entre les faits qui surviennent dans la vie des gens. Parmi les faits qui revêtent une importance cruciale, deux des plus importants sont la violence familiale et les démêlés avec le système de justice pénale. Voici nos constatations à ce sujet. En croisant la variable générale de la violence familiale et les variables liées au système de justice pénale, c'est-à-dire les accusations comme jeunes contrevenants et comme adultes et la détention, nous avons pu faire des constatations intéressantes.

Environ les trois quarts des répondants contre lesquels a été portée une accusation au criminel avaient connu la violence familiale. En ce qui concerne les accusations portées contre des jeunes, les adolescents qui n'ont pas connu de violence familiale ont fait plus souvent l'objet d'une seule accusation. En ce qui concerne les adolescentes, il n'y avait pas de différences significatives quant au nombre d'accusations selon qu'elles avaient connu ou non la violence familiale. Nous avons également constaté une relation entre la gravité de la violence familiale et le nombre d'accusations portées contre des jeunes. Alors que 42 % des hommes qui ont connu les formes les moins graves de violence familiale ont fait l'objet d'une seule accusation en tant que jeunes contrevenants, seulement 11 % de ceux qui ont connu les formes les plus graves de violence familiale n'ont fait l'objet que d'une seule accusation. En ce qui concerne les femmes, toutefois, nous n'avons pas constaté de différences significatives quant au nombre d'accusations dont elles ont pu faire l'objet en tant que jeunes contrevenantes selon la gravité de la violence familiale.

Les répondants qui ont été victimes des formes les moins graves de violence et d'exploitation sexuelle durant l'enfance ont aussi commis moins d'infractions en tant que jeunes contrevenants, mais tant pour les hommes que pour les femmes, nous n'avons pas constaté de relations avec la gravité de la violence conjugale dont ils ont pu être témoins. Les répondants du sexe masculin qui ont connu les formes les moins graves de violence familiale ont commis sensiblement plus d'infractions contre les biens en tant que jeunes contrevenants, tandis que ceux qui ont connu des formes graves ou moyennement graves de violence familiale ont commis sensiblement plus d'infractions contre la personne ou des infractions à la fois contre la personne et contre les biens. Nous n'avons pas constaté de différences significatives pour les répondantes. Cette constatation valait pour la violence faite aux enfants mais pas pour l'exploitation sexuelle des enfants, puisque dans ce cas il ne semblait pas y avoir de relation entre la gravité de l'exploitation sexuelle et le type d'infractions commises à l'adolescence.

Si l'on examine l'ensemble des accusations portées en vertu du *Code criminel*, on constate des différences significatives quant au nombre total d'accusations selon que les répondants ont ou non connu la violence familiale ou qu'ils ont connu une violence familiale plus ou moins grave. Ainsi, 44 % des répondants qui n'ont pas connu de violence familiale ont fait l'objet d'une seule accusation, contre 25 % de ceux qui ont connu les formes les moins graves de violence, 15 % de ceux qui ont été exposés à une forme de violence moyennement grave et 15 % également de ceux qui ont connu des formes graves de violence. Les répondants qui ont été exposés à la violence familiale (surtout si celle-ci était grave) sont plus nombreux à avoir fait l'objet de 21 accusations ou plus (tableau II.16, *Violence familiale et nombre d'accusations*). Nous avons constaté une relation significative entre la gravité de la violence et le nombre d'accusations pour les hommes, mais pas pour les femmes. Nous avons également noté des différences significatives en ce qui a trait au nombre total d'accusations en tant qu'adulte. Dans ce cas également, plus de répondants n'ayant pas connu de violence familiale que de répondants exposés à la violence familiale ont fait l'objet d'une seule accusation (tableau II.17, *Violence familiale et nombre d'accusations en tant qu'adulte*)⁴⁵. Les répondants, surtout les hommes, qui ont été victimes des actes les plus graves de violence dans l'enfance ont aussi accumulé le plus d'accusations. Il ne semble toutefois pas y avoir de relation claire entre la gravité de la violence conjugale et de l'exploitation sexuelle dans l'enfance et le nombre total d'accusations.

Nous avons constaté une relation significative entre l'existence d'une accusation et la violence familiale : 75 % des répondants qui ont fait l'objet d'une accusation ont également été exposés à la violence familiale. Il n'y avait pas de différences significatives pour les hommes, mais nous en avons constaté pour les femmes en ce qui concerne la relation entre la gravité de la violence et l'existence d'une accusation. Ainsi, parmi les femmes qui ont connu des formes graves de violence familiale, 26 % ont fait l'objet d'une accusation alors que 14 % n'ont fait l'objet d'aucune accusation. Bien qu'elles ne soient pas statistiquement significatives, les différences, parmi les hommes, se sont manifestées surtout dans le groupe de ceux qui n'ont pas connu de violence familiale. En effet, parmi les hommes qui n'ont pas connu de violence familiale, 28 % ont fait l'objet d'une accusation tandis que 43 % n'ont jamais fait l'objet d'une accusation.

Nous avons constaté une relation significative entre l'existence d'une accusation et la gravité des mauvais traitements subis durant l'enfance : les répondants les plus maltraités avaient fait l'objet de plus d'accusations; il y avait aussi, parmi eux, moins de personnes n'ayant fait l'objet d'aucune accusation. Nous n'avons toutefois pas constaté

de relation entre la gravité de l'exploitation sexuelle subie dans l'enfance et l'existence d'une accusation. Nous avons seulement constaté une faible relation entre la gravité de la violence conjugale et l'existence d'une accusation⁴⁶.

Les répondants n'ayant pas connu la violence familiale dans leur enfance ou ayant connu des formes relativement moins graves de violence familiale étaient plus susceptibles de ne pas avoir été mis en détention ou d'avoir été mis en détention uniquement pour une courte période. Il en était de même pour les hommes et les femmes (voir tableau II.18, *Gravité de la violence familiale selon la durée totale de la détention*)⁴⁷. Nous avons constaté une relation significative entre la durée totale de la détention et la gravité des mauvais traitements subis dans l'enfance : 53 % des répondants qui ont été détenus le plus longtemps ont également été victimes de mauvais traitements graves durant l'enfance, contre 16 % de ceux qui ont été victimes de mauvais traitements relativement moins graves. Il y avait une relation significative entre la gravité des mauvais traitements subis dans l'enfance et la durée totale de la détention pour les hommes mais pas pour les femmes. Nous n'avons toutefois pas constaté de relation significative entre la gravité de la violence conjugale ou de l'exploitation sexuelle subie dans l'enfance et la durée totale de la détention pour l'ensemble de l'échantillon, ni pour les hommes ou les femmes (tableaux II.19a, 19b, 19c, *Durée totale de la détention selon la gravité de la violence subie dans l'enfance, de la violence conjugale et de l'exploitation sexuelle dans l'enfance*).

Signalons plus précisément que les répondants qui n'avaient pas connu de violence familiale dans l'enfance étaient moins susceptibles d'avoir été détenu dans un lieu de garde pour adolescents⁴⁸, dans un établissement provincial, un centre de détention avant procès ou un établissement correctionnel fédéral que ceux qui avaient connu la violence familiale et plus précisément des formes graves ou modérément graves de cette violence. La durée de la détention dans un centre pour jeunes contrevenants, un établissement provincial, un centre de détention avant procès ou un établissement fédéral est proportionnelle à la gravité des mauvais traitements subis dans l'enfance, mais cette constatation ne semble pas tenir en ce qui concerne la violence conjugale ou l'exploitation sexuelle subie dans l'enfance (tableaux II.20, 21, 22, *Sorte de détention selon la gravité des mauvais traitements subis dans l'enfance, de la violence conjugale et de l'exploitation sexuelle subie dans l'enfance - établissements provinciaux, pour jeunes contrevenants et de détention avant procès*).

II.4 *Violence familiale et autres faits*

Il existe une relation significative entre l'âge auquel une personne a commencé à consommer de l'alcool et des drogues et la fréquence et la gravité de la violence familiale : plus la violence est grave, plus la personne a commencé à boire à un jeune âge. Il existe une différence intéressante entre hommes et femmes sur ce plan. Les hommes qui ont été exposés à la violence familiale la plus grave ont commencé à boire à un plus jeune âge que les femmes qui ont connu des expériences semblables (tableau II.23, *Âge auquel une personne a commencé à boire selon la gravité de la violence familiale et le sexe*). En ce qui concerne la consommation de drogues, les résultats sont semblables : 38 % des répondants qui ont été exposés à des actes graves de violence familiale ont commencé à prendre des drogues à l'âge de 10 ans ou moins, contre 12 % de ceux qui n'ont pas été exposés à une violence familiale. Les différences sont statistiquement significatives.

Il existe également une relation positive entre un problème d'alcool à l'âge adulte et le fait d'avoir été exposé à la violence familiale dans l'enfance. En effet, 83 % des répondants qui ont dit boire «tout le temps» ont été victimes de violence familiale alors que 61 % des répondants ont dit ne pas avoir de problème d'alcool mais avoir également été victimes de violence familiale. La relation entre les deux variables était significative pour les femmes mais pas pour les hommes. Alors que 80 % des hommes ayant un grave problème d'alcool avaient connu la violence familiale, le pourcentage équivalent pour les femmes était de 90 %. En outre, 22 % des hommes ayant un grave problème d'alcool avaient également été exposés à des actes graves de violence familiale; la proportion correspondante pour les femmes était de 31 % (tableau II.24, *Problème d'alcool selon la violence familiale et le sexe*). Nous n'avons toutefois pas constaté de relation entre la gravité de la violence familiale et la gravité de la toxicomanie à l'âge adulte.

Il est intéressant de constater que l'existence d'un problème d'alcool à l'âge adulte n'était pas liée à la *gravité* de l'exploitation sexuelle ou de la violence dont la personne pouvait avoir été victime dans l'enfance, mais qu'elle était liée à la *gravité* de la violence conjugale dont la personne avait été témoin. Ce résultat semblerait indiquer que les enfants sont plus traumatisés par des actes de violence graves infligés à un parent (surtout à la mère qui, pour l'enfant, peut sembler plus impuissante et avoir besoin de protection)⁴⁹. Il est intéressant de constater l'absence d'une relation significative entre l'âge auquel une personne a commencé à boire et la gravité de l'exploitation sexuelle ou de la violence dont elle peut avoir été victime dans l'enfance. Il y avait toutefois une

certaine relation entre cet âge et la gravité de la violence conjugale : plus les actes de violence dont la personne avait été témoin dans l'enfance étaient graves, plus elle avait commencé à boire jeune.

Si l'on neutralise la variable de la collectivité d'origine (ville, réserve, petite ville ou région rurale, milieux divers) pour chaque groupe (Centre 1, Centre 2 et Hors-centre) et celle de la violence familiale, certaines différences se manifestent. Les répondants ayant passé presque toute leur vie dans la ville et ayant aussi une expérience de la violence familiale étaient plus susceptibles d'appartenir au groupe Centre 1. Les membres des groupes Centre 1 et Centre 2 ont été témoins de la violence conjugale la plus grave et ceux du groupe Hors-centre, de la violence conjugale la moins grave. Les hommes appartenant au groupe Centre 1 ont été victimes des mauvais traitements les plus graves dans leur enfance.

Malgré les recherches démontrant que les personnes qui ont été victimes d'exploitation sexuelle dans leur enfance ont plus de difficulté à entretenir des relations à l'âge adulte (Tsai et Wagner, 1978; Naquin, 1989), nous n'avons pas constaté de relation significative entre le nombre de relations et l'exploitation sexuelle dans l'enfance parmi les habitants des quartiers défavorisés. Il n'y avait pas non plus de relation entre la gravité de l'exploitation sexuelle dans l'enfance et le nombre de relations, ni de relation significative entre le nombre de relations et toute autre forme de violence familiale.

Par contre, nous avons observé une relation entre la probabilité d'être une victime à l'âge adulte et la violence familiale, de même qu'entre la gravité des actes de violence et le nombre de fois où une personne a été victime d'actes de violence. Il n'y avait pas de relation entre ce dernier nombre et la gravité des actes de violence conjugale ou des mauvais traitements subis dans l'enfance, mais il y en avait une entre le nombre de fois où une personne a été victime d'agressions à l'âge adulte et la gravité des actes d'exploitation sexuelle subis dans l'enfance⁵⁰.

Résumé

Les résultats de la recherche sur les quartiers défavorisés révèlent le degré de violence auquel la plupart des répondants de ces quartiers ont été exposés dans leur enfance, violence d'une envergure et d'une gravité renversantes. Il n'est pas difficile de voir comment les schémas de violence établis dans l'enfance se poursuivent à l'âge adulte, ni de comprendre comment la violence est apprise et devient normative.

Près des trois quarts de l'échantillon ont connu la violence familiale dans l'enfance et pour un quart, sous ses formes les plus graves. Dans l'ensemble, nous avons constaté peu de différences entre hommes et femmes, bien que les premiers aient en général été davantage exposés à la violence conjugale et aux mauvais traitements, tandis que les secondes ont connu davantage l'exploitation sexuelle dans leur enfance. Les hommes tendent également à avoir été les plus maltraités dans l'enfance. Les hommes et les femmes du groupe Centre 1 ont été victimes de la plus grande violence dans l'enfance, tandis que les membres du groupe Hors-centre ont subi le moins de violence. Toutefois, ce résultat ne s'applique pas à l'exploitation sexuelle dans l'enfance, comportement pour lequel nous n'avons pas constaté de différences entre les groupes. Enfin, les répondants plus âgés avaient été exposés à moins de violence familiale que ceux d'âge moyen ou les plus jeunes.

Pour les répondants des quartiers défavorisés, la gravité de la violence familiale est liée à la présence de plusieurs formes de cette violence. Parmi les facteurs influant sur la violence familiale, signalons le chômage des parents, la manière dont la personne a été élevée, l'instabilité et les déménagements. Toutefois, le facteur déterminant est sans aucun doute la consommation d'alcool par les parents et la gravité de ce problème.

Les résultats montrent que les enfants sont particulièrement vulnérables s'ils sont élevés dans certains milieux, notamment en famille d'accueil, dans une famille reconstituée ou dans des milieux familiaux «divers». Toutefois, la vulnérabilité dépend aussi de la forme de violence. Ainsi, le risque d'exploitation sexuelle est plus grand en famille d'accueil ou dans une famille élargie, tandis qu'il y a davantage de risque de mauvais traitements en famille d'accueil, dans une famille reconstituée et dans des milieux familiaux «divers». Nous avons constaté une relation entre d'une part la famille biologique et les milieux familiaux «divers» et d'autre part la violence conjugale la plus grave.

Près de la moitié des personnes incluses dans l'échantillon (46 %) ont fait l'expérience de la violence durant leur enfance. En général, les membres du groupe Centre 1 ont connu le plus de violence et aussi la violence la plus grave. Les hommes ont subi des actes de violence plus graves que les femmes. Les variables de l'instabilité, des déménagements et de la gravité du problème d'alcool des parents, notamment du père, étaient les plus étroitement liées à la violence subie durant l'enfance. Les familles d'accueil ont commis les actes les plus violents à l'endroit des enfants, suivies des milieux familiaux «divers». En général, les répondants de Montréal ont connu la violence la plus grave durant l'enfance; à Edmonton, les hommes ont été victimes d'actes plus violents dans l'enfance que les femmes.

La moitié des personnes composant l'échantillon (50 %) ont été témoins de violence conjugale. Généralement, plus d'hommes que de femmes ont été témoins de cette forme de violence, mais nous n'avons pas constaté de différences entre les sexes pour ce qui est de la gravité de cette violence. Les membres du groupe Centre 1 ont été témoins des scènes de violence conjugale les plus graves ainsi que des actes moyennement graves, tandis que les membres du groupe Hors-centre ont vu les actes de violence conjugale les moins graves. Il y avait une relation entre le fait d'être originaire d'une réserve ou d'avoir vécu à «divers» endroits et la violence conjugale; de plus, comme pour la violence subie dans l'enfance, il y avait une relation avec l'instabilité et les déménagements fréquents durant l'enfance. La consommation d'alcool par les parents, et surtout la gravité du problème d'alcool du père, était la variable la plus étroitement liée à la violence conjugale. Une autre variable importante était la durée de la détention d'un parent, surtout s'il s'agissait du père. Les répondants de Montréal et de Regina ont vu les actes les plus graves de violence conjugale. Les membres du groupe Centre 1, qui ont été élevés dans la ville, ont connu davantage de violence familiale que ceux des groupes Centre 2 ou Hors-centre. Les membres des groupes Centre 1 et Centre 2 ont quant à eux été témoins de la violence conjugale la plus grave.

Le cinquième (20 %) des répondants ont été exploités sexuellement durant l'enfance, mais ce groupe se compose pour deux tiers de femmes. Sensiblement plus de femmes que d'hommes ont été victimes d'une exploitation sexuelle grave. En outre, plus de répondants de Montréal et de Regina ont été victimes d'exploitation sexuelle durant l'enfance. Les quatre variables les plus étroitement liées à l'exploitation sexuelle durant l'enfance, par ordre d'importance, sont les suivantes : la gravité du problème d'alcool de la mère biologique, le placement en famille d'accueil, le fait d'avoir été élevé par des membres de la famille élargie ou dans des milieux familiaux «divers», le fait d'être né dans une réserve ou hors-réserve mais dans une région rurale, la gravité du problème d'alcool du père biologique. Contrairement à ce que nous avons constaté pour la violence subie durant l'enfance et la violence conjugale, nous n'avons pas observé de relation significative entre l'exploitation sexuelle durant l'enfance et l'instabilité et les déménagements durant cette période et les périodes de détention des parents. Il n'y avait pas non plus de relation entre la violence sexuelle et le niveau de scolarité du répondant ou l'emploi du père. Des trois types de violence familiale, c'est l'exploitation sexuelle des enfants qui semble le plus se manifester dans toute la société, indépendamment du statut socio-économique. On l'inclut habituellement dans le champ d'étude général de la violence familiale, mais ces résultats semblent indiquer qu'il pourrait s'agir d'un phénomène quelque peu différent.

Les trois quarts des répondants ayant fait l'objet d'une accusation ont vécu la violence familiale. Les hommes qui ont connu cette forme de violence ont fait l'objet d'un nombre plus élevé d'accusations durant l'adolescence, et le nombre d'accusations augmente en fonction de la gravité de la violence. Nous avons constaté une relation entre la gravité de la violence familiale et surtout de la violence à l'endroit des enfants et la perpétration d'un nombre plus grand d'infractions contre la personne durant l'adolescence. En ce qui concerne le nombre total d'accusations, celui-ci augmentait en fonction de la gravité de la violence pour les hommes mais pas pour les femmes. Ce sont les répondants (surtout du sexe masculin) ayant connu les formes les plus graves de violence durant l'enfance (mais pas de violence conjugale ou d'exploitation sexuelle) qui ont fait l'objet du plus grand nombre d'accusations. Nous n'avons pas observé de relation entre les accusations portées contre les répondants à l'âge adulte et la gravité de la violence. Il y avait une relation significative entre la gravité de la violence subie durant l'enfance et l'existence d'une accusation, mais cette constatation ne valait pas pour la violence conjugale ou l'exploitation sexuelle subie durant l'enfance.

Nous avons constaté une relation significative entre la durée totale de la détention et la gravité de la violence subie durant l'enfance : plus de la moitié des répondants qui avaient été détenus le plus longtemps avaient aussi été victimes des actes de violence les plus graves durant l'enfance. Cette constatation vaut pour les hommes mais pas pour les femmes. La durée de la détention - dans un lieu de garde pour adolescents, dans un établissement de détention avant procès ou dans un établissement correctionnel provincial ou fédéral - est proportionnelle à la gravité de la violence subie durant l'enfance. Nous n'avons toutefois pas constaté de relation en ce sens pour la violence conjugale ou l'exploitation sexuelle dans l'enfance.

Il y avait une relation entre l'âge auquel la personne a commencé à consommer de l'alcool et des drogues et la fréquence et la gravité de la violence familiale, surtout pour les hommes. Plus les actes de violence auxquels la personne a été exposée étaient graves, plus cette dernière a commencé à un jeune âge à consommer de l'alcool et des drogues. Nous avons constaté une relation plus étroite entre cet âge et la violence conjugale qu'entre cet âge et la violence ou l'exploitation sexuelle subie durant l'enfance. Chez les femmes, il existe une relation significative entre l'existence d'un problème d'alcool à l'âge adulte et le fait d'avoir connu la violence familiale durant l'enfance. Nous n'avons constaté aucun rapport entre le nombre de relations qu'une personne peut avoir connues à l'âge adulte et une forme quelconque de violence familiale ou la gravité de cette violence. Il y en avait cependant un entre la probabilité d'être une victime à l'âge adulte et la violence familiale; le nombre de fois où une personne avait été victime d'actes de violence était lié à la gravité de la violence.

Somme toute, pour les répondants des quartiers défavorisés, nous avons constaté des relations significatives entre l'expérience de la violence familiale et certaines réalités qui se manifestent à l'adolescence ou à l'âge adulte. Une personne qui a été victime de violence durant l'enfance est plus susceptible d'avoir des démêlés avec le système de justice pénale (comme le reflète le nombre d'accusations et les périodes de détention) qu'une autre qui a été témoin de violence conjugale ou qui a été victime d'exploitation sexuelle durant l'enfance. Les différences entre hommes et femmes quant à la réaction à la violence constituent une autre constatation importante. Les femmes ne semblent pas passer à l'acte de la même façon que les hommes. Ces derniers semblent plus en danger que les femmes quant à la gravité de la violence dont ils peuvent être victimes dans l'enfance et à leur réaction à celle-ci, mesurée par le nombre d'accusations et le temps passé en détention.

Ces résultats semblent indiquer que, pour les hommes, le fait d'avoir été victimes de violence durant l'enfance est plus étroitement lié que dans le cas des femmes à des démêlés avec le système de justice pénale. Le fait d'avoir été témoin de violence conjugale est davantage lié que le fait d'avoir été victime de violence ou d'exploitation sexuelle durant l'enfance à l'âge auquel une personne commence à boire ou à prendre des drogues, ainsi qu'à la manifestation d'un problème d'alcoolisme à l'âge adulte (surtout chez les femmes).

CHAPITRE III

Victimisation

Comme nous l'avons vu au chapitre I, les répondants ont été interrogés au sujet de leurs expériences de victimisation dans la ville et dans leur collectivité d'origine, c'est-à-dire sur les crimes contre les biens et les crimes contre la personne (incluant le vol qualifié) dont ils avaient pu être victimes⁵¹. Les répondants devaient également dire s'ils jugeaient l'incident grave et s'ils l'avaient signalé à la police. Ils ont également été invités à répondre à des questions au sujet de la crainte du crime et des niveaux de criminalité dans leur région ou quartier. Nous examinerons dans les pages qui suivent certaines des constatations générales que permettent de faire les réponses à ces questions.

III.1 *Constatations générales au sujet de la victimisation*

Soixante-six pour cent (66 %) des personnes incluses dans l'échantillon ont déclaré avoir été victimes d'un ou de plusieurs crimes contre la personne. Le taux de victimisation était plus élevé à Edmonton et à Regina (tableau III.1, *Nombre total de victimes de crimes contre la personne selon la ville*)⁵². Seulement la moitié environ des personnes ont été victimes d'un seul acte de violence; plus de la moitié des agressions ont entraîné des blessures graves⁵³. Voici ce qu'a déclaré une Crie appartenant au groupe Centre 2 :

Au cours d'une période d'environ cinq ans et demi, mon compagnon m'a battue plus de fois que je ne pourrais compter. Une fois, j'étais enceinte de huit mois et j'ai failli perdre le bébé.

Un peu moins de la moitié (45 %) des actes de violence dont les répondants ont été victimes ont été commis par d'autres Autochtones et 41 %, par des non-Autochtones; dans 14 % des cas, les répondants ont été agressés par des Autochtones et des non-Autochtones. Il n'est pas étonnant de constater, compte tenu de leur degré de marginalisation, que les membres du groupe Centre 1 ont été davantage victimes d'actes de violence que ceux des groupes Centre 2 et Hors-centre. Plus de femmes que d'hommes ont été victimes de crimes contre la personne (soit 70 % contre 60 %), surtout à Edmonton et à Regina (tableau III.2, *Victimes de crimes contre la personne*

selon le sexe et la ville). Soixante-trois pour cent (63 %) des hommes ont été une seule fois victimes d'un acte de violence, contre seulement 37 % des femmes. Voici ce qu'une femme de 19 ans du groupe Centre 1 a déclaré :

Je me suis fait battre une vingtaine de fois : 18 fois par mon père et plusieurs fois par un ami. J'avais toujours des marques ou des ecchymoses. Une fois, j'ai même eu le tympan perforé. Je ne suis jamais allée à la police pour ça.

Plus de femmes que d'hommes ont dit avoir été victimes six fois et plus de crimes contre la personne, soit 46 % et 26 % respectivement. Les femmes ont été victimes d'actes de violence commis surtout par leur conjoint, leur compagnon ou leur petit ami. Une femme de 28 ans ayant récemment repris son statut d'Indienne a affirmé que tous les actes de violence dont elle avait été victime avaient été commis par des compagnons :

Ce sont mes ex-maris et mes concubins qui m'ont battue, personne d'autre. Je ne pourrais pas compter les fois où c'est arrivé. J'aurais souvent dû aller à l'hôpital, mais il fallait que je m'occupe de mes enfants.

Une Inuit de 27 ans appartenant au groupe Centre 1 a raconté que son petit ami, dans sa collectivité d'origine, la battait lorsqu'il était sobre. Il lui a cassé le nez lorsqu'elle avait 19 ans, et elle a dû quitter la collectivité pour aller se faire traiter dans le sud.

Dix fois plus de femmes que d'hommes ont dit avoir été victimes de voies de fait commises par leurs conjoints, leurs partenaires ou leurs petits amis, tandis que les hommes ont été plutôt victimes de voies de fait de la part de parents, d'amis et d'inconnus (tableau III.3, *Relation entre la victime et l'agresseur selon le sexe*). Un homme de 36 ans appartenant au groupe Centre 1 a dit avoir été victime d'un acte de violence alors qu'il s'y attendait le moins :

Mon frère et moi nous promenions [dans la ville]. Dans une maison, nous avons vu deux Autochtones qui buvaient; ils sont sortis et se sont mis à nous battre. Nous nous la sommes fermée; nous n'avons rien dit de mal.

Les femmes ont été davantage maltraitées par des Autochtones que les hommes, même si ces derniers avaient dans une plus forte proportion que les femmes un conjoint autochtone. Les femmes ont également déclaré avoir été davantage victimes d'actes de violence dans une réserve — 43 % contre 30 % pour les hommes — et deux fois

plus de femmes que d'hommes se sont fait agresser 11 fois ou plus. Dans la réserve ou la collectivité d'origine, l'agresseur avait été le conjoint pour 36 % des femmes et 2 % des hommes. Le faible pourcentage de femmes maltraitées par leur compagnon ou leur conjoint est probablement attribuable au fait que beaucoup de répondants ont quitté assez jeunes leur réserve ou collectivité d'origine. Sensiblement plus d'hommes ont été victimes d'actes de violence perpétrés par des parents ou des amis dans la réserve ou la collectivité d'origine. Dans ces milieux, les femmes ont aussi été victimes de blessures plus graves que les hommes.

Environ les trois quarts des membres du groupe Centre 1 ont été victimes de crimes contre la personne, contre 62 % des membres du groupe Centre 2 et 58 % du groupe Hors-centre. Les répondants les plus victimisés ont été, par ordre décroissant, les femmes appartenant au groupe Centre 1, les femmes du groupe Centre 2 et les hommes appartenant au groupe Centre 1. À Edmonton et à Regina, plus de femmes ont été victimisées cinq fois ou plus (tableau III.4, *Nombre total de victimisations selon le sexe et la ville*). Interrogés au sujet des actes de violence dont ils ont été victimes, quelques répondants, surtout ceux des groupes Centre 1 et Centre 2, ont dit avoir subi les actes les plus violents aux mains de la police. Voici ce qu'a raconté à ce sujet un homme de 22 ans appartenant au groupe Centre 2 :

Les policiers se sont montrés polis et respectueux jusqu'à ce qu'ils voient ma carte de bande dans mon portefeuille. Ils m'ont appelé «sauvage» et m'ont demandé si je me prenais pour un dur. Trois policiers sont entrés et m'ont battu dans les cellules de détention provisoire. Ils portaient des gants en cuir et moi j'avais des menottes. Ils n'arrêtaient pas de me traiter de «sauvage», ils m'ont asséné des coups de torche électrique sur la tête, m'ont cassé le nez; ils m'ont ouvert le crâne avec la torche électrique : on a dû me faire des points de suture. Ils ont voulu m'accuser de «voies de fait contre un agent de police», mais lorsque mon avocat a vu ce qu'ils m'avaient fait, ils ont ramené l'accusation à celle de résistance à l'arrestation. Je savais qu'ils allaient me battre parce qu'ils portaient des gants de cuir; et lorsque je me suis déjà fait arrêté à [...] les policiers portaient aussi des gants de cuir pour me battre.

Un homme de 25 ans appartenant au groupe Centre 1 a dit qu'à l'âge de 14 ou 15 ans, un policier lui a fait très peur en menaçant de le tuer s'il ne fournissait pas une information. Toutefois, ces situations n'ont pas touché uniquement les hommes. Une femme de 45 ans appartenant au groupe Centre 1 a raconté que, dans sa jeunesse, deux agents de police l'ont amenée à un endroit où chacun savait que les policiers battaient des gens et l'ont violée.

Les hommes et les femmes appartenant au groupe Hors-centre ont généralement été les moins victimisés. Voici toutefois ce qu'a raconté un Indien non inscrit de 18 ans appartenant à ce groupe :

Une fois, ma compagne m'a vraiment flanqué une mauvaise raclée. On a dû me faire des points de suture et j'ai été obligé de passer la nuit à l'hôpital en observation.

Les femmes des groupes Centre 1 et Centre 2 ont été victimes des actes de violence les plus nombreux (cinq et plus). En ce qui concerne les hommes, ceux du groupe Centre 1 ont été le plus souvent victimes de deux à quatre actes de violence, ceux du groupe Centre 2, de cinq actes de violence et plus, tandis que ceux du groupe Hors-centre ont été le plus souvent victimes d'un seul acte de violence. Au total, seulement 28 % des membres du groupe Centre 1 ont été victimes d'un seul acte de violence, contre 37 % des membres du groupe Centre 2 et 55 % des membres du groupe Hors-centre. En ce qui concerne les blessures, nous avons constaté des différences non pas entre les villes, mais entre les groupes. Les hommes et les femmes appartenant au groupe Centre 1 ont subi les blessures les plus graves : 65 % ont subi des blessures graves contre 45 % des membres du groupe Centre 2 et 46 % des membres du groupe Hors-centre (tableau III.5, *Blessures subies dans la ville selon le groupe et le sexe*)⁵⁴. Voici ce qu'a déclaré un homme de 20 ans appartenant au groupe Centre 2 :

Je me suis fait battre cinq ou six fois, je pense, par différentes personnes. J'aurais pu aller à l'hôpital et me faire traiter pour toutes les blessures, mais je ne l'ai pas fait.

En ce qui concerne les groupes d'âge, nous n'avons pas constaté de différences quant au risque d'être victimisé, mais nous avons noté des différences significatives quant au nombre d'actes de violence graves dont les répondants ont été victimes. Les répondants âgés de 35 à 44 ans ont été victimes des actes les plus graves, tandis que ceux du groupe des 25 à 34 ans ont été victimes des actes les moins graves. Nous avons par ailleurs remarqué que la relation entre la perception de la criminalité et le nombre de fois où la personne a été victimisée était moins forte pour les femmes que pour les hommes. Le résultat pourrait s'expliquer par le fait que les femmes sont le plus souvent victimes d'actes de violence commis par leur mari, leur compagnon ou leur petit ami et qu'elles ne considèrent donc pas la criminalité comme une réalité étrangère à leur vie (c'est-à-dire, commises par des inconnus). Dans le cas des hommes, toutefois, l'agresseur est généralement un inconnu.

Les répondants ont été victimes d'un peu plus de crimes contre la personne à Edmonton et à Regina qu'à Toronto et à Montréal. La proportion de ceux qui ont été victimisés variait en effet de 71 % à Regina à 58 % à Toronto. De plus, à Edmonton et à Regina, nous avons constaté que les répondants avaient été davantage victimes de crimes multiples. Le pourcentage des répondants victimes de cinq crimes ou plus variait de 45 % à Edmonton à 22 % à Toronto. C'est par ailleurs à Toronto que le nombre de répondants victimes de deux à quatre crimes contre la personne était le plus élevé (tableau III.6, *Nombre de victimisations selon la ville*). Plus de répondants appartenant aux groupes Centre 1 et Centre 2 à Edmonton et à Regina qu'à Toronto et à Montréal ont été victimes de cinq crimes contre la personne ou plus (tableau III.7, *Nombre de victimisations selon le groupe et la ville*). Les groupes Centre 1 d'Edmonton et de Regina étaient les plus susceptibles d'avoir été victimes de crimes contre la personne (tableau III.8, *Victimisations selon la ville et le groupe*).

À Edmonton, les agresseurs avaient été surtout les conjoints, à Regina, les amis et parents, et à Toronto et Montréal, des inconnus (tableau III.9, *Relation entre la victime et l'agresseur selon la ville*). Dans l'Ouest, la majorité des agresseurs étaient des Autochtones tandis que dans l'Est, ils étaient surtout des non-Autochtones (tableau III.10, *Origine ethnique de l'agresseur selon la ville*). Nous n'avons pas observé de différences quant à la gravité des agressions entre l'Est et l'Ouest, mais ce sont les membres du groupe Centre 1 d'Edmonton qui ont dans l'ensemble subi le plus de blessures.

Un peu plus du tiers seulement des personnes non originaires de la ville ont dit avoir été victimes de crimes contre la personne dans les réserves ou les collectivités d'origine (ce résultat est attribuable en partie au fait que beaucoup de répondants ont quitté ces collectivités très jeunes), mais 64 % des actes commis étaient violents. Près du tiers ont dit avoir été victimes de cinq crimes contre la personne et plus : nous avons dénombré plus de victimes de crimes multiples dans les réserves que dans les villes, et 54 % des actes commis ont causé des blessures graves. Les répondants de Montréal, suivis de ceux d'Edmonton, de Regina et de Toronto ont été le plus victimes de crimes contre la personne commis dans les réserves (tableau III.11, *Victimisation dans les réserves selon la ville*). À Edmonton, les conjoints étaient le plus souvent les auteurs des crimes contre la personne commis dans les réserves, tandis qu'à Montréal, il s'agissait surtout d'amis, et à Regina et à Toronto, de parents (tableau III.12, *Relation entre la victime et l'agresseur - Victimisation dans les réserves*).

La variable la plus étroitement liée au nombre de crimes contre la personne est la relation entre la victime et l'agresseur (voir le tableau CHAID à l'annexe VI). Cette

constatation s'applique à l'ensemble de l'échantillon ainsi qu'aux répondants d'Edmonton, de Regina et de Toronto⁵⁵. Le sexe est la deuxième variable liée au nombre de crimes contre la personne, ce qui semble indiquer que les femmes sont davantage victimisées que les hommes. Les autres variables sont, par ordre décroissant d'importance, les suivantes : le niveau de scolarité, la crainte d'être victimisé, l'absence de déménagements dans l'enfance, le fait d'avoir passé son enfance dans une réserve, une ville ou à divers endroits, des parents vivant de l'assistance sociale ou ayant des problèmes de boisson, le fait d'avoir commencé à boire à un jeune âge, le fait d'avoir été victime de formes graves de violence familiale et d'une exploitation sexuelle durant l'enfance, des relations multiples à l'âge adulte, l'existence d'un problème d'alcool ou de toxicomanie dans la ville et le chômage.

Nous avons constaté certains écarts entre les villes quant au nombre de crimes contre la personne (voir l'annexe VI). Comme nous l'avons déjà signalé, à Edmonton, Regina et Toronto, la variable la plus étroitement liée au nombre de crimes contre la personne est la relation entre la victime et l'agresseur tandis qu'à Montréal, il s'agit de l'endroit où le répondant a passé la plus grande part de sa vie. À Edmonton et à Regina, nous avons constaté une relation entre ce nombre et les variables «sexe» et «auteur de violence familiale», mais non à Toronto et à Montréal. À Edmonton, mais pas dans les autres villes, nous avons également constaté une relation entre ce nombre et le fait d'avoir reçu une orientation culturelle et la période de résidence dans la ville; à Regina, contrairement aux autres villes, le fait d'avoir été témoin de violence conjugale grave constitue une variable importante; enfin, ce n'est qu'à Toronto et à Montréal que le niveau de scolarité constitue une variable significative. Ces différences montrent à quel point il est difficile de supposer que, indépendamment de la ville, les répondants qui ont été victimes de nombreux crimes contre la personne présentent les mêmes caractéristiques. Par contre, certaines variables se retrouvent dans toutes les villes et pour l'ensemble de l'échantillon.

Nous avons constaté des différences entre hommes et femmes pour ce qui est de la relation entre la violence familiale vécue dans l'enfance et le nombre de crimes contre la personne dont les répondants ont été victimes à l'âge adulte. Les hommes qui ont été victimes de violence familiale dans leur enfance sont plus susceptibles d'être victimisés à l'âge adulte (tableau III.13, *Nombre de victimisations selon l'expérience de violence familiale et le sexe*). Plus des trois quarts (77 %) des répondants qui ont été victimisés dans la ville à l'âge adulte ont connu la violence familiale durant leur enfance. Les répondants ayant des problèmes d'alcool sont aussi plus susceptibles d'être victimisés plusieurs fois.

III.2 Crainte du crime et victimisation

Un peu moins de la moitié (47 %) des personnes incluses dans l'échantillon croyaient qu'il se commettait «beaucoup» de crimes dans leur quartier. Les membres du groupe Centre 2 étaient davantage de cet avis que ceux des deux autres groupes, mais il y avait peu de différences entre hommes et femmes (tableau III.14, *Perception du niveau de criminalité selon le groupe et le sexe*). Parmi les répondants qui croyaient que la criminalité constituait un problème dans leur quartier, 58 % estimaient que la situation était grave et 66 %, que des personnes se faisaient blesser. Plus les répondants avaient peur du crime, plus ils croyaient que «tout le monde» risquait d'être victime d'actes criminels et de violence. Il n'y avait aucune relation entre la crainte du crime et l'âge. Les répondants de Toronto et de Montréal étaient plus nombreux que ceux d'Edmonton et de Regina à penser que la criminalité dans leur quartier constituait un problème grave (tableau III.15, *Opinion quant à la gravité du problème de la criminalité selon la ville*). Les répondants de ces villes étaient aussi plus nombreux à croire que des gens se faisaient blesser durant la perpétration de crimes.

Seulement 47 % des membres du groupe Centre 1 estimaient que le problème de la criminalité dans leur quartier était «grave», contre environ 63 % des membres de chacun des deux autres groupes. En outre, plus de femmes que d'hommes considéraient la criminalité dans leur quartier comme un problème grave, mais nous n'avons pas constaté de différences significatives entre hommes et femmes ou entre les différents groupes quant à la perception du niveau de criminalité. Nous avons toutefois constaté certaines différences lorsque nous avons tenu compte à la fois du sexe et du groupe : les femmes appartenant au groupe Hors-centre jugeaient plus élevé le niveau de criminalité que les femmes des autres groupes.

Malgré les taux élevés de crimes contre la personne dont ont été victimes les répondants, 55 % de toutes les personnes incluses dans l'échantillon ne craignaient pas la criminalité dans leur quartier, et seulement 16 % vivaient en état de crainte perpétuel (tableau III.16, *Crainte d'être une victime - Ensemble de l'échantillon*). Toutefois, deux fois plus de femmes que d'hommes craignaient d'être des victimes, et cette crainte augmentait selon le groupe : les femmes des groupes Centre 2 et Hors-centre craignaient davantage le crime que celles du groupe Centre 1 (tableau III.17, *Crainte d'être une victime selon le groupe et le sexe*). Seulement 41 % des femmes ne craignaient aucunement d'être victimes, contre 71 % des hommes. Pour les femmes, les variables suivantes étaient liées à la peur du crime : le fait d'avoir été une victime; la perception du niveau de criminalité dans le quartier; le nombre de crimes dont la

personne a déjà été victime et la période de résidence dans la ville (les personnes qui habitaient la ville depuis trois à huit ans craignaient davantage le crime que celles qui habitaient la ville depuis moins longtemps ou qui y vivaient depuis plus longtemps). Les femmes qui craignaient être victimes d'un acte criminel auraient aussi préféré habiter un autre quartier de la ville. En ce qui concerne les répondants du sexe masculin, il n'y avait aucune relation entre ces variables et la peur du crime.

Les répondants de Toronto et de Montréal craignaient davantage le crime et croyaient aussi qu'il se commettait « beaucoup » de crimes. Dans toutes les villes sauf à Edmonton, la peur du crime était généralement liée au fait d'avoir déjà été victimisé (tableau III.18, *Crainte d'être victimisé selon le nombre de crimes dont la personne a été victime*). Cette variable était également liée au fait de croire que le crime, dans le quartier, constituait un problème grave et que des personnes se faisaient blesser. Tant pour l'ensemble de l'échantillon que pour les hommes et les femmes, il n'y avait aucune relation entre d'une part la crainte du crime et d'autre part la violence familiale, la violence subie durant l'enfance, l'exploitation sexuelle subie durant l'enfance et la violence conjugale. Nous avons constaté une relation plus étroite entre le fait d'avoir subi des blessures graves au cours d'actes criminels antérieurs et le fait d'avoir « parfois » peur du crime qu'entre cette première variable et le fait de toujours être en état de crainte. Le fait d'avoir subi des blessures moyennement graves était aussi lié au fait d'avoir parfois peur du crime.

Par ailleurs, les répondants qui avaient longtemps vécu dans une réserve avaient plus peur du crime que ceux qui habitaient depuis longtemps dans une ville, grande ou petite, ou à « divers » endroits (cette constatation explique en partie que les répondants de Montréal soient plus nombreux à avoir peur du crime, puisque ce sont eux qui ont vécu le plus longtemps dans une réserve). Il est intéressant d'observer une faible relation entre l'existence d'un problème d'alcool et le fait de ne pas avoir peur du crime⁵⁶. Plus des deux tiers des répondants qui avaient peur du crime craignaient d'être victimes de crimes avec violence. Les femmes craignaient davantage d'être violées et d'être agressées sexuellement (même si seulement 4 % d'entre elles étaient au courant de la perpétration de crimes de ce genre dans leur quartier), tandis que les hommes craignaient les voies de fait, les vols qualifiés et les vols et agressions. Les craintes des hommes portaient davantage sur des actes de violence connus ou déjà subis que celles des femmes. Ces dernières étaient aussi plus nombreuses que les hommes à penser que les femmes risquaient le plus d'être victimes d'actes criminels. Les hommes croyaient en plus grand nombre que les personnes « de la classe moyenne » étaient les plus vulnérables. La crainte de la victimisation est plus étroitement liée à la perception de la criminalité dans le quartier qu'à une expérience concrète de victimisation.

Dans les quatre villes, les femmes avaient davantage peur du crime que les hommes. Il n'y avait toutefois pas de différences entre les villes quant à leur degré de crainte. Les répondants de Toronto et de Montréal qui avaient été victimisés craignaient davantage le crime que ceux d'Edmonton et de Regina qui l'avaient aussi été. En outre, les répondants de Toronto étaient plus nombreux que ceux des autres villes à croire que la criminalité constituait un problème grave. Ils étaient également le plus convaincus du risque de blessures durant la perpétration d'un crime, tandis que ceux de Regina l'étaient le moins.

C'est à Montréal que les répondants craignaient le plus d'être victimes d'un acte criminel violent, tandis que ceux de Regina craignaient le moins cette éventualité (tableau III.19, *Crainte de diverses sortes de crimes selon la ville*). Nous avons constaté une relation entre la crainte du crime et l'impression qu'il se commettait «beaucoup» de crimes dans le quartier à Regina et à Toronto, mais pas à Edmonton et à Montréal. Toutefois, à Edmonton, il y avait une relation entre la peur du crime et le désir de vivre dans un autre quartier de la ville. Il n'y avait pas de différence entre les villes quant à la relation entre le degré de crainte du crime et la durée de résidence dans la ville.

Selon les répondants, les sans-abri et les ivrognes (19 %), les personnes autres que de race blanche (19 %), les vieillards (18 %) et les femmes (10 %) risquent le plus d'être victimisés. La plupart des répondants appartenant au groupe Centre 1 croyaient que les «ivrognes» formaient le groupe le plus vulnérable. Les membres des groupes Centre 2 et Hors-centre pensaient plutôt que les personnes autres que de race blanche étaient les plus vulnérables. À ce sujet, nous avons constaté certaines différences entre les villes. À Toronto et à Montréal, les répondants croyaient que les personnes autres que de race blanche étaient les plus vulnérables; à Regina, les réponses étaient partagées, tandis qu'à Edmonton, les répondants ont mentionné le plus souvent les vieillards (tableau III.20, *Cibles des activités criminelles selon la ville*).

III.3 *Disposition à signaler les actes de violence à la police*

Beaucoup de personnes ont été grièvement blessées, mais la plupart des victimes, surtout dans le groupe Centre 1, n'ont pas signalé l'agression à la police. Près de 30 % des répondants croyaient que les actes commis n'étaient pas suffisamment importants pour être signalés à la police, 18 % ne voulaient pas dénoncer leur agresseur (un homme a dit : «Je ne dénoncerai jamais personne, je ne serai jamais un mouchard»), 16 % préféraient régler eux-mêmes leurs comptes, 13 % craignaient des représailles et

12 % ne croyaient pas que la police agirait. Voici ce qu'a déclaré un Métis de 20 ans appartenant au groupe Centre 1 :

Je ne me suis pas donné la peine de le signaler à la police. De toute façon, ils n'auraient pas pris l'affaire au sérieux.

D'autres ne voyaient aucune raison de signaler ce qui leur était arrivé à la police. Voici ce qu'a déclaré un Lakota de 26 ans originaire des États-Unis et appartenant au groupe Centre 1 :

Je n'ai rien dit à la police parce que j'avais eu ce que je méritais.

Nous avons constaté des différences significatives quant à la disposition des victimes à s'adresser à la police non pas entre les groupes Centre 1, Centre 2 et Hors-centre, mais entre les sexes. Les femmes hésitaient davantage à signaler les actes de violence dont elles avaient été victimes par crainte de représailles; ce résultat est en accord avec les relations qu'elles entretiennent avec l'agresseur. Une femme de 38 ans appartenant au groupe Centre 1 a dit avoir signalé les deux premières fois les voies de fait commises par son compagnon et ne pas avoir été traitée avec respect par la police. Les policiers se sont toutefois montrés plus respectueux la dernière fois qu'elle a signalé avoir été victime de voies de fait; elle croyait que cette réaction était due au fait qu'elle était plus vieille et que les policiers traitaient les personnes plus âgées avec plus de respect pour ne pas qu'elles portent plainte.

Certaines personnes n'ont pas signalé les actes de violence dont elles avaient été victimes parce qu'elles ne savaient pas à qui s'adresser. Un Inuit de 31 ans appartenant au groupe Centre 2 a par exemple déclaré :

Certains de mes amis m'ont gravement blessé. Je n'ai rien dit à la police parce que je ne savais pas où était le poste de police.

Un homme de 41 ans appartenant au groupe Centre 1 a quant à lui insisté sur ceci :

Il ne sert à rien de signaler une agression à la police. De toute façon, c'est surtout par la police que je me suis fait battre.

Une jeune femme de 17 ans appartenant au groupe Hors-centre, qui n'avait elle-même pas été victime d'actes de violence, a néanmoins exprimé l'opinion suivante :

Les Autochtones ne signalent pas les actes de violence dont ils sont victimes parce qu'on ne prend pas leurs plaintes au sérieux et qu'on a à leur égard beaucoup de préjugés et de suspicion.

Vu le nombre peu élevé des actes de violence signalés dans les réserves et les collectivités d'origine pour les différentes villes, les chiffres ne se prêtent pas à une analyse. Toutefois, comme nous l'avons mentionné dans la Partie I, les membres du groupe Hors-centre étaient les moins susceptibles de s'adresser à la police, probablement parce que les femmes sont surreprésentées dans ce groupe et que la plupart d'entre elles sont victimes d'actes de violence commis par des intimes. Toutefois, la non-déclaration était semblable à celle observée dans les villes : les trois quarts des victimes n'avaient rien signalé à la police. En ce qui concerne les villes, les répondants d'Edmonton et de Regina étaient un peu plus nombreux à ne pas avoir signalé les actes de violence dont ils avaient été victimes.

À Edmonton et à Regina, les répondants ont dit ne pas s'être adressés à la police pour ne pas avoir l'air de «mouchards». À Regina, ils craignaient des représailles et préféreraient «régler leurs comptes» eux-mêmes. À Montréal et, à un moindre degré à Toronto, les répondants estimaient que les actes dont ils avaient été victimes n'étaient pas suffisamment importants pour qu'ils les signalent (tableau III.2I, *Raisons de ne pas signaler des actes de violence selon la ville*).

Résumé

Les deux tiers des personnes incluses dans l'échantillon avaient été victimes d'un acte criminel à l'âge adulte. Plus de la moitié des crimes avaient entraîné des blessures graves. La constatation la plus importante en ce qui concerne les actes criminels dont ont été victimes les hommes et les femmes était qu'il y avait des différences entre les sexes et les groupes (Centre 1, Centre 2 et Hors-centre). En général, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir été victimes d'actes de violence, commis surtout par leurs compagnons, leurs conjoints et leurs petits amis. Les hommes étaient plus susceptibles d'avoir été agressés par des parents, des amis et des inconnus. Beaucoup de répondants ont subi de multiples actes de violence, mais les femmes ont été plus victimisées que les hommes. Les femmes étaient aussi plus susceptibles que les hommes d'avoir été maltraitées par d'autres Autochtones.

Les membres du groupe Centre 1 et ceux du groupe Hors-centre ont été respectivement les plus et les moins victimisés; il y avait par ailleurs moins d'écart entre les trois groupes pour les femmes que pour les hommes. Les femmes appartenant aux

groupes Centre 1 et Centre 2 ont été victimisées le plus souvent, tandis que les hommes et les femmes du groupe Centre 1 ont subi les blessures les plus graves. Alors que, dans la population générale, les femmes divorcées et séparées sont les plus susceptibles d'être victimisées, chez les Autochtones, les femmes qui vivent avec un compagnon semblent les plus vulnérables. Les répondants d'Edmonton et de Regina ont été un peu plus victimisés. En milieu urbain, la majorité des agresseurs étaient des Autochtones dans l'Ouest et des non-Autochtones dans l'Est. À Edmonton, les agresseurs ont été surtout des conjoints et des parents, à Regina, des parents et des amis et à Montréal et à Toronto, des inconnus. En ce qui concerne les actes de violence commis dans des réserves, les résultats obtenus pour Montréal étaient légèrement différents puisque, dans ce cas, il y avait davantage d'amis parmi les agresseurs. Plus des trois quarts des répondants qui ont été victimisés en milieu urbain, à l'âge adulte, avaient été exposés dans leur enfance à la violence familiale.

Compte tenu du secteur des villes où habitaient la majorité des répondants, il est assez étonnant de constater que moins de la moitié croyaient qu'il se commettait dans leur quartier « beaucoup » de crimes et que plus de la moitié ne craignaient pas d'être une victime. Ce sont surtout les femmes qui ont peur du crime, même si la plupart d'entre elles sont victimes d'actes de violence commis par leur conjoint, leur compagnon ou leur petit ami. La crainte du crime était légèrement plus marquée à Toronto et à Montréal, villes où les répondants étaient aussi plus nombreux à croire qu'il se commettait « beaucoup » de crimes dans leur quartier. Les répondants qui avaient habité relativement plus longtemps dans une réserve craignaient aussi davantage le crime en milieu urbain. Par ailleurs, les hommes et les femmes ne craignent pas les mêmes sortes de crimes. Les femmes ont surtout peur du viol et de l'agression sexuelle, et les hommes, des voies de fait, des vols qualifiés et des vols et agressions. Les hommes craignent plus que les femmes une violence qui s'apparente à leurs expériences réelles. À Toronto et à Montréal, les répondants croyaient surtout que les personnes autres que de race blanche étaient susceptibles d'être victimes d'actes criminels, à Regina les avis étaient partagés, tandis qu'à Edmonton, les personnes âgées étaient considérées comme les plus vulnérables. Les personnes appartenant au groupe Centre 1 étaient plus nombreuses à croire que les ivrognes constituent le groupe le plus vulnérable (sans doute parce que beaucoup de répondants appartenant au groupe Centre 1 ont de graves problèmes d'alcool et qu'ils sont, de tous les répondants des quartiers défavorisés, les plus victimisés), tandis que les membres des groupes Centre 2 et Hors-centre étaient plus portés à croire que les personnes autres que de race blanche sont les plus en danger.

Malgré les blessures graves qu'ont causées un grand nombre des actes de violence, la plupart des victimes, surtout dans le groupe Centre I, n'ont pas signalé ces actes à la police, surtout parce qu'elles ne les jugeaient pas suffisamment graves. En outre, elles ne voulaient pas dénoncer les agresseurs, elles craignaient des représailles (trait qui caractérise davantage les femmes que les hommes) ou encore elles ne pensaient pas que la police les prendrait au sérieux ou interviendrait.

CHAPITRE IV

Conclusions et interventions possibles

IV.1 *Discussion*IV.1.a *La violence et les Autochtones des quartiers défavorisés*

L'expérience de la violence dans l'enfance et à l'âge adulte constitue la caractéristique la plus frappante de l'échantillon d'Autochtones des quartiers défavorisés, suivie de la banalisation de cette violence. Dans les quartiers défavorisés, celle-ci est une constante pour beaucoup de personnes⁵⁷. Certains répondants, surtout les hommes membres du groupe Centre 1 qui avaient été très maltraités dans l'enfance, avaient aussi le sentiment d'avoir mérité cette violence. Un grand nombre de répondants, tant des groupes Centre 1 et Centre 2 que du groupe Hors-centre, ont décrit l'atmosphère de violence qui régnait dans les collectivités, surtout à l'endroit des personnes différentes⁵⁸. D'autres ont parlé de l'impact profond que la violence avait eu sur leur famille.

Qu'est-ce que ces constatations signifient pour la société autochtone en général ou pour la société non autochtone qui partage les mêmes conditions de vie? La violence qui caractérise la vie des répondants des quartiers défavorisés peut être considérée comme la plus extrême qui existe dans la société en raison du degré de marginalisation de ces personnes⁵⁹. Mais la violence que connaissent tous les marginaux des quartiers défavorisés (Autochtones ou non-Autochtones) est plus marquée que celle à laquelle est exposée la population en général. D'où l'importance de trouver des explications à la nature, l'envergure et l'impact de la violence dans différents groupes, en rejetant les théories d'application universelle.

Les résultats de l'étude menée dans les quartiers défavorisés révèlent qu'il est faux de penser que la violence familiale et les autres formes de violence constituent le même phénomène pour tous les Autochtones ou pour toutes les personnes qui se trouvent dans une certaine zone géographique ou dans une certaine situation socio-économique. Dans son analyse des recherches sur la criminalité parmi les Indiens des États-Unis, Green (1993, p. 114) affirme qu'il faut être conscient de la diversité de l'expérience

des Indiens des États-Unis pour ne pas considérer des problèmes tels que la criminalité (ou la violence familiale) comme des phénomènes génériques. Il faut tenir compte, dans les recherches et les théories, des facteurs contextuels et situationnels, et, tant au Canada qu'aux États-Unis, reconnaître la diversité de l'expérience autochtone.

Il est important, lorsqu'on tente de déterminer les origines de la violence dans la vie des habitants des quartiers défavorisés, d'examiner la violence au sein des collectivités autochtones et surtout dans les réserves. Trois facteurs peuvent expliquer la violence dans les réserves au Canada : premièrement, l'accroissement des tensions entre hommes et femmes au sein de collectivités en évolution rapide, où les rôles et responsabilités traditionnels perdent de l'importance; deuxièmement, la stratification sociale et économique accrue, qui suscite des conflits; troisièmement, la banalisation et l'acceptation de la violence.

Beaucoup d'hommes autochtones ont perdu leurs rôles et responsabilités traditionnels, tandis que les femmes conservent leurs rôles au sein de la famille tout en augmentant leurs compétences et partant leur employabilité. Les femmes ont davantage accès à des emplois au sein de l'administration des bandes locales. Il peut donc être plus difficile pour les hommes que pour les femmes de s'adapter aux collectivités modernes. Or, la violence envers les femmes et les enfants est un moyen pour les hommes d'exercer un pouvoir. Dans un milieu caractérisé par un taux de chômage élevé, un manque de ressources et une baisse des activités économiques et des contrôles sociaux traditionnels, elle peut aussi être déclenchée par l'alcool⁶⁰.

Le deuxième aspect lié à la violence dans les réserves est celui de la nouvelle stratification sociale découlant d'une répartition inégale du pouvoir économique et politique. Ce phénomène entraîne, dans certaines collectivités, une inégalité d'accès au pouvoir et suscite des tensions en raison d'une impression d'injustice quant à l'accès aux rares ressources qui existent et à la répartition de celles-ci. Des tensions personnelles et familiales profondes peuvent aboutir à la violence, surtout lorsque l'alcool entre en jeu.

Le troisième aspect est celui de l'acceptation de la violence dans les réserves. Comme le révèle, entre autres, la recherche sur les quartiers défavorisés, les crimes contre la personne, et notamment les voies de fait, sont fort répandus dans les réserves (CCSJ, 1991; LaPrairie, 1992). Nous avons abordé, au chapitre I, la question de la violence en tant que comportement normatif et laissé entendre que l'exposition constante à la violence faisait accepter ce comportement comme un élément normal de la vie. Les facteurs de stress qui marquent la vie dans de nombreuses réserves, y compris

l'isolement et l'exclusion de la société majoritaire, le manque de possibilités et de débouchés, et les tensions croissantes qui éclatent entre des personnes contraintes à un mode de vie sédentaire et non traditionnel, créent un milieu propice à la violence.

Il est important de reconnaître le contexte social de la violence dans le cas des habitants des quartiers défavorisés parce que, pour un grand nombre d'entre eux, la violence est ancrée dans la collectivité, même si elle se manifeste surtout dans la famille. On peut dire de beaucoup de répondants que, plus ils étaient marginalisés au sein de la collectivité et de la famille, plus ils risquaient de devenir victimes d'actes de violence. Pour combattre cette situation, il faut transformer le contexte dans lequel la violence se manifeste, y compris les structures communautaires, sociales et économiques qui sont à l'origine des problèmes.

IV.1.b *Violence familiale*

Au chapitre I, nous avons examiné la violence familiale sous les trois points de vue des personnes qui ont été témoins de violence conjugale, victimes de violence dans l'enfance ou victimes d'exploitation sexuelle dans l'enfance. Nous avons constaté que, pour l'échantillon d'habitants des quartiers défavorisés, la gravité du problème d'alcool des parents constituait un facteur déterminant de la violence familiale. Nous avons vu qu'il existait une relation entre d'une part les problèmes d'alcool du père et d'autre part la violence subie dans l'enfance et la violence conjugale observée, de même qu'entre les problèmes d'alcool de la mère et l'exploitation sexuelle des enfants. La violence à l'égard des enfants était plus susceptible de se produire dans les familles non biologiques tandis que l'exploitation sexuelle des enfants se produisait surtout dans la famille élargie et la famille non biologique, par exemple en famille d'accueil, dans une famille reconstituée et dans des milieux familiaux «divers». Nous avons également observé qu'il existait une relation intéressante entre d'une part la stabilité et les déménagements dans l'enfance et d'autre part la violence faite aux enfants et la violence conjugale, mais que cette relation n'existait pas dans le cas de l'exploitation sexuelle des enfants.

Une des constatations les plus poignantes a été que, malgré les actes extrêmement violents dont ils ont été victimes de la part de leurs parents biologiques, beaucoup de répondants continuent à être attachés à leurs parents. Pour un grand nombre d'entre eux, «appartenir» signifie avoir et connaître un parent⁶¹. Toutefois, certains des actes de violence les plus graves subis dans l'enfance ont été commis par des membres d'une famille non biologique. Ces données révèlent clairement que les répondants élevés dans certains types de milieux familiaux autres que la famille biologique ont été exposés à des risques graves.

IV.1.c *Effets de la violence familiale*

Beaucoup de répondants ont été victimes d'actes de violence extrême durant leur enfance, et leurs témoignages sur les années qui ont suivi attestent les effets durables de cette violence, surtout chez les hommes.

Plusieurs auteurs ont fait état de la relation entre la violence vécue dans l'enfance et un comportement agressif ultérieur (Fattah, 1993, p. 28-30). Notre recherche sur les quartiers défavorisés a révélé que, plus que toute autre forme de violence familiale, la violence grave faite aux enfants était liée à la délinquance juvénile chez les hommes inclus dans l'échantillon, mais pas chez les femmes. La relation entre la délinquance juvénile et la criminalité à l'âge adulte est aussi bien établie. Fattah (1993, p. 28) explique ainsi le cheminement :

Les mauvais traitements, l'insensibilisation, les représailles, l'apprentissage, l'imitation, l'identification à l'agresseur, autant de mécanismes qui aident à expliquer la transformation de la victime en agresseur.

Le risque de devenir un agresseur (CCSJ, 1994a) ou d'avoir des démêlés avec le système de justice pénale (deux faits qui semblent les réactions les plus courantes chez les hommes) ne sont pas les seuls dangers auxquels sont exposées les victimes de violence dans l'enfance. Mullen (1990, p. 34) signale en effet que «des personnes qui ont été victimes d'exploitation sexuelle durant l'enfance connaissent des problèmes d'estime de soi, de confiance et d'adaptation sexuelle».

On peut tirer certaines conclusions des constatations relatives à la violence dans la collectivité et les familles des quartiers défavorisés. Premièrement, de nombreuses familles et collectivités ne sont pas conscientes de l'effet de la violence sur les enfants; deuxièmement, les enfants élevés dans certains milieux sont vulnérables à la violence; troisièmement, il y a un manque de compétences parentales; quatrièmement, la marginalisation du répondant à l'âge adulte est proportionnelle à la gravité de la violence subie dans l'enfance. Les formes extrêmes que prend la violence dans la vie de beaucoup d'habitants des quartiers défavorisés donnent à penser que les théories selon lesquelles la violence est également répartie entre toutes les femmes ou entre tous les Autochtones minimisent la gravité des actes de violence dont sont victimes certains groupes au sein de ces populations.

IV.1.d *Victimisation*

Nous avons fait un certain nombre de constatations importantes au sujet de la victimisation chez les adultes. La plus importante avait trait à l'envergure du phénomène. D'après des recherches récentes, environ 10 % des Canadiens déclarent avoir été victimes de crimes contre la personne (Section de la statistique, 1994); la proportion correspondante pour l'échantillon des habitants des quartiers défavorisés était de 66 %. Seulement la moitié des personnes incluses dans l'échantillon avaient été victimes d'un seul acte de violence. La plupart des agressions ont causé des blessures graves. Les membres du groupe Centre 1 ont été les plus agressés, surtout les femmes qui ont été victimes du plus grand nombre d'actes de violence.

Les femmes étaient le plus susceptibles d'être victimisées par des intimes, c'est-à-dire leur mari, leur compagnon ou leur petit ami. Pour l'ensemble de l'échantillon et dans toutes les villes (sauf Montréal où cette variable venait en deuxième place), l'agression par un intime était la variable la plus étroitement liée au nombre d'actes de violence subis. Dans l'Ouest, les femmes ont été agressées plus fréquemment que dans l'Est et, le plus souvent, par un autre Autochtone.

Mais il semble que la situation soit en train de changer. Voici ce qu'une femme a déclaré au sujet des plus jeunes :

Les filles sont plus intelligentes maintenant... elles ne se laissent plus maltraiter par les garçons.

En général, les répondants craignaient moins le crime qu'on aurait pu le penser, compte tenu de leur mode de vie. Toutefois, les femmes avaient davantage peur du crime que les hommes, et le niveau de crainte augmentait selon le groupe (Centre 1, Centre 2 et Hors-centre). La crainte d'être une victime était plus généralisée chez les femmes que chez les hommes, pour lesquels elle était plus étroitement liée à une expérience réelle de la victimisation.

IV.1.e *Disposition à signaler les actes de violence à la police*

Malgré la gravité des blessures subies dans bien des cas, la plupart des victimes, surtout parmi le groupe Centre 1, n'ont pas signalé les actes de violence à la police. Elles ne l'ont pas fait surtout parce qu'elles ne considéraient pas ces actes comme assez graves.

Les répondants ont également dit qu'ils ne voulaient pas dénoncer les autres, qu'ils craignaient des représailles (ce qui était plus caractéristique des femmes que des hommes) ou qu'ils ne pensaient pas que les policiers les croiraient ou interviendraient.

Maintien de l'ordre dans les quartiers défavorisés

Les constatations relatives à la victimisation et à la disposition à signaler les actes d'agression à la police nous ramènent à une question déjà abordée dans la première partie. Dans celui-ci, nous avons laissé entendre que, dans un modèle de maintien de l'ordre plus adapté aux quartiers défavorisés, la police ne constituerait qu'un seul élément de la solution. Tous les groupes et tous les organismes s'intéressant à ces quartiers contribueraient à déterminer la nature et la gravité des problèmes de criminalité et de désordre ainsi qu'à trouver les solutions indiquées. Nous examinons plus en détail ci-après la question des actes de violence signalés ou non à la police et des plaintes contre cette dernière.

L'hésitation des victimes, dans les quartiers défavorisés, à signaler les agressions à la police même lorsqu'il y a eu blessures graves est un indice du caractère marginal des relations qu'entretiennent un grand nombre d'entre elles avec la police. Cette situation a des conséquences quant à la décision de signaler ou non des infractions à la police et de porter éventuellement plainte contre cette dernière⁶². Les habitants des quartiers défavorisés, surtout les hommes du groupe Centre I, qui sont considérés et traités comme des délinquants par la police, quelles que soient les circonstances, ne sont guère incités à avoir des rapports avec cette dernière. Au lieu de créer une structure formelle dans les quartiers défavorisés⁶³, on pourrait repenser la nature des services de maintien de l'ordre pour permettre aux habitants des quartiers défavorisés, aux commerçants, aux gens d'affaires, aux responsables des services sociaux et à d'autres groupes et institutions (y compris la police) ayant des intérêts à défendre dans ces quartiers de s'associer pour définir et régler leurs problèmes communs en ce qui a trait à la criminalité et au désordre.

Une autre façon de régler certains des problèmes qui existent dans les quartiers défavorisés (voir la note 75) est celle de la méthode dite de la conférence, adoptée en Nouvelle-Zélande et en Australie. Les principaux intervenants dans les situations de criminalité et de désordre s'associent pour décider des suites à donner à l'incident, et un agent de police spécialement formé est chargé de coordonner la conférence. Cette façon de procéder a aussi pour avantage de faire participer les habitants des quartiers défavorisés au processus décisionnel. Cette stratégie offre à la police la possibilité

d'intervenir, sans nécessairement recourir à la procédure pénale officielle. Toutefois, pour donner aux policiers la crédibilité dont ils ont besoin pour agir à titre de coordonnateurs d'une telle conférence, il faut combattre le cynisme et le négativisme que beaucoup d'habitants des quartiers défavorisés éprouvent à l'égard de la police. Une autre possibilité serait de donner à des personnes qui jouissent d'une certaine crédibilité dans les quartiers défavorisés la formation nécessaire pour agir à titre de coordonnateurs et régler les différends les plus courants⁶⁴. Pour beaucoup de résidents des quartiers défavorisés, les démêlés avec le système de justice pénale sont tout à fait banals; il semble au mieux futile et au pire nuisible de continuer à recourir au système formel pour un grand nombre d'incidents qui se produisent entre les habitants de ces quartiers.

IV.2 *Leçons à tirer des constatations relatives à la violence et à la violence familiale*

Quelles leçons peut-on tirer de ces constatations? Il vient immédiatement à l'esprit que trois choses sont nécessaires : premièrement, mieux comprendre la violence dans la société en général; deuxièmement, modifier les facteurs structurels propices à la violence; troisièmement, intervenir plus efficacement face aux situations de violence qui se produisent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la famille. Vu la marginalité qui caractérise la vie de nombreux Autochtones habitant les quartiers défavorisés, il est important de cerner les ressources nécessaires et de les affecter aux groupes particulièrement vulnérables. C'est le caractère extrême de la violence qui distingue les Autochtones inclus dans notre échantillon des autres groupes de Canadiens.

La violence qui a ponctué la vie des répondants s'est produite au sein de diverses structures familiales dans l'enfance, ainsi que dans le contexte de relations diverses et de la vie sociale à l'âge adulte. En outre, beaucoup ont été défavorisés sur les plans social et économique dans leur collectivité d'origine et dans la ville. Pour opérer des changements véritables, il faudra clairement corriger les conditions dans lesquelles se déroulent l'enfance et la vie d'adulte de Autochtones. C'est dans cette ligne de pensée que nous examinons ci-après les leçons tirées de nos constatations.

IV.2.a *Le contexte de la violence*

Personne ne saurait mettre en doute les rapports qui existent entre les conditions sociales et la criminalité avec violence. Un statut économique peu élevé, l'hétérogénéité ethnique et les démenagements fréquents qui aboutissent à la concentration de familles

pauvres dans certains secteurs, l'inégalité de revenu, l'instabilité, la désintégration familiale, un pourcentage élevé de familles monoparentales, la densité de population et de logement, tous ces facteurs sont liés à des niveaux plus élevés de violence. En outre, le manque de compétences parentales, la toxicomanie, l'échec scolaire et le chômage viennent souvent y ajouter leurs effets. Pour beaucoup de personnes qui vivent dans ces conditions⁶⁵, l'alcool, le stress et l'isolement sont des constantes de la vie quotidienne et favorisent la violence familiale⁶⁶.

On s'est surtout préoccupé, en ce qui concerne la violence familiale et la violence en général, d'améliorer les interventions du système de justice pénale et des organismes de service social. Comme pour la criminalité, l'accent est souvent mis davantage sur la réaction au comportement que sur la prévention de celui-ci⁶⁷. On tend aussi à réagir aux pressions exercées par les groupes d'intérêts pour décider des personnes dont on se préoccupera le plus et auxquelles on affectera la plus grande part des ressources. Résultat (qu'appuient des théories restreintes et des recherches sélectives) : les intérêts de certains groupes ont préséance sur ceux d'autres groupes. Les données sur les quartiers défavorisés révèlent à quel point les hommes du groupe le plus marginalisé ont été agressés dans l'enfance et soulignent les effets à long terme de cette violence. Mais ce groupe n'a jamais retenu l'attention des auteurs de la politique gouvernementale. Pareillement, la violence faite aux enfants doit recevoir la même attention et susciter le même engagement de ressources que la violence conjugale et l'exploitation sexuelle des enfants. Si le gouvernement veut sérieusement réduire le nombre d'Autochtones dans les établissements correctionnels, il doit s'occuper de la violence familiale et de la violence au sein de la collectivité qui caractérisent les groupes d'Autochtones les plus vulnérables.

IV.2.b *Prévention de la violence*

Nos constatations sur la violence familiale qu'ont vécue dans l'enfance les répondants des quartiers défavorisés ont mis en évidence plusieurs situations dans lesquelles les enfants étaient particulièrement vulnérables. Dans les familles biologiques, l'instabilité de la vie familiale, qui se manifestait par la fréquence des déménagements, les problèmes d'alcool des parents, le chômage et les périodes de détention des parents, était caractéristique des familles où les enfants risquaient le plus d'être victimes d'actes de violence. C'est toutefois en famille d'accueil, dans une famille reconstituée et dans des milieux familiaux «divers» que les enfants risquaient le plus d'être victimes d'actes de violence *graves*.

On peut dégager de ces constatations certaines idées sur la façon de prévenir la violence, surtout la violence conjugale et la violence faite aux enfants. Les problèmes d'alcool, le stress et l'isolement des personnes et des familles, de même que le placement d'enfants dans des milieux familiaux dangereux sont des facteurs situationnels qui peuvent déclencher la violence mais qui sont modifiables. Les mécanismes de soutien communautaires pour combattre l'isolement, l'appui donné aux familles élargies, l'aide financière et psychologique accordée aux chefs de famille monoparentale, les cours de préparation au mariage et au rôle de parent, et un placement plus judicieux des enfants qui ne peuvent pas vivre avec leur famille biologique, autant de stratégies qui peuvent réduire la violence familiale. Selon Fattah (1993, p. 33), il est beaucoup plus facile de changer des situations que des personnes, et «l'objectif premier d'une politique de prévention doit être de modifier les conditions qui créent ou aggravent le problème de même que les situations dans lesquelles le comportement est le plus susceptible de se produire».

Nous passerons en revue, dans les pages qui suivent, certaines mesures de prévention. Celles-ci incluent la modification du comportement d'agressivité dans l'enfance, l'éducation, la prestation de services d'orientation familiale et des parents, des mesures législatives et d'autres démarches. Nous voulons ainsi donner un aperçu des moyens qui peuvent être pris pour combattre la violence familiale.

Comportement d'agressivité dans l'enfance

D'après les recherches, il existe une corrélation entre des comportements agressifs dans l'enfance et un risque accru de comportement violent à l'âge adulte. L'agressivité est aussi un comportement appris. La violence faite aux enfants, une discipline sévère et sans cohérence, le fait de voir fréquemment des émissions violentes à la télévision, l'indifférence des parents, la combinaison famille nombreuse-faible revenu, le comportement criminel de membres de la famille, des échecs scolaires au début du primaire, le rejet par les enfants du même âge, des conditions de logement déplorables et le fait de grandir dans un quartier à taux élevé de criminalité, voilà quelques-uns des facteurs associés à un comportement agressif dans l'enfance. Dans son examen des interventions possibles, le *National Research Council* (1992, p. 8) a conclu que les mesures suivantes permettaient jusqu'à un certain point de réduire l'agressivité chez les enfants :

- a) *l'apprentissage social et des interventions cognitivo-behavioristes comportant des éléments qui soulignent le caractère peu désirable de l'agression, des moyens non agressifs de régler des problèmes*

interpersonnels, l'acquisition de compétences sociales et l'importance de regarder des émissions de télévision qui mettent en valeur un comportement prosocial;

- b) *des interventions comme l'encadrement par des jeunes du même âge ou des élèves du secondaire ayant reçu une formation spéciale afin de réduire les échecs scolaires au début du primaire et la frustration ainsi créée.*

Éducation

L'éducation à la vie familiale, que les programmes soient offerts à l'école, par des organismes de service social ou dans le cadre de programmes communautaires, est la méthode la plus couramment employée pour prévenir la violence familiale. Selon Webster et Hilton (1990, p. 181), il faut diffuser clairement et de façon retentissante l'information au sujet de la violence, en recourant à des documents écrits, à des films et à des enregistrements vidéo. Les démarches de sensibilisation menées au moyen des médias, de programmes scolaires sur les rôles des hommes et des femmes et de programmes destinés à répondre aux besoins d'élèves venant de foyers violents figurent parmi les méthodes les plus répandues pour combattre la violence conjugale. Il est toutefois important de reconnaître que les groupes marginalisés n'ont pas tous également accès à ces programmes, qui, en outre, n'ont pas tous nécessairement pour eux la même utilité et la même efficacité; c'est le cas par exemple des habitants des quartiers défavorisés, qui sont le plus exposés à la violence dans leur vie mais qui sont peut-être les moins aptes à utiliser ces ressources⁶⁸.

Les constatations que nous a permis de faire notre recherche dans les quartiers défavorisés nous rappellent clairement l'importance des programmes d'éducation des parents. Il n'est pas difficile de comprendre, compte tenu des situations souvent déplorables dans lesquelles ils ont été élevés et du genre de comportement parental auquel ils ont été exposés, que les répondants aient eu des démêlés avec le système de justice pénale et le système correctionnel tant comme adolescents que comme adultes⁶⁹. Voici ce qu'affirme Fattah (1993, p. 32) lorsqu'il examine le paradoxe qui existe dans la société occidentale entre la grande importance accordée généralement à l'éducation et à la formation et l'absence de toute préparation au mariage et au rôle de parent :

Ce manque d'éducation, de formation et de préparation explique sans aucun doute le taux élevé de rupture des mariages, de séparation et de divorce. Il explique aussi les problèmes d'attitude et de comportement que présentent beaucoup de jeunes.

L'effet marquant des expériences vécues dans la petite enfance sur le développement de la personnalité et le comportement futur de l'enfant est une des rares choses à faire l'unanimité en psychologie⁷⁰.

Parmi les méthodes de prévention couramment utilisées (Santé et Bien-être Canada, 1992, p. 47-48), signalons les cours sur le dépistage de la violence faite aux enfants et de l'exploitation sexuelle des enfants, les programmes sur la sécurité personnelle à l'intention des enfants, les cours à l'intention des enfants et surtout des garçons sur le rôle des parents, ainsi que les cours sur le rôle des enfants dans la société. On ne semble toutefois pas avoir systématiquement évalué l'efficacité de ces méthodes pour ce qui est de réduire la violence faite aux enfants et l'exploitation sexuelle des enfants.

Comme semblent l'indiquer nos constatations de recherche sur les quartiers défavorisés, les enfants sont plus en danger dans certaines circonstances que dans d'autres. Nous avons par exemple vu que les enfants étaient plus susceptibles d'être maltraités et d'être victimes d'actes de violence graves dans une famille d'accueil, une famille reconstituée ou des milieux familiaux «divers», et qu'ils risquaient d'être exploités sexuellement davantage en famille d'accueil et lorsqu'ils étaient élevés par les membres de leur famille élargie. Comme le signale Mullen (1990) : «Les agressions sexuelles dont sont victimes les enfants impubères semblent être commises surtout par des hommes qui présentent une déviance sexuelle. En ce qui concerne les garçons pubères et les filles nubiles, on constate qu'un éventail lamentablement large d'hommes apparemment normaux ont des comportements sexuels agressifs et inacceptables. Ce sont ces hommes que les programmes d'éducation publique devraient viser».

Counseling familial

Les problèmes liés à la vie familiale et à l'éducation des enfants ont été un leitmotiv des interviews que nous avons menées dans les quartiers défavorisés. Un Cri de 37 ans père de quatre enfants a résumé succinctement le problème :

Les Autochtones adorent leurs enfants mais ils ne savent pas comment leur exprimer leurs sentiments ni comment prendre soin d'eux d'une manière que les enfants comprennent.

La récente Enquête auprès des peuples autochtones renfermait une question sur les mesures à prendre pour faire des collectivités un milieu plus sain. Les répondants ont placé les services de counseling (counseling familial, conjugal et concernant les relations

parents-enfants) avant l'autonomie gouvernementale. Les femmes avaient souvent plus confiance dans ces services. Dans des recherches antérieures (LaPrairie, 1991, 1992), beaucoup de femmes autochtones que nous avons interviewées ont dit que les collectivités avaient un grand besoin de services de counseling conjugal et familial⁷¹.

Certaines femmes autochtones et des groupes de femmes ont souligné la nécessité de fournir des services de counseling familial et de conseils concernant les relations parents-enfants. Mais ils ont aussi recommandé d'élargir ces services aux questions de santé mentale et à la maîtrise de la colère, ainsi qu'au traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie (Nahanee et McIvor, 1992; Tom, 1992).

Mesures législatives

Certaines personnes soutiennent que, face à la plupart des problèmes sociaux, on a de plus en plus tendance à recourir à des mesures législatives (et surtout au châtimeut prévu par les systèmes officiels), qu'on voit les problèmes sociaux en termes juridiques et qu'on y répond en légiférant. L'exemple le plus évident est la politique de mise en accusation dans le cas d'actes de violence familiale, même si les victimes préfèrent que leur conjoint soit obligé de participer à des programmes de counseling, surtout lorsque le couple vit encore ensemble. L'hésitation de la part de nombreuses victimes à porter des accusations contre leur agresseur dans ces situations peut discréditer le recours au droit pénal, indépendamment du but visé. Voici ce qu'affirme Fattah (1993, p. 23) :

On soutient fréquemment que la criminalisation et le châtimeut sont nécessaires non pas à cause de leur effet de dissuasion mais plutôt à cause de leur valeur éducative. Ils montrent clairement que la société ne tolère pas le comportement en question. Mais si la loi n'est presque jamais appliquée, si le châtimeut est rarement imposé, peut-on soutenir que cela a une grande valeur éducative?

En dernière analyse, comme le fait observer Fattah (1993, p. 24), « nous oublions souvent qu'une des conséquences négatives du recours au droit pénal et au système de justice pénale dans les cas de conflit violent entre parties ayant des liens entre elles est de réduire la visibilité du conflit et de le mettre hors de portée du système ». Appuyant ce point de vue, Zellerer (1994) fait valoir la nécessité de multiplier les solutions de rechange au système de justice pénal actuel dans le cas des Autochtones qui battent leur femme.

Autres méthodes de prévention

Les programmes d'infirmières visiteuses semblent pouvoir réduire les cas de violence faite aux enfants, surtout lorsqu'ils visent les jeunes mères seules à faible revenu. Ils pourraient être particulièrement utiles aux jeunes mères seules qui habitent les quartiers défavorisés, ont plusieurs enfants et n'ont guère accès à des ressources financières et psychologiques. Une autre méthode de prévention consiste à observer l'interaction entre la mère et l'enfant pour déterminer si la première accepte normalement l'enfant et sa maternité immédiatement après la naissance (Santé et Bien-être Canada, 1992, p. 29).

Selon Webster et Hilton (1990), on ne doit ménager aucun effort pour intervenir dans la vie des victimes et des agresseurs. Les interventions peuvent inclure des programmes de maîtrise de la colère et de traitement des problèmes d'alcool pour les personnes qui agressent leur conjoint, ainsi que des programmes pratiques d'aide et de formation (notamment de formation professionnelle) offerts dans les maisons d'hébergement aux victimes de violence conjugale pour permettre à ces dernières de devenir autonomes (National Research Council, 1992, p. 11). Signalons également les ateliers sur la gestion du stress à l'intention des parents et des familles, ainsi que les ateliers sur les connaissances élémentaires et la communication. Il importe toutefois d'explorer la disposition des personnes qui se trouvent dans diverses situations socioéconomiques et d'autres circonstances (comme les répondants des quartiers défavorisés) à recourir à ces moyens, de même que l'efficacité de ceux-ci.

Les collectivités doivent aussi tendre la main aux familles en difficulté. Beaucoup de répondants des quartiers défavorisés ont dit qu'on les méprisait ou qu'on tenait à l'écart les parents qui avaient des problèmes d'alcool. Le blâme jeté sur les parents ayant des problèmes d'alcool et divers autres problèmes rejait souvent sur les enfants et les autres membres de la famille. C'est ce qui explique que dans les collectivités le caractère dysfonctionnel de la famille se transmet souvent d'une génération à l'autre.

IV.2.c Interventions face à la violence

Les interventions face à la violence ont généralement été axées sur l'amélioration des systèmes de justice pénale et des services sociaux par un renforcement des méthodes employées pour signaler les actes de violence (notamment dans le cas de la violence faite aux enfants et de l'exploitation sexuelle des enfants) ou, dans le cas du système de justice pénale, par des mesures plus rigoureuses face à l'infraction. Dans cette dernière

catégorie, il s'agit notamment des politiques de mise en accusation adoptées par les services de police, d'ordonnances restrictives et de diverses mesures visant la violence conjugale et comportant ou non une incarcération.

Une autre possibilité est d'avoir recours à des services spécialisés de justice pénale dans les cas de violence familiale. Signalons par exemple le tribunal de la violence familiale de Winnipeg. Selon une évaluation récente de ce tribunal, la proportion d'affaires menées jusqu'à l'étape de la détermination de la peine était plus élevée pour les affaires de violence familiale, tandis que les peines imposées étaient plus sévères dans les cas de violence faite aux enfants que dans les cas de violence conjugale ou de violence faite aux personnes âgées (CCSJ, 1994a). Il y a également eu accroissement du recours à l'incarcération. Toutefois, on n'a encore fait aucune étude de suivi des délinquants qui permettrait, à partir de la peine d'emprisonnement, de déterminer l'incidence de l'incarcération sur la récidive et de voir s'il existe des différences selon qu'il s'agit de voies de fait contre le conjoint, de violence faite à un enfant ou d'exploitation sexuelle d'enfants. Il faudrait également faire une étude attentive de la valeur de l'incarcération en tant qu'intervention face à la violence familiale pour un groupe comme les répondants des quartiers défavorisés, qui sont déjà fortement exposés au système correctionnel.

En ce qui concerne les mesures autres que législatives, les maisons d'hébergement des victimes ont constitué un pilier du mouvement de lutte contre la violence conjugale au Canada et à l'étranger. Or, le manque de maisons d'hébergement et de refuges pour femmes battues est un des problèmes qui se posent dans les régions rurales et éloignées. Malgré l'absence de maisons d'hébergement dans les régions rurales et septentrionales, on trouve dans certaines collectivités des refuges où la police peut amener les victimes et les enfants. Il est toutefois plus difficile de répondre aux besoins à long terme des couples et des familles étant donné le manque de conseillers spécialisés⁷², de programmes pour hommes violents et de refuges de première et de deuxième étapes. Selon Milne (1992, p. 7), il faut faire preuve d'imagination, dans les régions rurales du Canada, pour intervenir face au problème de la violence conjugale⁷³. Outre les refuges et les programmes pour agresseurs habituels, Milne conseille de recourir à des programmes d'approche, des lignes d'écoute téléphonique d'urgence et sans frais, des réseaux de transport, des centres de ressources et des programmes d'entraide⁷⁴.

Face au problème de la violence conjugale, on a désormais largement recours aux programmes de traitement des agresseurs. Il existe certaines données d'évaluation sur

les programmes en général, mais l'utilité des programmes de traitement à l'intention des hommes autochtones est à peu près inconnue étant donné la nouveauté de cette forme d'intervention (Zellerer, 1994). Malgré le manque d'information, Zellerer croit qu'il faut créer, pour lutter contre la violence familiale en milieu autochtone, des programmes de traitement destinés expressément aux hommes autochtones ainsi que des programmes communautaires. Mais il importera dans l'avenir d'évaluer ces programmes afin de déterminer leur incidence sur les agresseurs qui vivent dans les situations sociales et économiques les plus marginalisées et dont la vie a été marquée par les formes les plus extrêmes de violence.

Certaines collectivités autochtones se plaignent de ce que l'intervention policière dans les situations de violence familiale, notamment de violence conjugale, n'est guère adéquate. Par contre, on constate que les victimes hésitent à signaler les actes de violence et que, de leur côté, les policiers n'ont guère de marge de manoeuvre. Braithwaite et Daly (1993) font valoir un mode novateur d'intervention face à la violence familiale, inspiré du modèle de la conférence du groupe familial utilisé en Australie et en Nouvelle-Zélande dans le cas des adolescents et des jeunes adultes qui commettent des infractions générales⁷⁵.

Dans un article récent, Braithwaite et Daly (1993) font valoir qu'on pourrait adapter, afin qu'elles puissent être utilisées en milieu urbain et par des groupes non autochtones, les pratiques traditionnelles des Maori de la Nouvelle-Zélande, qui emploient la technique des conférences du groupe familial⁷⁶ depuis des siècles pour intervenir dans les cas d'exploitation sexuelle et de violence dans la famille, ainsi que pour diverses autres infractions mineures. Voici comment les auteurs expliquent l'attrait universel de cette méthode :

La conférence du groupe familial est basée sur le principe qu'en participant à une discussion sur les torts et la détresse qu'il a causés à ses victimes et à sa famille, le délinquant aura honte de son comportement. Le rassemblement de personnes qui se soucient du délinquant et qui le respectent favorise le rétablissement (ou la guérison d'après les Maori) des relations sociales. Une conférence fructueuse amène le délinquant à se repentir des effets de ses actes, à comprendre qu'il peut compter sur l'appui, l'amour et le respect de sa famille et de ses amis, et à accepter un plan d'action pour empêcher d'autres dommages. Tous les participants peuvent expliquer l'effet que l'infraction a eu sur eux et proposer des mesures d'intervention. Le délinquant et les membres de sa famille proposent un plan, qui

fait l'objet de discussions et de modifications jusqu'à ce que tous les participants de la conférence, y compris les policiers, le jugent acceptable (Braithwaite et Daly, 1993, p. 4).

Braithwaite et Daly soutiennent que, dans la plupart des cas, l'incarcération ne devrait être utilisée qu'en dernier recours dans les cas de violence faite aux femmes. Ces auteurs appuient une approche «plus pratique et plus humanitaire» (1993, p. 10) et font valoir que, dans beaucoup de cas de violence faite aux femmes, on peut envisager, avant l'incarcération, un certain nombre d'interventions. Ils présentent celles-ci sous la forme d'une «pyramide». Le contrôle social s'exerce principalement par l'autopunition et les remords, qui forment la base de la pyramide, mais, si cela ne suffit pas, la désapprobation de la collectivité, qui s'exprime par des commérages, peut être efficace. S'il est incapable d'imaginer la désapprobation des autres, le délinquant doit être confronté à celle-ci. Si les membres de la famille sont trop intimidés, l'intervention publique s'imposera. Il s'agit alors de faire appel à la police et de délivrer un mandat d'arrestation⁷⁷. Le palier suivant de la pyramide correspond à la conférence du groupe familial. Le mandat n'est pas exécuté, à moins que le délinquant ne refuse de participer à la conférence. Braithwaite et Daly (1993, p. 10) soutiennent que, bien que cette stratégie pyramidale traduise une préférence pour les solutions aux échelons inférieurs, il ne s'agit pas d'une règle catégorique. Selon le contexte, il peut être nécessaire de sauter des paliers et d'aller directement au sommet de la pyramide.

IV.2.d Recherche, théorie et évaluation

Il est indispensable de mener des recherches sur les causes de la violence familiale et d'autres formes de violence, ainsi que d'évaluer les différentes méthodes d'intervention pour en déterminer l'efficacité et l'utilité. Il faudrait aussi en savoir davantage sur les causes neurologiques, psychologiques et sociologiques du comportement violent, ainsi que sur le rôle de l'alcool et des drogues en tant que facteurs prédisposant à la violence. Selon Webster et Hilton (1990), il faudrait s'attacher davantage à l'évaluation de la nature et de l'envergure de la violence familiale. Dans son étude des effets de la violence familiale, Mullen (1990) soutient quant à lui qu'il existe désormais un certain nombre d'hypothèses vérifiables au sujet, notamment, de la relation entre l'exploitation sexuelle dans l'enfance et des troubles mentaux ultérieurs.

Webster et Hilton (1990, p. 175), entre autres, croient qu'il faut replacer les programmes axés sur la violence familiale dans un contexte historique et socio-politique et que les «programmes expérimentaux et de démonstration constituent des laboratoires

de créativité». Pour créer des programmes efficaces, il faut tout d'abord élaborer des théories, et, sous ce rapport, il faut prendre garde d'attribuer trop de phénomènes à trop peu de causes (et notamment d'inclure des groupes comme les habitants des quartiers défavorisés dans une théorie unique et uniforme de la violence ou de la violence familiale). Au premier chapitre, nous avons souligné la nécessité de mieux cerner l'usage du «pouvoir» comme facteur explicatif de la violence familiale, notamment parmi les groupes les plus impuissants. Les théories peuvent également varier selon le statut social et économique et, en ce qui a trait aux Autochtones, selon les particularités géographiques, culturelles, sociales et économiques des collectivités. Par contre, comme le signalent Webster et Hilton (1990, p. 177), les agresseurs ne doivent pas pouvoir «se cacher derrière les boucliers de la maladie, de l'alcoolisme et d'autres facteurs de ce genre».

Le *National Research Council* (1992, p. 19) fait observer que les différentes stratégies de lutte contre la violence sexuelle à l'endroit de connaissances et de réduction des torts ainsi causés n'ont guère fait l'objet d'évaluations systématiques. Il signale toutefois, parmi les méthodes prometteuses, celles qui consistent à apprendre aux hommes à jouer des rôles non violents et satisfaisants tout en assumant leurs responsabilités à l'égard des femmes, à éloigner les agresseurs des intimes qu'ils attaquent régulièrement, ou encore à réparer les torts physiques et psychologiques subis par les victimes d'actes de violence. Le *National Research Council* recommande également une stratégie systématique de résolution des problèmes axée sur l'innovation pour faire face aux situations générales de violence. Cette stratégie inclut les activités suivantes : diagnostiquer les problèmes précis de violence et concevoir des interventions préventives; les évaluer; à partir des résultats, affiner les interventions; répéter les évaluations. Webster et Hilton (1990, p. 178) recommandent plus précisément d'évaluer attentivement les programmes de thérapie et de rééducation à l'intention des agresseurs.

Résumé

Les Autochtones des quartiers défavorisés se distinguent par la place que la violence occupe dans leur vie, tant durant l'enfance qu'à l'âge adulte. Mais les chercheurs, les théoriciens et les auteurs des politiques gouvernementales ou sociales ne reconnaissent pas ce caractère distinctif et ce désavantage. Un grand nombre d'habitants des quartiers défavorisés éprouvent un grand besoin de sécurité et de protection contre la violence. C'est faire fi de l'envergure de leurs besoins que de s'attendre à ce que les membres de ce groupe (surtout les plus marginalisés) se battent pour obtenir leur part des

ressources réduites qui sont disponibles ou à ce qu'ils réagissent comme les membres des groupes plus aisés aux «solutions» à la violence familiale conçues pour ces derniers. Pour mieux répondre aux besoins, il faut reconnaître les dimensions particulières que prennent la violence et la victimisation dans la vie de personnes aux situations sociales et économiques différentes. Il se peut que les mesures ordinairement recommandées pour améliorer les interventions face à la violence familiale (notamment la violence conjugale) ne soient guère utiles pour les habitants des quartiers défavorisés. Il ne sert sans doute à rien de menacer d'incarcérer ou d'incarcérer des personnes qui ont déjà des démêlés chroniques avec le système de justice pénale et le système correctionnel.

Il n'y a vraiment que deux choses à faire, face à la violence qui caractérise la vie des Autochtones habitant les quartiers défavorisés des villes : premièrement, modifier les conditions dans lesquelles vivent beaucoup d'enfants autochtones (surtout ceux qui sont séparés de leur famille biologique) et les aspects de la situation de la collectivité qui sont à l'origine des problèmes; deuxièmement, réduire la marginalité sociale et économique des Autochtones adultes. Les deux formes d'action sont liées, et il n'y a ni raccourci, ni solution miracle. Toutefois, il est aussi possible, comme le laissent entendre Braithwaite et Daly, d'avoir recours à des solutions plus efficaces et plus humanitaires que l'incarcération pour s'occuper de ces délinquants. Il est aussi possible, à condition qu'il y ait volonté politique de le faire, de mieux protéger ceux et celles qui sont exposés au plus grand risque de violence et d'agression.

RENVOIS

Partie III

- ¹ Bien que cette recherche soit axée sur les Autochtones (la désignation «Autochtone» étant la plus acceptable pour le groupe qui vit dans les quartiers défavorisés des zones urbaines), il est entendu que les questions explorées se présenteraient probablement sous un jour fort semblable pour tout autre groupe aussi marginalisé, indépendamment de l'origine raciale.
- ² Dans la présente partie, comme dans les deux premières, la «classe» correspond à une strate sociale de la population urbaine déterminée en fonction du statut socio-économique.
- ³ Voici ce que Grobsmith (1989, p. 289) affirme dans sa discussion de la fiabilité des auto-déclarations dans le domaine de la recherche sur la justice pénale : «L'autodéclaration présente certains problèmes étant donné qu'il est difficile de déterminer la fiabilité des affirmations des répondants au sujet de la perpétration de l'infraction, des antécédents familiaux, de l'alcoolisme, etc. [Toutefois], dans une étude de 1985 sur la fiabilité des autodéclarations au sujet d'antécédents familiaux d'alcoolisme, les données sur les problèmes de boisson des membres de la famille immédiate ont été jugées extrêmement fiables.»
- ⁴ Les questions relatives à la violence familiale ont été les plus délicates de toute l'interview. Les répondants réagissaient ordinairement d'une des deux manières suivantes : ils saisissaient l'occasion de parler d'expériences dont ils jugeaient difficile de discuter avec des personnes qu'ils connaissaient et qu'ils reverraient, ou ils devenaient agités et ne disaient rien. Dans ce dernier cas, l'intervieweur attendait tout simplement pour voir si la personne réussirait à parler, sinon, cette partie du questionnaire était laissée en blanc. Les questions relatives à la victimisation à l'âge adulte suscitaient des réactions moins émotives, et il était relativement moins difficile pour les participants d'y répondre.
- ⁵ Les participants ont été invités à fournir des renseignements sur les infractions contre les biens et contre la personne, mais nous présentons uniquement les constatations relatives aux victimes d'infractions contre la personne. Nous incluons dans cette catégorie les actes de dépossession et le vol qualifié où le vol constituait l'objet principal de l'acte mais où des blessures personnelles ont fréquemment été infligées.
- ⁶ La première moitié du présent chapitre est fortement basée sur le rapport publié en 1992 par le *National Research Council* des États-Unis sur la nature de la violence et les interventions qui s'imposent, qui a constitué une étude exhaustive du sujet. Malgré des différences appréciables quant au degré de violence entre les États-Unis et le Canada, les théories avancées pour expliquer la criminalité et les recommandations quant aux interventions (présentées au chapitre IV) s'appliquent tant au Canada qu'aux États-Unis.
- ⁷ Une publication récente de Statistique Canada (Gartner et Doob, 13 juin 1994) sur la victimisation montrant qu'il n'y a pas eu d'augmentation des crimes avec violence entre 1988 et 1994 a été fort mal reçue par les services de police et les médias. Un des auteurs a été sévèrement critiqué par un journal de

Toronto, même si les données qu'il a produites venaient d'un échantillon aléatoire de Canadiens. La réaction à cette publication montre avec quelle obstination ceux qui contribuent le plus à façonner l'opinion au sujet de la criminalité, c'est-à-dire la police et les médias, campent sur leurs positions.

- ⁸ Une analyse de la plus récente enquête canadienne sur la victimisation a permis de tirer des conclusions intéressantes. Gartner et Doob (1994) ont constaté qu'en 1993, les femmes avaient été davantage victimes d'actes d'agression que les hommes mais que les différences entre les deux sexes étaient largement attribuables aux agressions sexuelles commises contre les femmes. Les auteurs ont également constaté qu'il n'y avait pas de différences quant aux taux de victimisation entre les hommes et les femmes mariés, mais que les femmes divorcées ou séparées constituaient le groupe le plus vulnérable, suivies des femmes célibataires. Les taux étaient également les plus élevés pour les femmes âgées de 15 à 24 ans et les citadins. Il n'existe pas de données comparables au sujet des Autochtones, mais le fait qu'il y ait probablement moins de divorces et de séparations dans les réserves semblerait indiquer un profil de victimisation différent.
- ⁹ Il est difficile d'extrapoler des taux des constatations au sujet des actes de violence «contre la personne» pour les hommes et les femmes. Cela est dû au fait que la catégorie des actes de violence «contre la personne» inclut également les vols qualifiés, ce qui, dans le cas des femmes, peut inclure le vol de sacs à main.
- ¹⁰ Il y a de véritables problèmes qui se posent, comme le fait d'inclure dans la «violence familiale» les catégories de voies de fait physiques et d'agression sexuelle, d'intimidation, de violence psychologique ou émotive, d'abandon, de privation et d'exploitation financière et de ne pas croiser chacune de ces catégories avec le niveau de scolarité et le niveau socio-économique. On ne semble pas avoir croisé ces données dans le dernier projet de recherche sur la violence familiale du CCSJ (1994a). Or, à moins de pousser l'analyse plus loin, on risque d'aboutir à des constatations trompeuses, selon lesquelles toutes les femmes seraient exposées au même degré de risque quant à la fréquence et à la gravité des actes de violence familiale.
- ¹¹ Même si ces aspects ne sont pas laissés entièrement de côté, les médias et les organismes qui parrainent les recherches n'y attachent guère d'importance au moment de la publication des résultats.
- ¹² Le lecteur trouvera au chapitre IV et à l'annexe V de la Partie II une description complète de l'analyse, pour laquelle on a utilisé le programme CHAID afin de distinguer les relations entre les différentes variables prédictives et les résultats.
- ¹³ Finkelhor (1983) est un des rares théoriciens à défendre l'intégration dans la recherche sur la violence familiale, vu les limites de toute tentative d'étudier séparément la violence conjugale, la violence faite aux enfants et l'exploitation sexuelle d'enfants. Selon Webster et Hilton (1990, p. 174), l'intégration des théories relatives à la violence familiale s'impose pour éviter la fragmentation des problèmes.
- ¹⁴ La tendance à isoler un problème diminue aussi l'attention prêtée à d'autres problèmes. Ainsi, lorsque l'exploitation sexuelle d'enfants est devenue une question de première importance, les personnes travaillant dans le domaine de la violence faite aux enfants se sont plaintes que le problème de l'enfance maltraitée avait été «mis en veilleuse».

¹⁵ Le fait qu'on ne se soit guère préoccupé d'énoncer clairement le problème peut tenir aux mêmes raisons que l'indifférence avec laquelle on traite l'origine raciale et la criminalité. Comme nous l'avons vu dans le deuxième rapport, Sampson et Wilson (1993) soutiennent que les criminologues ont hésité à explorer la relation entre l'origine raciale et la criminalité de crainte d'être traités de «racistes». Bien que la situation soit un peu différente, parce qu'il n'existe pas le même genre de groupes de défense des droits pour les personnes à faible revenu, on constate aussi une hésitation à attribuer des caractéristiques négatives à certains groupes, surtout si leurs membres appartiennent également à des groupes raciaux précis. Mais le fait est que, indépendamment de l'origine raciale des personnes en cause, la pauvreté est une source de stress que ne connaissent pas les personnes qui appartiennent aux groupes socio-économiques supérieurs. En ne tenant pas compte de ces sources de stress, on se trouve faire fi de l'incidence sur les personnes et les familles de la pauvreté, du manque d'instruction et de compétences, ainsi que du manque d'accès à certaines possibilités. Continuer de prétendre qu'il n'y a pas de différence dans les niveaux de violence selon les segments de la société, c'est continuer de fermer les yeux devant le problème. Si l'on ne se préoccupe pas davantage des différences qui existent quant aux risques auxquels sont exposés différents groupes, les ressources ne seront peut-être pas consacrées aux personnes qui en ont le plus besoin ou qui sont le plus souvent des victimes.

¹⁶ Nous avons bien pris conscience des différences quant à la perception de la violence lorsque nous avons mené l'enquête dans les quartiers défavorisés des villes et interrogé les participants au sujet de la victimisation. Les membres d'autres couches sociales diront être des victimes si on les pousse ou s'ils font l'objet de voies de fait simples, mais ce n'est pas le cas de la plupart des Autochtones qui vivent dans les quartiers défavorisés. Parce que la violence fait partie de la vie quotidienne d'un si grand nombre d'entre eux, les Autochtones ont dit avoir été des victimes uniquement s'ils avaient effectivement subi des blessures et souvent, seulement si celles-ci étaient graves.

¹⁷ On fait certaines distinctions selon l'âge des enfants et l'incidence de la violence à la télévision, mais le statut socio-économique ou la structure de la famille sont généralement exclus des analyses.

¹⁸ Le *National Research Council* (1992) souligne aussi l'importance de comprendre les effets de l'interaction et la criminalité avec violence. Aux États-Unis, par exemple, à un niveau socio-économique peu élevé, les Noirs sont plus susceptibles d'être victimes d'homicide que les Blancs, mais à un niveau socio-économique plus élevé, ces différences disparaissent. D'après les théories sociologiques, trois facteurs structurels expliquent la différence : un faible statut économique, l'hétérogénéité ethnique et la fréquence des déménagements. L'inégalité de revenu, l'instabilité, la désintégration de la famille, la densité de population et les occasions associées à la violence (comme le trafic de drogues), combinées à un manque de compétences parentales, à l'échec scolaire et au chômage, créent un contexte propice à la violence. Si la violence est plus répandue dans les quartiers noirs des États-Unis, par exemple, c'est parce que la situation, dans ces quartiers à faible revenu, est bien pire que celle qui existe dans les quartiers blancs comparables (Sampson et Wilson, 1993). On pourrait probablement établir le même rapport entre de nombreux quartiers à faible revenu autochtones et non autochtones de villes canadiennes.

¹⁹ Dans leur examen des différences culturelles en ce qui a trait à la consommation d'alcool et la violence, Westernmeyer et Brantner (1972) ont conclu qu'une explication possible du taux élevé de morts violentes et d'abus d'alcool chez les Autochtones américains était que l'alcool était utilisé comme moyen de faire face aux problèmes de l'assimilation à la société blanche. D'autres études semblent

indiquer que le lien entre l'alcool et la violence dans toute culture dépend des tensions résultant pour cette culture de la structure sociale. Ou encore, il se peut que les effets de l'alcool sur le comportement soient modifiés par des attentes sociales; par exemple, de jeunes adolescents qui se montrent tranquilles et respectueux lorsqu'ils boivent avec leurs aînés pourraient être plus agressifs dans d'autres contextes (*National Research Council*, 1992, p. 199).

- ²⁰ Après avoir interviewé 1 200 résidents d'une grande ville canadienne choisis au hasard, Bland et Orn (1986) ont constaté l'existence d'une relation entre la violence familiale et les troubles mentaux.
- ²¹ Il semblerait que les personnes déprimées soient plus susceptibles de commettre des actes de violence familiale, surtout contre le conjoint ou à l'égard des enfants. L'isolement social, la personnalité, le fait d'avoir été victime de violence durant l'enfance, la banalisation et l'acceptation de la violence sont aussi tous des facteurs déterminants.
- ²² Une enquête auprès de Torontoises a permis à Smith (1990) de conclure qu'il existait une relation solide et cohérente entre d'une part le faible revenu et la rupture du mariage et d'autre part la violence faite aux femmes. Crossman et ses collaborateurs (1990) ont quant à eux constaté que l'égalitarisme quant aux rôles des deux sexes pouvait être un indicateur fidèle de la violence à l'égard de l'épouse.
- ²³ Selon un rapport publié en 1989 par l'*Ontario Native Women's Association* (ONWA), les femmes et les enfants autochtones sont de façon disproportionnée victimes de violence familiale; dans les T.N.-O., en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, les femmes autochtones risquent plus que les femmes non autochtones d'être victimes d'actes de violence familiale (*Task Force on Spousal Assault in the N.W.T.*, 1985; Thomas, 1985; McLeod, 1992). L'étude menée dans les T.N.-O. a révélé qu'une femme denée sur quatre avait été victime de violence conjugale; une enquête réalisée auprès des femmes micmac de la Nouvelle-Écosse a montré que sept femmes mariées sur 10 avaient été agressées par leur mari. Chez les femmes non autochtones, le rapport est d'environ un sur 10 (McLeod, 1992). La fréquence de la violence sexuelle et de l'exploitation sexuelle des enfants est aussi un problème qu'ont signalé des groupes de femmes autochtones et dont il a été question dans des rapports gouvernementaux spéciaux (LaRocque, 1993; Rogers, 1988; Pasquali, 1991, WMC Research Associates, 1986).
- ²⁴ Il est toutefois intéressant de signaler l'anomalie que représentent les constatations basées sur la récente (1993) enquête sur les Autochtones. Un échantillon considérable de personnes qui se sont déclarées Autochtones ont été invitées à signaler les mesures qu'il faudrait prendre pour améliorer leurs collectivités. Moins de 3 % des répondants ont mentionné l'autonomie gouvernementale. La plupart des participants ont plutôt dit un accroissement des services d'orientation familiale, l'amélioration des services de police, l'établissement de maisons d'hébergement pour femmes battues, l'amélioration des services d'enseignement et la création d'emplois.
- ²⁵ En ce qui concerne les rapports entre les sexes, on a eu tendance à considérer que tout était noir ou blanc. Dans les collectivités autochtones, comme dans toute autre collectivité, les hommes ne sont pas tous puissants et les femmes ne sont pas toutes impuissantes. Il serait sans doute utile, pour analyser le conflit et la violence interpersonnels, d'essayer de comprendre la répartition du pouvoir au sein des familles et des corps politiques locaux plutôt que les rapports entre hommes et femmes. Une analyse de la stratification du pouvoir pourrait aussi aider à comprendre la situation des démunis dans les collectivités et le dysfonctionnement de certaines familles.

- ²⁶ Beaucoup de collectivités autochtones se caractérisent par un nombre considérable de jeunes, qui est disproportionné par rapport à la société non autochtone. Ce fait, combiné à des ressources et possibilités limitées et à l'isolement géographique des collectivités autochtones, risque de créer de nouvelles sources de frustration et de colère chez les jeunes. Il peut être important, pour comprendre certaines des tensions qui existent aujourd'hui dans les collectivités autochtones, de tenir compte de l'impact de la télévision et des films vidéo, qui sont la principale source d'information pour les collectivités, ainsi que de l'isolement de celles-ci.
- ²⁷ Certaines collectivités autochtones ont eu recours au processus de «guérison» face au problème de la violence familiale et à d'autres formes de violence. La réserve «Red Gut» de Fort Frances a par exemple ouvert un centre de guérison où les gens peuvent se réunir et mettre en commun leurs expériences. À Hollow Water, au Manitoba, les victimes, les agresseurs et les membres de la collectivité participent à un «cercle de guérison» au sein duquel l'agresseur conclut un «contrat de guérison» avec la collectivité (McLeod, 1992).
- ²⁸ Certains chercheurs ont noté que l'isolement géographique était une variable importante en ce qui concerne la fréquence de la violence et l'incapacité des femmes d'obtenir de l'aide (Tom, 1992; ARA, 1985). Kennedy et Dutton (1989) ont toutefois constaté que la violence familiale était généralement plus fréquente dans les régions urbaines, malgré la diversité des ressources offertes.
- ²⁹ La violence conjugale, la violence faite aux enfants et la violence sexuelle à l'endroit des enfants sont souvent groupées sous la rubrique «violence familiale». Toutefois, les données sur les habitants des quartiers défavorisés, que nous examinons au chapitre II, révèlent que le contexte dans lequel se produit la violence sexuelle à l'endroit des enfants diffère sensiblement de celui dans lequel se produisent la violence conjugale et la violence faite aux enfants.
- ³⁰ Comme nous l'avons signalé dans les deux parties précédentes, le groupe Centre 1 est composé de personnes choisies au niveau de la rue ou auprès d'organismes oeuvrant à ce niveau. Les membres du groupe Centre 2 ont été choisis auprès d'organismes sociaux et de justice pénale, tandis que le groupe Hors-centre était composé de personnes n'habitant pas au centre-ville.
- ³¹ Le problème en ce qui concerne ces constatations est l'absence de groupes témoins.
- ³² Les principales études à ce sujet sont contradictoires. D'une part, Santé et Bien-être Canada, dans son examen des recherches théoriques et cliniques sur la violence familiale, souligne que la violence et surtout la violence conjugale se manifestent à tous les échelons de la société. D'autre part, le *National Research Council* des États-Unis insiste, dans son rapport sur la compréhension et la prévention de la violence, sur le fait que la violence familiale, comme la criminalité et les problèmes, est disproportionnée dans les familles et les collectivités caractérisées par la pauvreté, l'instabilité du lieu de résidence, le caractère éphémère des relations, la désorganisation sociale et la désintégration.
- ³³ Ensemble, les constatations relatives au nombre de relations et à la garde des enfants sont importantes. Les constatations relatives à la violence faite aux enfants révèlent que ces derniers sont davantage en danger lorsqu'ils ne se trouvent pas dans leur famille biologique et surtout lorsqu'ils se trouvent dans une famille d'accueil ou une famille reconstituée. Le risque auquel les enfants sont exposés semble augmenter en fonction du nombre de relations.

- ³⁴ Souvent, la violence et la vie dans la rue ne touchent pas uniquement le répondant mais se répercutent sur toute la famille. Deux répondants du groupe Centre 1 ont par exemple énuméré toutes les personnes qu'ils avaient perdues dans leur famille. Un d'entre eux a perdu un frère qui est mort de malnutrition pour avoir consommé trop d'alcool, sa femme s'est fait renverser par une voiture, un cousin a été poignardé et deux se sont suicidés. Un autre répondant de 41 ans ayant de longs antécédents criminels a perdu les membres suivants de sa famille : une soeur de 20 ans qui a été poignardée, une soeur de 23 ans qui est morte d'une surdose, un oncle, une soeur et un frère morts de cirrhose du foie pour avoir bu du vin chinois, et un autre frère mort dans un accident de voiture parce qu'il conduisait en état d'ébriété.
- ³⁵ Le lecteur trouvera à l'annexe II la liste des variables liées à la violence familiale et à la gravité de la violence pour l'ensemble de la population et pour chaque ville, déterminées au moyen du programme CHAID. La segmentation faite à partir de l'analyse CHAID selon les variables liées à différents degrés de risque est également présentée à l'annexe II. Contrairement à ce qui a été fait dans le premier rapport, nous ventilons dans ce rapport les membres des groupes Centre 1, Centre 2 et Hors-centre selon le sexe afin de discerner des différences quant à la fréquence et à la gravité de la violence familiale.
- ³⁶ Pour certains répondants, la violence ne se limitait pas à la violence conjugale, la violence faite aux enfants ou la violence sexuelle à l'endroit des enfants mais prenait un sens beaucoup plus large. Ainsi, un homme de 36 ans qui a passé presque toute sa vie adulte en prison a vu son père se pendre alors qu'il avait à peine 5 ans. Il a lui-même été amené à l'hôpital à l'âge de 16 ans parce qu'il avait tellement bu qu'il avait presque gelé à mort. Enfants, beaucoup de répondants ont vu un proche parent, un ami ou leur père ou leur mère se faire tuer, prendre une surdose ou se suicider. Un homme de 24 ans qui avait commis de nombreuses infractions à l'adolescence et à l'âge adulte a dit qu'à l'âge de 11 ans, il avait tenté de tirer sur deux hommes qui battaient son père.
- ³⁷ Comme dans les parties I et II, l'adjectif «significatif» signifie «statistiquement significatif».
- ³⁸ Les différences entre les groupes d'âge peuvent être attribuées à des différences entre les collectivités où s'est passée l'enfance. Les personnes âgées de 45 ans et plus ont probablement été élevées dans des collectivités autochtones ayant un mode de vie plus traditionnel, avant l'avènement de la télévision et une participation intense au monde non autochtone. Les personnes âgées de 25 à 44 ans sont celles qui ont connu le plus de changement et de perturbation au sein de la collectivité et qui ont également été témoins de l'arrivée de la télévision dans les collectivités autochtones. Quant aux plus jeunes (15 à 24 ans), ils sont plus assimilés parce qu'ils ont grandi en milieu urbain ou ont été exposés davantage à ce milieu.
- ³⁹ Le programme CHAID employé pour déterminer les variables les plus utiles pour distinguer les répondants victimes d'actes de violence graves durant leur enfance a révélé que les deux variables les plus significatives étaient la gravité du problème d'alcool du père biologique et l'auteur des actes de violence à l'endroit des enfants. Il existait une relation significative entre la gravité du problème d'alcool du père biologique et la gravité de la violence, de même qu'entre celle-ci et le fait d'avoir grandi en famille d'accueil, dans une famille reconstituée ou dans des milieux familiaux «divers». Le processus de segmentation du CHAID expliqué à l'annexe III montre les variables qui constituent les plus importants facteurs de risque pour ce qui est de la violence grave faite aux enfants. La gravité du problème d'alcool du père biologique est une variable dans les deux segments au risque le plus élevé.

- ⁴⁰ Les expériences décrites tendent à être les plus extrêmes parmi celles qui sont incluses dans la base de données. Il importe toutefois de signaler le degré d'adversité auquel ont été confrontés beaucoup de répondants durant leur enfance, surtout ceux qui appartiennent au groupe Centre 1.
- ⁴¹ L'utilisation du programme CHAID pour isoler les variables les plus utiles pour distinguer les répondants qui ont été témoins de la violence conjugale la plus grave a révélé ce qui suit : la gravité du problème d'alcool du père biologique était la variable la plus significative, suivie du fait de venir d'une réserve où la violence conjugale était considérée par le répondant comme étant la forme de violence la plus répandue, de la gravité du problème d'alcool de la mère biologique, du problème d'alcool des parents biologiques, des déménagements fréquents dans l'enfance et de l'incarcération des parents. En se servant du même processus mais en répartissant les variables en segments de risque, on constate que la gravité du problème d'alcool du père biologique et les déménagements fréquents dans l'enfance étaient les variables qui étaient le plus fréquemment associées à un risque relativement plus élevé de violence conjugale (voir l'annexe IV).
- ⁴² Le fait que le groupe Centre 2 de Montréal comprenait plus de femmes que d'hommes explique probablement la constatation présentée dans la Partie II, à savoir que les membres de ce groupe avaient eu moins de rapports avec le système de justice pénale.
- ⁴³ En utilisant le programme CHAID pour distinguer les segments selon le niveau de risque, on a pu constater que la gravité du problème d'alcool de la mère biologique était un facteur dans les deux groupes à risque le plus élevé et que le fait d'être né dans une réserve constituait un facteur de risque plus grand que le fait d'être né dans une région urbaine (voir l'annexe V).
- ⁴⁴ Il est plus facile de comprendre la relation entre la gravité du problème d'alcool de la mère biologique et la gravité de l'exploitation sexuelle que la relation entre la gravité du problème d'alcool du père biologique et le fait que l'exploitation sexuelle soit relativement moins grave. Il se peut que, lorsque la mère boit beaucoup, elle soit incapable de protéger l'enfant ou qu'elle mette l'enfant dans des situations où il peut être exploité par d'autres, comme ses petits amis ou d'autres hommes durant des fêtes entre amis. Voici comment un répondant de 52 ans de l'Ouest a décrit la vulnérabilité des personnes qui prennent part à des fêtes dans des quartiers défavorisés :

En ville, il faut boire avec les gens qu'on connaît. Si tu vas à une fête où tu ne connais pas les gens, tu te fais battre.

- ⁴⁵ Nous avons également constaté une relation entre le nombre d'endroits où des accusations ont été portées et la gravité de la violence familiale.
- ⁴⁶ Il n'y avait pas de relation claire en général ou pour les hommes et les femmes entre le type d'accusation et l'existence ou la gravité de la violence familiale. Toutefois, en ce qui concerne les mauvais traitements infligés dans l'enfance, les répondants qui avaient été victimes de formes graves de violence durant l'enfance étaient surreprésentés dans les types 2 à 6 tandis que ceux qui avaient été victimes d'actes de violence moins graves étaient surreprésentés dans le type 1 (voir à l'annexe VIII les types d'infractions). En ce qui concerne la violence familiale, la tendance était semblable, sauf pour les types 4 et 6, où il y avait surreprésentation des répondants qui avaient été victimes d'actes de violence moins graves. Nous n'avons pas constaté de relations significatives entre l'exploitation sexuelle durant l'enfance et le type d'accusation.

- ⁴⁷ Vu la petitesse des cellules, il a été impossible d'analyser la détention en fonction des données sur la violence familiale et le type de violence familiale selon le groupe (Centre 1, Centre 2 et Hors-centre). Pour cela, il aurait fallu avoir un échantillon plus nombreux.
- ⁴⁸ Il est intéressant de constater l'existence d'une relation, pour les hommes, mais pas pour les femmes, entre d'une part la violence familiale et la gravité des mauvais traitements subis dans l'enfance et d'autre part la détention et la durée de la détention en tant que jeunes contrevenants.
- ⁴⁹ C'est ce qu'ont confirmé les interviews. Les répondants étaient beaucoup plus émotifs lorsqu'ils racontaient des incidents au cours desquels leur mère avait été battue que lorsqu'ils racontaient les mauvais traitements dont ils avaient eux-mêmes été victimes dans leur enfance. Les hommes surtout ressentaient vivement cette impuissance à protéger la mère et le désir de se venger du père.
- ⁵⁰ Une explication possible serait que les femmes tendent à entretenir le même genre de relations que celles qu'elles ont connues dans l'enfance, c'est-à-dire des relations avec des personnes qui les maltraitent.
- ⁵¹ Pour les besoins de l'analyse, il n'est question dans ce chapitre que des crimes contre la personne, qui incluent les voies de fait, l'agression sexuelle, le vol qualifié, le vol et l'agression et le fait de dévaliser quelqu'un.
- ⁵² Comme nous l'avons déjà vu, l'expression «victime d'un crime avec violence» peut prendre différentes significations, compte tenu de l'expérience de la violence et de la «banalisation» de celle-ci dans la vie d'une personne. Pour les personnes qui habitent les quartiers défavorisés et surtout celles qui font partie du groupe Centre 1, la violence fait partie de la vie quotidienne. C'est pourquoi il est difficile de comparer des groupes qui diffèrent notamment sur le plan du statut socio-économique quant au niveau de crimes avec violence.
- ⁵³ La gravité des blessures a été déterminée en fonction des blessures physiques subies par la personne. Ainsi, une ecchymose ou un oeil au beurre noir n'étaient pas considérés comme des blessures graves, tandis que des fractures, des plaies causées par une arme blanche, d'autres plaies et les commotions étaient considérées comme des blessures graves.
- ⁵⁴ La similitude des résultats obtenus pour les groupes Centre 2 et Hors-centre est probablement attribuable au fait qu'il y a plus de femmes dans le groupe Hors-centre et que les femmes ont en général été plus victimisées que les hommes. Le nombre d'actes de violence subis était un peu plus également réparti entre les différents groupes (Centre 1, Centre 2 et Hors-centre) pour les femmes que pour les hommes.
- ⁵⁵ On a obtenu ces résultats en appliquant le programme CHAID (voir l'annexe VI). En ce qui concerne les répondants de Montréal, il y avait une relation un peu plus étroite entre l'endroit où le répondant avait passé la plus grande part de sa vie et le nombre d'actes de violence subis qu'entre la victime et l'agresseur.
- ⁵⁶ Il se peut que les personnes qui ont des problèmes d'alcool, surtout des problèmes graves, soient plus indifférentes à leur bien-être que celles qui n'ont pas de problème. L'alcool est présent dans presque

toutes les activités auxquelles se livrent les personnes qui boivent, et le risque de violence, dans ces situations, est élevé. Il se peut que, comme la violence, la victimisation soit banalisée.

- ⁵⁷ Au cours d'une interview avec un jeune Inuit, nous avons été interrompus lorsque ce dernier a reçu un appel téléphonique. À son retour, il a dit, sur un ton désinvolte, que son interlocuteur avait menacé de le battre.
- ⁵⁸ Un jeune Cri homosexuel a dit que tous ses amis homosexuels avaient été battus dans les réserves. Voici ce qu'a affirmé un autre jeune homme qui se considère maintenant comme un «traditionaliste» : «Lorsque j'étais jeune, je me sentais comme un animal [...] quand j'étais enfant, on me traitait comme un animal.»
- ⁵⁹ Cette violence est le résultat de la colonisation, de la perturbation et de l'affaiblissement des relations sociales des Autochtones et du système des réserves. C'est pourquoi, les Autochtones connaissent sans aucun doute plus de violence que les non-Autochtones. Toutefois, cela ne signifie pas que tous les Autochtones sont tous également exposés à la violence. Comme dans la société non autochtone, les plus marginalisés sont probablement soumis à des niveaux de violence disproportionnés.
- ⁶⁰ Voici par exemple ce qu'affirme le *National Research Council* (1992, p. 13) : «L'usage prolongé de l'alcool prédispose au comportement violent, du moins chez les adultes qui ont manifesté un comportement agressif chronique et un abus d'alcool durant l'enfance ou au début de l'adolescence. Les adultes qui ont un problème d'alcool sont plus susceptibles d'avoir des antécédents de comportement violent, bien qu'on ne retrouve pas plus d'alcooliques parmi les délinquants violents que parmi les autres groupes de délinquants.» Les auteurs ajoutent que le rôle de l'alcool et des drogues dans la violence dépend de la situation et du contexte social dans lesquels ces substances sont consommées.
- ⁶¹ Les répondants qui n'avaient pas été élevés par leurs parents biologiques se sont souvent plaints de l'absence de leurs parents véritables et du fait qu'ils n'avaient pas connu ces derniers. La recherche de parents inconnus occupe une part importante de la vie de beaucoup de répondants.
- ⁶² Normalement, les plaintes au sujet de la police sont adressées au Commissaire des plaintes du public ou au service de police. La police fait enquête sur la plainte en première instance, indépendamment de la façon dont la plainte a été formulée, et le Commissaire des plaintes du public passe en revue l'enquête et les constatations.
- ⁶³ On pourrait inciter les résidents des quartiers défavorisés à signaler des infractions à la police en créant un organisme de défense des droits qui aiderait les résidents de ces quartiers à signaler les infractions dont ils sont victimes ou à formuler des plaintes au sujet de la police. Mais si sa seule raison d'être semblait être de favoriser la formulation de plaintes à l'endroit de la police, un organisme de ce genre risquerait de perdre sa crédibilité tant auprès de la police que du public.
- ⁶⁴ Nous avons vu dans les parties I et II du rapport que les habitants des quartiers défavorisés avaient fréquemment affaire au système de justice pénale pour avoir troublé l'ordre et commis des infractions relativement mineures. Il serait moins gênant et nuisible et peut-être plus utile de recourir, pour ces infractions ainsi que pour des infractions plus graves, si nécessaire, à la méthode dite de la conférence.

- ⁶⁵ Il faut aussi bien comprendre les différents contextes dans lesquels la violence se manifeste car on tend à penser que certains groupes et leurs « problèmes » sont homogènes et particuliers. Dans son examen du caractère contextuel de la criminalité chez les Indiens des États-Unis, qui a consisté en une analyse de la recherche criminologique, Green (1993) n'a guère trouvé de preuves à l'appui de la thèse du conflit entre les cultures, mais il en a trouvé à l'appui de plusieurs indicateurs de désorganisation sociale. Les indicateurs de désorganisation familiale, comme des problèmes d'adaptation conjugale et le bonheur relatif des conjoints, permettaient de prévoir avec passablement de certitude les arrestations autodéclarées parmi les répondants, c'est-à-dire des Indiens des États-Unis. Dans la même ligne d'idée, bien que les femmes et les enfants qui habitent des régions rurales et isolées aient clairement accès à moins de ressources (Milne, 1992), il est faux de croire que toutes les femmes ou familles de ces régions sont également défavorisées.
- ⁶⁶ Comme nous l'avons signalé au premier chapitre, les facteurs qui favorisent la violence dans les familles ne sont pas propres à une classe donnée mais ils interviennent de façon disproportionnée dans les groupes socioéconomiques les plus marginalisés.
- ⁶⁷ C'est parce qu'on (souvent le gouvernement) recherche des solutions simples (et rapides) à des problèmes difficiles. Il est plus facile, plus rapide et plus visible de construire des prisons que d'analyser les conditions propices à la criminalité et au désordre.
- ⁶⁸ Lorsqu'on élabore et qu'on met en place des mesures d'intervention face à la violence, comme des programmes de sensibilisation, on tend souvent à croire que tous les destinataires auront également accès à ces programmes et qu'ils les comprendront et les utiliseront tous avec la même efficacité. Or, comme nous l'avons vu dans le premier rapport, les Autochtones qui vivent dans les quartiers défavorisés n'utilisent pas tous de la même manière les services offerts dans ces quartiers. Il n'y a pas vraiment de raison de croire que la situation serait différente pour les programmes de prévention du crime et d'autres programmes de ce genre. C'est pourquoi il faut impérativement adopter de nouvelles méthodes pour concevoir des programmes destinés à des groupes présentant différents profils socio-économiques. Même si un programme est conçu expressément à l'intention des Autochtones, cela ne signifie pas que tous les Autochtones y auront également accès, qu'ils le comprendront tous de la même façon, ou que le programme aura le même effet sur toutes ces personnes.
- ⁶⁹ Les sociétés occidentales semblent davantage vouloir mener une « guerre contre la criminalité » qu'une « guerre contre le manque de compétences parentales » ou une « guerre contre la pauvreté ». Les pouvoirs publics ne semblent pas attacher au rapport entre les compétences parentales, ou leur absence, la pauvreté et la criminalité toute l'importance méritée si l'on en croit les résultats des travaux de recherche en sciences sociales.
- ⁷⁰ Toutefois, l'éducation des parents n'aura guère d'effet si l'on ne se préoccupe pas également des conditions sociales, économiques et communautaires qui moulent l'existence d'un grand nombre de familles des répondants des quartiers défavorisés. La prévention de la violence familiale et la baisse de la criminalité ne se produiront pas en l'absence de changements structurels et communautaires à un niveau plus fondamental.

⁷¹ Nous avons été étonnés de constater, durant les interviews, l'indifférence manifestée par les parents, qu'il s'agisse de l'agresseur ou du non-agresseur, à l'impact sur les enfants de la violence commise par un parent (ordinairement le père) contre l'autre (ordinairement la mère). On semblait croire que, si la violence ne visait pas directement l'enfant, aucun tort n'était causé à celui-ci. Même si la violence conjugale était la forme de violence familiale la plus répandue, la plupart des victimes ne voulaient pas porter d'accusations et faisaient appel à la police uniquement pour mettre fin au problème immédiat. Les femmes interviewées ont constamment recommandé d'offrir des services de counseling, aux conjoints ou aux compagnons, ou encore aux couples, dans le contexte de séances de consultation conjugale.

⁷² Dans les petites localités, on craint de faire appel à des personnes qui ont reçu une formation sur place pour obtenir des services de counseling conjugal parce qu'on croit qu'elles ne respecteront pas le caractère confidentiel des communications. Parce qu'ils croient également que «chacun connaît les affaires des autres», les gens hésitent à s'adresser à un service de consultation.

⁷³ Edelson et Frank (1991) décrivent le réseau de programmes pour femmes battues qui existe depuis deux décennies dans les régions à faible densité démographique du Minnesota, comme les petites villes, les régions rurales et les réserves indiennes. Dans ces régions, il existe plus d'obstacles que dans les régions urbaines (auxquelles on accorde le plus d'attention et de ressources) à cause d'un manque de ressources, d'un accès restreint aux services en raison de l'isolement géographique et social, du manque d'emplois, du manque de services de garderie et de possibilités de logement pour les femmes qui ont quitté leur mari, de l'absence d'anonymat, des normes culturelles qui encouragent l'autonomie et la loyauté envers la famille et le groupe ainsi que d'une répartition assez rigide des rôles entre hommes et femmes et au sein de la famille. En tout, 31 programmes sont offerts, dont le tiers consistent en des programmes d'hébergement pour femmes et enfants. Il y a aussi un service d'écoute téléphonique d'urgence, un service d'approche et de défense des droits juridiques, des initiatives d'éducation communautaire et des programmes visant à modifier la réaction du système à la violence conjugale. La plupart des programmes sont axés sur la sécurité des victimes plutôt que sur le traitement des agresseurs, le counseling, le soutien des enfants, la formation professionnelle et l'hébergement provisoire. Les auteurs concluent que, pour offrir le même genre d'initiatives que dans les régions urbaines, les responsables, dans les collectivités rurales, doivent évaluer les besoins de la communauté, assurer la visibilité des programmes, nouer des relations fondées sur la collaboration et ne pas s'attendre à ce que les changements se produisent rapidement.

⁷⁴ Comme nous l'avons déjà signalé, d'après Fattah (1993, p. 33), il est plus utile de s'employer à modifier les facteurs situationnels de la violence familiale, comme l'alcool, le stress et les problèmes d'isolement personnels et familiaux (qui peuvent être exacerbés dans des régions rurales et éloignées), que d'essayer de changer les gens.

⁷⁵ Dans certaines régions de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, on a recours à la formule des conférences de la famille et de la collectivité pour les infractions commises par les adolescents et les jeunes adultes, mais on envisage également d'y recourir pour d'autres infractions comme celles de violence familiale. Il s'agit d'une formule de médiation raffinée, basée sur un certain nombre de principes, qui offre à la police australienne (et aux travailleurs sociaux en Nouvelle-Zélande) une autre solution face aux délinquants et aux infractions. Voici quelques-uns de ces principes : faire preuve de

circonspection dans la définition de la collectivité; reconnaître la composante émotionnelle de toute intervention face à des infractions; laisser les délinquants réintégrer leur communauté d'intérêts immédiate de même que la collectivité élargie; laisser les personnes les plus directement touchées assumer la pleine responsabilité du conflit; reconnaître que les règles de base des conférences sont celles de la justice sociale et non pas de la justice légale et que les policiers jouent le rôle de coordonnateurs d'un système de justice sociale; considérer la conférence du groupe familial comme le moyen le plus efficace de cerner les causes d'échec dans la famille et la collectivité et d'amorcer le processus complexe de rétablissement des liens sociaux; comprendre que les méthodes informelles traditionnelles (comme le dédommagement, la médiation et les ordonnances de probation) peuvent servir à dédommager les victimes sur le plan matériel mais qu'elles ne permettent pas de réparer psychologiquement et symboliquement les plus importants des torts qui ont été commis; encourager les délinquants à assumer les conséquences de leur comportement.

On a commencé à évaluer cette approche; il semblerait, d'après l'information dont on dispose, que cette technique est largement utilisée et que les délinquants, les victimes et les collectivités en sont davantage satisfaits que du processus judiciaire formel.

⁷⁶ Selon les Maori, les membres de la famille élargie sont mieux placés pour intervenir dans les cas d'abus de pouvoir familial que les travailleurs sociaux et les agents de police (Braithwaite et Daly, 1993, p. 5).

⁷⁷ Les auteurs présentent les constatations d'une expérience sur le terrain menée par la police de Minneapolis sur l'arrestation, la séparation et la médiation dans les cas d'hommes violents. Pour un sous-ensemble de ces hommes, c'est-à-dire les hommes salariés de race blanche, l'arrestation semblait susciter une honte ayant pour effet de réduire la violence. Toutefois, pour un autre sous-ensemble, celui des chômeurs de race noire, l'arrestation semblait susciter la rage et la défiance plutôt que la honte. Pour ce groupe, l'arrestation représentait un autre affrontement marquant avec le système de justice ayant pour effet d'accroître la violence et la colère. C'est pourquoi les auteurs privilégient les mandats d'arrestation comme première forme d'intervention de l'État (Braithwaite et Daly, 1993, p. 9).

BIBLIOGRAPHIE

- Angus Reid Group Inc. *The National Angus Reid/Southam News Poll: Public Opinion of Crime*, 9 juin 1994.
- A.R.A. Consultants. *Wife Battering Among Rural, Native and Immigrant Women*, rapport final, Ottawa, mars 1985.
- Auger, Donald J., Anthony N. Doob, Raymond P. Auger et Paul Driben. "Crime and control in three Nishnawbe-Aski Nation communities", in *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie*, juillet-octobre 1992, 34(3-4), p. 317-339.
- Bland, Roger et Helene Orn. "Family Violence and Psychiatric Disorder", *Canadian Journal of Psychiatry/Revue canadienne de psychiatrie*, mars 1986, 31(2), p. 129-137.
- Bowker, Lee. H. "The Effects of National Development on the Position of Married Women in the Third World: The Case of Wife-Beating", *International Journal of Comparative and Applied Criminal Justice*, Spring 1985, 9(1), p. 1-13.
- Braithwaite, John et Kathleen Daly. "Masculinities, Violence, and Communitarian Control", in *Just Boys Doing Business: Men, Masculinity and Crime*, Tim Newburn et Betsy Stanko (eds). Routledge, Londres (à paraître bientôt), 1993.
- Breines, W. et L. Gordon. "The New Scholarship on Family Violence", *Family Violence: A Selective Bibliography*, Ontario Teachers' Federation, Status of Women Committee, 1984.
- Centre canadien de la statistique juridique. *La violence familiale au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, 1994a.
- Juristat, L'homicide au Canada - 1993*, 14(15), Ottawa, Statistique Canada, 1994b.

Crimes déclarés par la police pour les Autochtones à Calgary, Regina et Saskatoon, Ottawa, Statistique Canada, 1993.

La criminalité dans les collectivités autochtones, Saskatchewan 1989, Ottawa, Statistique Canada, 1991.

Carter, I. et Lawrence J. Parker. "Intrafamilial Sexual Abuse in American Indian Families", in *Family Sexual Abuse*, P. Quinnin (ed). Sage Publications, Newbury Park, Californie, 1991.

Clark, Lorene M.G. "Feminist Perspectives on Violence Against Women and Children: Psychological, Social Service and Criminal Justice Concerns", *Canadian Journal of Women and the Law*, 1989-1990, 3(2), p. 420-431.

Collins, James J. et Robert L. Flewelling. "Interpersonal Violence and Normative Conduct", Research Triangle Institute, 1991.

Condon, Richard G. "Changing Patterns in Conflict Management and Aggression among Inuit Youth in the Canadian Arctic: Longitudinal Ethnographic Observations", *Native Studies Review*, 1992, 8(2).

Crossman, Rita K., Sandra M. Stith, et Mary M. Bender. "Sex Role Egalitarianism and Marital Violence", *Sex Roles*, mars 1990, 22(5\6), p. 293-304.

Doob, Anthony N., Michelle G. Grossman, et Raymond P. Auger. "Aboriginal Homicides in Ontario", *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie*, janvier 1994.

Dumont-Smith, Claudette et Pauline Sioui-Labelle. *National Family Violence Survey, Phase I*, Inuit and Indian Nurses of Canada, août 1991.

Edelson, Jeffrey L., et Marilyn D. Frank. "Rural Interventions in Woman Battering: One State's Strategies", *Families in Society: The Journal of Contemporary Human Services*, Family Service America, 1991.

Ellis, Desmond et Walter DeKeseredy. "Marital Status and Women Abuse:

- The DAD Model", *International Journal of Sociology of the Family*, automne 1989, 19(2), p. 67-87.
- Erickson, E.L., A.W. McEvoy et N.D. Colucci. *Child Abuse and Neglect: A Guidebook for Educators and Community Leaders*, Floride, Learning Publications, 1984.
- Farrington, David. "Criminal Career Research in the United Kingdom", *British Journal of Criminology*, 1992, 32(4), p. 453-472.
- Fattah, Ezzat A. "Some Reflections on Crime, Our Response to Crime and the Prevention of Family Violence", Atelier des directeurs de la recherche sur la prévention du crime, Ottawa, ministère de la Justice, 26-27 janvier 1993.
- Finkelhor, D. *Child Sexual Abuse*, Londres, The Free Press, 1984.
- "Common Features of Family Abuse" in *The Dark Side of Families: Current Family Violence Research*, ed. David Finkelhor, Richard G. Gelles, Gerald T. Hotaling et Murray A. Straus, 1983, p. 17-28.
- Fischer, Margaret. "Adolescent adjustment after adolescence", *School Psychology*, 4(4), p. 217-222. octobre-décembre 1983.
- Fischler, Ronald S. "Child Abuse and Neglect in American Indian Communities", *Child Abuse and Neglect*, 1985, 9(1), p. 95-106.
- Frank, Sharlene. *Family Violence in Aboriginal Communities: A First Nations Report*, B.C. Ministry of Women's Equality, 1992.
- Garbarino, J. et Gillian, G. *Understanding abusive families*, Toronto, Lexington, 1980.
- Garbarino, J. "The Human Ecology of Child Maltreatment: A Conceptual Model for Research", *Journal of Marriage and the Family*, novembre 1977, 39(4), p. 721-735.
- Gartner, Rosemary et Anthony N. Doob. "Tendances en matière de victimisation : 1988-1993", *Juristat*, juin 1994, 14(13).

- Gelles, R.J. *The Violent Home*, Newbury Park, Ca, Sage Publications, 1976.
- Gordon, Michael A. "The Family Environment of Sexual Abuse: A Comparison of Natal and Stepfather Abuse", *Child Abuse and Neglect*, 1989, 13, p. 121-130.
- Grant, Alan. "Native People Need Own Laws and Justice", *Canadian Speeches/Issues, Informed Thought*, 1991, 4(9), p. 9-21.
- Greene, Donald E. "The Contextual Nature of American Indian Criminality", *American Indian Culture and Research*, 1993, 17(2), p. 99-119.
- Green, M. R. *Violence and the Family*, Colorado, Westview Press, 1980.
- Greene, Michael B. "Chronic Exposure to Violence and Poverty", *Crime and Delinquency*, janvier 1993, 39(1), p. 106-124.
- Grobsmith, Elizabeth S. "The Relationship between Substance Abuse and Crime Among Native American Inmates in Nebraska Department of Corrections", *Human Organization*, 1989 48(4), p. 285-298.
- Santé et Bien-être social Canada. *La violence familiale, examen des écrits théoriques et cliniques*. Ottawa, Direction générale de la politique, des communications et de l'information, 1992.
- Hodgson, Maggie. "Shattering the Silence: Working with Violence in Native Communities", in *Healing Voices: Feminist Approaches to Therapy with Women*, Toni A. Laidlaw et Cheryl Maimo (eds), San Francisco, Jossy-Bass Inc., 1990, p. 34-44.
- Honore M., Donna Parkinson et Michael Vargo. (1989). "Witnessing Spouse Abuse and Experiencing Physical Abuse: A Double Whammy?", *Journal of Family Violence*, 1989, 4(2), p. 197-209.
- Howing, Phyllis T., John S. Wodarski, David P. Kurtz, James M. Gaudin et Emily Neligan Herbst. "Child Abuse and Delinquency: The Empirical and Theoretical Links", *Social Work*, septembre 1989, p. 244-249.

Hughes, H.M., D.L. Parkinson et M.C. Vargo. "Witnessing Spouse Abuse and Experiencing Child Abuse: A Double Whammy", communication présentée à l'assemblée annuelle de l'American Psychological Association, New York, 1987.

Inuit Justice Task Force. *Profile of Crime in Nunavik*, May. Inédit, 1994.

Jaffe, Peter G., David A. Wolfe et Susan Kaye Wilson. *Children of Battered Women*, Sage Publications, 1990.

Jaffe, Peter G., David Wolfe, Susan Kaye Wilson et Lydia Zak. "Family Violence and Child Adjustment: A Comparative Analysis of Girls' and Boys' Behavioural Symptoms", *American Journal of Psychiatry*, 143 (1), p. 74-77, janvier 1996.

Jamieson, Wanda. *Aboriginal Male Violence Against Aboriginal Women in Canada*, Master's Thesis, University of Ottawa, 1988.

Kalmuss, Debra et Judith A. Seltzer. "A Framework for Studying Family Organization over the Life Cycle: The Case of Family Violence", *Journal of Family Issues*, septembre 1989, 10(3), p. 339-358.

Kantor, Glenda Kaufman. "Violent Families and Alcohol Abusing Families: Examining the Consequences for Children", communication présentée à l'assemblée de l'American Society of Criminology, Nouvelle-Orléans, novembre 1993.

Kaufman Kantor, Glenda et Murray A. Straus. "Substance Abuse as a Precipitant of Wife Abuse Victimizations", *American Journal of Drug and Alcohol Abuse*, 1989, 15(2), p. 173-189.

Kennedy, Leslie W. et Donald G. Dutton. "The Incidence of Wife Assault in Alberta", *Canadian Journal of Behavioural Science/Revue canadienne des sciences du comportement*, janvier 1989, 21(1), p. 40-54.

Kurz, Ronald S. "Adult Male Report of Childhood Sexual Abuse by Mothers: Case Descriptions, Motivations and Long-term Consequences", *Child Abuse and Neglect*, 1989, 13, p. 111-119.

La Prairie, Carol. *Justice for the Crees: Communities, Crime and Order*, Cree Regional Authority, Nemaska, Québec, 1991.

La surreprésentation des Autochtones dans les établissements correctionnels et ses répercussions sur la prévention du crime, Rapport pour spécialistes, ministère du Solliciteur général, 1992.

Visibles mais sans voix : Les Autochtones dans la ville, Partie I : L'échantillon des quartiers défavorisés, les strates sociales et le système de justice pénale, Ottawa, ministère de la Justice, 1994.

Visibles mais sans voix : Les Autochtones dans la ville, Partie II : Variations d'une ville à l'autre, les quartiers défavorisés et le système pénal, Ottawa, ministère de la Justice, 1994.

Lawton-Speert, Sarah et Andy Wachtel. *Child Sexual Abuse in the Family: A Review of the Trends in the Literature with an Addendum on The Incest Taboo- Some Theories*. Vancouver, Social Planning and Research, Child Abuse Project, document de travail n° 2, 1982.

LaRocque, Emma D. "La violence au sein des collectivités autochtones" in *Sur le chemin de la guérison - Rapport de la table ronde nationale sur la santé et les questions sociales*, Commission royale sur les peuples autochtones, 1993.

Lenton, Rhonda. "Techniques of Child Discipline and Abuse by Parents", *The Canadian Review of Sociology and Anthropology/Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 1990, 27(2), p. 157-184.

Martin, Del. *Battered Wives*, San Francisco, Californie, Glide Publications, 1976.

Mate, Gabor. "Repressed emotions can cause all manner of problems", *The Globe and Mail*, 25 octobre 1993, p. A18.

Mazerolle, Paul. "An Evaluation of the Research Literature Investigating the Link Between Community Characteristics and Rates of Child Maltreatment", communication présentée à l'assemblée de 1992 de l'American Society of Criminology, Nouvelle-Orléans, novembre 1992.

McCord, J. "A Forty Year Perspective on Effects of Child Abuse and Neglect", *Child Abuse and Neglect*, 1983, 7, p. 265-270.

McLeod, Linda. "Wife Battering and the Web of Hope: Progress, Dilemmas and Visions of Prevention", Health and Welfare Canada: Family Violence Prevention Division, 1989.

"Wife Assault: A Fact Sheet Prepared for The National Panel on Violence Against Women", Ottawa, janvier 1992.

Milne, Wendy. "Violence Against Women in Rural Settings", août 1992.

Moore, D.B. et T.A. O'Connell. "Family Conferencing in Wagga Wagga: A Communitarian Model of Justice", Australie, source inconnue, (n.d.).

Morgan, Kathryn D. "Factors Associated with Probation Outcome", *Journal of Human Justice*, 1994, 22(4), p. 341-353.

Moyer, Sharon. (1992). "Race, gender and homicide: Comparisons between aboriginal and other Canadians", *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie*, juillet-octobre 1992, 34(3-4), p. 387-403.

Mullen, Paul. E. "The Prevalence of Sexual Abuse of Female Children and Adolescents" et "The Impact of Childhood Sexual Abuse on Adult Mental Health", in *Family Violence: Perspectives on Treatment, Research and Policy*, Ronald Roesch, Donald G. Dutton, et Vincent F. Sacco, (eds.), British Columbia Institute on Family Violence, 1990, p. 21-37.

Nahanee, Theresa et Sharon McIvor. "Violence faite aux femmes autochtones," rédigé pour le Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1992.

Naquin, Patricia Elizabeth. "The Relationship Between Adult Women Survivors of Incest and Marital Satisfaction"; *Dissertation Abstracts International*, octobre 1989, 50(4).

National Research Council. *Understanding and Preventing Violence*, Washington, National Academy Press, 1992.

Ontario Native Women's Association. *Breaking Free: A Proposal for Change to Aboriginal Family Violence*, Thunder Bay (Ontario), 1989.

Pasquali, Paula E. *Sexual Assault Sentencing in the Yukon*, Whitehorse (Yukon), 1991.

Piasecki, Joan, Spero M. Manson, Michael P. Biernoff et Albert B. Hiatt. "Abuse and Neglect of American Indian Children: Findings from a Survey of Federal Providers", *American Indian and Alaska Native Mental Health Research*, 3(2), p. 43-62, automne 1989.

Priest, Lisa. "Boys more affected by sexual abuse, study finds", *The Toronto Star*, December 18, 1993; j11.

Roesch, Ronald, Donald G. Dutton et Vincent F. Sacco (eds.). *Family Violence: Perspectives on Treatment, Research and Policy*, Vancouver: British Columbia Institute on Family Violence, 1990.

Rogers, Rix. *À la recherche de solutions - Rapport sommaire du conseiller spécial du ministre de la Santé nationale et du Bien-être sociale en matière d'agressions sexuelles contre les enfants du Canada*, Ottawa, Santé et Bien-être social Canada, 1988.

Rosenbaum, Alan, et Daniel O'Leary. "Children: the Unintended Victims of Marital Violence", *American Journal of Orthopsychiatry*, 51(4), octobre 1981.

Sacco, Vincent F. et Holly Johnson. *Profil de la victimisation au Canada*, Statistique Canada, Ottawa, ministère des Approvisionnement et Services, 1990.

Sampson, Robert. "Linking the Micro-and-Macro Level Dimensions of Community Social Organization", *Social Forces*, 1991, 70, p. 43-64.

Sampson, Robert et William Wilson. "Toward a Theory of Race, Crime and Urban Inequality", in John Hagan and Ruth Peterson (eds.) *Crime and Inequality*, Stanford University Press, 1993.

Schwendinger, Herman et Julie Schwendinger. "Giving Crime Prevention Top Priority", *Crime and Delinquency*, octobre 1993, 39(4), p. 425-447.

Scott, Lois. "To remember the women, remember the child", *The Globe and Mail*, Toronto, 6 décembre 1993.

Smith, Michael D. "Woman Abuse: The Case for Surveys by Telephone", document de travail n° 3, mai 1990.

Statistique Canada. *Langue, tradition, santé, habitudes de vie et préoccupations sociales, Enquête auprès des peuples autochtones*. Ottawa, n° 89-533 au catalogue, 1993.

Section de la statistique. "Enquête sociale générale de 1993 - Profil de la victimisation", *Note d'information statistique*, Section de la statistique, ministère de la Justice, 1994.

Task Force on Spousal Assault. *Report by the Task Force on Spousal Assault*, Government of the N.W.T., 1985.

Thomas, Elizabeth. "Brief from the Society Against Family Abuse, N.W.T., Appendix II", *Spouse Abuse Task Force*, February 18, 1985.

Tom, Sophie. "Inuit Women: The Realities and Issues Surrounding Violence Against Women", document rédigé pour le Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1992.

Tsai, Mavis and Nathaniel N. Wagner. "Therapy Groups for Women Sexually Abused as Children", *Archives of Sexual Behaviour*, 1978, 7(5), p. 417-427.

WCM Research Associates (Manitoba) Ltd. *Child Sexual Abuse, Native Canadians and the Multidisciplinary Team: A Selected Literature Review*, 1986.

Webster, Christopher D. et N. Zoe Hilton. "Violence in the Family Institution: The Future of Research and Practice", in *Family Violence: Perspectives on Treatment, Research and Policy*, Ronald Roesch, Donald G. Dutton et Vincent F. Sacco, (eds.), British Columbia Institute on Family Violence, 1990, p. 173-182.

Westermeyer, J. et J. Brantner. "Violent death and alcohol use among the Chippewas in Minnesota", *Minnesota Medicine*, 1972, 55, p. 749-752.

Widom, Cathy Spatz. "Child Abuse, Neglect and Adult Behaviour: Research Design and Findings on Criminality, Violence and Child Abuse", *American Journal of Orthopsychiatry*, 59(3), juillet 1989.

Wolfe, David A. "Child Abusive Parents: An Empirical Review and Analysis", *Psychological Bulletin*, 1985, 97(3).

Woods, Theresa. *Final Report: Family Violence - Northern Partnership Model*, Aboriginal Women's Council of Saskatchewan, 1994.

Zellerer, Evelyn. *A Review of Aboriginal Family Violence Treatment Programs for Men*, School of Criminology, Simon Fraser University, Burnaby, B.C., 1994.

ANNEXE I

Échelle de la violence familiale

ANNEXE I

ÉCHELLE DE LA VIOLENCE FAMILIALE

L'échelle de la violence familiale est basée sur trois mesures principales : la fréquence de la violence, sa gravité et le nombre de formes sous lesquelles elle se manifeste dans la famille. Aux fins de codage, une échelle de 1 à 5 a été utilisée où 1 correspond à la cote la plus faible et 5 à la cote la plus élevée. Seuls les actes de violence physique ont été codés; un seul codeur a analysé les catégories de violence familiale pour toutes les interviews. En fin de compte, les cotes 1 et 2 ont été réunies dans la catégorie « peu grave ». L'échelle a été appliquée à la violence familiale en général, de même qu'à ses différentes manifestations, soit la violence faite aux enfants, la violence conjugale et l'exploitation sexuelle des enfants. Pour coder les trois dernières variables, on a utilisé uniquement les mesures de la fréquence et de la gravité.

1. Faible a) – violence occasionnelle, c'est-à-dire au plus une fois par année, sans blessure, et se manifestant sous une seule forme.
2. Faible b) – au plus deux ou trois fois par année; la violence peut prendre plusieurs formes, mais elle ne cause pas de blessures.
3. Moyenne – huit à 12 fois par année; la violence peut prendre plusieurs formes et entraîner certaines blessures mineures, comme un œil au beurre noir et des ecchymoses.
4. Grave b) – deux à quatre fois par mois; la violence peut se manifester sous une forme ou plusieurs formes et causer des blessures, comme des coupures et certaines fractures, par exemple un nez cassé.
5. Grave a) – violence qui peut se produire tous les jours, à quel-

ques jours d'intervalle ou une fois par semaine; elle peut prendre plusieurs formes et causer des blessures graves, comme des fractures des membres et du dos, des brûlures graves, des commotions et des plaies.

ANNEXE II

VARIABLES DE LA VIOLENCE FAMILIALE - CHAID

Violence familiale

- * sexe
- * lieu de naissance du répondant
- * endroit où le répondant a passé son enfance
- * personnes qui ont élevé le répondant
- * source de revenu du père
- * source de revenu de la mère
- * source de revenu du parent
- * fréquence des déménagements du répondant durant l'enfance
- * périodes de détention des parents du répondant
- * problème d'alcool des parents
- * gravité du problème d'alcool de la mère biologique
- * gravité du problème d'alcool du père biologique
- * auteur des actes de violence familiale
- * séjour du répondant dans un pensionnat
- * orientation culturelle du répondant
- * proximité d'un centre urbain dans l'enfance
- * degré de violence dans la réserve
- * forme de violence dans la réserve : conjugale
- * forme de violence dans la réserve : familiale mais non conjugale
- * forme de violence dans la réserve : non familiale

VIOLENCE FAMILIALE POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

VARIABLES	GROUPEMENTS	VIOLENCE FAMILIALE (% de la ligne)				p.
		Aucune	Peu grave	Moyenne- ment grave	Très grave	
Problème d'alcool des parents biologiques	Ni l'un ni l'autre	54	31	7	7	1,8e-18
	Père / Mère / Manquant	26	37	16	20	
	Père et mère	10	43	19	28	
Gravité du problème d'alcool du père biologique	Grave	11	38	20	31	6,5e-16
	Moyenne / Manquant	39	38	11	12	
Gravité du problème d'alcool de la mère biologique	Grave	10	39	20	31	8,3e-14
	Moyenne	22	52	13	13	
	Renseignement manquant	40	33	13	14	
Périodes de détention des parents biologiques	Père et mère / Renseignement manquant	22	36	16	29	1,1e-8
	Non	37	39	12	13	
	Père	9	39	13	29	
Fréquence des déménagements du répondant dans l'enfance	Oui / Renseignement manquant	17	37	18	28	3,8e-7
	Non	35	38	13	14	
Personnes qui ont élevé le répondant	Parent seul / Autre personne	20	44	17	19	4,3e-6
	Père et mère	40	37	9	15	
	Famille d'accueil / Manquant	22	28	21	29	
Source de revenu des parents biologiques	Assistance sociale / Manquant	17	41	19	23	2,5e-5
	Emploi / Activ. trad.	36	35	12	17	
Forme de violence dans la réserve : conjugale	Oui	16	40	29	43	4,5e-5
	Non / Renseignement manquant	33	37	15	16	
Source de revenu du père biologique	Traitement / Activ. trad.	33	36	13	17	0,00024
	Père chômeur	15	41	19	25	

VARIABLES	GROUPEMENTS	VIOLENCE FAMILIALE (% de la ligne)				P.
		Aucune	Peu grave	Moyenne- ment grave	Très grave	
Type de violence dans la réserve : familiale mais non conjugale	Oui	14	36	20	30	0,0023
	Non / Renseignement manquant	30	38	14	18	

VIOLENCE FAMILIALE POUR LA POPULATION D'EDMONTON

VARIABLES	GROUPEMENTS	VIOLENCE FAMILIALE (% de la ligne)				p.
		Aucune	Peu grave	Moyenne- ment grave	Très grave	
Fréquence des déménagements du répondant dans l'enfance	Oui / Renseignement manquant	9	39	24	29	1,3e-6
	Non	42	41	12	5	
Source de revenu des parents biologiques	Assistance sociale / Manquant	12	39	22	28	0,00020
	Emploi / Activ. trad.	40	40	13	6	
Forme de violence dans la réserve : conjugale	Oui	13	38	21	28	0,024
	Non / Renseignement manquant	34	40	15	11	
Degré de violence dans la réserve	Élevé / Renseignement manquant	17	35	26	22	0,040
	Moyen / Faible / Non conscient d'une violence	35	43	10	12	

VIOLENCE FAMILIALE POUR LA POPULATION DE REGINA

VARIABLES	GROUPEMENTS	VIOLENCE FAMILIALE (% de la ligne)				p.
		Aucune	Peu grave	Moyenne- ment grave	Très grave	
Personnes qui ont élevé le répondant	Parent seul / Père et mère / Renseignement manquant	38	41	9	12	0,00010
	Autre / Famille d'accueil	15	24	12	49	
Gravité du problème d'alcool du père biologique	Grave	15	39	11	35	0,00069
	Moyenne / Renseignement manquant	43	35	10	12	

VIOLENCE FAMILIALE POUR LA POPULATION DE TORONTO

VARIABLES	GROUPEMENTS	VIOLENCE FAMILIALE (% de la ligne)				p.
		Aucune	Peu grave	Moyenne-ment grave	Très grave	
Gravité du problème d'alcool du père biologique	Grave	11	33	28	28	6,2e-5
	Moyenne / Renseignement manquant	31	48	8	12	

VIOLENCE FAMILIALE POUR LA POPULATION DE MONTRÉAL - LES NOMBRES NE SONT PAS ASSEZ ÉLEVÉS POUR ÊTRE ANALYSÉS

Nous avons attribué à chaque personne interviewée un code correspondant à l'une des quatre catégories de *violence familiale*. Voici ces catégories et le pourcentage des personnes incluses dans l'échantillon qui appartenaient à chacune (et à la catégorie «renseignement manquant») :

1. aucune violence	27 %	3. moyennement grave	15 %
2. peu grave	38 %	4. très grave	20 %

L'analyse effectuée au moyen du programme CHAID nous a permis de répartir toutes les personnes interviewées entre six segments distincts. Pour deux de ces segments, la proportion de personnes ayant un *grave problème de violence familiale* était relativement élevée (par rapport aux autres segments); *pour deux segments, la violence familiale était relativement marquée ou moyenne.*

Les personnes classées dans chacun de ces quatre segments présentaient les caractéristiques suivantes :

Violence familiale très grave		Violence familiale moyennement grave	
Segment 1 risque = 29 % ¹	Segment 3 risque = 42 %	Segment 1 risque = 48 %	Segment 2 risque = 73 %
<ul style="list-style-type: none"> ● le père biologique du répondant avait un grave problème d'alcool ● l'auteur des actes de violence familiale était un des parents biologiques ou un membre de la famille élargie 	<ul style="list-style-type: none"> ○ l'auteur des actes de violence familiale était un membre de la famille d'accueil ou de la famille reconstituée, ou encore un membre de milieux familiaux divers 	<ul style="list-style-type: none"> ● le père biologique du répondant avait un grave problème d'alcool ● l'auteur des actes de violence familiale était un des parents biologiques ou un membre de la famille élargie 	<ul style="list-style-type: none"> ○ le père biologique du répondant avait un problème d'alcool moyen ○ l'auteur des actes de violence familiale était un des parents biologiques ou un membre de la famille élargie

¹ Dans ce tableau, les pourcentages correspondent aux pourcentages de toutes les personnes incluses dans le segment qui avaient connu une *violence familiale grave*.

ANNEXE III

VARIABLES DE LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS- CHAID

Variables de la violence faite aux enfants

- * sexe
- * lieu de naissance du répondant
- * endroit où le répondant a passé son enfance
- * personnes qui ont élevé le répondant
- * source de revenu du père
- * source de revenu de la mère
- * source de revenu du parent
- * fréquence des déménagements du répondant durant l'enfance
- * périodes de détention des parents du répondant
- * problème d'alcool des parents
- * gravité du problème d'alcool de la mère biologique
- * gravité du problème d'alcool du père biologique
- * auteur des actes de violence familiale
- * séjour du répondant dans un pensionnat
- * orientation culturelle du répondant
- * proximité d'un centre urbain dans l'enfance
- * degré de violence dans la réserve
- * forme de violence dans la réserve : conjugale
- * forme de violence dans la réserve : familiale mais non conjugale
- * forme de violence dans la réserve : non familiale

VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS - POPULATION TOTALE

VARIABLES	GROUPEMENTS	VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS (% de la ligne)			p.
		Peu grave	Moyenne	Très grave	
Gravité du problème d'alcool du père biologique	Grave	32	20	48	0,0074
	Moyenne / renseignement manquant	46	24	30	
Auteur des actes de violence familiale	Parents biologiques / membres de la famille élargie / renseignement manquant	45	24	32	0,033
	Famille d'accueil / Famille reconstituée / Milieux divers	27	19	54	

Nous avons attribué à chaque personne qui avait été victime de violence durant l'enfance un code correspondant à l'une des trois catégories suivantes. Voici ces catégories et le pourcentage des personnes qui appartiennent à chacune (et à la catégorie «renseignement manquant») :

- | | |
|----------------------|------|
| 1. peu grave | 38 % |
| 2. moyennement grave | 22 % |
| 3. très grave | 40 % |

L'analyse CHAID a permis de distinguer dans l'échantillon neuf segments. Pour trois de ces segments, la proportion de personnes ayant connu une *violence grave durant l'enfance* était relativement élevée (par rapport aux autres segments).

Les personnes incluses dans chacun des trois segments présentaient les caractéristiques suivantes :

Segment 1 risque = 63 % ¹	Segment 4 risque = 62 %	Segment 9 risque = 54 %
<ul style="list-style-type: none"> ● fait d'avoir grandi dans une réserve où il y avait de la violence conjugale ● fait pour le père biologique d'avoir un grave problème d'alcool 	<ul style="list-style-type: none"> ● période de détention du père ou de la mère ● source de revenu des parents : emploi ou activité traditionnelle ● existence dans la réserve de violence familiale mais non conjugale ● fait pour le père d'avoir un grave problème d'alcool 	<ul style="list-style-type: none"> ○ fait pour le père biologique d'avoir un problème d'alcool moyennement grave ○ auteur des actes de violence familiale : membre de la famille d'accueil ou de la famille reconstituée

¹ Dans ce tableau, les pourcentages correspondent aux pourcentages de toutes les personnes incluses dans le segment qui avaient été victimes de *violence grave ou moyennement grave dans l'enfance*.

ANNEXE IV

VARIABLES DE LA VIOLENCE CONJUGALE - CHAID

Variables de la violence conjugale

- * sexe
- * lieu de naissance du répondant
- * endroit où le répondant a passé son enfance
- * personnes qui ont élevé le répondant
- * source de revenu du père
- * source de revenu de la mère
- * source de revenu du parent
- * fréquence des déménagements du répondant durant l'enfance
- * périodes de détention des parents du répondant
- * problème d'alcool des parents
- * gravité du problème d'alcool de la mère biologique
- * gravité du problème d'alcool du père biologique
- * auteur des actes de violence familiale
- * séjour du répondant dans un pensionnat
- * orientation culturelle du répondant
- * proximité d'un centre urbain dans l'enfance
- * degré de violence dans la réserve
- * forme de violence dans la réserve : conjugale
- * forme de violence dans la réserve : familiale mais non conjugale
- * forme de violence dans la réserve : non familiale

VIOLENCE CONJUGALE - POPULATION TOTALE

VARIABLES	GROUPEMENTS	VIOLENCE CONJUGALE			P.
		Peu grave	Moyenne- ment grave	Très grave	
Gravité du problème d'alcool du père biologique	Grave	35	22	43	1,4e-6
	Moyennement grave / renseignement manquant	64	19	18	
Forme de violence familiale dans la réserve : conjugale	Oui	33	31	46	0,00034
	Non / Moyennement	56	20	24	
Gravité du problème d'alcool de la mère biologique	Grave	35	26	39	0,0018
	Moyennement grave / renseignement manquant	57	16	27	
Problème d'alcool des parents biologiques du répondant	Aucun / Père / Mère / renseignement manquant	58	18	24	0,031
	Père et mère	38	23	39	
Fréquence des déménagements du répondant durant l'enfance	Oui	41	17	41	0,0084
	Non / renseignement manquant	53	23	23	

VARIABLES	GROUPEMENTS	VIOLENCE CONJUGALE			P.
		Peu grave	Moyenne- ment grave	Très grave	
Période de détention des parents	Père et mère / Mère / Père	36	22	42	0.049
	Non / renseignement manquant	55	19	26	

Nous avons attribué à chaque personne qui avait été témoin de violence conjugale un code correspondant à l'une des trois catégories suivantes. Voici ces catégories et le pourcentage des personnes incluses dans l'échantillon qui appartient à chacune (et à la catégorie «renseignement manquant») :

1. peu grave	48 %
2. moyennement grave	20 %
3. très grave	32 %

L'analyse CHAID a permis de distinguer dans l'échantillon 10 segments. Pour quatre de ces segments, la proportion des personnes qui avaient été témoin d'une *violence conjugale grave* était relativement élevée (par rapport aux autres segments).

Les personnes incluses dans chacun de ces quatre segments présentaient les caractéristiques suivantes :

Segment 1 risque = 71 % ¹	Segment 2 risque = 67 %	Segment 3 risque = 63 %	Segment 6 risque = 64 %
<ul style="list-style-type: none"> ● fait pour le répondant d'avoir reçu beaucoup ou une certaine part d'orientation culturelle ● fait d'avoir été témoin de la violence conjugale dans la réserve ● déménagements fréquents dans l'enfance ● grave problème d'alcool du père biologique 	<ul style="list-style-type: none"> ● absence d'orientation culturelle ● fait d'avoir été témoin de la violence conjugale dans la réserve ● déménagements fréquents dans l'enfance ● grave problème d'alcool du père biologique 	<ul style="list-style-type: none"> ● fait pour le père et la mère d'avoir été en détention ● absence de violence conjugale dans la réserve ● déménagements fréquents dans l'enfance ● grave problème d'alcool du père biologique 	<ul style="list-style-type: none"> ● déménagements fréquents dans l'enfance ● degré élevé de violence dans la réserve ● problème d'alcool moyennement grave du père biologique

¹ Dans ce tableau, les pourcentages correspondent au pourcentage de toutes les personnes incluses dans le segment qui avaient été témoins d'une *violence conjugale grave*.

ANNEXE V

VARIABLES DE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS - CHAID

Variables de l'exploitation sexuelle des enfants

- * sexe
- * lieu de naissance du répondant
- * endroit où le répondant a passé son enfance
- * personnes qui ont élevé le répondant
- * source de revenu du père
- * source de revenu de la mère
- * source de revenu du parent
- * fréquence de déménagements du répondant durant l'enfance
- * périodes de détention du répondant
- * problème d'alcool des parents
- * gravité du problème d'alcool de la mère biologique
- * gravité du problème d'alcool du père biologique
- * auteur des actes de violence familiale
- * séjour du répondant dans un pensionnat
- * orientation culturelle du répondant
- * proximité d'un centre urbain dans l'enfance
- * degré de violence dans la réserve
- * forme de violence dans la réserve : conjugale
- * forme de violence dans la réserve : familiale mais non conjugale
- * forme de violence dans la réserve : non familiale

EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS - POPULATION TOTALE

VARIABLES	GROUPEMENTS	EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS (% de la ligne)			p.
		Peu grave	Moyenne- ment grave	Très grave	
Gravité du problème d'alcool de la mère biologique	Grave / renseignement manquant	39	19	42	0,014
	Moyenne	80	13	7	
Lieu de naissance du répondant	Réserve / Hors réserve région rurale	51	9	40	0,020
	Hors réserve région urbaine / renseignement manquant	33	35	33	
Gravité du problème d'alcool du père biologique	Grave / renseignement manquant	40	18	42	0,031
	Moyenne	73	20	7	

VARIABLES	GROUPEMENTS	EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS (% de la ligne)			p.
		Peu grave	Moyenne- ment grave	Très grave	
Auteur des actes de violence familiale	Parent biologique / renseignement manquant	60	22	18	0,055
	Famille d'accueil	38	0	63	
	Famille élargie / Famille reconstituée / Milieux divers	33	21	46	

Nous avons attribué à chaque personne qui avait été exploitée sexuellement dans l'enfance un code correspondant à l'une des trois catégories suivantes. Voici celles-ci de même que le pourcentage des personnes incluses dans l'échantillon qui appartiennent à chaque catégorie (et à la catégorie «renseignement manquant») :

1. peu grave	44 %
2. moyennement grave	19 %
3. très grave	38 %

L'analyse CHAID a permis de distinguer parmi les personnes interviewées trois segments. Pour deux de ces segments, la proportion de personnes qui avaient été victimes d'une *exploitation sexuelle grave dans l'enfance* était relativement élevée (par rapport à l'autre segment).

Les personnes appartenant à ces deux segments présentaient les caractéristiques suivantes :

Segment 1 risque = 45 % ¹	Segment 2 risque = 36 %
<ul style="list-style-type: none"> ● répondant né dans une réserve ou une région rurale ● grave problème d'alcool de la mère biologique 	<ul style="list-style-type: none"> ● répondant né dans un centre urbain ● gravité du problème d'alcool de la mère biologique

¹ Dans ce tableau, les pourcentages correspondent au pourcentage de toutes les personnes incluses dans le segment qui ont été victimes d'une *exploitation sexuelle grave dans l'enfance*.

ANNEXE VI

VARIABLES DU NOMBRE DE
VICTIMISATIONS - CHAID

Nombre total de victimisations

- * lieu de résidence actuel du répondant
- * sexe
- * période de résidence dans la ville actuelle
- * endroit où le répondant a passé la plus grande partie de sa vie
- * fait pour le répondant de se considérer chez lui dans la ville
- * fréquence des visites à la réserve ou à la collectivité d'origine
- * accord entre l'expérience de la ville et les attentes
- * principal problème rencontré à l'arrivée dans la ville
- * fait de se sentir à l'aise dans la ville
- * problème actuel dans la ville
- * niveau de criminalité dans les environs immédiats
- * crainte du répondant d'être victimisé
- * source actuelle de revenu
- * nombre de relations
- * nombre d'accusations portées contre le répondant dans la ville
- * âge au moment où a été portée la première accusation
- * relation entre le répondant et l'agresseur
- * lieu de naissance du répondant
- * endroit où le répondant a passé son enfance
- * personnes qui ont élevé le répondant
- * nombre de frères et sœurs
- * source de revenu du père
- * source de revenu des parents
- * déménagements durant l'enfance
- * stabilité durant l'enfance
- * fait pour les parents d'avoir été placés en détention
- * problème d'alcool des parents biologiques
- * gravité du problème d'alcool de la mère biologique
- * gravité du problème d'alcool du père biologique
- * gravité de la violence familiale
- * auteur des actes de violence familiale
- * séjour dans un pensionnat
- * âge auquel le répondant a commencé à boire régulièrement
- * orientation culturelle du répondant
- * source d'orientation culturelle
- * dénigrement dans la réserve
- * âge au moment de la première période de détention
- * nombre de périodes de détention
- * degré de violence dans la réserve
- * gravité de la violence conjugale
- * gravité de la violence faite aux enfants
- * gravité de l'exploitation sexuelle
- * nombre total d'inculpations à titre de jeune contrevenant
- * principale sorte d'inculpations en tant que jeune contrevenant
- * durée totale de la détention en tant que jeune contrevenant
- * nombre total d'inculpations
- * nombre total d'inculpations comme adulte
- * niveau de scolarité

VICTIMISATION - ENSEMBLE DE LA POPULATION

VARIABLES	GROUPEMENTS	NOMBRE DE VICTIMISATIONS (% de la ligne)				p.
		1	2-4	5-10	11+	
Relation avec l'agresseur	Conjoint / Diverses personnes	9	23	23	44	1,0e-17
	Parent / Ami / Inconnu	38	37	15	10	
Sexe	Hommes	34	37	17	13	1,2e-5
	Femmes	22	26	19	33	
Niveau de scolarité	Moins de la 9 ^e année / renseignement manquant	24	28	19	13	0,00072
	Études secondaires partielles / Diplôme d'études secondaires	34	36	16	13	
Crainte de la victimisation	Oui / renseignement manquant	26	24	13	37	0,0034
	Une certaine crainte / Non	29	34	19	18	
Fréquence des déménagements durant l'enfance	Oui	22	40	20	17	0,0057
	Non / renseignement manquant	33	27	16	24	
Endroit où le répondant a passé la plus grande partie de son enfance	Réserve / Hors réserve milieu urbain / Lieux divers	25	31	18	26	0,0057
	Hors réserve milieu rural / renseignement manquant	36	34	17	12	
Revenu des parents biologiques	Assistance sociale	23	28	25	24	0,0071
	Emploi / renseignement manquant	32	35	13	20	
Dénigrement de certaines personnes dans la réserve	Oui / renseignement manquant	27	32	17	24	0,013
	Non	38	31	22	8	
Problème d'alcool des parents biologiques	Aucun / renseignement manquant	35	35	13	27	0,015
	Père / Mère / Père et mère	26	36	20	19	

VARIABLES	GROUPEMENTS	NOMBRE DE VICTIMISATIONS (% de la ligne)				p.
		1	2-4	5-10	11+	
Âge auquel le répondant a commencé à boire régulièrement	1-15 ans	23	34	19	24	0,021
	16 ans ou plus / renseignement manquant	37	30	16	17	
Exploitation sexuelle dans l'enfance	Peu grave / Moyennement grave / renseignement manquant	30	33	18	20	0,022
	Très grave	18	27	12	42	
Principale sorte d'infractions à titre de jeune contrevenant	Contre la personne / Autres / Contre la personne et les biens / Autres / LJC / renseignement manquant	27	30	17	25	0,024
	Contre les biens	32	37	20	11	
Nombre de relations	0-3 relations / renseignement manquant	32	34	19	16	0,036
	4 relations et plus	26	30	17	28	
Problème rencontré par le répondant à son arrivée dans la ville	Aucun / Logement / Emploi / Solitude / Violence / Racisme / Autres	26	36	18	20	0,040
	Drogues et alcool / renseignement manquant	35	23	17	25	
Violence familiale	Aucune / Moins grave	33	31	18	18	0,041
	Moyennement grave / Très grave / Renseignement manquant	23	34	17	27	
Source actuelle de revenu	Assistance sociale / Aux études / Autres / renseignement manquant	28	31	18	23	0,044
	Emploi	35	47	12	6	

VICTIMISATION - POPULATION D'EDMONTON

VARIABLES	GROUPEMENTS	NOMBRE DE VICTIMISATION (% de la ligne)				p.
		1	2-4	5-10	11+	
Relation avec l'agresseur	Conjoint / Personnes diverses	2	20	27	51	1,2e-7
	Parent / Ami / Inconnu / renseignement manquant	38	33	21	8	
Crainte de la victimisation	Oui / renseignement manquant	30	13	9	48	0,0068
	Une certaine crainte / Non	23	32	27	18	
Sexe	Hommes	33	33	22	13	0,014
	Femmes	15	23	25	37	
Orientation culturelle du répondant	Beaucoup / Un peu / renseignement manquant	27	40	20	13	0,022
	Non	22	19	25	34	
Niveau de scolarité	Moins de la 9 ^e année / renseignement manquant	17	26	26	31	0,025
	Études secondaires partielles / Diplôme d'études secondaires	38	32	20	11	
Période de détention comme jeune contrevenant	1 jour à 4 mois	29	31	13	27	0,027
	4 mois et plus / renseignement manquant	18	24	38	20	
Visites à la réserve	Fréquentes / Peu fréquentes	23	30	34	13	0,032
	Non / renseignement manquant	25	27	15	33	
Durée de résidence dans la ville actuelle	0-3 ans	19	52	19	10	0,039
	3 ans et plus / renseignement manquant	26	22	24	28	
Auteur des actes de violence familiale	Parent biologique / Famille élargie / renseignement manquant	26	23	29	23	0,040
	Membre de la famille d'accueil / de la famille reconstituée / des milieux divers	19	44	8	30	

VICTIMISATION - POPULATION DE REGINA

VARIABLES	GROUPEMENTS	NOMBRE DE VICTIMISATION (% de la ligne)				p.
		1	2-4	5-10	11+	
Relation avec l'agresseur	Conjoint / Personnes diverses	14	20	29	37	0,00011
	Parent / Ami / Inconnu	40	40	13	8	
Sexe	Hommes	35	39	19	7	0,0079
	Femmes	24	24	17	34	
Problème actuel dans la ville	Aucun / Emploi / Logement	51	26	9	14	0,0079
	Santé / Alcool et drogues / Autres / Racisme / Criminalité / renseignement manquant	19	37	24	21	
Violence conjugale	Peu grave / Moyennement grave / renseignement manquant	36	30	20	14	0,011
	Très grave	6	44	11	39	
Violence familiale	Aucune / Peu grave / renseignement manquant	39	27	22	13	0,011
	Moyennement grave / Très grave	15	44	12	29	
Nombre d'infractions comme adulte	1 infraction / renseignement manquant	37	29	29	5	0,014
	2 infractions et plus	27	35	12	27	
Auteur d'actes de violence familiale	Parent biologique / membre de la famille d'accueil / membre des milieux divers	20	43	18	20	0,024
	Membre de la famille élargie / de la famille reconstituée / renseignement manquant	45	19	19	17	
Visites à la réserve	Fréquentes / renseignement manquant	39	14	25	22	0,026
	Peu fréquentes / Non	26	44	15	16	

VARIABLES	GROUPEMENTS	NOMBRE DE VICTIMISATION (% de la ligne)				p.
		1	2-4	5-10	11+	
Problème rencontré par le répondant à son arrivée dans la ville	Aucun / Drogues et alcool	50	35	15	0	0,048
	Logement / Emploi / Solitude / Violence / Racisme / Autres / renseignement manquant	26	32	19	23	
Criminalité	Beaucoup / Renseignements manquant	38	21	25	17	0,048
	Une certaine criminalité / Aucune	24	44	12	20	

VICTIMISATION - POPULATION DE TORONTO

VARIABLES	GROUPEMENTS	NOMBRE DE VICTIMISATIONS (% de la ligne)				p.
		1	2-4	5-10	11 +	
Relation avec l'agresseur	Conjoint / Parent / Personnes diverses	9	35	13	43	7,0e-5
	Ami / Inconnu / renseignement manquant	42	38	14	6	
Problème rencontré par le répondant à son arrivée dans la ville	Aucun / Violence / Drogues et alcool / Racisme / Autres / renseignement manquant	39	20	20	22	0,0050
	Logement / Emploi / Solitude	28	54	9	9	
Source actuelle de revenu du répondant	Assistance sociale / Aux études	30	31	19	19	0,012
	Emploi / Autres / renseignement manquant	44	52	0	4	
Auteur des actes de violence familiale	Parent biologique / Membre de la famille élargie / de la famille reconstituée / renseignement manquant	31	31	20	18	0,020
	Famille d'accueil / renseignement manquant	41	52	0	7	
Dénigrement de personnes dans la réserve	Oui	18	46	13	23	0,025
	Non / renseignement manquant	45	30	15	9	
Niveau de scolarité	Moins de la 9 ^e année / renseignement manquant	24	33	17	26	0,030
	Études secondaires partielles / Diplôme d'études secondaires	42	40	12	6	
Endroit où le répondant a passé la plus grande partie de son enfance	Réserve / Hors réserve milieu urbain / renseignement manquant	43	34	14	9	0,031
	Hors réserve milieu rural / Milieux divers	17	41	15	26	

VARIABLES	GROUPEMENTS	NOMBRE DE VICTIMISATIONS (% de la ligne)				p.
		1	2-4	5-10	11+	
Type de revenu du père biologique	Salaire	47	37	7	11	0,032
	Père chômeur / Activité traditionnelle / renseignement manquant	22	37	22	20	
Problème actuel du répondant dans la ville	Aucun / Autres / Racisme / renseignement manquant	17	61	13	9	0,045
	Santé / Emploi / Alcool et drogues / Logement / Criminalité	39	29	14	17	

VICTIMISATION - POPULATION DE MONTRÉAL

VARIABLES	GROUPEMENTS	NOMBRE DE VICTIMISATIONS (% de la ligne)				p.
		1	2-4	5-10	11+	
Endroit où le répondant a passé la plus grande partie de sa vie	Réserve / Petite ville / Renseignement manquant	16	29	20	36	0,0091
	Ville / Milieux divers	40	36	7	17	
Relation avec l'agresseur	Conjoint / Parent / Personnes diverses	13	22	22	45	0,0098
	Ami / Inconnu / renseignement manquant	33	37	11	20	
Personnes qui ont élevé le répondant	Parent seul / Père et mère / Autres / renseignement manquant	19	36	15	29	0,013
	Famille d'accueil	55	15	10	20	
Endroit où le répondant a passé la plus grande partie de son enfance	Réserve / Hors réserve milieu rural / Milieux divers / renseignement manquant	21	31	16	32	0,018
	Hors réserve milieu urbain	53	35	6	6	
Durée de résidence dans la ville actuelle	0-8 ans / renseignement manquant	21	31	16	32	0,018
	8 ans et plus	56	22	11	11	
Fait pour le répondant de se sentir à l'aise dans la ville	Oui	32	23	13	32	0,022
	Non / renseignement manquant	14	52	17	17	
Fait pour les parents biologiques d'avoir été placés en détention	Non / Mère / renseignement manquant	45	5	20	30	0,023
	Père / Père et mère	22	38	13	27	
Problème actuel du répondant dans la ville	Aucun / Emploi / Alcool et drogues / Racisme / renseignement manquant	35	32	16	18	0,030
	Santé / Autres / Logement / Criminalité	15	32	12	41	

VARIABLES	GROUPEMENTS	NOMBRE DE VICTIMISATIONS (% de la ligne)				p.
		1	2-4	5-10	11+	
Source actuelle de revenu du répondant	Assistance sociale / Aux études	34	26	13	27	0,035
	Emploi / Autres / renseignement manquant	7	46	18	29	
Criminalité	Beaucoup / Pas mal	31	36	13	21	0,038
	Aucune / renseignement manquant	15	19	19	46	

ANNEXE VII

TABLEAUX

TABLEAU II.1 - VIOLENCE FAMILIALE SELON LES GROUPES D'ÂGE

ÂGE DU RÉPONDANT	VIOLENCE FAMILIALE								TOTAL		p.
	Aucune		Peu grave		Moy. grave		Très grave				
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
15-24	46	29	59	38	22	14	30	19	157	100	0,005
25-34	52	23	90	39	39	17	48	21	229	100	
35-44	38	24	60	38	24	16	37	23	159	100	
45+	35	49	23	32	7	10	6	8	71	100	

TABLEAU II.2 - NOMBRE DE FORMES DE VIOLENCE FAMILIALE SELON LA GRAVITÉ DE LA VIOLENCE

NOMBRE DE FORMES	VIOLENCE FAMILIALE						TOTAL		p.
	Peu grave		Moy. grave		Très grave				
	n	%	n	%	n	%	n	%	
Une forme	170	79	36	17	9	4	215	100	0,000
Deux formes	38	28	39	28	61	44	138	100	
Trois formes	9	12	15	20	50	68	74	100	
Total	217	51	90	21	120	28	427	100	

TABLEAU II.3 - EMPLOI DU PÈRE ET VIOLENCE FAMILIALE

EMPLOI DU PÈRE	VIOLENCE FAMILIALE								TOTAL		p.
	Aucune		Peu grave		Moy. grave		Très grave				
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
Ordinairement travailleur salarié	106	30	130	37	47	13	67	19	350	100	0,009
Ordinairement chômeur	12	18	26	38	10	15	20	29	68	100	
A ordinairement exercé une activité traditionnelle	39	44	29	33	11	13	93	10	88	100	

TABLEAU II.4 - MILIEU FAMILIAL ET VIOLENCE FAMILIALE

MILIEU FAMILIAL	VIOLENCE FAMILIALE								TOTAL		p.
	Aucune		Peu grave		Moy. grave		Très grave		n	%	
	n	%	n	%	n	%	n	%			
Parent seul	35	21	72	43	33	20	27	16	167	100	0,000
Père et mère	90	40	83	37	21	9	33	15	227	100	
Famille élargie Autre type de famille	17	18	41	45	11	12	23	25	92	100	
Famille d'accueil	28	22	36	28	26	20	37	29	127	100	
TOTAL	170	28	232	38	91	15	120	20	613	100	

TABLEAU II.5 - AUTEUR DES ACTES DE VIOLENCE FAMILIALE - ENSEMBLE DES RÉPONDANTS

AUTEUR	VIOLENCE FAMILIALE						p.
	Peu grave		Moy. grave		Très grave		
	n	%	n	%	n	%	
Parent biologique	156	59	49	19	59	22	0,000
Parents de famille d'accueil	15	33	14	30	17	37	
Famille élargie	33	69	7	15	17	8	
Famille reconstituée	11	33	9	27	13	39	
Personnes diverses	14	29	12	24	23	47	

TABLEAU II.5a - AUTEUR DES ACTES DE VIOLENCE FAMILIALE - ENSEMBLE DES RÉPONDANTS

Auteur des actes de violence familiale selon la violence familiale - Population d'Edmonton

AUTEUR	VIOLENCE FAMILIALE						p.
	Peu grave		Moy. grave		Très grave		
	n	%	n	%	n	%	
Parent biologique / Famille élargie	51	67	14	18	11	14	0,000
Famille d'accueil / Famille reconstituée / Milieux divers	9	26	12	35	13	38	

TABLEAU II.5b - AUTEUR DES ACTES DE VIOLENCE FAMILIALE - ENSEMBLE DES RÉPONDANTS

Auteur des actes de violence familiale selon la violence familiale - Population de Regina

AUTEUR	VIOLENCE FAMILIALE						p.
	Peu grave		Moy. grave		Très grave		
	n	%	n	%	n	%	
Parent biologique / Famille élargie	55	64	10	12	20	24	cellules trop petites
Famille d'accueil / Famille reconstituée / Milieux divers	3	14	5	23	14	64	

TABLEAU II.5c - AUTEUR DES ACTES DE VIOLENCE FAMILIALE - ENSEMBLE DES RÉPONDANTS

Auteur des actes de violence familiale selon la violence familiale - Population de Toronto

AUTEUR	VIOLENCE FAMILIALE						p.
	Peu grave		Moy. grave		Très grave		
	n	%	n	%	n	%	
Parent biologique / Famille élargie	52	63	15	18	15	18	0,025
Famille d'accueil / Famille reconstituée / Milieux divers	15	37	11	27	15	37	

TABLEAU II.5d - AUTEUR DES ACTES DE VIOLENCE FAMILIALE - ENSEMBLE DES RÉPONDANTS

Auteur des actes de violence familiale selon la violence familiale - Population de Montréal

AUTEUR	VIOLENCE FAMILIALE						p.
	Peu grave		Moy. grave		Très grave		
	n	%	n	%	n	%	
Parent biologique / Famille élargie / Famille d'accueil / Famille reconstituée / Milieux divers	44	44	24	24	32	32	aucune différence entre les groupes

TABLEAU II.5e - AUTEUR DES ACTES DE VIOLENCE FAMILIALE SELON LA VILLE

VILLE	AUTEUR										TOTAL	
	PARENT BIOLOGIQUE		FAMILLE D'ACCUEIL		FAMILLE ÉLARGIE		FAMILLE RECONSTITUÉE		MILIEUX DIVERS			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Edmonton	64	58	12	11	12	11	9	8	13	12	110	100
Regina	67	63	6	6	18	17	4	4	12	11	107	100
Toronto	74	60	18	15	8	7	17	14	6	5	123	100
Montréal	59	59	10	10	3	3	10	10	18	18	100	100

TABLEAU II.6 - STABILITÉ DANS L'ENFANCE ET GRAVITÉ DE LA VIOLENCE FAMILIALE

STABILITÉ DE LA VIE DU RÉPONDANT	VIOLENCE FAMILIALE								TOTAL		p.
	Aucune		Peu grave		Moy. grave		Très grave				
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
Stable	126	44	110	38	28	10	24	8	288	100	0,000
Instable	13	7	64	33	43	22	72	38	192	100	
Un peu des deux	25	20	55	44	21	17	24	19	125	100	

TABLEAU II.7 - DÉMÉNAGEMENTS DANS L'ENFANCE ET GRAVITÉ DE LA VIOLENCE FAMILIALE

DÉMÉNAGEMENTS DE LA FAMILLE DU RÉPONDANT	VIOLENCE FAMILIALE								TOTAL		p.
	Aucune		Peu grave		Moy. grave		Très grave		n	%	
	n	%	n	%	n	%	n	%			
Fréquents	40	16	94	39	42	17	68	28	244	100	0,000
Aucun déménagement	127	35	135	37	46	13	50	14	361	100	

TABLEAU II.8 - CONSOMMATION D'ALCOOL PAR LES PARENTS ET GRAVITÉ DE LA VIOLENCE FAMILIALE

PROBLÈMES D'ALCOOL DES PARENTS BIOLOGIQUES	VIOLENCE FAMILIALE								TOTAL		p.
	Aucune		Peu grave		Moy. grave		Très grave		n	%	
	n	%	n	%	n	%	n	%			
Aucun	90	54	52	31	12	7	12	7	166	100	0,000
Père seulement	34	27	43	34	22	17	27	21	126	100	
Mère seulement	14	23	30	49	9	15	8	13	61	100	
Les deux	21	10	94	43	42	20	62	29	216	100	

TABLEAU II.9 - FRÉQUENCE ET GRAVITÉ DE LA VIOLENCE FAITE
AUX ENFANTS SELON LE SEXE

VILLE ET SEXE	VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS						TOTAL	
	Peu grave		Moy. grave		Très grave		n	%
	n	%	n	%	n	%		
EDMONTON								
Hommes	14	35	10	25	16	40	40	100
Femmes	23	70	2	6	8	24	33	100
REGINA								
Hommes	18	47	6	16	14	37	38	100
Femmes	7	28	8	32	10	40	25	100
TORONTO								
Hommes	14	29	15	31	19	40	48	100
Femmes	16	50	6	19	10	31	32	100
MONTRÉAL								
Hommes	13	30	8	19	22	51	43	100
Femmes	4	16	7	28	14	56	25	100

TABLEAU II.10 - INSTABILITÉ DANS L'ENFANCE ET GRAVITÉ DE LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS

STABILITÉ DANS L'ENFANCE DU RÉPONDANT	GRAVITÉ DE LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS						TOTAL		p.
	Peu grave		Moy. grave		Très grave		n	%	
	n	%	n	%	n	%			n
Stable	40	49	24	38	18	16	82	100	0,001
Instable	41	30	26	19	69	51	136	100	
Un peu des deux	26	41	12	19	25	40	63	100	

TABLEAU II.11 - AGRESSEURS ET GRAVITÉ DE LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS

AGRESSEUR	GRAVITÉ DE LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS						TOTAL		p.
	Peu grave		Moy. grave		Très grave		n	%	
	n	%	n	%	n	%			n
Parent biologique	65	42	38	24	53	34	156	100	n.s.
Famille d'accueil	8	20	7	18	25	63	40	100	
Famille élargie	9	50	4	22	5	28	18	100	
Famille reconstituée	8	31	6	23	12	47	26	100	
Milieux divers	12	33	6	17	18	50	36	100	

TABLEAU II.12 - VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS SELON LA GRAVITÉ ET LA VILLE

VILLE	GRAVITÉ DE LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS						TOTAL		p.
	Peu grave		Moy. grave		Très grave		n	%	
	n	%	n	%	n	%			n
Edmonton	37	51	12	16	24	33	73	100	n.s.
Regina	25	40	14	22	24	38	63	100	
Toronto	30	28	21	34	29	36	80	100	
Montréal	17	25	15	22	36	53	68	100	

TABLEAU II.13 - PROBLÈME D'ALCOOL DES PARENTS ET GRAVITÉ DE LA VIOLENCE CONJUGALE

PROBLÈMES D'ALCOOL DES PARENTS BIOLOGIQUES	GRAVITÉ DE LA VIOLENCE CONJUGALE						TOTAL		p.
	Peu grave		Moy. grave		Très grave		n	%	
	n	%	n	%	n	%			n
Aucun	28	67	6	14	8	19	42	100	0,05
Père seulement	35	51	14	20	20	29	69	100	
Mère seulement	14	52	7	26	6	22	27	100	
Les deux	63	38	37	23	64	40	164	100	

TABLEAU II.14 - VIOLENCE CONJUGALE SELON LA GRAVITÉ ET LA VILLE

VILLE	GRAVITÉ DE LA VIOLENCE CONJUGALE						TOTAL		p.
	Peu grave		Moy. grave		Très grave		n	%	
	n	%	n	%	n	%			n
Edmonton	41	49	22	27	20	24	83	100	0,042
Regina	42	52	11	14	28	35	81	100	
Toronto	44	53	12	14	28	33	84	100	
Montréal	22	34	19	29	24	37	65	100	

**TABEAU II.15 - VIOLENCE SEXUELLE À L'ENDROIT DES ENFANTS
SELON LA GRAVITÉ ET LA VILLE**

VILLE	GRAVITÉ DE LA VIOLENCE SEXUELLE						TOTAL		p.
	Peu grave		Moy. grave		Très grave		n	%	
	n	%	n	%	n	%			n
Edmonton	16	57	4	14	8	29	28	100	n.s.
Regina	9	35	5	19	12	46	26	100	
Toronto	11	38	8	28	10	35	29	100	
Montréal	16	46	5	14	14	40	35	100	

TABLEAU II.16 - VIOLENCE FAMILIALE ET NOMBRE D'ACCUSATIONS

NOMBRE D'ACCUSATIONS	VIOLENCE FAMILIALE								TOTAL		p.
	Aucune		Peu grave		Moy. grave		Très grave		n	%	
	n	%	n	%	n	%	n	%			
1	26	44	15	25	9	15	9	15	59	100	0,001
2-4	28	27	40	38	24	23	13	12	105	100	
5-10	25	22	46	40	16	14	27	24	114	100	
11-20	25	28	35	39	6	7	24	27	90	100	
21+	18	18	31	31	23	23	27	27	99	100	

TABLEAU II.17 - VIOLENCE FAMILIALE ET NOMBRE D'ACCUSATIONS EN TANT QU'ADULTE

ACCUSATIONS EN TANT QU'ADULTE	VIOLENCE FAMILIALE								TOTAL		p.
	Aucune		Peu grave		Moyenne- ment grave		Très grave		n	%	
	n	%	n	%	n	%	n	%			
1	29	43	20	29	12	18	7	10	68	100	0,038
2-4	33	23	52	37	20	14	34	24	139	100	
5-10	27	20	46	34	28	21	33	25	134	100	
11-20	26	30	32	37	10	12	18	21	86	100	
21+	8	16	18	37	9	18	14	29	49	100	

**TABLEAU II.18 - GRAVITÉ DE LA VIOLENCE FAMILIALE SELON
LA DURÉE TOTALE DE LA DÉTENTION**

DURÉE TOTALE DE LA DÉTENTION	VIOLENCE FAMILIALE								TOTAL		P.
	Aucune		Peu grave		Moy. grave		Très grave		n	%	
	n	%	n	%	n	%	n	%			
0	46	38	47	39	16	13	11	9	120	100	0,000
1 jour à 3 mois	25	26	41	42	16	16	16	16	98	100	
3,1-6 mois	5	17	9	30	10	33	6	20	30	100	
6,1-18 mois	15	23	21	33	6	9	21	33	64	100	
18,1-36 mois	12	21	19	34	10	18	15	27	56	100	
36,1-60 mois	11	22	15	31	8	16	15	31	49	100	
60,1 +	22	24	28	30	15	16	27	29	92	100	
TOTAL	136	27	181	35	81	16	111	22	510	100	

**TABLEAU II.19a - DURÉE TOTALE DE LA DÉTENTION SELON LA GRAVITÉ DE
LA VIOLENCE SUBIE DANS L'ENFANCE**

DURÉE TOTALE DE LA DÉTENTION	GRAVITÉ DE LA VIOLENCE SUBIE DANS L'ENFANCE						TOTAL		P.
	Peu grave		Moy. grave		Très grave		n	%	
	n	%	n	%	n	%			
0	28	65	6	14	9	21	43	100	0,000
1 jour-3 mois	26	50	6	12	20	38	52	100	
3-12 mois	9	26	8	23	18	51	35	100	
12-24 mois	12	38	6	19	14	44	32	100	
24 mois+	14	17	24	29	44	54	82	100	
TOTAL	89	36	50	20	105	43	244	100	

TABLEAU II.19b - DURÉE TOTALE DE LA DÉTENTION SELON LA GRAVITÉ DE LA VIOLENCE CONJUGALE

DURÉE TOTALE DE LA DÉTENTION	GRAVITÉ DE LA VIOLENCE CONJUGALE						TOTAL		p.
	Peu grave		Moy. grave		Très grave		n		
	n	%	n	%	n	%			
0	30	59	5	10	16	31	51	100	n.s.
1 jour-3 mois	22	43	10	20	19	37	51	100	
3-12 mois	15	38	13	32	12	30	40	100	
12-24 mois	8	29	8	29	12	43	28	100	
24 mois +	43	46	20	22	30	32	93	100	
TOTAL	118	49	56	21	89	34	203	100	

TABLEAU II.19c - DURÉE TOTALE DE LA DÉTENTION SELON LA GRAVITÉ DE L'EXPLOITATION SEXUELLE DANS L'ENFANCE

DURÉE TOTALE DE LA DÉTENTION	GRAVITÉ DE L'EXPLOITATION SEXUELLE						TOTAL		p.
	Peu grave		Moy. grave		Très grave		n	%	
	n	%	n	%	n	%			
0	9	43	4	19	8	38	21	100	cellules trop petites
1 jour-3 mois	17	65	2	8	7	27	26	100	
3-12 mois	5	31	5	31	6	38	16	100	
12-24 mois	3	33	2	22	4	44	9	100	
24 mois +	7	30	4	17	12	52	23	100	
TOTAL	41	43	17	18	37	39	95	100	

TABLEAU II.20 - SORTE DE DÉTENTION SELON LA GRAVITÉ DES MAUVAIS TRAITEMENTS SUBIS DANS L'ENFANCE, DE LA VIOLENCE CONJUGALE ET DE L'EXPLOITATION SEXUELLE SUBIE DANS L'ENFANCE

ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX		DURÉE DE LA DÉTENTION										TOTAL	
		0		1 jour - 6 mois		6,1-12 mois		18-36 mois		36 mois +			
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
MAUVAIS TRAITE- MENTS DANS L'ENFANCE	Peu	46	42	24	49	6	19	6	26	7	23	89	36
	Moy.	20	18	9	18	6	19	4	17	11	37	50	20
	Très	44	40	16	32	20	63	13	57	12	40	105	43
	Total*	110	45	49	20	32	13	23	9	30	12	244	100
VIOLENCE CONJUGALE	Peu	58	49	21	41	13	37	16	55	10	33	118	45
	Moy.	19	16	18	35	7	20	4	14	8	27	56	21
	Très	40	39	12	23	15	43	9	31	12	40	89	34
	Total*	117	45	51	19	35	13	29	11	30	11	263	100
EXPLOITA- TION SEXUELLE	Peu	26	45	8	44	3	33	2	33	2	50	41	43
	Moy.	10	17	4	22	1	11	2	33	0	-	17	18
	Très	22	38	6	33	5	55	2	33	2	50	37	39
	Total*	58	61	18	19	9	9	6	6	4	4	95	100
Mauvais traitements p. = 0,04				Violence conjugale p. = n.s.				Exploitation sexuelle (cellules trop petites)					

* Il s'agit des pourcentages de la ligne

TABLEAU II.21 - SORTE DE DÉTENTION SELON LA GRAVITÉ DES MAUVAIS TRAITEMENTS SUBIS DANS L'ENFANCE, DE LA VIOLENCE CONJUGALE ET DE L'EXPLOITATION SEXUELLE SUBIE DANS L'ENFANCE

ÉTABLISSEMENTS POUR JEUNES CONTREVENANTS		DURÉE DE LA DÉTENTION								TOTAL		p.
		0		1 jour - 6 mois		6,1-12 mois		18-36 mois				
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
MAUVAIS TRAITE- MENTS	Peu	66	44	14	38	6	32	3	8	89	36	0,03
	Moy.	26	17	7	19	6	32	11	29	50	20	
	Très	59	39	16	43	7	37	23	62	105	43	
	Total	151	62	37	16	19	8	37	15	244	10 0	
VIOLENCE CONJU- GALE	Peu	77	46	16	42	8	38	17	49	118	45	n.s.
	Moy.	28	17	14	37	7	33	7	20	56	21	
	Très	64	38	8	21	6	29	11	31	89	34	
	Total	169	64	38	14	21	8	35	13	263	10 0	
EXPLOITA- TION SEXUELLE	Peu	26	45	9	60	3	33	3	23	41	43	cellu- les trop peti- tes
	Moy.	9	16	3	20	3	33	2	15	17	18	
	Très	23	40	3	20	3	33	8	62	37	39	
	Total	58	61	15	16	9	9	13	14	95	10 0	

TABLEAU II.22 - SORTE DE DÉTENTION SELON LA GRAVITÉ DES MAUVAIS TRAITEMENTS SUBIS DANS L'ENFANCE, DE LA VIOLENCE CONJUGALE ET DE L'EXPLOITATION SEXUELLE SUBIE DANS L'ENFANCE

DÉTENTION AVANT PROCÈS		DURÉE DE LA DÉTENTION								TOTAL		p.
		0		1 jour - 6 mois		6,1- 12 mois		18- 36 mois				
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
MAUVAIS TRAITEMENTS	Peu	47	51	34	35	6	15	2	13	89	36	0,000
	Moy.	14	15	23	23	7	18	6	40	50	20	
	Très	31	34	41	42	26	66	7	47	105	43	
	Total	92	38	98	40	39	16	15	6	244	100	
VIOLENCE CONJUGALE	Peu	49	49	46	44	15	41	8	38	118	45	n.s.
	Moy.	19	19	23	22	7	19	7	33	56	21	
	Très	33	33	35	34	15	41	6	29	89	34	
	Total	101	38	104	40	37	14	21	8	263	100	
EXPLOITATION SEXUELLE	Peu	22	51	16	39	3	33	0	-	41	43	celluless trop petites
	Moy.	9	21	6	15	1	11	1	50	17	18	
	Très	12	28	19	20	5	55	1	50	37	39	
	Total	43	45	41	43	9	9	2	2	95	100	

TABEAU II.23 - ÂGE AUQUEL UNE PERSONNE A COMMENCÉ À BOIRE SELON LA GRAVITÉ DE LA VIOLENCE FAMILIALE ET LE SEXE

ÂGE AUQUEL LE RÉPONDANT A COMMENCÉ À BOIRE RÉGULIÈREMENT	VIOLENCE FAMILIALE								TOTAL		p.
	Aucune		Peu grave		Moy. grave		Très grave				
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
HOMMES											
1-10	8	15	16	29	13	24	18	33	55	100	0,000
11-12	7	21	11	33	51	15	10	30	33	100	
13-15	37	33	39	35	18	16	19	17	113	100	
16-17	27	31	32	37	14	16	13	15	86	100	
18+	22	39	22	39	6	11	7	12	57	100	
FEMMES											
1-10	0	0	3	27	3	10	5	17	30	100	cellules trop petites
11-12	10	18	21	38	12	23	12	21	56	100	
13-15	8	24	12	35	6	18	8	23	34	100	
16-17	3	15	8	40	0	0	9	45	20	100	
18+	3	20	4	27	2	13	6	40	15	100	

TABLEAU II.24 - PROBLÈME D'ALCOOL SELON
LA VIOLENCE FAMILIALE ET LE SEXE

PROBLÈMES D'ALCOOL DU RÉPONDANT	VIOLENCE FAMILIALE								TOTAL		p.
	Aucune		Peu grave		Moy. grave		Très grave				
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
HOMMES											
Constants	18	20	37	41	15	17	20	22	90	100	n.s.
Occasionnels	23	29	26	33	13	15	17	21	79	100	
Par le passé	29	30	32	33	16	16	20	21	97	100	
Aucun problème	39	40	33	34	15	15	11	11	98	100	
FEMMES											
Constants	4	10	17	44	6	15	12	31	39	100	0,002
Occasionnels	5	14	17	47	6	17	8	22	36	100	
Par le passé	13	19	25	36	13	19	18	26	69	100	
Aucun problème	39	37	43	41	8	8	15	14	105	100	

TABLEAU III.1 - NOMBRE TOTAL DE VICTIMES DE CRIMES CONTRE LA PERSONNE SELON LA VILLE

Victimes de crimes	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Oui	103	70	111	71	94	58	95	66	403	66
Non	45	30	46	29	68	42	48	34	207	34
Total	148	100	157	100	162	100	143	100	610	100
	p = 0,07									

TABLEAU III.2 - VICTIMES DE CRIMES CONTRE LA PERSONNE SELON LE SEXE ET LA VILLE

Ville	Edmonton				Regina				Toronto				Montréal			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
Victimes	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Oui	63	57	81	46	67	62	75	49	58	58	58	36	63	51	37	44
Non	37	34	19	11	33	30	25	16	42	42	42	26	71	30	29	18
	p = 0,02				n.s.				n.s.				n.s.			
	N = 148				N = 157				N = 162				N = 143			

TABLEAU III.3 - RELATION ENTRE LA VICTIME ET L'AGRESSEUR SELON LE SEXE

	RELATION ENTRE LA VICTIME ET L'AGRESSEUR										TOTAL		p.
	Conjoint		Parent		Ami		Inconnu		Personnes diverses				
Sexe	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
Hommes	9	9	13	72	42	76	114	78	21	58	199	55	0,00
Femmes	88	91	5	28	13	24	33	22	22	42	161	45	
Total (% de la ligne)	97	27	18	5	55	15	147	41	43	12	360	100	

TABLEAU III.4 - NOMBRE TOTAL DE VICTIMISATIONS SELON LE SEXE ET LA VILLE

Ville	Edmonton				Regina				Toronto				Montréal			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
Nombre	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
1	38	19	21	9	38	20	29	10	40	19	38	12	44	18	37	13
2 - 4	28	14	21	9	38	20	20	7	42	20	34	11	29	12	20	7
5+	34	17	58	25	25	13	51	18	19	9	28	9	27	11	43	13
	p = 0,05				p = 0,03				n.s.				n.s.			
	N = 93				N = 88				N = 80				N = 76			

TABLEAU III.5 - BLESSURES SUBIES DANS LA VILLE SELON LE GROUPE ET LE SEXE

Blessures	Hommes				Femmes				p.
	Oui		Non		Oui		Non		
	%	n	%	n	%	n	%	n	
Groupe									
Centre 1	61	40	39	26	70	39	30	17	
Centre 2	40	34	59	50	50	26	50	26	
Hors-centre	48	16	52	17	44	18	56	23	
Total (% de la ligne)	49	90	51	93	56	83	44	66	
	p = 0,05				p = 0,03				
	N = 332								0,001

TABLEAU III.6 - NOMBRE DE VICTIMISATIONS SELON LA VILLE

Nombre de victimisations	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
une	28	30	30	34	31	39	31	41	120	36
deux à quatre	23	25	27	31	31	39	19	25	100	30
cinq et plus	42	45	31	35	18	22	26	34	117	35
Total	93	100	88	100	80	100	76	100	337	100
	p = 0,07									

TABLEAU III.7 - NOMBRE DE VICTIMISATIONS SELON LE GROUPE ET LA VILLE

Ville	Edmonton						Regina						Toronto						Montréal					
	Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre	
Groupe	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
1	19	6	29	11	45	9	17	7	36	12	79	11	25	7	39	12	57	12	32	11	48	11	47	9
2-4	26	8	24	9	25	5	43	17	24	8	7	1	46	13	39	12	29	6	35	12	26	6	5	1
5+	53	17	47	18	30	6	40	16	39	13	14	2	29	8	23	7	14	3	32	11	26	6	47	9

TABLEAU III.8 - VICTIMISATION SELON LA VILLE ET LE GROUPE

Ville	Edmonton						Regina						Toronto						Montréal					
	Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre		Centre 1		Centre 2		Hors-centre	
Groupe	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Victimisation																								
Oui	78	36	64	43	65	20	81	46	68	46	67	18	65	34	63	36	42	24	71	39	66	31	61	25
Non	22	10	36	24	35	11	19	11	32	22	33	9	35	19	37	21	53	27	29	16	34	16	39	16

TABLEAU III.9 - RELATION ENTRE LA VICTIME ET L'AGRESSEUR SELON LA VILLE

La victime a été agressée	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal				
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
Surtout par son conjoint	30	33	31	30	16	18	22	27	99	27	
Surtout par un parent	7	8	10	10	0	0	1	1	18	5	
Surtout par des amis	8	9	16	16	15	17	16	19	55	15	
Surtout par un inconnu	34	38	33	32	49	56	32	39	148	41	
Par diverses personnes	11	12	12	12	8	9	12	14	43	12	
Total	90	100	102	100	88	100	83	100	363	100	
	cellules trop petites										

TABLEAU III.10 - ORIGINE ETHNIQUE DES AGRESSEURS SELON LA VILLE

Les agresseurs étaient	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal				
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
Surtout des Autochtones	55	60	59	66	20	24	23	27	157	45	
Surtout des non-Autochtones	16	18	17	19	55	65	55	65	143	41	
Des Autochtones et des non-Autochtones	20	22	14	16	10	12	6	7	50	14	
Total	91	100	90	100	85	100	84	100	350	100	
	p = 0,000										

TABLEAU III.11 - VICTIMISATION DANS LES RÉSERVES SELON LA VILLE

Crimes	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal				
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
Oui	18	38	20	30	22	29	45	49	105	37	
Non	30	62	47	70	55	71	46	51	178	63	
Total	48	100	67	100	77	100	91	100	283	100	
	p = 0,02										

**TABLEAU III.12 - RELATION ENTRE LA VICTIME ET L'AGRESSEUR -
VICTIMISATION DANS LES RÉSERVES**

La victime a été agressée par	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Son conjoint	5	33	3	17	1	5	10	23	19	19
Un parent	2	13	6	33	9	41	7	16	24	24
Un ami	2	13	3	17	4	18	18	42	27	28
Un inconnu	3	20	2	11	3	14	2	5	10	10
Personnes diverses	3	20	4	22	5	23	5	12	17	17
Total	15	100	18	100	22	100	42	100	97	100
	cellules trop petites									

**TABLEAU III.13 - NOMBRE DE VICTIMISATIONS SELON L'EXPÉRIENCE
DE VIOLENCE FAMILIALE ET LE SEXE**

NOMBRE DE VICTIMISATIONS ET SEXE	VIOLENCE FAMILIALE								TOTAL	
	Aucune		Peu grave		Moy. grave		Très grave			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
HOMMES										
1	23	49	30	37	12	29	10	19	75	34
2-4	15	31	30	37	14	34	23	56	82	37
5-10	7	15	13	16	5	12	12	29	37	17
11 +	2	5	8	10	10	24	8	20	28	13
Total (% de la ligne)	47	21	81	36	41	18	53	24	222	100
FEMMES										
1	6	17	18	25	4	15	10	26	38	22
2-4	10	29	18	25	7	27	10	26	45	26
5-10	6	17	17	24	6	23	3	8	32	19
11 +	13	35	18	25	9	35	16	41	56	33
Total (% de la ligne)	35	20	71	42	26	15	39	23	171	100

TABLEAU III.14 - PERCEPTION DU NIVEAU DE CRIMINALITÉ SELON LE GROUPE ET LE SEXE

Perception	Hommes						Femmes						
	Beaucoup		Assez		Aucune		Beaucoup		Assez		Aucune		
Groupe	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	
Centre 1	40	49	29	36	31	39	41	28	32	22	28	19	p = 0,01
Centre 2	52	79	25	38	23	35	55	45	16	13	29	24	
Hors-centre	42	30	28	20	30	21	49	38	26	20	26	20	
Total	45	158	27	94	28	95	48	111	25	55	28	63	
N = 576													

TABLEAU III.15 - OPINION QUANT À LA GRAVITÉ DU PROBLÈME DE LA CRIMINALITÉ SELON LA VILLE

Problème grave	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Oui	73	58	50	38	103	71	67	64	293	58
Non	16	13	48	36	20	14	14	13	98	19
Assez	36	29	34	26	23	16	24	23	117	23
Total	125	100	132	100	146	100	105	100	508	100
p = 0,000										

TABLEAU III.16 - CRAINTE D'ÊTRE UNE VICTIME - ENSEMBLE DE L'ÉCHANTILLON

Crainte	%	N
Oui	16	94
Assez	30	163
Pas vraiment	55	346

TABLEAU III.17 - CRAINTE D'ÊTRE UNE VICTIME SELON LE GROUPE ET LE SEXE

Crainte	Hommes						Femmes					
	Oui		Assez		Pas vraiment		Oui		Assez		Pas vraiment	
Groupe	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Centre 1	13	17	14	18	73	96	15	11	29	32	56	42
Centre 2	13	20	25	39	63	99	28	24	44	38	29	25
Hors-centre	7	5	18	13	75	54	21	17	41	33	38	30
Total	11	42	22	70	71	249	21	52	38	93	41	97
	n.s.						p. = 0,05					

TABLEAU III.18 - CRAINTE D'ÊTRE VICTIMISÉ SELON LE NOMBRE D'AGRESSIONS DONT LA PERSONNE A ÉTÉ VICTIME

NOMBRE D'AGRESSIONS	CRAINTE D'ÊTRE VICTIMISÉ						TOTAL	
	Toujours		Parfois		Non		N	%
	N	%	N	%	N	%		
1	18	16	28	25	65	59	111	29
2-4	18	14	42	33	67	53	127	33
5-10	9	13	24	35	36	52	69	18
11 +	25	30	15	18	42	51	82	21
Total (% de la ligne)	70	18	109	28	210	54	389	100
p. = 0,04								

TABLEAU III.19 - CRAINTE DE DIVERSES SORTES DE CRIMES SELON LA VILLE

Crimes	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Aucun	13	10	13	9	11	7	8	7	45	8
Trafic et consommation de drogues	21	15	10	7	50	33	30	26	111	21
Introduction par effraction/vol	37	27	63	46	28	19	20	17	148	28
Fusillade/agression à coups de couteau	11	8	11	8	17	11	16	14	55	10
Voies de fait/violence	21	15	20	15	13	9	24	21	78	14
Viol/agression sexuelle	1	1	2	1	4	3	4	3	11	2
Vol qualifié/vol et agression	16	12	5	4	21	14	13	11	55	10
Prostitution	16	12	13	9	6	4	0	0	35	7
Total	136	100	137	100	150	100	115	100	538	100
	cellules trop petites									

TABLEAU III.20 - CIBLES DES ACTIVITÉS CRIMINELLES SELON LA VILLE

Groupes cibles	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Enfants	4	3	10	11	4	3	1	1	19	4
Personnes autres que de race blanche	5	4	13	14	36	29	28	31	82	19
Autochtones	14	12	6	6	12	10	7	8	39	9
Ivrognes	24	21	15	16	22	18	21	23	82	19
Vieillards	32	28	13	14	16	13	15	16	76	18
Personnes riches	11	10	9	9	2	2	1	1	23	5
Femmes	11	10	12	13	8	7	11	12	42	10
Tout le monde	14	12	17	18	23	19	7	8	61	14
Total	115	100	95	100	123	100	91	21	424	100
	cellules trop petites									

TABLEAU III.21 - RAISONS DE NE PAS SIGNALER DES ACTES DE VIOLENCE SELON LA VILLE

Raisons	Edmonton		Regina		Toronto		Montréal			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Ne pas dénoncer	13	25	13	25	4	12	2	5	32	18
Régler ses propres comptes	6	12	10	19	7	21	6	16	29	16
Inaction de la police	11	21	5	9	4	12	1	3	21	12
Crainte de représailles	6	12	9	17	3	9	5	13	23	13
Actes peu importants	11	21	11	21	11	32	20	53	53	30
Autres	5	10	5	9	5	15	4	11	19	11
Total ^o	52	100	53	100	34	100	38	100	177	100
	cellules trop petites									

ANNEXE VIII

TYPES D'INFRACTIONS PAR ORDRE
DÉCROISSANT DE GRAVITÉ

ANNEXE VIII

Types d'infractions par ordre
décroissant de gravité

- Type 1* HOMICIDE, AGRESSION GRAVE AVEC COUPS ET BLESSURES, AGRESSION SEXUELLE GRAVE (comprend tentative de meurtre, agression grave avec coups et blessures, agression sexuelle avec une arme, agression sexuelle, agression avec une arme)
- Type 2* AGRESSIONS, TRAFIC (comprend voies de fait simples, vol, agression d'un policier, trafic)
- Type 3* CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES, INTRODUCTION PAR EFFRACTION (comprend vol d'un véhicule automobile, possession en vue d'un trafic, proxénétisme)
- Type 4* VOL, VOL À L'ÉTALAGE, POSSESSION DE MARIJUANA (comprend fraude, faux et usage de faux, méfaits, sollicitation, entrave au travail d'un policier)
- Type 5* INFRACTIONS ADMINISTRATIVES (comprend défaut de respecter un ordre, défaut de comparaître, violation des conditions d'une libération conditionnelle)
- Type 6* INFRACTIONS LIÉES À L'ALCOOL NE RELEVANT PAS DU CODE CRIMINEL (comprend la consommation d'alcool dans un lieu public)
- Type 7* INFRACTIONS À LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS (LJC)

DEPT. OF JUSTICE
MIN DE LA JUSTICE

OCT 3 0 2003

LIBRARY BIBLIOTHÈQUE
CANADA

Volume 9, Number 1, 1981

ISSN 0000-0000

Canada